



HAL
open science

Réception de Nicolas Boileau-Despréaux

Ouarda Rose Hugel Hamadouche

► **To cite this version:**

Ouarda Rose Hugel Hamadouche. Réception de Nicolas Boileau-Despréaux : de la fin du XVIIe siècle au début du XXe. Littératures. Université Sorbonne - Paris IV; Université de Lorraine - Faculté des Sciences Humaines et Sociales, 2014. Français. NNT: . tel-01529227

HAL Id: tel-01529227

<https://theses.hal.science/tel-01529227>

Submitted on 1 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

ÉCOLE DOCTORALE III - CELLF
ÉCRITURES

T H È S E

pour obtenir le grade de
DOCTEUR

Discipline : LETTRES MODERNES

Présentée et soutenue par :

Ouarda HAMADOUCHE

le 25 octobre 2014

**Réception de Nicolas Boileau-Despréaux
de la fin du XVII^e siècle au début du XX^e**

Sous la direction de :

Mme Anne-Élisabeth SPICA – Professeur, Université de Lorraine
M. Gérard FERREYROLLES – Professeur, Université de Paris-IV Sorbonne

Membres du jury :

Mme Martine JEY – Professeur, IUFM Paris
M. Emmanuel BURY – Professeur, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Remerciements

À Anne-Élisabeth Spica pour son accompagnement, la qualité de ses conseils, son écoute, la pertinence de ses lectures et sa disponibilité, malgré l'irrégularité de mon travail.

À Gérard Ferreyrolles pour sa bienveillance, ses lectures attentives et sa présence continue.

La confiance qu'ils m'ont témoignée a été un soutien essentiel durant ces années et leurs encouragements ont concouru à mener à terme ce travail.

À Alexis qui a fait tout ce chemin avec moi.

Réception de Nicolas Boileau-Despréaux

Résumé

Nicolas Boileau-Despréaux fut longtemps considéré comme l'initiateur de l'Europe à « l'idéal classique », le représentant de la précellence et du « génie de la langue française ». Incarnant la perfection de « l'esprit national », c'est par rapport à lui que sont jugés les auteurs des autres siècles avant qu'ils ne soient admis en tant que « classiques français ». Interroger les rouages de l'élaboration de la mythification de l'auteur de l'*Art Poétique* suppose l'examen des tenants et des aboutissants de la référence à Boileau. Notre propos est de mesurer l'usage qui en a été fait par l'institution scolaire et les formes éditoriales, afin de nous éclairer sur sa réception. L'analyse de cette figure emblématique du « canon classique français » montre que l'œuvre boléviennne a été investie d'une fonction fondatrice de la littérature nationale, dont elle définit les principes et l'excellence. Évaluer le rôle de ces discours dans la consécration de l'auteur et leur participation dans la diffusion de sa notoriété, permet de juger de leur impact sur la constitution d'un idéal esthétique, qui passe par la canonisation de l'œuvre boléviennne dans le but d'une édification nationale. De plus, si la légende de « Législateur » a trouvé ses assises dans des « lieux de mythification », notamment l'annotation et les discours biographique et iconographique, sa démythification s'élabore au lendemain même de la mort de l'auteur et à contre-courant de la légende elle-même. La concurrence qui s'opère entre les discours pro et anti-canonisation de Boileau permet de mesurer jusqu'à quel point la réception de l'auteur interfère dans le regard que pose le siècle des Lumières aussi bien que le XIX^e siècle sur le « siècle de Louis le Grand ».

Mots-clés : Nicolas Boileau-Despréaux (1636-1711) ; réception ; canon classique ; édification nationale ; mythe ; critique ; journal littéraire ; législateur ; XVIII^e siècle ; XIX^e siècle ; éditions-France-XVIII^e siècle ; traités didactiques-France-XVIII^e siècle ; périodiques-France-XVIII^e siècle ; éditions-France-XIX^e siècle ; manuels-France-XIX^e siècle ; périodiques-France-XIX^e siècle.

Reception of Nicolas Boileau-Despréaux

Summary

Nicolas Boileau-Despréaux was long considered as the initiator of Europe to the 'classical ideal', the representative of the preeminence and the 'génie' of the French language. As the representative of the 'spirit of the French nation', it is to him that authors of other centuries are compared before they are accepted as 'French classics'. Questioning the inner workings of the mythologizing's creation of Boileau, imply examining the ins and outs of the reference to him. Our purpose is to measure the use of the 'French Legislator' by school and editorial forms to enlighten us on his reception. The analysis of this emblematic figure of the 'French classical canon' shows that Boileau has been invested with the principles and excellence of the national literature. Our observations point out that edition as much as periodic and educational works had a major role in the consecration of the author. It is to them that we owe the author's reputation and the creation of an aesthetic ideal of which the major purpose is nation building. Furthermore, if the 'Legislator's' legend was built in Boileau's works' annotation and biographical and iconographic discourse, its demystification started just after the death of the author and against the legend itself. This contestation instructs us on the reception of the « Legislator of French Parnassus » as well as on how the 18^e and 19^e centuries perceived their predecessor.

Keywords : Nicolas Boileau-Despréaux (1636-1711), reception ; classical canon ; nation building ; myth ; criticism ; literary newspaper ; legislator ; Eighteenth century ; Nineteenth century ; editions-France-18^e century ; educational works-France-18^e century ; literary newspaper-France-18^e century ; editions-France-19^e century ; manuals-France-19^e century ; literary newspaper-France-19^e century.

UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

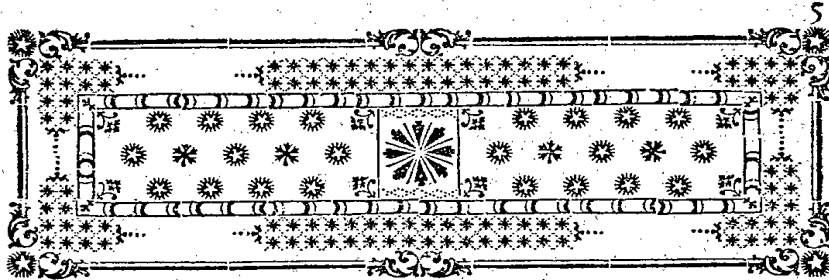
ÉCOLE DOCTORALE :

ED III : Littérature française et comparée

Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris, FRANCE.

DISCIPLINE : Lettres modernes





É P Î T R E
DE BOILEAU,
A M. DE VOLTAIRE.

Exoriare, aliquis nostris ex ossibus ultor. (Virg. *Æneid.* lib. IV.)

VOLTAIRE, Auteur brillant, léger, frivole & vain,
(a) Zoïle de Corneille, & flatteur de S****,
Qui, sans cesse affectant de blâmer la satire,
As vaincu l'Arétin maître en l'art de médire :
A quoi bon, d'un esprit si foible à son déclin,
Sur un ton familier, moins plaisant que malin,
En des Vers dépourvus de cadence & de nombre,
Venir apostropher & gourmander mon ombre ?

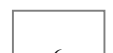
(a) M. D. V. a, quelque part, comparé *Spartacus* aux meilleures Pièces de Corneille. Boileau avoit trop de goût pour commencer cette Épître par une Antithèse, s'il n'avoit voulu parodier le commencement de celle de M. D. V. dont voici les deux premiers Vers :
Boileau, correct auteur de quelques bons écrits,
Zoïle de Quinaut & flatteur de Louis.

Un classique est une œuvre qui provoque sans
cesse un nuage de discours critiques,
dont elle se débarrasse continuellement

Italo Calvino, Pourquoi lire les classiques,
Paris, éd. Seuil, 1993, p. 10.



Statue de Nicolas Boileau-Despréaux par Charles Émile Seurre, dit Seurre jeune, cour
Napoléon, Musée du Louvre.



SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	10
PARTIE 1. D'HORACE A BOILEAU (1711-1802)	24
INTRODUCTION.....	25
CHAPITRE 1. CADRE HISTORIQUE DE LA PREMIÈRE PARTIE	28
1. Esquisse de la situation de l'enseignement masculin au siècle des Lumières	28
2. L'idéal éducatif féminin.....	31
CHAPITRE 2. L'IMITATEUR-TRADUCTEUR D'HORACE.....	37
1. Et au début fut Brossette	37
2. L'exception boléviennne	51
3. Boileau et les prémices d'une éducation moderne	64
CHAPITRE 3. DE QUELQUES CONTESTATAIRES	93
1. Un portrait inhabituel	95
2. Discréditer l'homme de lettres	102
3. Au nom d'une autre esthétique.....	106
4. « Tout n'est pas Despréaux et chacun prétend l'être »	111
CONCLUSION.....	130
PARTIE 2. VERS LE « BOILEAU DES COLLEGES » (1802-1880)	134
INTRODUCTION.....	135
CHAPITRE 4. CADRE HISTORIQUE DU XIX^e SIÈCLE	137
1. L'idéal éducatif au XIX ^e siècle.....	137
2. Boileau dans les programmes de l'enseignement du français au XIX ^e siècle.....	140
CHAPITRE 5. ENTRE CONTESTATION ET ADMIRATION.....	148
1. De quelques pamphlétaires	149
2. Les héritiers de Boileau.....	153
CHAPITRE 6. DE QUELQUES LIEUX DE MYTHIFICATION.....	160
1. Les œuvres illustrées de Boileau.....	160
2. Boileau, un modèle pour vivre.....	164
3. Boileau, un modèle pour écrire	178
CONCLUSION.....	185

PARTIE 3. LE « PEDAGOGUE DU GENIE FRANÇAIS » (1880-1914)	187
INTRODUCTION	188
CHAPITRE 7. L’HISTORICISATION DE BOILEAU	190
1. 1880, une date de rupture.....	190
2. Une lecture historique de Boileau.....	192
CHAPITRE 8. BOILEAU AU SERVICE DE L’ÉDIFICATION NATIONALE	202
1. Boileau et le sentiment d’appartenance à une nation.....	202
2. Usage de Boileau dans la vague d’unification linguistique de la France.....	208
CHAPITRE 9. RÉÉVALUATION DES ŒUVRES DE BOILEAU	215
1. Réévaluer l’œuvre de Boileau	215
2. Démystifier la légende	218
CONCLUSION	221
CONCLUSION GÉNÉRALE	222
ANNEXES	229
TABLES DES ILLUSTRATIONS	300
INDEX	314
BIBLIOGRAPHIE	320
USUELS ET OUVRAGES DE RÉFÉRENCE	321
SOURCES	321
BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE	350

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Prélude

La légende de « Législateur du Parnasse » est un phénomène qui s'inscrit dans une durée de plus de deux siècles. Elle est le reflet d'un mouvement culturel dont l'étude conduit à une interrogation de fond de l'histoire de la critique voire l'histoire des mentalités et l'évolution de la civilisation française. Objet de controverses, Boileau est à l'origine de nombreuses études : son statut oscille souvent entre le poète et le poéticien, le « catalyseur d'une esthétique » et celui qui l'affirme. La seconde moitié du XX^e siècle et le début du XXI^e, voient cependant naître un intérêt nouveau pour lui dans le monde de la recherche : l'auteur suscite de nouvelles interrogations dont le souci sera de privilégier des axes d'analyse inexploités jusque-là, dans une optique tantôt large¹, tantôt plus centrée².

La critique met alors l'accent sur les tenants et les aboutissants de la réception de Boileau. R. Zuber et B. Beugnot, par exemple, lancent les prémices d'une telle étude par un panorama, peut-être non exhaustif mais non moins rigoureux, de la fortune littéraire de Boileau, en relatant les soubresauts de la critique à l'origine de sa légende (*Boileau : visages anciens, visages nouveaux*, 1973). Dans les limites de ce que peut permettre un article, par ailleurs bien célèbre « Qu'est-ce qu'un classique ? », A. Viala ouvre la voie vers une étude du « Boileau des écoles ». Enfin, pour ne citer que lui, S. Zékian³ s'est attaqué, récemment encore, aux références métaphoriques de Boileau dans les écrits académiques de la fin du XVIII^e siècle.

Par ailleurs, les travaux sur le fait éducatif foisonnent depuis quelques années. Nous pensons notamment aux recherches de F. de Dainville, A. Chervel, M.-M. Compère, M. Leroy, M. Jey, L. Fraisse, F. Lebrun et Dominique Julia. Leurs perspectives sont cependant souvent en relation avec une discipline (l'histoire littéraire ou la langue française) ou avec des outils pédagogiques (la dissertation, la composition, les genres littéraires). À notre connaissance, il n'y a pas eu de travaux consacrés exclusivement à une figure littéraire dans le fait éducatif de l'Ancien Régime, hormis l'article d'A. Viala, que l'on vient de citer. L'auteur y souligne l'importance d'étudier Boileau dans le système de canonisation des auteurs français.

¹ Pour une étude de la représentation d'un siècle, Cf. S. Zékian, « Les aventures de la tradition », dans *Critique*, N°714, éd. de Minuit, 2006 et C. Thomas, *Le Mythe du XVIII^e siècle au XIX^e siècle*, éd. Champion, 2003.

² Pour une étude de la référence à un auteur, Cf. A. Billaz, *Les écrivains romantiques et Voltaire : essai sur Voltaire et le romantisme en France (1795-1830)*, Service de reproduction des thèses de Lille III, 1974.

³ « Portrait de Boileau en Hercule bourgeois. Notes sur un prix d'éloquence à l'Institut national (1801-1804) », actes du colloque d'Ottawa (27-28 octobre 2005), dans Y. Hamel et M. Bouchard, *Portrait de l'homme de lettres en héros*, vol. 1, n° 1, hiver 2006, p. 47-75.

Problématisation

C'est dans la continuité de ces travaux que le nôtre s'inscrit. S'attaquer à la réception de Boileau peut paraître prétentieux dans la mesure où le sujet est très large et la matière inépuisable, ce qui risque d'aboutir à une vision trop globale du problème sans réelle efficacité. Consciente des limites d'une telle entreprise, nous espérons cependant que le choix d'une étude sélective palliera cette difficulté. Notre objectif est d'approfondir la question de la réception de Boileau dans une démarche en amont, à la fois synchronique et diachronique (le phénomène évolue dans un contexte et un laps de temps déterminés), en prenant appui sur un corpus diversifié. De fait, notre approche a été nécessairement historique répondant à une logique heuristique : la légende de Boileau n'est abordable que dans son contexte d'élaboration. Autrement dit, cette étude porte sur la référence à Boileau dans les formes éditoriales, scolaires et médiatiques de 1711 à 1910. Elle vise moins l'homme Boileau ou son œuvre dans son acception philologique que la portée de la référence en contexte à ce qu'il peut représenter. Qui se réfère à Boileau et pourquoi ? Quelle place tient-il au cœur des débats littéraires, esthétiques, éthiques ou idéologiques ? Quelle fonction argumentative lui confère-t-on pour dire quoi de la littérature et de la langue françaises ?

Pour comprendre les motifs de l'élaboration et de la consécration du mythe Boileau, deux hypothèses s'offrent à nous. La première étudie les corrélations établies entre la légende boléviennne et l'élaboration, au XIX^e siècle, d'une idée de la littérature à la fois en continuité et en rupture avec le système des savoirs du XVIII^e siècle¹ : la fin du siècle des Lumières marque le passage du régime des Belles-Lettres à la littérature dans une optique de spécialisation. La deuxième hypothèse suppose que l'usage du mythe de « Législateur du Parnasse » contribue à l'édification de l'identité nationale : la légende de Boileau évoque un idéal non seulement littéraire mais aussi identitaire, d'un « esprit » propre à la nation française. Ces deux hypothèses convergent pour ainsi dire vers une troisième : le mythe Boileau serait à l'aune d'un idéal humain, en phase avec un sentiment d'universalité et celui, légendaire, du génie de la langue française : la France se veut une nation « littéraire » par excellence. Dans une telle perspective, l'image boléviennne qu'élaborent les institutions scolaire, médiatique et éditoriale à travers la référence à Boileau devient nécessairement problématique et, les positions éthiques, critiques et esthétiques dont on le fait porteur, déterminantes et significatives. Où, comment et pourquoi apparaît Boileau ?

¹ Voir à ce sujet l'ouvrage de Ph. Caron, *Des « Belles-Lettres » à la littérature : une archéologie des signes du savoir profane en langue française (1680-1760)*, Louvain-Paris, éd. Peeters, 1992.

Le choix du corpus

La mise en place d'un mythe et sa pérennité nécessite l'intervention d'organes institutionnels influents. De nombreux travaux (nous pensons entre autres au *Seuils* de G. Genette et *Œuvres majeures, œuvres mineures* de C. Volpilhac-Auger) attestent de l'influence indéniable de l'espace public sur la lecture d'une œuvre voire l'image de son auteur. L'école, l'université, l'édition, les médias sont autant de facteurs institutionnels de transmission d'une mémoire collective que de terrains favorisant heurts et débats. Le mythe de Boileau, en tant que phénomène structurel, exige donc de recouper différentes sources. Dans une telle perspective, nous avons privilégié une réception ciblée qui porte sur les formes discursives susceptibles de suivre l'évolution d'une figure : l'école, l'édition et les périodiques. Ce triple filtre a l'avantage de rendre compte d'une réception diverse, dans une création à la fois de l'œuvre, de l'homme et du mythe, dans les remaniements constants que l'on y apporte et les mutations idéologiques qui en résultent. Ces trois organes sont à considérer dans leurs interactions dans la mesure où, en tant que supports de la parole conservatrice comme de certaines voix mutines, ils se font écho continuellement.

Dans cette optique, nous avons fait appel à différents écrits : documents didactiques (*ratio studiorum*, cours, exercices publics, traités, catalogues de bibliothèque), presse écrite, éditions des œuvres de Boileau, écrits divers (épîtres, satires, éloges, jugements ou étrennes). Toutefois, et ce n'est pas faute d'avoir essayé, nous ne pouvons être sûre de l'emploi des traités éducatifs que nous avons consultés par les enseignants et/ou par les étudiants. D'où les critères qui ont présidé à notre sélection : les rééditions dont ils ont fait l'objet, les annonces dont ils bénéficient dans la presse, leurs dédicaces particulièrement lorsqu'ils sont le résultat d'une commande. D'autre part, afin de mieux cerner l'évolution de la figure boilevienne au cours de la période considérée, sauf exception, nous nous bornerons à ceux destinés à la classe de Troisième, de Seconde (nommée également classe des Humanités ou de Poésie) et de Rhétorique (plus tard Première) étant les premières où apparaît notre auteur. Aussi, parmi les sources éditoriales, nous n'envisagerons les rééditions et les aménagements éventuels que lorsqu'ils sont significatifs. Enfin, dans la somme importante d'articles de journaux que nous avons pu réunir, il a fallu faire un tri : nous avons retenu les plus pertinents pour notre propos. Quant aux écrits divers, nous avons réuni les textes des principaux participants aux querelles autour de Boileau, en privilégiant autant les voix mutines que les voix « officielles » afin d'éviter le plus possible toute entorse à la réalité de l'époque. D'autres précisions sur ces

sources, que celles que l'on trouvera ci-dessous, seront apportées, si nécessaire, au fur et à mesure de notre utilisation.

- Pour les éditions des œuvres de Boileau : nous avons retenu des éditions des œuvres complètes, de certaines rééditions augmentées et/ou corrigées lorsque les ajouts et/ou suppressions sont significatifs. Trois sortes d'éditions ont fait l'objet de cette étude : éditions pour le public, éditions latines de certaines œuvres de Boileau, éditions dites « scolaires ». Notre attention s'est portée particulièrement sur les éditions dites majeures, autrement dit dont la publication a suscité une large réaction dans le milieu littéraire, ou bien dont les paratextes (ouvertures iconographiques par exemple) nous ont semblé importants. En voici quelques titres :

Coenae Descriptio Satira, Ex Gallicâ Claris. Viri Nicolai BOILEAU DESPREAUX, Auctore Antonio Hennegrave, Parisiis, Apud Ludovicum Sevestre, viâ Amygdalinâ, sub Monte S. Hilarii, 1707. Cum Permissu.

Œuvres de Boileau-Despréaux, avec des éclaircissements historiques donnés par lui-même et rédigés par M. Brossette, Genève, Fabri et Barillot, 1716.

Œuvres de Nicolas Boileau-Despréaux, avec des éclaircissements historiques donnés par lui-même. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée de diverses remarques, enrichie de figures gravées par Bernard Picart Le Romain, David Mortier, à la Haye, chez P. Gosse et J. Neaulme, [1718], 1729.

Œuvres de Boileau-Despréaux avec des éclaircissements historiques de M. Saint-Marc, Paris, chez David et Durand, 1747.

Œuvres de M. Boileau Despréaux, avec des éclaircissements historiques, Paris, chez la Veuve Alix, 1740.

Lettres familières de Messieurs Boileau-Despréaux et Brossette, pour servir de suite aux œuvres du premier, publiées par M. Cizeron-Rival, Lyon, chez Louis Rosset, 1770.

Œuvres de Boileau-Despréaux, avec des éclaircissements historiques donnés par lui-même et rédigés par M. Brossette, augmentées de plusieurs pièces, tant de l'auteur qu'ayant rapport à ses ouvrages avec des remarques et des dissertations critiques. Nouvelle édition enrichie de figures gravées d'après les dessins du fameux Picart le Romain, Amsterdam, chez D.J. Changuion, 1772.

Œuvres de Boileau-Despréaux, avec un commentaire de Monsieur de Saint-Surin, Paris, J.-J. Blaise, [1821].

Œuvres complètes de Boileau, collationnées sur les anciennes éditions et sur les manuscrits, avec des notes historiques et littéraires, et des recherches sur sa vie, sa famille et ses ouvrages, par M. Berriat-Saint-Prix. Nouvelle édition ornée du fac-simile de l'écriture de Boileau, et d'un tableau généalogique de sa famille, contenant plus de 500 parents ou alliés de ce poète, Paris, C.-H. Langlois et Delaunay Librairie, 1830.

Œuvres complètes de Boileau-Despréaux, avec des notes historiques et critiques, précédées d'un Discours sur les caractères et l'influence des œuvres de Boileau (1787) et d'une vie abrégée de ce poète par M. Daunou, Paris, A. Belin, 1812.

Œuvres complètes de Nicolas Boileau-Despréaux, Nouvelle édition conforme au texte de Berriat-Saint-Prix, avec des notes de tous les commentateurs, publiées par M. P. Chéron, précédée d'une notice sur la vie et les ouvrages de Boileau par C. A. Sainte-Beuve de l'Académie française, Paris, Garnier frères, 1860.

Œuvres de Boileau, avec un choix de notes des meilleurs commentateurs et précédées d'une notice par Monsieur Amar Du Rivier, Paris, chez Firmin Didot frères, [1821], 1843.

Œuvres complètes de Boileau, accompagnées de notes historiques et littéraires et précédées d'une étude sur sa vie et ses ouvrages par Ch. Gidel, Paris, Garnier frères, 1870-1873.

Œuvres complètes de Boileau, Ch. Lahure, Paris, Hachette, 1857.

Œuvres complètes de Boileau, précédées de la vie de l'auteur d'après des documents nouveaux et inédits par M. E. Fournier, Paris, Laplace, Sanchez et Cie, 1873.

Œuvres poétiques de Boileau, précédées d'une notice biographique et littéraire et accompagnées de notes, par F. Brunetière, Paris, Librairie Hachette et Cie, 6^e édition, 1905.

Boileau : Œuvres classiques, disposées d'après l'ordre chronologique avec introduction bibliographique, notes, grammaire, lexique et illustrations documentées par Ch. -M. des Granges, coll. « Auteurs Français », Paris, Librairie Hatier, 1914.

- Pour ce qui est des écrits didactiques : nous nous sommes intéressée aux ouvrages destinés aux garçons et aux filles pendant le siècle des Lumières. Puis, à partir de la mise en place du système scolaire moderne (1802), les classes de Cinquième, Quatrième, Troisième, Seconde et Première (Boileau apparaît dès 1802 pour les trois derniers niveaux, un peu plus tard pour les deux premiers) ; l'enseignement secondaire et l'enseignement spécial. Là encore, notre choix s'est porté sur les titres qui ont bénéficié d'un grand nombre de rééditions ou qui ont eu un accueil favorable auprès des médias de l'époque. Nous en citerons quelques-uns ici (pour une liste plus complète, se référer à la bibliographie) :

Barbe Philippe (Père), *Manuel des rhétoriciens, ou Rhétorique moderne, Qui mettra toutes sortes de personnes, même sans études, en état de comprendre clairement et facilement toutes les parties de cet art, d'en parler avec sûreté et connaissance de cause, et de les employer à propos; Avec une récapitulation en vers de la Rhétorique, une analyse raisonnée suivant les règles de cette science, des oraisons choisies de Cicéron, et des principes clairs et surs, pour bien traduire les auteurs, et en entendre les endroits les plus difficiles. Ouvrage utile, non seulement aux jeunes gens qui étudient, mais aussi à*

toutes personnes obligées de parler en public, et qui se piquent d'une certaine exactitude dans leur parler, ou dans leurs écrits. T. 1, Vitry, chez Seneuze, 1759.

Batteux Charles (abbé), *Principes abrégés de la littérature, à l'usage des élèves de l'École militaire, faisant partie du cours d'études, rédigé et imprimé pour l'École militaire*, Paris, chez Nyon l'aîné, 1784-1802.

Domairon Louis, *Principes généraux des Belles-Lettres*, Paris, chez Laporte, 1784-1785.

Gaillard Gabriel-Henri, *Rhétorique française, à l'usage des jeunes demoiselles, avec exemples tirés, pour la plupart, de nos meilleurs orateurs et poètes modernes.* 3^e éd., corrigée et augmentée, Paris, Chez Savoye, 1752.

Gaullyer Denis, *Règles de poétique, tirées d'Aristote, d'Horace, de Despréaux et d'autres célèbres auteurs*, Paris, chez G.-F. Quillau Fils, 1728.

La Harpe Jean-François de, *Lycée ou Cours de littérature ancienne et moderne.* T. 6. *Siècle de Louis XIV-Poésie* [1794], Paris, chez Depelafol, 1825.

Mallet Edme (Abbé), *Essai sur les Belles-Lettres*, Paris, chez Louis-Etienne Ganeau, 1747.

Panckoucke André-Joseph, *Les études convenables aux demoiselles, contenant la grammaire, la poésie, la rhétorique, le commerce des lettres, la chronologie, la géographie, l'histoire, la fable héroïque, la fable morale, les règles de la bienséance, et un court traité d'arithmétique. Ouvrage destiné aux jeunes pensionnaires des communautés et maisons religieuses.* T. 1, Lille, Chez A.-J. Panckoucke et se vend à Paris, chez Tilliard libraire, 1749.

Des Granges Charles-Marc, *Les grands écrivains français des origines à nos jours. Histoire littéraire et textes, spécialement à l'usage des élèves de la division B du premier Cycle et de la section D du second cycle de l'enseignement secondaire et des écoles normales, écoles primaires supérieures et maisons d'éducation.* 2^e éd., Paris, Hatier, [s.d.].

Ducros Léo, *Morceaux choisis des prosateurs et des poètes français, depuis le XVII^e siècle jusqu'à nos jours, avec notices biographiques, jugements littéraires, rapprochements, notes explicatives.* Cours Moyen à l'usage des classes de Grammaire (6^e, 5^e et 4^e), de l'enseignement secondaire spécial (1^e et 2^e années), des écoles normales primaires, de l'enseignement primaire supérieur et des cours secondaires de jeunes filles, Paris, Librairie classique de F.-E. André-Guédon, 1891.

Feugère Léon, *Morceaux choisis de prose et de vers des classiques français à l'usage des classes de grammaire, recueillis et annotés.* Paris, Imprimerie et librairie classiques, Maison Jules Delalain et Fils, Delalain Frères successeurs, 1852.

Lebaigue Charles, *Enseignement secondaire. Programmes officiels de 1902. Morceaux choisis de littérature française, poètes et prosateurs, du moyen âge au XVIII^e siècle,* Premier cycle, 7^e éd., Paris, Belin frères, 1903.

Des Granges Charles-Marc, *Morceaux choisis des auteurs français du Moyen âge à nos jours (842-1900), préparés en vue de la lecture expliquée.* Classes de Lettres 2^d cycle. 4^e éd., Paris, Librairie A. Hatier, 1914.

Domecq Jean-Baptiste (abbé), *Mémento des classiques français et de la littérature française: à l'usage des classes de Troisième, Seconde, rhétorique et de tous les étudiants en lettres. Ouvrage conforme au dernier programme tracé par le conseil de l'instruction publique, en vue de l'explication française*, Tours, A. Cattier, 1897.

Géruzez Eugène, *Cours de littérature, rédigé d'après le programme pour le baccalauréat ès-Lettres*, Paris, Imprimerie et librairie classiques de Jules Delalain et Cie, 1841.

Noël Auguste, *Morceaux choisis de littérature française (Prose et Poésie) à l'usage des classes supérieures, recueillis et annotés. Classe de Rhétorique*, Paris, Librairie classique d'Eugène Belin, 1863.

Bauret (Mlle) Georges Pellissier, *Morceaux choisis du XVI^e au XX^e siècle. Cours Moyen : 1e, 2e et 3e années. Enseignement secondaire des jeunes filles. 4^e éd.*, Paris, Librairie Ch. Delagrave, 1910.

Berriat-Saint-Prix Charles, *Nouvelles leçons françaises de littérature et de morale ou Recueil de Morceaux choisis dans les meilleurs écrivains français des 17^e, 18^e et 19^e siècles, Ouvrage classique à l'usage des collèges et des institutions, pour servir de suite aux leçons françaises de MM. Noël et De la Place. T. 1*, Paris, Brunot-Labbe, Libraire de l'université royale, 1828.

Brunetière Ferdinand, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, 3^e éd., Paris, Ch. Delagrave, 1897.

Faguet Émile, *Dix-septième siècle: études littéraires. 6^e éd.*, Paris, Lecène Oudin, 1890.

Gidel Charles-Antoine, *Histoire de la littérature française depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVII^e siècle*. Paris, A. Lemerre, 1882.

Lanson Gustave, *Manuel illustré d'histoire de la littérature française*, Paris, Hachette, [s.d.].

- Les écrits polémiques publiés dans les périodiques (périodiques à grand tirage ou à tirage moyen, hebdomadaires, mensuels, annuels, revues, ceux dont la périodicité est inconnue ou en série seront signalés) ou hors périodiques (satires, épîtres, pamphlets, parodies de l'*Art poétique*, corrections et/ajouts qui lui sont apportés), qui font l'objet d'une querelle ou font eux-mêmes écho à des querelles spécifiques (querelle d'Homère, Sur l'influence de Boileau en littérature, entre autres). En voici quelques titres :

Fréron Elie-Catherine, *Lettres de Mme la comtesse de *** sur quelques écrits modernes*, Genève, chez les frères Philibert, 1746. Mensuel.

Leclerc Jean, *Bibliothèque ancienne et moderne*, Genève, Slatkine Reprints, 1968. Réimpression de l'édition d'Amsterdam, 1714-1730, 29 vols. Trimestriel.

Masson Samuel, *Histoire Critique de la République des Lettres, tant ancienne que moderne*, Utrecht, chez Guillaume à Poulsum, puis chez Desbordes, 1713-1718. Trimestriel.

Nouvelles littéraires, contenant ce qui se passe de plus considérable dans la république des lettres, La Haye, chez Henri du Sauzet, 1715-1720. Hebdomadaire.

Journal de Trévoux ou Mémoires pour l'histoire des sciences & des beaux-arts, recueillis par l'ordre de Son Altesse Sérénissime Monseigneur Prince souverain de Dombes, Trévoux, de l'imprimerie de S. A. S. et se vendent à Paris, chez Jean Boudot, 1702-1758. Mensuel.

Urbain Domergue, *Journal de la langue française, soit exacte soit ornée*. Genève, Sltakine Reprints, 1978. Réimpression de l'édition de Lyon-Paris, 1784-1792. Hebdomadaire.

Van Effen Justus, *Journal littéraire, seconde édition revue et corrigée*, La Haye, chez T. Johnson puis chez Van Duren, [1713] 1715-1736.

Journal des savants, Paris, J.-B. Cusson, 1713-1911. Mensuel puis bi-annuel.

La Semaine littéraire, Genève, éd. Rod, 1893-1911. Hebdomadaire.

Anonyme, *À mitraille sur les agioteurs, par un Paysan*, Paris, Albert frères, 1847.

Anonyme, *Boileau aux prises avec les jésuites et des éclaircissements sur les œuvres de ce poète*, Cologne, chez les héritiers de Pierre Marteau, 1706.

Anonyme, *Étrennes à M. Clément, par un ami de M. de Voltaire, ou Dénonciation de l'ombre de Boileau, à l'auteur des Observations, avec une courte digression sur quelques écrits en vers contre M. de Voltaire*, Genève, [s.,n.], 1773.

Anonyme, *Lettre à Madame la marquise de Mén...*, sur les éloges prodigués à Boileau dans le Cours de Belles-Lettres de l'abbé Batteux. Genève (se trouve à Paris): chez de Senne et chez les Marchands de Nouveautés, 1788. BNF: 8-LN27-2203.

Babois Victoire, *Épître aux romantiques*, [s.,n.], 1830.

Bélières Hyacinthe, *Procès à la rime*, Saint-Omer, chez Tumerel-Bertram, 1858.

Berville Albin de, *Un mot sur Boileau, à propos d'un jugement de Voltaire*, Amiens, Imprimerie de E. Herment, 1857.

Chaussard Pierre-Jean-Baptiste, *Épître sur quelques genres dont Boileau n'a point fait mention dans son art poétique*, Paris, Imprimerie de P. Didot l'aîné, 1811.

Clément Jean-Marie-Bernard, *Boileau à M. de Voltaire*, [s.,n.], 1772.

Cubières-Palmézeaux Michel de, *Lettre à M. le Marquis de Ximenès sur l'influence de Boileau en littérature*, Amsterdam, chez Royez, 1787.

Honesta (Mlle), *Satire contre les hommes du XVIII^e siècle ou Récrimination des femmes contre la Satire X de Boileau, parodiée sur les mêmes rimes avec le texte en regard*, Paris, chez Pillet, 1816.

Le Corvaisier Junior, *Une parodie curieuse de l'Art poétique de Boileau, tirée d'un almanach de poche du XVIII^e siècle, réimprimée par les Pantagruélistes*, Rouen, chez J. Lemonnier, 1879.

Le Prevost d'Exmes, *Examen des jugements opposés portés par MM. Le Marquis de Ximenès, Daunou et le Chevalier de Cubières, sur la question suivante: De l'influence de Boileau sur la littérature française*, Genève, chez Royez, 1787.

Mercier Louis-Sébastien, *Satyres contre Racine et Boileau, dédiées à A. W. Schlegel*, Paris, chez Hénez et Tourneisen fils, 1808.

Mus, *Profession de foi par les poètes à la mode*, Bordeaux, Imprimerie de Lawalle Jeune, 1811.

Roucher-Deratte Clément, *Petit art poétique, en six cent trente-six vers, sous forme de placet, sur les lois et le mécanisme des vers et de la césure. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée de plus que du double, avec une préface en cinquante-huit vers, et de notes et remarques intéressantes*, Montpellier, J.-G. Tournel, 1818.

Ximénez Augustin-Louis de, *De l'influence de Boileau sur l'esprit de son siècle*, Paris, chez l'Esclapart et Bailly, 1787.

L'étude de cet ensemble contrasté de données dans la période chronologique déterminée est fondamentale pour la compréhension de ce que pouvait représenter Boileau aux yeux de la postérité : elle permet d'effectuer un premier bilan de la référence à l'auteur dans la première étape du processus de sa canonisation, avant de devenir une figure emblématique de la nation et du génie français, telle qu'il sera vu par le XIX^e siècle. L'interrogation de ces données ouvre des aperçus sur l'appréciation d'une œuvre et procure de précieux renseignements sur les raisons à la fois intrinsèques et extrinsèques de sa valorisation, mais aussi une estimation pertinente de l'élaboration d'une idée, d'une légende dans certains lieux de mythification (notamment l'iconographie, l'annotation et le discours biographique).

La périodisation

Si la problématisation de la réception du « Législateur » s'explique par les lieux, les ressorts conjoncturels et les implications de l'apparition de Boileau de 1711 à 1910, la périodisation, quant à elle, trouve sa justification dans la valeur symbolique que représentent les deux dates. La date de 1711 s'impose pour ainsi dire à nous puisque c'est celle du décès de Boileau et que notre sujet se propose d'interroger la référence *post mortem* à cet auteur. Sans renier les

travaux d'A. Adam qui voit en Boileau l'initiateur de sa propre légende, il faut cependant convenir que tout mythe est le résultat d'une longue tradition transmise par la conscience collective. Le choix de 1910 comme date butoir s'explique par le tournant historique que prennent alors les premières décennies du XX^e siècle ; cette période charnière où le sentiment exacerbé de l'identité nationale aboutit aux conflits que l'on connaît. Nous avons donc préféré nous arrêter au seuil des débats, souvent de propagande, que de tels affrontements impliquent.

La première partie nous mènera de 1711 à 1802. Le choix de ces échéances peut paraître surprenant et nous nous appliquerons à le justifier ici. Si la première date s'impose à nous en tant que commencement du mythe, les choses sont plus compliquées pour la seconde : c'est le fruit de l'articulation de diverses optiques, dont le point de départ est l'histoire de l'enseignement. Après avoir consulté de nombreux ouvrages sur la question éducative en France, nous avons constaté que 1789 constitue une limite conflictuelle. Pour certains¹, cette date est une rupture dans la mesure où le sentiment national naît avec la Révolution et fait de l'enseignement une préoccupation de l'État : grâce aux réformes dont elle a accouché, 1789 constitue une mutation dans la réflexion éducative. D'autres², en revanche, pensent que le concept de l'école « nationale » trouve son affirmation bien avant cette date : plus précisément en 1763, à la publication du premier texte parlementaire considérant l'enseignement comme affaire d'État, suite à l'exclusion des jésuites en 1762. De plus, les tentatives de réforme que brandissent les premiers sont écartées par les seconds faute de réussite concrète : elles n'ont dans les faits jamais dépassé l'état de théorie.

En ce qui nous concerne, nous ne pouvons nous arrêter à ces deux dates (1762-1789). Le départ des jésuites a eu un effet sensible sur l'évolution de la figure de Boileau : les partisans de l'éducation moderne eurent ainsi, toute proportion gardée, l'opportunité de réduire la référence à Horace au profit de Boileau. Même si ses efforts de réformes restent limités, la période révolutionnaire a mis en scène, à travers d'autres supports que le traité didactique (nous pensons particulièrement à la presse), un Boileau en rapport avec les héros romains, et nous savons le rôle joué par ces derniers dans l'esprit des révolutionnaires : comme nous le montrerons plus loin, la figure de Boileau évoluera parallèlement à la mutation du concept de « Chrétien vertueux » au « Citoyen chrétien ». Aller jusqu'en 1850, comme le préconise

¹ F. Lebrun et F. Mayeur, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation en France*, tome II « De Gutenberg aux Lumières, 1480-1789 » et tome III « De la Révolution à l'école républicaine », Paris, éd. Perrin, 2003-2004.

² M.-M. Compère, *Du Collège au Lycée (1500-1850)*, Paris, éd. Gallimard/Julliard, 1985 et P. Griscelli, *L'enseignement de la rhétorique dans les collèges français (1660-1760)*, thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne IV, 1989.

Marie-Madeleine Compère en tant que terme échéant de l'éducation de l'Ancien régime, nous a paru quelque peu excessif : même si la première moitié du XIX^e siècle est marquée par un autoritarisme social et scolaire dont l'une des expressions fut le retour en force de la rhétorique, le vent des réformes est passé par là et les pions de l'échiquier ont changé de position. Par ailleurs, l'école, nous le savons, est toujours en retard par rapport à la réalité et elle n'applique les nouveautés que lorsqu'elles deviennent usées. C'est pour cela que nous avons tenu à observer simultanément le discours médiatique et éditorial, baromètres non pas plus fiables (faut-il rappeler qu'ils sont souvent le théâtre de prises de positions partiales), mais du moins représentatifs du bouillonnement intellectuel de l'époque.

Nous avons tenu également compte du passage de la notion de Belles-Lettres à celle de littérature¹. Comme le souligne Ph. Caron, il s'agit là d'un phénomène dont on observe l'évolution du début du XVIII^e siècle aux premières décennies du XIX^e. Selon lui, le point de vue « Belles-Lettres » sur les textes était, jusqu'à la première moitié du XVIII^e siècle, un regard rhétorique et mondain : on lisait à la fois pour se divertir et pour s'appropriier un bien-dire. Avec le signe « Littérature », c'est beaucoup plus un point de vue spéculatif qui intéresse la lecture du texte : rendre compte d'une forme d'écriture, comprendre par les causes matérielles le pourquoi de l'essor du roman, analyser comparativement une œuvre par rapport à une autre en cherchant à en expliquer la différence par les auteurs, les milieux, les lieux, etc. Or, le passage des « Belles-Lettres » comme modèles d'élocution à une littérature dont l'objet d'étude est le texte, marque non seulement le partage des disciplines (Lettres *vs* Sciences), mais aussi l'avènement d'ouvrages didactiques qui adoptent ce point de vue et prennent la forme de « Morceaux choisis » puis d'« Histoires littéraires » dès les premières années du XIX^e siècle.

De plus, le débat sur la place du français dans l'enseignement est tranché par l'université napoléonienne en 1802, début de l'enseignement secondaire instauré par Bonaparte : la priorité est alors donnée à la grammaire française aux dépens de la latine et les auteurs français seuls y sont étudiés. C'est donc l'association de tous ces éléments qui a motivé notre choix et nous a poussé à opter pour 1802 en tant que date butoir de la première partie de cette étude.

En revanche, la date de 1880 s'est en quelque sorte imposée à nous : c'est une date qui symbolise le commencement d'une ère nouvelle, d'une autre République. Elle est, pour

¹ Suivant les théories de Ph. Caron sur le sujet, *op. cit.*

M. Leroy, le « grand tournant » pendant lequel la III^e République « fonde l'école sur le sentiment patriotique et la volonté de préparer la revanche, militaire et intellectuelle, sur l'Allemagne »¹. Outre la rupture politique, cette date constitue, selon l'unanimité des chercheurs² sur le fait éducatif en France, une rupture majeure, à savoir le passage du discours latin à la composition française. Elle est également le point de départ de la phase de consécration dans la périodisation de l'histoire des institutions de la littérature française que nous offre A. Viala³. Ces raisons s'ajoutant à nos propres observations sur l'évolution de la figure de Boileau nous ont déterminée à opter pour 1880 comme date séparant la seconde partie de la troisième, toutes deux consacrées au très dense XIX^e siècle.

Des axes de recherche au plan adopté

On l'aura compris ; ce travail s'appuie sur un plan chronologique et s'organise autour de trois axes que nous tâcherons de présenter brièvement ci-dessous.

La première partie aura pour objet la mise en place du mythe de « Législateur du Parnasse ». L'on verra comment, de 1711 à 1802, le personnage de Boileau-Horace français a-t-il été créé dans le sillage de l'exaltation de la langue française et dans la perspective de faire valoir une littérature française face à la latine. Nous interrogerons les rouages de l'élaboration de cette mythification parallèlement à la contestation dont elle a fait l'objet. Nous mesurerons aussi l'effet de l'usage de Boileau dans les réflexions pédagogiques de l'époque sur les prémices d'une éducation moderne. Enfin, nous tenterons de déterminer les principaux enjeux (sociaux, idéologiques et esthétiques) de la référence à Boileau. Plusieurs questions orienteront notre réflexion : de la naissance de la légende aux critères de sélection de l'œuvre boilevienne, des reproches souvent nourris de positions idéologiques défendues ou rejetées faits à son encontre aux tenants et aboutissants de tels positionnements. Ces interrogations nous éclaireront sur l'idée de l'esthétique littéraire du XVIII^e siècle qui s'en dégage et du coup l'histoire littéraire.

La deuxième partie abordera une nouvelle figure de Boileau, celle de Boileau théoricien comme Aristote, à la fois sous la plume de ses commentateurs et des professeurs de collègues

¹ Leroy Michel. « La littérature française dans les instructions officielles au XIX^e siècle », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, N°102, mars 2002, p. 367.

² Voir par exemple M. Jey, *La littérature au lycée : invention d'une discipline (1880-1925)*, Université de Metz, 1998 et V. Houdart-Mérot, *La culture littéraire au lycée depuis 1880*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1998.

³ A. Viala, « Institutions littéraires, champ littéraire et périodisation : l'institution du siècle », *Littératures classiques*, N°34, automne 1998, p. 123.

que dans le discours des partisans du romantisme, que le XIX^e siècle va imposer dans l'optique de défendre une littérature nationale. Les publications parues de 1802 à 1880, particulièrement celles destinées aux étudiants, participent à l'engouement que suscite l'éducation au XIX^e siècle : éduquer l'enfant suivant l'idéal des pensées novatrices, éduquer le citoyen de demain, former l'écrivain, le patriote. Cette partie sera également l'occasion d'analyser ce que nous pouvons qualifier de « lieux de mythification » : nous entendons par là, les discours iconographique et biographique qui construisent et prolongent, parfois en la déconstruisant, la légende de « Législateur du Parnasse ». Il s'agira de juger de leur impact sur la consécration de l'auteur et leur participation dans la diffusion de sa notoriété. Ce qui nous amènera au second versant de notre propos : en mesurant le rôle du discours para-textuel dans l'élaboration des « vies » littéraires de Boileau, nous montrerons qu'il n'a pas seulement contribué à la constitution d'un idéal esthétique par la canonisation de l'œuvre boléviennne ; il a joué également un rôle important dans l'édification nationale au XIX^e siècle.

Le dernier axe traitera d'un aspect distinct du précédent mais non moins complémentaire. L'examen de l'usage fait de cette figure emblématique du canon classique au sein des ouvrages pédagogiques, de 1880 à la veille de la première guerre mondiale, montre que l'œuvre boléviennne a été investie d'une fonction fondatrice de la littérature nationale, dont elle définit les principes et l'excellence. Aux yeux des penseurs de la troisième république, l'auteur de l'*Art poétique* est le modèle de la clarté, de l'ordre et de la raison, celui qui incarne la perfection de « l'esprit national ». Héritier des classiques de l'antiquité, il est pur de toute influence étrangère : c'est par rapport à lui que sont jugés les auteurs des autres siècles avant qu'ils ne soient admis en tant que « classiques français ». La prédilection pour les ouvrages éducatifs dans cette partie est volontaire dans la mesure où l'école représente l'institution première qui perpétue le succès d'un écrivain et l'inscrit, du coup, dans une fonction doxique : grâce à elle, l'auteur atteint le statut de modèle et devient vecteur de normes civiques et idéologiques. Le système scolaire est, de plus, le lieu où s'entretient et se nourrit une littérature nationale aspirant à représenter l'esprit d'une nation, à forger une identité culturelle qui lui est propre. Mais nous veillerons à ne pas négliger les périodiques, qui font entendre une actualité littéraire et critique passionnante et qui permettent de suivre au plus près l'évolution de la figure de Boileau et l'invention, comme le renouvellement, des différents aspects du mythe.

Partie 1. D'Horace à Boileau (1711-1802)

INTRODUCTION

« Boileau joue un rôle de catalyseur: autour de son œuvre, les hommes et les tempéraments, les goûts et les époques s'expriment et se révèlent. »

R. Zuber et B. Beugnot, *Boileau. Visages anciens, visages nouveaux, 1665-1970*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1973.

Le 8 août 1701, Boileau apprend à Brossette¹ que les éditions de ses œuvres se multiplient². On l'interroge de divers côtés sur les circonstances qui les ont vues naître et sur la portée d'allusions devenues trop obscures avec le temps. C'est un signe frappant de l'intérêt que ses œuvres éveillent parmi le public. Sa longévité, car il est le seul qui survécut aux grands auteurs de son siècle (Huet, Rapin, Fleury, Patru, Corneille, Racine et Molière...), lui procure un nouveau statut : il est le dernier représentant d'une tradition et, par là même, devient un « Ancien ». La même année, le collège de Beauvais lui rend hommage en tant qu'ancien élève et l'institution scolaire le consacre de son vivant même : son *Art poétique* sera lu et appris par plusieurs générations d'écoliers.

Dans leur article « L'enseignement des langues à Riom et à Effiat »³, M. Bellot-Antony et D. Hadjadj soulignent que Boileau apparaît au programme officiel en 1780 et ses vers déclamés dès 1744. En fait, l'usage de Boileau au collège remonte à une date bien antérieure, de l'aveu même de l'intéressé : plus exactement à 1697. En effet, dans l'une de ses lettres adressées au Père Bouhours et avec le style ironique qui lui est propre, Boileau se plaint de la conduite de certains jésuites de la Compagnie en ces termes :

¹ Claude Brossette (1671-1743) : ce lyonnais était un avocat, érudit et philologue du XVIII^e siècle. Il est le signataire et le commentateur de la première édition des œuvres complètes de Boileau (dite édition de Genève, 1716). L'importance de cette édition sera déterminée au chapitre 1 de cette première partie. Sur l'auteur, voir les nombreux travaux de S. Ben Messaoud dont « Claude Brossette, éditeur de Boileau », dans *Bulletin de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon*, années 2008-2009, 2011, t. XXXVI, pp. 125-142.

² « [...] mes libraires ont été bien aises d'avoir vendu l'édition en grand, avant que de débiter celle en petit. Ils en sont venus à bout, et je ne saurais assez admirer la folie du public qui leur a été porter son argent, et qui a épuisé cette édition, qui est bien la quarantième, en trois mois de temps », Lettre XXII (à Brossette) in F. Escal, *Œuvres complètes de Boileau*, Paris, Gallimard, 1966, p. 656. Comme le confirmera plus tard R. Bray : « On a relevé la liste des éditions des œuvres de Boileau : quarante-trois éditions collectives paraissent jusqu'en 1700, treize de 1700 à 1711, sans parler des éditions séparées des Satires, des Épîtres, etc. Ce succès égale ou dépasse celui des œuvres de La Fontaine » dans *Boileau, l'homme et l'œuvre*, Paris, Boivin, 1942, p. 149.

³ Dans *Le collège de Riom et l'enseignement oratorien en France au XVIII^e siècle*, dir. J. Ehrard, Paris, CNRS/Oxford, Voltaire foundation, 1993.

Comme il me paraît, mon révérend père, par les paroles que le révérend père Tarteron a dites à mon frère le docteur de Sorbonne, et par d'autres choses qu'on m'a rapportées, qu'il y a un dessein formé dans votre illustre compagnie de se déclarer contre moi, et qu'on a même déjà défendu de lire mes ouvrages dans votre collège, je souhaiterais de vous voir et de vous embrasser, afin qu'au moins avant le combat nous nous pardonnions notre mort.¹

R. Bray en a fait la remarque lorsqu'il revient sur la place qu'acquiert Boileau dans ses dernières années : « loué par Bouhours et Ménage, classique déjà dans les collèges, (...). Il entre vivant au Panthéon des lettres »².

De plus, il faut rappeler que l'exercice scolaire de la version latine a donné lieu à de nombreuses traductions des textes boléviens, depuis celle de l'*Ode sur la prise de Namur* par Lenglet (1692) que suivirent bien d'autres par Rollin, Cossin, le Père Lalandelle, l'abbé Mezabarba et le Père du Treuil de l'Oratoire. Un recueil en fut ainsi publié en 1737, regroupant les *Satires* et les *Epîtres*, l'*Art poétique*, le 1^{er} et le 5^e chant du *Lutrin* et quelques épigrammes sous le titre *Perillustris viri Nic. Boileau Despréaux Opera, E Gallicis numeris in Latinos translata, M. Godeau, antiquo Rectore Universitatis studii Parisiensis*³. Il est donc certain que la référence à Boileau dans les collèges est bien antérieure à 1744 même si nous ne possédons pas aujourd'hui d'exercices publics ou de cours qui le confirment : le statut de ces traducteurs, régents, professeurs d'éloquence et de rhétorique pour la plupart qu'appuie le contenu de la lettre de Boileau lui-même.

Par ailleurs, la réputation de l'auteur ne s'est pas limitée aux cercles littéraires parisiens : elle a gagné la province et l'étranger⁴. Claude Brossette entreprend la première édition commentée des œuvres de Despréaux, publiée en 1716 à Genève. Le marquis de Châteaurenard, Jean de Sabatier, membres de l'Académie d'Arles, La Monnoie en Bourgogne et Le Pays en

¹ Nous soulignons. Lettre XIX (Lettres à divers) dans F. Escal, *Œuvres...*, *op.cit.*, p. 802.

² De nouveau, nous soulignons. *Boileau...*, *op.cit.*, p. 121.

³ En voici le titre dans son intégralité : *Perillustris viri Nic. Boileau Despréaux Opera, E Gallicis numeris in Latinos translata, M. Godeau, antiquo Rectore Universitatis studii Parisiensis Accessere ad calcem quæ reperiri potuerunt Poematum tanti Auctoris in Latinos modos redditorum ab illustrioribus ejusdem Academiæ: Viris, Rollino, scilicet, Grenano, Bizoto, Vaesbergio aliisque*, Paris, Barthélémy Alix, 1737.

⁴ Pour un approfondissement de la question, Cf. G. Maugain, *Boileau et l'Italie*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1912 ; M.-M. Pelayo, *Historia de las ideas estéticas en España*, Madrid, Artes gráficas Plus-Ultra, 1923 ; A. Clark, *Boileau and the French classical critics in England (1660-1830)*, Paris, Honoré Champion, 1925 ; V. Rossel, *Histoire des relations littéraires entre la France et l'Allemagne*, Paris, Fischbacher, 1897 ; E. Wrangel, *Aperçu de l'influence de la littérature française sur la littérature suédoise*, Paris, Armand Colin, 1901. Mais aussi un point de vue plus rétif à cette influence en consultant H. Stein, *Boileau en Hollande, essai sur son influence au XVII^e et XVIII^e siècles*, Utrecht, N.V. Dekker et Van de Vegt en J.W. Van Leewen Nijmegen, 1929. Plus récemment, D. Hayne, « Boileau au Québec », *Langue, littérature du XVII^e et du XVIII^e siècle: Mélanges offerts à M. le Professeur Frédéric Deloffre*, Paris, Soc. d'Édition d'Enseignement Supérieur, 1990, pp. 647-654 ; A. Kerson, « L'Art poétique de Boileau en Espagne », *Actas Irvine-92*, Asociación Internacional de Hispanistas, Irvine, University of California, 1994 ; E. Méron, « Influences de Boileau: La Poésie classique en Nouvelle-France », *Papers on French Seventeenth Century Literature*, 31, 61, 2004, pp. 427-445.

Dauphiné, participent à la diffusion des écrits de Boileau en province. Dans sa *Bibliographie générale des œuvres de Nicolas, Gilles et Jacques Boileau* publiée en 1929, Émile Magne cite deux traductions des *Œuvres complètes* de Boileau en anglais et en latin¹; la traduction des *Satires* en anglais, grec, hollandais, italien, latin, polonais et suédois ; l'*Art poétique* en anglais, espagnol, hollandais, italien, latin, polonais, suédois et russe ; les *Épîtres* en latin, hollandais et suédois ; les *Odes* en anglais, italien et latin ; le *Lutrin* en anglais, hongrois, italien, latin, suédois et portugais ; le *Traité du Sublime* en différentes versions anglaises et l'*Arrêt burlesque* en hollandais. Le nombre important de ces traductions témoigne de la diffusion des écrits de l'auteur dans toute l'Europe. Nicolas Boileau-Despréaux s'installe alors dans le personnage de « Régent du Parnasse » et est adopté, si l'on en croit Gustave Lanson, « comme expression du goût français »² dans l'esprit collectif français et européen. Son décès marque le commencement d'une nouvelle ère et le début de la consécration officielle du XVII^e siècle. Il délimite également la première borne chronologique de ce travail.

Pour suivre l'évolution de la figure de « Législateur du Parnasse » au siècle des Lumières, il faut essayer de remonter à ses origines. Nous avons donc opté de l'étudier en trois mouvements. Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il nous semble important de replacer d'abord cette partie dans le cadre historique dans lequel elle s'inscrit. Nous interrogerons ensuite la mise en place de la mythification de Boileau : nous verrons comment est née cette légende et de quoi s'est-elle nourrie. Nous tenterons aussi de mesurer les tenants et les aboutissants de l'usage de Boileau dans les pensées pédagogiques modernes de l'époque, particulièrement celles destinées aux filles et celles qui inspirent le programme de l'école militaire. Enfin, en analysant quelques enjeux de la référence à Boileau, nous verrons comment s'est organisée la contestation de la mythification de Boileau parallèlement à son élaboration et les moyens mis en place pour tenter de la démanteler.

¹ On trouve dans le catalogue de la BNF, douze éditions latines de certains textes de Boileau (le 1^e et le 2^e chant de l'*Art poétique*, certaines satires et épîtres), allant de 1692 à 1710.

²G. Lanson, *Boileau*, Paris, Librairie Hachette, 1929, p. 192.

CHAPITRE 1. CADRE HISTORIQUE DE LA PREMIÈRE PARTIE

Afin de mieux cerner le rôle de la réflexion éducative au siècle des Lumières dans l'élaboration du mythe de « Législateur du Parnasse », nous pensons qu'il est nécessaire de dresser un tableau à grands traits de la situation de l'enseignement au XVIII^e siècle¹. Cette esquisse a pour objectif de présenter brièvement le cadre historique dans lequel s'inscrit la première partie de cette étude. Nous traiterons donc de la situation de l'enseignement masculin et de l'idéal éducatif féminin de cette époque, sans réel approfondissement du sujet. Pour aller plus loin, nous renvoyons aux ouvrages dont nous nous sommes largement inspirée et que l'on retrouvera en notes et en bibliographie.

1. Esquisse de la situation de l'enseignement masculin au siècle des Lumières

Le réseau éducatif comprend trois principales congrégations enseignantes : les Jésuites dont les collèges se concentrent principalement dans les grandes villes, les Oratoriens et les Doctrinaires qui se partagent le reste du pays, auxquelles s'ajoutent d'autres ordres dont l'expansion nationale est à plus faible échelle tels les Bénédictins et les Carmes². Codifié dans quelques traités fondamentaux, l'enseignement qui y est dispensé possède une unité pédagogique aussi bien dans les méthodes employées que dans les matières enseignées, malgré certaines différences secondaires. Si l'on s'en tient aux *rationes studiorum* les plus notoires, celui de la Compagnie de Jésus et le *De ratione discendi et docendi* de Jouvancy, le latin serait la langue maîtresse de l'enseignement duquel le français serait exclu. Ce qu'on

¹ Les renseignements dont nous nous servons ici sont le fruit de nombreux travaux sur le fait éducatif en France ; nous n'en citons ici qu'une infime partie. Pour aller plus loin, se reporter à la bibliographie : F. Lebrun, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Tome II « De Gutenberg aux Lumières (1480-1789) », Paris, éd. Perrin, 2003 ; Ph. Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon, 1960 ; F. de Dainville, *L'éducation des jésuites*, Paris, éd. de Minuit, 1978 ; M.-M. Compère, *Du collège au lycée (1500-1850)*, Paris, éd. Gallimard/Julliard, 1985 ; M. Sonnet, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, éd. du Cerf, 1987.

² Pour plus de précisions sur la répartition de ces congrégations à l'échelle nationale, voir les statistiques et les cartes bien détaillées dans *l'Atlas de la Révolution : 2-L'enseignement*, sous la direction de D. Julia. Paris, éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1987.

appelle communément le *Traité des études* de Rollin attribue une demi-heure à l'enseignement de la langue maternelle dans les collèges de l'Université de Paris et recommande l'apprentissage du français pour les tout-petits, mais aussi dans les écoles des pauvres et de la campagne.

L'oratorien Houbigant accorde cependant une importance encore inédite, depuis Port-Royal, à l'enseignement du français et préconise l'alternance des langues latine, grecque et maternelle, même si ce n'est qu'à partir des classes des Humanités¹. Publiés dans le sillage des précédents, d'autres ouvrages apportent régulièrement quelques éclairages, ajouts voire des réfutations aux écrits de leurs prédécesseurs. Ils constituent de précieux documents sur la réflexion pédagogique de l'époque et sur lesquels nous reviendrons plus largement dans les chapitres qui suivent.

L'éducation au siècle des Lumières est subordonnée à un enseignement essentiellement religieux pour les filles, à la fois religieux et humaniste pour les garçons, et dont le principal objectif est la formation d'un individu ancré dans la réalité sociale au sein de laquelle il évolue. L'égalité culturelle des deux sexes était un idéal inconcevable pour la majeure partie des intellectuels de l'époque. Les dissemblances des enseignements que les deux catégories reçoivent sont de taille : la durée de l'enseignement, la nature des apprentissages et leurs modalités creusent un fossé intellectuel entre eux. Dans l'ensemble, l'éducation monastique à laquelle toute fille de bonne famille est soumise, essentiellement chez les religieuses, en fait une femme chrétienne qui sait lire, écrire, compter et manier le fil et l'aiguille. Les finalités sociales et morales de cet enseignement sont, pour ainsi dire, en étroite relation avec l'état qu'une jeune femme est amenée à occuper dans le monde : elles justifient dans une certaine mesure le contenu pédagogique de l'institution conventuelle.

Néanmoins, les cours particuliers offrent une autre alternative : elle est la seule à donner accès à une éducation plus complète, comparable à celles des garçons. Elle n'en est pas moins réservée aux filles issues d'un milieu social particulier². Quelles que soient les aspirations des rares philosophes défenseurs de l'égalité des sexes devant l'instruction (Montesquieu et D'Holbach par exemple), la Révolution ne tarde pas à les réprimer en renvoyant les filles à la

¹ *Le collège de Riom et l'enseignement oratorien en France au XVIII^e siècle*, dir. J. Ehrard, *op.cit.*, apporte de précieux éclairages sur le rôle des Oratoriens, à la suite de Port-Royal, dans la mise en place de l'enseignement du français dans les collèges.

² Cas de la célèbre Mme Jeanne-Marie ou Manon-Philippon Roland (1754-1793).

maison et en imposant les concepts de la « mère chrétienne au foyer » (Talleyrand et Mirabeau) et du « citoyen vertueux » par la « femme vertueuse ».

À cette opposition s'ajoute celle entre riches et pauvres : la répugnance à l'égard du mélange des classes sociales à l'école suscite l'éloignement du peuple de l'enseignement secondaire. Beaucoup, y compris certains philosophes, pensent que l'instruction doit être réservée aux classes aisées. En effet, l'idée selon laquelle l'instruction soustrait des bras utiles à la production remonte à Richelieu et Voltaire ne fait que la renchérir lorsqu'il écrit à La Chalotais pour le féliciter à l'occasion de la publication de son *Essai d'éducation nationale ou plan d'études pour la jeunesse* (1763) : « Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs. Moi qui cultive la terre je vous présente requête pour avoir des manœuvres et non des clercs tonsurés »¹. Plus tard, Guizot affirmera que la Révolution fut fomentée par des déclassés². Ainsi, après un XVII^e siècle où la mixité sociale est admise dans le milieu scolaire, on s'applique au XVIII^e à une « spécialisation sociale » de deux enseignements, l'un pour les bourgeois et les aristocrates, l'autre pour les moins lotis par la fortune. Si l'on en croit Philippe Ariès, la suppression des externats au profit des pensionnats, a créé une situation où « l'instruction secondaire jadis très ouverte devient un monopole de classe, le signe d'une condition et le moyen de sa sélection »³.

Le départ des Jésuites en 1762 fut à l'origine de plusieurs initiatives pédagogiques infructueuses. Désormais, l'enseignement masculin devient affaire d'État et soumis à son seul contrôle. Les débats sur l'éducation se multiplient et chacun y va de son propre plan : les écrits des philosophes comme des politiques enflamment les journaux et les séances parlementaires. La langue maternelle y est mise avant la latine et l'apprentissage des langues étrangères aux dépens des langues mortes, avec une place prépondérante accordée à l'histoire contemporaine et surtout aux sciences exactes. Certains, comme Voltaire, voient dans l'école militaire voulue par Louis XV et Mme de Pompadour une option possible pour le changement : Voltaire n'hésite pas à opposer à la réflexion rousseauiste ce modèle où l'enseignement de la grammaire française, des mathématiques et des langues vivantes sont prioritaires.

¹ Lettre du 19 mars 1766. Plus loin encore : « il est à propos que le peuple soit guidé, et non pas qu'il soit instruit : il n'est pas digne de l'être ». Dans la lettre du 1^{er} avril 1766, il ajoute : « Il me paraît essentiel qu'il y ait des gueux ignorants », cité par Ph. Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*. Paris, Plon, 1960, p. 348.

² M.-M. Compère, *op.cit.*, p. 165.

³ Ph. Ariès, *op.cit.*, p. 351.

Deux *topoi* éducatifs se concurrencent alors : au concept de « l'honnête homme » cher au collège humaniste, on oppose celui de « savant » tel que défini par les philosophes et mis en pratique plus tard par les écoles centrales¹ de la Révolution. L'arrivée de Napoléon au pouvoir met fin à ces dernières en 1802 et établit un nouveau système largement inspiré de celui créé par Condorcet en 1792 : c'est le commencement de la longue tradition des écoles primaires et secondaires, du Lycée, des écoles spéciales et de l'Université. Un système investi depuis lors d'une mission fondamentalement civique.

Cette réalité historique a déterminé le choix d'une partie de notre corpus didactique : ouvrages destinés prioritairement à la gent masculine, de classes sociales aisées et qui concernent les classes des Humanités et de Rhétorique.

2. L'idéal éducatif féminin²

Dans sa correspondance à l'usage de l'éducation des filles (1696) dans la Maison de Saint-Louis à Saint-Cyr, Mme de Maintenon déclare que : « Les femmes ne savent jamais qu'à demi, et le peu qu'elles savent les rend communément fières, dédaigneuses, causeuses et dégoûtées des choses solides »³. Bien qu'antérieure à la tranche chronologique qui nous préoccupe, cette opinion prévalut pendant tout le siècle, partagée sinon inspirée par Fénelon puis confirmée par Rollin et leurs continuateurs⁴.

¹ Cf. l'article « La Chalotais » dans *Dictionnaire de la conversation et de la lecture. Inventaire raisonné des notions générales les plus indispensables à tous, par une société de savants et de gens de lettres*, dir. William Duckett, 2^e éd., T. 12^e, Paris, au Comptoir de la Direction, 1856, p. 29 (Exemplaire numérisé, Google Books) : « Chénier, dans un discours sur les progrès des connaissances en Europe et de l'enseignement public en France, cite avec estime le jugement de La Chalotais sur l'institution des anciens collèges, et il ajoute que le nouveau plan présenté par ce magistrat se rapprochait, à beaucoup d'égards, du mode suivi depuis dans les écoles centrales ». Il s'agit ici du plan d'études dont il est question un peu plus haut.

² Cf. P. Rousselot, *Histoire de l'éducation des femmes en France*, T. 1 et 2, Paris, Didier et C^{ie}, 1883 ; H. de Leymont, *La pédagogie féminine extraite des principaux écrivains qui ont traité de l'éducation des femmes depuis le XVI^e siècle*, éd. P. Rousselot, Paris, Delagrave, 1881 ; M. Sonnet, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, éd. du Cerf, 1987 ; P. Hoffmann, *La femme dans la pensée des Lumières*, Genève, Slatkine, 1995 ; M. Grandière, *L'idéal pédagogique en France au dix-huitième siècle*, Oxford, Voltaire foundation, 1998. Précisons que nous considérons ici l'éducation collective. Pour le préceptorat, nous renvoyons à L. Timmermans, *L'accès des femmes à la culture (1598-1715). Un débat d'idées de Saint-François de Sales à la marquise de Lambert*, Paris, Champion, 1993, qui montre la solidité de l'éducation reçue par les Précieuses.

³ D. Picco, « Les Dames de Saint-Louis, maîtresses des Demoiselles de Saint-Cyr » dans *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, dir. I. Brouard-Arends et M.-E. Plagnol-Diéval, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 279.

⁴ Mmes de Riccoboni et Lambert par exemple.

En effet, si les premiers questionnements quant à l'utilité de combattre l'ignorance des filles ont donné lieu à quelques plans éducatifs¹ et se sont manifestés parallèlement à l'intérêt exprimé pour l'éducation des garçons, ils n'en restent pas moins très restrictifs quant aux outils pédagogiques employés et limités au regard des finalités de l'enseignement souhaité². Proposant une instruction exclusivement religieuse à portée morale, le cursus des demoiselles se réduit aux travaux manuels, la lecture et l'écriture, le catéchisme, quelques notions d'arithmétique pour un usage domestique et un peu de droit pour la gestion des biens si nécessaire (cas de veuvage). Lorsqu'une fille présente quelque disposition, on lui recommande la lecture de l'histoire sainte, grecque, romaine et française³. L'apprentissage du latin est parfois toléré pour son « édification » propre. L'usage des ouvrages d'éloquence et de poésie comme la pratique de la peinture, de la danse et de la musique ne doivent être soumis aux filles qu'avec grande précaution car si les deux premiers arts risqueraient d'ébranler leur 'imagination vive' ou de les rendre vaniteuses, les trois derniers seraient généralement vite abandonnés une fois les demoiselles entrées dans le monde. Dans tous les cas, il est conseillé de fournir des connaissances générales sans rien approfondir et ne jamais apprendre aux filles à raisonner⁴.

D'où vient que l'on choisisse une éducation aussi limitée ? Les croyances religieuses, justifiées par certains concepts reposant sur la « nature » ou la constitution physique de la femme, en sont le fondement. Comme le souligne Hélène Jacquemin, l'infériorité de la femme par rapport à l'homme est un lieu commun issu de la Genèse selon lequel : « Dieu n'a pas choisi de créer la femme pour elle-même, mais l'a destinée pour l'homme, en tirant Ève

¹ Un seul cependant se réalise, celui de Mme de Maintenon, à travers la Maison de Saint-Louis à Saint-Cyr. Le plan de Castel de Saint-Pierre (1728), par exemple, ne sera jamais concrétisé.

² Le principal outil pédagogique utilisé dans l'éducation des filles fut le théâtre d'éducation dont Mme de Maintenon et plus tard Mme de Genlis furent les utilisatrices les plus convaincues. Cf. A. Piéjus, *Le théâtre des demoiselles : tragédie et musique à Saint-Cyr à la fin du grand siècle*, Paris, Société française de musicologie, 2000. Les finalités de l'enseignement féminin n'aborderont la question professionnelle qu'à la veille de la Révolution, avec l'échec que l'on connaît.

³ H. Jacquemin, *Livres et jeunes filles nobles à Saint-Cyr (1686-1793)*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 2007, a consacré la troisième partie de son travail à la discipline d'histoire au couvent de Saint-Louis.

⁴ Pour ce qui a trait à cet enseignement, voir F. de Salignac de la Mothe-Fénelon, *De l'éducation des filles* [1687], Chapitre XII, « Suite des devoirs des femmes », éd. J. Le Brun, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de La Pléiade », 1983 ; la correspondance de Mme de Maintenon aux Dames de Saint-Cyr ; Ch. Rollin, *De la manière d'enseigner et d'étudier les Belles-Lettres, par rapport à l'esprit et au cœur, op.cit.*, T. 1, Chapitre 2 : « De l'éducation des filles », p. 42 et sqq. Il est cependant utile de souligner que même si Rollin paraphrase souvent Fénelon, il s'en distingue sur un élément très important, l'apprentissage de la langue maternelle : Fénelon ne veut pas faire apprendre le français par règles aux filles (p. 230) ; *a contrario*, apprendre sa langue par « principe » est l'une des innovations de Rollin et n'en déroge pas quant à l'éducation des filles (« Études des enfants », p. 2 et sqq.). Aussi, si ces traités déconseillent l'apprentissage du chant et de la musique profane en tolérant les cantiques, la réalité confirme pourtant que l'usage des instruments était largement répandu dans les couvents renommés (voir A. Piéjus, *op.cit.*). Il y a donc bien décalage entre ce qui est recommandé théoriquement et ce qui se pratique dans les maisons d'éducation.

du flanc d'Adam. Étant par essence sous tutelle masculine, la femme pêche contre sa nature quand elle veut s'élever par l'étude, et ainsi dominer l'homme »¹. Fondamentalement corruptible et corruptrice, le péché originel exige de la femme soumission et résignation à l'autorité masculine. L'éducation constitue le moyen principal de faire accepter à la femme sa condition « naturelle » qui la destine aux activités domestiques. La notion de « nature féminine », souvent réductrice de la femme à l'état de mère et d'épouse, fonde une distinction majeure à l'époque : la femme est assimilée à la nature et au cœur, tandis que l'homme est rapproché de la civilisation et de l'esprit.

De fait, le XVIII^e siècle considère la femme non pour elle-même mais dans sa complémentarité par rapport à l'homme : Simone de Beauvoir relevait cet état de choses lorsqu'elle affirmait qu'aux yeux des « conservateurs », la femme est l'*Autre* tandis que l'homme est l'*Essentiel*, l'*Absolu* par rapport auquel elle se définit². De plus, une femme instruite déroge non seulement à sa « nature » *sociale*, si l'on peut dire, mais aussi à ses aptitudes mentales puisqu'elle est pour certains, Fénelon entre autres, « naturellement » incapable d'approfondir ses connaissances ou de fournir l'effort soutenu exigé par les travaux traditionnellement attribués aux hommes.

Cependant, malgré la prédominance de cette opinion, certains philosophes ou pédagogues la nuancent. Montesquieu, par exemple, pense que « c'est l'homme par l'éducation qu'il donne à la femme qui la rend inférieure. Elle est sinon l'égale de l'homme »³. Ailleurs, il ajoute : « Les forces seraient égales si l'éducation l'était aussi »⁴. De même, Rollin croit que « le sexe, par lui-même, ne met point de différence dans les esprits. On a vu des femmes réussir dans les sciences autant que les hommes »⁵. Néanmoins, la « nature » et la « Providence » veulent que le rôle de la femme se restreigne à la gouvernance de son foyer et celui de l'homme au gouvernement des États, d'où la nécessité d'un enseignement différent pour l'un et l'autre sexe. De son côté, l'abbé de Saint-Pierre⁶ prône, dans son *Projet pour perfectionner l'éducation* (1728), une éducation publique où l'instruction pour les deux sexes, de cinq à dix-huit ans, serait la même dans une certaine mesure. Ses recommandations reflètent une rupture

¹ H. Jacquemin, *Livres et jeunes filles nobles à Saint-Cyr (1686-1793)*, *op.cit.*, p. 10.

² Cf. S. de Beauvoir, *Le deuxième sexe*, Paris, Gallimard, 1949.

³ Cité par M. Et-Taousy, *L'éducation féminine chez Jean-Jacques Rousseau et Mary Wollstonecraft*, Thèse doctorat, Université Paris Sorbonne-IV, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 2003, p. 7-8.

⁴ *Ibid.*

⁵ Rollin, *Traité des études*, *op.cit.*, « De l'éducation des filles », p. 53.

⁶ Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre (1658-1743) : connu pour ses divers projets de réforme tant politiques qu'économiques et pédagogiques. Rousselot place les réflexions sociales de l'abbé de Saint-Pierre à la source du *Contrat Social* de Jean-Jacques Rousseau ; cf. *Histoire de l'éducation des femmes*, T. 2, *op.cit.*, p. 119-120.

avec les préceptes éducatifs qui l'ont précédés jusqu'alors et annoncent l'émergence d'une nouvelle éducation fondée tant sur la science que sur des connaissances pratiques¹. Si Voltaire et Diderot dénoncent l'éducation conventuelle, ils n'en croient pas moins à l'infériorité « naturelle » de la femme : « Dans toutes les coutumes, affirme Diderot, la cruauté des lois civiles s'est réunie contre la femme à la cruauté de la nature »². Son ouvrage *De l'éducation publique* (1762) comme le dialogue *Sur l'éducation des filles* de Voltaire (1765) laissent entendre que, malgré quelques similitudes entre l'instruction des filles et celle des garçons, la finalité de l'éducation de la femme doit rester sa condition de mère et d'épouse : ils rejoignent en cela les limites du projet éducatif de l'abbé de Saint-Pierre.

Ces auteurs s'inscrivent dans le sillage de la pensée lockienne dont l'influence fut incontestable sur certains esprits pédagogues de l'époque³. Son concept de « sensibilité », a inspiré les principales éducatrices du XVIII^e siècle : Mmes de Genlis, de Graffigny et Riccoboni prêtent une grande importance à cette notion et sont convaincues que la garantie de la « sensibilité naturelle » de la femme est le seul moyen pour elles d'accéder à la vertu⁴. En revanche, l'éducation radicalement opposée des deux sexes que préconise Rousseau l'inscrit à l'encontre de ces acceptions : l'auteur de *l'Émile* (Livre V : « Sophie », 1762) veut un apprentissage à « la poupée » qui prépare la femme à une obéissance aveugle de l'homme quelle que soit la nature de ses actes. Comme le souligne Mohammed Et-Taousy, la distinction entre la femme « obéissante » et l'homme « rationnel » au cœur de la théorie rousseauiste renforce l'idée bien répandue à l'époque qu' :

Une femme intelligente était une femme dangereuse et constituait une menace au regard du statu quo au XVIII^e siècle qu'on accordait à la femme. Les conservateurs ne prônaient l'éducation des femmes que si elle permettait de les maintenir à une place subordonnée, surtout depuis l'éducation d'Émile.⁵

¹ C. de Saint-Pierre, *Œuvres diverses. Projet pour perfectionner l'éducation des filles*, Paris, Briasson, 1730 (exemplaire numérisé, Google Books). L'abbé admet dans son enseignement un grand nombre de matières : arts, sciences, langues, histoire, géographie, lois civiles, astronomie, anatomie, sciences de la nature, médecine « usuelle » et économie domestique. En cela, il est l'un des précurseurs de l'éducation moderne dont s'inspireront plus tard La Chalotais (pour l'éducation des garçons) et Condorcet (pour celle des filles).

² Cité par M. Et-Taousy, *L'éducation féminine*, *op.cit.*, p. 10. Voir aussi A. Gargam, « Marie-Marguerite Bihéron et son cabinet d'anatomie : une femme de science et une pédagogue » dans *Femmes éducatrices*, *op.cit.*, qui rappelle la contribution de cette grande anatomiste dans la formation médicale de certains philosophes, surtout Diderot.

³ Les *Pensées sur l'éducation* de J. Locke furent publiées en 1693 et rapidement traduites en diverses langues. Sur leur influence en France, cf. *Femmes éducatrices*, *op.cit.*

⁴ Cf. R. von Kulesa « Le code de la sensibilité et l'éducation morale chez les femmes éducatrices au XVIII^e siècle » dans *Femmes éducatrices*, *op.cit.*

⁵ M. El-Taousy, *L'éducation féminine...*, *op.cit.*, p. 15.

Outre la prétendue infériorité « naturelle » de la femme qu'on s'attache à défendre et à justifier, ces discours s'attaquent à la figure, non moins haïe au XVII^e siècle, de la femme « savante ». Mmes de Genlis, Riccoboni et Lambert jugent que les sciences sont « défavorables et contraires à la vertu »¹.

Or, le bannissement des sciences de l'enseignement des filles produisit un effet accumulateur sur les disciplines artistiques : leur instruction s'est alors concentrée sur les Lettres où un canon de lecture est devenu envisageable et même souhaitable. En citant les souvenirs d'Hélène Massalska (1763-1815), ancienne pensionnaire de l'Abbaye-aux-Bois, Martine Sonnet souligne la profusion des matières enseignées à laquelle fait pendant le manque d'approfondissement et d'analyse² : « Heureusement, le 'par cœur' dispense d'expliquer toutes les subtilités de genres littéraires aussi divers que la fable, la tragédie et la poésie épique »³.

Pour autant, il ne fait guère de doute que cette pédagogie du « par cœur » n'exclue pas forcément un savoir, même général, qui permet la distinction des genres ci-dessus mentionnés. L'usage constant, au sein des établissements religieux à vocation pédagogique, de versions simplifiées qui donnent les principaux préceptes de l'*Art poétique* de Boileau, laisse envisager cette perspective. Dans l'éducation collective, l'usage veut que l'on se contente de donner aux filles des connaissances générales suffisantes à la formation de bonnes auditrices dans l'intention affirmée de ne pas éduquer des poétesses et encore moins des « savantes ». Néanmoins, le préceptorat s'appuie sur l'éloge des femmes de Lettres pour encourager l'émulation des plus jeunes et, par conséquent, fournir un savoir sensiblement plus consistant.

Après cette esquisse quelque peu cavalière des préoccupations éducatives au siècle des Lumières, il est temps de revenir à la légende de « Législateur ». Le chapitre suivant, sous le titre « L'imitateur-traducteur », a pour objectif de montrer le destin incertain du « Législateur » à ses débuts avant de prendre racine dans la seconde moitié du siècle. Plusieurs interrogations ont inspiré cette réflexion : dans quelle mesure les textes boléviens sont-ils employés pour dire quoi de l'esthétique classique et de la langue française ? Quelles

¹ R. von Kulesa, *Femmes éducatrices*, op.cit., p. 142.

² Histoire ancienne et française, mythologie, *Fables* de La Fontaine, *Athalie* et deux chants de la *Henriade*, danse, musique et dessin. Ajoutons que tous ces ouvrages correspondent exactement à ceux recommandés par Rollin dans son *Traité des études*, « L'éducation des filles », op.cit.

³ M. Sonnet, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, op.cit., p. 260.

sont les facettes du visage de Boileau-Traducteur d'Horace? Comment se constitue cet étrange personnage de Boileau-Horace?

Nous répondrons à ces questions en deux mouvements. L'un reviendra sur la naissance du mythe, d'abord sous la plume des premiers commentateurs de Boileau. Ensuite, nous observerons la fortune singulière de l'œuvre boiléviennne dans quelques traités éducatifs, particulièrement ceux de Gibert, Houbigant et Gaullier, comparée à celle de ses contemporains (Molière, Racine et Corneille, pour ne citer que le noyau qui l'accompagnera pendant deux siècles et demi dans ce qu'on appellera plus tard le « canon des auteurs français »). Enfin, les tenants et les aboutissants des interprétations diverses et variées que se plaisent à conférer à la notion de l'« imitation » ceux qui se réfèrent à Boileau. Le second versant de notre propos sera consacré aux opposants de la figure de « Législateur » qui se sont acharnés contre les partisans de Boileau, dans le but de le disqualifier dans la course vers le statut du « Chantre de l'ordre et de la raison ». Nous montrerons également pourquoi ces protestataires ne se limitaient pas à s'insurger contre la mythification de Boileau, mais contre tout processus de canonisation que les « amis » du « Législateur » tentaient d'imposer. Sous le couvert de querelles autour de la personne Boileau, c'est une esthétique et un système idéologique qui sont rejetés et/ou défendus.

CHAPITRE 2. L'IMITATEUR-TRADUCTEUR D'HORACE

En observant les documents historiques de la première moitié du siècle, un fait saillant frappe le lecteur le moins averti d'entre nous : le nom de Boileau apparaît souvent aux côtés de celui d'Horace auquel il est incessamment comparé. Cette démarche comparatiste influe sur tous les écrits : elle est présente aussi bien dans les discours préfaciels que journalistiques et didactiques. C'est le cas, par exemple, des auteurs français au programme des classes de Rhétorique et de Seconde qui figurent aux côtés de leurs modèles latins et grecs et font ainsi l'objet de l'exercice, bien connu, du « parallèle ». Dans leur volonté d'atteindre la perfection, les Modernes ont adopté une perspective comparatiste par rapport aux Anciens dans une recherche constante des défauts et des qualités des uns et des autres pour déterminer la supériorité des uns sur les autres. La question de « l'imitation » s'est alors imposée.

À la lumière de ces faits, nous interrogerons les conditions qui ont vu naître l'étrange personnage de « Boileau-Horace », la mise en place du processus de mythification du poète et sa canonisation, dans les discours préfaciels et les traités didactiques de 1711 à 1740-50. Un critère a présidé à la sélection de ces ouvrages : la notoriété. Tous ces écrits ont été annoncés et recensés par les journaux littéraires de l'époque, notamment les *Bibliothèques* de Jean Le Clerc, le *Journal des Savants* ou encore les *Mémoires de Trévoux*. La majorité ont connu de nombreuses rééditions jusqu'au siècle suivant.

1. Et au début fut Brossette

En 1716, paraît la première édition des œuvres complètes de Boileau, commentée par Brossette et connue sous le nom de « l'édition de Genève »¹. Le commentateur se propose de donner l'« histoire secrète des Ouvrages de Mr Despréaux » et ainsi, celle de son siècle. Une « histoire » qui comporterait les éclaircissements nécessaires dont la postérité profitera pour une meilleure compréhension des œuvres de Boileau. L'entrée en matière de cet avertissement peut être considérée comme le point de départ « scriptural », ou même « littéraire », de la « légende de Législateur » : sous la plume de Brossette, l'auteur de l'*Art Poétique* devient le

¹ Voir en annexe le commentaire de Brossette que nous avons jugé utile de reproduire pour les nombreuses références dont il a fait l'objet dans les éditions de Boileau du XVIII^e siècle.

« Sauveur de la France », le guide des poètes et leur référence en matière de théorie littéraire. La suite est rapportée dans un style qui frôle le merveilleux : Boileau est peint comme le héros dont l'entreprise difficile d'écrire un code poétique semble impossible aux yeux de son maître, Patru. Mais sa persévérance et sa « noble audace » auront gain de cause...

Selon Brossette,

C'est à M. Despréaux principalement que la France est redevable de cette justesse et de cette solidité qui se font remarquer dans les ouvrages de nos bons écrivains. Ce sont ses premières productions qui ont le plus contribué à bannir l'affectation et le mauvais goût. Mais c'était peu pour lui d'avoir corrigé les poètes par sa critique, s'il ne les avait encore instruits par ses préceptes¹.

C'est dans cette perspective que Boileau aurait composé son *Art poétique* et serait devenu le « Régent du Parnasse français ». Revenons donc sur ce texte essentiel dans la réception de Boileau et analysons l'usage de la notion fondamentale autour duquel il est construit, à savoir « l'imitation ».

1.1. La consécration par le verbe

Selon le *Dictionnaire universel* (1690), « l'imitation » au XVIII^e siècle suggère une conformité avec un modèle : il s'agit de « l'action par laquelle on agit conformément à un modèle »². C'est dans cette acception que le système intellectuel de l'époque l'envisage, sans pour cela que sa signification corresponde à une quelconque servilité : c'est, au contraire, la condition de l'intemporalité d'une œuvre. Boileau la conçoit de la même manière : pour lui, c'est une sorte de lutte que le Moderne doit mener contre son « original »³ ; c'est aux Anciens

¹ *Œuvres de Boileau-Despréaux, avec des éclaircissements historiques donnés par lui-même et rédigés par M. Brossette*, T. I, Genève, Fabri et Barillot, 1716, « Avertissement » à l'*Art poétique*. Pour les introductions courtes (moins de quatre pages), nous avons opté pour l'absence de référence aux pages ; les citations étant faciles à repérer.

² A. Furetière, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye et Rotterdam, chez Arnout et Reinier Leers, 1690 (version numérique, Google Books).

³ L'« original » est une expression récurrente sous la plume des commentateurs de Boileau aussi bien au XVIII^e qu'au XIX^e siècle. L'original c'est l'Ancien avec lequel le Moderne entretient une sorte de lutte intellectuelle tout en s'inspirant de lui, d'où les « paires » Boileau/Horace, Corneille/Sophocle, etc. Voir à ce sujet, ce chapitre même ; A. Chervel, *Histoire de l'enseignement du français du XVII^e au XX^e siècle*, Paris, Retz, 2006 et S. ZEKIAN, « Portrait de Boileau en Hercule bourgeois », dans *@analyses. Portrait de l'homme de lettres en héros*, dir. Y. HAMEL et M. BOUCHARD, Ontario, Université d'Ottawa, 2006.

qu'il doit se mesurer afin de produire « quelque chose qui vive plus que lui »¹, qui s'émancipe de la mode et passe ainsi à la postérité. « L'imitation » devient alors un moyen de hisser l'auteur moderne à la hauteur de ses illustres prédécesseurs.

1.1.1. « Lutter contre son original »²

Le classement que fait Claude Brossette de ses notes dans son édition des œuvres complètes de Boileau, dite de Genève, appuie cet entendement. Si les *Changements* sont nécessaires pour faire connaître le « génie » de l'auteur en rapprochant « ses différentes manières de penser et de s'exprimer sur un même sujet »³, ainsi que l'évolution de sa critique ; et si les *Remarques* sont requises pour la compréhension des textes dont les références deviennent obscures avec le temps ; les *Imitations*, elles, ont un double objectif : expliquer la conception boléviennne de l'imitation et, par là-même, proposer des parallèles entre le poète français et ses modèles. Dans le Commentaire qui ouvre le premier tome de son édition, Brossette justifie son recours aux *Imitations* comme suit :

Enfin, après les *Remarques* viennent les *Imitations*, c'est-à-dire les passages que Mr. Despréaux a imité des Anciens. Bien loin qu'il eût honte d'avouer ces ingénieux larcins, il les proposait, par forme de défi, à ses Adversaires qui s'avisait de les lui reprocher: & c'est lui qui m'a indiqué, dans la lecture suivie de tous ses Ouvrages, les sources les plus détournées où il avait puisé. Aussi n'imitait-il pas d'une manière servile. Les Poètes médiocres ne font que rapporter des passages, sans y rien mettre du leur que la simple Traduction, n'ayant ni assez d'adresse ni assez de feu pour fondre la matière, selon la pensée d'un de nos meilleurs Écrivains, ils se contentent de la souder grossièrement, & la soudure paraît. On distingue l'Or des Anciens, du Cuivre des Modernes. M. Despréaux au contraire s'appropriait les pensées des bons Auteurs, il s'en rendait, pour ainsi dire, le maître, & ne manquait jamais de les embellir en les employant. On ne doit pas cependant mettre sur son compte tous les passages que j'ai rapportés: car il y en a plusieurs qu'il n'a jamais vus, ou qu'il n'a vus qu'après coup. Mais je ne laisse pas de les citer, parce qu'il est toujours agréable de voir comment deux esprits se rencontrent, & les différents tours qu'ils donnent à la même pensée⁴.

Encore une fois, il ne s'agit pas d'une imitation « servile », mais d'une « appropriation » des pensées des maîtres, une appropriation qui, en ce qui concerne Boileau, toujours « embellit »

¹ F. Escal, *Œuvres complètes de Boileau*, « Traité du sublime », chapitre XII « De la manière d'imiter », *op.cit.*, p. 363. Sur la question de l'imitation selon Boileau, la leçon de F. Brunetière semble être encore d'actualité. Voir *L'évolution des genres dans l'histoire de la littérature*, Paris, Hachette, 1914, p. 87 et sqq.

² *Œuvres de Boileau-Despréaux*, Saint-Marc, Paris, chez David et Durand, 1747, Vol. V, « Boileau », p. 220.

³ *Œuvres de Boileau-Despréaux*, par M. Brossette, *op.cit.*, « Avis de l'éditeur », p. X.

⁴ *Ibid.*, p. XI.

l'original. L'idée et les mots mêmes employés rappellent ceux de Houbigant dans sa *Ratio Studiorum*, analysée plus loin dans ce travail. Ils montrent qu'il est courant de voir en lui l'élève qui a su dépasser son maître. Cela est également manifeste dans la Remarque sur l'*Art poétique* : l'avocat lyonnais y propose une sorte de parallèle entre la poétique de Boileau et celle d'Horace :

L'*Art Poétique* passe communément pour le chef-d'œuvre de notre Auteur. Trois choses principalement le rendent considérable : la difficulté de l'entreprise, la beauté des vers, et l'utilité de l'ouvrage. On peut même lui donner une autre louange, que sa modestie lui faisait rejeter : c'est qu'il y a plus d'ordre dans sa Poétique que dans celle d'Horace, & qu'il est entré bien plus à fond que cet Ancien, dans le détail des règles de la Poésie. Ses Ennemis l'accusèrent pourtant de n'avoir fait que traduire la Poétique d'Horace ; mais il se contenta de leur répondre, qu'il les remerciait de cette accusation¹.

L'on retrouve ainsi dans ces lignes les principales négligences reprochées à l'épître horatienne dont le défaut d'ordre. Reproche qui, par ailleurs, sera longtemps repris dans les parallèles entre les deux auteurs dont ce siècle est friand². Pourtant, de cette comparaison, l'émule sort vainqueur de son modèle. Pour le commentateur, l'accusation de « traducteur » portée par ses opposants contre le poète français s'annule ainsi d'elle-même. Le recours aux *Imitations* comme moyen de comparaison entre les auteurs, accouche d'antagonismes latents : celui du siècle de Louis XIV vs le siècle d'Auguste, celui de la langue française vs la latine et des langues modernes ou vivantes vs les anciennes ou mortes. Du coup, on défend la méthode d'autorité fondée sur le respect des opinions établies dont l'*Art poétique* qui « proclame par sa seule existence la nécessité de l'obéissance aux règles »³ est le symbole, en rejetant toute critique dénonçant le dogmatisme de goût⁴.

L'importance du commentaire de Brossette s'exprime certes par les nombreuses références dont il a fait l'objet dans les éditions des œuvres de Boileau au XVIII^e siècle, mais aussi par le statut de son auteur. Contrairement à l'image que peint de lui la critique du XIX^e siècle⁵, Claude Brossette ne fut pas un jeune homme de Lettres animé par l'ambition et la gloire. Les

¹ *Ibid.*, « Remarque », p. 289.

² Les détracteurs de Boileau, d'autres critiques moins partiiaux (Saint-Marc) et même la critique du XX^e siècle (Bray, Adam et Clarac), retourneront cette accusation contre la poétique de Boileau.

³ R. Bray, *Boileau...*, *op.cit.*, p. 66.

⁴ Cf. J.-R. Miller, « Chapitre 3 : Boileau et la querelle d'Homère : les petits combattants », *Boileau...*, *op.cit.*.

⁵ Sainte-Beuve par exemple, et même la critique du XX^e siècle : nous pensons notamment à A. Adam et P. Clarac.

recherches de S. Ben Messaoud¹ sur cet érudit confirment ce que nous avons observé dans le discours de ses contemporains et commentateurs du siècle des Lumières. En publiant l'édition commentée de Boileau, Brossette ne recherchait pas la notoriété. Il était déjà une référence, une personnalité respectée et estimée par ses pairs. Il est fort probable que s'il ne l'avait pas été, son commentaire n'aurait pas eu l'écho qu'il a eu à sa publication.

Brossette ne s'est pas contenté d'être le transcripteur des opinions de Boileau, comme il tente de nous le faire croire dans son « Avertissement ». Il va au-delà par sa volonté de transcrire une page de l'Histoire du siècle de Louis XIV. Cette idée est soulignée par Mathilde Bombart dans son article sur les annotations de Brossette². Selon elle, le geste même de l'annotation suppose deux finalités. D'une part, la canonisation de l'auteur, d'une part, ouvrir une nouvelle perspective sur l'Histoire du siècle précédent : « au-delà d'un savoir concernant la seule œuvre de Boileau, les notes donneraient accès à un savoir sur le XVII^e siècle qui n'est pas celui de l'histoire 'officielle' »³. Si nous partageons l'opinion de M. Bombart sur le premier aspect, nous le sommes bien moins par rapport au second.

En effet, nous pensons que Brossette était une autorité littéraire et que son édition des œuvres de Boileau ne fait que le confirmer dans sa position de référence intellectuelle. Son point de vue sur le XVII^e siècle n'est pas celui d'une voix « mineure » qui tente de faire la différence par rapport au discours dominant. C'est à cause de l'influence de sa parole dans le monde littéraire que les opposants de Boileau s'acharneront contre celui-ci et son commentateur. Réduire la figure de Brossette à un « grand faiseur de rien, compilateur d'anecdotes, véritable ardélion de la République des Lettres »⁴, c'est le discréditer et, du coup, détruire les fondements du mythe qu'il trace à travers le personnage de « Législateur du Parnasse français ». S'attaquer à Brossette, c'est remettre en question l'action même de canonisation, la volonté de réduire le XVII^e siècle à une poignée d'écrivains en vertu d'une conception de l'esthétique et des Belles-Lettres. Par l'opposition à l'édification d'une légende autour de la figure de Boileau et au caractère sélectif du choix effectué parmi les beaux esprits, c'est à la fois l'absolutisme de l'esthétique classique et le système de canonisation qui sont dénoncés.

¹ Cf. les nombreux travaux de S. Ben Messaoud sur le sujet dont « Claude Brossette », *Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon*, n° 5684, lundi 2 avril 2007 ; « Visages de Claude Brossette », *Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon*, n° 5961, lundi 23 juillet 2012.

² M. Bombart, « Le savoir des clés : note, érudition et lecture à clé. Un annotateur de Boileau au XVIII^e siècle, Claude Brossette », *Notes. Études sur l'annotation en littérature*, dir. J.-C. Arnould et C. Poulouin, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008.

³ *Ibid.*, p. 193.

⁴ S. Ben Messaoud, « Claude Brossette », *op.cit.*, p. 1.

Avant d'aborder plus en détail les contestations dont ont fait l'objet et Boileau et son commentateur, voyons d'abord la fortune de ce texte clé que représente le commentaire de Brossette duquel le discours éditorial n'est point sorti tout au long du siècle des Lumières.

1.1.2. De quelques annotateurs

Comme nous l'avons souligné plus haut, les annotations sur les « imitations » de Boileau tendent à être la source d'un parallélisme comparatif entre deux littératures, la latine et la française. Comme le souligne M. Bombart :

La simple présence des commentaires et d'annotations a pour effet de donner à l'œuvre le statut d'un texte canonique, dans un mouvement qui tend à l'égaliser à ces grands textes anciens (Homère, Virgile, Horace) sur lesquels des générations de commentateurs se sont exercés¹.

C'est dans ce mouvement de consécration que s'inscrit Du Monteil par son édition de Boileau publiée en 1718. Le commentateur accorde au poète les mêmes privilèges éditoriaux jusque-là accordés aux ouvrages des Anciens. En justifiant le choix de l'orthographe qu'il a suivie pour son édition, il s'interroge ainsi : « pourquoi envier aux Écrivains qui ont immortalisé le dernier règne un honneur qu'on rend tous les jours aux Anciens »². Apparaît alors un des critères de sélection de l'œuvre boléanienne : sa capacité à immortaliser un siècle de la même manière que le firent ses prédécesseurs antiques. Quant aux *Imitations*, le commentateur avoue ne pas avoir

envisagé sous cette idée les endroits où M. Despréaux s'est rencontré avec des Auteurs modernes sans le vouloir, & sans les avoir peut-être jamais lus. Je n'ai regardé comme imités que les endroits remarquables, où l'on voit clairement que le Poète a eu les Anciens en vue, & qu'il a, pour ainsi dire, lutté contre eux. (...) Si à l'occasion de ce vers, *La colère suffit, & vaut un Apollon*, on rappelle [au lecteur] celui-ci de Juvénal : *Si natura negat, facit indignatio versum*. Alors il lui semble qu'il voit deux Athlètes qui se disputent la victoire ; & que, juge du combat, il couronne lui-même le vainqueur.³

¹ M. Bombart, « Le savoir des clés... », *op.cit.*, p. 190.

² Du Monteil, *Œuvres de M. Boileau Despréaux, avec des éclaircissements historiques* [1718], T. I, Paris, chez la Vve Alix, 1740, « Préface de l'éditeur », p. II.

³ Du Monteil, *Œuvres...*, *op.cit.*, « Préface », p. III. Nous soulignons.

Du Monteil adopte une démarche purificatrice de l'édition de Genève. La préférence est délibérément donnée à un rapprochement entre l'Ancien et le Moderne dans une perspective résolument comparatiste. Les vues de Du Monteil ne s'arrêtent pas aux combats censés être menés par Boileau contre ses contemporains ennemis, sans portée significative à ses yeux. Son intérêt se porte uniquement sur la lutte entre Boileau et les Anciens, pour les départager. La métaphore de combat qu'il utilise met en évidence le caractère dynamique de cet affrontement : le lexique « athlètes », « victoire », « combat » et « vainqueur » nous jette, si l'on peut dire, dans l'arène même du combat. Simultanément, elle fait écho aux polémiques qui ont marqué le début de siècle. De plus, donner au lecteur le pouvoir d'accorder la palme de la victoire ne revient pas à prêcher le relativisme du jugement critique, dans la mesure où les deux « athlètes » sont au même niveau : alors, quel que soit le choix du lecteur, le prestige du goût est sauvé puisque porté par deux puissances comparables¹.

Nombreux sont ceux qui reprendront cette métaphore de combat toujours au profit du poète français. À l'article « Imitation » de l'Encyclopédie, nous apprenons que

M. Despréaux qui disait en badinant, 'qu'il n'était qu'un gueux revêtu des dépouilles d'Horace', s'est si fort enrichi de ces dépouilles qu'il s'en est fait un trésor, qui lui appartient justement ; en imitant toujours, il est toujours original. Il n'a pas tracé le poète latin, mais il a jouté contre lui, parce que dans ce genre de combat, on peut être vaincu sans honte².

Les annotateurs de Boileau offre la palme du vainqueur tantôt au poète français, tantôt aux Anciens. Les commentaires des uns et des autres sont souvent animés par leurs positionnements esthétiques.

Jean-Baptiste Souchay³, par exemple, paraphrase pour ainsi dire l'extrait du commentaire de Brossette cité ci-dessus. Après avoir justifié sa suppression des *Remarques* et des

¹ Rappelons ici le travail de S. Zékian, « Portrait de Boileau en Hercule bourgeois. Notes sur un prix d'éloquence à l'Institut national (1801-1804) », *Portrait de l'homme de lettres en héros*, dir. Y. Hamel et M. Bouchard, @analyses, 2006. L'auteur y analyse le portrait de Boileau au croisement des représentations de deux notions, l'homme de Lettres et le héros, au lendemain de la Révolution. La figure herculéenne qu'il retrace peut avoir pour origine celle que nous venons d'évoquer : parallèlement à l'image du vainqueur des luttes contre le mauvais goût de son siècle, il semble que la postérité de Boileau (celle des premières décennies du XVIII^e siècle) en dessine une autre, celle du chantre des Modernes face aux Anciens, dans le sillage des querelles alors suscitées.

² *Dictionnaire raisonné des sciences et des arts*, Vol. 18, Genève, chez Léonard Pellet, 1778, p. 387. Nous soulignons.

³ Jean-Baptiste Souchay (1688-1746) est un ecclésiastique et philologue français. Il fut élu l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres en 1726.

Changements parce qu'il aurait peur d'ennuyer le lecteur ou de le couper trop souvent dans son élan de lecture, il ajoute :

Pour les *Imitations*, je les ai observées avec respect, surtout celles qui sont tirées d'Horace & de Juvénal. M. Despréaux lui-même se faisait honneur de s'être enrichi des dépouilles de ces deux anciens Poètes, & bien loin de rougir de ces ingénieux larcins, il osait en proposer le défi à ceux de ses Adversaires qui les lui reprochait. Ces imitations en effet ne sont point des imitations serviles ; dont on doive se défendre. Les Génies médiocres traduisent les bons Auteurs plutôt qu'ils ne les imitent : n'ayant pas assez de feu pour fondre la matière, ils sont réduits à la souder grossièrement. M. Despréaux au contraire savait s'approprier les pensées qu'il empruntait des autres : il les créait en quelque sorte et ne manquait jamais de les embellir en les employant. Ses imitations sont donc des modèles que je me serais fait un scrupule de refuser aux jeunes Poètes, & même aux autres Écrivains en tout genre¹.

Abstraction faite des expressions voire des métaphores empruntées au commentateur lyonnais, Souchay apporte deux nouveautés à ce discours. Il ne garde des *Imitations* que celles qui sont tirées des œuvres d'Horace et de Juvénal, suivant en cela les annotations de l'abbé Renaudot et M. de Valincour, dont il dit s'être procuré l'édition de Genève annotée par leurs soins. Selon lui, un grand nombre de ces *Imitations* est fondé sur des rapprochements fort discutables et méprise ainsi l'importance que donne Brossette à la rencontre de deux esprits éloignés par l'espace et le temps. Réduire le nombre des « dépouilles » dont Boileau se serait servi, revient à le rapprocher exclusivement du théoricien et du satirique. L'emploi du verbe « créer » au lieu de « se rendre maître des pensées » que l'on retrouve sous la plume de Brossette, renforce l'idée de la distance qui sépare Boileau de ses prédécesseurs et ouvre la voie à la modélisation du poète français au même titre que les poètes latins. De plus, en soulignant le caractère modélisateur des imitations de Boileau tant en ce qui a trait aux poètes qu'aux orateurs, il rejoint l'usage qui en est fait par certains pédagogues du siècle (Gibert, Gaullier et Rollin dont il sera question au chapitre suivant). L'auteur cultive ainsi l'image d'un Boileau théoricien critique, précepteur des poètes et des rhétoriciens, en phase avec les besoins pédagogiques et idéologiques de l'époque.

¹ J.-B. Souchay, *Œuvres de M. Boileau-Despréaux avec des éclaircissements historiques. Nouvelle édition revue et corrigée*, T. I, Paris, chez Barthélémy Alix, 1735, « Avertissement du libraire », p. III.

Cet attribut d'exemplarité sera repris par Saint-Marc¹, dans son édition de 1747. Ses propos ne laissent aucun doute sur la valeur éducative qu'acquiert à cette époque l'œuvre boiléviennne :

J'ai considéré les Ouvrages de cet illustre Auteur, comme étant, pour ainsi dire, le seul Livre Classique que nous eussions en notre Langue. L'usage de ce Livre entre dans tous les plans d'Éducation²; & nous n'en avons point en effet, qui soit plus propre à former l'esprit des jeunes gens, & par l'instruction, & par l'exemple. (...) C'est principalement aux jeunes gens, que je consacre mon travail; & c'est pour eux sur tout qu'il est vrai que la Critique doit s'exercer par préférence sur les meilleurs auteurs. Ces Auteurs sont des modèles, dont il est nécessaire de faire remarquer les défauts à des Esprits, qui n'étant point capables de discerner par eux-mêmes ce qui doit être regardé comme de véritables fautes, & moins encore ce qui ne doit passer que pour des négligences, ont besoin qu'on les aide à faire mûrir en eux le Jugement & le Goût.³

La « classicisation » de Boileau l'établit, pour ainsi dire, sur le même piédestal que celui des Anciens : en tant que « modèle », il est le premier à ouvrir la voie à un processus de canonisation que joindra une poignée d'autres écrivains. L'exception de la fortune boiléviennne est ici remarquable, au même titre qu'elle nous est apparue dans les ouvrages didactiques analysés plus loin : encore une fois, c'est à lui seul qu'on fait appel pour l'instruction des jeunes gens, grâce à la qualité de l'alliance du précepte et de l'exemple, attribuée à ses œuvres. Toutefois, selon Saint-Marc, si Boileau se distingue de ses contemporains, il ne prend pas l'avantage sur les Anciens : le commentateur reprend Brossette à ce sujet, dans ses annotations de l'avertissement sur l'*Art poétique*. Il renvoie méticuleusement à tous les travaux qui ont traité de la question pour justifier son opinion, au point de retourner l'accusation de désordre sur la poétique de Boileau⁴.

Dès la première décennie qui suit donc le décès de Boileau, sa consécration s'est mise en place sous la plume de ses commentateurs. Comme nous venons de le voir, le discours verbal forge une première image de Boileau que le discours iconographique va parallèlement asseoir.

¹ Charles-Hugues Lefebvre de Saint-Marc (1698-1769), sous-lieutenant puis précepteur particulier. Il donna des éditions fort érudites dont celle de Boileau ici mentionnée et rédigea les tomes 17, 18 et 19 en partie de *Le Pour et le Contre*. Source : *Biographie universelle, op.cit.*, Vol. 17.

² Cette affirmation confirme donc ce que nous avons dit plus haut au sujet de l'usage de Boileau dans les collèges français. Voir notre introduction à cette première partie.

³ Saint-Marc, *Œuvres...*, *op.cit.*, « Avertissement », p. V-VI.

⁴ *Ibid.*, tome II, note 4, pp. 5-7.

1.1. La consécration par l'image

Dans la continuité de ce qui précède, nous aborderons un autre aspect de la légende de Boileau, celui de l'évolution de l'image de l'auteur à travers l'iconographie qui lui a été consacrée dans quelques-unes des éditions de ses œuvres¹. La trajectoire de ces frontispices donne la juste mesure de la mutation de son image aux yeux du public. Afin de mesurer leur rôle dans la consécration de la légende de « Législateur », nous reviendrons préalablement sur l'usage de l'image dans les éditions de l'auteur de son vivant même. Avant 1711, ces ouvertures apportent un témoignage précieux sur l'évolution de la carrière littéraire de Boileau. Après cette date, c'est la figure du dernier représentant d'une tradition qui se dessine.

1.2.1. Du satirique au critique

En 1666, sont publiées les premières *Satires*² de Boileau. Elles s'ouvrent sur une allégorie qui représente une femme couronnée de lauriers, vraisemblablement la Poésie, que l'on peut, dans le cas précis de ce frontispice, comprendre comme la Poésie satirique, arrachant à un autre personnage féminin son masque et sa perruque, pour laisser apparaître un visage tout noir. Un petit satyre accompagne la Poésie et tient un flambeau de la main droite : il connote à la fois, par paronomase, la « satire » (qui s'écrit souvent « satyre » au XVII^e siècle) et la Connaissance qui vient éclairer le faux monde. Il s'agit, sans doute, du monde démasqué qui, sous des apparences de beauté, présente toute sa laideur. Ce frontispice, qui rappelle le Chapelain décoiffé³, est tout aussi amusant : il contribue à soutenir la légèreté de l'œuvre qu'il annonce. L'avis au lecteur qui accompagne cette édition n'est pas, au dire d'Albert Cahen⁴, écrit par le libraire, mais par l'auteur lui-même. Il est vrai qu'il annonce parfaitement le texte imprimé dans sa formulation discursive : la satire y est à outrance, dissimulée sous de feintes excuses présentées aux auteurs raillés. D'un autre côté, on pourrait supposer que la publication de cette œuvre chez Claude Barbin est un signe de notoriété. Mais on sait bien que

¹ Les frontispices dont il est question ici sont joints en annexe.

² *Satires du Sieur D****, avec un avis du libraire, Paris: chez Claude Barbin, 1666.

³ Parodie du *Cid* de Corneille en cinq scènes, elle serait une œuvre collective attribuée à Boileau, son frère Gilles et Furetière.

⁴ *Satires de Boileau-Despréaux*, éd. critique avec introduction et commentaire par A. Cahen, Paris, Librairie E. Droz, 1932, p. XVII.

cette maison d'où la plupart des chefs-d'œuvre du XVII^e siècle sont sortis, a également publié les plus légers badinages. Ce n'est donc que l'œuvre d'un débutant.

Une seconde édition marque la première progression du statut de Boileau. C'est celle de 1674¹ qui s'ouvre également sur une allégorie. Il s'agit d'une gravure de P. Landry : Minerve (Athéna) ordonnant l'installation d'un oranger dans un jardin idéal. L'oranger est comme le livre placé sous la protection de la déesse des arts, mis dans un pot orné d'un soleil, allusion à Louis XIV². La lance droite qui s'élance vers le ciel semble inspirer à Minerve ce droit de commandement. L'expression *Utile Dulci*, qui accompagnera dorénavant toutes les œuvres de Boileau, y est inscrite comme pour annoncer l'esprit dans lequel s'inscrit l'œuvre publiée et rappeler la période dite « d'assagissement » de Boileau (1668-1674) à laquelle correspond la date de publication de cette édition.

L'image du censeur des mauvais écrivains prend forme à travers une nouvelle édition des œuvres diverses de Boileau, publiée en 1683³, un an avant son élection à l'académie française. En effet, cette édition s'ouvre sur deux allégories : la première, est celle de P. Landry citée ci-dessus. La seconde met en scène une jeune femme nue accompagnée du soleil : c'est la Vérité. Le soleil joue ici sur deux niveaux d'interprétation : il peut aussi renvoyer à la figure protectrice de Louis XIV. Face à la Vérité, se tient un autre personnage féminin une lance à la main droite et, dans l'autre, un masque : il s'agit probablement de la Vertu qui ne se laisse pas prendre par la tromperie. Enfin, en arrière-plan, une troisième figure féminine derrière laquelle se tient un jeune homme, semblent horrifiées par le commandement de la Vérité. On peut distinguer sur la tête de celle-là des ailes, ce qui nous amènerait à penser qu'elle représente la Fureur poétique et, le jeune homme, l'écrivain qu'elle pourrait inspirer. La Fureur poétique et l'auteur qu'elle inspire seraient donc domptés par la Vérité et la Vertu que la poésie de l'auteur vient mettre en lumière. L'image qui se dégage de cette allégorie rappelle, sur plus d'un point, la position de Boileau dans la Chambre du Sublime⁴.

¹ *Œuvres diverses du Sieur D***, avec le Traité du Sublime ou du merveilleux dans le discours, traduit du grec de Longin par M. N. Boileau-Despréaux*, Paris, chez Denis Thierry, 1674.

² Cf. le privilège royal de cette édition où il est précisé que le roi veut donner au public le même plaisir qu'il avait eu à lire les ouvrages de M. Despréaux.

³ *Œuvres diverses du Sieur D***, avec le Traité du Sublime ou du Merveilleux dans le discours, traduit du grec de Longin. Nouvelle édition revue et augmentée*, Paris, chez Denis Thierry, 1683.

⁴ Cadeau en miniature offert, en 1675, par Mme de Thianges au Duc du Maine, fils naturel du roi et de Mme de Montespan.

Une quatrième édition¹ ponctue un autre événement de la vie littéraire de Boileau : la querelle des Anciens et des Modernes (1687-1694). Elle s'ouvre sur une allégorie représentant Apollon, le pied gauche sur un tas de livres, près desquels se trouve une source. Tenant sa lyre de sa main gauche, il désigne, de la droite, deux bustes en arrière-plan, un peu enfouis dans une sombre forêt et pourtant bien éclairés, posés sur deux colonnes. Chacune de celles-ci porte une inscription : la première, *Home* ; la seconde, *Virg*, c'est-à-dire Homère et Virgile, les deux représentants par excellence de la poésie des Anciens. Dans le même esprit que celui de cette édition qui publie les *Réflexions sur Longin* de Boileau, le dieu des arts semble s'adresser au lecteur en lui commandant d'imiter les Anciens et d'écouter l'auteur de ce livre qui les a pris pour modèles.

Ces ouvertures iconographiques soulignent donc quatre moments forts de la vie littéraire de Boileau : les premiers essais, la présentation au Roi et la première pension accordée, l'entrée à l'académie et, enfin, la querelle des Anciens et des Modernes. C'est la première évolution de l'image boilevienne : du satirique débutant, Boileau passe au critique sérieux, reconnu par ses contemporains avant d'illustrer une tradition.

1.2.2. Le représentant d'une tradition

Dès sa mort, les frontispices qui ouvrent les nouvelles éditions des œuvres de Boileau, l'inscrivent dans le rôle du dernier représentant d'une tradition. Loin de se limiter à ponctuer les moments marquants de la vie de l'auteur, ils complètent et achèvent de consacrer la figure de « Législateur » tracée par le discours préfaciel.

Dans l'édition de Genève, Brossette se proposait de donner l'« histoire secrète des Ouvrages de Mr Despréaux »² et ainsi, celle de son siècle. Une « histoire » qui comporterait les éclaircissements nécessaires dont la postérité profitera pour une meilleure compréhension des œuvres de Boileau. Pourtant, dans ses *Remarques*, Brossette soutient qu'

Il est de la prudence d'un écrivain qui met au jour des faits cachés et des personnalités, de distinguer ce que le public doit savoir, d'avec ce qu'il est bon

¹ *Œuvres diverses du Sieur D***, avec le Traité du Sublime ou du merveilleux dans le discours, traduit du grec de Longin. Et les réflexions critiques sur ce rhéteur : où l'on répond aux objections faites contre quelques Anciens*, T. II, Paris, chez Denis Thierry, 1694.

² *Œuvres de Monsieur Boileau Despréaux*, par Brossette, *op.cit.*, 1716.

qu'il ignore. Suivant cette règle, je n'ai pas dit toutes les vérités; mais tout ce que j'ai dit est véritable, ou du moins je l'ai reçu comme tel »¹.

Une position qui lui sera souvent reprochée ; David Mortier comme Saint-Marc ne l'épargneront point à ce sujet.

Cette édition, la première où paraît la *Satire sur l'Équivoque*, est dédiée au Régent. Le portrait de Philippe d'Orléans, dessiné par J. B. Santerre et gravé par Fr. Chereau, est précédé de celui de Boileau par Rigaud et, sous lequel, on retrouve cette inscription :

Icy loin de briguer un éloge flateur
Philippe ami du vrai, qu'il cherche, qu'il désire
D'un critique ingénu se rend le protecteur,
Un Prince sans défauts ne craint point la satire.

La publication de la *Satire sur l'Équivoque* dans cette édition est significative. Interdite dans la dernière décennie du règne de Louis XIV à cause de l'influence grandissante des jésuites auprès du Roi-Soleil, de ses allusions au jansénisme et la critique des jésuites, elle accompagne pour la première fois les œuvres complètes de Boileau. Afin de légitimer la publication de cette pièce, Brossette se met sous la protection du Régent. Par la même occasion, il montre par cette dédicace son soutien pour le nouveau Régent de France qui, dès sa prise du pouvoir, tente de séduire les Français par une politique de paix, le soutien des jansénistes et l'abandon de la cause des Stuarts, par la nouvelle alliance qu'il forme avec le Royaume Uni aux dépens de l'ancienne alliance avec l'Espagne, en faveur sous le règne de Louis XIV.

De même, D. Mortier publie une très belle édition parue en 1718, puis rééditée en 1729, et dédiée à la princesse de Galles². La dédicace est en elle-même révélatrice du soin apporté à cette édition : les figures sont gravées par Bernard Picart le Romain et une allégorie ouvre le premier volume suivi du portrait de la princesse, en une planche pliée. La gravure est très frappante et l'inscription qui l'accompagne encore davantage : le portrait de Boileau est

¹ *Ibid.*

² *Œuvres de Nicolas Boileau-Despréaux, avec des éclaircissements historiques donnés par lui-même. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée de diverses remarques, enrichie de figures gravées par Brenard Picart le Romain* [1718], David Mortier, à la Haye, chez P. Gosse et J. Neaulme, 1729.

apporté sur le Parnasse par la poésie satirique. Apollon tend les bras pour le recevoir et les Muses lui préparent des couronnes de laurier pour lui donner place entre les plus fameux poètes. On les voit toutes attentives à le considérer, et il n'y a pas jusqu'au cheval Pégase qui ne semble s'applaudir d'avoir été monté par un si habile Maître¹.

Le statut de l'auteur autant que la dédicace expliquent le soin pris dans l'impression de cette édition : grâce à sa plume satirique, Boileau règne sur le Parnasse.

De plus, dans son avertissement, Mortier affirme vouloir « réhabiliter » la pensée de Boileau concernant le jansénisme, déformée par l'éditeur de Genève. Il prête ainsi à Boileau la position de champion du jansénisme qui aurait combattu l'oppression des jésuites. De plus, le fait que Guillemine Dorothée Charlotte de Brandenburg-Ansbach (1683-†1737), Princesse de Galles, dite Caroline, future reine d'Angleterre, couronnée en 1727, fut choisie pour cette dédicace n'est pas anodin. En effet, à la mort de la reine Anne Stuart en 1714, la couronne d'Angleterre fut attribuée à la maison de Hanovre dont l'électeur devint le roi sous le nom de Georges I (couronné en 1714-†1727) qui ne tarde pas à interdire sa cour à son fils, époux de la princesse Caroline et futur roi d'Angleterre sous le nom de Georges II (couronné en 1727-†1760). Mais celle-ci réagit vivement et anime, dans sa résidence londonienne, un centre d'opposition à la couronne de 1717 à 1720. En lui dédiant son édition, D. Mortier marque son soutien à la future reine et se situe ainsi dans la ligne politique du Régent qui avait abandonné la cause des Stuart pour soutenir celle des Hanovre contre le soulèvement des jacobites en faveur de Jacques III (1715). De plus, fille d'un prince germanique, la princesse est protestante et connue pour ses sympathies jansénistes. C'est à elle que Voltaire avait dédiée sa *Henriade*. La publication des œuvres de Boileau accompagnées de la dédicace à la princesse de Galles sont déterminées par le positionnement idéologique et religieux de Mortier.

Une autre édition, publiée en 1740² chez la veuve Alix, s'ouvre sur le portrait de Boileau, suivi d'une courte préface de l'éditeur où il précise qu'il n'est nullement besoin de présenter l'auteur car « La réputation que ses écrits lui ont acquise est confirmée par le temps ; et toutes les nations polies s'accordent à le placer au rang de ces écrivains rares qui doivent passer à la postérité »³. L'allégorie cède la place au portrait de l'auteur seul : celui-ci porte lui-même le message dont on le charge, sans passer par la médiation des abstractions allégoriques. Boileau assume seul son message esthétique ou, du moins, celui qu'on lui prête. La suppression des allégories est, ici, très éloquente. L'auteur devient porteur de sa parole directement et

¹ *Ibid.*, pages liminaires.

² *Les œuvres de M. Boileau-Despréaux, avec des éclaircissements historiques*, Paris, chez la veuve Alix, 1740.

³ *Ibid.*, Préface, n.p.

littéralement, à la place des discours figurés qui le rendent plus abstrait et/ou intemporel. L'affirmation de l'individu supplantant le général est ainsi bien forte.

Que ressort-il de ces observations ? Les illustrations qui accompagnent les œuvres de Boileau publiées de son vivant, affirment peut-être son souhait : le satirique débutant veut asseoir sa légitimité dans la cours des grands après la publication de sa poétique. Il se voit en écrivain sérieux, un critique reconnu dont les œuvres font la popularité. Il n'en est cependant pas de même pour ce qui est illustrations choisies par ses éditeurs après son décès. Les libraires et les éditeurs peuvent ainsi jouer un rôle indépendant des préoccupations des auteurs dont ils publient les œuvres. Le choix qu'ils font de l'image qui accompagne l'œuvre peut s'établir comme discours unique, parfois en rupture avec celui de l'œuvre, souvent modifiant la portée de celle-ci. Loin d'être une simple ornementation, l'image fait sens. On voit alors apparaître par la mise en place du processus de mythification, par le verbe et l'image, la figure de « Législateur du Parnasse », de Boileau-Horace français, issue d'une approche comparatiste entre les littératures française et latine. La canonisation de Boileau se consolide par le destin singulier que les ouvrages à vocation pédagogiques lui ont réservé.

2. L'exception boléviennne

L'enseignement de la poésie est fondé, au XVIII^e siècle, sur la distinction des genres étudiés dans une démarche comparatiste, ce qui explique le recours à la confrontation des auteurs anciens et modernes. Des couples « ancien-moderne » se sont alors formés : pour les Jésuites, Fontenelle est le « Sénèque français »¹, pour les Oratoriens, la déclamation des vers de La Fontaine et de Boileau va de pair, respectivement, avec l'explication de Phèdre et Horace² dans les exercices publics.

C'est dans le sillage de cette tradition que le neuvième jour de juillet 1740, un *Exercice de Belles-Lettres sur les poètes français et latins* est dispensé par Gabriel-Bernard de Rieux au Collège de Louis le Grand. L'affiche qui nous en est parvenue ne contient que ses

¹ *L'éducation des jésuites, op.cit.*, p. 200.

² M. Bellot-Antony et D. Hadjadj, « L'enseignement des langues à Riom et à Effiat » dans *Le collège de Riom...*, *op.cit.*, p. 211.

interrogations : le cours n'a, malheureusement, pas été conservé. Quelques questions en donnent pourtant le ton:

Est-il bien vrai, comme on l'a prétendu, que nos poètes français ont infiniment profité des dépouilles des poètes latins ? [...] Pourquoi l'art poétique est-il regardé comme un des plus précieux restes de l'antiquité ? [...] En quoi Boileau ressemble-t-il aux anciens satyriques ? Peut-on le comparer à quelqu'un d'eux ? [...] N'eut-il pas de grands démêlés avec Monsieur Perrault par rapport à la supériorité des anciens sur les modernes ? [...] N'a-t-il pas amplifié, ou plutôt n'a-t-il pas copié mot pour mot ce beau morceau de Perse sur l'avarice, *mane piger fertis*, etc. [...] Est-il auteur de l'Art poétique, ou simple traducteur de celui d'Horace ? Citez-nous quelques endroits de Boileau pris et imités des anciens poètes latins ? N'est-il pas plus versificateur que poète ?¹

Un tel questionnement résume parfaitement les positions divergentes du XVIII^e siècle, d'une part au regard des Anciens et des Modernes, d'autre part par rapport à l'auteur de l'*Art poétique*. Il souligne à la fois les préoccupations pédagogiques, idéologiques et littéraires de l'époque.

Dans un premier temps, observons la fortune particulière de Boileau dans quelques écrits pédagogiques du XVIII^e siècle.

2.1. De quelques *ratios*

Selon André Chervel, le siècle des Lumières voit la mise en place d'une « littérature de traducteurs et d'imitateurs », avec à sa tête La Fontaine et Boileau, dont l'analogie avec les auteurs anciens est tributaire de son aptitude à l'exemplarité : les auteurs français « ne sont pas au programme pour être expliqués pour eux-mêmes, mais pour contribuer à 'l'explication' de l'auteur latin comme des modèles de traduction ou d'imitation »². Une nuance doit cependant être ici apportée : la finalité d'un tel enseignement reste la formation littéraire française. François de Dainville confirme ce point de vue, dans son indispensable travail sur l'éducation des Jésuites. L'un des nouveaux traits de la révolution de la rhétorique dont il retrace le parcours depuis le XVII^e siècle au début du XVIII^e, est que

¹ G.-B. de Rieux, *Exercice de belles lettres sur les poètes français et latins: M. de Rieux expliquera Virgile, Horace, Juvénal et Ovide. Caractère des poètes français: il exposera tout ce qui regarde la vie, les ouvrages; le tour d'esprit et le caractère des poètes français. Caractère des poètes latins: il marquera l'utilité qu'on peut retirer de la lecture des poètes latins*, Paris, Imprimerie de Thiboust, 1740, p. 3-14.

² A. Chervel, *Histoire de l'enseignement du français du XVII^e au XX^e siècle*, Paris, Retz, 2006, p. 426.

l'on n'étudie plus le latin pour lui-même, mais seulement en considération de sa propre utilité pour la formation littéraire française, selon cette idée que, si les auteurs français du siècle de Louis XIV ont retiré tant d'avantages des études latines, c'est que celles-ci sont profitables¹.

De fait, poursuit-il, les régents appuient leurs préceptes aussi bien sur l'autorité d'Aristote et de Quintilien, que sur « celle des auteurs modernes universellement estimés »² comme Patru, Fléchier ou Bourdaloue.

2.1.1. Rollin

C'est ce qui ressort de la lecture du traité qui prévalut à l'Université de Paris, savoir *De la manière d'enseigner et d'étudier les Belles-Lettres, par rapport à l'esprit et au cœur*, communément connu sous le titre *Traité des études*. Rollin s'y intéresse à l'enseignement de trois langues : la grecque, la latine et la française. Même s'il se rend compte de l'insuffisance de la demi-heure qu'il consacre à l'étude de cette dernière comparée aux deux premières, ses vues quant à la portée de son enseignement s'insèrent dans l'actualité pédagogique de l'époque. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

J'ai cru devoir ne me pas borner à former des hommes éloquents en latin, mais porter mes vues plus loin avec l'Université, en songeant principalement à ceux qui doivent un jour faire usage de l'éloquence & des belles lettres dans la langue française : & c'est ce qui m'a déterminé à ajouter à mon ouvrage des exemples tirés des auteurs français.³

Les Français, insiste-t-il, doivent dans cette matière suivre l'exemple des Romains qui apprenaient, eux aussi, et le grec et le latin, mais dont la préférence allait invariablement à leur langue maternelle : seule langue utile dans le maniement des affaires publiques. Rollin dénonce l'usage de faire parler les élèves exclusivement en latin : il ne veut ni trop les faire parler ni pas du tout. Au-delà de la critique de la pratique éducative des jésuites, c'est une défense de la langue française qu'il propose :

Si on les oblige dans ces premières années à parler toujours latin, que deviendra la langue du pays ? Est-il juste de l'abandonner ou de la négliger, pour en apprendre une étrangère ? J'ai remarqué ailleurs que les Romains n'en usaient

¹ F. de Dainville, *L'éducation des jésuites*, op.cit., p. 203.

² *Ibid.*

³ Ch. Rollin, *De la manière d'enseigner et d'étudier les Belles – Lettres, par rapport à l'esprit et au cœur*, 4^e édition, revue, corrigée et augmentée d'une table des matières. [1726] T. I, Paris, chez Jacques Etienne, 1732, p. CXI.

pas ainsi pour leurs enfants : & bien des raisons nous portent à les imiter en ce point. La langue française s'étant emparé, non par la violence des armes ni par autorité comme celle des Romains, mais par la politesse & par ses charmes, de presque toutes les Cours de l'Europe ; les négociations publiques ou secrètes, & les traités entre les Princes ne se faisant presque qu'en cette langue ; étant devenue la langue ordinaire de tous les honnêtes gens dans les pays étrangers, & celle qu'on y emploie communément dans le commerce de la vie civile : ne serait-il pas honteux à des François de renoncer en quelque sorte leur patrie en quittant leur langue maternelle, pour en parler une dont l'usage ne peut jamais être à leur égard ni si étendu, ni si nécessaire¹.

Ainsi, du fait de la place que tient la langue française dans la carrière professionnelle des hommes au XVIII^e siècle, elle doit être apprise par « principe »², autrement dit par le respect des règles grammaticales fixées à l'avance et non comme si ça allait de soi. Quatre éléments président à cet apprentissage : la connaissance des règles, la lecture des auteurs français, la traduction et la composition. Pour l'ancien recteur de l'Université de Paris, la lecture des « deux tragédies de M. Racine, intitulées *Esther* et *Athalie*, et différentes pièces de vers de M. Despréaux pourront suffire pour donner [aux élèves] quelque idée »³ de la poésie française. Outre l'aspect moral qui détermine le choix de ces œuvres, il est frappant de voir à quel point on se méfie des autres œuvres de Racine au moment où on laisse le choix aux maîtres et aux parents (éducation collégiale et/ou domestique), de puiser dans toute l'œuvre de Boileau. Non pas que l'on autorise l'emploi des œuvres complètes de cet auteur : rappelons qu'il est de tradition de ne mettre sous les yeux d'un élève que les morceaux les plus « parfaits », de peur d'en abîmer le goût avant que de le former. Le choix demeure néanmoins bien plus large en ce qui tient à l'œuvre boléviennaise comparée aux autres, et l'exception dont elle fait l'objet, si elle n'est point assez perceptible ici, devient manifeste sous la plume de Houbigant.

2.1.2. *Houbigant*

L'intérêt du Père Houbigant, dans sa *ratio studiorum*⁴, pour l'étude de la langue française est manifeste. Comme l'affirme Agnès Cornevin¹, l'originalité de ce traité, par rapport à la *ratio*

¹ *Ibid.*, « De l'étude de la langue latine », p. 251-252.

² *Ibid.*, « De l'étude de la langue française », p. 6.

³ *Ibid.*, p. 20.

⁴ F. Sani, *Educazione e retorica nell'età delle 'Querelles'. Charles François Houbigant et il 'De la manière d'étudier et d'enseigner'*, Milano, Vita e Pensiero, 2003. L'édition annotée ici par F. Sani est celle de 1736 conservée aux *Archives de l'Oratoire de Paris*, signalée par [ms 104].

studiorum des jésuites (1599)² ou à celle de Jouvancy³, réside dans l'importance qu'il y accorde au français à côté du latin et du grec⁴. Ainsi, dans le cadre de la formation du goût des jeunes gens qui commence dans les classes des humanités, Houbigant recommande l'approfondissement de l'étude des auteurs français : il faut, dit-il,

étudier à fond les richesses de la langue française ; alors nos bons auteurs français qui n'avaient servi qu'à nous délasser, doivent être lus avec un goût de critique. On ne peut, ce me semble, mieux placer la lecture suivie de Corneille, de Racine, de Boileau, de Rousseau et des autres poètes⁵.

Ces auteurs sont certes étudiés en comparaison avec les anciens, mais ils n'en sont pas moins considérés pour eux-mêmes, d'autant plus que l'auteur recommande une double alternance : à la fois générique (en Rhétorique, il faut lire tantôt des orateurs, tantôt des poètes) et linguistique (les lire aujourd'hui dans une langue et demain dans une autre). Ajoutons cependant que même s'il fut défenseur de l'enseignement du français, comme beaucoup d'Oratoriens, les œuvres littéraires en cette langue sont évoquées avec réticence, exception faite de celle de Boileau. Houbigant conseille de lire « *bien prudemment* »⁶ Molière, de « *choisir* » dans Corneille et de « *tout lire* » dans Racine⁷ mais avec les précautions qu'il a marquées : autrement dit, « *on doit user de retenue dans ses lectures* » si l'on « *se sent facile à remuer* »⁸. Boileau échappe à ces restrictions : il est l'auteur par lequel chaque élève doit commencer ses humanités, celui qu'il se rendra « *bien familier, avant que d'en ouvrir d'autres* »⁹. L'exception dont bénéficie l'auteur de l'*Art poétique* est bien réelle. Le Père Houbigant s'il revient souvent sur ses réticences au sujet d'autres auteurs français, il ne tarit pas d'éloges au sujet de Boileau. D'une part, par les comparaisons toujours flatteuses pour le poète français lorsque confronté à ses prédécesseurs latins :

¹ A. Cornevin, « La ratio studiorum du Père Houbigant, témoignage de l'enseignement oratorien des humanités », *Le collègue de Riom...*, *op.cit.*, p. 137-138.

² *Ratio studiorum : Plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus*, édition bilingue latin-français présentée par A. Demoustier et D. Julia, trad. L. Albrieux et D. Pralon-Julia, annotée et commentée par M.-M. Compère, Paris, Belin, 1997.

³ J. de Jouvancy, *De la manière d'apprendre et d'enseigner (De ratione discendi et docendi) conformément au décret de la XIV^e congrégation générale : ouvrage destinés aux maîtres de la Société de Jésus*, Trad. H. Ferté, Paris, Hachette, 1892.

⁴ Mais aussi à l'attention particulière qui y est apportée à l'Histoire : se reporter à ce sujet à l'article d'A. Cornevin, *op.cit.*

⁵ F. Sani, *Educazione e retorica nell'età delle 'Querelles'*, *op.cit.*, p. 222-223 : l'édition [ms 103] donne Boileau à la tête des auteurs cités. Cf. note 493.

⁶ *Ibid.*, p. 203.

⁷ *Ibid.*, p. 202.

⁸ *Ibid.*, p. 155 : « Il y'en a qui se donnent à l'étude comme on se livre à une passion, et en qui l'esprit et le cœur prennent la teinture de tout ce qu'ils lisent. Ils ne liront point les tragédies de Racine, sans se sentir émus de tendresse, et avec Corneille ils se laissent élever le cœur et prennent de hauts sentiments ou de gloire ou de vengeance. Plus on se sent facile à remuer, plus on doit user de retenue dans ses lectures ».

⁹ *Ibid.*, p. 228.

Perse et Juvénal apprennent à penser avec esprit, à juger sainement sur bien des sujets moraux et littéraires, à peindre le style de mots énergiques, à l'orner de riches épithètes. Pour lire avec plus de goûts ces deux poètes, il faut les comparer avec Boileau. On verra que celui-ci prend souvent leurs pensées, qu'il se plaît à copier leurs images, qu'adoptant leurs desseins, il les exécute dans une imitation sage et critique, qui embellit plus d'une fois les originaux¹.

D'autre part, par la place et le rôle attribué à Boileau au sein du Parnasse français. Pour exemple, voici ce que dit Houbigant pour ce qui a trait au poème épique dont le modèle par excellence serait, selon lui, le *Lutrin* :

Nous ne manquions pas autrefois de poèmes épiques : heureusement pour nous M. Boileau par ses critiques, en a purgé le Parnasse français, et nous en a appris tout ce qu'il en faut savoir. [...] Le *Lutrin* de Boileau me paraît sans défaut. Il y règne un merveilleux contraste d'aventures badines et d'un style sérieux et fort qui rend le sujet important dans l'idée des personnages, tandis que le lecteur rit en lui-même de voir des hommes faits et des gens d'Église être en guerre pour un sujet si puérite².

Parmi les auteurs de ce qu'on appellera plus tard le « canon français », Boileau se distingue de ses contemporains par la fortune particulière que lui consacre le système éducatif. Par ailleurs, poète en son siècle, on l'a voulu rhétoricien-pédagogue au siècle des Lumières. C'est encore lui que recommande Rollin, en classe de Rhétorique, en plus de ses poésies : « La traduction qu'il a faite de Longin, & les remarques qu'il y a ajoutées, seront pour [les élèves] une bonne rhétorique »³. Ainsi, on le voit apparaître souvent dans des traités de poétique et de rhétorique. C'est sur l'image que tracent quelques précepteurs de l'époque que nous allons nous pencher.

2.2. Boileau Horace-Français

2.2.1. Gaullyer

¹ Selon F. Sani, l'édition des *Archives de l'Oratoire de Paris* de 1720 [ms 103] mentionne une variante à ce passage : « ... qu'adoptant quelques fois leurs desseins » (nous soulignons). Il nous semble que cet adverbe marque la distance de l'émule par rapport à ses modèles. *Educazione e retorica nell'età delle 'Querelles'*, *op.cit.*, p. 174.

² *Ibid.*, p. 198.

³ Rollin, *op.cit.*, « De l'étude de la langue française », p. 20.

En 1728, Denis Gaultier¹ publie les *Règles de poétique tirées d'Aristote, d'Horace, de Despréaux et d'autres célèbres auteurs* placées dès l'Avertissement sous l'égide des « excellents maîtres tant parmi les anciens que parmi les modernes »². L'auteur s'adresse aux jeunes gens qui n'ont pas la capacité de comparer ces grands auteurs, « pour les concilier »³ ou pour les différencier selon le « bon goût » et la « raison ». Son traité se veut une somme de préceptes tirés des auteurs qui ont traité de la rhétorique. Il comprend deux parties : la première, intitulée « De la poétique en général », porte sur le fond et la forme en matière de poésie (langue, style, mœurs...) ; tandis que la deuxième, « De la poétique en particulier », est consacrée aux genres dramatiques (tragédie, comédie, épopée) et à la poésie, les grands poèmes y côtoyant les plus petits (satire, épigramme, ode, apologue...). Gaultier suit une démarche pédagogique en vogue à l'époque : il commence par définir un genre et le fait suivre du précepte qui lui est relatif, énoncé en latin et en français.

Comme le souligne Emmanuel Bury⁴, les indications de la *ratio studiorum* jésuite (1599) et, ajoutons, les conseils de Rollin dans son *Traité des études* sur la lecture et l'explication des auteurs, reposent sur une procédure précise : commentaire du texte (pour en éclairer le sens), suivi d'une citation en latin traduite immédiatement en français. Cette pratique, courante à l'époque et commune à toutes les congrégations, a sans doute inspiré Gaultier, lui-même professeur d'humanités. Dans cette perspective, les citations de Boileau qui suivent celles d'Horace, peuvent être interprétées comme ses traductions. Par exemple, au chapitre sur « Les règles de la poésie », à la règle selon laquelle le poète doit choisir un sujet en proportion de ses compétences, Gaultier fait suivre les vers d'Horace⁵ par ceux de son homologue français⁶.

Toutefois, même si cette pratique est courante et que l'auteur y a recours sans cesse, il n'en ressort pas forcément que l'auteur français est considéré uniquement pour sa capacité à bien

¹ *Règles de poétique, tirées d'Aristote, d'Horace, de Despréaux et d'autres célèbres auteurs*, Paris, chez G. F. Quillau Fils, 1728. D. Gaultier (1688-1736) est un grammairien. Il a occupé une chaire d'Humanités dans l'Université de Paris et a publié divers ouvrages sur les grammaires latine et française. L'ouvrage que nous citons de lui est le plus connu : sa publication occasionna une controverse entre l'auteur et Rollin sur la lecture de Térence dans les premières études. L'Université a donné raison à son ancien recteur. Sources : M. Courtin, *Encyclopédie moderne, ou Dictionnaire abrégé des hommes et des choses, des sciences, des lettres et des arts*, 2^e éd., T. 11, Bruxelles, Th. Lejeune, 1829, p. 425-425 ; J.-F. et L.-G. Michaud, *Biographie universelle, ancienne et moderne*, nouvelle édition, T. 11, Paris, chez Mme Desplaces, 1856, p. 29.

²D. Gaultier, *Règles de poétique, op.cit.*, p. III.

³*Ibid.*, p. XII.

⁴ E. Bury « La rhétorique classique au fondement d'une pédagogie : l'exemple de la *Ratio studiorum* et ses conséquences littéraires », *Dix-septième siècle*, Paris, Puf, 2007/3 (n°236).

⁵ « Sumit materiam vestris, [...] nec lucidus ordo », Hor. Poét., vers 38-41», *Règles de poétique*, D. Gaultier, *op.cit.*, p. 12.

⁶ « 'O vous donc, qui brûlant d'une ardeur périlleuse [...] Et consultez longtemps votre esprit et vos forces' », *Ibid.*

rendre la pensée de l'autre, autrement dit à en être le « traducteur ». Au chapitre sur « La nature de la poétique et sur sa différence d'avec l'art oratoire », les points de vue de Cicéron, Horace et Despréaux sont confrontés les uns aux autres en tant que préceptes émis par des égaux. Ailleurs encore, à l'article sur « La satire », Gullyer affirme que :

M. Despréaux a su faire son profit de ce qu'il a trouvé de meilleur dans les satiriques qui l'ont précédé, et a parfaitement imité ou même égalé Horace le plus parfait d'entre eux. On ne peut proposer de plus excellent modèle à imiter dans ce genre de poésie, dont plusieurs habiles gens croient qu'il a porté la perfection chez les Français du moins aussi loin qu'Horace l'avait portée chez les Romains¹.

Il apparaît ainsi que l'exercice du parallèle évolue vers un examen comparatif des littératures : la référence à Boileau vs Horace implique certainement la volonté d'expliquer l'auteur latin, mais cela n'en est pas la seule raison. Il en serait ainsi si la portée de l'enseignement au XVIII^e siècle était la formation littéraire latine de l'élève. Rappelons une seconde fois, nous l'avons souligné plus haut, que l'enseignement latin n'est considéré que par rapport à son utilité pour la formation littéraire française des jeunes gens. Il y a sciemment volonté de construire une figure française face à la latine, en écho aux querelles autour de la primauté de la langue et de la littérature françaises sur les anciennes.

Il n'en reste pas moins que la tentative est faible, du moins pas aussi forte qu'elle le sera quelques décennies plus tard. En passant en revue les citations de Boileau chez Gullyer, on se rend compte rapidement qu'elles sont toutes tirées de sa poétique : c'est en tant que poéticien, par la valeur de ses préceptes qu'on a recours à lui et, à de nombreuses reprises, à lui seul, ni précédé ni suivi d'Horace. Si Boileau accompagne Horace pour illustrer les règles de la poésie, la vraisemblance et le style, il est seul pour justifier le point de vue esthétique de Gullyer sur l'utilité de la poésie, l'ordre dans la poésie, comment joindre l'agréable à l'utile et enfin sur la clarté. Rappelons que le principal reproche fait à l'encontre de la poétique d'Horace est le manque d'ordre. Mais soulignons aussi que les points justifiés par les citations tirées de la poétique de Boileau, représentent les éléments fondateurs de ce qui est considéré comme l'esthétique classique et la principale qualité longtemps attribuée à la langue française, la clarté.

¹ *Ibid.*, p. 456. Nous soulignons.

2.2.2. Gibert

Dans d'autres traités, Boileau occupe, en plus de cette position de précepteur, celle de modèle. Nous savons que l'imitation des modèles anciens était un impératif dans l'enseignement de la rhétorique. Rollin insiste longtemps sur l'importance des exemples dans l'apprentissage des élèves au détriment même des préceptes : si le précepte est un guide, la lecture des auteurs seule est apte à former le goût des jeunes gens¹. D'autre part, c'est l'un des aspects qui a animé la controverse qui l'avait opposé à Balthasar Gibert auteur de *La Rhétorique ou les Règles de l'éloquence*². Ce dernier reprochait au premier d'avoir affirmé que l'orateur doit former son style sur le goût de ceux auxquels il s'adresse, et que donner aux jeunes gens peu de préceptes et beaucoup d'exemples était le moyen le plus propre à faciliter leur instruction³. Le discours qui ouvre cette édition fourmille de pointes et d'allusions sarcastiques à l'encontre de l'auteur du fameux *Traité*⁴. Selon Gibert,

le Goût, destitué de Principes, est semblable en quelque façon à un aveugle sans guide, qui n'est presque capable que de s'égarer à chaque pas, quand il s'agit de discerner ce qu'il faut faire, ou les mesures qu'il faut garder, ou le temps & le lieu qui peuvent convenir à ce qu'on est obligé de dire⁵.

Néanmoins, il reconnaît l'utilité des exemples donnés selon une juste mesure, choisis parmi les orateurs et les poètes, « non pas pour la satisfaction d'une simple & oisive curiosité, mais pour instruire plus utilement les Lecteurs, soit en leur confirmant ainsi les Préceptes, soit en

¹ Ch. Rollin, *De la manière d'enseigner et d'étudier les Belles-Lettres, par rapport à l'esprit et au cœur, nouvelle édition* [1726], T. II, Paris, chez les frères Etienne, 1775, p. 5-6.

² *La rhétorique ou les règles de l'éloquence*, [1730], Paris, chez Montalant, 1741. B. Gibert (1662-1741), professeur de rhétorique, plusieurs fois recteur puis Syndic de l'Université de Paris, auteur de divers ouvrages sur la rhétorique et ami de Boileau. Il prit part à une querelle sur l'éloquence qui l'opposa à Pourchot et au Père Lamy, de 1703 à 1708 (Dans *L'éducation des jésuites*, *op.cit.*, F. de Dainville revient sur les attaques du Père Lamy contre l'éloquence), puis à une controverse avec Rollin en 1726-1727. Il est également connu pour s'être interposé à l'agrégation des jésuites au corps universitaire. Sources : C.-F. Achard, *Dictionnaire de la Provence et du Comté-Venaisin*, Marseille, Imprimerie de Jean Mossy, 1786, p. 368-371 ; J.-F. et L.-G. Michaud, *Biographie universelle*, *op.cit.*, T. 16, p. 416-417 ; S. Ben Messaoud, « L'enseignement rhétorique de Gibert », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie. La formation de D'Alembert*, *revues.org*, avr. 2005, N°38, 33 p.

³ Pour aller plus loin au sujet de cette controverse, Cf. *Histoire des troubles et des démêlés littéraires, depuis l'origine jusqu'à nos jours inclusivement*, par Jean Zorobabel Aublet de Maubuy, Amsterdam et Paris, éd. non indiquée, 1779.

⁴ « Ainsi n'est-il pas à propos encore aujourd'hui, non de s'amuser à réfuter des personnes qui sont prévenues de leurs idées; mais de présenter aux hommes, sans dispute & sans contestation, les vrais Préceptes de l'Art Oratoire, que plusieurs Auteurs ont défigurés ou obscurcis; d'en établir la bonté par des preuves naturelles; de les montrer dans les anciens Maîtres qui les ont sus & enseignés avant nous; & d'y joindre des exemples autant qu'il est nécessaire, pour un Traité de Rhétorique, tel qu'on nous l'a demandé, où il ne s'agit pas de copier des Pièces d'Éloquence, mais de donner le moyen d'en produire? », B. Gibert, *La rhétorique*, *op.cit.*, « Premier discours », p. 10.

⁵ *Ibid.*, p. 2.

leur détaillant par des Principes incontestables les beautés de ces grands Modèles »¹. De fait, il adopte une démarche didactique qui allie le précepte à l'exemple et l'autorité à sa propre expérience². Son traité est divisé en trois livres : le premier consacré à l'invention, le second à la disposition et le troisième à l'élocution. Gibert fait appel à Boileau en tant qu'autorité dont les préceptes sont reconnus aux chapitres sur les mœurs, les divers genres d'éloquence (style simple, tempéré et sublime), le choix des mots, la clarté, la richesse de l'expression et la force du discours (sincérité) ; mais aussi en tant que modèle pour une pratique rhétorique mesurée des figures de l'éloquence (le brillant sans pompe, l'énumération, l'amplification, la description), le « genre théorique »³, l'usage des mots dans la phrase, la variation dans le style ; et enfin pour la simplicité de ses traductions comme celle qu'il a faite dans sa poétique (Chant III, vers 278-280) du commencement de l'*Énéide* de Virgile :

Ce qui fait mieux sentir le défaut de ces Exordes si ampoulées, c'est la modestie du commencement de Virgile traduit par Despréaux :

‘Je chante les combats, et cet homme pieux,

Qui, des bords Phrygiens conduit dans l'Ausonie,

Le premier aborda les Champs de Lavinie.’

Il ne met point d'abord tout en feu, pour ne donner ensuite que la fumée ; mais il semble ne donner d'abord que de la fumée, pour charmer ensuite par l'éclat de sa lumière⁴.

Il est frappant de constater que l'*Art poétique* est cité onze fois contre deux pour le *Lutrin* et une seule pour la deuxième satire et le *Discours au Roi*. Gibert fait référence à l'auteur des règles de la composition en vers suivant le principe selon lequel, concernant certains préceptes, ce qui vaut pour le poète vaut également pour l'orateur⁵. De même, lorsque Rollin recommande Boileau en rhétorique, il fait allusion à sa traduction de Longin :

Il serait à souhaiter, dit-il, qu'on se servît dans l'Université d'une rhétorique imprimée [...] qui joignît aux préceptes quelques réflexions & quelques exemples, & qui indiquât sur chaque matière les beaux endroits de Cicéron, de Quintilien, & même de Longin dont on a une si bonne traduction⁶.

¹ *Ibid.*, p. 12.

² *Ibid.*, p. 1.

³ *Ibid.*, p. 395.

⁴ *Ibid.*, p. 420-421.

⁵ *Ibid.*, p. 477-478. C'est un principe majeur qui annonce la confusion de la rhétorique dans la poétique, avant l'évolution du cours de rhétorique en cours de Belles-Lettres.

⁶ Rollin, *Traité...*, *op.cit.*, T. II, « De la Rhétorique », p. 11.

Cicéron et Quintilien sont incontestablement les auteurs de rhétorique, bien plus qu'Aristote ou Longin : c'est d'eux dont on fait le plus usage, que l'on paraphrase à souhait et sous la houlette desquels on se range dès les premières lignes de chaque traité. Rollin et Gibert se rencontrent au moins sur ce point. Mais une nuance persiste quant à la place de Boileau : si, dans Rollin, il doit sa présence uniquement à sa traduction de Longin, sous la plume de Gibert, ses écrits conjuguent exemplarité et précepte tant en poétique qu'en rhétorique. Comme sous la plume de Denis Gaultier, Gibert justifie ses propos sur les particularités de la civilisation française vs la latine en se référant volontiers à Boileau, notamment sur les bonnes mœurs et la « clarté » de la langue. De fait, son discours s'inscrit dans le courant de rénovation de la rhétorique, en faveur de l'association du simple au sublime, s'opposant ainsi à la tradition de l'ornementation défendue par la « rhétorique classique ». Ce qui semble contredire la déclaration de François Lebrun à ce sujet :

Sous l'apparence inchangée d'un apprentissage de la parole et de l'écriture, la rhétorique connaît pourtant, du XVII^e au XVIII^e siècle, une double évolution. La succession des manuels jésuites montre l'importance de plus en plus grande qu'y prend l'ornementation du discours, qui finira par devenir l'habileté majeure du bon rhétoricien¹.

Nos observations sont confirmées par les propos de Françoise Douay-Soublin sur les traités didactiques du XVIII^e siècle :

L'autre apport remarquable que ces hommes liés par le devoir de parole mais hostiles à l'éclat, aux ornements brillants, à la gloire, est un idéal plutôt qu'un concept : l'alliance idéale du *sublime* et du *simple* que le doux Fénelon [...], non moins que le sévère Boileau [...], lègueront au XVIII^e siècle. [...] Cette alliance du sublime et du simple est inlassablement proposée comme idéal esthétique par les arts d'écrire du XVIII^e siècle².

Ainsi, il semble que l'expression de « faire-valoir »³ des auteurs latins soit quelque peu réductrice, du moins dans le cas de Boileau. Même si la figure boléviennne accompagne celle d'Horace, elle n'y est point assujettie : elle tend davantage à se construire, parallèlement à elle, comme son égale. À partir des années 1740-1750, les textes d'Horace s'effacent progressivement au profit de ceux de Boileau au sein des traités didactiques consultés. Nous

¹ F. Lebrun, *Histoire de l'enseignement*, *op.cit.*, p. 527.

² F. Douay-Soublin, « La rhétorique en Europe à travers son enseignement », *Histoire des idées linguistiques : l'hégémonie du comparatisme*, dir. S. Auroux, Paris, éd. Mardaga, 1989, p. 487-488.

³ Ch. Grell, *Le Dix-huitième siècle et l'antiquité en France, 1680-1789*, Oxford : Voltaire foundation, 2008, p. 9.

avons observé un déplacement quantitatif des œuvres de l'un aux dépens de celles de l'autre. L'ouvrage de l'abbé Edme Mallet nous aidera à compléter notre analyse des points axiologiques et poétiques sur lesquels s'opère ce déplacement.

2.2.3. *Mallet*

En 1745, l'abbé Mallet¹ publie ses *Principes pour la lecture des poètes*². L'ouvrage est la somme des cours de l'auteur lors de la période de préceptorat dans la famille La Live de Bellegrade. C'est aux jeunes seigneurs dont il a eu la charge qu'il le dédie :

À MM. L.L.D.B.

MM.

L'ouvrage que je vous présente vous appartient à juste titre. Il entrain dans le plan de votre éducation, et c'était pour votre instruction qu'il fut ébauché. Le succès d'un autre également consacré à votre utilité, me donna l'idée de celui-ci, et m'encouragea à le rendre aussi complet que les circonstances le permirent alors³.

L'ouvrage est divisé en deux parties : l'une porte le titre « Du génie, de la rime, de la diction », la seconde, « Des petits poèmes ». Il s'ouvre sur un discours préliminaire dans lequel l'auteur explique les grandes lignes des quatre poétiques alors de référence : celles d'Aristote, Horace, Vida et Despréaux. L'abbé Mallet y fait l'éloge de Boileau en tant que « maître en l'art d'écrire », même si son propos reste quelque peu mesuré pour le satirique. L'intérêt de l'ouvrage, pour nous, revient à la place qu'y tient l'auteur de l'*Art poétique*. À notre connaissance, il est le premier traité pédagogique à destination de la gent masculine, à avoir placé la poétique de Boileau au-dessus de celle d'Horace. Voici la raison qu'il invoque :

Quelqu'admirateur que l'on soit des anciens, il faut convenir de bonne foi qu'ils ont leurs imperfections. Ils ont écrit pour leur siècle et pour la postérité, mais si celle-ci a ajouté à leurs découvertes, elle peut aussi ajouter aux lois qu'ils ont établies [...]. Il nous fallait donc une Poétique écrite en notre langue, et qui eût des rapports intimes avec nos mœurs, nos usages, notre goût. M. Despréaux nous l'a donnée, et personne n'était plus capable que lui de s'en bien acquitter : enrichi

¹ L'abbé Edme-François Mallet (1713-1755). Théologien, précepteur et professeur qui participa à l'*Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*. Il y publia plusieurs articles portant sur la théologie, l'histoire et la littérature. Il est l'auteur de deux traités didactiques qui seront analysés dans ce chapitre.

² *Principes pour la lecture des poètes*, T. I., Paris, Chez Durand, 1745.

³ *Ibid.*, n. p.

des trésors de l'antiquité, il en a fait un heureux usage par rapport à notre poésie, en mettant dans sa Poétique plus d'agrément que dans celle d'Aristote, plus d'ordre que dans celle d'Horace, plus de détails, et néanmoins plus de précision que dans celle de Vida¹.

Outre le parallèle sous-entendu entre l'Antiquité et le siècle de Louis XIV, il semble que l'abbé Mallet adopte une vision évolutive du goût. En « imitant » les Anciens, le Moderne dépasse ses prédécesseurs, en les corrigeant et ajoutant à leurs découvertes. Loin de renier l'héritage antique, il s'en inspire dans une perspective d'amélioration. Toutefois, si certains partisans de Boileau ne cesseront, tout au long de ce siècle voire du suivant, de vouloir montrer combien il est déraisonnable de se détacher des règles boléviennes ; l'abbé Mallet prouve son originalité pour l'époque en adoptant une opinion contraire, sa seule autorité étant la « Raison »². Voici ce qu'il en dit :

M. Despréaux a dit d'excellentes choses ; mais a-t-il tout dit? A-t-il approfondi, épuisé tous les genres de poésie ; n'en a-t-il omis aucun, et depuis, cet art ne s'est-il point enrichi de nouvelles découvertes, ou perfectionné par les travaux des grands hommes qui l'ont cultivé? Les préceptes que j'établis sont presque tous fondés sur ceux de la Poétique de Boileau : mais je n'ai pas cru que mon respect pour un si grand maître m'imposât la nécessité d'adhérer toujours à ses sentiments. J'ai quelquefois osé m'en écarter, parce qu'en matière de goût, l'autorité, quand elle forme une erreur, ne prescrit jamais contre la raison³.

L'évolution du goût d'un siècle à l'autre suppose une évolution des besoins et des poètes et du public, ce qui légitime aux yeux de l'abbé Mallet son entreprise. C'est en particulier au Boileau satirique que le théologien va adresser ses reproches. Partial, le satirique n'est pas exempt d'amertume ou de passion ; son regard sur les mœurs est quelques fois animé par le parti-pris et un manque de solidité dans le savoir philosophique. Dans ce siècle « moral », Boileau ne l'est pas assez et la frivolité que dégage le frontispice de sa première édition n'est pas aussi vite oubliée. Pourtant, Boileau n'en reste pas moins la référence essentielle du didacticien. Le livre abonde de ses citations, rarement suivies ou devancées par celles d'Horace.

¹ *Ibid.*, p. XXII-XXVI.

² Une opinion que l'on retrouvera d'ailleurs sous la plume de quelques auteurs d'histoires littéraires à l'usage des élèves sous la III^e République. Nous pensons notamment à Godefroy, Ducros et l'abbé Marc dont il sera question dans la troisième partie de ce travail.

³ E. Mallet, *Principes...*, *op.cit.*, p. XXXI-XXXIII.

Le déplacement quantitatif des œuvres de l'auteur ancien au profit du Moderne est, à plus d'un titre, significatif. Il traduit la création d'une nouvelle figure de Boileau, celle de l'Horace français qui est elle-même le reflet d'un changement d'état d'esprit. La référence au seul Boileau accompagné de quelques-uns de ses contemporains (le P. Rapin, Racine, Corneille, Molière et J.-B. Rousseau) affiche la volonté d'offrir une somme de « beaux » textes au même titre que ceux des anciens. Un nouveau regard est porté sur les œuvres du siècle précédent et une nouvelle finalité leur est attribuée, celle de la consécration d'un goût spécifiquement français. Le visage de Boileau-Horace français s'affirme davantage encore dans les traités didactiques à usage des garçons publiés à partir des années 1750. Nous pensons toutefois que sa genèse remonte aux ouvrages pédagogiques à destination des filles. Ces derniers agissant comme une sorte d'atelier qui a permis de fixer le nouveau statut de Despréaux.

3. Boileau et les prémices d'une éducation moderne

Après les trois premières décennies qui suivirent la mort de Boileau, l'un de ses premiers « visages » se concrétise : le Boileau-pédagogue vanté par ses commentateurs voit sa silhouette se stabiliser au sein du système éducatif. L'hypothèse que nous voudrions développer ici est que la présence de Boileau au Collège doit son origine au statut que cet auteur a acquis dans les écrits destinés à l'éducation des filles. En se référant à Boileau seul, tant en poétique qu'en rhétorique, les ouvrages didactiques à l'usage des demoiselles lancent les prémices d'une éducation moderne dans laquelle le poéticien acquiert une forme canonique dont les caractéristiques se précisent dans l'enseignement dispensé aux garçons.

L'on pourrait cependant nous opposer un constat qu'un bon nombre d'auteurs a fait et que nous partageons : la scolarisation des filles au dix-huitième siècle répond à une pratique monastique de christianisation de la société, dont le fond éducatif ne dépasse pas l'instruction religieuse, l'alphabétisation et les travaux d'aiguilles. Seules quelques privilégiées fréquentant des couvents renommés ou suivant une instruction domestique poussée, accèdent à une formation plus complète. De plus, la durée de l'enseignement comme la nature des apprentissages et leurs modalités sont très variables, aussi bien entre les filles elles-mêmes qu'entre filles et garçons. Ce à quoi nous ajoutons, toutefois, que le nombre faible des filles

qui échappent à une éducation aussi restrictive ne doit pas constituer un obstacle à notre étude dans la mesure où leur éducation a inspiré divers auteurs : Gabriel-Henri Gaillard dont l'ouvrage est « devenu classique et souvent réimprimé »¹, André-Joseph Panckoucke² dont le « livre a été longtemps en usage dans les maisons d'éducation »³ ou encore Mme de Genlis dont le prestige a fait d'elle « le gouverneur » du futur roi de France Louis-Philippe, pour ne citer que les plus notoires, représentent une somme de réflexions et des plans d'études non négligeables pour notre connaissance de l'éducation des filles à cette époque.

Paul Griscelli affirme, quant à l'introduction de la langue française dans le système éducatif de l'Ancien Régime, que « C'est par le biais de la poétique, des exercices et de l'enseignement destinés aux demoiselles que le français va s'implanter progressivement »⁴. De même, nous l'avons vu plus haut, Boileau réussit une percée d'abord minime dans l'éducation masculine *via* les exercices de la version latine et des parallèles ; mais c'est la référence prédominante à sa figure de précepteur dans les ouvrages destinés à l'instruction des filles, amplifiée et précisée par l'usage qui en sera fait dans les écoles militaires et sous la plume de certains précepteurs (voir *supra*), qui annoncera sa substitution à son homologue latin vers la fin du siècle. Comme nous le montrerons ici, l'image boléviennne qui se dégage de ces nouvelles perspectives éducatives se fait le reflet des tendances pédagogiques de l'époque. Elle est aussi le résultat des polémiques de l'époque qui marquent le passage de la référence à Horace à celle de Boileau : la rupture entre l'un et l'autre se confirme et l'Horace français s'oppose à son homologue latin plus que jamais.

Notre intérêt se portera donc sur des ouvrages destinés à des filles de condition sociale aisée et prioritairement aux institutions éducatives citadines puisque les villes, et particulièrement Paris, garderont leur avance sur les provinces. Notre propos n'est cependant pas de faire une histoire de la scolarisation des filles au siècle des Lumières, même si le sujet est très attractif et loin d'être épuisé⁵. Ce qui nous importe, présentement, est l'étude de la référence à Boileau dans les ouvrages qui traitent de poétique et de rhétorique à l'usage de la gent féminine.

¹ Eustache-Marie-Pierre Courtin, *Encyclopédie moderne, op.cit.*, Vol.11, p. 336.

² Père du célèbre éditeur-libraire qui fut ami de Rousseau et Voltaire.

³ Joseph-François et Louis-Gabriel Michaud, *Biographie universelle, op.cit.*, p. 480.

⁴ P. Griscelli, *L'éducation des jésuites, op.cit.*, p. 36.

⁵ Les études sur la scolarisation des filles au XVIII^e siècle restent très rares comparées à celles consacrées aux garçons, malgré le regain pour l'étude de l'enseignement ces dernières années. Hormis les ouvrages privilégiant une optique historique ou statistique, nous regrettons de n'avoir pas trouvé des analyses du traitement réservé aux auteurs français, particulièrement les auteurs du siècle des Lumières dont l'omniprésence dans les écrits destinés à la gent féminine marque l'influence des idées philosophiques sur les éducateurs en général et les femmes éducatrices en particulier, même si l'idéal pédagogique de certains philosophes refuse toute égalité éducative des deux sexes.

Privilégiant la langue vernaculaire, l'on introduit Boileau dans le système éducatif féminin non plus en tant qu'imitateur des Anciens et moins encore à travers les exercices du parallèle ou de la traduction, étrangers à leur cursus : il y prend place en tant que poéticien précepteur des poètes et de la jeunesse. Simultanément, se développe un discours didactique autour des caractéristiques de l'esprit féminin et les propriétés de l'enseignement des filles. Sont jetés alors les premiers fondements de la figure boléviennne de l'éducation moderne.

3.1. Boileau expérimenté chez les filles

3.1.1. *Panckoucke*¹

Elles ont beaucoup d'intelligence superficielle, mais elles ne pourraient pas aller loin dans aucune branche. Elles ont l'esprit vif mais sans profondeur.

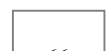
G. Eliot, *Le Moulin sur la Floss* [1860], trad. Alain Jumeau, Paris, Gallimard, 2003, p. 212.

Cette réplique censée être émise aux alentours de 1830 par un précepteur, résumera efficacement le préjugé en cours un siècle auparavant selon lequel la vivacité de l'esprit féminin les empêche d'approfondir leurs connaissances. Il constitue ainsi un défaut dont il faut tenter de guérir l'enfant. Fénelon y voit le plus grand mal : une fille douée de trop de vivacité risquerait, selon lui, de s'intéresser à des domaines qui sont au-dessus de son entendement. Il assure qu'il faut « désabuser les filles du bel esprit. Si on n'y prend garde quand elles ont quelque vivacité, elles s'intriguent, elles veulent parler de tout, elles décident sur les ouvrages les moins proportionnés à leur capacité (...) »². Pourtant, l'abbé de Saint-Pierre n'hésite pas à conseiller, toute proportion gardée bien entendu, d'inculquer aux filles « un peu » de

toutes les sciences et de tous les arts qui peuvent entrer dans la conversation ordinaire, et même de plusieurs choses qui regardent les diverses professions des hommes, histoire de leur pays, géographie, lois de police, principales lois civiles, afin qu'elles puissent entendre avec plaisir ce que leur en diront les hommes, leur

¹ André-Joseph Panckoucke (1700-1753) fut libraire et auteur de nombreux ouvrages : essais, dictionnaires, ouvrages didactiques et une parodie du poème de Voltaire, *Bataille de Fontenoy*.

² Fénelon, *De l'éducation des filles*, *op.cit.*, p. 203.



faire des questions à propos, et entretenir plus facilement conversation avec leurs maris des événements journaliers de leurs emplois¹.

Les motivations de l'abbé sont claires : former des auditrices capables d'apprécier le discours des hommes.

C'est, de manière moins directe, la même détermination qui anime André-Joseph Panckoucke lorsqu'il publie, en 1749, ses *Études convenables aux demoiselles*. Dans le dessein de former l'esprit et le cœur des filles, agréments, dit-il, plus solides que la beauté passagère, il présente plusieurs traités dont l'ensemble répond, selon Rousselot, « à un programme assez complet »² qui représente « une innovation pour l'époque »³, d'où le succès de l'ouvrage auprès des pensionnats auxquels il était destiné. Deux traités retiendront notre attention savoir, « La Poésie » et « La Rhétorique ».

Selon Panckoucke, « La parole est le lien de la société, & comme l'on cherche à plaire aux autres, & à les convaincre, les paroles doivent être justes, bien choisies, élégantes, placées à propos »⁴. L'objectif du pédagogue semble bien déterminé : former de bonnes interlocutrices. Néanmoins, il ne donne qu'un « Précis »⁵ de cet art de persuader. De même, seul un « petit détail des préceptes » et des « notions élémentaires »⁶ sur les poèmes, font office d'art poétique. Rédigé à la manière de la *disputatio*, l'ouvrage n'en a en réalité que l'apparence. Hormis la forme interrogative « Qu'est-ce que » qui implique une demande de définition et les exemples fournis en tant qu'arguments, les autres étapes de la dispute (*contra* et *solutio*) comme son aspect dialectique sont ignorés.

Sous la plume de l'auteur, Boileau occupe deux rôles distincts et complémentaires : il semble servir tantôt de modèle, tantôt de précepteur des poètes. Ainsi, en « Rhétorique », le premier rôle semble prédominant : des extraits des *Satires IV* et *X* et des *Épîtres V* et *XI* sont cités en illustration du propos du didacticien en ce qui se rapporte aux « Sources où l'orateur doit

¹ L'abbé de Saint-Pierre, *Œuvres complètes*, T. II, *op.cit.*, p. 120.

² P. Rousselot, *Histoire de l'éducation des femmes*, T. II, *op.cit.*, p. 141. t.

³ *Ibid.*

⁴ André-Joseph Panckoucke, *Les études convenables aux demoiselles, contenant la grammaire, la poésie, la rhétorique, le commerce des lettres, la chronologie, la géographie, l'histoire, la fable héroïque, la fable morale, les règles de la bienséance et un court traité d'arithmétique. Ouvrage destiné aux jeunes pensionnaires des communautés et maisons religieuses*. 2 vols. Lille, A.-J. Panckoucke, 1749, p. VIII.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*, « Préface », p. VII-VIII.

puiser » (définition, énumération, comparaison et imitation¹), mais aussi en ce qui a trait à l'élocution (figures de la concession et de l'exclamation²).

D'un autre côté, s'appuyer sur l'*Art poétique* pour transmettre un précepte confère une sorte de légitimité au propos du pédagogue. Le poids de l'autorité que représente Boileau tant aux yeux du rédacteur et, par conséquent, à ceux de ses lectrices renforce la portée du dogme énoncé. Aussi, outre la référence aux règles de la poétique boléanienne sur l'élocution (Boileau est de nouveau cité pour illustrer la clarté et l'exactitude du français³), c'est dans la partie consacrée à la « Poétique française » que Panckoucke se réfère le plus à Boileau. Parsemé des vers du poète, ce traité est une sorte de rudiment de l'*Art poétique* : structure du vers, rime et types de poésies. En un mot, Boileau est partout : hormis lorsque le didacticien montre comment le poète français *joute* avec son prédécesseur latin pour illustrer « l'imitation », il ne le met guère en relation avec Horace⁴. Présent comme instance poétique exclusive, à laquelle l'auteur se réfère en matière de poésie française, Boileau balaie son aîné ainsi que tous les autres auteurs modernes cités qui ne sont là que pour exemplifier un précepte mais jamais pour en énoncer un.

Par ailleurs, il est frappant de voir combien les réponses aux questions sont courtes, tandis que les exemples sont proportionnellement beaucoup plus longs : les explications sont en fait bien superficielles. En « Poétique », si l'on consacre une vingtaine de pages à la versification, on en attribue tout autant aux différentes sortes de poésie, dont trois lignes seulement pour définir la tragédie⁵. De même, suivant la tradition selon laquelle les formes brèves de la poésie sont plus appropriées à l'esprit féminin, le pédagogue destine une quinzaine de pages aux sonnet, bouts rimés, rondeau, épigramme, élégie..., et cinq seulement aux poèmes épique et dramatique. En « Rhétorique », à peine une quarantaine de pages dont les trois quarts sont occupés par les citations, servent aux préceptes.

Si les exemples ont, pour nous, valeur argumentative en tant que procédé disputatif, ils ne doivent leur présence, aux yeux du didacticien, que dans un but purement pédagogique : être mémorisés par les lectrices⁶. De fait, loin d'employer les moyens didactiques en usage dans

¹ Respectivement : la revêche bizarre, p. 126, le riche sans travail, p. 127, la conduite des hommes, p. 129, jouter contre l'original, p. 132, Panckoucke, *Les études convenables...*, *op.cit.*

² *Ibid.*, *Satire IX*, p. 161 et commencement du *Lutrin*, p. 167.

³ *Ibid.*, p. 143.

⁴ Cf. le chapitre intitulé « Poétique française ».

⁵ « D. *Qu'est-ce que la tragédie ? R. C'est la représentation d'une action illustre, importante, extraordinaire, sérieuse, où des héros courent de grands périls* », *Ibid.*, p. 113.

⁶ « (...) exemples choisis tirés de nos meilleurs poètes, sur lesquels on peut exercer sa mémoire », *Ibid.*, p. IX.

les Collèges pour garçons tels le thème, la composition ou les parallèles qui nécessitent la pratique des règles enseignées, on se contente de la pédagogie du « par cœur » réservée aux filles. Néanmoins, même si le savoir dispensé est assez sommaire pour permettre aux élèves de posséder quelques nuances esthétiques et littéraires, il n'en donne pas moins un statut encore inédit à Boileau. De plus, la portée de l'enseignement en détermine le contenu : par leur rôle en société, par l'état qu'elles seront amenées à occuper dans le monde, par l'usage qu'elles feront de la parole en société, une vue synoptique en poésie et en rhétorique les prépare juste assez à entretenir une conversation et les éloigne des questionnements d'ordre esthétique ou autres qu'un enseignement plus approfondi pourrait susciter.

En outre, il est peu probable que le choix des citations puisse être fortuit. Ainsi, lorsque l'auteur donne un extrait du Chant III de l'*Art poétique* en récapitulatif de sa définition du poème épique, le passage est coupé semble-t-il à bon escient. Le voici dans son intégralité avec l'erreur qui s'y est introduite : erreur de l'auteur ou de l'imprimeur, on ne peut le savoir. Dans tous les cas, les points de suspension devaient ouvrir la citation puisque le vers de Boileau commençait ainsi : « D'un air plus grand encore la Poésie épique »

La Poésie Épique...

Dans le vaste récit d'une longue action,
Se soutient par la Fable & vit de fiction,
Là, pour nous enchanter tout est mis en usage,
Tout prend un corps, une âme, un esprit, un visage.
Chaque vertu devient une Divinité.
Minerve est la Prudence, & Vénus la Beauté;
Ce n'est plus la vapeur qui produit le tonnerre
C'est Jupiter armé pour effrayer la Terre ;
Un orage terrible aux yeux des matelots,
C'est Neptune en courroux qui gourmande les flots ;
Écho n'est plus un son qui dans l'air retentisse,
C'est une Nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse.
Ainsi dans cet amas de nobles fictions,
Le Poète s'égaye en mille inventions,
Orne, élève, embellit, agrandit toutes choses,
Et trouve fous fa main des fleurs toujours écloses¹.

La partie consacrée à ce poème est en fait plus longue : Boileau y continue l'énumération des ornements qui embellissent le merveilleux païen afin d'introduire dans la strophe suivante son opposition au merveilleux chrétien dont la pauvreté de l'ornementation et des sujets est ainsi mise en relief par contraste. L'extrait est donc coupé juste au moment propice pour éviter d'entrer dans des détails inappropriés à l'instruction des filles et, du coup, esquiver les tenants

¹ *Ibid.*, p. 104-105. Boileau, *Œuvres...*, F. Escal, *op.cit.*, p. 173.

et les aboutissants esthétiques et théologiques qu'implique une explication de la controverse autour du merveilleux qui avait opposé Boileau à Desmarets.

L'on pourrait cependant faire deux objections à ce qui vient d'être dit : la première soulèverait la question de la forme de l'ouvrage, la seconde l'âge des destinataires. En effet, la structure de cet essai peut expliquer le choix du didacticien de ne donner qu'un précis au lieu d'un traité détaillé. Rappelons que Panckoucke expose, dans un même volume, diverses matières : grammaire, poésie, rhétorique, commerce des lettres, chronologie, géographie, histoire, fable héroïque, fable morale, règles de bienséance et arithmétique. Pourtant, si ce n'était qu'une question d'espace, pourquoi ne renvoie-t-il pas à d'autres écrits où les sujets qu'il ne fait qu'effleurer sont plus fouillés comme il le fait à propos de la religion¹ ? S'il ne le fait pas, c'est qu'il estime que ce qu'il en donne est suffisant. L'on pourrait suggérer que ce serait suffisant pour ses lectrices puisqu'il s'adresse aux « jeunes pensionnaires des communautés et maisons religieuses ». Ce qui serait exact étant donné que les filles passent en moyenne une année au pensionnat, généralement en préparation de leur communion. Toutefois, celles dont l'éducation est conduite par leurs parents ont accès à un cursus évolutif, et pourraient donc avoir l'opportunité de pousser leurs études plus avant.

Dès lors, nous pouvons légitimement imputer à la portée de l'éducation des filles les limites instructives fixées par l'auteur, surtout en prenant en considération la publication, trois ans auparavant, d'un *Essai de rhétorique française à l'usage des jeunes demoiselles* par Gabriel-Henri Gaillard². L'enseignement d'un pédagogue est déterminé par l'objectif éducatif qu'il se propose. Gaillard fournit une visée encore plus moderne, comparée à celle de Panckoucke, même si nous ignorons la raison derrière le silence de P. Rousselot, qui consacre de nombreux écrits à l'histoire de la pédagogie féminine, à son sujet³.

¹ « Il aurait été naturel de parler d'abord de la Religion, dont l'étude est essentielle à tout le monde, [...] : mais nous avons sur cette matière des traités si excellents, si bien faits, que je me suis fait un devoir d'y renvoyer. Je me contenterai d'indiquer qu'après le Catéchisme de chaque Diocèse, on ne saurait mettre entre les mains des jeunes Demoiselles de meilleurs ouvrages que le Catéchisme historique de M. Fleury, l'Histoire de la Bible de M. de Sacy, les Mœurs des Chrétiens et des Israélites ; la Conduite d'une Dame Chrétienne, les Avis d'une Mère à sa fille [...] », *Ibid.*, p. VI.

² G.-H. Gaillard (1726-1806) : historien, homme de lettres prolifique et journaliste (Journal des savants), fut membre de l'Académie française (1771) et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres (1761).

³ Peut-être que Rousselot partageait le point de vue de l'abbé Antoine Sabatier de Castres (*Les trois siècles de la littérature française*, T. II, La Haye, chez Moutard, 1779, p. 210. Google Books) sur la médiocrité des ouvrages didactiques et poétiques de Gaillard.

3.1.2. Gaillard

C'est à l'âge de dix-neuf ans que Gaillard publie pour la première fois son traité de rhétorique à l'usage des filles. La première édition sent certes le jeune courtisan, mais son intérêt n'est point pour autant diminué : elle est à l'origine de nombreuses rééditions souvent corrigées et augmentées, qui permettent de suivre l'évolution de la pensée pédagogique de l'auteur. En effet, dans la préface de l'édition de 1746, Gaillard dit ne pas vouloir aller au fond des choses ni ne veut éduquer des savantes : ce qu'il veut, c'est que les filles aient le moyen d'apprécier l'éloquence et, par les exemples qu'il donne, les inviter à aller plus loin dans leurs lectures : « Je n'ai pas cru devoir traiter mon sujet plus à fond, ni affecter plus souvent le ton grave & didactique d'un savant & ennuyeux Rhéteur. À Dieu ne plaise que j'eusse le malheureux talent de former des Armandes & des Philaminthes »¹. Pourtant, trois ans plus tard, en offrant à son public féminin une *Poétique française*², son discours change quelque peu : à ses yeux, le combat de l'ignorance par la raison comme le goût « inné » des femmes exigent de la société à ne les plus cantonner aux travaux domestiques. Toutefois, même si certaines d'entre elles rivalisent avec les plus brillants savants, « la littérature légère [et] les sciences de goût et d'agrément sont celles qui conviennent le mieux aux Dames »³, car plus appropriées à leur « nature ». Il s'agit bien ici de l'éternel argument de la « nature féminine » en rapport à sa « douceur », même si le pédagogue soutient que ce sont les femmes qui apprennent aux hommes « à penser et à sentir »⁴.

La préface à la cinquième édition du *Traité de rhétorique*, publiée en 1773, concrétise la réflexion didactique de l'auteur. Deux ans après son élection à l'Académie française, ce candidat des philosophes et de Mlle Lespinasse se donne pour objectif d'éduquer des « femmes de Lettres ». S'élevant contre la « tyrannie de l'usage » qui « interdit aux femmes les ouvrages qui supposent une profession »⁵, mais « sans prétendre [leur] ouvrir la carrière du Barreau ou de la Chaire »⁶, il s'appuie à nouveau sur le goût « inné » des femmes pour défendre leur accès à un enseignement approfondi qui leur permettra non seulement d'apprécier leurs lectures, mais aussi d'en produire

¹ G.-H. Gaillard, *Essai de rhétorique française à l'usage des jeunes demoiselles, avec des exemples tirés, pour la plupart, de nos meilleurs orateurs et poètes modernes*, Paris, Barois, 1746, n. p.

² Id., *Poétique française à l'usage des Dames avec des exemples*, 2 vols, Paris, Barois, 1749.

³ *Ibid.*, p. VI.

⁴ *Ibid.*, p. VII-VIII.

⁵ Id., *Rhétorique française à l'usage des jeunes demoiselles, avec des exemples tirés pour la plupart de nos meilleurs orateurs et poètes modernes*, 5^e éd., corrigée et augmentée, Paris, Louis Chambeau, 1773, p. IV.

⁶ *Ibid.*, p. IV.

À l'égard des ouvrages qui ne supposent que des talents, les femmes doivent-elles se borner au plaisir de les lire et de les goûter ? La bienséance leur défend-elles d'avoir publiquement de l'esprit, de le cultiver, d'en faire éclore les fruits, d'enrichir le théâtre et la République Littéraire ?¹

Selon lui, la peur du pédantisme n'a pas à déterminer la nature de l'éducation donnée aux filles et encore moins à la restreindre au superficiel : il faut, au contraire, respecter ceux qui cultivent les arts « de quelque sexe et de quelque condition qu'ils puissent être »².

De fait, observer l'évolution de la réflexion pédagogique de l'auteur permet de comprendre l'usage qu'il fait de Boileau. En effet, si Panckoucke fait une sorte de résumé de l'*Art poétique*, Gaillard en fait, dit-il, « une espèce d'amplification & de développement [...], auxquels j'ai ajouté des exemples, & lorsque j'ai pris quelquefois la liberté de censurer Boileau lui-même, je l'ai jugé sur ses propres maximes »³. Les objectifs éducatifs des deux pédagogues se distinguent ainsi naturellement : l'un veut apprendre aux filles à converser en société, l'autre tend à former des femmes de lettres. Si, dans sa Préface de 1746, Gaillard préfère limiter les connaissances des filles à la « littérature légère », le « Discours préliminaire » de la même édition élargit cependant ce dessein et envisage de « donner une idée de toutes les différentes sortes de poésie, depuis le poème épique jusqu'au triolet »⁴, suivant le précepte de Boileau selon lequel chaque poésie a son « mérite particulier »⁵.

Le traité de poétique de Gaillard est divisé en quatre Livres : « De la versification » et « Des différentes sortes de poésies » dans le premier volume, « Des petits poèmes » et « De la manière de traiter quelques-unes des principales passions » dans le second. Dès ses premières lignes, le pédagogue s'appuie sur ce qu'il considère comme « la proposition fondamentale de l'*Art poétique* de Boileau »⁶ et soutient que seule la « nature » est capable d'accorder à l'homme son talent d'orateur ou de poète, que c'est une qualité « innée ». Si, sur de nombreux points, Gaillard suit le plan de la poétique de Boileau, il s'en éloigne pourtant souvent. En

¹ *Ibid.*, p. VI.

² *Ibid.*, p. XI.

³ *Id.*, *Poétique française...*, *op.cit.*, T. I, p. VIII.

⁴ *Ibid.*, p. XX.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*, p. XV. Il s'agit des six premiers vers du Chant I de l'*Art poétique* de Boileau, *Œuvres complètes*, F. Escal, *op.cit.*, p. 176.

effet, outre paraphraser l'*Art poétique*¹, le pédagogue soulève de nombreuses interrogations qui font écho aux controverses esthétiques de l'époque.

Ainsi, concernant la question du merveilleux chrétien, Gaillard semble s'accorder avec Boileau sur la nécessité de proscrire le mélange du sacré avec le profane : « un sujet sacré ne peut s'accommoder de tout ce qui a rapport avec les erreurs & les Fables du Paganisme »², mais nuance le point de vue de Boileau :

Il ne faut pas cependant étendre cette règle au-delà de ses légitimes bornes ; ce serait s'alarmer sottement d'un vain scrupule, que de proscrire toute figure & toute Allégorie, sous prétexte qu'un sujet sacré n'admet rien de profane³.

C'est pourquoi, en citant ce qui se rapporte à la fable païenne dans l'*Art poétique*, il retranche la partie où Boileau désapprouve l'emploi du merveilleux chrétien⁴. Gaillard déroge à un autre précepte du poéticien et marque ainsi sa distance par rapport au goût du XVII^e siècle qui touche à l'usage, défendu par Despréaux⁵, des épithètes physiques données par Homère à ses héros, en leur préférant celles qui caractérisent les qualités morales⁶. En revanche, relativement à l'histoire de la tragédie, si Gaillard reprend le point de vue de Boileau et tombe, de ce fait, dans les mêmes préjugés que celui-ci a conçus à l'égard des Mystères du Moyen Âge⁷, il s'en écarte sensiblement quant aux règles de la création dramaturgique.

Ainsi, même s'il cite intégralement les passages de l'*Art poétique* relatifs à la règle des trois unités et de la bienséance, Gaillard s'appuie sur Horace et soutient qu'un « génie éclatant et vigoureux pourrait s'en écarter sans pour cela cesser de plaire »⁸. Il considère, en effet, qu'il n'y a point d'obligation à obéir aux dogmes dans la mesure où ils ne constituent qu'un ensemble d'observations faites sur des œuvres de génie à un moment déterminé de l'histoire et que, grâce au progrès de l'humanité, d'autres moyens comme de nouvelles règles s'imposent même si elles doivent toutes tendre à un principe fondamental à savoir, plaire par

¹ Par exemple sur la versification (*Ibid.*, p. 21), le vraisemblable (*Ibid.*, p. 41), le style (*Ibid.*, p. 114), la notion de « héros vertueux » dans la fable (*Ibid.*, p. 115).

² *Ibid.*, p. 88-89.

³ *Ibid.*, p. 89.

⁴ *Ibid.*, p. 92.

⁵ Cf. « Réflexion IX », *Réflexions critiques, Œuvres complètes*, F. Escal, *op.cit.*, p. 532.

⁶ Afin de justifier son choix, Gaillard cite des exemples tirés de la *Henriade* de Voltaire. Observons au passage que l'éloge de cette œuvre est très récurrent sous la plume du pédagogue à tel point qu'il fait de ce poème épique la cause de l'infériorité du XVII^e siècle comparé au XVIII^e, Cf. *Poétique française...*, G.-H. Gaillard, *op.cit.*, p. 257.

⁷ Cf. « Chant III » de l'*Art poétique, Œuvres complètes...*, F. Escal, *op.cit.*, p. 171. Rappelons que de nombreux critiques du XIX^e siècle, dont Sainte-Beuve et Lanson, reprocheront à Boileau ce jugement.

⁸ *Poétique française...*, *op.cit.*, p. 371.

la peinture des passions et des sentiments¹. Son propos rejoint ainsi celui de l'abbé Mallet sur l'évolution du goût.

Gaillard ne cache pas non plus l'attraction du théâtre anglais : il considère que le celui-ci s'affranchit des conventions en admettant un « garçon-marchand » en héros, au moment où le théâtre français reste soumis aux rois ou demi-dieux prescrits pour le théâtre du XVII^e siècle². Aussi, même s'il reste rétif au mélange des registres (comique et tragique) dans la tragédie, il approuve avec enthousiasme le genre tragi-comique contre l'avis de Boileau et de Jean-Baptiste Rousseau : à ses yeux, c'est un genre moderne qui allie la noblesse de la tragédie et les amusements de la comédie³. De même, il loue la complexité des intrigues anglaises et la noblesse des plaisanteries de leurs comédies⁴. Toutefois, cette ouverture aux littératures étrangères se réduit au sujet des littératures espagnole et italienne sur lesquelles il adopte le sentiment de Boileau : il condamne les pointes ou les *concetti* de l'une et désapprouve l'excès de tout dans l'autre⁵.

Enfin, si Gaillard s'inspire largement de la poétique de Despréaux, il ne le juge pas moins sévèrement, surtout en tant que poète lyrique : l'*Ode sur la Prise de Namur*, encensée par certains pédagogues (Rollin entre autres) et souvent traduite en latin, est ici durement attaquée et dépréciée⁶. De la même manière, et adoptant l'opinion des philosophes sur la « diabolisation de la satire »⁷, Gaillard déclare qu'il n'a « point de règles à prescrire sur ce genre odieux dans lequel il est encore plus dangereux de réussir qu'il n'est honteux d'y échouer »⁸, même s'il recommande pour les plus curieux la lecture mais non l'imitation des *Satires* de Boileau.

En somme, la modernité de la réflexion pédagogique de Gaillard est incontestable, d'autant plus que l'ouvrage est destiné aux filles, ce qui est encore plus inattendu. Loin de se contenter, comme Panckoucke, d'un savoir sommaire qui prépare à la vie en société, Gaillard entend dispenser un cours plus approprié à la formation poétique de ses lectrices et, partant, ouvre la

¹ *Ibid.*, p. 375.

² *Ibid.*, T. II, p. 50.

³ *Ibid.*, p. 143.

⁴ *Ibid.*, p. 120.

⁵ *Ibid.*, p. 136.

⁶ *Ibid.*, p. 197-202.

⁷ Cette réaction excessive qui a opposé l'éloge à la satire, fut également une raison d'affrontement entre philosophes et antiphilosophes. À ce sujet, Cf. J.-C. Bonnet, « Le sel et l'encens », *Naissance du Panthéon : Essai sur le culte des grands hommes*, Paris, Fayard, 1998, p. 138-141.

⁸ *Poétique française...*, *op.cit.*, T. II, p. 350.

voie à la « professionnalisation »¹ des femmes dans le domaine des arts. Ses écarts par rapport aux préceptes de Boileau montrent certes l'influence de l'esprit des philosophes sur le jeune pédagogue, mais ils constituent également le moyen pour l'auteur de défendre une nouvelle esthétique conçue par et pour le XVIII^e siècle. L'ouvrage est ainsi le miroir à la fois du siècle des Lumières et du jugement que celui-ci porte sur son prédécesseur : si le choix des exemples tirés du XVIII^e siècle est tributaire d'une certaine impartialité due au prestige de quelques auteurs (particulièrement Jean-Baptiste Rousseau et Voltaire), l'image qui nous est donnée du XVII^e siècle se cristallise autour des auteurs communément regroupés dans l'expression « canon français » à savoir, Corneille, Racine, Molière, La Fontaine et, à leur tête, Boileau.

Axée sur les arts et la littérature mais aussi l'histoire, les sciences et les langues étrangères, l'éducation des filles ouvre la porte à un « programme à la tournure vraiment moderne puisque les changements envisagés par les autorités dans la seconde moitié du XVIII^e siècle pour renouveler l'éducation des garçons s'y apparenteront »². Dès lors, Boileau acquiert une place encore inédite dans les ouvrages didactiques. Considéré par rapport à Horace dans les trois premières décennies du XVIII^e siècle dans les ouvrages destinés aux garçons, il s'en libère vite grâce à la réalité éducative des filles qui exclue le latin de leur cursus. L'enseignement qui leur est dispensé façonne une nouvelle figure de Boileau : ce n'est point l'imitateur original ou le traducteur mais le seul poéticien légitime pour la France. La rhétorique comme la poétique de l'antiquité ne peuvent être seules valables dans tous les siècles car, malgré leur mérite, elles sont dépassées. L'évolution de l'esprit humain nécessite une nouvelle esthétique en phase avec son siècle : celle de Boileau, en dépit de ses défauts, est la plus appropriée. Cette opinion est cependant de plus en plus nuancée.

3.1.3. Et quelques autres

À partir des années soixante, deux mouvements pédagogiques s'affrontent : les conservateurs d'une part et les partisans d'une éducation plus approfondie des filles, de l'autre. Une édition anonyme publiée en 1777, par l'imprimeur Jean-François-Louis Chardon, sous le titre *L'art*

¹ Il ne s'agit bien entendu pas d'une professionnalisation salariale, mais d'un métier qui permettra d'enrichir la République des Lettres.

² S. Cherrad, « De l'éducation des mères à une possible éducation publique : Madame d'Épinay et de Miremont », *Femmes éducatrices au siècle des Lumières, op.cit.*, p. 94-95.

de parler, réduit en principes ou préceptes abrégés de Rhétorique, avec des exemples choisis, pour former l'esprit et le cœur de la jeunesse de l'un et de l'autre sexe, souligne une nouvelle perspective. S'adressant à la fois aux filles et aux garçons, le titre suggère un enseignement équivalent à dispenser aux deux sexes. La préface nuance cependant cette compréhension, dans la mesure où l'auteur dit :

J'ai mis en français ces préceptes, afin qu'ils soient à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs, et surtout des jeunes personnes du sexe que j'ai eues principalement en vue, et que l'on ne doit pas exclure du sanctuaire des Muses¹.

Les tentatives pour réclamer une culture égalitaire entre les garçons et les filles sont encore hésitantes. Il faudra attendre Mmes Hardou, Roland et Valincourt pour un combat réel, même s'il n'aboutit pas, pour l'unité des programmes entre garçons et filles et la mixité à la fois des sexes et des classes sociales.

Quoi qu'il en soit, cet ouvrage anonyme s'inscrit dans les vues éducatives modernes et confirme nos observations sur la réduction du nombre de références à Horace par rapport à celles faites à son homologue français. Le poète latin apparaît à quatre reprises contre trente pour Boileau. En fait, les Modernes sont bien plus présents que les Anciens. Hormis Cicéron, cité quarante fois et dont la présence est justifiée par la finalité même du traité (apprendre à l'enfant l'art de parler), les autres auteurs latins apparaissent moins de quatre fois. De plus, si les auteurs du XVII^e siècle sont privilégiés (Racine, trente-six ; Corneille, neuf ; Bossuet, huit fois ; Mme de Sévigné, cinq) ; le XVIII^e siècle n'en est pas moins représenté, particulièrement par Voltaire (quinze). Le traité affiche ainsi cet usage encore inhabituel de Boileau dans les écrits éducatifs, cependant déjà suggéré par certains didacticiens comme Gibert et Gaillard, celui du Boileau rhétoricien.

Par ailleurs, Le « Cours de lecture suivi par Adèle, depuis l'âge de six ans jusqu'à vingt-deux » que présente Mme de Genlis en apologue à son *Adèle et Théodore*², confirme l'ouverture de la pensée à de nouvelles perspectives éducatives. Si l'auteur n'y prêche pas l'égalité culturelle des deux sexes, elle propose néanmoins un programme bien intéressant. Dans son ouvrage, les œuvres de poètes français et étrangers côtoient de nombreux ouvrages

¹ Anonyme, *L'art de parler, réduit en principes ou préceptes abrégés de Rhétorique, avec des exemples choisis, pour former l'esprit et le cœur de la jeunesse de l'un et de l'autre sexe*, Paris, Chez la Veuve Savoye, 1777, p. VI.

² Félicité de Genlis, *Adèle et Théodore, ou Lettres sur l'éducation* [1782], 4^e éd. revue, corrigée et augmentée, 4 vols, Paris, chez Maradan, 1801.

religieux, historiques et de théâtre d'éducation. Mme de Genlis recommande, dès l'âge de dix ans, les *Éléments de poésie française* par l'abbé Claude Joannet (1752) qui place Boileau parmi les autorités qui l'inspirent. Pourtant, alors que la poétique de Marmontel est recommandée à quinze ans, les *Œuvres* de Boileau n'apparaissent qu'à dix-huit. La question s'impose ainsi d'elle-même : pourquoi Marmontel avant Boileau ?

Comme l'a remarqué Rousselot, Mme de Genlis pense que « les enfants ne sont pas en état d'apprécier les chefs-d'œuvre de la littérature »¹ et en conclut « qu'il faut commencer pas leur faire lire les écrivains de second et de troisième ordre »². Une telle position, nous semble-t-il, est conçue en conformité avec les réflexions éducatives de la seconde moitié du XVIII^e siècle. À l'éducation traditionnelle qui tient l'enfant éloigné du monde contemporain, on oppose un nouvel enseignement plus proche des exigences contemporaines. L'art de la conversation, pilier éducatif de l'instruction des filles, est en soi une manière de rapprocher l'enfant de ses préoccupations spontanées et quotidiennes³. Lorsque Mme de Genlis recommande Marmontel avant Boileau, cela implique qu'elle partage le point de vue du premier sur le second. Rappelons que dans sa poétique publiée en 1763, Marmontel⁴ considère l'*Art poétique* de Boileau comme dépassé ; celle qu'il propose lui-même serait plus en phase avec le siècle des Lumières.

De plus, Mme de Genlis adopte une démarche antéchronologique de l'apprentissage de l'histoire. Celle-ci correspond à l'enseignement de l'histoire par le classement des faits et événements dans un ordre inverse à la logique, c'est-à-dire en débutant du plus récent au plus ancien et donc en contradiction avec la méthode jusqu'alors adoptée par le système traditionnel. Diderot comme Voltaire et La Chalotais recommandent cette approche du phénomène historique, de façon à intéresser l'enfant d'abord au monde dans lequel il évolue, avant de l'amener à s'interroger sur celui de ses aïeux. Dans cette perspective, en conseillant Marmontel avant Boileau, Mme de Genlis envisage sa réflexion dans la réalité éducative de son époque et, par là-même, favorise un auteur contemporain au dépens de Boileau. Mais sans pour cela faire perdre de sa gloire au « Législateur ». Bien au contraire : l'auteur de l'*Art poétique* acquiert un nouveau statut, celui d'un Ancien.

¹ P. Rousselot, *Histoire de l'éducation des femmes en France*, op.cit., T. 2, p. 282.

² *Ibid.*

³ Cf. G. Snyders, « Se former par le contemporain », *La pédagogie en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, PUF, 1965.

⁴ Cf. l'analyse de la poétique de Marmontel au chapitre 3 de cette première partie.

L'on assiste ainsi à l'évolution de l'image de Boileau : du chantre des Modernes au début du siècle, il est canonisé à la veille du siècle suivant. Cette observation est cependant à prendre avec précaution : tous les didacticiens et/ou les intellectuels de l'époque ne partagent pas cette opinion. Elle n'en est pas moins réelle comme l'atteste le catalogue de la *Bibliothèque universelle des Dames* (1785-97). Conçu sous forme d'une collection d'œuvres, ce périodique se donne l'objectif d'offrir une éducation générale aux femmes. Le troisième volume intitulé « Mélanges » renferme des précis de grammaire française, de l'orthographe, de la versification, de la prononciation, de rhétorique française, un essai sur la mythologie et des mélanges de littérature (poètes grecs et latins, imitations modernes). Le programme est riche et diversifié et la finalité qui lui est assignée par les signataires est sans équivoque : « Il n'est pas nécessaire que la femme exerce l'art poétique, il suffit qu'elle reconnaisse les poèmes que l'on cite devant elle »¹. Dans le « Traité de la versification », on insiste sur le fait suivant : les femmes inspirent la poésie, il est donc juste qu'elles s'y connaissent assez pour donner leur suffrage. Comme l'ouvrage est destiné à des personnes qui peuvent parler en public ou qui jouent des comédies dans leur cercle, on voudrait que l'on attache de l'importance à la versification car cet enseignement, même s'il ne peut inspirer le génie poétique, que seule la nature serait en mesure de donner, il apprendra aux femmes à en sentir les beautés et à ne pas accorder leur suffrage aux vers qui méritent leur mépris. En un mot, former leur goût ou leur jugement en matière de poésie.

Après un bref retour sur la poésie grecque et romaine suivie du mécanisme du vers, un chapitre est consacré aux divers genres de poésies expliqués dans de courtes notices. Commence alors une apologie de la poésie française : si en poésie épique *La Henriade* de Voltaire rivalise avec l'*Iliade* d'Homère et la *Jérusalem délivrée* de Le Tasse, il semble qu'on accorderait à la France « la palme sur les anciens et les autres peuples »² en poésie dramatique grâce à Corneille et Racine pour la tragédie, à Molière pour la comédie, à La Chaussée pour le drame et enfin à Quinault pour l'opéra. La Fontaine, La Motte, Comtesse de la Suze, J.-B. et J.-J. Rousseau sont également cités. Boileau apparaît pour énoncer « agréablement » un précepte et sa supériorité dans le genre de la satire, dit l'auteur, est « est si universellement reconnue que nous aurions pu nous dispenser de le nommer ici »³.

¹ *Bibliothèque universelle des Dames*, T. III, Paris, rue d'Anjou, 1785, p. 283-284. Périodique rare. La version consultée est disponible sur Google books où certains volumes ont été numérisés.

² *Ibid.*, p. 288.

³ *Ibid.*, p. 307.

Ce panégyrique des écrivains français trace les grandes lignes d'une littérature spécifiquement française. Si l'uniformisation de ses composantes commence dans les ouvrages à l'usage des filles, elle se consolide dans les écrits destinés aux garçons, avant d'être épurée au siècle suivant pour accoucher du « canon des classiques français » dont la précellence serait l'œuvre du « Législateur du Parnasse ».

3.2. Le Boileau de l'école militaire

Le déplacement quantitatif de la référence à Horace au profit de Boileau accompagne le glissement des « humanités classiques » aux « humanités modernes » et la mutation de la notion de « rhétorique » vers le concept de « Belles-Lettres »¹.

Comme le souligne Peter France², quatre types de transformations majeures se sont produits au cours du XVIII^e siècle. La première suppose la place que le latin cède au français : si, vers le milieu du dix-septième siècle, le cours de rhétorique est dispensé en latin et les exemples tirés d'ouvrages latins, les réformateurs³ du début du siècle suivant insistent sur l'importance du français langue maternelle et proposent un cours de rhétorique en latin avec des exemples empruntés aux ouvrages à la fois latins et français. À la fin du siècle, le cours de rhétorique est dispensé en français même si l'on interroge les rhétoriciens, dans les exercices publics, sur des textes latins : les cours sont dès lors dictés en français et les exemples puisés dans des textes français et ceux en latins sont cités en traduction française. Claude Lelièvre a également remarqué cet usage dès la fin des années trente dans un établissement jésuite : « En 1738, le cours de rhétorique jusque-là en latin, est donné en français au collège jésuite de Cean ; et la pratique se généralise dans la seconde moitié du siècle »⁴.

¹ Pour l'évolution de ces concepts, Cf. Philippe Caron, *Des Belles-Lettres à la littérature. Une archéologie des signes du savoir profane en langue française (1680-1760)*, Louvain-Paris, Peeters, 1992.

² « La rhétorique chez les Oratoriens au XVIII^e siècle », *Le collège de Riom et l'enseignement oratorien en France au XVIII^e siècle*, op.cit, p. 239-250.

³ Rollin et le Père Houbigant entre autres.

⁴ C. Lelièvre, *Histoire des institutions scolaires (1789-1989)*, Paris, Nathan, 2004, p. 34.

La deuxième transformation implique le recul de l'oral devant l'écrit et, du coup, le Discours devant la Composition : elle ne sera cependant effective qu'à la fin du XVIII^e siècle. En conséquence, le troisième changement s'impose : la rhétorique devient cours de Belles-Lettres et la poétique se confond avec la rhétorique ; les exemples d'exorde ou de péroraison par exemple proviennent à la fois de la tragédie et de la poésie épique. Enfin, suite aux critiques opposées par les philosophes au système éducatif ancien à partir des années 1760 touchant la finalité professionnelle et la transmission des valeurs, la rhétorique évolue pour se présenter comme une préparation à la vie en société et non plus seulement apprentissage de l'art oratoire.

Marie-Madeleine Compère apporte quelques nuances significatives à cet aperçu. Selon elle, « c'est l'initiation à l'écriture qui forme seule la base commune de l'éducation des jeunes français »¹. Toutefois, même si elle reconnaît le règne de la composition (latine et française) dès la première moitié du XVIII^e siècle, elle soutient que la transformation de la rhétorique

se réduit au passage d'une rhétorique à une autre : la primitive, lourde d'un appareil sophistiqué, visait à l'éloquence de la parole ; la nouvelle, qui forme davantage à l'écriture, définit des contraintes plus légères et plus subtiles. L'exercice qui résultait de la première était le discours ; la dissertation, qui s'impose définitivement dans les années 1880, correspond à la seconde².

Le départ des jésuites en 1762 annonce la popularité de l'école militaire de Paris ouverte pour les gentilshommes en 1760 et prépare la propagation des « maisons d'éducation particulière »³ à échelle régionale, en éclipsant les collèges congréganistes. Le modèle des écoles militaires propose une division moderne des apprentissages et devient très vite plus attractif pour les parents, soucieux de donner à leurs enfants une éducation en adéquation avec leur avenir professionnel. Le programme est résolument moderne : le français, l'histoire et la géographie, l'arithmétique et les langues étrangères deviennent les disciplines principales de cet enseignement, probablement inspiré de celui dispensé aux jeunes filles nobles.

Ce n'est donc point un hasard si certains pédagogues arborent cette évolution idéologique à travers leurs ouvrages. Les traités dont il sera question ici en sont de parfaits exemples. En voici les titres :

¹ M.-M. Compère, *Du collège au lycée (1500-1850)*, *op.cit.*, p. 206.

² *Ibid.*, p. 213.

³ Cf. F. Lebrun, *Histoire générale de l'enseignement...*, *op.cit.*, p. 555 et sq.

Manuel des rhétoriciens, ou Rhétorique moderne, qui mettra toutes sortes de personnes, même sans études, en état de comprendre clairement et facilement toutes les parties de cet art, d'en parler avec sûreté et connaissance de cause, et de les employer à propos; Avec une récapitulation en vers de la Rhétorique, une analyse raisonnée suivant les règles de cette science, des oraisons choisies de Cicéron, et des principes clairs et sûrs, pour bien traduire les auteurs, et en entendre les endroits les plus difficiles. Ouvrage utile, non seulement aux jeunes gens qui étudient, mais aussi à toutes personnes obligées de parler en public, et qui se piquent d'une certaine exactitude dans leur parler, ou dans leurs écrits, par le Père Philippe Barbe, Vitry, Chez Seneuze, 1759, T. I.

L'art du poète et de l'orateur. Nouvelle rhétorique à l'usage des collèges, précédée d'un essai d'éducation [1766], par le Père Papon¹, 3^e éd., Lyon, chez les frères Perisse, libraires des collèges, 1774.

Principes généraux des Belles-Lettres, par Louis Domairon, Professeur royal des Belles-Lettres, à l'école Militaire, de l'Académie de Béziers (1745-1807). 2 vols, Paris, Chez Laporte, 1784-1785.

Principes abrégés de la littérature, à l'usage des élèves de l'école militaire, faisant partie du Cours d'études rédigé et imprimé par ordre du Roi. Seconde édition augmentée [1777], par Charles Batteux, 6 vols, Paris, Chez Nyon l'aîné, 1784-1789.

3.2.1. Le Père Barbe²

Dès le titre, le manuel du Père Barbe s'inscrit dans une nouvelle démarche d'apprentissage de l'art d'écrire ou « rhétorique moderne ». Sous la plume du pédagogue, Boileau apparaît en rhétorique par la clarté et la vivacité de sa langue, le caractère sublime et pittoresque de son style. L'auteur de *l'Art poétique* aurait « le charme et l'élégance de la nouveauté et de

¹ La notice de la BNF (cote 16-X9030) indique que l'auteur est anonyme. A.-A. Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, Paris, Imprimerie bibliographique, 1806, T. I, p. 47, affirme que l'ouvrage est du Père Papon de l'Oratoire.

² Ph. Barbe (1723-1792), Doctrinaire, professeur de rhétorique, puis préfet des études et professeur de Belles-Lettres. On connaît de lui des fables et contes philosophiques ainsi que des manuscrits sur la rhétorique. Source : J.-F. et L.-G. Michaud, *Biographie universelle, ancienne et moderne. Supplément*, Paris, chez Michaud, 1834, T. 57, p. 134-135.

l'originalité »¹. Boileau est présent pour illustrer les proverbes, l'ironie et la périphrase, mais aussi l'organisation du discours, la concession et la distribution.

Néanmoins, c'est le caractère pittoresque de ses descriptions allié à la vivacité de sa langue qui gagne le suffrage du doctrinaire. Prenons l'exemple auquel l'auteur a eu recours pour exemplifier la prosographie (description du visage, de la démarche, de l'attitude et de tout l'extérieur du corps). Il s'agit de deux extraits : l'un décrit le coursier de Grammont (Le Comte de Guiche) dans l'*Épître IV au Roi* ; l'autre la Mollesse qui s'endort dans *Le Lutrin*, Chant II.

Son coursier écumant sous son maître intrépide ;
Nage tout orgueilleux de la main qui le guide².

[...] La Mollesse oppressée
Dans sa bouche à ce mot sent la langue glacée,
Et lasse de parler succombant sous l'effort,
Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort³.

Le Père Barbe commente ainsi ces citations : « Parmi nos poètes, Boileau est sans contredit celui qui dépeint les objets avec les couleurs les plus vives, et qui les fait pour ainsi dire toucher au doigt et à l'œil »⁴. C'est encore la vivacité des descriptions de Boileau que l'auteur souligne dans les exemples qu'il donne de l'étopée générale : « Le même poète, après avoir décrit avec les traits les plus vifs le caractère de la femme sans honneur, de la Coquette et de l'Avare, peint ainsi les portrait de la femme Bizarre »⁵. L'extrait est alors suivi de quelques vers de la *Satire X*, dite contre les femmes. Par ailleurs, le pédagogue conseille la lecture de quelques saints chrétiens, certains passages de la Bible, des auteurs grecs et latins et les poésies de Boileau et Racine qui sont, dit-il, « des ouvrages dont la lecture pourra être d'un très grand secours pour acquérir la manière d'écrire et de parler dans le genre sublime »⁶.

Le style vif et le pittoresque de Boileau sont liés au style coupé favorisé durant cette période. G. Snyders⁷ affirme que le XVIII^e siècle entretenait une relation ambiguë avec l'antiquité. Selon lui, au moment même où on s'attaquait au latin et à la rhétorique (et ainsi à l'amplification), on admirait le parler « énergique » et la vivacité des héros antiques. À la

¹ Ph. Barbe, *Manuel des rhétoriciens*, op.cit., p. 142.

² Ph. Barbe (Père), *Manuel des rhétoriciens*, op.cit., p. 212.

³ *Ibid.*, p. 213.

⁴ *Ibid.*, p. 212, nous soulignons.

⁵ *Ibid.*, p. 219, nous soulignons.

⁶ *Ibid.*, p. 438.

⁷ G. Snyders, *La pédagogie en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, op.cit.

veille du départ des jésuites (1762), il semble que la rhétorique moderne gagne du terrain par rapport à la rhétorique classique : le style à la fois simple, vif et sublime prend le pas sur l'ornementation et l'amplification du discours. Le rejet de la rhétorique classique est lié aux besoins éducatifs de l'époque, mais aussi aux nouvelles finalités attribuées à la culture antique. Celle-ci n'est plus un refuge pour échapper aux tentations du monde, un abri aux passions ; elle devient exhortation à participer au monde avec une intensité passionnée. Donner des exemples tirés des œuvres d'écrivains français, c'est amener l'enfant à pratiquer la langue vernaculaire, car l'usage de la langue française attire l'intérêt de l'enfant vers les sujets courants, l'aide à s'exprimer sur lui et sur le monde qui l'entoure et le prépare ainsi à la vie en société. Du coup, les critères de sélection de l'œuvre de Boileau se précisent : le poète devient porteur des caractéristiques accordées à la langue française et, à la clarté, s'ajoute donc la vivacité.

Cette vision moderne et de l'éducation et de Boileau se manifeste aussi dans les programmes d'enseignement des oratoriens et de l'école militaire.

3.2.2. *Le Père Papon de l'Oratoire*

Selon Peter France¹, *L'art du poète et de l'orateur* du Père Papon aurait été utilisé au collège oratorien de Troyes et commandé, en 1781, à Effiat qui fut transformé en École royale militaire à partir de 1776, avant d'être fermé en 1793. L'ouvrage interpelle par son titre : il associe deux arts habituellement étudiés séparément. En effet, les ouvrages que nous avons pu consulter sont consacrés soit à l'un, soit à l'autre des deux arts. Le traité du Père Papon est le seul, à notre connaissance, qui a joint les deux arts dans le même livre². Il incarne parfaitement ce moment crucial dans l'histoire de la rhétorique : ce moment qui entraîne le passage de l'oral à l'écrit, qui confond poétique avec rhétorique et qui fait évoluer l'enseignement oratoire en un cours de Belles Lettres.

Le traité est divisé en trois parties : la première intitulée « Définition de l'éloquence, de la tragédie, du poème épique et du discours », la seconde consacrée à l'unité de dessein ou de la

¹ P. France, « La rhétorique chez les Oratoriens au XVIIIe siècle », *Le Collège de Riom, op.cit.*, p. 242.

² Selon F. Douay-Soublin, A. G. Girard (*Principes de rhétorique*, 1821) opte également pour cette disposition inspirée, dit-elle, du « plan » adopté dans les rhétoriques de quelques savants de l'époque, comme celles de Buffon (*Discours sur le style*, 1753), de Lomonossov (*Rhétorique*, 1743) et Priestley (*A course of lectures on Oratory and Criticism*, 1777), Cf. « La rhétorique en Europe à travers son enseignement », *op.cit.*, p. 490-491.

disposition oratoire et la dernière, à l'unité entre le fond et la forme où il est question du rapport entre le style et la matière. Dès la préface, le Père Papon relativise l'importance des Anciens dans l'enseignement de l'art du poète et de l'orateur et s'interroge ainsi :

Mais l'admiration qu'ils méritent doit-elle nous empêcher de voir jusqu'à quel point il faut les suivre? Et croirons-nous fausement qu'on ne peut, sans s'égarer, rien ajouter, ni changer aux règles que leurs rhéteurs nous ont laissées?¹

L'auteur réfléchit au dessein de la rhétorique telle qu'elle a été enseignée jusqu'alors et dénonce l'obligation de ramener tout à l'imitation des Anciens, de remplir l'esprit des jeunes de préceptes qui ne sont plus en accord avec les usages et les mœurs des Français. Il propose ainsi un nouveau plan : contrairement aux autres rhétoriques qui sont bornées à l'éloquence et ne parlent point de la poésie, il veut traiter les deux ensemble. Il défend sa position en rappelant que le poète et l'orateur ont tous deux le même but, celui de plaire, de toucher et d'instruire. Ils ne diffèrent donc que dans la manière d'employer les moyens qui leur sont communs. Le Père Papon explique également son initiative dans un « Essai sur l'éducation à l'usage des Collèges » qui précède l'étude des deux arts. Il affirme que c'est une exigence sociale et éthique qui lui aurait inspiré ce travail : il s'agit de la corruption des mœurs de la jeunesse dont la cause reviendrait à la « frivolité » des parents qui aurait engendré une génération « insouciante » et « molle ».

L'usage de l'auteur de l'*Art poétique* est constant dans le livre. Boileau apparaît sous sa figure de précepteur, ses œuvres sont à la fois préceptes et exemples. De nouveau, deux attributs lui sont attachés : la clarté de la pensée et la vivacité du style. Le premier l'associe à Sénèque, le second à Horace². Il est également rapproché d'Aristote sur la nécessité des mœurs dans la poésie et l'éloquence (description de l'âge de la jeunesse). Néanmoins, le Père Papon désapprouve la position du poète sur le « merveilleux chrétien » :

M. Boileau n'est pas de cet avis ; il croit que notre sublime religion n'admet pas ces sortes de fictions. Cependant un poète sage peut fort bien allier la majesté de l'une avec la noblesse des autres : sans cette liberté, l'Angleterre et l'Italie n'auraient peut-être aucun poème³.

¹ Papon (Père), *L'art du poète et de l'orateur*, *op.cit.*, p. I.

² *Ibid.*, sur les pensées, p. 218 ; sur la clarté, p. 283.

³ *Ibid.*, p. 23.

De fait, l'évolution de l'art de parler à celui d'écrire accompagne l'évolution de l'image de Boileau et précise les caractéristiques conférées à son œuvre, pour représenter la littérature française en opposition à la latine. Si, comme le soulignent Michel Bellot-Antony et Dany Hadjadj¹, l'enseignement des Oratoriens a joué un rôle certain dans l'évolution de la place accordée à la langue française, il a pareillement participé à fixer les traits de « l'Horace français ». L'édification du mythe Boileau va de pair avec l'idéalisation de la langue française, tous deux investis d'une qualité suprême, la clarté.

3.2.3. *Louis Domairon*²

Selon Philippe Caron, les « Belles Lettres » sont « des œuvres sélectionnées en vue d'une finalité 'instrumentale' »³. La notion est née au XVII^e siècle, suscitée par les besoins de prestige du pouvoir royal qui voulait « instituer en langue vulgaire un bien-dire royal »⁴ et sous l'influence du courant « puriste », chargé d'élever la langue française à la hauteur du prestige de la France. Cette lexie, ajoute Philippe Caron,

appelle la naissance d'un corpus d'œuvres en langue vulgaire analogue à celui des deux langues savantes. Elle affirme simultanément que la beauté qui les caractérise est destinée à l'apprentissage de l'art de parler. C'est pourquoi il n'est plus surprenant de voir que Belles Lettres est tantôt défini comme des œuvres ou comme la connaissance de ces œuvres, textes et compétences. C'est qu'on ne les lit pas pour s'en orner l'esprit avant tout mais pour s'approprier le savoir-faire qui les a rendus prestigieux et s'en servir dans l'exercice quotidien de la parole⁵.

Le concept connaît une évolution vers celui de « littérature » dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. C'est dans cette perspective que se situe le traité de Louis Domairon, *Principes généraux des Belles-Lettres*, publié en 1784, à une période où les traités pédagogiques entrent dans une nouvelle ère. Avec une approche résolument moderne, le professeur divise son cours en deux parties dont quatre sections majeures. La première partie, « l'art de bien écrire »,

¹ M. Bellot-Antony et D. Hadjadj, « L'enseignement des langues à Riom et à Effiat », *Le Collège de Riom, op.cit.*, p.198.

² Louis Domairon (1745-1807) est un grammairien et homme de lettres français. En 1788, il est nommé professeur à l'École royale militaire, où il enseigne jusqu'à la Révolution. Il fut également professeur de belles-lettres au collège de Dieppe, puis inspecteur général de l'Instruction publique en 1802. Il l'auteur des *Principes généraux des belles-lettres* (1784) et des *Rudiments de l'Histoire* (1801).

³ Ph. Caron, *Des Belles-Lettres à la littérature, op.cit.*, p. 161.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*, p. 162.

contient deux sections, l'une sur la Grammaire et l'autre sur le style. Comme le Père Papon, Domairon isole sa réflexion sur les styles (simple, tempéré et sublime) qu'il considère valable pour tous les ouvrages. La deuxième partie s'ouvre sur un aperçu historique et dont la disposition annonce les manuels d'histoire littéraire, en vogue au XIX^e siècle : un précis des « Quatre âges de la littérature » est ainsi offert et revient sur le siècle d'Alexandre, suivi de celui d'Auguste, des Médicis et enfin de Louis XIV. Viennent ensuite deux sections, l'une consacrée à la prose et l'autre à la poésie. L'ouvrage se termine par quelques écrits sur la morale. Voici ce qui reflète parfaitement les changements apportés par la réflexion pédagogique des années 1780 qui mettent en exergue la dimension grammaticale de l'enseignement et qui voit, dit Gilles Siouffi, « La culture linguistique, peu à peu, se substituer à la culture rhétorique »¹.

Boileau apparaît dans toutes les sections, particulièrement celle sur la poésie. Le professeur le paraphrase avant de citer son précepte sur la clarté du style :

Quand l'image que nous nous formons d'un objet est claire et lumineuse dans notre esprit, elle doit nécessairement se montrer telle aux yeux du lecteur. Réfléchir longtemps sur son sujet, le posséder pleinement, arranger toutes ses pensées avec ordre, et les enchaîner si bien, qu'elles paraissent naître sans effort les unes des autres; voilà le vrai moyen de mettre tout à la fois de l'ensemble et de la clarté dans son style.

'Avant donc que d'écrire, apprenez à penser.
Selon que notre idée est plus ou moins obscure,
L'expression la suit ou moins nette ou plus pore.
Ce que l'on conçoit bien, s'énonce clairement,
Et les mots pour le dire arrivent aisément'².

Si le poète satirique qui s'érige en « Censeur des ouvrages d'esprit » s'est parfois laissé entraîner par la partialité dans son jugement, particulièrement sur Le Tasse et Quinault, il n'en reste pas moins celui qui aurait permis d'élever la littérature française dans le genre de la satire. Après avoir cité Horace, Perse, Juvénal et Régner dans une perspective comparatiste, Domairon termine ainsi son commentaire :

Nous devons à Boileau la gloire de l'emporter sur nos voisins, et de le disputer à l'ancienne Rome, dans le genre de la satire. On peut dire qu'il réunit la finesse et la légèreté d'Horace, la sagesse et la raison de Perse, la force et la vivacité de

¹ G. Siouffi, « Le français des Lumières », *Mille ans de langue française : histoire d'une passion*, Paris, Perrin, 2007, p. 898.

² L. Domairon, *Principes généraux de Belles-Lettres, op.cit.*, T. I, p. 201.

Juvénal, sans en avoir les fougueux excès. Mais son caractère a plus de ressemblance avec celui du premier. Ses pensées sont toujours naturelles, ses expressions justes, ses tours vifs et aisés, son style pur et élégant, ses vers harmonieux, faits avec soin et jamais vides d'idées. Quelque grande, dit le Marquis d'Argens, quelque grande que puisse être la barbarie d'un homme, dès qu'il sait lire et qu'il entend le français, on doit supposer qu'il a lu les satires de Boileau¹.

En attribuant les qualités conférées à la langue française aux œuvres de Boileau, Domairon met en pratique les implications du concept de « Belles Lettres », héritage de la tradition humaniste du goût pour la pureté de la langue. La perfection du français devient son principal objectif dont le principe fondamental est la « clarté ». Une « clarté » que l'on ne peut atteindre que par une application méticuleuse des règles de la Grammaire, et en suivant les préceptes de ceux qui y ont le mieux réussi. Dans cette acception, Boileau aurait le mérite d'avoir transmis à la postérité la vivacité et la clarté du style, la justesse et la pureté de la langue ainsi que la finesse du goût français.

À ces qualités, s'ajoute celle de l'ordre et c'est dans l'ouvrage clé du poète qu'on va la chercher. Dans la continuité de l'exercice du « parallèle », l'Art poétique de Boileau est comparé à l'Épître aux Pisons d'Horace. De cette confrontation, le poète sort vainqueur si l'on en croit Domairon :

Horace, contemporain de ces deux derniers [Virgile et Lucrèce], entreprit de tracer les règles de la poésie. Mais son ouvrage n'est proprement qu'une épître, dans laquelle dédaignant de s'asservir à aucune méthode, il se contente de donner à ses préceptes de la chaleur et de l'agrément. Il inspire partout le goût du simple, du beau et du naturel [...].

L'Art poétique de Boileau efface ceux d'Horace et de Vida. Tous les objets renfermés dans un plan général, y sont divisés en quatre chants, dont chacun a un plan particulier. Le mérite de l'ordre est encore relevé par la beauté des détails. Que de difficultés vaincues ! Quelle versification ! Ces deux choses jointes à l'utilité de l'ouvrage même, le rendent le plus précieux que nous ayons dans notre empire littéraire. C'est ce chef-d'œuvre de notre poète, qui lui a valu le glorieux titre de Législateur du Parnasse. Voltaire dit dans son Temple du Goût:

'Là régnait Boileau, leur maître en l'art d'écrire,
Lui qu'arma la raison des traits de la satire;
Qui donnant le précepte et l'exemple à la fois,
Établit d'Apollon les rigoureuses lois'².

¹ Ibid., T. II, p. 97-98. Nous soulignons.

² Ibid., p. 167-168.

L'alliance des caractéristiques de sa langue avec l'art du vers et l'ordre du discours hisse Boileau, aux yeux du pédagogue, d'une part au-dessus des Anciens, de l'autre au-dessus de ses contemporains pour le placer dans le statut de « Législateur ». On voit ainsi aboutir, dans l'école militaire, l'ascension ultime de Boileau parallèlement à la transformation de la rhétorique en cours de Belles Lettres, que confirme le traité de Charles Batteux.

3.2.4. L'abbé Charles Batteux¹

Avec les *Principes abrégés de la littérature* (1777) de l'abbé Charles Batteux, les « Belles Lettres » sont réduites à la lecture d'œuvres littéraires et ouvrent ainsi la voie au concept de la « littérature »². Son ouvrage se présente en six volumes : il est en fait la somme de ses précédents traités. Le premier contient un hommage au roi qui l'a chargé de rédiger ce cours pour les élèves de l'école militaire, le plan général du cours, des abrégés d'Histoire et de Rhétorique et des « Détails des exercices journaliers et particuliers des classes ». Il renferme également le contenu du cours pour les classes de Septième et Sixième. Les autres volumes (du deuxième au sixième) correspondent chacun à un niveau d'enseignement, de la Cinquième à la classe de Rhétorique.

Dès les premières pages, l'auteur situe son enseignement dans une perspective morale. « Tout y est ramené au vrai et au mœurs »³, dit-il. Plus loin, il souligne que l'éducation qu'il s'apprête à donner est « celle de la Religion, des Mœurs, et de ce qu'on appelle les *Humanités*, auxquelles se joint la philosophie : c'est celle qui fait le chrétien, l'homme vertueux, le Citoyen »⁴. Comme les autres pédagogues de son siècle, l'abbé Batteux adopte la démarche de la lecture comparative des morceaux choisis disposés, dit-il « par gradation, de classe en classe, du facile au difficile, depuis la Sixième jusqu'à la Rhétorique »⁵. Les

¹ Charles Batteux (1713-1780) : homme de lettres et d'Église. Professeur de rhétorique au collège de Navarre puis titulaire de la chaire de philosophie grecque et latine au Collège de France. Il est élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1754 et de l'Académie française en 1761. Il est l'auteur de nombreux ouvrages didactiques dont *Les Quatre Poétiques d'Aristote, d'Horace, de Vida et de Despréaux* (1771) et *Cours de Belles-Lettres* (1765). Il fut chargé par Louis XV de rédiger un cours à l'usage des élèves de l'école militaire.

² Au sujet des causes de ce transfert, Cf. Ph. Caron, *Des Belles Lettres à la littérature*, op.cit., p. 186-191.

³ Ch. Batteux, *Principes abrégés de la littérature, à l'usage des élèves de l'école militaire, faisant partie du Cours d'études rédigé et imprimé par ordre du Roi. Seconde édition augmentée. Première partie, contenant l'Apologue, avec des fables choisies de La Fontaine, et l'indication des Fables de Phèdre, auxquelles quelques-unes peuvent servir de traduction*, T. I, Paris, Chez Nyon l'aîné, 1784, p. 8.

⁴ *Ibid.*, p. 12.

⁵ *Ibid.*, p. 14.

morceaux des auteurs français « prose et vers, [sont] distribués de même, de classe en classe, parallèlement avec les auteurs latins »¹. L'auteur ajoute aussi « un cours abrégé d'Histoire, qui commence par L'Histoire Sainte en Sixième, qui continue par l'Histoire ancienne, l'Histoire Romaine, l'Histoire de France, et finit par l'Histoire Universelle de M. Bossuet en Rhétorique »². Il assure que tous les extraits sont tirés des « auteurs excellents des bons siècles »³ et, pour justifier son recours aux œuvres françaises, il déclare :

Quand on fonda en France les premiers établissements pour les Sciences et les Lettres, on n'avait d'autre voie pour sortir de la barbarie, que les auteurs anciens. Aujourd'hui que le siècle de Louis XIV va de pair avec ceux d'Auguste et d'Alexandre ; et que l'étranger même vient en France pour y prendre des leçons de goût et d'humanité, le bon sens veut que nos jeunes gens prennent possession des richesses que nous avons dans notre langue, en même temps qu'ils travaillent à acquérir celles du dehors. Il convient donc de joindre les auteurs classiques français à ceux des latins et des grecs. Pourquoi La Fontaine, Despréaux, Corneille, Racine, Molière, Rousseau, Malherbe, Bossuet, Fénelon, Descartes, Malebranche, etc. ne seraient-ils pas au nombre de nos Maîtres, aussi bien que Phèdre, Horace, Virgile, Térence, Cicéron, Platon, Aristote, etc.?⁴

Par un tel programme, on mesure l'évolution de la place accordée aux œuvres françaises et, du coup, au français dans l'enseignement de l'école militaire royale. L'abbé Batteux légitime l'emploi des morceaux choisis d'auteurs français en insistant sur deux arguments en vogue alors : d'une part, le prestige de la langue française qui va de pair avec celui du siècle qui la représente le mieux, selon lui, à savoir le XVII^e siècle ; de l'autre, l'influence du français hors de France. De plus, si les auteurs français figurent jusque-là pour chaque classe aux côtés d'auteurs latins, de nouveaux parallélismes voient le jour : au-delà de la lecture tripartite des auteurs grecs vs auteurs latins vs auteurs français, se forme une autre lecture, binaire cette fois, entre auteurs français et auteurs modernes des pays voisins, particulièrement anglais, suite logique du développement de l'apprentissage des langues étrangères à cette époque.

Par ailleurs, si ce cours est dispensé en français avec des exemples tirés d'œuvres françaises, les textes anciens y sont cités en français (exemple des églogues de Virgile⁵). De plus, l'abbé Batteux recommande l'utilisation des textes anciens en traduction des textes français et non

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*, p. 15.

³ *Ibid.*, p. 20.

⁴ *Ibid.*, p. 22.

⁵ Ch. Batteux, *Principes abrégés de la littérature, à l'usage des élèves de l'école militaire, faisant partie du Cours d'études rédigé et imprimé par ordre du Roi. Seconde édition augmentée. Seconde partie, contenant la poésie pastorale, la poésie didactique, l'épître en vers et l'épigramme, avec des morceaux choisis des poètes français*, Paris, Chez Nyon l'aîné, 1787, p. 43-48.

l'inverse comme c'était de coutume jusque-là. En effet, dans son abrégé de Rhétorique, il invite les professeurs à pratiquer la méthode suivante :

Si on donne des vers latins à faire (on en donnera rarement) la matière en sera tirée de quelque poète réputé bon. Si on donne des vers français à mettre en vers latins, on prendra le vers de Phèdre pour la traduction de La Fontaine, celui de Térence pour Molière, l'hexamètre d'Horace pour les Épîtres et les Satires de Boileau, le vers lyrique pour Rousseau, l'héroïque de Virgile pour les morceaux épiques¹.

On assiste ainsi à la diminution de la place accordée au latin et à un « passage des humanités classiques aux humanités modernes »². Et l'on comprend mieux la figure de Boileau qui se dégage de cet ouvrage.

En effet, Boileau apparaît dès la classe de Cinquième pour illustrer le genre didactique, la poésie pastorale, l'épître et l'épigramme, en Quatrième pour la satire et en classe de Seconde pour la poésie épique avec le *Lutrin* et l'*Art poétique* aux côtés de la *Henriade* de Voltaire³. Le Boileau de l'abbé Batteux est celui du moraliste qui exhorte le lecteur au travail. L'auteur affirme que « Le poète a fait briller ici [*Épître VI*] tout son génie ; et il a su réunir en cette pièce tout le sublime de la morale, avec toute la douceur de la poésie »⁴. Ailleurs encore, dans l'*Épître XI* dite à son jardinier, Despréaux aurait voulu « démontrer que le travail est nécessaire à l'homme pour être heureux »⁵. C'est aussi pour sa vertu et ses bonnes mœurs que l'on fait appel à Boileau pour représenter le modèle satirique, et davantage encore pour la qualité de ses vers, toujours « forts, travaillés, harmonieux, pleins de choses, tout y est fait avec un soin extrême [...]. Il [Boileau] est serré, précis, décent, soigné partout, ne souffrant rien d'inutile, ni d'obscur »⁶. Enfin, les œuvres boléviennes sont, aux yeux de Charles

¹ Ch. Batteux, *Principes abrégés de la littérature... Première partie, contenant l'Apologue, avec des fables choisies de La Fontaine, et l'indication des Fables de Phèdre, auxquelles quelques-unes peuvent servir de traduction, op.cit.*, p. 45. Nous soulignons.

² M. Bellot-Antony et D. Hadjadj, « L'enseignement des langues à Riom et à Effiat », *Le collège de Riom et l'enseignement oratorien en France au XVIII^e siècle, op.cit.*, p. 222.

³ Un tableau récapitulatif des œuvres incluses au programme par l'abbé Batteux selon l'ordre des classes est joint en annexe.

⁴ Ch. Batteux, *Principes abrégés de la littérature, à l'usage des élèves de l'école militaire, faisant partie du Cours d'études rédigé et imprimé par ordre du Roi. Seconde édition augmentée. Seconde partie, contenant la poésie pastorale, la poésie didactique, l'épître en vers et l'épigramme, avec des morceaux choisis des poètes français, op.cit.*, p. 154.

⁵ *Ibid.*

⁶ Ch. Batteux, *Principes abrégés de la littérature, à l'usage des élèves de l'école militaire, faisant partie du Cours d'études rédigé et imprimé par ordre du Roi. Seconde édition augmentée. Troisième partie, contenant la satire et la poésie lyrique, avec des morceaux choisis des poètes français, T. II, Paris, Chez Nyon l'aîné, 1789, p. 41-42.*

Batteux, à la fois exemples et préceptes, particulièrement pour ce qui est de la clarté de la langue et de la pensée : il soutient qu'aucun écrivain, même s'il avait eu en sa possession le schéma initial du *Lutrin* ainsi que ses personnages et même des tournures de phrases, n'aurait pu faire mieux que Boileau car

Il ne sentirait pas, comme Despréaux, *le pouvoir d'un mot mis en sa place* [...]. Qu'est-ce donc qu'a fait Despréaux? Il n'a employé que des pensées vraies, justes, naturelles, mais qui se suivent, s'engendrent successivement, et se poussent, sans interruption, comme les flots¹.

Les caractéristiques prêtées à l'œuvre boléviennne sont en étroite relation avec les finalités de l'enseignement du français et des « humanités modernes ». Elles sont aussi représentatives de la conception de l'imitation selon l'abbé Batteux, une imitation non plus asservie aux Anciens mais dictée par la « Belle Nature ». L'adjectif « naturelles » ici employé suggère à la fois la spontanéité et le rapport au quotidien que l'éducation « moderne » tente d'inculquer aux jeunes gens, mais aussi la notion de « Nature » en tant qu'inspiratrice suprême de tout écrivain.

Que ressort-il de toutes ces observations ? sinon qu'en dépit de leur apparente fidélité au modèle latin, les commentateurs de Boileau comme les pédagogues qui ont fait usage de ses œuvres dans leurs traités didactiques ont contribué à la mise en place d'une nouvelle esthétique, en accord avec le goût du jour. En construisant le mythe de « Législateur du Parnasse français », ils n'ont pas seulement modelé la figure de Boileau ; ils ont hissé avec lui la langue et la littérature françaises au rang d'égal de la langue et de la littérature latines. À travers lui, ils ont prolongé la querelle des Anciens et des Modernes du siècle précédent, autour du parallèle entre la langue française et la latine. La fortune de Boileau sous la plume de ses éditeurs amorce le processus de mythification, consacrée ensuite par le système éducatif qui ouvre la voie, à travers les caractéristiques qu'il octroie aux œuvres boléviennes, à une éducation moderne résolument centrée sur les sujets courants et les relations humaines.

De même, l'évolution de la rhétorique, comme la mutation du concept de « Belles-Lettres » vers la « littérature », va de pair avec l'évolution du goût. Si l'on tente de se débarrasser d'une rhétorique étouffée par ses ornements et assujettie à la mémoire, c'est pour la remplacer

¹ Ch. Batteux, *Principes abrégés de la littérature, à l'usage des élèves de l'école militaire, faisant partie du Cours d'études rédigé et imprimé par ordre du Roi. Seconde édition, augmentée. Cinquième partie, contenant la poésie épique, avec des morceaux choisis des poètes français*, T. III, Paris, Chez Nyon l'aîné, 1790, p. 49. Nous soulignons.

par un style plus approprié à la langue française, un style « vif », « précis » et « pressé » qui annonce le succès des plaidoyers au détriment de la composition latine. Même si les ouvrages didactiques dont il a été question dans ce chapitre s'appuient sur Cicéron, selon les dires mêmes de leurs signataires, la manière cicéronienne est délaissée pour adopter celle de Sénèque dont le « style coupé » renferme la « précision », la « justesse » et, particulièrement, la « vivacité » ; critères, nous l'avons vu plus haut, rapprochés du français.

André Chervel¹ comme François de Dainville² s'accordent pour dire que l'évolution du goût au XVIII^e siècle a favorisé le style sénéquéen et l'examen de notre corpus le confirme. Au-delà des polémiques et de l'animosité envers l'enseignement des jésuites, François de Dainville a montré, dans son ouvrage sur leur éducation, ce qu'ils ont apporté à la place du français dans l'enseignement de l'époque. Ce n'est donc point un hasard si l'admiration de Diderot pour Sénèque a été sans borne : il fut élève du Père Porée, jésuite dont la préférence pour le style « énergique », « vif » et « pressé » de cet auteur de la décadence allait au point de l'introduire dans ses cours³.

La « vivacité » devient donc au XVIII^e siècle le critère selon lequel une œuvre est appréciée. Elle est également associée à la langue française et se conjugue avec l'attribut du génie de celle-ci, à savoir la « clarté ». Aux yeux des pédagogues du siècle des Lumières, il fallait donc un « Législateur », un « Chantre de la raison et de l'ordre » pour endosser le rôle de précepteur de la langue et de l'art de la poésie. Le choix s'est alors porté sur Boileau, peut-être moins pour la qualité de ses œuvres que pour le statut qu'il occupait alors, celui du dernier représentant d'une tradition, à la fois prolongateur d'une esthétique et initiateur d'une nouvelle.

Il faut cependant relativiser l'apologie que fait le XVIII^e siècle de Nicolas Boileau-Despréaux. Si les « amis » du poète furent nombreux, ses opposants ne l'étaient pas moins. Au-delà de l'esthétique défendue par l'*Art poétique*, c'est l'uniformisation du goût et le procédé même de canonisation qui sont remis en question. Le chapitre suivant sera l'occasion de découvrir un autre visage de Boileau, certainement moins notoire que celui peint par ses partisans, mais non moins réel. Il en est le complément dans la mesure où il nourrit le discours des contestataires de tous bords.

¹ A. Chervel, *Histoire de l'enseignement du français*, op.cit., p. 412.

² F. de Dainville, *L'éducation des jésuites*, op.cit., p. 200.

³ *Ibid.*, p. 203.

CHAPITRE 3. DE QUELQUES CONTESTATAIRES

Dans l'approbation ou dans la négation, Boileau est partout où la réflexion esthétique conquiert de nouveaux espaces.

Michael Nerlich, « 'Il faut devenir contemporain de Corneille' : réflexions sur le rapport Boileau-Stendhal ». *Études littéraires*, Vol. 22, N° 3, hiver 1990, p. 62.

Les années qui suivent la disparition de Boileau sont marquées, dans le milieu littéraire, par la troisième querelle des Anciens et des Modernes : il s'agit de celle qui s'est engagée entre Mme Dacier et La Motte, ainsi que leurs partisans respectifs, sous le nom de « querelle d'Homère »¹. En marge de ce débat, se devinent d'autres controverses poétiques dont celles sur la versification et Le Tasse où le parti-pris pour ou contre Boileau a rythmé les polémiques, tout en s'autorisant de lui ou en l'attaquant². Pour certains, c'est l'occasion de s'affranchir du dogmatisme du goût : ils se ruent alors sur l'auteur de l'*Art Poétique* qui en est le symbole à leurs yeux et brandissent contre lui la conception relativiste de la critique, dans le sillage des réflexions de Fénelon. Les contradicteurs de Boileau usent de tous les moyens pour le discréditer : les reproches fusent tant sur l'homme que sur ses capacités artistiques.

Nous avons choisi d'interroger les rouages de l'élaboration de cette contestation, née à contre-courant de la légende de Boileau, dans la presse du XVIII^e siècle et les écrits pamphlétaires. Nous verrons comment l'analyse de certains périodiques permet, d'une part, de dresser un portrait pour le moins inhabituel du « Législateur français » en continuité avec celui qu'ont tracé de lui ses « premiers ennemis » ; de l'autre, de comprendre les principaux reproches faits à cette figure emblématique de l'esthétique classique. La concurrence qui s'opère entre les discours pro et anti-canonisation de Boileau permet de mesurer jusqu'à quel point la réception de l'auteur interfère dans le regard que pose le siècle des Lumières sur son prédécesseur. Loin d'être une suite de commentaires diffus ou de se limiter à une masse d'informations à caractère bibliographique pour les lecteurs du XVIII^e siècle, la pratique journalistique au

¹ Pour une liste des ouvrages publiés en relation avec cette querelle, voir B. Beugnot, *Les Muses classiques : essai de bibliographie rhétorique et poétique, 1610-1716*, Paris, Klincksieck, 1996, p. 145-146.

² Voir John R. Miller, *Boileau en France au dix-huitième siècle*, London, Oxford University Press, 1942.

siècle des Lumières, telle que ce chapitre s'efforce de montrer, se veut une réflexion théorique voire une pratique « littéraire » dont l'analyse permet l'enrichissement de notre connaissance de l'histoire littéraire et de la République des lettres.

Afin de cerner au mieux les tenants et les aboutissants de la remise en question de la légende boiléviennne, nous avons limité dans un premier temps notre champ d'investigation à six périodiques sur les trois premières décennies de la réception du « Législateur du Parnasse » à savoir, les *Mémoires de Trévoux* (1713-1733), les *Nouvelles littéraires* (1715-1720), l'*Histoire critique de la République des Lettres tant ancienne que moderne* (1712-1718), le *Journal littéraire* (1713-1737), la *Bibliothèque choisie* (1703-1713) et sa prolongation la *Bibliothèque ancienne et moderne* (1714-1727). Dans ces périodiques, notre choix s'est porté sur les textes qui font mention de Boileau et qui, en priorité, tournent autour de la publication des premières éditions commentées de ses *Œuvres*¹. Certains parmi ces textes annoncent la publication de ces éditions en informant les lecteurs des étapes de sa production, d'autres en font le compte-rendu.

À ces périodiques, s'ajoutent des écrits pamphlétaires, quelques poétiques et des traités didactiques qui s'inscrivent autour d'une polémique, celle suscitée par le sujet que propose en 1784 l'Académie de Nîmes, « L'influence de Boileau sur la littérature française ». Il s'agit donc, dans un second temps, d'étudier la posture discursive dans ce qu'elle peut révéler de sous-entendus et de partis-pris. Nous examinerons ainsi les modalités et les enjeux de la référence à Boileau dans les querelles littéraires en appréciant le décalage entre l'*auctoritas* et la marge, qui se manifeste par la voix de certaines voix mutines. En interrogeant le sens et la valeur, notamment idéologique, de la référence à Boileau, il sera possible de mesurer les tenants et les aboutissants de l'idée de littérature que fabriquent et/ou perpétuent les *minores* à travers l'image de « Législateur ».

Avant d'entamer l'exposition de ces hypothèses, nous aimerions donner quelques précisions quant à l'emploi de certaines expressions telles que « périodique », « compte-rendu » et « notice ». Pour la première, nous l'envisageons dans le même emploi que lui donne Jean Sgard dans sa définition, quoique minimaliste mais suffisante pour l'instant, dans l'indispensable *Dictionnaire des journaux* : le périodique, dit-il, est « un ouvrage imprimé qui

¹ *Satires et œuvres diverses de M. Boileau-Despréaux, avec les poésies du Père Sanlecque*, Amsterdam, chez Henry Schelte, 1701 ; *Œuvres de Boileau-Despréaux, avec des éclaircissements historiques donnés par lui-même et rédigés par M. Brossette*, Genève, Fabri et Barillot, 1716 ; *Œuvres de Nicolas Boileau-Despréaux* (1718), à la Haye, chez P. Gosse et J. Neaulme, 1729 ; *Œuvres de M. Boileau-Despréaux avec des éclaircissements historiques*, Paris, chez Barthélémy Alix, 1735.

prétend grâce à une publication échelonnée dans le temps rendre compte de l'actualité »¹. Le « compte-rendu », quant à lui, fait référence à ce que l'on appelait à l'époque « Extrait » : il s'agit d'un texte qui rend compte d'une édition publiée. Signalons au passage que ces comptes rendus peuvent être soit le discours du journaliste qui commente le livre, soit le discours de l'auteur que le journaliste expose par le biais du discours indirect ou de la citation, ou encore le résumé du discours de l'auteur où le journaliste s'efface pour réécrire le livre d'une manière abrégée. Enfin, la « notice » renvoie à un court texte qui apprend au public la publication envisagée, en cours ou la parution d'un ouvrage, en France ou à l'étranger. Généralement classée dans la rubrique « nouvelles littéraires », elle est souvent concise et d'une ironie incisive.

1. Un portrait inhabituel

1.1. Le « Pédant déclaré qui ramasse les balayures du collège, ce qu'ont dit les pédants, les critiques »²

Plusieurs d'entre nous auraient du mal à reconnaître Boileau dans cette phrase du Chevalier de Méré. C'est plutôt le portrait d'un homme sincère, généreux, candide, grand critique et théoricien, défenseur des Anciens, du vrai et de la raison dont le ton mordant et le franc-parler lui ont valu bien des inimitiés, qui nous est parvenu. Pourtant, ceux que l'on avait pris l'habitude d'appeler les « ennemis »³ de Boileau, longtemps réduits à des jaloux, nous en trace une figure bien moins flatteuse, celle du libertin, plagiaire et médisant, du flatteur, jaloux, dépravé et copiste⁴. Il nous semble important de revenir brièvement sur ce portrait dans la mesure où il inspirera les futurs « ennemis » de l'auteur de *l'Art poétique* au XVIII^e siècle et nourrira leurs critiques.

En effet, avant 1666, Boileau fréquentait l'Hôtel de Nevers, un centre d'opposition au pouvoir. Mais également le cercle de Lamoignon où l'on critiquait la politique de Colbert

¹ J. Sgard, *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, Paris, Universitas, 1991, n.p.

² Cité par A. Adam, *Histoire de la littérature française au XVII^e siècle*, Paris, éd. Domat, t. 3, 1961, p. 146.

³ Entre autres : Cotin, Coras, Boursault, Desmarets, Perrault (l'architecte), Montauzier, le Duc de Saint-Aignan.

⁴ Voir B. Beugnot et R. Zuber, *Boileau. Visages anciens, visages nouveaux, 1665-1970*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1973, pp. 12-20.

ainsi que l'esprit conquérant du Roi. Ses amis, ou ses modèles, Molière, Furetière et son frère Gilles Boileau, l'avaient introduit à la Croix-blanche¹. En compagnie de Chapelles, La Mothe Le Vayer, Du Ranché et d'autres, il déclamaient ses premières satires. Mais au cours de cette année, une édition subreptice de ces *Satires* circulait. Au dire de certains critiques, Pierre Clarac et Antoine Adam entre autres, Chapelles aurait subtilisé à Boileau des copies pour les publier à l'insu de l'auteur. Boileau aurait alors pris peur et se serait hâté de la renier en publiant une autre qui reproduisait ses textes « authentiques ». Celle-ci fit cependant scandale et aurait inspiré un bon nombre d'ouvrages satiriques, souvent collectifs. C'est ainsi que parut *Le discours satyrique au cynique Despréaux*² (1666) où l'auteur des satires fut traité d'outil entre les mains de « filous de lettres » qui le gouvernement et l'utilisent à leurs fins. Ces « filous » seraient Molière, Furetière et Chapelles. De son côté, *La Bastonnade*³ (1666) lui reproche sa servilité envers « le héros mimique » et Cotin ne voyait en lui, dans sa *Critique désintéressée*⁴ (1668) qu'un instrument des vengeances de Molière.

Le discours satyrique au cynique Despréaux reprochait à Boileau d'avoir dépassé les limites de la satire dont l'objectif serait, selon ses opposants, la réparation des vices de la société : elle n'aurait pas à s'occuper de la critique. Il portait également une grave accusation : Boileau serait un danger public qui trouble l'ordre social. Ce satirique se serait attaqué, outre à des « auteurs sublimes, délicats et spirituels », à l'autorité du Roi à travers les insultes qu'il dirigeait contre les représentants du corps constitutif de l'État : l'archevêque de Paris, des conseillers du Parlement, des avocats.

Bientôt, Perrault, Boursault, Montauzier, le duc de Saint Aignan et le maréchal de Gramont se joignent à la cabale contre Boileau. Parut alors la *Satire des satires*⁵ qui lui reprochait d'avoir pillé les Anciens, Horace et Juvénal. Boursault s'irritait « contre ce poète soucieux de se régler sur les Anciens »⁶. En revanche, la *Critique désintéressée* de Cotin soutenait que le tort de Boileau fut justement d'avoir trahi les Anciens, de n'avoir pas compris que la seule fin de

¹Lieu de libertinage où se rencontraient, Chapelles, La Mothe Le Vayer, Des Barreaux, l'abbé du Broussin et son frère du Ranché, Molière, Furetière, Gilles et Nicolas Boileau, selon A. Adam, *Histoire de la littérature française au XVIIe siècle*, op. cit. p. 76.

²Attribué à Chapelain mais est, selon A. Adam, fort probablement écrit par Cotin.

³Publié pour la première fois par E. Magne dans *Bibliographie générale des œuvres de Nicolas Boileau-Despréaux et de Gilles et Jacques Boileau ; suivi des Luites de Boileau*, Paris, L. G. Giraud-Badin, 1929 (2 vols.) ; attribué à Perrin, l'abbé de Pure, Quinault et probablement Cotin.

⁴Attribué à Cotin.

⁵Attribué à Boursault. Ch-M des Granges cite *La satire des satires*, ouvrage critique qui serait de Cotin (1666) et une comédie qui porte le même titre et qui serait de Boursault mais datée de 1669.

⁶A. Adam, *Histoire de la littérature française au XVIIe siècle*, op. cit. p. 108.

la satire est « la police et la correction des mœurs »¹. Jusqu'à la fin du siècle, ces accusations de plagiaire vont revenir inlassablement, comme le prévoyait ironiquement le quatrain « testamentaire » de Regnard sous le titre de *Tombeau de Despréaux* :

Je déclare au public que je veux que l'on rende
Ce qu'à bon droit sur moi Juvénal redemande.
Quand mon livre en serait réduit à dix feuillets,
Je veux restituer les larcins que j'ai faits.²

Selon ses adversaires, « loin d'être le correcteur de la jeunesse, [Boileau] s'en est fait le corrupteur »³. Dans son *Discours satirique*, Cotin apostrophait Boileau en ces termes: « Vous faites ouverte profession de parasite, de farceur, d'impie, de blasphémateur, dans les lieux où l'on s'enivre et dans les maisons de débauches ! Je ne dis rien en ceci que votre genre de vie ne confirme et que vos écrits ne fassent aisément juger »⁴. Chapelain refusait à « ce chien enragé qu'il fallait étouffer comme une peste publique »⁵, le droit de s'ériger en censeur des mœurs sociales. Il lui déniait tout talent, aussi bien de poète que de critique.

Ces querelles étaient souvent inspirées par les intérêts personnels des participants. Boileau s'était formé au sein d'un groupe de beaux esprits qui avaient « un sens vif des devoirs de l'écrivain, de sa dignité et de sa vocation, l'horreur de la nouvelle frivolité, une exigence de pureté et d'exactitude dans l'expression »⁶. Il avait, comme ses amis, horreur des écrivains qui incarnaient cette frivolité. Quinault faisait partie de cette catégorie d'écrivains, mais il était aussi le principal rival de Molière, d'où la haine que lui portaient Boileau et ses amis. Comme il le fera à diverses reprises par la suite, Despréaux n'hésite pas à soutenir son ami Molière. Aussi, si Gilles et Nicolas Boileau s'étaient attaqué à Chapelain, envers lequel ils étaient très assidus, c'est parce qu'il les avait exclus de la première liste des pensions royales dont il était le maître. De leur côté, tous ceux qui avaient participé à la cabale contre Boileau, étaient du même parti. Leurs ouvrages collectifs en sont la preuve et loin de se borner à critiquer les vers du satirique, ils en profitaient pour faire l'apologie des uns et des autres écrivains attaqués dans les *Satires*.

¹*Ibid.*

²Boileau, *visages anciens, visages nouveaux*, *op. cit.* p. 14.

³*Discours satirique ...*, de Cotin cité par R. Bray, *Boileau, l'homme et l'œuvre*, *op. cit.* p. 13.

⁴Boileau, *visages anciens...*, *op. cit.* p. 12.

⁵*Discours satirique...*, Cotin cité par R. Bray, *Boileau*, *op. cit.* p. 13.

⁶A. Adam, *Histoire de la littérature française...*, *op. cit.* p. 65.

Ainsi, le portrait le moins flatteur de Boileau se dessine d'abord sous la plume de ses contemporains. C'est un Boileau libertin, furieux, jaloux, dépravé, copiste et frénétique - « La frénésie étant une forme pathologique de la mélancolie »¹ - que décrivent ses adversaires. Plus tard, cette « frénésie » deviendra « mélancolie » sous la plume de Pradon (*Réponse à la Satire X*, 1694), et « misanthropie » sous celle de Pierre Henry (*Critique du Sieur Boileau*). Celui-là même qui écrira en 1700, en préface au *Silence du Sieur Boileau sur la critique de ses œuvres*, « J'admire dans ses écrits un enjouement à dérider le front des plus austères philosophes »².

Les opposants de Boileau au siècle suivant reprennent certains de ces traits, particulièrement celui de « copiste », sur lesquels ils renchérissent. Mais on ne peut parler des contradicteurs de Boileau au siècle des Lumières, sans s'arrêter d'abord aux disputes qui l'ont opposé aux journalistes de Trévoux et à Jean Le Clerc³. Grâce à de nombreux travaux critiques⁴, nous connaissons aujourd'hui les tenants et les aboutissants de ces désaccords. Il n'est donc pas question ici d'y revenir : il suffira d'en rappeler les grandes lignes pour examiner l'image de Boileau qui s'en dégage. Face à la figure de « lutteur », telle qu'elle est défendue par les partisans de Boileau, on ravive celle que dessinent les accusations de ses premiers « ennemis » pour peindre le portrait du « corsaire », du « copiste », incapable d'entendre les auteurs dont il dérobe le butin.

1.2. Le « corsaire », le « copiste », l'imitateur sans originalité

En septembre 1703, le *Journal de Trévoux*⁵ offre à ses lecteurs un compte-rendu de deux éditions des *Œuvres complètes* de Boileau publiées toutes deux en 1701, l'une amstellodamoise par Henri Schelte avec les passages latins imités par l'auteur, l'autre par

¹ *Boileau, visages anciens...*, *op. cit.* p. 11. Cf. les travaux de P. Dandrey et J. Ferrand sur la mélancolie au XVII^e siècle.

² *Boileau, visages anciens...*, *op. cit.* p. 20

³ Jean Le Clerc (1657-1736) né de famille protestante française réfugiée à Genève, il vécut à Amsterdam. Érudit éclectique, il fut à la fois théologien, philosophe, historien, critique et journaliste.

⁴ Nous pensons notamment aux monographies de Boileau par R. Bray et P. Clarac ainsi que les notes critiques de Ch. Boudhors, *Odes et Poésies diverses*, Paris, Société des Belles-Lettres, 1941, p. 205 et sqq.

⁵ Pour une mise au point sur les attaques des jansénistes contre les jésuites au sujet de la question de la casuistique, voir M. Fumaroli, *L'Âge de l'éloquence*, Genève, Droz, 1980. Soulignons par ailleurs l'importance de l'entreprise missionnaire à laquelle s'est attelée la Compagnie de Jésus par l'intermédiaire du *Journal de Trévoux* et ainsi les comptes rendus qui y sont publiés, à savoir la défense d'un ordre religieux, littéraire et social et, à travers lui, la défense des valeurs chrétiennes, particulièrement celles de la Contre-Réforme. Voir à ce sujet P. Rétat, « Mémoires pour l'histoire des sciences et des Beaux-arts : signification d'un titre et d'une entreprise journalistique », *Dix-huitième siècle*, n° 8, 1976.

Boileau à Paris dite « édition favorite ». Si la fonction d'un compte-rendu qui prétend faire le résumé d'une préface est « d'expliquer les circonstances d'un livre »¹, les journalistes de Trévoux s'en éloignent fortement et font usage d'un dispositif ironique qui vise l'imitation des Anciens par le poète, ses connaissances théologiques, pour tourner en ridicule ses adieux au public. Ce compte-rendu, décrié par les amis de Boileau, fut à l'origine de nombreuses épigrammes assassines de l'un et de l'autre camp. En voici quelques exemples :

Par où, Despréaux, les auteurs du Journal
Ont-ils mérité ta colère ?
Puisque tu reconnais que tu n'es qu'un corsaire
Pouvaient-ils te traiter d'auteur original ?
Enrichi de tes vols, ne crains point leur franchise,
Ton butin est de bonne prise.
Ton frère² moins habile et moins sage que toi,
N'a pas en ce métier si bien fait ses affaires,
Et parmi les sujets du Roi,
C'est le plus pauvre des corsaires.³

On ne craint point, Boileau, ta satirique audace.
Il ne reste plus rien des beaux traits d'Horace
Dont tu puisses te revêtir.
Accablé d'ans, prêt à partir,
Conserve ta première gloire.
Qu'il ne soit pas dit dans l'Histoire ;
Qu'après avoir longtemps copié Juvénal,
Tu devins à la fin le singe de Pascal.⁴

Dans son Art poétique, par exemple, qui lui a tant fait d'honneur, surtout par rapport aux règles générales de la poésie, on trouve ici imprimé un grand quart de l'Art poétique d'Horace sur le même sujet. J'ai vu néanmoins une préface des éditions de M. Despréaux, où il assurait qu'il n'avait pris que 40 vers d'Horace : mais c'est qu'à force de goûter les autres par une ancienne habitude, ils étaient devenus insensiblement ses propres pensées et sans qu'il s'en aperçut lui-même. Plusieurs pages sont encore fort chargées de vers latins dans la huitième satire de l'homme, dans la neuvième où l'auteur parle à son Esprit, et dans la cinquième sur la vraie Noblesse ; où l'on voit une longue suite des vers de Juvénal traduit presque mot à mot ; et néanmoins si heureusement, et avec tant de génie, qu'il

¹ J. Lu, « La critique littéraire dans les *Mémoires de Trévoux* (1734-1745) », dans *Critique, Critiques au 18^e siècle*, M. Cook et M. P. Diéval (dir.), Bern, Peter Lang, 2006, p. 98.

² Les journalistes s'attaquent ici à l'abbé Jacques Boileau, frère du poète, qui venait de publier son *Histoire des Flagellans*, Amsterdam, Chez François Vanders Plaats, 1701.

³ *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts* (1701-1767), Genève, Slatkine Reprints, 1968, « Épigrammes », Juillet 1703, p. 353.

⁴ Anonyme, *Boileau aux prises avec les jésuites et des éclaircissements sur les œuvres de ce poète*, lettre anonyme de 55 pages parue à Paris sous la fausse enseigne « À Cologne, chez les Héritiers de Pierre Marteau », 1706, p. 37.

n'y a pas assurément de plus beaux endroits dans le reste des Ouvrages de M. Despréaux.¹

À travers leurs articles et leurs épigrammes, les jésuites dénie à Boileau toute originalité et limitent son talent à la traduction. Le champ lexical employé « corsaire, vols, butin, prise » suggère le pillage des auteurs tant latins (Horace) que français (Pascal) et une appropriation impersonnelle des pensées d'autrui que soulignent les verbes « se revêtir, copier, traduire, singer ».

Mais cette inimitié remonte à une date antérieure. Dès 1692, dans la satire X *Contre les femmes*, Despréaux se fait l'adversaire des casuistes. En 1696, il se plaint au Père Bouhours d'une « guerre » que les jésuites lui auraient déclarée provoquant la suppression de son *Art poétique* alors étudié dans les classes du collège de la Compagnie² : c'est, en fait, une réaction bien molle à l'épître XII *Sur l'amour de Dieu* (1695-1697) et qui n'alla pas plus loin vu les difficultés vécues par la Société à cette période et l'intervention des amis jésuites de Boileau. Fort de son apparent succès, le poète se veut théologien et renouvelle ses attaques contre le corps jésuitique avec la satire XI *Sur l'honneur* (1698-1701). Deux années après, les journalistes de Trévoux sortent de leur réserve et s'acharnent sur l'auteur jusqu'à sa mort en intervenant pour la suppression de son privilège d'impression de la satire XII *Sur l'équivoque* (1705-1711).

Comme les journalistes de Trévoux qui limitent les bons ouvrages de Boileau aux seuls dans lesquels il a imité les Anciens, Jean Le Clerc trouve que Despréaux n'est « grand poète [...] que dans ses imitations »³. Pour comprendre l'animosité de ce grand érudit contre Boileau, il faut remonter à la source de leur dispute qui débuta à la publication d'une dissertation de Pierre Daniel Huet par Le Clerc dans sa *Bibliothèque choisie*⁴. En 1674, Boileau publie son *Traité de Longin*. Cinq ans plus tard, l'évêque d'Avranches offre au public sa *Démonstration évangélique* (1679) où il exprime son désaccord avec Boileau quant à la nature du sublime dans le passage du *Fiat lux*. Boileau en prend connaissance et considère immédiatement cette critique comme une injure personnelle et même comme un péché contre le goût, la raison et la

¹ *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts*, op. cit., septembre 1703, art. CXLIX, p. 415-416.

² F. Escal, *Œuvres complètes de Nicolas Boileau*, Paris, Gallimard, 1966, p. 802.

³ *Bibliothèque ancienne et moderne* (1714-1730), Genève, Slatkine Reprints, 1968, année 1717, t. II, vol. 7, art. VII, p. 182-185.

⁴ *Bibliothèque choisie* (1703-1713), Genève, Slatkine Reprints, 1968, année 1706, t. II, vol. 10, art. III, p. 492-504.

religion : il reprend donc ces reproches dans sa préface à la traduction du *Traité de Longin* en 1683. Touché par ces propos, Huet adresse un examen du passage de la genèse à Montausier en forme de dissertation, avant de se défendre publiquement dans une nouvelle édition de sa *Démonstration* (1690). Boileau n'y répond pas. En 1706, Le Clerc rend publique la lettre de l'évêque : elle lui vaut les remontrances acerbes du satirique dans sa dixième réflexion sur Longin et une offensive des commentateurs de ce dernier. Le journaliste riposte alors avec férocité et sa réponse à l'avertissement de l'édition des œuvres de Boileau en 1713 en est le parfait exemple. Selon lui, les amis du satirique surestiment sa valeur : il leur conseille de croire en ceux qui « par un long usage des poètes anciens et modernes, savent distinguer le Poète du Versificateur, et l'inventeur de l'imitateur »¹. En plus de réduire le mérite du poète à de la rimaille, le terme d'imitation est ici employé dans son aspect négatif qui implique davantage servilité et poncivité. De plus, en distinguant « l'imitateur » de « l'inventeur », Le Clerc reproche à Boileau un manque d'imagination, fondement de la création poétique.

Les attaques formulées contre la personne même de Boileau comme celles qui visent l'homme de lettres, malgré leur diversité, tendent vers un même objectif : détruire l'image, forgée par les partisans de Boileau, de l'homme modèle tant dans sa vie que dans son œuvre et détruire ainsi le mythe de « Législateur du Parnasse ». Ainsi, en prenant à partie la personne, on le qualifie de misanthrope², d'hypocrite au mauvais cœur³, d'impie⁴, de flatteur avide de gloire⁵, de menteur intéressé, jaloux et avare⁶. Les griefs imputés à l'homme de lettres ne sont pas plus flatteurs : Boileau est prosaïque⁷, se plie davantage à la rime qu'à la raison et ne respecte pas le genre dans lequel il écrit⁸ ; non seulement les questions théologiques et philosophiques ne lui conviennent pas⁹, mais il défend les païens¹⁰, et choque ainsi la religion et les bonnes mœurs¹¹ ; il n'entend pas la langue grecque¹² et se perd dans la malséance et l'incohérence de

¹ *Bibliothèque choisie, op.cit.*, 1713, t. VI, vol. 26, art. II, p. 147.

² Anonyme, *Recueil de toutes les feuilles de la Spectatrice qui ont paru et de celles qui n'ont point paru*, Paris, chez la Vve Pissot et chez Jean de Nully, 1730, p. 149.

³ *Bibliothèque ancienne et moderne, op.cit.*, 1718, t. II, vol. 10, art. I, p. 553.

⁴ *Nouvelles Littéraires contenant ce qui se passe de plus considérable dans la République des Lettres*, La Haye, chez Henri du Sauzet, 1718, t. VII, samedi 28 mai, p. 332.

⁵ *Journal littéraire*, La Haye, Johnson et Van-Duren, 1713, t. II, art. II, p. 45.

⁶ *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts, op.cit.*, septembre 1713, art. CXXIX, p. 417.

⁷ *Journal littéraire, op.cit.*, 1713, t. II, art. II, p. 49.

⁸ *Nouvelles Littéraires, op.cit.*, 1718, t. VII, samedi 28 mai, p. 327.

⁹ *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts, op.cit.*, juillet 1703, « Épigrammes », n. p.

¹⁰ *Ibid.*, mai 1714, art. LXII, p. 229.

¹¹ *Ibid.*, avril 1705, art. XLIX, p. 155.

¹² *Bibliothèque ancienne et moderne, op.cit.*, 1718, t. II, vol. 10, art. I, p. 550.

la langue latine en peignant ce qui est bas¹ ; Boileau est un satirique partial animé de médisance et non un critique de poids², il écrit pour plaire et non pour instruire³. Il est clair cependant qu'à travers les attaques portées contre la figure du « régent du Parnasse », on entend remettre en question les principes de l'esthétique classique⁴.

2. Discréditer l'homme de lettres

Comme nous l'avions souligné plus haut, Boileau conçoit l'imitation comme une sorte de lutte que le Moderne doit mener contre son « original » ; c'est aux Anciens qu'il doit se mesurer afin de passer à la postérité et de s'émanciper de la mode. « L'imitation » devient alors un moyen de hisser l'auteur moderne à la hauteur de ses illustres prédécesseurs. D'où la figure de Boileau-lutteur que construisent les alliés du poète et à laquelle leurs opposants s'attaquent en ridiculisant les commentaires de ses œuvres d'une part, et d'autre part en pratiquant l'exercice du parallèle à valeur dépréciative.

2.1. Boileau n'entend pas les Anciens

On pourra ainsi prendre pour exemple la notice signée Justus Van Effen⁵, publiée le samedi 2 mars 1715 dans les *Nouvelles littéraires*, annonçant la préparation de la première édition commentée des œuvres de Boileau par Claude Brossette alors exilé à Genève. Le journaliste y présente le contenu de cette édition : nombre de volumes, type d'éclaircissements, vignettes et estampes et qualité du papier utilisé. Le ton semble neutre jusqu'à cette phrase : « On joindra aussi à cet ouvrage la vie de M. Despréaux faite par lui-même. Ce grand poète aurait-il

¹ *Nouvelles Littéraires, op.cit.*, 1718, t. VII, samedi 28 mai, p. 325. C'est sans doute *Le Lutrin* et le *Repas ridicule* qui sont ici visés. Cependant, si l'on se réfère aux manuels et aux programmes officiels, un siècle plus tard on fera de Boileau un auteur pittoresque et plein d'imagination. La lecture historique de Boileau qui s'instaure alors est à l'origine du rapprochement du poète aux auteurs « réalistes » par le caractère pictural que l'on attribue à ses œuvres. Voir la seconde partie de ce travail et notre article « Le discours éditorial dans la version scolaire des Œuvres de Boileau (1815-1914) », dans *(Ré)éditer les Classiques: Moyen Âge-XXI^e siècle*, dir. Anne Réach-Ngô, éd. Orizons, (à paraître).

² *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts, op.cit.*, juin 1702, « Nouvelles littéraires », p. 284.

³ *Nouvelles Littéraires, op.cit.*, 1718, t. VII, samedi 28 mai, p. 345.

⁴ Quelques-uns de ces extraits peuvent être consultés en annexe.

⁵ Justus Van Effen (1684-1735), est un précepteur, journaliste et traducteur hollandais. Il a contribué aux *Nouvelles littéraires* puis au *Journal littéraire* avant de le signer seul (1715-1723).

reconnu la conséquence de donner sa vie au public, suivant le sentiment du Docteur Matanasius dans la page 176 de ses excellentes remarques sur le *Chef-d'œuvre d'un inconnu* ? »¹. Il est vraisemblable que sur un lecteur d'aujourd'hui, la mention du Docteur Matanasius ne produise aucun effet, mais sur celui du XVIII^e siècle elle aura au moins provoqué un sourire². Voici le passage auquel le journaliste fait référence :

Quel dommage qu'un si grand homme nous soit inconnu, dans le temps qu'on est sans cesse étourdis, & offusqués d'une infinité de mauvais Poètes. Cela ferait que quelque vanité qu'il y ait à écrire sa propre vie, je permettrais quasi à chaque Auteur d'écrire la sienne, comme on prétend qu'un savant de premier ordre vient de le faire à Amsterdam³.

Le chef-d'œuvre dont il est question n'est, en réalité, qu'une chanson populaire. Le journaliste, Justus Van Effen, se moque particulièrement de l'assertion selon laquelle Boileau serait l'auteur de la notice biographique jointe à cette édition. C'est à la note accompagnant l'extrait que nous venons de citer du *Chef-d'œuvre d'un inconnu* que le journaliste fait un clin d'œil en dévoilant, par la même occasion, le motif publicitaire de l'éditeur à tenir ce discours :

Le Libraire chez qui cette vie a été imprimée, a dit sous le sceau du secret à cinquante personnes, que le Héros de l'Histoire en était aussi l'Auteur. Cela fait dans le Monde tort à la bonne opinion qu'on a de ce Savant ; ainsi, si cela n'est pas, il a intérêt de faire connaître au public le contraire. Il y réussira autant plus facilement qu'on soupçonne le Libraire de n'avoir dit ce qu'il a dit que pour donner du cours à l'Ouvrage⁴.

Il est clair que Van Effen dénonce, par ces remarques, la tendance des commentateurs de Boileau à produire un discours ambigu où la biographie de l'homme de lettres n'est plus seulement celle de ses ouvrages mais semble confondue avec celle de ses actes civils. La finalité modélisatrice d'un tel discours ne lui a probablement pas échappé ni d'ailleurs aux signataires du *Journal littéraire*, de la *Bibliothèque choisie* ou de l'*Histoire critique de la République des Lettres* qui dirigent des critiques semblables contre les annotations de

¹ *Nouvelles littéraires*, op.cit., 1715, t. 1, samedi 2 mars, p. 74.

² C'est en fait le fruit de l'esprit mordant de Themiseul de Saint-Hyacinthe (1684-1746), journaliste prolifique et auteur de l'ouvrage qui fit sa réputation *Chef-d'œuvre d'un inconnu, poème heureusement découvert et mis au jour par le Docteur Matanasius* publié en 1714. Il s'agit là d'une ingénieuse satire dirigée contre les commentateurs qui étalent leur érudition et accumulent annotations, citations et exemples, à l'instar de l'ouvrage de Mme Dacier sur Homère dont cette satire serait la critique.

³ *Le chef d'œuvre d'un inconnu. Poème heureusement découvert et mis au jour avec des remarques savantes et recherchées par le Docteur Chrisostome Matanasius*, La Haye, aux dépens de la Compagnie, 1714, p. 176-177.

⁴ *Le chef d'œuvre d'un inconnu*, op.cit., p. 177.

Brossette, souvent considérées comme inutiles, superflues et d'une longueur ennuyeuse. Ces attaques sont cependant secondaires comparées à l'attirail dont on fait usage pour discréditer l'auteur de l'*Art poétique*.

Dans le compte-rendu de l'édition des *Œuvres complètes de Boileau* par David Mortier (1718), Le Clerc relève l'incompétence de Boileau touchant ses connaissances en latin : « ce grand défenseur de l'Antiquité ne daignait guère lire les Grecs, et se refermait en très peu d'auteurs latins »¹ en l'occurrence Horace, Perse et Juvénal. De plus, il met en doute le savoir de Boileau en matière d'expression latine : reprenant deux des devises inscrites dans les gravures qui ornent les épîtres (*fœcundis ignibus ardet* et *nec pluribus ardet*), il rappelle qu'elles furent faites pour Louis XIV mais, ajoute-t-il, « elles ne sont pas fort heureuses, ni l'une, ni l'autre. Ceux qui étaient employés pour cela, en France, sous le règne du feu Roi, ne paraissent pas y avoir été extrêmement propres »². Rappelons que Boileau était alors membre de l'Académie des Inscriptions et s'enorgueillissait souvent de ces citations dans sa correspondance avec Brossette. Le journaliste renchérit : « On voit peu de ces devises, qui soient passables ; elles pèchent ou dans le sens, ou dans l'expression, et souvent même en tous les deux »³.

Bien moins railleur que Le Clerc, Rosel Baumon⁴ s'est également essayé à ce qui devint bientôt l'exercice favori des opposants du poète à savoir, corriger Boileau dans ses imitations des Anciens. Dans sa lettre contenant des remarques sur quelques vers de la première satire de Despréaux, il revient sur un passage que le satirique aurait imité, selon Brossette, de Juvénal.

Boileau : « On le verra bientôt, pompeux en cette ville,
Marcher encor chargé des dépouilles d'autrui,
Et jouir du Ciel même, irrité contre lui »
Juvénal : « Exul ab octava Marius bibit, & fruitur Dis »⁵.

De l'avis du journaliste, ni Boileau, ni son commentateur n'ont compris cet endroit du satirique latin, ils n'ont fait que suivre l'opinion commune ; cette erreur d'appréciation

¹ *Bibliothèque ancienne et moderne*, op.cit., 1718, t. II, vol. 10, art. I, p. 550.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ Jacques de R. Baumon (1646?-1729), naquit à Castres et vécut à Berlin. Homme de lettres familier des auteurs latins dont les observations critiques furent publiées sous forme de lettres principalement dans *Histoire Critique de la République des Lettres, tant ancienne que moderne*.

⁵ *Histoire Critique de la République des Lettres, tant ancienne que moderne*, Utrecht, chez Guillaume à Poulsum, puis chez Desbordes, 1713-1718, année 1715, t. IX, art. XI, p. 276.

viendrait d'un manque de pertinence et de distance dans l'étude des Anciens : Rosel Baumont assure qu'« il est assez naturel de vouloir entendre le texte des anciens *in sensu obvio*. Mais il faut que ce *sensus obvius* soit celui qui s'offrait au temps auquel ont écrit les Auteurs que l'on explique »¹. L'intelligence d'un texte ancien passe donc par le sens des mots tels qu'ils ont été employés à une période donnée de l'Histoire.

C'est le même argument qu'avance le journaliste lorsqu'il relève un autre passage de Pindare incompris, selon lui, par Boileau. Participant à la querelle d'Homère, Rosel Baumont publie un *Jugement sur l'ouvrage de l'abbé Terrasson contre les aveugles défenseurs d'Homère*. Il discute la huitième réflexion de Boileau sur Longin où le poète remarque, dans la première ode pindarique, le caractère exceptionnel de ce vers : « Les vastes déserts du Ciel quand il fait jour »². Le journaliste maintient qu'il n'y a aucun merveilleux dans ce passage puisque ni les Anciens, ni Pindare, ne l'y ont vu : le poète grec n'a rien fait d'autre que parler « comme, au temps qu'il écrivait, le vulgaire avait accoutumé de s'exprimer »³. De fait, ces observations établissent, selon lui, « bien clairement que quand on explique un auteur, il est essentiel de ne pas perdre de vue les idées qui régnaient lorsque cet auteur a écrit »⁴. Le journaliste rappelle-t-il au « poéticien » son propre précepte « Des siècles, des pays, étudiez les mœurs »⁵ ?

2.2. Boileau asservi aux Anciens

Contrairement à ceux qui dénie à Boileau sa qualité de latiniste, certains de ses opposants trouvent qu'il leur est trop asservi. Ce caractère de servilité est dénoncé de manière virulente sous la plume des signataires du *Journal littéraire*. Tel est le cas du compte-rendu d'un ouvrage satirique intitulé *Des causes de la corruption du goût, Supplément à l'ouvrage de Mme Dacier*. Après avoir résumé l'épître dédicatoire et la préface, le journaliste souligne :

On a fait une difficulté à l'auteur : c'est que jamais les Allemands n'ont poussé plus loin l'entêtement pour les Anciens, que n'ont fait M. Despréaux et Mme Dacier. À cela notre auteur répond que M. Despréaux n'étant capable que

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*, année 1716, t. XI, art. XI, p. 272.

³ *Ibid.*, p. 273.

⁴ *Ibid.*, p. 276.

⁵ *Œuvres complètes de Boileau*, F. Escal, *op.cit.*, p. 171.

d'imitation, il avait choisi le parti d'imiter les Anciens, plutôt que les Modernes, à cause qu'en imitant les derniers on passe pour Plagiaire, et qu'en imitant les premiers on passe pour Savant. Il y a des génies très propres à être Copistes, et qui ne sauraient rien produire d'eux-mêmes, sans s'exposer au mépris. Ce n'a donc point été par Goût que M. Despréaux a pris le parti des Anciens ; c'est par Politique.¹

Selon la définition de Pierre Rétat, l'« extrait » se veut « un abrégé fidèle, un concentré du livre »² dont il rend compte. Cependant, il n'est pas rare que le discours du journaliste s'y incruste : au style direct qui marque l'énonciation de l'auteur, se greffe le style indirect du journaliste, parfois une digression, un commentaire ou un ton, qui nous éclairent sur la position de ce dernier et l'inscrit, du coup, dans un discours en contrepoint, caractéristique du discours polémique. De fait, les propos de Van Effen se fondent dans les idées de l'auteur de l'ouvrage et marquent ainsi son approbation au discours de celui-ci. Au-delà des accusations de plagiat et d'impersonnalité que suppose ce passage, on y reconnaît un sentiment de révolte contre la théorie même de l'imitation. C'est le concept de la conformité aux modèles exigé pour l'intemporalité d'une œuvre, tel que le siècle précédent l'a établi et que Boileau l'a soutenu, qui est pris à partie dans une volonté de démarcation et de rupture tant par rapport à l'antiquité qu'au XVII^e siècle. Ces stratégies du discours se donnent, d'une part, l'objectif de dévoiler le « véritable » Boileau au public, afin de dénoncer son usurpation du titre de « Législateur » et en limiter la mystification ; de l'autre, elles ouvrent la voie à une critique avertie de l'esthétique classique. Ces contestataires ne se contentent pas de rejeter une tradition, ils proposent une alternative.

3. Au nom d'une autre esthétique

La remise en question du dogmatisme du goût passe par la dénonciation de la méthode d'autorité fondée sur le respect des opinions établies dont l'*Art poétique* est le symbole puisque, comme le souligne René Bray, il « proclame par sa seule existence la nécessité de l'obéissance aux règles »³. Du coup, la résistance à la mise en place de la légende bolévienn

¹ *Journal littéraire*, op.cit., année 1715, t. VII, art. XIV, p. 338.

² P. Rétat, « Rhétorique de l'article de journal : les *Mémoires de Trévoux* 1734 », dans *Études sur la presse au XVIII^e siècle*, Lyon, Centre d'études du XVIII^e siècle, 1978, p. 87.

³ René BRAY, *Boileau. L'homme et l'œuvre*, Paris, Boivin et C^{ie}, 1942, p. 66.

s'accompagne d'un discours de défense d'autres théories esthétiques dont l'importance ne se résume peut-être pas à leurs nouveautés, mais davantage à leurs diversités et à la distance dont elles veulent faire preuve par rapport à l'esthétique du XVII^e siècle.

Selon Pierre Rézat, la pratique journalistique se veut « globalement une pratique 'littéraire' et ne se réduit pas à une bibliographie ou à une série discontinue de commentaires »¹. Le périodique veut, poursuit-il, « s'intégrer dans la 'littérature', y jouer un rôle autonome de sommes de connaissances, de 'mémoires' pour servir à l'Histoire »². En effet, l'ouvrage périodique se veut « livre savant » par sa forme : avec sa pagination souvent continue sur l'année, ses tables de matières ou « d'événements », ses sections récurrentes (extraits, nouvelles, etc.), ses volumes et parfois même un index ; le périodique prend forme de livre. Il se lit et se manipule comme tel. Mais il y aspire également par son contenu : si son dessein premier est de rendre compte des nouvelles littéraires, la place qu'il occupe dans les querelles littéraires, son influence sur la réception d'un ouvrage ainsi que par ses prises de position artistiques, religieuses ou politiques, il devient sans nul doute un lieu de prédilection pour l'essor d'une opposition et, en tant que tel, un outil précieux pour notre connaissance de la culture et de l'histoire littéraire.

De fait, la position des journalistes de Trévoux par exemple se veut une position novatrice, lorsqu'ils prennent parti pour La Motte contre Boileau dans sa défense de Racine³, pour Quinault contre Racine dans une comparaison des deux auteurs⁴ et, enfin, pour Roger L'Estrange contre Boileau dans un parallèle des satires des deux auteurs sur l'honneur⁵. En donnant la préférence à Roger L'Estrange, journaliste et pamphlétaire anglais (1616-1704), les journalistes trahissent certes leur animosité, encore vive vingt-deux ans plus tard, contre le vieillard d'Auteuil : rappelons que la *Satire sur l'honneur* est une critique voilée des jésuites. Toutefois, soutenir ce partisan de la royauté fait chevalier par le roi catholique Jacques II, c'est aussi une manière d'accorder son soutien à la famille des Stuart contre la maison protestante de Hanovre, une position qui inscrit d'emblée L'Estrange dans un échiquier géopolitique. Loin de se réduire à des attaques contre Boileau, la position du Journal de Trévoux renouvelle le rapport polémique pour défendre un idéal littéraire mais aussi social et politique dans la droite lignée de la Contre-Réforme. Par ailleurs, se prononcer pour La Motte

¹ *Études sur la presse au XVIII^e siècle*, Lyon, Centre d'études du XVIII^e siècle, 1978, t. 3, p. 82.

² *Ibid.*

³ *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts*, op.cit., septembre 1713, art. CXXIX, p. 417.

⁴ *Ibid.*, p. 418.

⁵ *Ibid.*, janvier 1733, art. VII, p. 40.

et Quinault montre probablement que les journalistes souhaitent « garder un juste milieu entre les Anciens et les Modernes »¹. Comme le souligne Jin Lu, faire appel aux règles de l'esthétique classique pour juger des textes dont ils rendent compte, ne les dispense pas de tolérer certains écarts dans la mesure où cela ne porte pas atteinte au « bon goût ». Ajoutons que dénoncer l'esprit de partialité, la passion et les préjugés que les journalistes de Trévoux déclarent trouver dans l'œuvre de Boileau et insister sur la modestie, l'équité et la vertu en tant que qualités fondamentales du critique, résume la position esthétique du journal : défendre une critique érigée sur la vertu pour la formation du goût.

De même, oscillant entre Anciens et Modernes, Justus Van Effen défend une « critique littéraire moraliste »² dont l'objectif serait de « promouvoir une méthode nouvelle d'évaluation des œuvres [d'un côté, de l'autre] l'amélioration morale des lecteurs »³. En prenant parti pour La Motte contre Boileau, le journaliste atteste de son ouverture aux idées modernes même s'il est nourri de culture classique. De fait, les reproches qu'il fait à Boileau dénoncent l'impartialité et les jugements intéressés qu'il lui attribue et se fait un devoir de censurer les mœurs et de promouvoir le mérite, la vertu et la vérité. C'est pourquoi il se dresse en premier lieu contre les critiques qu'il considère comme les esprits cultivés les plus touchés par l'amour-propre. Van Effen cherche à provoquer chez le public « une noble indignation contre ces esprits décisifs, qui font à leurs lecteurs l'affront de les prendre pour des dupes et des imbéciles, et pour les plus vils esclaves d'une autorité usurpée »⁴. Dès lors, s'opposer à Boileau traduit le rejet de l'autorité dont il est investi et affiche la volonté du journaliste de se faire le porte-voix d'une autre critique dans une perspective moralisatrice.

Comme Van Effen, Le Clerc s'en prend au despotisme de Boileau. Dans les nombreux articles qu'il consacre à ce dernier, il défend le concept d'une critique modeste et retenue et dénonce l'injustice, la médisance et la calomnie dont fait preuve, à ses yeux, Boileau dès lors que l'on ne partage pas son sentiment. Dans ses réponses aux attaques des partisans du poète, il insiste sur la tyrannie de l'opinion boléviennne : il les traite de « sectateurs » et « d'adorateurs insensés »⁵ qui prennent pour parole d'Évangile tout ce que dit « leur

¹ J. Lu, « La critique littéraire dans les *Mémoires de Trévoux* (1734-1745) », dans *Critique, Critiques au 18^e siècle*, *op.cit.*, p. 105.

² Sur sa conception de la critique, voir I. Galleron, « Van Effen dans ses journaux : le moraliste critique littéraire », dans *Critique, Critiques au 18^e siècle*, *op.cit.*, p. 41-61.

³ *Ibid.*, p. 43

⁴ *Ibid.*, cité p. 52.

⁵ *Bibliothèque choisie*, *op.cit.*, 1713, t. VI, vol. 26, art. II, p. 147.

Dictateur »¹, « leur Oracle »². Le choix des qualificatifs employés pour désigner Boileau et ses défenseurs sont dignes d'intérêt : si Despréaux est un « dictateur », terme qui implique l'exercice d'une autorité absolue souvent usurpée, ses alliés sont des « adoreurs » et des « sectateurs », vocables qui sous-entendent l'acte de suivre de manière ignorante et assujettie, voire passionnée les ordres de quelqu'un. Ce lexique à connotation religieuse est caractéristique de Le Clerc et significatif dans cette polémique.

En effet, la publication de ses *Epistolae theologicae* en 1681 crée autour du journaliste une réputation de partisan de l'arminianisme dont il souffrira toute sa vie et qui fournira à ses opposants le prétexte de le traiter d'hérétique. Nombreux sont les articles où le journaliste s'en défend et, de manière explicite ou implicite, il riposte toujours avec la ténacité et la vigueur qui le caractérisent. De surcroît, l'usage récurrent du déterminant possessif « leur »³ devant ces qualificatifs montre que Le Clerc se refuse à reconnaître l'autorité de Boileau. Plus encore, conscient des efforts des amis du vieillard d'Auteuil à en façonner une image idéalisée, il se donne pour mission de rechercher les failles qu'il prête à l'œuvre du satirique même s'il ironise sur le sujet : « Je crois devoir rendre ce bon office aux adoreurs insensés de Mr Des Préaux, de les faire revenir des fausses idées qu'ils ont conçues de son mérite, afin que le voyant réduit à sa juste valeur, ils cessent de nous le surfaire »⁴. La perspicacité du journaliste quant à la surévaluation de Boileau, suppose qu'il était conscient de la mise en œuvre d'un processus d'édification d'une légende, d'où ses attaques contre la représentation idéalisée de Boileau par ses partisans.

Par ailleurs, Le Clerc ne conteste pas seulement l'élaboration de la légende de Boileau : il s'oppose pareillement au canon qui se formait alors sous la plume de ses adversaires en vertu de leur conception de l'esthétique et des Belles-Lettres et tient à dénoncer le caractère sélectif du choix qu'ils effectuent parmi les beaux esprits : « Les protecteurs du poète disent, qu'ils ne comprennent pas quels pouvaient être les rieurs, qui ne furent pas favorables à Mr Des Préaux, après la lecture de la lettre de Mr Huet ; ne les trouvant pas dans la liste qu'il leur plaît de faire des beaux esprits qui étaient alors à la cour »⁵.

Cette contestation s'affirme encore plus clairement sous la plume de Van Effen lorsqu'il examine la liste des « bons auteurs » de Voltaire dans son *Temple du goût* (1731) :

¹ *Ibid.*, p. 146.

² *Ibid.*, p. 143.

³ *Ibid.*, p. 143-147.

⁴ *Ibid.*, p. 147.

⁵ *Ibid.*, p. 146.

Monsieur de Voltaire prétend n'avoir fait dans cet ouvrage qu'exposer en abrégé les sentiments du public sur les Français qui ont cultivé les sciences et les beaux-arts sous les deux derniers règnes et sur celui-ci [...]. Quelle apparence effectivement que ce soit du public que Monsieur de Voltaire ait appris le mal qu'il dit dès la préface de Voiture, de Balzac, de Bayle, de Pelisson, de Segrais, de Benserade, de Saint-Évremond, de Pavillon, de Rousseau, de la Motte, de Monsieur de Fontenelle même? Est-il probable que ce soit d'après le public qu'il modifie comme il fait les éloges de Corneille, de Boileau, de Racine, du comte de Bussy, de Chapelain, de Chaulieu, du Cardinal de Richelieu et de l'archevêque de Cambrai? Serait-ce le public qui lui aurait dit que les Français n'ont eu d'écrivain véritablement éloquent que le célèbre évêque de Meaux ?¹

En désavouant chez Voltaire le choix de ne retenir qu'une poignée d'écrivains aux côtés de Boileau, le journaliste marque sa désapprobation à l'égard de la sélection effectuée et du droit que Voltaire s'est octroyé pour parler au nom du public. Cette prise de position s'inscrit parfaitement dans l'idéal critique de Van Effen. Il conçoit la critique non seulement comme un outil pédagogique pour la formation du goût et des hommes de lettres, mais aussi comme le moyen nécessaire pour la recherche de la « vérité », une recherche nécessairement collective et jamais individuelle, d'où son refus à « désigner un individu ou un groupe comme détenteur attribué ou définitif »² de cette « vérité ». Le journaliste croit fermement que le jugement d'une œuvre doit résulter d'un travail collectif et non selon les principes d'un goût préétabli. Van Effen aura participé, par son opposition à la mise en place du mythe Boileau, à dénoncer pareillement l'absolutisme de l'esthétique classique et le système de canonisation.

Au-delà de la contestation de la légende de Boileau, c'est le « canon » lui-même ou, du moins, le caractère sélectif de ce concept qui est remis en question. L'on veut ainsi combattre l'entreprise qui implique la réduction du XVII^e siècle à une poignée d'écrivains dits « modèles » et, par leur intermédiaire, à un modèle esthétique unique. Par leurs prises de position, les journalistes de la période considérée se veulent les « porte-voix » des idées tenues pour secondaires et de l'idée d'un XVII^e siècle plus complexe et varié. Plus encore, on se veut porteurs d'une liberté de raisonner dans les matières esthétiques, entre autres, sans être enchaînés par ce que les continuateurs de ces premiers contestataires qualifieront de « code tyrannique » dont les règles oppressives auraient étouffé le génie poétique : nous pensons

¹ *Journal littéraire*, op.cit., 1733, t. XX, « Catalogue, art. X », p. 419.

² I. Galleron, « Van Effen dans ses journaux : le moraliste critique littéraire », dans *Critique, Critiques au 18^e siècle*, op.cit., p. 53.

notamment à Cubières-Palmézeaux et, dans une moindre mesure, à d'Alembert, Fréron et Marmontel, et plus tard les romantiques.

4. « Tout n'est pas Despréaux et chacun prétend l'être »¹

Selon ses dires, l'abbé du Resnel fut animé par la volonté d'offrir au public une version fidèle à l'original, d'où la publication de sa traduction de l'*Essai sur la critique* d'Alexander Pope. On a cependant beau chercher dans le texte du poète anglais, aucun vers ne se rapproche de cette traduction très « libre » que donne l'abbé du Resnel des premiers vers de l'essai. Il n'en reste pas moins que le choix d'un tel vers inscrit le traducteur dans les préoccupations esthétiques de son siècle et résume, métaphoriquement, notre propos. Nous avons vu précédemment comment certains journalistes et hommes de lettres se sont attaqués à Boileau et à ceux qui tentaient de l'ériger en « Législateur ». Nous verrons ci-dessous comment d'autres écrivains se mesurent à l'auteur de l'*Art poétique* tantôt pour se faire une place dans la République des lettres, tantôt pour dénoncer une autorité contemporaine. Les exemples sont divers et variés : de ceux qui se veulent poéticiens comme Boileau (Marmontel, Batteux) aux voix mutines qui s'élèvent contre le patriarcat de Voltaire (Clément et Barral) ou l'emprise esthétique de Boileau (Cubières-Palmézeaux).

4.1. On se veut poéticien comme Boileau

4.1.1. Marmontel

Jean-François Marmontel publie sa *Poétique française* en 1763. Il la justifie en expliquant son utilité : les précédentes poétiques ont été rédigées pour les siècles et les goûts des hommes qui les ont vues naître. Le siècle des Lumières mérite une poétique nouvelle qui réponde aux exigences et aux attentes du public. Il ajoute :

¹ A. Pope, *Essai sur la critique*, Chant I, vers 16, cité dans le compte rendu de la traduction de l'abbé du Resnel, Paris, Chez Théodore le Gras, 1730, par *Le journal des Savants*, Paris, chez Chaubert, juin 1730, p. 339.

C'est donc sans aucun mépris pour les écrivains qui ont éclairé leur siècle, que je les crois au-dessous du nôtre. Il faut partir du point où l'on est ; et depuis deux cents ans l'esprit humain a plus gagné, qu'il n'avait perdu en mille ans de barbarie. [...] Ainsi des préceptes répandus dans les poétiques anciennes, les uns sont devenus inutiles et les autres insuffisants¹.

Ce serait donc à cause de l'insuffisance ou de « l'inutilité » de certains préceptes des poétiques précédentes qu'un nouvel ouvrage s'est avéré nécessaire.

Marmontel ouvre son texte par un avant-propos dans lequel il analyse les poétiques d'Aristote, d'Horace, de Vida et de Boileau. Il commence par souligner les insuffisances de celle d'Aristote qui se bornerait à l'épopée et à la tragédie. Mais il profite de son discours pour réfuter quelques-uns des commentateurs du théoricien grec (Casteletro, Dacier et Lebossu) et mettre en exergue les commentaires judicieux du « Grand Corneille »². Ensuite, il passe à la poétique de Vida. Celle-ci devient « l'art d'imiter Virgile que l'art d'imiter la Nature »³. Quant à l'*Épître aux Pisons*, c'est « le modèle des poèmes didactiques, et jamais on n'a renfermé tant de sens en si peu de vers »⁴, mais son manque d'ordre en serait le principal défaut puisqu'il empêcherait le lecteur d'en suivre les idées. La poétique de Boileau qui se serait « enrichi de la dépouille » de celle de La Frenaye, imitateur d'Horace, est selon Marmontel un poème « excellent et vraiment classique [qui] fait tout ce qu'on peut attendre d'un poème : il donne une idée précise et lumineuse de tous les genres, mais il n'en approfondit aucun »⁵.

Marmontel s'affranchit ainsi de l'autorité de ses prédécesseurs et ne reconnaît pour autorité que « la raison, le sentiment et la nature ». S'il concède à l'*Art poétique* quelques qualités, il le juge selon les critères de sélection d'une œuvre au XVIII^e siècle : l'exactitude, la clarté, la pureté de la langue, le style, les mœurs et la vertu. Mais c'est sur la perfectibilité qu'il insiste : selon Marmontel, pour atteindre la perfection, il ne suffit plus d'imiter seulement les Anciens ; il faut croire dans le progrès et l'évolution humaine qui permet de corriger ses prédécesseurs et du coup de les surpasser.

Parce que je viens après eux [Aristote, Horace, Vida, Boileau], que je les ai étudiés, qu'aucun n'a vu lui seul tout ce qu'ils ont vu séparément, et que tous ensemble ils m'ont appris à les rectifier l'un par l'autre. J'ai de plus qu'eux encore l'expérience de tous les temps qui se sont écoulé d'eux à moi, et dans cet intervalle je compte pour beaucoup un demi-siècle de philosophie. [...] J'ai donc

¹ J.-F. Marmontel (1723-1799), *Poétique française*, Paris, Lesclapart, 1763, p. 3-4.

² *Ibid.*, p. 6.

³ *Ibid.*, p. 7.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*, p. 8.

usé de mon siècle en appliquant aux Lettres la méthode que Bacon et Descartes ont appliquée à la philosophie. La raison, le sentiment, la nature, voilà mes grandes autorités¹.

En adoptant la philosophie et le cartésianisme comme méthode de travail, Marmontel s'inscrit dans le mouvement intellectuel dominant de son époque, mais veut aussi, à l'exemple selon lui de Boileau, développer en l'approfondissant une poétique qui sera exclusivement destinée à son siècle. C'est par la perspective réformatrice qu'il souhaite donner à son œuvre que Marmontel se veut poéticien à l'égal de ses illustres devanciers.

4.1.2. Batteux

En 1771, Batteux publie *Les quatre poétiques d'Aristote, d'Horace, de Vida et de Despréaux*. L'avant-propos général, éclaire nettement la position de Batteux. Il écrit :

Si ces quatre législateurs des poètes sont d'accord entre eux, si malgré la différence des temps, des mœurs, des langues, ils n'ont tous quatre tracé qu'une seule et même voie ; il s'ensuit qu'il n'y en a pas deux pour la poésie, et que la marche des poètes est réglée par des principes invariables. Comment ne le serait-elle pas puisque celle de la nature l'est, et que la poésie n'est et ne peut être que l'imitation de la nature. On peut donc dire aux élèves de la poésie, et même aux poètes les plus célèbres, en leur présentant ces quatre ouvrages, voilà vos maîtres: voilà vos règles, d'après lesquelles vous pouvez et vous juger vous-mêmes et prévoir ou apprécier le jugement du public².

Notons ici chez Batteux l'influence de la philosophie de Locke et de la physique de Newton. Il considère que l'expérience prouve « que la marche des poètes est réglée par des principes invariables » et les « lois » d'Aristote ou d'Horace lui paraissent de même nature que celle de Newton. Il va sans dire que l'*Art poétique* de Boileau est tenu par l'abbé en haute estime. Il écrit : « Pour qui ne chercherait que les règles et les principes concernant la poésie, la Poétique de Despréaux suffirait seule, et tiendrait lieu des trois autres »³.

¹ *Ibid.*, p. 31-33.

² Ch. Batteux, *Les quatre poétiques d'Aristote, d'Horace, de Vida et de Despréaux, avec les traductions et des remarques*, Paris, Saillant et Nyon, 1771, 2 vol., t. I, p. 12-13.

³ *Ibid.*, p. 4-5.

Batteux en vient alors à l'appréciation de l'œuvre d'art. Comment juger? Comme les arts imitent la nature, c'est par la comparaison qu'on en juge. Il y a deux manières de comparer: ou comparer l'art avec la belle nature, ou comparer les « différentes impressions que produisent en nous les ouvrages du même art, dans la même espèce »¹.

Nous pouvons donc résumer ainsi l'art poétique de Batteux : inspirez-vous de la nature, dit-il aux poètes, et si vous n'en êtes pas capables, car il n'y a que peu de génies, inspirez-vous des anciens qui ont su interpréter la belle nature. De même, pour juger de l'œuvre d'art, comparez-la à la nature, ou aux meilleures œuvres déjà produites par les grands artistes. C'est dans Aristote, éclairé par Horace, Boileau et « quelques autres grands maîtres »² que l'abbé Batteux nous dit avoir puisé son esthétique. Son ouvrage semble se présenter comme une tentative d'émancipation. Les premières lignes de la préface demandent une simplification des règles. Mais, si Batteux préconise un allègement des préceptes accumulés, il pense que la majorité des auteurs ne peuvent dispenser de suivre les règles et les exemples des anciens et des grands modernes.

Comme beaucoup de ses contemporains, l'abbé n'est en désaccord avec Boileau que sur un seul point théorique, la question du merveilleux : « Malgré le respect que nous avons pour les idées de M. Despréaux, nous ne saurions croire que s'il venait au monde un second Homère, il ne trouverait pas dans l'histoire de la religion une matière capable d'exercer son génie »³. Quant aux jugements littéraires de Boileau, l'abbé les approuve presque tous. Il est de l'avis de Despréaux sur « le clinquant du Tasse » : « Ce mot sur le Tasse a été fort reproché à l'auteur. Il n'y a point de traits que les écrivains du bas et du moyen étage ne lui aient lancés, sous prétexte de venger un nom si célèbre »⁴.

Toutefois, Batteux ne partage pas le dédain de Boileau pour Quinault. Il estime fort Quinault qui est, selon lui, « le poète peut-être le plus chantant et le plus lyrique qui fût jamais »⁵. Il faut noter que lorsque Batteux passe en revue les poètes qui ont composé des odes, il nomme, parmi les Français, Malherbe, Racan, et J.-B. Rousseau, mais pas Boileau. Batteux compare Horace, Boileau, et Juvénal. Il juge que les deux premiers se ressemblent davantage : « Horace nous paraît quelquefois plus riche, et Boileau plus clair. Horace est plus réservé que

¹ *Ibid.*, p. 113.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*, p. 255.

⁴ *Ibid.*, p. 224.

⁵ *Ibid.*, p. 236.

Juvénal, mais il l'est beaucoup moins encore que Boileau. Il y avait plus de nature et de génie dans Horace ; plus de travail et peut-être plus d'art dans Boileau »¹.

En fait, *Les quatre poétiques* de l'abbé Batteux complètent ses *Beaux-arts réduits à un même principe* et son *Cours de littérature*. Elles montrent en Batteux un défenseur avéré du classicisme. Sans doute voulait-il réagir contre la tendance du temps à secouer « le joug » des préceptes des anciens. On admirait la liberté de la littérature anglaise et l'on voulait plus d'indépendance. Ces idées nouvelles sont sévèrement jugées dans un compte rendu contemporain des *Quatre poétiques* :

Lorsque le goût commence à dégénérer, lorsque chaque poète se croit en droit de nous donner à la tête de son drame ou de sa pièce de vers les nouvelles règles que son imagination a créées ou plutôt qu'elle a tracées d'après ses prétendus chefs-d'œuvre, il est sans doute utile, nécessaire même de rappeler alors les sentiments et les judicieuses réflexions faites d'après les modèles des plus grands maîtres, et c'est ce que M. Le Batteux entreprend aujourd'hui. Les quatre poétiques qu'il a rassemblées sont des guides d'autant plus sûrs pour l'élève des muses que ces poétiques sont moins les remarques d'un seul homme que le résultat de celles faites dans les quatre plus beaux siècles de la littérature, celui d'Alexandre, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV².

Défenseur du classicisme, l'abbé Batteux l'est naturellement aussi de Boileau. Il a préféré le *Lutrin* à la *Henriade* et bataillé pour Boileau contre Voltaire. Ses écrits et ceux d'autres auteurs restés classiques comme lui montrent les contradictions engendrées par les idées nouvelles. Batteux compte dans l'histoire des idées, car son œuvre fut très lue. Celle de Jean-Marie-Bernard Clément l'a été bien moins mais n'en est pas pour autant moins enrichissante.

4.1.3. L'« ombre de Boileau »

L'expression est utilisée pour la première fois par un anonyme dans ses *Étrennes à M. Clément, Par Un Ami de M. de Voltaire Ou Dénonciation de L'Ombre de Boileau* (Genève, 1773), en détournant ironiquement cette même expression de la plume de Jean-Marie-Bernard Clément³. Ces hostilités ont eu pour point de départ *L'épître à Boileau ou mon Testament* publiée par Voltaire en 1769 et plus précisément les deux premiers vers qui ouvrent cette lettre : « Boileau, correct auteur de quelques bons écrits, / Zoïle de Quinault, et

¹ *Ibid.*, p. 115.

² *Mercure de France*, septembre 1771, p. 107-108.

³ Jean-Marie-Bernard Clément (1742-1812), professeur de philosophie et auteur du *Journal littéraire* à partir de 1796.

flatteur de Louis » qui a déchaîné la colère des partisans du « Législateur du Parnasse ». Voltaire ne fait alors que résumer le point de vue de certains philosophes sur Boileau qui voyaient en lui le défenseur de préjugés littéraires, un royaliste à la langue acerbe. Mais c'est particulièrement la position ambiguë du « Patriarche » du XVIII^e siècle au sujet de Boileau qu'il considère comme un maître en l'art d'écrire, qui lui a aliéné de nombreux écrivains dont ceux qui s'inscrivent dans la « marge » et se manifestent à travers la voix mutine de Clément.

Nous n'allons point revenir ici sur la figure du « Patriarche de Ferney »¹. Rappelons cependant, comme le souligne Olivier Ferret², que Voltaire a longtemps rivalisé avec Boileau. En tant qu'historiographe et philosophe, il se croyait supérieur à lui. Il va jusqu'à créer un panthéon où il s'inclut aux côtés de Boileau et, parallèlement, s'en exclut puisqu'il se voit comme celui qui « agit ». De son côté, Christiane Mervaud³ montre comment Voltaire joue le rôle de Boileau, celui de « gardien du Temple de goût ». S'il se compare souvent au « Législateur », il se confronte également à Horace, dans la mesure où il se veut un « modèle » comme ses prédécesseurs.

La volonté de Voltaire à rivaliser avec Boileau n'a point échappé à Clément qui s'y en est pris violemment. Dans son épître *Boileau à M. de Voltaire* (1772), le ton est donné dès l'avertissement :

M. de Voltaire, très hardi contre les morts, et contre ceux qui ne peuvent pas se défendre, en adressant une épître injurieuse à Boileau, ne s'attendait guère à une réponse. Cependant la voici. Peut-être cette réponse lui fera-t-elle quelque peur des revenants et le dégoûtera de faire le Fanfaron avec les mânes des Corneille, des Boileau, des Crébillon, etc. [...]

Mais son ombre insultée [...] (malgré) d'un côté, la foule de ses détracteurs aussi nombreux que la foule des sots ; de l'autre, le petit nombre éclairé de ses admirateurs qui, pusillanimes et sans courage, n'ont point osé se présenter en lice pour lui contre un homme justement admiré de son siècle à plusieurs égards, et justement détesté à beaucoup d'autres, qui n'est jamais plus à craindre que quand il a tort ; qui a toujours repoussé la raison par les injures ; et qui, n'ayant pas le talent de la bonne plaisanterie, fait rire au moins, comme le singe, par ses grimaces et sa malignité.⁴

¹ Sur cette notion, voir J. Dagen et A. S. Barrovecchio, *Voltaire et le Grand Siècle*, Oxford, Voltaire foundation, 2006 ; *Voltaire et ses combats*, Actes du Congrès international Oxford-Paris, dir. U. Kølving et Ch. Mervaud, Oxford, Voltaire foundation, 1997.

² O. Ferret, « Voltaire et Boileau », *Voltaire et le Grand Siècle*, *op.cit.*, p. 205-222.

³ Ch. Mervaud, « Voltaire et la pratique testamentaire de l'épître 'À Horace' », *L'éveil des Muses. Poétiques des Lumières et au-delà. Mélanges offerts à Édouard Guitton*, C. Seth, M. Bertaud et F. Moureau, PU Rennes, 2002, p. 50-60.

⁴ J.-M.-B. Clément, *Boileau à M. de Voltaire*, [s. n.], 1772, p. 3-4.

Le ton est le même dans toute l'épître. En empruntant la voix de Boileau, Clément se lance dans des invectives contre Voltaire, son style, sa philosophie, ses flatteries présumées. Par ailleurs, Clément souligne que Boileau et Voltaire ne comprennent pas de la même façon la satire. Boileau, instruit par l'étude de l'antiquité, a lutté contre le mauvais goût et défendu les anciens ; quant à Voltaire, poussé par la jalousie, il attaque les bons écrivains et encense ses admirateurs. Non seulement Voltaire est jaloux mais il descend jusqu'à la calomnie la plus perfide. Il n'en a pas moins des suivants que Clément ne se gêne point d'attaquer même s'ils ne sont cités que par leurs initiales, facilement reconnaissables pourtant : exemple de « La H* » pour La Harpe. Mais le grand méfait de Voltaire est celui d'avoir attaqué Dieu comme il avait attaqué le génie. Selon Clément, l'Encyclopédie veut gagner les cœurs à l'irréligion et Voltaire se flatte ainsi de ses succès.

Comme on s'y attendait, l'épître de Clément a suscité l'indignation des partisans de Voltaire : des *Lettres*, *Étrennes* et *Observations* sur le style et l'humeur de Clément se sont succédé¹. L'enthousiasme des uns et des autres n'est point exagéré dans la mesure où la référence à Boileau ou à Voltaire prend de fait un sens et une valeur pertinents notamment idéologiques. Ces querelles révèlent les conflits esthétiques et éthiques de l'époque et permettent de préciser la figure du « Législateur » vs celle du « Patriarche », et met davantage encore en évidence les modalités et les enjeux de la représentation de Boileau.

Par ailleurs, dans leur défense de Boileau, certains écrivains abordent ouvertement la question religieuse. Si Clément accusait Voltaire et les philosophes d'impiété, l'abbé Pierre Barral² dit encore plus clairement que les « philosophes » reprochaient surtout à Boileau sa piété. Dans son *Dictionnaire historique, littéraire et critique* (1758-1759), il présente l'auteur de l'*Art poétique* comme « un poète qui est devenu un classique et le plus propre à former l'esprit et le cœur des jeunes gens »³ et dont la « gloire ira en grandissant malgré les attaques des jaloux qui, à la honte de notre siècle, ne rougissent pas de se déchaîner contre lui »⁴. L'abbé Barral accepte le jugement de Boileau sur Quinault, ce qui n'est point commun au dix-huitième siècle :

Ce n'est pas par zèle pour l'honneur du nom de Quinault que l'on prend sa défense, c'est par haine pour celui qui l'a justement condamné ; il n'y a pas

¹ Voir en annexe quelques exemples.

² P. Barral (abbé, 1700-1772). Homme de lettres, janséniste et auteur de divers dictionnaires. Voir à son sujet, J. R. Miller, *Boileau en France au dix-huitième siècle*, *op.cit.*, p. 277 et *sqq.*

³ P. Barral, *Dictionnaire historique, littéraire et critique*, Avignon, 1758, t. I, p. 513.

⁴ *Ibid.*, p. 515.

même jusqu'à Chapelain dont on a follement entrepris de réhabiliter la mémoire, pour en conclure que Despréaux était un censeur injuste, sans esprit et sans goût¹.

En cherchant le motif du complot contre Boileau, Barral ne le trouve pas dans le désir « d'infirmer l'idée avantageuse que le public a des ouvrages » de Boileau. Non, dit-il,

L'entreprise serait trop extravagante. Ce n'est donc pas à son mérite poétique qu'on en veut, mais à sa vertu, à sa religion, que l'on doit avoir la générosité de louer, si l'on n'a pas la force de l'imiter. Un des plus beaux génies du siècle de Louis XIV, courber sa tête sous le joug de la foi, croire en Dieu, avoir des mœurs et de la probité, quelle faiblesse, quel ridicule! Heureux s'il eût été aussi grand philosophe que grand poète a-t-on dit de son illustre ami, dans un ouvrage que l'on dit être fait pour la perfection des arts; mais qui certainement, ni par sa nature, ni dans l'intention des auteurs, ne tend pas au progrès de la religion. Heureux Boileau, s'il eût été aussi grand philosophe qu'il était grand poète ! et l'on sait la signification que l'on attache à ce mot, philosophe.²

On apprécie ainsi le décalage entre l'*auctoritas*, représentée au XVIII^e siècle par la figure de Voltaire, et la marge qui se manifeste par les voix mutines de Clément ou de l'abbé Barral, eux-mêmes se réclamant d'une autre autorité, considérée par le parti philosophe comme dépassée, celle de Boileau. La référence à l'un comme à l'autre pour critiquer l'un ou l'autre met en évidence les modalités et les enjeux de l'idée de littérature que fabriquent et/ou perpétuent ces *minores* à travers l'image du « Législateur ».

4.2. Concours et animosités

La fin du siècle, qui coïncide avec la Révolution et la proclamation de la première République, est une période d'effervescence littéraire sans pareille. Ce foisonnement, signe du développement de la production littéraire, reflète les nouvelles querelles et oppositions littéraires. Daunou, à la tête des Anciens et Cubières-Palmézeaux pour les Modernes, ouvrent une nouvelle querelle littéraire. L'Académie de Nîmes pose la question de l'influence de Boileau sur la littérature française et Rivarol publie son *Discours sur l'universalité de la langue française* (1784).

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*, p. 515-516.

Des portraits divers et variés de Nicolas Boileau-Despréaux se succèdent et s'affrontent. Pour les uns, il est « l'Horace Français » et le « Régent du Parnasse » ; pour les autres, il surpasse Horace par le « vrai » et la « raison ». Tantôt, il est le précepteur de la jeunesse, l'exemple à suivre et le « Chantre de la Vertu » ; tantôt son corrupteur par sa fougue satirique et son vice. Sa poétique, un « code éternel » à l'origine des chefs-d'œuvre classiques, ou un code sévère étouffant le génie poétique de la postérité.

Les éloges se multiplient et font, parfois, de leurs auteurs les lauréats des concours que proposent les diverses académies françaises, tels d'Alembert en 1774 pour son *Éloge de Despréaux*, ou Daunou en 1787 sur l'influence de Boileau en littérature. Bien avant, dans ses *Principes pour la lecture des poètes* (1745), l'abbé Mallet rend hommage à l'auteur de l'*Art poétique*, et les impressions, plutôt mythiques, répandues par Brossette dans ses « Commentaires », fixent pour longtemps l'image d'un Boileau-Professeur, Régent du Parnasse français.

Toutefois, si les héritiers du dix-septième siècle attribuent à Boileau le mérite de leur avoir transmis, et à travers eux à toute la postérité, la clarté du style français et la finesse du goût littéraire, il n'en est pas de même pour ses adversaires. Voltaire, par exemple, dont l'opinion ambiguë sur Boileau lui a valu des inimitiés, s'accorde cependant avec les Encyclopédistes pour considérer l'auteur de l'*Art poétique* « de ce petit nombre de grands hommes qui feront passer le siècle de Louis XIV à la postérité »¹. Il affirme que l'*Art poétique* est « supérieur à celui d'Horace (...) parce qu'il dit toujours agréablement des choses vraies et utiles, parce qu'il donne toujours le précepte et l'exemple, parce qu'il est varié »², mais aussi, parce que l'auteur n'y manque « jamais à la pureté de la langue »³. Voltaire ajoute qu'excepté les tragédies de Racine, la poétique de Boileau « est sans contredit le poème qui fait le plus d'honneur à la langue française »⁴.

De même, dans son *Éloge de Despréaux*, d'Alembert fait de l'*Art poétique* « le code du bon goût »⁵. Boileau serait, selon lui, le « premier en France » à avoir formé « une école de poésie »⁶. Il est celui dont la versification est « la plus élégante »¹ et le « fondateur et chef de

¹M. de Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, Article « Art poétique », avec préface, avertissement et notes par M. Beuchot, Paris, Firmin Didot frères, 1829, p. 117.

²*Ibid.*, p. 118.

³*Ibid.*

⁴*Ibid.*, p. 119.

⁵*Œuvres complètes de Nicolas Boileau*, avec un éloge de l'auteur par M. d'Alembert, Paris, H. Plon Éditeur, 1866, p. XIII.

⁶*Ibid.*, p. XIV.

l'école poétique française »². Là encore, ce jugement est nuancé : d'Alembert dit préférer Racine et met Voltaire au-dessus des deux poètes. Il reproche aussi à Boileau d'avoir méconnu Quinault et Fontenelle, et omis La Fontaine. Comme d'Alembert, Marmontel salue la clarté de la langue de Boileau et la rigueur de sa versification. La Harpe admire sa spécialisation du langage poétique et son sens du « mécanisme du vers français »³. Tous sont donc unanimes pour voir en Boileau le « maître en l'art d'écrire », réserves faites sur le satirique⁴.

Dans sa séance du 5 juin 1783, l'Académie de Nîmes propose un concours ouvert dont le sujet est : l'« Influence de Boileau sur la littérature française ». Quatre ans plus tard, le public découvre son lauréat en la personne du jeune Daunou. Mais dès la publication du sujet, nombreux sont ceux qui s'y sont frotté, sans succès si ce n'est celui d'avoir participé à l'une des dernières manifestations intellectuelles de la République des Lettres, sous l'Ancien Régime⁵. Les deux clans se divisent ainsi : Moutonnet Clairfons, le Marquis de Ximenès et Daunou d'une part, Cubières-Palmézeaux, un anonyme et le Prévost d'Exmes de l'autre.

Les défenseurs de Boileau insistent sur le rôle de Boileau dans la formation du goût du public, la pureté de la langue, son influence sur ses contemporains. On aime chez lui le style châtié, précis, juste et solide, le goût du vrai et de la raison, l'homme simple franc et modeste. On défend sa position sur le théâtre religieux, sur le mélange des genres et des registres, on relativise ses critiques contre Quinault et on vante ses jugements. On fait de l'*Art poétique*, le « code de la raison », la somme des préceptes « éternels » de l'art et le *Lutrin*, un chef-d'œuvre épique. Ximenès compare la « révolution » faite par Boileau dans la République des Lettres à celle de Descartes « dans le monde savant ». Daunou se charge de répondre à

¹ *Ibid.*, p. LIX.

² *Ibid.*, p. XV.

³ *Mercure de France*, mars 1771, cité par R. Zuber, *Boileau, visages anciens...op.cit.*, p. 41.

⁴ Cf. à ce sujet S. Zékian, « La toilette nationale de Boileau », *Les aventures de la tradition*, thèse de doctorat, dir. F. Mélonio, Paris IV Sorbonne, 2008.

⁵ Pour consulter les principaux écrits des participants à cette querelle, Cf. les extraits joints en annexe ou encre le *Journal encyclopédique dédié à son altesse sérénissime, Mgr le Duc de Bouillon*, à Bouillon, de l'imprimerie du journal, 1760-1788. Julien Jacques Moutonnet de Clairfons : « L'influence de Boileau sur la littérature française », 1787, t. I, partie 1, p. 58-66 ; Augustin Louis de Ximenès (marquis), « Observations concernant l'influence que Boileau eut sur l'esprit de son siècle », 1787, t. II, partie 1, p. 109-112 ; Pierre Claude François Daunou, « Remarques adressées sur un écrit nouveau. Lettre au marquis de Ximenès sur l'influence de Boileau en littérature », 1787, t. VI, partie 1, p. 151-153 ; François Le Prévost d'Exmes, « Observations concernant les jugements opposés que différents écrivains ont portés sur Boileau », 1787, t. VI, partie 3, p. 335-346 ; Pierre Claude François Daunou, « Lettre contenant quelques observations sur Boileau », 1788, t. III, Partie 1, p. 135-154 ; Michel de Cubières-Palmézeaux (Chevalier), « Lettre pour servir de réponse aux observations sur Boileau par Daunou », 1788, t. IV, Partie 2, p. 298-307 ; Pierre Claude François Daunou, « Influence de Boileau sur la littérature française », 1788, t. IV, Partie 3, p. 433-445 ; Pierre Claude François Daunou, « Lettre sur l'influence de Boileau », 1788, t. VI, partie 3, p. 483-494.

d'Alembert au sujet de son parallèle entre Boileau et Voltaire. Aux yeux du lauréat du concours de Nîmes, le « Législateur » est sans conteste supérieur à l'auteur de la *Henriade* : « Dans Voltaire, le talent vient servir des ressentiments profonds et il les égale : le plaisir de Boileau n'est pas de nuire à des auteurs ridicules, mais d'amuser et d'instruire à leurs dépens »¹. Daunou soutient que la première satire de Despréaux aurait pu prévoir « l'influence qu'il exercerait un jour sur la langue, sur les vers et sur le goût »², mais n'en reste pas moins sur sa position : Boileau réformateur du goût.

L'un des premiers à avoir répondu à ces suites d'éloges est Michel de Cubières-Palmézeaux. Le Chevalier dénonce le « code » imposé par la poétique de Boileau. Dans sa *Lettre à Monsieur le Marquis de Ximenès* (Amsterdam, 1787), il accuse le « Législateur » d'avoir étouffé les grands talents par la sévérité de ses préceptes. Il ira même jusqu'à affirmer que l'exemple de Boileau-satirique est néfaste pour la jeunesse, car il l'incite, non à la vertu, mais à la malignité³. Ses propos, on s'en doute, vite décriés par les partisans de Boileau, eurent cependant des échos. Le premier soutien apparent fut celui de Prévost d'Exmes qui, se posant en médiateur, analyse les éloges et les critiques des uns et des autres. C'est un soutien qui n'en est pas vraiment un si on lit sa réponse attentivement. L'une des rares critiques que nous avons trouvée au sujet de cet auteur, est celle de J.-R. Miller qui le range trop rapidement dans le camp des opposants de Boileau et l'expédie en une dizaine de lignes le qualifiant de « médiateur qui n'en est pas vraiment un »⁴.

4.2.1. *Le Prévost d'Exmes*

À vrai dire, la position du Prévost d'Exmes est bien plus complexe. Il approuve certes les dires de Cubières-Palmézeaux, mais souvent avec quelques réserves. Son opinion est livrée au lecteur avec beaucoup moins de préjugés que les autres participants de la querelle. Ainsi, s'il s'oppose catégoriquement à Cubières-Palmézeaux sur la question de l'utilité de la poétique de Boileau, il n'hésite pas à dénier avec lui toute influence qu'aurait eue Boileau dans la formation de Racine ou à rejeter, comme Cubières, les critiques contre Quinault, Le Tasse ou

¹ *Œuvres complètes de Boileau-Despréaux* avec un discours de M. Daunou, Paris, A. Belin, 1812, p. XVII.

² *Ibid.*, p. 4.

³ À ce sujet, Cf. J.-R. Miller, « Querelle de Boileau : La polémique », *Boileau en France au dix-huitième siècle*, *op.cit.*

⁴ *Ibid.*

Corneille. Aussi, s'il conteste Daunou ou le marquis de Ximenès sur certains points, il approuve volontiers d'autres.

Le jugement nuancé du Prévost d'Exmes se manifeste dans l'intégralité de son texte. C'est le cas, par exemple, de ses assertions au sujet de l'exemplarité des œuvres de Boileau défendue par ses partisans :

On est surpris de voir dans les éloges faits en l'honneur de Boileau, ce poète représenté comme un auteur qui a toujours joint l'exemple au précepte, comme s'il nous eut laissé des modèles en tout genre. 'La littérature française, dit M. Daunou, attendait un sage qui fut tout à la fois : le Censeur, le Législateur et le modèle de ses contemporains, et ce Sage fut Boileau'. Cet éloge est pompeux, mais nous ne le voyons point justifié par les œuvres de Boileau, excepté dans ses Satires et son Lutrin; il n'a fait ni comédie, ni tragédie, ni poème épique, lorsqu'il a entrepris de montrer comment on doit imiter Pindare, il a fait une ode qui n'est pas supportable. Les satires de Boileau eurent dans leur nouveauté le plus grand succès; elles sont écrites avec une légèreté et une pureté de style qui les rendent piquantes. M. le Chevalier de Cubières, que cette pureté de style n'a point ébloui, demande si la satire par elle-même est un genre de poésie estimable. Pour donner aux pièces satyriques le degré d'utilité qu'elles pourraient avoir, il faudrait que l'impartialité la plus exacte caractérisât tous les jugements portés par le poète. Or, il est certain que Boileau a commis à cet égard plusieurs injustices.¹

Il cite alors le Marquis de Ximenès et Daunou au sujet du jugement de Boileau sur Quinault : si le premier admet cette impartialité, le second la défend. Il ajoute que les opéras de Quinault sont aujourd'hui fort estimés d'où la preuve de l'impartialité de Boileau. Il cite l'exemple de Corneille et affirme qu'excepter les deux vers célèbres faits en faveur du *Cid* contre la censure de Richelieu, dans le reste des écrits de Boileau

Corneille est toujours cité d'une manière qui tient plus de la critique que de l'éloge et qu'il n'y ait jamais présenté comme le créateur du théâtre français. Notre poète satyrique n'a pas apprécié le Tasse avec plus d'équité, mais il faut le plaindre de n'avoir pas senti le mérite de la Jérusalem Délivrée.²

Sur la question du rôle supposé de Boileau dans la « révolution » de la République des lettres comme l'affirme le Marquis de Ximenès, l'auteur dénie l'argument catégoriquement puisque, dit-il, les chefs-d'œuvre de Corneille, Racine et Pascal de la littérature française avaient été

¹ M. Le Prévost d'Exmes, de l'académie des Sciences, des Belles-Lettres et Arts de Rouen, *Examen des jugements opposés portés par MM. Le Marquis de Ximenès, Daunou et le Chevalier de Cubières, sur la question suivante: De l'influence de Boileau sur la littérature française*, Genève (et se trouve à Paris), Chez Royez, 1787, p. 8.

² *Ibid.*, p. 9.

écrits bien avant la publication de la poétique de Boileau : « Pourquoi attribue-t-on à Boileau la gloire d'avoir fait naître le bon goût qui avait déjà fait produire tant de bons ouvrages avant l'existence de ses satyres et de son Art poétique ? »¹.

Reprenant l'assertion du Marquis de Ximenès selon laquelle Boileau n'aurait pas « déprimé » Quinault, mais que c'était plutôt la beauté des tragédies de Racine qui l'auraient effacé, l'auteur répond :

Un aveu si clair confirme assez ce que nous avons dit en parlant des belles scènes de *Cinna* et de *Mythridate*. Les mauvais ouvrages n'ont pas besoin d'être décriés par un poète satyrique pour être abandonnés, ils tombent d'eux-mêmes dans l'oubli lorsque les bons viennent à paraître.²

Le Prévost d'Exmes ajoute encore : « M. Daunou sait gré à Boileau de ce que, en attaquant les vices littéraires, il épargnait les qualités morales »³. Il fait alors mine de s'en étonner et précise que

C'était la moindre des choses que Boileau ne parlasse pas des vices personnels sinon ses satires seraient devenues des libelles diffamatoires [...]. Convenons que les satires de Boileau sont rimées avec facilité, et qu'elles se font lire avec plaisir, parce qu'elles sont purement écrites; mais disons en même temps qu'elles ont perdu une grande partie de l'intérêt qu'elles paraissaient avoir dans leur nouveauté.⁴

L'histoire donnera raison au Prévost d'Exmes dans la mesure où, pour en apprécier les subtilités, les satires de Boileau exigent aujourd'hui encore une contextualisation précise. Antoine Adam le soulignera plus tard : selon lui, non seulement les satires de Boileau ne peuvent être lues que dans le cadre où elles ont été écrites, mais leur valeur n'aurait été que dans leur nouveauté.

L'auteur cite ensuite Cubières qui aurait affirmé que les vers de Boileau lui ont été soufflés par des amis : La Fontaine, Racine, Molière, Furetière et Chapelle entre autres. Il répond :

Il est naturel de penser que M. le Chevalier de Cubières n'a pas fait sérieusement cette objection ; ainsi il serait inutile de chercher à prouver que Boileau est véritablement l'auteur de ces imitations heureuses et de ces vers saillants dont la

¹ *Ibid.*, p. 10.

² *Ibid.*, p. 11.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*, p. 12.

plupart sont devenus proverbes en notre langue, et qui feront dans tous les temps rechercher ses poésies.¹

Concernant les *Épîtres* de Boileau, le Prévost d'Exmes cite de nouveau Cubières qui reproche au poète de ne pas être « Philosophe » et regrette que ce satirique n'ait pas écrit des satires morales comme Juvénal. L'auteur soutient que la légèreté des satires d'Horace ne les a pas empêchées d'être lues et appréciées autant que celles de Boileau.

Toutefois, l'auteur soutient le point de vue de Cubières au sujet de la satire de Boileau *Sur les femmes*. Mais là encore, son soutien est nuancé :

Si je ne reconnais pas l'auteur de l'*Art poétique* dans quelques-unes de ses satires, je le retrouve avec plaisir dans ses autres pièces qui sont remplies de pensées fines et de traits piquants ; je l'estime pour sa manière d'imiter les anciens et de faire passer leurs beautés dans notre langue ; je l'admire enfin dans un très grand nombre de vers qu'il a si heureusement tournés, 'qu'ils furent, dès leur naissance, l'objet de l'admiration publique', comme le dit fort bien M. Daunou.²

Le Prévost défend vigoureusement le *Lutrin* de Boileau qu'il reproche au Marquis de Ximènes de ne pas avoir traité et à Cubières-Palmézeaux de l'avoir qualifié de « parodie » :

Le *Lutrin* sera toujours estimé comme étant un des meilleurs ouvrages qui aient été composés dans le genre héroï-comique, en quelque langue que ce soit ; la ressemblance qu'on y remarque avec les productions des anciens poètes grecs et latins, ne sert qu'à le rendre plus digne d'être admiré.

L'hommage dû aux bons écrivains ne peut être glorieux pour leur mémoire, qu'autant qu'il n'est pas un culte superstitieux ; il est permis de mettre dans une balance exacte leurs beautés et leurs défauts ; l'estime qu'on leur accorde après un mûr examen devient un hommage plus pur et plus flatteur. Si cette réflexion est juste, elle fera sentir que la lecture des trois auteurs dont nous venons de comparer les jugements, loin de nuire à la mémoire de Boileau, met, au contraire, leurs lecteurs en état de le bien apprécier.³

Le point de vue du Prévost d'Exmes rappelle sur plus d'un point la position de Jean Le Clerc. Les raisons personnelles qui animaient le journaliste mises à part, on reconnaît ici sous la plume de M. le Prévost la même volonté de freiner l'enthousiasme des partisans de Boileau, dans leur tentative de réduire le siècle précédent à quelques écrivains dont les écrits répondent

¹ *Ibid.*, p. 13.

² *Ibid.*, p. 14.

³ *Ibid.*, p. 15.

à une norme précise. Sans le déprécier, le Prévost souhaite critiquer un auteur, même un « grand homme de lettres » dans la perspective de mieux l’apprécier et se fait ainsi, comme Le Clerc, le défenseur d’une critique « relativiste ».

4.2.2. *Lettre d’un anonyme*

Le véritable soutien de Cubières vient d’un Anonyme dans une lettre adressée *À Madame la marquise de Mén..., sur les éloges prodigués à Boileau dans le Cours de Belles-Lettres de l’abbé Batteux*. L’auteur y explique l’occasion de l’écriture de cette lettre puis la raison pour laquelle il ne l’avait pas publiée jusque-là. Il affirme avoir été prié par la marquise d’y renoncer à la publication du *Cours* de l’abbé Batteux, car cela risquait de porter préjudice à la fortune de celui-ci. Mais les temps ayant passé, il avait oublié cette lettre jusqu’au jour où celle du Chevalier*** [Cubières Palmézeaux] fut adressée au Marquis de Ximenès, sur l’influence de Boileau en littérature. Il prit donc l’initiative de publier la sienne aussi. Il cite quelques endroits de la lettre du Chevalier*** qui, selon lui, l’avaient épargné de la tâche de les réécrire, puisqu’il les pensait. À travers un compte-rendu libre du premier, l’anonyme peint un Boileau en homme partial et intéressé :

J’y ai lu et relu, avec complaisance, la liste nombreuse des écrivains estimables qui ont accusé Boileau d’injustice et de partialité; qui n’ont vu, dans ses ouvrages, qu’une raison fort commune, et beaucoup d’erreurs mêlées à la vérité. J’ai applaudi bien sincèrement à ce résumé. Des hommes de génie rabaissés, et des nains élevés jusqu’aux nues, dans des jugements dictés par la haine, par la partialité, ou le caprice, etc. Voilà ce qu’on peut reprocher à Boileau. Pour se convaincre de la justesse de ces reproches, il ne faut que lire, avec attention, les notes mêmes de son commentateur. Et l’on imprime, encore de nos jours, que la passion de Boileau fut l’amour de la vérité !¹

En revanche, si le Chevalier*** a fait l’éloge de la versification de Boileau, l’auteur de cette lettre lui dénie même cette qualité : il trouve que même si c’est la seule bonne chose que posséderait le satyrique, c’est bien loin d’être exempt d’erreurs. Et ce sont ces erreurs qu’il s’est appliqué à relever. Se souvenant des remarques de l’abbé Batteux, l’auteur anonyme se justifie ainsi :

¹ Anonyme, *Lettre à Madame la marquise de Mén..., sur les éloges prodigués à Boileau dans le Cours de Belles-Lettres de l’abbé Batteux*, Genève et se trouve à Paris, Chez de Senne et chez les Marchands de Nouveautés, 1788, p. VI-VII.

Je n'en veux qu'aux louanges outrées qu'il a prodiguées à Despréaux. Il les a données d'une façon si piquante pour ceux qui ne pensent comme lui, et en particulier pour moi, qu'il ne m'est pas possible de les digérer: d'ailleurs, je suis trop fidèle partisan de la vérité, pour les laisser passer sous silence.¹

L'auteur s'attaque alors aux critiques portées par l'abbé Batteux contre Le Tasse, Corneille et Quinault. Pour le premier, il se contente de dire que Despréaux était « bien fâché de n'en avoir pas dit davantage contre cet auteur »². Pour le second, l'auteur anonyme s'indigne devant cette affirmation qu'il prête à l'abbé Batteux : « On ne peut nier que Corneille, tout grand qu'il est, n'ait ses taches et ses défauts. Il pouvait donc être l'objet de la critique et de la censure »³. Sur le troisième, l'abbé aurait dit que « loin d'être blâmable, l'acharnement de Boileau contre Quinault est très digne de louanges. »⁴. L'auteur atteint alors le comble de l'indignation. En justifiant Boileau contre Quinault et les autres, l'abbé Batteux aurait trouvé, selon l'auteur anonyme, une occasion « d'afficher une morale austère »⁵.

Il continue toujours sur le même ton de harangue et analyse brièvement les pièces de Quinault pour montrer leur intérêt : « Despréaux n'a pas plus eu de raisons pour reprocher à Quinault de donner, dans ses opéras, des leçons d'amour, que pour accuser ses bons amis, Molière et Racine, l'un d'avoir prêché l'hypocrisie dans le Tartuffe ; et l'autre, d'avoir professé l'impiété et l'athéisme dans Athalie »⁶. Il assure sa lectrice qu'il « n'en veut point à ses [Boileau] mœurs ; je n'en veux, tout au plus, qu'à son esprit ; ou, pour parler encore plus exactement, aux louanges outrées qu'on donne à son ouvrages »⁷.

L'anonyme rappelle enfin que l'abbé Batteux aurait dénoncé une « ligue » qui se serait attaqué à Boileau. Il commente cette assertion comme suit :

Nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot au sujet de cette espèce de ligue, qui ferait assurément peu d'honneur au goût de notre siècle, si elle n'était pas l'ouvrage de l'humeur, ou de l'intérêt. Car nous ne parlons point de ceux qui suivent le torrent, et qui aiment mieux répéter ce qu'ils entendent dire aux autres, que de voir par leurs yeux, et de juger par leur goût.⁸

¹ *Ibid.*, p. 3.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*, p. 4.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*, p. 5.

⁶ *Ibid.*, p. 7.

⁷ *Ibid.*, p. 9.

⁸ *Ibid.*, p. 10.

L'auteur dit ne vouloir aucunement accuser l'abbé Batteux de même. Il dit qu'il ne l'accuse nullement de répéter ce que disent les autres « car il n'y en a guère qui pensent comme lui »¹. En revanche, pour ce qui est des accusations d'intérêt ou d'humeur, voici ce qu'il répond :

Mais pourquoi veut-il qu'il n'y ait que l'intérêt, ou l'humeur qui puisse être la source du peu de cas qu'il avoue que l'on fait aujourd'hui de Despréaux? N'est-il pas, pour le moins, bien aussi vraisemblable que le discrédit dans lequel il est tombé, provient des réflexions qu'enfin l'on a faites sur la forme et le fonds de ses ouvrages, qui d'ailleurs ne sont plus soutenus par la présence des auteurs maltraités? On ne rit pas si volontiers des morts que des vivants qu'on connaît, et qui ont quelque réputation.²

L'auteur évalue alors le mérite de Boileau à tant d'éloges et commence l'analyse de la versification de Boileau pour en dénicher toutes les erreurs et surtout montrer que les vers de Boileau sont loin de constituer à la fois « la règle et l'exemple »³ comme l'affirme L'abbé Batteux. L'anonyme, toujours ironique, va jusqu'à dire que Boileau a, en réalité, donné l'exemple de ce que ne doit pas être le poème dans sa diversité et ajoute :

Je conviens pourtant que Boileau a une excuse particulière pour en avoir agi comme il a fait. Sa justification est dans son tempérament, dans son caractère, qui, en toute occasion, l'entraînait invinciblement à peindre les défauts, les vices, plutôt que les bonnes qualités et les vertus.⁴

Il est évident que les opposants de Boileau reprennent les arguments mêmes de ses défenseurs pour les réfuter et, à travers eux, leur esthétique qu'ils rejettent puisqu'ils la jugent dépassée. L'auteur anonyme comme Cubières Palmézeaux ou Prévost d'Exmes tiennent à relativiser le rôle de Boileau dans la formation du goût, particulièrement la formation littéraire de Racine mais aussi ses jugements sur Corneille. Si la tendance générale était alors de resserrer en rang compact le petit groupe des écrivains qu'on appellera bientôt les « classiques », ces voix se sont élevées pour nuancer l'apport des uns et des autres dans la perspective double de contrecarrer l'*auctoritas* et de défendre une autre esthétique. Limiter l'influence de Boileau sur Racine, suppose la remise en question de la légende de « Législateur » ; défendre Corneille, c'est se faire le porte-voix d'une esthétique qui admet le mélange des genres et des registres et qui, dès lors, relègue les principes du siècle précédent au passé.

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*, p. 10-11.

³ *Ibid.*, p. 15.

⁴ *Ibid.*, p. 16.

Mais la défense de Boileau et de l'intemporalité de sa poétique persiste. Elle trouve son chantre dans l'auteur du *Lycée*, Jean-François de La Harpe. Comme le souligne Philippe Caron, cet ouvrage fait date dans la mesure où les œuvres dont il est question donnent lieu à un nouveau discours :

La perspective de l'imitation des beaux textes est perdue de vue, comme en témoigne l'expression 'Histoire raisonnée' et le projet d'englober dans l'étude toutes les productions de l'esprit. Il s'agit de suivre l'esprit humain à l'œuvre dans les textes du patrimoine occidental aussi bien esthétique que philosophique¹.

C'est en effet dans cette évolution que s'inscrit le chapitre X (volume VI, « Le siècle de Louis XIV), consacré à Boileau. Mais La Harpe en profite pour régler ses comptes : il se situe d'emblée en opposition aux écrits qu'a suscité le sujet proposé par l'Académie de Nîmes, « Influence de Boileau sur la littérature française ». Le chapitre dans son intégralité est moins un cours qu'une virulente diatribe contre « les détracteurs » de Boileau : c'est l'occasion pour l'auteur de confondre les « ennemis » de Boileau et de tourner en ridicule leurs écrits, à la fois en s'appuyant sur et s'opposant à Marmontel, Vauvenargues et Helvétius, sous l'égide desquels ces « anonymes » placent leurs critiques pour faire de Boileau un « poète médiocre ». Cubières Palmézeaux s'en amuse d'ailleurs dans l'une de ses lettres au Journal encyclopédique et assure que

Depuis que j'ai fait imprimer ma Lettre à M. le marquis de Ximenès sur l'influence de Boileau, on m'a écrit cinquante lettres anonymes; et l'on a publié cinq ou six brochures où l'on me reproche, je ne dis pas avec humeur, mais avec le plus risible emportement, mes prétendues hérésies littéraires. Le grand pontife actuel de la littérature, M. de La Harpe, a tonné contre moi, à plusieurs reprises, du haut de sa chaire du Lycée. Ses missionnaires du Collège royal m'ont aussi anathématisé, et ses sous-sacristains de V Année littéraire m'ont affublé du plus terrible monitoire. Ce n'est pas tout: M. Daunou de l'Oratoire a fait insérer, dans votre Journal, deux lettres consécutives où il se plaint de moi ; et l'Académie de Nîmes, que j'avais rendue dépositaire de mon manuscrit, et à qui, en l'envoyant, je demandais d'être admis dans son sein, m'a fait le cruel honneur de me refuser, comme si j'étais réellement digne de son dédain ou de sa colère. Vous voyez, MM., que rien n'a manqué à ces bizarres persécutions, si ce n'est quelques voies de fait, et qu'un bon décret du parlement, obtenu par les enthousiastes de Boileau, ou qu'une bonne lapidation qui m'aurait furieusement avancé dans le chemin de la renommée, et qu'il n'y avait qu'à me tuer pour me rendre tout à fait immortel.²

¹ Ph. Caron, *Des Belles-Lettres à la littérature*, op.cit., p. 190.

² Cité par J.-R. Miller, *Boileau au XVIIIe siècle*, op.cit., p. 450.

La gloire scolaire de Boileau continue pourtant à se confirmer sous la plume de La Harpe et de bien d'autres de ses partisans. L'auteur du *Lycée* en trace le visage d'un satirique et critique, moins bon qu'Horace, sauf dans sa neuvième satire. Un portrait peu flatteur que rehausse celui de réformateur, particulièrement grâce à ses épîtres et à sa poétique. Puis le Boileau-modèle, par le *Lutrin* et l'*Art poétique*, « chefs d'œuvres de la perfection » de la langue française. Le réformateur et le modèle supplante alors Horace et renforce ainsi les assises de la légende de « Législateur du Parnasse français » et consolide le futur « canon classique français » autour de sa figure. Ainsi, le chemin est fin prêt pour que le dix-neuvième siècle puisse passer du Boileau-professeur comme Horace au Boileau théoricien comme Aristote.

CONCLUSION

Les meilleurs des Anciens ont eu des lueurs prophétiques ; ils sont pour les générations ultérieures une école de sagesse et de morale.

D. Julia, « Livres de classe et usages pédagogiques », *Histoire de l'édition française. Le Livre triomphant*, dir. R. Chartier et H.-J. Martin, Paris, Fayard, 1990, p. 518.

À l'aube du dix-neuvième siècle, les héritiers de l'âge classique lèguent à la postérité le « Chantre de l'ordre et de la raison », « l'ennemi du vice et l'exemple de la vertu ». Mais cet aspect moral de la figure de Boileau se confirme davantage sous le Consulat et l'Empire, régimes où il prend racine. Aussi, hormis la récupération de Boileau au profit de positions idéologiques diverses, la critique impose un destin particulier à la fortune littéraire de ses œuvres : Boileau devient le médiateur entre l'âge classique et la postérité, le « passeur » d'une langue parfaite, pure et claire. À cette date, l'on érige en maximes les vers de Boileau et les dictionnaires, les grammaires et les cours de rhétorique, foisonnent d'exemples tirés de ses poèmes. Sa gloire scolaire se confirme et de nombreuses générations vont être éduquées, selon Dubos, « avec Horace dans une main et Despréaux dans l'autre »¹. Après avoir figé Boileau dans ses fonctions de satirique et de « Législateur du Parnasse », il semble impossible à ses héritiers de reconnaître ses qualités de traducteur et d'annonciateur des théories sur le sublime. C'est aux esprits religieux que revient le mérite d'avoir apprécié, comme leurs devanciers du dix-septième siècle, le Boileau-traducteur et la pertinence de ses remarques sur le style de l'Écriture. En Angleterre, des ecclésiastiques comme l'évêque Robert Lowth, adoptent la définition du sublime de Boileau.

De nombreuses éditions consacrant le nouveau statut de Boileau voient le jour. En 1770, dans ses *Lettres familières de Messieurs Boileau-Despréaux et Brossette*, Cizeron-Rival octroyait à Boileau le pouvoir d'immortaliser sa ville natale (Lyon) et les « hommes illustres » qui y étaient nés. Le commentateur affirme que cette édition n'aurait pas vu le jour si les louanges de Boileau à la ville de Lyon et à ses académiciens ne l'avaient engagé à en faire part au public. En l'honneur du secrétaire perpétuel de l'Académie de Lyon, feu M. Brossette, Cizeron-Rival dédie cette édition à l'Académie de Lyon et souhaite que « le suffrage de ceux

¹ B. Beugnot, R. Zuber, *Boileau. Visages anciens, visages nouveaux, op.cit.*, p. 37.

qui la composent »¹ puisse le « récompenser »². Est-il nécessaire de préciser qu'il était candidat à cette Académie.

De son côté, Changuion reproduit en 1772 le commentaire de Saint-Marc, publié en 1747, ainsi que les avertissements qui y figuraient, dans une autre édition amstellodamoise. Pour le libraire, la consécration de l'œuvre de Boileau est si « évidente » qu'il n'est point nécessaire de s'y arrêter : « Il y a longtemps que sa réputation est faite. Peu de productions ont mérité à plus juste titre d'être accueillies avec cette avidité, cet empressement toujours nouveau qui recommandent mieux un livre, que tout ce qu'on pourrait dire en sa faveur »³. C'est la même position critique qu'avaient adopté de nombreux éditeurs par rapport à Boileau : cet écrivain « rare »⁴ dont le mérite est consacré aussi bien par la postérité que par « toutes les Nations polies »⁵, n'a plus besoin d'être présenté, ni ses œuvres introduites ou même annotées.

D'autres cependant vont user de l'édition pour s'attaquer à l'auteur de l'*Art poétique* dans la perspective d'en peindre un portrait bien moins flatteur, celui de l'imitateur-traducteur des Anciens, sans verve ni imagination. L'édition d'Henry Schelte en est le parfait exemple : sous des airs d'humilité feinte face à la supériorité supposée de Boileau, l'éditeur entreprend de montrer au public le talent « d'imitateur » du poète. Henri Schelte semble soutenir la supériorité du poète français sur les Anciens dans son avertissement aux *Satires et œuvres diverses de M. Boileau Despréaux avec les passages des poètes latins imités par l'auteur*. Dans l'épître, il affirme s'adresser à un certain « Van Den Bempden, secrétaire de la ville d'Amsterdam », qui n'en est point un, mais qui n'est plutôt que le fruit de son imagination. Il justifie ensuite l'usage du parallèle dans son édition, par la référence à certains « connaisseurs », il n'en cite cependant aucun, qui pensent que l'auteur « a toujours égalé, et souvent même surpassé les originaux »⁶. L'usage d'un vocabulaire qui renvoie spécifiquement à une action imitative servile, montre le cas fait des œuvres boléviennes : le renvoi aux poètes latins (Juvénal, Horace, Perse, Ovide et Virgile) s'effectue par l'emploi d'expressions récurrentes telles « ...a traité de la même matière »⁷, « Il y a quelques idées

¹ Avertissement n. p.

² *Ibid.*

³ Avertissement n. p.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

⁶ *Satires et œuvres diverses de M. Boileau Despréaux avec les passages des poètes latins imités par l'auteur, et augmentées de plusieurs pièces qui n'ont encore point paru, avec les poésies du Père Sanlecque*, Amsterdam, chez Henry Schelte, 1701 (Google Books), p. V.

⁷ *Ibid.*, p. 29.

semblables dans... »¹, « ...des traits tirés de... »², « ...des traits empruntés à... »³, « C'est une imitation de... »⁴ et, le plus fréquemment, par des renvois à certains passages sans autre commentaire que le titre de l'œuvre et les vers concernés. Le rapprochement fait avec Régnier fournit, quant à lui, l'occasion de montrer la diversité des sources de Boileau : celui-ci « a eu en vue » l'autre mais « on sait combien l'expression de M. D* est plus libre et plus noble »⁵. Il n'en reste pas moins qu'il l'a imité. L'éditeur feint donc de consacrer Boileau et va jusqu'à utiliser l'un des portraits du poète en frontispice de son édition, sous lequel est inscrit un quatrain de La Monnoie :

Boileau sut remplacer Horace,
Seul il sut remplacer Perse et Juvénal,
Mais de cet auteur sans égal
Qui remplira jamais la place⁶.

Mais tout ceci n'est que déguisement. Henry Schelte était l'ami de Jean Le Clerc dont l'inimitié avec le vieillard d'Auteuil était alors bien notoire. L'éditeur a sans doute voulu prendre position pour son ami dans cette édition ironiquement consécatoire et qui, par ailleurs, a fourni la matière première aux attaques des journalistes de Trévoux contre Boileau : elle sera le support sur lequel ces derniers s'appuieront pour confirmer leurs accusations de « plagiat » et de « traducteur commun » portées à l'encontre du poète.

Par ailleurs, outre la figure du « copiste » et parallèlement à celle du « Sage Boileau », se dessine une image différente du poète, celle du rédacteur d'un code poétique tyrannique et intransigeant. Se propage également, parmi les adversaires de Boileau, ou pour mieux dire, les adversaires de ce qu'il représente, un autre visage de l'ancien satirique, celui du « censeur royal et inquisiteur moral ». Palissot, Fréron et de Castres se servent de Boileau-satirique pour prétendre que le rédacteur du « code éternel » n'était à l'origine qu'un railleur et un libertin fougueux. Aussi, en tant que royaliste convaincu, Boileau leur offrait l'occasion de l'imaginer en censeur au profit du régime louis-quatorzien et en juge moral. Faut-il souligner que ces arguments descendent en droite ligne des accusations faites à Boileau par ses contemporains, tantôt totalement fidèles (le Boileau médisant, libertin et passionné de Coras, Cotin et

¹ *Ibid.*, p. 153.

² *Ibid.*, p. 11.

³ *Ibid.*, p. 7.

⁴ *Ibid.*, p. 3.

⁵ *Ibid.*, pp. 12-13.

⁶ *Ibid.* n. p.

Boursault) ; tantôt inversant l'argument au gré des croyances et des convictions contemporaines (l'argument inversé du Boileau antimonarchiste selon Cotin).

C'est en écho à ce malaise, mais surtout en ennemis farouches des règles, que va se déclencher, à l'aube du dix-neuvième siècle, la réaction romantique. En outre, la suppression de l'Académie par les révolutionnaires en 1793 marque le souci de libérer la littérature « des entraves des bienséances mondaines et des traditions néo-classiques »¹, mais aussi dans l'espoir de « l'avènement d'une littérature (...) soucieuse d'instruire le peuple de ses devoirs et de ses droits »². L'image de Boileau évolue alors au service d'une formation civique du citoyen. Si le XVIII^e siècle marque le passage de Boileau à Horace, effectif dans les programmes par une note officielle en 1780 et le découpage chronologique des ouvrages didactique qui sous-tend le parallèle entre les siècles antiques et français, le XIX^e siècle se chargera de l'historicisation du « Législateur du Parnasse français ». La réception des œuvres de Boileau entre alors dans une nouvelle ère. Le nouveau siècle passe ainsi de « Boileau-professeur comme Horace au Boileau rhétoricien comme Aristote »³. La tradition du respect de l'antiquité, héritage du dix-septième siècle encore vivace au dix-huitième, cède sa place à un siècle fort de son modernisme et de son héritage classique. La France n'a plus à se référer aux littératures grecque et latine : elle possède ses chefs d'œuvres et Boileau est son Aristote. Son prestige est à son apogée et sa langue universelle.

¹R. Fayolle, *La critique littéraire*, op. cit., p. 77.

²*Ibid.*

³*Boileau, visages anciens...*, op.cit., p. 37.

**Partie 2. Vers le « Boileau des collèges »
(1802-1880)**

INTRODUCTION

Comme toujours, l'enseignement, lieu d'inertie maximal, enregistre avec retard les mouvements culturels profonds qui ont atteint depuis longtemps les autres secteurs de la société.

D. Julia, « Livres de classe et usages pédagogiques », *Histoire de l'édition française. Le Livre triomphant*, dir. R. Chartier et H.-J. Martin, Paris, Fayard, 1990, p. 637.

Selon Alain Viala, le phénomène de « classicisation » d'une œuvre littéraire s'appuie sur un processus en quatre phases : la légitimation, l'émergence, la consécration et la perpétuation. Observer l'usage de la figure de Boileau dans les deux premières, suppose un retour au succès de Boileau, de 1674 à son décès. Selon que l'on considère le début de la notoriété de l'auteur à la première publication d'*Œuvres diverses contenant l'Art poétique et la traduction du pseudo-Longin*, ou à la publication de ses premières *Satires* (1666). En revanche, s'intéresser aux deux dernières étapes de ce processus, nous amène à considérer l'accueil qui lui a été réservé sur trois siècles. Après avoir suivi les mutations du personnage « Boileau-traducteur » à celui de « Législateur du Parnasse français » au XVIII^e siècle, nous allons en observer l'évolution au siècle suivant. Aussi, s'il faut « regarder les classiques comme une catégorie construite à réception »¹, cerner la fortune du « Législateur » nécessite l'analyse de nombreux systèmes de « diffusion de notoriété »².

De ce fait, nous avons choisi d'interroger le rôle des formes éditoriales destinées au public scolaire dans la réception de Boileau, de 1802 à 1880. Les publications destinées aux élèves témoignent de l'enthousiasme que suscite l'éducation au XIX^e siècle : éduquer l'enfant suivant l'idéal des pensées novatrices, éduquer le citoyen de demain, le patriote. La complexité du processus de « classicisation » et la difficulté d'en étudier la manifestation sur un laps de temps court, a déterminé notre choix pour cette période, avec un souci de cohérence en ce qui a trait aux enjeux pédagogiques de l'époque.

Quant au corpus choisi pour cette partie, nous avons préalablement pensé nous restreindre aux *Œuvres complètes* de l'auteur. Il nous est néanmoins vite apparu que nous ne pouvions nous en contenter sans faire entorse aux programmes éducatifs de l'époque : en effet, comment

¹ A. Viala, « Qu'est-ce qu'un classique? », *Lectures classiques: Qu'est-ce qu'un classique?*, N° 19, automne 1993, p. 19.

² *Ibid.*, p. 25.

pouvait-on rechercher les *Œuvres complètes* de Boileau si le programme de la classe de Rhétorique, par exemple, indique de 1803 à 1895, que seul l'*Art poétique* devait être étudié ? De plus, comme nous le verrons plus loin, la culture des manuels de Morceaux choisis se généralise jusqu'à devenir la règle dans l'enseignement de la littérature française. Nous nous sommes donc contentée de prendre les textes tels qu'ils se sont présentés à nous, avec leur richesse et leur diversité. Les intitulés changent en fonction des niveaux visés : des *Deux arts poétiques d'Horace et de Boileau*, aux *Œuvres tout court*, *Œuvres poétiques, diverses, classiques* ou encore *complètes* pour ce qui est des éditions des œuvres de Boileau. Quant aux manuels, les *Cours de littérature en exemples*, *Traité élémentaire de l'art poétique*, *Manuel littéraire*, *Lycée* rappellent les ouvrages pédagogiques de la seconde moitié du siècle des Lumières ; mais les *Leçons françaises de littérature et de morale* de MM. Noël et De La Place sont celles qui feront le plus d'émules dans le paysage didactique de l'époque, tels les *Morceaux choisis d'auteurs français* ou *Recueil de Morceaux choisis*. Nous verrons cependant que la terminologie retenue, loin d'être anodine, renferme souvent le (ou les) Boileau tel qu'on se le représente.

Enfin, pour ce qui est de l'appareil éducatif, notre objectif est double : d'une part, l'école représente l'institution première qui perpétue le succès d'un écrivain et l'inscrit, du coup, dans une fonction doxique : grâce à elle, l'auteur atteint le statut de modèle et devient vecteur de normes civiques et idéologiques, même si elle « enregistre avec retard les mouvements culturels » comme l'affirme Dominique Julia citée ci-dessus. Il n'en reste pas moins qu'elle offre un lieu privilégié pour observer minutieusement les transformations des « mouvements culturels ». D'autre part, le système scolaire est le lieu où s'entretient, se nourrit une littérature nationale aspirant à représenter l'esprit d'une nation, à forger une identité culturelle qui lui est propre. Ce qui nous amène au second aspect de notre propos : en mesurant le rôle de l'édition dans l'élaboration des « vies » littéraires de Boileau, nous souhaitons montrer qu'elle n'a pas seulement contribué à la constitution d'un idéal esthétique par la canonisation de l'œuvre boilevienne. S'il a joué un rôle important dans l'édification nationale au XIX^e siècle, le discours para-textuel nous aide à comprendre le système culturel de l'époque.

CHAPITRE 4. CADRE HISTORIQUE DU XIX^e SIÈCLE¹

Afin de mieux cerner le rôle de la réflexion éducative au XIX^e siècle dans l'élaboration du mythe de « Législateur du Parnasse », nous avons tenté de dresser un tableau à grands traits de la situation de l'enseignement au XIX^e siècle. Cette esquisse a pour objectif de présenter brièvement le cadre historique dans lequel s'inscrivent les deux parties de cette étude. Nous traiterons d'une part de la situation de l'enseignement du français, d'autre part de la place de Boileau dans les programmes officiels. Pour aller plus loin, nous renvoyons aux ouvrages dont nous nous sommes largement inspirée et que l'on retrouvera en notes et en bibliographie.

1. L'idéal éducatif au XIX^e siècle

Si l'idée d'une meilleure adaptation des études aux métiers ou aux carrières est née au XVIII^e siècle, c'est son successeur qui va la concrétiser. En effet, selon Françoise Mayeur, les idées éducatives du XIX^e siècle sont un prolongement de celles abordées par les révolutionnaires mais qui, par manque de moyens et pour des raisons extérieures (guerres), n'ont pu aboutir. Le premier legs de la Révolution est l'école centrale, future école normale, qui a donné lieu à « La rupture avec les humanités classiques, auxquelles se consacraient presque exclusivement les collèges d'Ancien Régime »². Elle a aussi permis de considérer que « l'enseignement regarde avant tout l'État et non plus l'Église »³. De même, la question des langues au XIX^e siècle est un héritage de la Révolution. Afin d'unifier la langue nationale, des batailles sont menées contre le patois : l'unité de la langue ne permet pas seulement l'égalité devant l'instruction et la loi, elle cimenterait l'unité nationale dans la mesure où le français véhiculerait les lumières et le patois diffuse les superstitions. Néanmoins, selon Alain Rey, même si la pluralité linguistique recule dans la première moitié du siècle, elle ne disparaît pas :

¹ Nous empruntons les renseignements de ce chapitre à divers auteurs dont les références sont citées en note.

² F. Mayeur, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France. De la Révolution à l'école républicaine (1789-1930)*, Paris, éd. Perrin, 2004, p. 57.

³ *Ibid.*, p. 33. Rappelons que M.-M. Compère propose 1763 : exclusion des jésuites et prise en main officielle de l'éducation par l'État.

Selon les sources du pouvoir central (Paris), on ne cesse de parler du progrès du français, tandis que les représentants institutionnels (enseignants, préfets, clergé, etc.) de la province affirmaient le contraire : le « patois » ne recule pas du tout. Et ceci jusqu'à la III^e République où une évolution sensible du français en milieu rural est notée.¹

La succession des régimes tout au long du siècle a eu pour conséquence une oscillation continue entre le passé et le présent. En 1802, le Consulat rétablit le système de Condorcet créé en 1792. Dans la perspective de réconcilier les Français, de consolider l'unité nationale et d'irradier le contrôle du pouvoir central, le système regroupant les écoles primaires et secondaires ainsi que les écoles spéciales, est ainsi remis au goût du jour. L'arrivée de Napoléon au pouvoir met en place l'Université impériale et le Lycée. Outre les dispositions institutionnelles, divers textes officiels organisent le monopole de l'enseignement d'État. Selon le décret du 17 mars 1808, les différents ordres d'enseignement sont les facultés, les lycées, les collèges, les institutions, les pensionnats et les écoles primaires. Les écoles de médecine et de droit reprennent le nom de facultés, pendant que sont créées des facultés des lettres et des sciences. L'école impériale se dresse ainsi contre les pensionnats privés en opposant les valeurs de travail à celles de la vie facile que transmettraient ces derniers. L'éducation devient dès lors expressément politique : l'école, au service de l'État, est investie d'une mission civique. D'où la militarisation du Lycée traduite par l'uniforme et la discipline. Le collégien devient le républicain et le patriote et l'école source d'égalitarisme et d'uniformité.

La littérature française trouve alors une place privilégiée dans les lycées napoléoniens. Comme le souligne Michel Leroy, « La méthode du parallélisme, [...] reprise dans les lycées napoléoniens permet de légitimer le recours à des œuvres françaises »². Une Commission des livres classiques est ainsi créée dans le but de superviser les éditions d'auteurs grecs, latins et français mais aussi les ouvrages à caractère didactique aussi bien en grammaire qu'en rhétorique.

Sous la Restauration, l'enseignement jésuite est rétabli dès 1814. Le régime maintient l'Université, cléricale l'instruction publique et transforme les lycées en collèges royaux. L'enseignement des classiques est réaffirmé avec la prolifération des manuels de morceaux choisis qui font une large place à la littérature française. Le cursus des anciens collèges est

¹ A. Ray, F. Duval, G. Siouffi, *Mille ans de langue française : histoire d'une passion*, Paris, Perrin, 2007, p. 1036.

² M. Leroy, « La littérature française dans les instructions officielles au XIX^e siècle », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, n°102, mars 2002, p. 367.

intégralement réintégré en 1821. L'influence de l'enseignement germanique et les enjeux économiques et politiques de l'époque poussent la Monarchie de Juillet à unifier l'enseignement national. Néanmoins, comme le remarque Marie-Madeleine Compère, une idée majeure persiste de Richelieu à Guizot : l'instruction soustrait à la production des bras utiles¹. Philippe Ariès confirme cette opinion lorsqu'il affirme que « Le mouvement d'opinion qui condamnait l'accès à l'instruction, et surtout à l'école latine, des classes populaires, a abouti à une spécialisation sociale des modes d'enseignement d'où naîtront nos degrés modernes, primaire et secondaire »².

Avec la loi Falloux (1850), la II^e République développe l'enseignement primaire en fixant le principe d'une école de garçons dans toutes les communes et d'une école de filles pour « celles qui en ont les moyens ». Elle officialise la dualité des systèmes d'enseignement : d'une part, un enseignement public financé par l'État ; de l'autre, un enseignement « libre » essentiellement formé d'écoles catholiques. Face à la prédominance de la rhétorique des littératures grecque et latine sur la française, le programme établit un compromis : elle sont classées, remarque Michel Leroy, « selon un principe chronologique et un principe générique »³. Toutefois, même si les œuvres françaises au programme du baccalauréat se précisent, celui-ci ne rivalise pas encore avec le Concours général, preuve de la mainmise de l'enseignement traditionnel et du modèle rhétorique.

Le Second Empire ouvre la voie à l'enseignement secondaire spécial où se développe, face à l'enseignement classique, un enseignement basé sur les sciences, les langues étrangères et le français. L'explication de textes entre ainsi en vigueur même si la rhétorique « classique » maintient ses droits. Par ailleurs, à côté des manuels de Morceaux choisis apparaissent ceux de l'Histoire littéraire. La littérature française s'accorde ainsi une certaine légitimité dans l'enseignement spécial, à travers l'explication de textes et le cours d'histoire littéraire qui, en remontant aux origines de la langue française, reflète les préoccupations du régime : attacher le « Génie de la langue française » à la grandeur de l'Empire en célébrant le passé de la nation et favorisant les élans du patriotisme. De plus, même si le corpus des œuvres imposées au programme privilégie celles du XVII^e siècle, la présence des autres siècles du Moyen âge aux romantiques, certes dans une moindre mesure, confère une certaine diversité jusqu'alors inexistante.

¹ M.-M. Compère, *Du collège au lycée*, op.cit., p. 165.

² Ph. Ariès, *L'enfant et la vie familiale*, op.cit., p. 349.

³ M. Leroy, « La littérature française dans les instructions officielles au XIX^e siècle », op.cit., p. 373.

La Troisième République est la période de l'aboutissement : la langue française gagne davantage encore du terrain, ce qui se traduit par l'augmentation du nombre d'heures qui lui était jusque-là consacré dans tous les niveaux d'enseignement et par l'abandon de la Rhétorique. De plus, la composition française remplace le discours latin en faveur au baccalauréat et le cours d'Histoire littéraire fait son entrée en classe de Troisième. La liste des auteurs inscrits au programme reste inchangée d'abord avant de s'élargir et de s'étoffer : même si le XVII^e et le XVIII^e siècles tiennent une place prépondérante, le Moyen Âge, le XVI^e et le XIX^e siècles sont graduellement autorisés en cours. Durant cette période, le « canon des classiques français » se précise.

Cependant, comme le remarque Michel Leroy, les auteurs admis sous l'appellation « classiques » sont ceux appartenant aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, au moment où ceux des siècles précédents en sont exclus. Être étudié en classe n'est pas un critère suffisant pour être un « classique » selon les consignes officielles : les œuvres sont soumises à un autre critère, « celui de la langue »¹. Le choix des textes enseignés acquiert une importance primordiale : l'école républicaine devient le lieu où non seulement le goût de l'enfant est formé, mais aussi et surtout sa citoyenneté. Le « classique français » doit être un modèle parfait autant pour apprendre à écrire que pour apprendre à vivre. Néanmoins, ces changements ravivent les débats sur l'éducation, à l'aube du XX^e siècle qui « s'ouvre sur ce qu'on appelle la 'crise du français' »² : la suppression de la rhétorique est décriée ; l'Histoire littéraire, l'explication de texte comme la dissertation ou le corpus des « classiques » sont vivement critiqués.

2. Boileau dans les programmes de l'enseignement du français au XIX^e siècle

Selon Michel Leroy, les plans d'étude qui se sont succédé de 1809 à 1902

ne visent pas à imposer des listes obligatoires d'auteurs ; ils reflètent bien plutôt les pratiques en vigueur dans les classes et s'efforcent d'établir une certaine

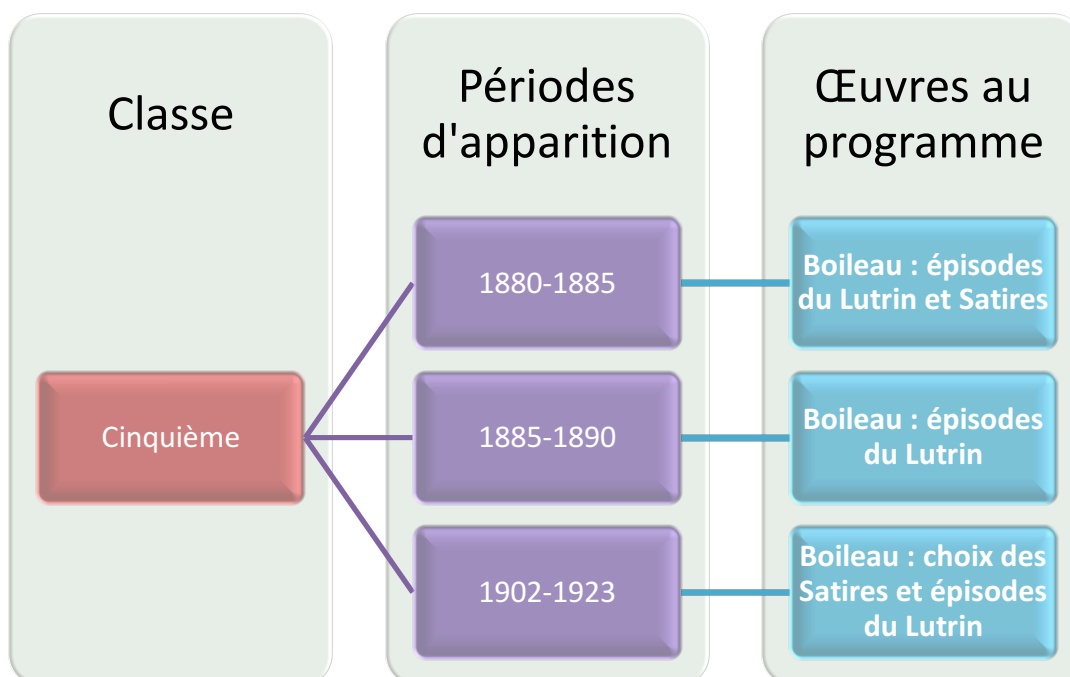
¹ M. Leroy, « La littérature française dans les instructions officielles au XIX^e siècle », *op.cit.*, p. 384.

² *Ibid.*, p. 387.

cohérence dans la progression des élèves. Ils témoignent, sinon d'une doctrine officielle, au moins d'une certaine idée de la littérature qui évolue au rythme des changements politiques, mais surtout de la succession des générations de professeurs.¹

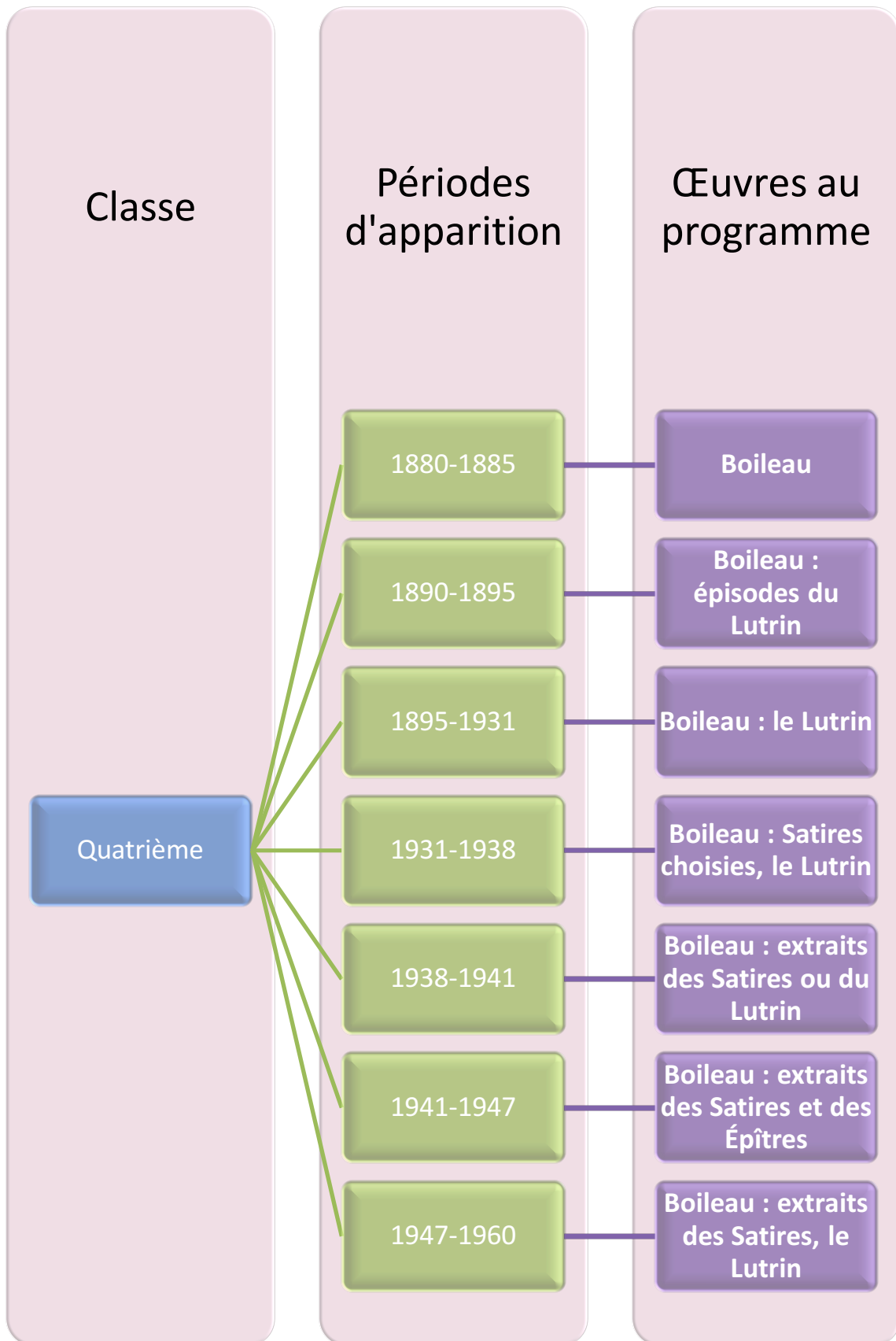
De ce fait, et afin de cerner l'usage de Boileau dans les programmes de l'enseignement au XIX^e siècle, il nous a semblé nécessaire de vérifier les niveaux d'enseignement où l'auteur apparaît, les œuvres qui y sont prescrites ainsi que les périodes de son apparition et/ou de sa suppression. Aussi, signalons que nous nous sommes largement aidée de l'ouvrage publié sous la direction d'André Chervel, *Les auteurs français, latins et grecs au programme de l'enseignement secondaire de 1800 à nos jours* qui propose un inventaire exhaustif des programmes littéraires de l'enseignement secondaire. Par souci de clarté, nous avons opté pour une classification schématique de ces informations. Aussi, pour éviter la répétition, nous avons traité la présence de Boileau dans les programmes officiels de 1803, date de sa première apparition, à 1973 date de sa suppression définitive des programmes.

a. Boileau en classe de Cinquième

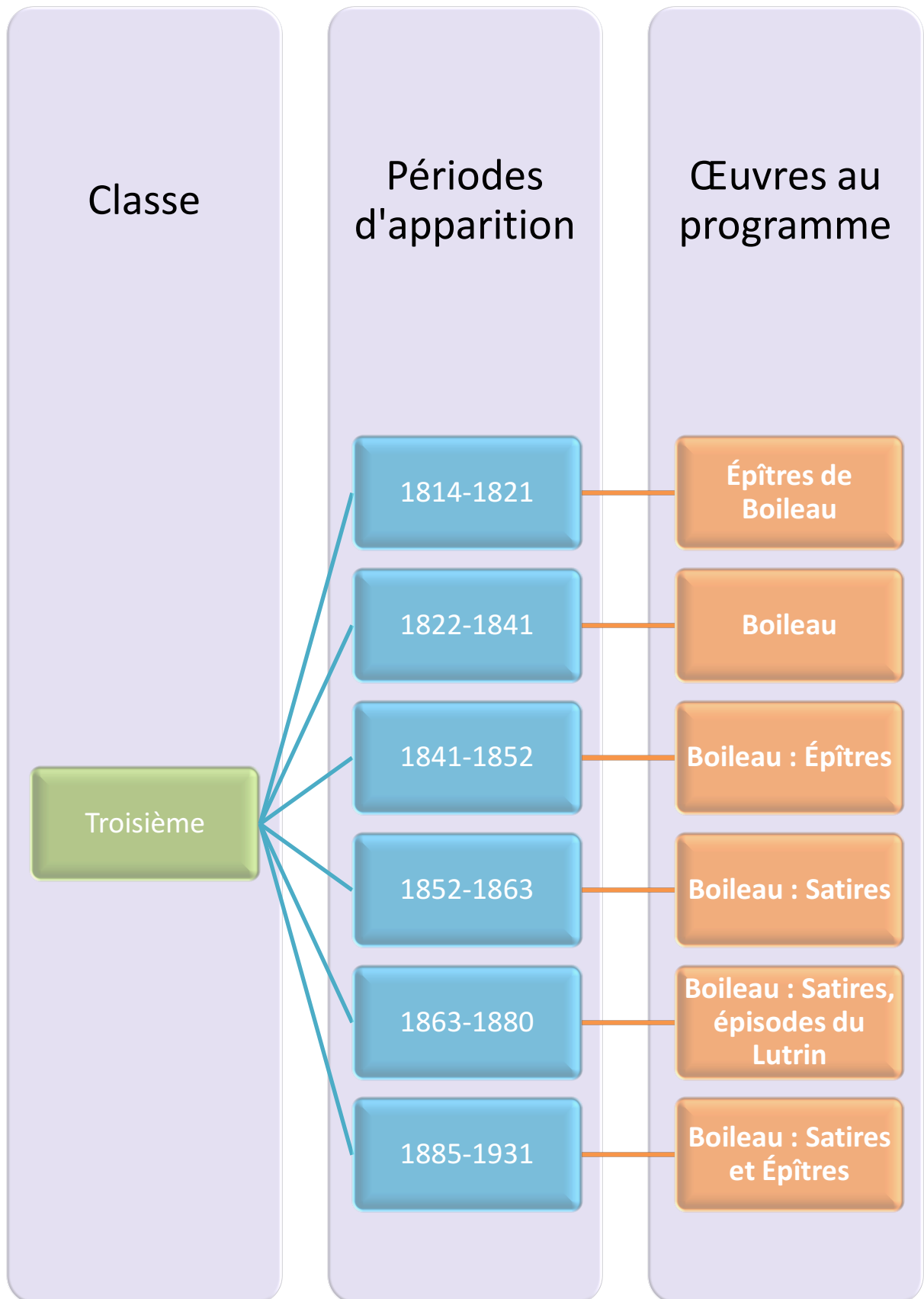


¹ *Ibid.*, p. 366-367.

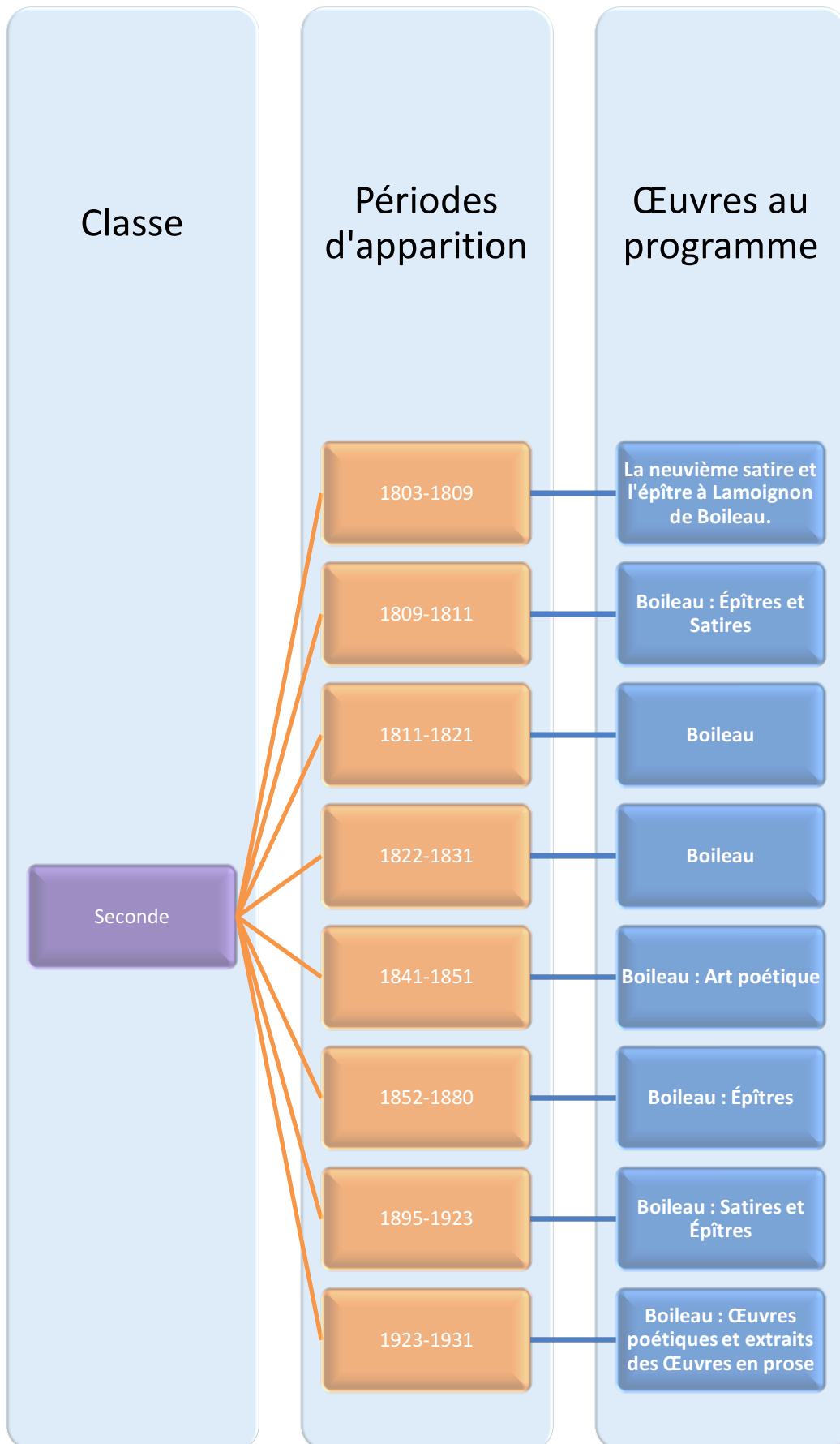
b. Boileau en classe de Quatrième



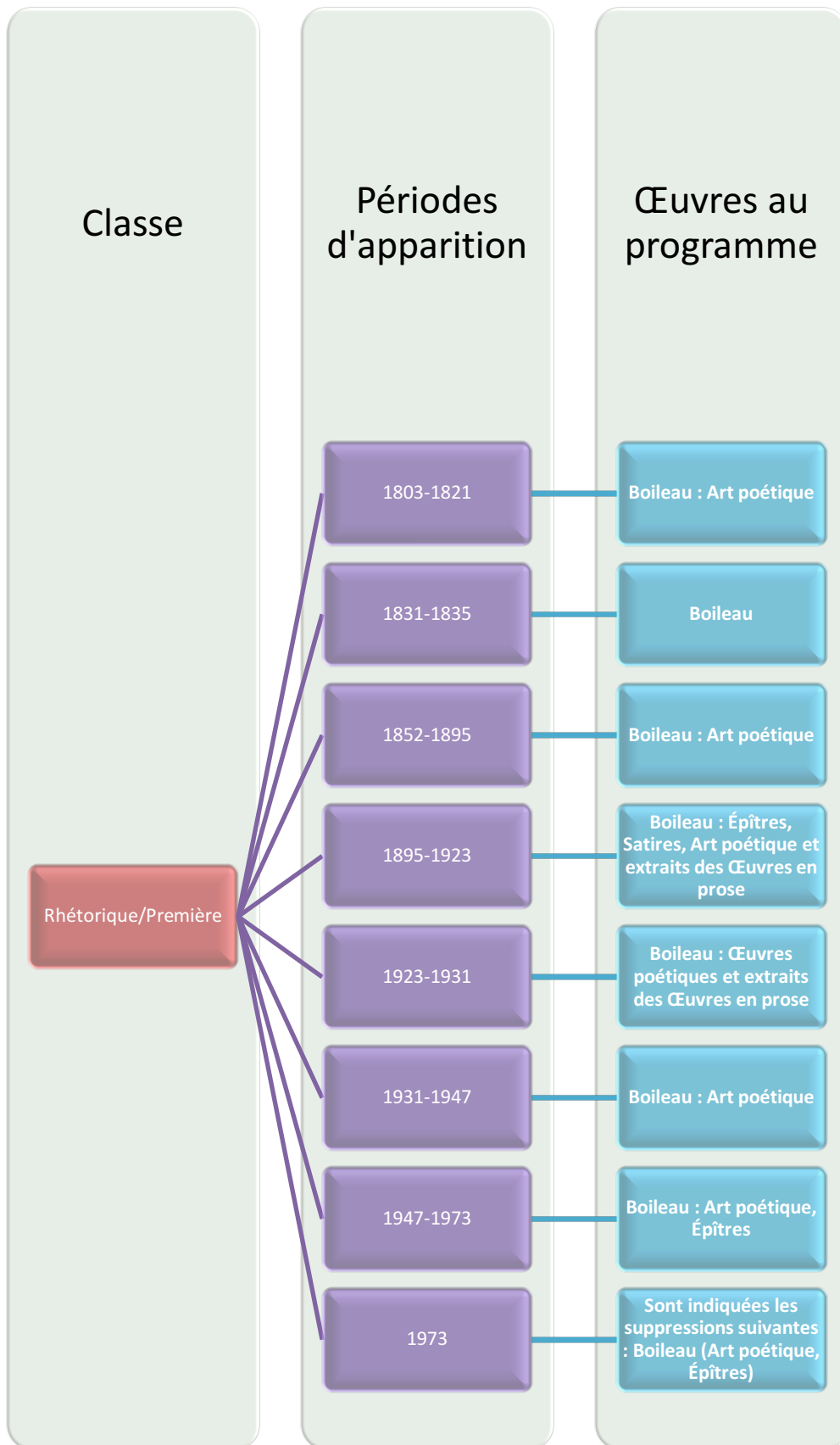
c. Boileau en classe de Troisième



d. Boileau en classe de Seconde



e. Boileau en classe de Rhétorique/Première



Selon ces données, Boileau apparaît dans cinq niveaux scolaires : de la classe de Cinquième à la classe de Rhétorique, mais à des dates différentes. S'il est présent dès 1803 dans les classes de Seconde et de Rhétorique, il doit attendre 1814 pour être admis en classe de Troisième, voire 1852 pour les classes de Quatrième et Cinquième. Pour l'intelligence de ce qui va suivre, rappelons brièvement les œuvres de Boileau proposées au programme. *L'Art poétique* est étudié en classe de Rhétorique jusqu'en 1895, date à partir de laquelle seront ajoutées les *Épîtres*, les *Satires* et les *Œuvres en prose* jusqu'en 1931. Depuis, seuls *l'Art poétique* d'abord et les *Épîtres* ensuite (ajoutées en 1947) resteront au programme avant leur suppression définitive en 1973.

Très éclectique en Seconde, Boileau apparaît en 1803 avec une satire, la neuvième, et une épître, celle dédiée à Lamoignon (VI), puis avec toutes ses *Épîtres* et ses *Satires* en 1809, seul sans aucun autre auteur cité à ses côtés en 1811, puis avec d'autres en 1813-1814. Il disparaît ensuite jusqu'en 1841, avec une apparition furtive en 1822 : il doit son retour à son *Art poétique* qui restera présent jusqu'en 1852 et que remplaceront ses *Épîtres* auxquelles s'ajouteront ses *Satires* en 1895. La dernière mention de lui est faite par un renvoi à ses *Œuvres poétiques* en 1923 avant son exclusion complète.

Les *Épîtres* ont été les textes de prédilection en classe de Troisième, de 1814 à 1851, remplacées en 1852 par les *Satires* et auxquelles s'ajouteront quelques épisodes du *Lutrin* en 1863. Elles reviendront en compagnie des satires en 1885 jusqu'en 1931 où toute mention de Boileau disparaît¹. Boileau n'entre nommément en classes de Quatrième et Cinquième qu'à partir de 1880 et y reste avec les *Épîtres*, le *Lutrin* et les *Satires*, tantôt ensemble, tantôt séparément, et presque sans discontinuité jusqu'en 1947 pour la Quatrième, mais seulement de 1880 à 1890 en Cinquième. Il est cependant probable que les élèves se soient frottés à quelques-uns de ses textes dès 1852 dans ce qui était indiqué par « Morceaux choisis des classiques français » et l'étudieront encore jusqu'en 1974 pour la Cinquième et aux années soixante pour les Quatrième, Troisième et Seconde. Ainsi, nous pouvons comprendre par exemple la différence qui anime l'éditeur des *Deux arts poétiques d'Horace et Boileau*²

¹ Apparition éventuelle dans l'indication « Morceaux choisis du XVII^e siècle ».

² *Les deux arts poétiques d'Horace et de Boileau, collationnés sur les meilleures éditions de ces deux poèmes*, Brest, de l'imprimerie de Michel, 1815.

(1815) qui a eu probablement en vue la classe de Rhétorique, au moment où Julien Travers, lui, s'adresse aux élèves de Troisième en publiant les *Œuvres poétiques de Boileau*¹ (1868).

¹ *Œuvres poétiques de Boileau Despréaux*, par M. Julien Travers, Paris, Charles Delagrave et C^{ie}, 1868.

CHAPITRE 5. ENTRE CONTESTATION ET ADMIRATION

Les autres peuples disent : Homère, Dante, Shakespeare. Nous disons :

Boileau.

V. Hugo, *Les Orientales, Œuvres poétiques*, I, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1967, p. 580.

Le début du dix-neuvième siècle s'ouvre sur un nouvel affrontement entre les Modernes et les Anciens : les Romantiques s'en prennent, avec une critique méthodique, au « classicisme » et de ce fait à Boileau. Victor Hugo, s'irritant contre ses adversaires, écrivait dans les *Orientales* : « Les autres peuples disent : Homère, Dante, Shakespeare. Nous disons : Boileau. »¹. À travers Homère, Dante et Shakespeare, Hugo se réfère certes au « génie », mais c'est celui qui transcende toutes les catégories esthétiques et littéraires, particulièrement celles des règles et du bon goût revendiquées par les « Classiques », qu'il a en vue.

C'est au cœur de ces débats que fut réédité le plus grand nombre des œuvres de Boileau. Selon René Bray,

Les bibliographes relèvent cent quinze éditions collectives des œuvres de Boileau entre 1711 et 1789 ; cinquante-sept jusqu'à 1815 ; cent trente de 1815 à 1850 ; cent vingt-deux de 1850 à 1929 ; soit une ou deux éditions par année au XVIII^e siècle, deux sous la Révolution et l'Empire, plus de trois à l'époque romantique, une ou deux dans la dernière période.²

Boileau continue son ascension malgré l'opposition des dramaturges romantiques aux règles « classiques » et leur attachement à la peinture de destins individuels. L'écrivain réaliste, lui, adapte son art à l'époque et refuse le langage « classique » au profit d'une expression plus simple et des parlars populaires. L'art militant sera bientôt contesté par les parnassiens qui lui refusent sa « mission sociale » et « utilitaire » pour défendre, exclusivement, le travail sur la forme. D'autre part, le XIX^e siècle voit la naissance de la critique en tant que genre littéraire

¹P. Clarac, *Boileau*, Paris, Hatier, coll. « Connaissance des Lettres », 1964, p.181. Voir au sujet de cette citation l'explication erronée qu'en donne R. Bray, qui y voit un cri d'admiration envers Boileau; et la rectification de P. Clarac qui contextualise la phrase pour noter le ton ironique de Hugo.

² R. Bray, *Boileau, l'homme et l'œuvre*, Paris, Boivin et C^{ie}, coll. « Le livre de l'étudiant », 1942, p. 155.

autonome. Dans les institutions et les formes éditoriales s'élabore une critique dogmatique. Sainte-Beuve fonde une critique « biographique » et Taine, une critique « scientifique ». La critique des journalistes et des professeurs reflète le « traditionalisme » d'un Lemaître ou d'un Brunetière et les humeurs d'un Faguet ou d'un Lanson. De leur côté, les créateurs fondent une critique qui réfléchit sur la littérature prise en tant que telle, sans le recours à l'homme ni au temps et au lieu où elle serait née. Et à chaque fois, la fortune littéraire du « Législateur du Parnasse » devient le point de mire de la contestation. C'est dans cet esprit dogmatique d'une critique institutionnelle que s'inscrivent les rééditions des œuvres de Boileau. Saint-Surin, Amar, Lahure, Brunetière et Sainte-Beuve, comme tant d'autres, participent plus que jamais à la consolidation de la « légende de Boileau », tandis que d'autres tentent de la détruire.

1. De quelques pamphlétaires

Persuadée du prestige de son siècle, la génération romantique rejette les anciens « maîtres » et estime ne pas en avoir besoin. Elle s'acharne alors contre le représentant d'une tradition que les « classiques » de la Restauration tentent de lui imposer. Aux yeux de Sainte-Beuve, Boileau est démodé par le style et par la langue. Alfred de Musset dénonce « l'ascétisme de sa versification »¹ et Victor Hugo le range parmi les adversaires de la liberté dans l'art et de la nouveauté dans le goût. Balzac moque l'influence de l'antiquité sur ses écrits : « Faisons plutôt des vers, et traduisons les Anciens ! Il y a plus de gloire à en attendre, que de nos malheureuses toiles »², fait-il dire à Girodet dans *La Maison du Chat qui pelote*. Des satires, épîtres, lettres anonymes ou pas, qui abondent souvent d'insultes et parfois d'analyses pertinentes, prolifèrent tantôt publiées dans les journaux, tantôt à compte d'auteur. Les partisans des deux camps, quelles que soient les appellations qu'ils s'octroient, « classiques » ou « romantiques », « Anciens » ou « Modernes », réagissent aussi violemment les uns que les autres³.

¹ Boileau, *visages anciens...*, *op.cit.*, p.43.

² H. de Balzac, *La Maison du Chat qui pelote*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1976, p. 54. Nous remercions Maxime Perret qui a préparé une thèse sur Balzac, *Balzac et le XVIII^e siècle : mémoire, création littéraire et discours moraliste dans La Comédie humaine*, dir. P. Tortonese et A. Guiderdoni-Bruslé, Paris III, 2013. Il a eu la gentillesse de nous communiquer les références à Boileau dans l'œuvre de Balzac.

³ Sur les participants de cette querelle, voir entre autres Ch.-M. des Granges, *La presse sous la Restauration, 1815-1830*, Paris, Société du Mercure de France, 1907 ; R. Bray, *Chronologie du romantisme (1804-1830)*, Paris, Boivin et C^{ie}, 1932.

Les exercices préférés de tous furent le pastiche et la parodie. Le dialogue des morts de Fayolle¹ en est un parfait exemple. Publié en 1814, il met en scène un dialogue fictif entre Mme de Sévigné et Racine. Celui-ci tente de comprendre pourquoi son interlocutrice lui préfère Corneille. Le parallèle entre les deux dramaturges est plus que d'actualité : comme nous l'avions vu précédemment, les opposants de Boileau de la fin du siècle des Lumières, ont souvent reproché à ses partisans leurs jugements au sujet de Corneille et leur répugnance au mélange des genres. C'est cependant un autre point que soulève ici l'auteur de ce Dialogue : il soutient que les femmes peintes par Racine sont plus « réelles » que celles de Corneille, trop héroïques à son goût et donc éloignées de la réalité :

Mme de Sévigné

Mais pourquoi avez-vous peint dans vos tragédies les hommes si tendres et les femmes si passionnées ?

Racine

Je vous entends. Vous aimez mieux les femmes telles que Corneille les a peintes : elles ont plus de grandeur sans doute ; mais elles ne sont pas dans la nature, comme celles que je fais agir et parler.²

L'auteur dénonce également au passage la cabale dont Racine a été victime lors de la représentation de sa *Phèdre* et qui aurait été menée par Mme de Sévigné au profit de Pradon. De plus, il perpétue la tradition : il fait dire à Racine que son formateur et censeur fut Boileau sans lequel il n'aurait pu devenir ce qu'il est. Le dialogue est l'occasion pour l'auteur d'affirmer un point de vue critique : l'opinion publique et la postérité sont seuls juges des œuvres et qu'elles finissent toujours par triompher de toutes les machinations.

En publiant sa *Profession de foi des poètes à la mode* (1811), M. Mus médecin qui se mêle de faire de la poésie et membre de l'Athénée de Bordeaux, fait déchaîner contre lui les critiques de nombreux journalistes. L'auteur se fait le porte-parole des « poètes à la mode » et fait semblant de se présenter au public. Le portrait tracé de ces jeunes auteurs est celui de débauchés qui font œuvre de poésie dans le seul but de rechercher la notoriété. Il juge « bas » les sujets dont ils traitent. Il considère qu'ils manquent de « pudeur » et reflètent les

¹ François-Joseph-Marie Fayolle (1774-1852), homme de lettres et musicologue français.

² *Dialogue des morts. Racine et Mme de Sévigné. Sur l'opinion*, Paris, J.B. Sajou, 1814, p. 4.

« extravagantes nouveautés » du siècle. Leurs descriptions de la nature est caricaturale au point qu'elle ne serait, selon l'auteur, qu'un déguisement de la « futilité » des sujets abordés dans les romans. L'auteur dénonce également les anglicismes qu'il trouve chez ces écrivains et leur dédain des « classiques français », particulièrement Boileau et Racine.

L'une des réponses suscitées par ce texte est un compte-rendu publié dans *Le Journal des arts, des sciences et de la littérature*¹. Le journaliste fait honneur à l'épigraphe placée en tête du journal « Un journal sans malice est un vaisseau de guerre démâté, à qui les corsaires même refusent le salut » et prend un malin plaisir à corriger la versification de M. Mus et ses anglicismes, à souligner son dédain pour la critique et son sentiment de supériorité imméritée, à ridiculiser ses menaces et son statut d'académicien et à souligner son incompetence dans l'art oratoire. En voici un exemple :

Quel terrible orateur que M. Mus ! Voici une autre de ses phrases qui fait une page entière de son discours. Je la transcris littéralement ; mais je dois par prudence, avertir les personnes qui auraient des dispositions à l'asthme de ne pas se hasarder à la réciter.

« Tels que les Amphyctions (c'est aux académiciens qu'il » s'adresse), par un accord unanime, érigez un tribunal » auguste et solennel qui juge, aux termes de la loi la plus sévère, ces Thersites odieux, ces Thersites qu'il faut désarmer, qu'il faut atterrir par la force d'Achille ou avec la massue d'Hercule, si l'on veut qu'enfin la république des lettres soit constamment environnée d'un atmosphère affranchi de nuages impurs, si l'on veut que son horizon toujours serein, ne promette et ne donne jamais que *des* jours purs et tranquilles, resplendissans *des* rayons générateurs et bienfaisans *du* Dieu *de* la lumière, *du* Dieu vainqueur *du* serpent Python, *du* Dieu protecteur des sciences, *des* arts, *qui* répand sur les vertus un éclat odieux et *qui* livre le vice à la diffamation *qui* lui est dévolue, en montrer aux yeux indigné son horrible et repoussante laideur. » — Respirons. Eût-on des poumons académiques, la période est un peu longue. Il est vrai que les *de*, *du*, *des* et les *qui* en varient agréablement la fin.

Dans ce discours, qu'on peut appeler *de longue haleine*, quoiqu'il ne contienne que quelques pages, l'auteur n'a pas oublié sa rancune contre quelques journalistes, dont il nomme les feuilletons, *faméliques*. Cela n'est ni poli, ni français, ni même exact. Tout le monde sait que les ouvrages ridicules sont le meilleur aliment des feuilletons. Jamais ils n'ont dû être moins *affamés* qu'à présent; et si M. Mus continue à écrire, soit en vers, soit en prose, ils sont sûrs de faire long-temps bonne chère.²

¹ *Le Journal des arts, des sciences et de la littérature*, Paris, Fain Impr. de l'Université impériale, t. 9, juin 1812, p. 323-329.

² *Ibid.*, p. 329. Les mots en italique dans le texte sont du journaliste lui-même. Nous avons également conservé l'orthographe d'origine.

Il arrive aussi que l'on se réfère à Boileau lors de disputes politiques. C'est le cas de l'auteur d'une lettre de trois pages qui signe X.Y.Z adressée à Monsieur F. D. En critiquant la versification de son adversaire, il le prie de choisir son camp :

Voulez-vous devenir un poète nouveau,
Foulant sous vos pieds l'art dépeint par Boileau

D'après le contenu de la lettre¹, le destinataire aurait accusé de corruption certains de ses concitoyens. L'auteur se propose donc de lui répondre : il accuse le père de son adversaire d'avoir trafiqué les élections de la commune de Pontvallain dans le département de la Sarthe en avril 1848. Malgré le sérieux du sujet traité dans cette lettre, l'auteur ne l'en traite pas moins avec une certaine légèreté et un amusement certain. Cet esprit se dégage tout autant d'un autre exemple de parodie de la poésie de Boileau, sans aucun caractère politique et sur lequel nous préférons laisser le lecteur juger :

L'art de péter

Poème

C'est en vain, cher ami, qu'un débile péteur
Croit de l'art de péter atteindre la hauteur,
S'il n'éprouve en son ventre une guerre secrète,
S'il ne sait par le bas tirer de l'arbalète,
Dans ses boyaux gonflés le vent reste captif;
Pour lui Nature reste sourde et son cul est poussif.
O vous donc, qui, sentant une ardeur chatouilleuse,
Courez des Francs-Péteurs la carrière merdeuse,
N'allez pas par des vents vous laisser consumer,
Ni prendre pour talent le simple art de vesser.
Craignez d'un vent foireux les trompeuses délices;
Il voiture avec lui de berneuses épices.
Le Nature stérile en Péteurs excellents
Sait entre les Souffleurs partager les talents.
L'un peut jusqu'à dix fois décharger son tonnerre;
L'autre du premier coup peut ébranler la Terre;
Un héros jusqu'à dix peut porter ses exploits;
Un autre parler, rire et péter à la fois,
Mais tel qui bien souvent croit être un fort grand sire,
Méconnaît ses défauts et n'apprête qu'à rire.
Tel aux plus grands Péteurs qui veut donner des lois,
Pour se faire écouter, n'a qu'un filet de voix.
Il faut plus de vigueur et jamais de mollesse.
Aux coups les plus bruyants on mesure l'adresse,
Un gros pet est souvent la clef de la fortune,

¹ Voir en annexe.

Il faut laisser la vesse à la foule commune...¹

2. Les héritiers de Boileau

Néanmoins, comme le remarque Michael Nerlich, les « grands » auteurs de cette la période romantique, « notamment de Victor Hugo et de Sainte-Beuve, oscillaient entre l'admiration profonde pour le critique littéraire, le rénovateur de la poésie baroque 'décadente', le grand maître du style et le rejet du 'versificateur sec' et notamment du prétendu 'Législateur du Parnasse' »². Ces vacillations reflètent souvent l'évolution de la « carrière » littéraire des uns, le pouvoir acquis grâce aux institutions officielles pour d'autres. L'exemple de Sainte-Beuve et Chaussard sont, à cet égard, bien illustratifs.

2.1. Chaussard, poéticien

De son côté, Pierre Jean Baptiste Chaussard³ publie en 1811 une *Épître sur quelques genres dont Boileau n'a point fait mention dans son Art poétique*. L'auteur semble très respectueux de son devancier et se met sous son égide dès les premières lignes de son ouvrage :

C'est ainsi que ma Muse, aux doctes nourrissons,
En l'absence du Maître, apporte des leçons.
Je cultive le coin qu'il a laissé stérile:
Le zèle est mon talent; la gloire est d'être utile.
Auteur divin, souris à ma témérité!
Si, dès mes premiers ans, jour et nuit feuilleté,
Tu le sais, loin des jeux ma studieuse enfance
Du charme de tes vers s'enivrait en silence;
Si dans l'humble réduit que toi-même habitas,
Avec un saint respect interrogeant tes pas;
Et dès lors te vouant des hommages sans nombre,
Mon jeune enthousiasme évoquait ta grande ombre;
Et si de tes beautés notre Pindare épris

¹ Le Corvaisier Junior, *Une parodie curieuse de l'Art poétique de Boileau, tirée d'un almanach de poche du XVIII^e siècle, réimprimée par les Pantagruélistes*, Rouen, Chez J. Lemonnyer, 1879.

² M. Nerlich, « 'Il faut devenir contemporain de Corneille'. Le rapport Boileau-Stendhal », op.cit., p. 58.

³ Pierre Jean Baptiste Chaussard (1766-1823) est professeur académique dans l'université impériale, ancien directeur général des bureaux de l'instruction publique, Membre de l'académie de Rome, de l'institut d'Amsterdam, et de plusieurs autres corps savants et littéraires.

Souvent me révéla leurs secrets et leur prix.
A ton livre immortel quand j'ajoute une page,
Boileau, que ton nom seul protège cet ouvrage;
Je le mets à tes pieds: soutiens ma faible voix;
Commençons, de l'épître osons tracer les lois.¹

Néanmoins, il considère que la poétique de Boileau est incomplète puisqu'elle n'a point traité de tous les genres. Il justifie la position de son prédécesseur par son obéissance aux règles d'Aristote et d'Horace. Pour sa part, il considère que vu le perfectionnement des arts dans les temps modernes, il est nécessaire d'avoir une nouvelle poétique qui participe à combler les lacunes de celle du « Législateur ». C'est ainsi qu'il explique son entreprise dans son avertissement :

Les genres dont Boileau n'a point fait mention dans son *Art poétique* sont l'épître, le conte, la fable, la poésie légère, l'inscription, le poème didactique, l'épopée badine, etc.

Aristote et Horace n'en parlent point; ils n'admettent que deux grandes divisions, savoir, la poésie d'action et la poésie de récit, qui renferment tout.

Cela explique le silence de Boileau, et justifie peut-être mon entreprise.

En effet, l'analyse des modernes nous présente une classification développée; et leurs travaux ont à la fois étendu et perfectionné plusieurs genres, tels que la fable, le conte, l'épopée badine, et la poésie légère.

Les règles sont nées de ces exemples. Ils m'étaient offerts par les grands talents dont s'honore aujourd'hui la France. Je trouve dans presque tous des modèles, et dans quelques-uns des amis. J'ai cru cependant devoir imiter la délicatesse d'Horace, qui dans son épître sur la Poétique rappelle toujours les choses, et jamais les personnes. Je me suis renfermé dans la simple exposition des principes généraux.²

Tout au long de son poème, Chaussard ne manque pas de montrer l'estime qu'il porte à son « Maître » :

Mais j'entends Despréaux, que le vrai seul enflamme;
Son vers pur est empreint des beautés de son âme.³

Terminons: ô Boileau, sois en tout imité!

¹ *Épître sur quelques genres dont Boileau n'a point fait mention dans son art poétique*. Paris: Imprimerie de P. Didot l'aîné, 1811, p. 7-8.

² *Ibid.*, avertissement non paginé.

³ *Ibid.*, p. 9-10.

Tes vers doivent le prix à leur chaste beauté¹

Mais il n'hésite pas non plus à relever les erreurs de jugement de Boileau. C'est ainsi qu'il critique sa position sur La Fontaine :

Si l'erreur de Boileau, dont il [La Fontaine] fut oublié,
Offense le génie, et surtout l'amitié,
Plaignons ce grand talent dont la muse instructive
Hélas! Fut étrangère à la grâce naïve!
Ce pauvre bûcheron, par Boileau corrigé,
A fait dire aux neuf sœurs : 'La Fontaine est vengé'.²

L'auteur fait probablement référence à la fable du bûcheron et la mort écrite par Boileau dans l'intention de « corriger » celle précédemment donnée par La Fontaine. Les deux textes ont souvent été mis en parallèles, particulièrement par les détracteurs de Boileau, pour souligner l'infériorité de l'un par rapport à l'autre.

Malgré les précautions qu'il prend pour ne pas froisser les admirateurs de Boileau, Chaussard ne manque cependant pas, paraît-il, de susciter leur colère. Si l'on en croit Ginguené, auteur d'un article publié en novembre 1811 dans le *Mercure de France* :

L'ENTREPRISE de M. Chaussard, suffisamment annoncée par son titre, n'a pas manqué d'exciter contre lui, comme il devait s'y attendre, des préventions de plus d'un genre, et l'esprit de parti littéraire, et encore un autre esprit de parti. Oser se placer à côté de Boileau ou à sa suite ? Oser suppléer ce qu'il n'a pas fait ! Oser se couvrir de son nom pour trancher du législateur ! Quelle témérité et quelle audace !... Le projet est hardi, sans doute ; mais l'exécution seule décide s'il était, ou non, téméraire. Il faut donc en revenir à examiner la chose en soi, parti qu'il serait toujours plus sage de prendre en commençant, de quelque ouvrage ou de quelque action qu'il s'agît.

Quelle est ici la question ? Boileau, parfait et d'une autorité irréfragable dans toutes les parties de l'art qu'il a traitées, en a négligé quelques-unes qui ont aussi de l'importance, et qui ayant fourni de bons modèles doivent, par conséquent, avoir des lois. L'Épître, le Conte, la Fable, la Poésie légère, l'Inscription, la Poème didactique, l'Épopée badine, ne se trouvent point dans l'Art poétique. Quel est le motif de ce silence ? On l'ignore. Mais qu'importe ? Ils n'y sont pas, voilà le fait. Si un poète qui a réfléchi sur son art, qui goûte et apprécie les chefs-d'œuvre que chacun de ces genres a produits, croit que l'on peut essayer d'en tracer les règles, et si nourri des leçons d'Horace et de Boileau, il tâche de resserrer, à leur exemple, dans la mesure du vers les préceptes qu'il regarde comme les plus conformes à ceux que ces deux législateurs ont donnés à tous les autres genres de poésie, doit-on lui en faire un crime ?

¹ *Ibid.*, p. 29.

² *Ibid.*, p. 17.

Le crime, ou du moins la faute, serait d'avoir établi de mauvais principes ou de les avoir exprimés en médians vers. S'il a commis ce double délit, tout juge impartial a droit de l'en blâmer; si son ouvrage a le mérite contraire, il faut se hâter de le reconnaître et de lui accorder le tribut de louange dû au degré de ce mérite.¹

Le reproche fait à Chaussard est de s'être mesuré à Boileau. Le journaliste prend sa défense et demande qu'on le juge sur le travail accompli. On peut supposer qu'il s'agisse ici d'un zèle prononcé des partisans des « classiques » qui ne souffrent point de critique faite à l'encontre du « Législateur » : il ne faut point ébranler sa position. Ils considèrent sans doute qu'il n'est pas besoin de traiter des genres dont Boileau n'a pas traité au risque de favoriser chez les nouveaux poètes ces genres « secondaires ». Mais on peut également penser aux inimitiés de l'auteur lui-même : révolutionnaire, il fut chef des bureaux du Comité de salut public, puis secrétaire de la Mairie de Paris avant de devenir Secrétaire général de l'instruction publique, et enfin professeur et critique d'art sous le Consulat et L'Empire. Particulièrement lorsqu'on apprend sa « disgrâce » sous la Restauration. Les zélés « classiques » sont peut-être de ceux-ci.

2.2. Boileau vu par Sainte-Beuve

Le 5 avril 1829, Sainte-Beuve signe un article dans la *Revue de Paris* sous le titre « Littérature ancienne : Boileau ». Le journaliste se propose de faire le portrait du « Législateur littéraire »² à partir d'une étude psychologique de l'homme en rapport avec le contexte qui l'a vu naître. Les hostilités envers Boileau ont pour origine son insensibilité, mais la contestation de sa fortune littéraire ne l'a pas empêché de garder « son rang suprême »³, jusqu'à l'arrivée de la nouvelle « école » (romantique). Face à elle, l'érudition des grands critiques que furent Amar, Saint-Surin et Daunou n'a pas suffi pour le maintenir à ce rang, car « c'est une forte et sérieuse attaque contre les principes et le fond même de la

¹ « Épître sur quelques genres dont Boileau n'a point fait mention dans son art poétique », par M. Chaussard, *Mercure de France. Journal littéraire et politique*, t. 49, Paris, chez Arthus Bertrand, novembre 1811, p. 397-398.

² Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, Édition établie par G. Antoine, Paris, éd. Laffont, S.A., 1993, p.10.

³ *Ibid.*, p.6.

poétique de Boileau ; c'est un examen tout littéraire de ses inventions et de son style, un interrogatoire sévère sur les qualités du poète qui étaient ou n'étaient pas en lui »¹.

Convaincu du prosaïsme de Boileau, autrement dit absence de noblesse et de poésie dans son style, Sainte-Beuve tente d'établir ce manque de poésie à la lumière de l'histoire littéraire. Selon lui, la raison de Despréaux était « sans portée, sans principes, avec des vues incomplètes, insuffisantes »². La cause n'est pas seulement due à ce poète critique, mais à tout le siècle de Louis XIV: un siècle qui a ignoré le Moyen Âge et a préféré le siècle d'Auguste aux grecs; un siècle « épisodique », « sous un règne en quelque sorte accidentel »³ où les arts n'agissent qu'en surface sans jamais aller en profondeur des choses car ce siècle « ne plongeait ni dans le passé ni dans l'avenir »⁴. Par cet oubli de l'Âge médiéval, Malherbe et Boileau représentent la poésie artificielle et superficielle. Faut-il rappeler qu'au début du XIX^e siècle, les références à l'antiquité, chères aux classiques, apparaissent comme « désincarnées » et incapables de montrer des passions aussi ardentes que le souhaitent les romantiques. C'est de l'Histoire, de la Renaissance italienne, mais surtout du Moyen Âge que l'on s'inspire : un Moyen Âge de fantaisie où les joutes et les tournois, les princesses et leurs chevaliers forment un monde irrespectueux de la réalité historique. De plus, « l'âme de Boileau » ne lui permettait pas d'être « tendre » d'où son style, certes « sensé, soutenu, élégant et grave; mais cette gravité va quelque fois jusqu'à la pesanteur, cette élégance jusqu'à la fatigue, ce bon sens jusqu'à la vulgarité »⁵. Dès lors, sa langue et son style vieillissent, il ne reste plus de Boileau que le « rédacteur d'un code poétique abrogé »⁶.

Mais le jeune journaliste dont l'article témoigne de sa première campagne romantique, cède bientôt la place au professeur de l'École normale supérieure et à l'académicien. De fait, « le point de vue en ce qui concerne Boileau a bien changé. En 1829 nous restâmes un pied dans la polémique. Aujourd'hui, le cercle des expériences accompli et les discussions épuisées, nous revenons à lui avec plaisir »⁷, écrit-il en septembre 1852.

Ce n'est donc pas un hasard si P. Chéron choisit ce dernier, beaucoup moins « dans la polémique », pour servir de notice aux œuvres de Boileau qu'il publie en 1860. Fidèle à sa

¹*Ibid.*

²*Ibid.*, p.10.

³*Ibid.*

⁴*Ibid.*

⁵*Ibid.*, p.15.

⁶*Ibid.*, p.18.

⁷*Œuvres complètes de Boileau-Despréaux*, avec une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur par C.A. Sainte-Beuve tirée des *Causeries du Lundi* (VI), Paris, Garnier frères, 1860, p.VI.

critique biographique, Sainte-Beuve revient au contexte social de l'auteur. De cette famille gaie des Boileau, naquit celui qui sera « la raison incarnée »¹. En évaluant sa lignée satirique, le commentateur constate que « Gilles est l'ébauche, Jacques (...) la charge [et] Nicolas le portrait »². Il n'est plus question d'un rapprochement avec Malherbe car « l'œuvre de Boileau, ce fut, non pas de revenir à [celui-ci] déjà bien lointain, mais de faire subir à la poésie française une réforme du même genre que celle que Pascal avait faite dans la prose »³. Sainte-Beuve ne dit pas autre chose que ce qui a été soutenu par Daunou bien avant lui. Il n'est plus question aussi d'un talent faible de satirique ou d'insensibilité. Sainte-Beuve admire la verve de la neuvième satire où le poète fait son portrait en s'adressant à son esprit: « Il s'y peint tout entier avec plus de développement que jamais, avec un feu qui grave merveilleusement sa figure, et qui fait de lui dans l'avenir le type vivant du critique »⁴. Le dix-septième siècle n'est plus aussi « épisodique » ou « accidentel » qu'il fut en 1829 : « Sans Boileau, et sans Louis XIV qui reconnaissait Boileau comme son contrôleur-Général du Parnasse, que serait-il arrivé? »⁵, s'interroge-t-il gravement. Aussi, si on imagine Boileau de retour à la vie, il est certain, assure Sainte-Beuve, qu'il serait loin de reconnaître pour siens « les plus ardents à invoquer [son] autorité »⁶. Aux yeux du critique de 1852, « Boileau personnage et autorité, est bien plus considérable que son œuvre, et il faut de loin un certain effort pour le ressaisir tout entier »⁷. Un effort qu'il n'a certainement pas manqué de faire, semble-t-il.

Par ailleurs, il est important de souligner l'évolution de l'image de Boileau chez Sainte-Beuve d'autant plus qu'elle fut déterminante dans sa conception du rôle de critique. Dans *Boileau. Visages anciens, visages nouveaux*, Roger Zuber souligne que Sainte-Beuve se plaisait à voir en Boileau son prédécesseur dans la critique. De plus, il « assigne à Boileau »⁸ le rôle du « révélateur des vrais talents », de celui qui a « départagé le vrai goût du faux, et même d'avoir su épurer sans médire ». « Impressionné par la haute stature du critique vénéré », Sainte-Beuve aurait voulu être l'instructeur de ses concitoyens comme le fut son « prédécesseur ».

¹*Ibid.*, Sainte-Beuve citant Mathieu Marais, p.VII.

²*Ibid.*, p.VIII.

³*Ibid.*

⁴*Ibid.*, p.XI.

⁵*Ibid.*, p.XVI.

⁶*Ibid.*

⁷*Ibid.*, p.V.

⁸Voir, pour les citations de ce paragraphe, les pages 50 à 53 de l'ouvrage de R. Zuber, *Boileau, visages anciens...op.cit.*

De son côté, Antoine Compagnon offre une autre explication. Il compare l'article des *Causeries du Lundi* (VI) avec la leçon inaugurale à l'École normale supérieure par Sainte-Beuve. Selon lui, « ces deux textes diverg(ent) en fonction du public auquel ils s'adressent: dans une causerie, Sainte-Beuve se fait l'apologiste d'une littérature mondiale où l'imagination a sa place, mais dans une leçon, il défend la littérature nationale au nom de la raison »¹. Il est donc évident que le destinataire, comme le statut du locuteur, déterminent le discours de ce dernier.

L'édition de R. Ruel, parue en 1847, s'inscrit dans l'esprit combatif du jeune Sainte-Beuve. Comme celui-ci, l'éditeur rapproche Boileau de Malherbe pour souligner les « quelques inconvénients »² que n'aurait pas cités La Harpe dans son cours de littérature sur l'influence exercée par Boileau. En citant Sainte-Beuve, il écrit :

Un jeune écrivain s'exprime ainsi sur Malherbe: 'Chez lui la critique raisonnée ne laisse nulle place aux inspirations naïves, et la première leçon qu'il donna à notre muse au berceau consista presque dans ce seul mot, abstiens-toi, dont elle s'est longtemps souvenue'. Elle s'en souvient encore, parce que jamais elle n'oubliera entièrement les leçons qu'elle a reçues de Boileau, et que Boileau, [...], fut spécialement chargé de continuer celles de Malherbe³.

Ce rapprochement avec Malherbe n'aura pas que des inconvénients pour le sort de Boileau. En « purifiant » la langue française, Malherbe a tracé le chemin vers son génie: c'est à Boileau que revient le prestige d'avoir porté le flambeau de la clarté au sommet de sa gloire comme le lui reconnaissent la majorité des critiques du dix-neuvième siècle.

¹A. Compagnon, *Le démon de la théorie*, op.cit., p.289.

²*Œuvres complètes de Boileau-Despréaux*, précédées d'une notice biographique par R. Ruel, Paris, R. Ruel éditeur, 1847, p.4.

³*Ibid.* En note 1, p.4: "Voir Sainte-Beuve dans *Tableau historique de la révolution française*"

CHAPITRE 6. DE QUELQUES LIEUX DE MYTHIFICATION

Comme nous l'ont appris de nombreuses recherches récentes¹, le triomphe de l'éducation au XIX^e siècle se traduit par un ensemble d'écrits pédagogiques de tous genres : revues spécialisées, manuels scolaires, débats politiques et autres. Tous se donnent pour objectif d'« éveiller chez l'enfant la responsabilité de l'adulte » et « le sens de sa dignité »². Pour ce faire, on élève la dignité de son pays en suscitant chez lui l'amour d'un patrimoine national conforme au « génie » de la France. Si le « savoir biographique »³ est en mesure d'inventer l'auteur, de lire son passé et son œuvre pour exprimer, de façon détournée, une conception de la création littéraire, il contribue aussi à nourrir et/ou à perpétuer un mythe. Le discours verbal joint au discours iconographique qui frappe l'imaginaire de l'enfant, ils deviennent des lieux privilégiés du processus de mythification. C'est dans cette perspective que nous nous sommes penchée sur quelques-unes des éditions illustrées de Boileau « à l'usage de la jeunesse » et quelques « vies » de Boileau présentées par ses éditeurs.

1. Les œuvres illustrées de Boileau

En parcourant les éditions visant explicitement les élèves (suivant la formulation du titre adoptée : « à l'usage de la jeunesse », « des écoles », « des collèges », « des pensionnats de jeunes filles », etc.), nous nous sommes rendu compte qu'elles sont rarement accompagnées d'illustrations, et ce malgré l'effervescence autour de l'image connue sous la période romantique⁴. Michel Melot soutient que « l'illustration, en général, et l'enseignement par l'image, en particulier, parce qu'ils débordent les codes de l'écriture et échappent plus aisément au contrôle des clercs, ont été suspects de frivolité et d'inconséquence dans les milieux lettrés jusqu'au XIX^e siècle »⁵. Il confirme cette observation par quelques exemples tirés des souvenirs d'étudiants qui affirment avoir vu leurs professeurs arracher les pages

¹ Nous pensons particulièrement aux travaux de M. Jey, M.-M. Compère, D. Julia entre autres.

² Ph. Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien régime*, Paris, Seuil, 1973, p. 203.

³ Nous empruntons cette expression à M. Leroy, « La littérature française dans les instructions officielles au XIX^e siècle », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, n°102, mars 2002.

⁴ Pour une histoire de l'image, consulter *Histoire de l'édition française*, dir. R. Chartier et H.-J. Martin, t.2 et 3, Paris, Fayard, 1990.

⁵ *Ibid.*, M. Melot, « Le texte et l'image », t.3, p. 287.

illustrés des livres en classe, même lorsqu'il n'y en avait qu'une seule. Sans doute, un reste de méfiance à l'encontre du code iconographique hérité du siècle précédent subsiste encore, mais n'oublions pas de prendre également en compte la lenteur qui caractérise l'institution scolaire à enregistrer les bouillonnements intellectuels qui lui sont contemporains. De fait, il n'est peut-être pas surprenant de constater que les libraires et éditeurs font preuve de prudence dans les publications adressées aux jeunes gens ; ce qui explique que nous n'avions trouvé que peu d'éditions accompagnées de frontispices. Nous nous sommes néanmoins aperçus que certaines d'entre elles s'ouvrent par un portrait de Boileau, souvent celui signé par Rigaud.

Prenons l'exemple de deux éditions des *Œuvres complètes de Boileau*, l'une publiée par Auger¹ (1825), l'autre une réédition de celle de Berriat-Saint-Prix² (1857). La première est publiée sous la direction d'un membre de l'Académie française en charge de la publication de la « Collection des classiques français », tandis que la seconde est le résultat d'un travail de recherche minutieux qui a duré trente ans et considérée, longtemps après sa parution, comme l'édition de référence après celle de Saint-Marc (1747)³. Exposer le statut social de l'éditeur confère de la solidité et du sérieux voire un caractère savant à l'édition. Le libraire de l'édition de 1857 n'hésite pas à reporter un extrait de la lettre du Ministre de l'instruction publique, sur la page précédant le portrait de Boileau, selon lequel « Cette édition de Boileau, honorée d'abord du suffrage de deux des plus illustres secrétaires de l'Académie française, MM. Andrieux et Arnault, a été ensuite adoptée par le Conseil royal de l'instruction publique, pour être placée dans les bibliothèques des collèges royaux, et inscrite sur la liste des ouvrages à donner en prix »⁴.

Par ailleurs, la présence du portrait de Boileau ne peut être fortuite puisque, si l'on se reporte à ce qu'avance Alain-Marie Bassy, lorsqu'une image « revêt la forme d'un frontispice »⁵, celui-ci « reprend et résume, en un syntagme unique le propos et la finalité de l'œuvre littéraire »⁶. De ce fait, le portrait seul de l'auteur montre que celui-ci porte lui-même le message dont on le charge, sans passer par la médiation des abstractions allégoriques en vogue au XVII^e et XVIII^e siècle. Boileau assumerait seul son message esthétique ou, du moins, celui qu'on lui prête. Il devient porteur de sa parole littéralement, à la place des discours figurés qui le rendent plus abstrait et/ou intemporel. L'affirmation de l'individu

¹ *Œuvres complètes de Boileau*, « collection des classiques français » dir. L. S. Auger, Paris, chez Lefèvre, 1825.

² *Œuvres complètes de Boileau*, par M. Berriat-Saint-Prix, Paris, chez Philippe, 1857.

³ Voir à ce sujet E. Magne, *Bibliographie générale des œuvres de Nicolas Boileau-Despréaux et de Gilles et Jacques Boileau ; suivi des Luites de Boileau*, Paris, L. G. Giraud-Badin, 1929.

⁴ *Œuvres complètes de Boileau*, par M. Berriat-Saint-Prix, op. cit., n. p.

⁵ A.-M. Bassy, « Le texte et l'image », *Histoire de l'édition française*, op. cit., t.2, p. 184.

⁶ *Ibid.*

supplantant le général est ainsi très forte et l'image acquiert ici une fonction pédagogique : lorsque l'élève regarde un portrait de Boileau, c'est tout un passé, une esthétique, une acception de l'histoire et de la littérature qu'il aperçoit. Dès lors, faire partie d'une collection, particulièrement si elle regroupe des auteurs qualifiés de « classiques », ou qu'une œuvre soit offerte en prix au collège, sont des preuves de poids de la consécration de leur auteur et parfois, comme c'est le cas pour l'édition de Berriat-Saint-Prix, une reconnaissance du travail de l'éditeur. En tant que tels, la collection comme le prix deviennent une instance de « diffusion de notoriété ».

Un autre type d'éditions illustrées des œuvres de Boileau mérite que l'on s'y arrête. Il s'agit de la collection *Panthéon populaire illustré*, romans à quatre sous (vingt centimes) en vogue au milieu du XIX^e siècle. Imprimés sur deux colonnes, ces livres sont en grand format accompagnés de vignettes sur bois. Furent publiés sous cette forme les grands « classiques » de l'Antiquité, mais aussi de la littérature française et étrangère. L'édition des *Œuvres poétiques* de Boileau illustrées par Bertall a été publiée par Gustave Barba en 1851. Voici le dessein qu'il attribue à son entreprise :

Éditer avec luxe, mais en même temps à bon marché, les chefs-d'œuvre de la littérature française et étrangère, c'est propager les connaissances humaines ; c'est répandre la lumière, c'est ouvrir à tous de nouvelles instructions. Tel est le but que je me propose en publiant le Panthéon populaire illustré.¹

Puis il ajoute :

C'est surtout parmi les jeunes gens de nos campagnes, qui ne possèdent généralement que des volumes mal imprimés, d'un goût douteux et d'une moralité équivoque que doit avoir du succès la nouvelle publication que j'annonce aujourd'hui.²

Nous ne savons pas si ces ouvrages ont pu être utilisés dans les classes. Il est cependant fort probable que ce ne soit pas le cas, vu les témoignages que nous avons cités plus haut sur le rejet de ce type d'éditions par le corps professoral de l'époque. Néanmoins, vu le succès de cette collection, nous pouvons croire qu'elle a été à la portée de la « jeunesse ». L'éditeur se propose donc de vulgariser les connaissances en faisant lire au public les « classiques » de

¹ Cité par M. Nathan, *Splendeurs et misères du roman populaire*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1990, p. 17.

² *Ibid.*, p. 12.

toutes les nations et de corriger le goût des jeunes provinciaux. Autrement dit, il souhaite constituer une sorte de « bibliothèque du peuple » en mettant à sa disposition des ouvrages de bonne qualité et à prix abordable. Mais il ne s'en tient pas à cela :

Sous le titre général de *Panthéon populaire*, je ferai paraître une suite très variée d'ouvrages utiles, instructifs et moraux. Après les chefs-d'œuvre classiques, consacrés par l'admiration des générations, viendront des ouvrages entièrement inédits, composés tout exprès pour cette collection par nos célébrités littéraires et artistiques.¹

Ainsi, l'éditeur envisage de constituer peu à peu avec des inédits une « littérature populaire », ce qui change évidemment son but premier. Après une notoriété acquise grâce aux classiques, après une entrée dans le marché éditorial par la diffusion de ce qui est autorisé, prescrit par les programmes officiels de l'enseignement, l'éditeur projette d'introduire une autre littérature non encore légitimée par l'école. C'est ainsi que seront publiés dans cette collection les auteurs romantiques, mais surtout les romanciers populaires : Dumas, Sue, Boulabert, Montépin, Féval, etc. On se doute bien que ces œuvres ne paraissent pas au programme de français : les œuvres qui y étaient alors inscrites étaient choisies selon le critère de la morale, puisque le « classique » doit apprendre à l'enfant autant à écrire qu'à vivre.

À la force des ouvertures iconographiques s'ajoute celle du discours biographique en tant que lieux d'« action sur le public »². L'analyse conjointe de ces deux langages facilite nos investigations de la consommation culturelle au XIX^e siècle et nuance nos connaissances sur sa complexité. Que se passe-t-il lorsque le discours sur l'auteur tient davantage du mythe que de l'histoire, qu'il exprime plus les capacités créatrices du biographe que ses qualités d'historien ? Que dire quand une notice biographique devient un mélange inextricable d'anecdotes et de commentaires rapportés par oui-dire ? Qu'en est-il enfin lorsque le public auquel on s'adresse se compose des futurs citoyens ?

¹ *Ibid.*

² G. Genette, *Seuils*, Paris, Seuil, 1987, p. 9.

2. Boileau, un modèle pour vivre

Les éditions scolaires des *Œuvres de Nicolas Boileau* répondent à une attente présumée du public. À en croire les libraires et les éditeurs, la publication de ces éditions se justifie alternativement par l'accueil favorable qu'auraient reçues de précédentes éditions, ou par souci pour la pureté du texte, ou encore dans le but de présenter une nouvelle disposition des textes qui s'efforce de balancer la prévalence de l'organisation générique en faveur au XIX^e siècle. Mais la raison principale est celle qui évoque le statut particulier de Boileau dans la littérature française et, par conséquent, la nécessité de se familiariser avec cet auteur si l'on souhaite cultiver les Lettres.

2.1. De quelques « vies » de Boileau

En 1812, parut une édition en trois volumes des œuvres complètes de Boileau, précédées d'un discours sur les caractères de ses ouvrages et sur leur influence, ainsi que des notes historiques éclaircissant la vie de l'auteur par M. Daunou. Celui-ci reprend son *Discours sur l'influence de Boileau* (1787) avec quelques changements « de circonstance » (l'édition est publiée sous le premier Empire), mais non moins importants.

Dès les premières pages, le discours s'inscrit dans une perspective janséniste. Selon le commentateur, « Celui qui a élevé notre langue au-dessus des autres langues modernes, et presque au niveau des anciennes, ce n'est pas Boileau, c'est Pascal »¹. La prose française doit son progrès au *Provinciales* et le mérite de Boileau fut de reconnaître leur « excellence ». C'est ainsi que Boileau a résolu à son tour « de tendre à cette perfection (dans les vers), et d'y entraîner les autres, ou par ses exemples, ou du moins par ses conseils »². Il devint alors l'instructeur de ses contemporains, dont Racine fut le premier disciple. Son talent est bien supérieur à celui de Voltaire, contrairement à ce qu'affirme d'Alembert.

Daunou s'en prend également aux détracteurs de Despréaux qui l'accusent d'avoir flatté le Roi. Selon lui, une seule preuve suffit: Boileau n'a pas « célébré, comme Charles Perrault, la

¹*Œuvres complètes de Boileau-Despréaux*, Tome I, avec un discours sur l'influence de Boileau par M. Daunou, Paris, A. Belin, 1812, p.IV.

²*Ibid.*, p.V.

révocation de l'Édit de Nantes »¹. Par son silence, il aurait soutenu les jansénistes contre le Roi. Mais l'influence « heureuse » de Boileau va porter encore ses fruits en ce début de siècle. Ses préceptes et ses exemples « susciteront et dirigeront dans tous les genres de poésie des talents dignes d'honorer un vaste Empire et un grand Siècle »².

Un Boileau encore plus « janséniste » se dégage de la notice biographique qui précède ses œuvres complètes parues en 1820. Selon le biographe, M. Ourry, le rédacteur du « code de la raison et du bon goût »³ fut le plus « utile » à la France parmi la « Société des quatre amis ». Son caractère religieux et moral le fait disciple d'Arnauld et de Nicole avant même de les avoir connus. Protégé par le roi, le Grand Condé et M. de Lamoignon, il « éclaire » Corneille, « conseille » Racine, « rend hommage » à Molière et demeure le « constant adversaire »⁴ des jésuites. L'influence de « l'Aristote et l'Horace français »⁵ dépasse les frontières et marque toute l'Europe par son « code immortel ».

Les nombreux anachronismes que contient cette édition invitent le lecteur à s'interroger sur les connaissances du commentateur, mais aussi sur ses objectifs. S'agit-il d'une méconnaissance de la vie de Boileau? La consultation d'une série de documents, ou même d'autres éditions un peu plus documentées, aurait pourtant suffi à combler cette lacune. Ou bien, s'agit-il justement de l'influence de ces éditions innombrables qui peignent diverses vies de Boileau, et où des anecdotes invraisemblables foisonnent que l'on finit par s'y perdre? Le biographe a peut-être cédé, à son tour, au désir d'inventer une nouvelle « vie » de Boileau au service de ses propres convictions.

Dans son commentaire, Saint-Surin⁶ fait de Boileau le législateur, non seulement du Parnasse, mais aussi des mœurs. C'est en son nom qu'il prend ouvertement le parti des Anciens et tente de justifier les « inattentions » de « l'arbitre de la poésie française »⁷ face aux attaques des Modernes (les Romantiques). Il reprend l'édition de Saint-Marc pour lui reprocher la suppression d'une partie des « Changements »⁸ du *Traité du sublime* que Brossette aurait également négligé. Le commentateur s'indigne « qu'au lieu de conserver religieusement, ses [Boileau] moindres paroles, on usurpe sa place et l'on y parle soi-même ». Car l'importance

¹*Ibid.*, p.XX.

²*Ibid.*, p.LIV.

³*Œuvres complètes de Boileau*, t. I, avec une notice biographique par M. Ourry, Paris, Ménard et Desenne Fils, 1820, p.9.

⁴*Ibid.*, p.17.

⁵*Ibid.*, p.21.

⁶*Œuvres de Boileau-Despréaux* avec un commentaire de M. de Saint-Surin, Paris, chez J.-J. Blaise, 1810.

⁷Les citations de ce paragraphe sont tirées de l'introduction aux *Oeuvres de Boileau* commentées par Saint-Surin.

⁸Il s'agit des diverses variations des textes de Boileau.

du *Traité* est incontestable, selon Saint-Surin, puisque c'est à Boileau que revient le mérite de fixer « les regards de l'Europe savante sur l'immortel rhéteur », Longin. Outre la défense de l'universalité de l'œuvre boilevienne, initiatrice de l'Europe, Saint-Surin se montre « jaloux de conserver (...) les vieilles locutions ». En plus de ce reproche qu'il fait également à Louis Racine, lors de la publication des lettres de son père, il accuse celui-ci d'avoir « adouci les coups portés aux jésuites » et négliger de rapporter « l'article sur le siège de Barcelone (...) à cause des traits dirigés contre les talents du Maréchal de Tessé ». Un siècle après, les langues se délient et l'on n'hésite pas à dénier aux opinions d'autrui tout crédit, mais aussi à mettre en valeur le rôle de la littérature française au sein du monde littéraire européen.

Dans une édition publiée en 1843 chez Didot, famille d'éditeurs royalistes, Amar trace une vie légendaire de Boileau. Celui-ci était destiné à « porter si loin la gloire du Parnasse français » et à « éclairer tout son siècle »¹ par une « réforme » littéraire. Le commentateur s'attache à rapporter les diverses versions de la biographie de Boileau mais ne le fait que pour appuyer une seule idée : sa noblesse. De là découle toute une série d'interprétations des faits et gestes de Boileau. La noblesse de celui-ci ayant été « révélée », il ne reste plus qu'à y rattacher sa chrétienté, sa piété, son goût et sa justesse. Car Boileau fut « pieux » : sa piété était « solide », « éclairée » et « sa probité littéraire égalait en lui la probité morale »². Amar reproduit, subrepticement, son attachement à la noblesse et sa haine envers « l'époque désastreuse »³ (Révolution) et les profanations de leurs ordres. Dès lors, sa prise de position devient plus politique que littéraire.

L'édition de Lahure publiée en 1857 porte à son apogée l'orientation éditoriale. Ami des plus grands auteurs du XVII^e siècle, Boileau aurait été « le critique en titre d'office »⁴ par la place singulière qu'il tenait aux yeux du Roi ; mais surtout par le devoir et la responsabilité que lui acquiert son statut dans le milieu littéraire et non par sa noblesse ou son loyalisme au roi. Son adulation pour Louis XIV lui est « pardonnée » car elle n'avait aucune « bassesse ». De plus, il avait le mérite de tenir tête à la noblesse et aux jésuites : c'était un « libéral » et un « frondeur ». Face à un Amar qui soutient la noblesse de Boileau, Lahure défend son libéralisme voire ses idées « républicaines ».

¹*Œuvres de Boileau*, avec une notice par M. Amar du Rivier, Paris, Firmin Didot frères, 1843, p.1.

²*Ibid.*, p.8.

³*Ibid.*, p.10.

⁴*Œuvres complètes de Boileau*, avec une notice sur Boileau par Ch. Lahure, Chez L. Hachette et Cie, 1857, p.VI.

En 1830, parut l'édition la plus documentée qu'eut connue l'histoire des éditions de Nicolas Boileau-Despréaux. Son éditeur, M. Berriat-Saint-Prix, professeur à l'École de droit, recteur à l'Académie de Grenoble et chirurgien de Louis XVIII, avait acquis une notoriété considérable. Son travail minutieux a duré vingt ans et à l'issue duquel nous est parvenue une édition de référence. Malheureusement, le commentaire est surchargé d'accessoires que la critique n'a pas toujours jugés utiles. Cette édition recense toutes les éditions parues du vivant de Despréaux jusqu'aux alentours de 1825¹.

Avec un style simple et qui s'éloigne du merveilleux auquel se sont habitués les commentateurs de Boileau, Berriat-Saint-Prix reprend la légende telle qu'elle lui est parvenue. Avec ses *Satires*, Despréaux n'est encore que le « censeur » et le correcteur « des mœurs et des opinions de ses contemporains »². C'est à ce nom qu'il l'excuse d'avoir pratiqué ce genre « blâmable » : « (...) si jamais auteur en fit (...) un usage décent, réservé, noble, utile, ce fut Boileau; si jamais satirique (...) mérita de servir de modèle par sa manière de traiter ce genre, ce fut encore Boileau »³. Mais avec *l'Art poétique*, le « grand versificateur et excellent poète »⁴ devient critique, et des plus considérables. Grâce à cet ouvrage, « le plus près de la perfection »⁵, Boileau mérite une « reconnaissance immortelle » car « c'est l'ouvrage le plus précieux peut-être de son siècle »⁶. C'est aussi l'ouvrage que l'éditeur recommande le mieux aux jeunes gens car il renferme, à ses yeux, « les préceptes du goût le plus pur, et les leçons de la plus saine morale »⁷. Ces « préceptes » et ces « leçons » qui ont servi à « assister » Racine, à conseiller et à défendre Corneille et Molière, et qui « servent encore aujourd'hui et serviront à jamais »⁸.

De plus, Boileau ne fut jamais un flatteur ou un sectaire comme le prétendent ses détracteurs. Le Roi aimait sa franchise et la tolérait. C'est grâce à ce caractère qu'il sut élever « Pascal au-dessus des modernes et des anciens »⁹ et qu'il regarde « comme un honneur immortel le soin qu'[Arnauld] avait pris de défendre sa dixième satire »¹⁰. Certes, Boileau était « plus partisan

¹Les dernières éditions que le commentateur dit avoir consulté sont celles de Saint-Surin et de Daunou, *op.cit.*

²*Œuvres de Boileau*, collationnées sur les anciennes éditions et sur les manuscrits, avec des notes et des recherches sur la vie de l'auteur par M. Berriat-Saint-Prix, Paris, Lauglois; Delaunay, 1830-1834 [Vol. I publié en 1834 avec le millésime de 1830], p. XLII.

³*Ibid.*, p.XXXIV.

⁴*Ibid.*, p.LXXXVII.

⁵*Ibid.*

⁶*Ibid.*, p.LXXIX.

⁷*Ibid.*

⁸*Ibid.*

⁹*Ibid.*, p.XCV.

¹⁰*Ibid.*, p.XCVI.

des jansénistes que des molinistes » mais c'est parce que « la sévérité de leurs mœurs et de leurs maximes devait les faire préférer à un homme austère et chaste dans sa conduite comme dans ses écrits »¹. Cela ne l'avait pourtant pas empêché de lier une amitié constante avec des jésuites très célèbres tels Bourdaloue, Rapin et Bouhours, insiste le commentateur. Aux yeux de l'éditeur, Boileau reste le régent du Parnasse et le correcteur des mœurs. C'est un moraliste dont le code poétique est à l'image de sa probité ; un janséniste par la nature de son caractère franc et tolérant, et non par sectarisme.

À l'exemple de Berriat-Saint-Prix, Charles Gidel offre une édition (1870-1873), en quatre volumes, non moins documentée. Toutefois, la critique est unanime à dire que son étude sur la querelle de Boileau avec Charles Perrault est intéressante mais pleine d'erreurs et où aucune chronologie des faits n'est observée. Dans une de ses éditions adressées aux classes, Gidel assure qu'« on aurait grand tort de refuser [à Boileau], de l'esprit, du tour et de la malice enjouée »² dans sa prose, même s'il n'a pas « le fini de La Bruyère, la grâce insinuante de Fénelon »³. Il exhorte alors les élèves à lire et la poésie et la prose de Boileau car « Partout ils y verront un usage sobre de la langue la meilleure qui se soit parlée en France »⁴. À ceux qui prétendent vouloir éclaircir les « archaïsmes » des auteurs du dix-septième siècle, le commentateur déclare que « Pas un tour, pas une expression n'en a vieilli ». En suivant l'exemple de ce « maître da la langue », les jeunes gens « se feront une habitude de n'aimer avec lui que le lustre de la raison, de ne rechercher que le vrai, parce que la vrai seul est aimable »⁵.

L'édition parue en 1824 chez Froment fait le portrait d'un autre Boileau, sensible, qui eut « le singulier honneur de former les plus grands poètes de deux générations successives »⁶: Molière, Racine, J.-B. Rousseau et Voltaire. D'une 'rare' perfection, Boileau a su influencer et la France et l'Europe entière. Le « sage Addisson et les poésies harmonieuses de Pope et de Dryden »⁷ lui doivent beaucoup. Mais le dix-huitième siècle a méconnu son caractère: « On eût dit que la race des Cotins et des Pradons avait légué le soin de sa vengeance à la

¹*Ibid.*

²*Œuvres poétiques de Boileau*, accompagnées d'extraits de ses œuvres en prose par Ch. Gidel, Paris, Garnier frères, [s. d.], p. V.

³*Ibid.*

⁴*Ibid.*, p. VI.

⁵*Ibid.*

⁶*Œuvres complètes de Boileau*, précédée d'une notice littéraire et biographique non signée, t. I, Paris, Froment, 1824, p. XXIX.

⁷*Ibid.*, p. XXX.

génération nouvelle »¹. Comment un Marmontel pouvait-il ignorer la sensibilité de Boileau en affirmant que « Jamais un vers n'est parti de son cœur »²? Boileau est sensible : sa vie de piété, sa générosité envers Corneille et envers Patru et Linières, ses ennemis, sont légendaires.

L'académicien L. S. Auger défend également la sensibilité de Boileau. Dans une collection des Classiques français qu'il dirige, Auger publie en 1825 les *Œuvres complètes* de Boileau. La notice qu'il consacre à la vie de l'auteur reprend les anecdotes les plus connues : de la naissance de Despréaux à Paris, contestée par les habitants de Crosne, jusqu'à son attitude héroïque envers quelques-uns de ses contemporains, en passant par son opération de la taille dont la cause serait « les haricots du Collège d'Harcourt » ou un « dindon furieux ». Quel que soit l'événement, le commentateur s'ingénie à faire de Boileau un homme dont « le cœur est bon » et dont la gentillesse et la sensibilité sont incontestables.

L'accusation de l'insensibilité de Boileau que soutiennent, au siècle des Lumières, Marmontel, d'Alembert et même Voltaire, reviendra fréquemment sous la plume des critiques de la seconde moitié du dix-neuvième siècle, mais de façon plus précise, et parfois même par ses défenseurs les plus ardents. Les styles divergent mais la finalité est la même. Boileau est « sensible », « pieux » dont la « morale » est exemplaire. Cependant, il est aussi « frondeur », « libéral » voire même « républicain ». Aux yeux des héritiers de Voltaire, c'était le portrait le plus approprié à calmer la jeunesse remuante des premières années du dix-neuvième siècle. Ce qui explique le nombre important des rééditions des œuvres de Boileau au cours de cette partie du siècle.

2.2. De quelques exemples des « vies » de Boileau

Nous reproduisons ci-dessous quelques exemples des « vies » ou notices biographiques de Boileau qui ont fait l'objet de notre analyse. Nous avons également parfois introduit en complément une partie du discours préfaciel ou un élément para-textuel, lorsqu'il sert à l'intelligence de ce qui va suivre.

¹*Ibid.*, p. V.

²*Ibid.*, p. IX.

Morceaux choisis de littérature française (Prose et Poésie) à l'usage des classes supérieures,
recueillis et annotés par M. A. Noël, agrégé de l'Université, Professeur au lycée impérial de
Borceaux, Classe de Rhétorique, Paris, Librairie classique d'Eugène Belin, 1863, p. 173-174.

Nicolas Boileau Despréaux naquit à Crosne, près de Villeneuve-Saint-Georges, le 1er novembre 1636. D'autres l'ont fait naître à Paris, dans la chambre même où se réunissaient les auteurs de la satire Ménippée. Il commença ses études au collège d'Harcourt, et il était en quatrième quand il fut attaqué de la pierre, maladie dont il souffrit toute sa vie. Docile à la volonté de sa famille, il se laissa conduire dans plusieurs carrières où il ne trouva que du dégoût, et il finit par s'abandonner à sa vocation décidée pour la poésie. Le nom de Boileau est resté un des noms les plus populaires de notre littérature française, parce qu'il a su réunir les plus excellentes qualités de l'esprit français, la sûreté du goût, la sobriété de la pensée et de l'expression, l'élévation du sentiment moral, la clarté du style auquel ne manque ni cette finesse spirituelle qui frappe l'esprit, ni cette précision qui grave dans la mémoire, à tel point que presque tous les vers de Boileau sont restés proverbes, et composent le fonds intellectuel de toutes les personnes même médiocrement instruites. Homme de goût par excellence, Boileau fut l'oracle et l'arbitre de la littérature pendant le XVIIe siècle. Les grands hommes de cette époque, qui tous s'honoraient de son amitié, s'inclinaient devant ses conseils acceptés comme des arrêts. M. Demogeot, dans son *Histoire de la littérature française*, a fort ingénieusement divisé la vie de Boileau en quatre périodes: dans la première, de 1660 à 1668, il attaque les mauvais poètes avec toute l'impétuosité de son âge, et il publie ses neuf premières satires; dans la deuxième période, de 1669 à 1674, après avoir renversé, Boileau veut reconstruire: alors paraît *l'Art poétique*; l'auteur écrit aussi les cinq premières *Épîtres*, œuvres de la maturité de sa raison, et il entremêle ce travail de l'élégante plaisanterie du *Lutrin*.

De 1674 à 1703, paraissent les plus belles *Épîtres*. Enfin, de 1703 à 1711, Boileau, que la surdité ajoutée aux autres infirmités de sa vieillesse rend triste et morose, écrit quelques froides *Satires* et quelques *Épîtres* languissantes qui permettent de lui reprocher de n'avoir pas su s'arrêter à propos.

Aux excellentes qualités de l'esprit, Boileau joignit les qualités du cœur qui le rendirent cher à ses amis, surtout à Racine, dont nous associons le nom au sien, comme celui d'Horace à celui de Virgile. Ainsi que le poète latin qu'il avait pris pour modèle, il nous a laissé dans ses œuvres les détails les plus précieux sur lui-même et sur les événements de sa vie. Honoré de la faveur de Louis XIV, qui le choisit pour écrire l'histoire de son règne, Boileau fut reçu membre de l'Académie française, en 1684, et mourut d'une hydropisie de poitrine, en 1711, avec la douleur de survivre à Racine, qu'il avait consolé de la chute d'*Athalie* par la fermeté d'un éloge que la postérité devait consacrer.

Morceaux choisis de littérature française (prose et poésie) à l'usage des classes supérieures,
par Ch. Lebaigue, Professeur au Lycée Charlemagne. Classe de Troisième, deuxième édition.
Paris, Librairie classique d'Eugène Belin, 1879.

Préface

Ce n'est pas sans raison que les Extraits d'auteurs français ont été rétablis sur les programmes de l'enseignement secondaire, concurremment avec les éditions complètes de plusieurs de nos chefs-d'œuvre. (p. V)

Enfin, s'il est vrai de dire que la culture du cœur doit aller de pair avec celle de l'esprit, le système des morceaux choisis ne devient-il pas un puissant moyen d'éducation, lorsqu'il réunit et met en lumière les théories morales les plus éloquents et les plus propres à familiariser les jeunes gens avec l'idée du bien et le sentiment du devoir? (p. VI-VII)

C'est ce qui nous a engagé à rééditer le recueil que nous avons publié il y a une quinzaine d'années, et à lui donner une étendue en rapport avec l'importance qu'a prise progressivement dans nos classes l'étude de la langue et de la littérature françaises. (p. VII)

Note sur Boileau (p. 263-264)

Boileau, né à Paris en 1636, mort en 1711.

Destiné au barreau par son père; Nicolas Boileau-Despréaux suivit sa véritable vocation et se livra tout entier à la poésie. Le faux goût régnait partout, au théâtre, dans la chaire, dans le roman. À vingt-quatre ans, Boileau entreprit d'en arrêter les progrès, et il attaqua résolument les mauvais auteurs alors en possession de la faveur publique. Ses premiers essais furent **donc** des satires (1660) **et les plus importantes furent exclusivement littéraires.** En 1674, parut *l'Art poétique*; Boileau y exposait sur la composition et le style les principes consacrés par l'expérience et la raison, et, **joignant l'exemple au précepte, il** dotait notre littérature de son meilleur poème didactique. La même année, il publia les quatre premiers chants du *Lutrin*, modèle d'ingénieuse plaisanterie et chef-d'œuvre de versification. Ces deux ouvrages furent précédés et suivis de ses plus belles *Épîtres*, **la plupart** consacrés à des sujets de morale et de philosophie, **et regardés avec raison comme supérieures aux Satires. Après quelques années de repos, il donna les deux derniers chants du Lutrin, l'Ode sur la prise de Namur, trois nouvelles satires et ses deux dernières épîtres, toutes œuvres où se trahit** la lassitude d'un génie déjà glacé par la vieillesse. **Boileau était membre de l'Académie depuis 1683.** Ses succès attirèrent de bonne heure sur lui **les regards et** les bienfaits de Louis XIV. Son caractère, un peu brusque, mais honnête et généreux, lui **avait acquis dans le monde et dans les lettres** d'honorables **et solides** amitiés. Il survécut à Molière, à **La Fontaine** et à Racine, et mourut quatre ans avant son royal protecteur.

Boileau a repris l'œuvre de Malherbe en l'agrandissant: champion du bon sens et poète de la raison, il a appris au public à discerner le vrai du faux, le bon du mauvais, les grands maîtres des méchants modèles; il a discipliné la littérature et constitué le goût national. Là est son rôle et son influence. Quant au mérite intrinsèque de ses écrits, un de ses contemporains, La Bruyère, en a donné une appréciation que la postérité répète et confirme tous les jours: 'Il passe Juvénal, atteint Horace, semble créer les pensées d'autrui et se rendre propre tout ce qu'il manie. Il a dans ce qu'il emprunte des autres, toutes les grâces de la nouveauté et le mérite de l'invention. Ses vers, forts et harmonieux, faits de génie, quoique

travaillés avec art, plein de traits et de poésie seront lus encore quand la langue aura vieilli, et en seront les derniers débris'.¹

Cours de littérature française, extrait des meilleurs auteurs, par Jean-Pont-Victor Lacoutz, abbé de Lévizac, t. I, Paris, Chez Léopold Collin, 1807.

Préface:

Élever l'âme, éclairer l'esprit, embellir l'imagination, et en même temps plaire au goût le plus délicat, telle est la tâche que nous nous sommes imposée en nous chargeant de recueillir les différentes pièces qui forment ce cours. Pour la remplir avec succès il ne suffisait pas de faire un heureux choix de beaux morceaux, il fallait encore qu'ils fissent un tout dont les différents chaînons fussent autant de rayons de lumière; il fallait venger les outrages du philosophisme la religion, la philosophie, et les lois sacrées sur lesquelles reposent la durée et la félicité de empires; il fallait, par une suite de tableaux d'une teinte tantôt douce, tantôt sombre, quelques fois brillante, et d'autres fois forte, émouvoir l'âme, et y porter tour à tour l'agitation, le calme, l'attendrissement, l'enthousiasme et l'effroi; il fallait, en fixant les vraies limites des différents genres si peu connues ou si dédaignées de nos jours, donner les idées les plus justes et les plus étendues sur les littératures ancienne et moderne, et fixer l'attention sur ces beautés du moment qui s'évanouissent avec les circonstances qui les font naître, mais sur ces beautés qui ne dépendent point des lieux, et auxquelles le laps du temps semble donner un nouvel éclat; il fallait enfin, par un choix de modèles en tout genre, arrêter le progrès du mauvais goût et du faux bel-esprit. (p. I-II)

[...] Dans un siècle où l'incrédulité la plus hardie et l'impiété la plus effrénée s'efforcent d'anéantir le Christianisme, pour élever sur ses ruines, ou le système désespérant de l'Athéisme, ou l'édifice monstrueux d'un Théisme qui dépouille l'Être suprême de ses plus beaux attributs, et l'homme de ses plus douces espérances, nous avons cru qu'il était de notre devoir de démontrer la vérité. Mais il ne suffisait pas d'établir la vérité de la religion, il fallait en montrer les avantages inappréciables, et c'est ce que nous avons fait par ce seul principe, qu'étant la seule qui donne une base solide à la vertu, elle est par cela même la seule qui puisse assurer notre bonheur dans cette vie et dans l'autre. (p. VI)

Boileau (sur la satire), par Vauvenargues

Boileau prouve, autant par son exemple que par ses préceptes, que toutes les beautés des bons ouvrages naissent de la vive expression et de la peinture du vrai: mais cette expression si touchante appartient moins à la réflexion, sujette à l'erreur, qu'à un sentiment très intime et très fidèle de la nature. La raison n'était

¹ Cette édition a été publiée en 1879. Elle sera rééditée en 1885. Certains passages seront supprimés. Ils sont ici indiqués en gras. Il s'agit de la période qui correspond à « l'historicisation » de Boileau, à une mise en valeur de son talent d'écrivain « pictural ». Voir à ce sujet notre troisième partie.

pas distincte, dans Boileau, du sentiment: c'était son instinct. Aussi a-t-elle animé ses écrits de cet intérêt qu'il est si rare de rencontrer dans des ouvrages didactiques.

S'il n'est pas ordinaire de trouver de l'agrément parmi ceux qui se piquent d'être raisonnables, c'est peut-être parce que la raison est entrée dans leur esprit, où elle n'a qu'une vie artificielle et empruntée; c'est parce qu'on honore trop souvent du nom de raison, une certaine médiocrité de sentiments et de génie, qui assujettit les hommes aux lois de l'usage, et les détourne des grandes hardiesses, sources ordinaires des grandes fautes.

Boileau ne s'est pas contenté de mettre de la vérité et de la poésie dans ouvrages; il a enseigné son art aux autres. Il a éclairé tout son siècle; il en a banni le faux goût autant qu'il est permis de le bannir de chez les hommes. Il fallut qu'il fût né avec un génie bien singulier pour échapper, comme il a fait, aux mauvais exemples de ses contemporains, et pour leur imposer ses propres lois. Ceux qui bornent le mérite de sa poésie à l'art et à l'exactitude de sa versification, ne font pas peut-être attention que ses vers sont pleins de pensées, de vivacité, de saillies, et même d'invention de style. Admirable dans la justesse, dans la solidité et la netteté de ses idées, il a su conserver ces caractères dans ses expressions, sans perdre de son feu et de sa force; ce qui témoigne incontestablement un grand talent.

Je sais bien que quelques personnes, dont l'autorité est respectable, ne nomment génie dans les poètes que l'invention dans le dessein de leurs ouvrages. Ce n'est, disent-ils, ni l'harmonie, ni l'élégance des vers, ni l'imagination dans l'expression, ni même l'expression du sentiment, qui caractérisent le poète. Ce sont, à leur avis, les pensées mâles et hardies, jointes à l'esprit créateur. Par-là, on prouverait que Bossuet et Newton ont été les plus grands poètes de la terre; car certainement l'invention, la hardiesse et les pensées mâles ne leur manquaient pas. J'ose leur répondre que c'est confondre les limites des arts, que d'en parler de la sorte. J'ajoute que les plus grands poètes de l'antiquité, tels qu'Homère, Sophocle, Virgile, se trouveraient confondus avec une foule d'écrivains médiocres, si on ne jugeait d'eux que par le plan de leurs poèmes et par l'invention du dessein, et non par l'invention du style, par leur harmonie, par la chaleur de leur versification, et enfin par la vérité de leurs images.

Si l'on est donc fondé à reprocher quelque défaut à Boileau, ce n'est pas, à ce qu'il me semble, le défaut de génie. C'est, au contraire, d'avoir eu plus de génie que d'étendue ou de profondeur d'esprit, plus de feu et de vérité que d'élévation et de délicatesse, plus de solidité et de sel dans la critique, que de finesse ou de gaîté, et plus d'agrément que de grâce; on l'attaque encore sur quelques-uns de ses jugements qui semblent injustes, et je ne prétends pas qu'il fût infaillible. (p. 207-210)

Morceaux choisis de prose et de vers des classiques français à l'usage des classes de grammaire, recueillis et annotés par Léon Feugère, Professeur du Lycée Henri IV, 36^e édition. Extraits de poésie. Paris, Imprimerie et librairie classiques, Maison Jules Delalain et Fils, Delalain Frères successeurs, 1885 [1852].

L'édition s'ouvre sur la lettre suivante :

M. le Ministre de l'Instruction publique a adressé la lettre suivante à M. Léon Feugère, le 11 octobre, lors de la première édition de cet ouvrage:

Monsieur, les deux volumes que vous venez de publier sous le titre de Morceaux choisis des classiques français sont conformes au plan que je vous avais tracé pour renouveler une des parties essentielles de l'enseignement de la grammaire dans nos lycées. Je vous remercie d'avoir préparé pour les jeunes élèves de nos établissements, dans la juste mesure qui convient à leur âge, d'excellents modèles de la plus belle époque de notre littérature. Vous avez su leur offrir à la fois les préceptes les plus purs de la morale et ces vrais exemples du goût qui ont fixé le génie de notre langue. Je suis assuré de répondre aux intentions du Conseil supérieur, en autorisant MM. Les proviseurs et principaux à mettre ces deux volumes entre les mains des élèves de sixième, de cinquième et de quatrième.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes, H. Fortoul.

Préface

Les plans d'études les plus récents de l'enseignement secondaire ont établi qu'il serait fait usage, dans toutes les classes des lycées et des collèges, pour que la connaissance de notre langue et de notre littérature y fût plus répandue et plus approfondie, de recueils de morceaux choisis, empruntés à nos meilleurs écrivains, prosateurs et poètes, à ceux que nous pouvons appeler nos classiques. (p. V)

Pour ces trois publications distinctes [il parle de ce recueil et de deux autres destinés l'un aux classes élémentaires, l'autre aux classes supérieures comme le présent mais en prose], mais formant un ensemble qui embrasse le cercle classique tout entier, nous avons eu pour but de réunir, en les graduant suivant l'âge et l'intelligence de ceux qui les doivent étudier, les modèles les plus incontestés et les plus purs, les morceaux les plus propres à former le cœur autant que l'esprit de la jeunesse. Nous avons voulu qu'au sortir de leurs cours, les élèves des lycées et des collèges connussent, avec les plus grands noms de notre littérature, ce qu'elle a produit de plus parfait. (p. VI)

Boileau (1636-1711)

Boileau, par le plus rare des jugements et la plus exquise culture d'esprit, s'éleva au rang des écrivains de génie. Né en 1636 à Paris, dans une famille de judicature où les plus fortes études classiques étaient en honneur, il y puisa ce goût solide et sévère qui fit de lui le législateur littéraire de son époque. Avec un caractère plein de droiture et de hardiesse, qui secondait la vigueur de ses talents, il prit possession de ce rôle en 1660, par la publication de ses premières *Satires* dont les années suivantes augmentèrent le nombre. Il accrut plus tard sa réputation en composant ses *Épîtres*, il y mit le comble par son *Art poétique* et par son *Lutrin*, le modèle des épopées plaisantes. Peu d'hommes, en donnant aux auteurs de meilleurs conseils, ont exercé sur la raison publique une influence plus

souveraine et plus salubre que Boileau; là est sa principale gloire: il a été parmi nous, en joignant l'exemple au précepte, le chef de cette école poétique qui a réalisé de la manière la plus heureuse l'accord de l'imagination et du bon sens. Dans sa vieillesse, il s'éloigna de la cour, où il avait partagé avec Molière et Racine la faveur du prince, et se retira à sa campagne d'Auteuil, où il mourut en 1711, après avoir survécu à presque toutes les illustrations du règne de Louis XIV. Il n'avait pas su bien écrire seulement; mais ce qui vaut beaucoup mieux, il avait su bien vivre. Depuis 1684 il appartenait à l'Académie française, qui l'avait admis dans son sein un peu avant La Fontaine. (p. 141)

Nouvelles leçons françaises de littérature et de morale, contenant 1°. un Précis élémentaire de Rhétorique et de Versification, suivi de l'Art poétique de Boileau; 2°. des Morceaux choisis des prosateurs et des poètes français, avec les Imitations des anciens; 3°. des Maximes et Pensées, extraites de nos meilleurs écrivains; 4°. de courtes Notices sur le principaux auteurs anciens et modernes par M. A. H. Lemonnier, avocat à la Cour royale de Paris, membre correspondant de l'académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, t. I et II, Paris, chez Haut-Cœur et Gayet jeune, libraires, 1822.

Notice sur Boileau

Boileau-Despréaux (Nicolas) : né à Crosne, près Paris, en 1636, mort en 1711, fondateur de notre école poétique ; il a obtenu et mérité le nom de législateur du Parnasse français. (p.LI)

2.3. Un « Législateur » parisien, bourgeois, pieux et sensible

L'ensemble des éditions consultées montre que la majorité des « notices » ou « vie(s) » de Boileau tendent à prouver que le « Législateur » était parisien, bourgeois, pieux, sensible et surtout qu'il a présidé une « école classique ». La question du lieu de naissance de Boileau a suscité de nombreux débats : Crosne ou Paris ? Pour un Boileau Crosnois, on s'est référé à l'autorité de Louis Racine qui l'aurait attesté dans ses mémoires, ainsi qu'au surnom de l'auteur, Despréaux, référence au pré qui l'aurait vu naître à Crosne. Pour les défenseurs de Boileau parisien, et ils sont nombreux, la référence première est l'édition de Brossette, puis les documents fournis par Berriat-Saint-Prix, enfin les écrits même de l'auteur voire son caractère. On s'écriait de toute part : nul autre qu'un parisien, un fils de la « Cité », n'aurait

pu écrire les *Embarras de Paris* ou décrire de façon si « réaliste » le milieu clérical du *Lutrin* ! Expliquer des éléments biographiques par les écrits de l'auteur n'est pas chose nouvelle¹. Au-delà, cette phase correspond tout à fait à la lecture historique de Boileau qui s'instaurait alors : les *Satires* et le *Lutrin* envahissent les programmes officiels à partir de 1852, mais sont déjà présents dans les anthologies et les éditions de Boileau dès le début du siècle.

La piété de Boileau se traduit, dans le discours biographique, par la description de son mode de vie. Sous la plume de ses éditeurs, le « Législateur » n'est pas seulement un modèle pour écrire, il est aussi un modèle pour vivre. Les notices biographiques de l'auteur rapportent inlassablement les mêmes anecdotes qui montrent sa charité, sa bonté et sa vertu. Une dignité de vie que l'écolier doit prendre pour modèle car, même si Boileau fut gai dans sa jeunesse, il est le seul à n'être jamais tombé dans les dérèglements que l'on peut noter dans la vie de Molière, de Racine et de La Fontaine. Au style précis, net et toujours noble, on joint des mœurs pures, un christianisme sincère et pratique. Dès lors, la portée modélisatrice de l'œuvre boilevienne se double d'une formation morale : la cohérence de l'œuvre se conjugue à l'exemplarité de l'homme et fait de Boileau un modèle achevé, le classique par excellence dont on tire les principes modélisateurs : l'ordre et la clarté, le bon sens et le vrai, auxquels s'ajoute le savoir vivre.

On a également souvent discuté la noblesse de Boileau : s'il était communément admis que l'« Horace français » était noble au XVIII^e siècle, il tend à devenir bourgeois au cours du XIX^e siècle. En effet, les attaques contre le « flatteur » et « royaliste » Boileau ont conduit à diverses réactions. On en rencontre qui nient fermement les flatteries dont on l'accuse en insistant sur le caractère franc du satirique. On ira même jusqu'à le qualifier de « libéral » voire de « frondeur »². D'autres avancent une explication différente : si Boileau a loué le roi, c'est parce que le roi au XVII^e siècle, c'est la France. C'est son pays qu'il loue en louant le roi. Traduisons : Boileau est un bon citoyen ! Enfin, certains commentateurs ont préféré l'embourgeoiser tant par sa physionomie que par son caractère. À la description notoire du buste de Boileau par Sainte-Beuve, signalons celle de Rigaud par l'abbé Albert Lafontaine. Le poète y apparaît, selon ce professeur de Lettres, franc, honnête et candide : « Il n'y a rien d'excentrique, rien de rude, rien d'enjoué, rien de saillant même, pas plus dans ses mœurs que dans ses traits. C'est un tempérament de juste milieu : il est tout imprégné de raison, de

¹ Voir *Fiction d'auteur ? Le discours biographique sur l'auteur de l'Antiquité à nos jours*, textes réunis par S. Dubel et S. Rabau, Paris, H. Champion, 2001.

² Voir *Œuvres complètes de Boileau*, par Ch. Lahure, Paris, Hachette, 1857.

mesure, de sens pratique »¹. En outre, Boileau est bourgeois car il est bon, sans méchanceté, généreux, prudent, conservateur, respectueux de l'autorité et parce qu'il « pense beaucoup à lui et qu'il se pose très vite en absolu »². Sans nul doute donc, conclut-on, c'est du « gros sang bourgeois » qui coule dans les veines du « Législateur français ».

Une toile de faits incertains se tisse alors autour de la figure de Boileau. Mais il ne suffit pas de jeter les fondements d'un mythe, il faut encore le faire vivre aux yeux de l'écolier pour mieux l'ancrer dans sa mémoire. Pour ce faire, il faut lui montrer le processus même de l'élaboration de cette « doctrine » : la « société des quatre amis » a été, semble-t-il, la solution. Mise en route sous la plume de Brossette à la mort de Boileau, elle ne cessera d'être amplifiée par ses partisans malgré les erreurs chronologiques que ses détracteurs ou de simples lecteurs avertis ont pointées du doigt. Les biographes de Boileau ont pourtant continué à mettre en scène cette réunion de grands génies qui aurait permis la naissance de l'esthétique classique et dont Boileau aurait été le directeur. Ils s'ingénient à imaginer les discussions de Racine, Molière, La Fontaine et Boileau et, pour les rendre plus vivantes, les rapprochent des pratiques qui leur sont contemporaines et insistent sur le caractère à la fois gai et sérieux de ces rencontres. Au fur et à mesure que le temps passe, la « société des quatre amis » sera remodelée aux goûts des commentateurs et de leurs penchants créatifs ou idéologiques, mais elle ne cessera jamais de constituer l'âme même du mythe. Très vite cependant, le lieu même de ces réunions sera unifié : si certains faisaient réunir cette bande d'amis chez La Fontaine, d'autres opteront pour les cafés. Voici l'une de ces descriptions :

Avec ses amis, Racine, Molière, La Fontaine et Chapelle, on se réunit au logis de la rue du Vieux-Colombier, plus souvent dans les cafés et les tavernes célèbres, à la croix de Lorraine, au Mouton Blanc, à la Pomme de Pin. Là, on suit la tradition pantagruélique, on boit sec et large tout en plaisantant, et les jarrets, le soir, n'ont pas toujours leur assurance du matin. Le vin inspire parfois à nos poètes des pensées d'une sombre philosophie, on discute le prix de la vie, et l'on convient un beau jour qu'elle ne vaut pas la peine d'être vécue. Le cortège bachique descend lentement vers la seine. Tous sont résolus d'en finir. Heureusement que l'espérance reprend ses droits et qu'un des compères s'avise de remettre la partie au lendemain.³

¹ Boileau. *Œuvres classiques*, par M. l'abbé Lafontaine, directeur à l'école Gerson, Paris, Librairie Ch. Poussielgue, 1880, p. 13.

² *Ibid.*, p. 16.

³ *Ibid.*, p. 9. Se serait-il inspiré du *Psyché* de La Fontaine ?

3. Boileau, un modèle pour écrire

3.1. Le « purisme langagier » de Boileau

3.1.1. Fontanier

La lecture « religieuse » de Boileau correspond essentiellement au régime de la Restauration et de la Monarchie de Juillet, mais elle n'en est pas pour autant toujours volontaire. Le cas de l'édition du *Boileau des collèges* présentée par Pierre « Émile » Fontanier¹ en est le parfait exemple : sa date de publication (1825) coïncide avec la phase du retour officiel du grammairien sur ses abjurations (lettre du 9 avril 1826 à l'évêque de Saint-Flour) et à la reprise de son premier prénom, Pierre, après l'avoir abandonné durant les tumultes de sa jeunesse révolutionnaire pour celui d'« Émile », inspiré du personnage rousseauiste. Comme l'explique Bernard Venatier, le revirement de Fontanier était dicté par les circonstances politiques et sociales de sa vieillesse : d'une part, la domination du roi chrétien Louis XVIII et le conservatisme des ultra-royalistes, de l'autre, des raisons purement familiales (sa carrière et celle de son fils) le contraignirent à ce retournement. Néanmoins, on peut supposer que la publication d'un commentaire stylistique et littéraire en ce début de siècle n'est pas totalement dénuée de motivations intellectuelles.

En effet, dès son avertissement, Fontanier s'adresse aux élèves de Poétique et de Rhétorique, en se référant au programme de 1803. Même s'il qualifie Boileau de « grand législateur du Parnasse français »², il ne le présente pas pour autant sans restrictions car, dit-il, « dans Boileau, à ne le considérer même que comme poète, tout est-il également à apprendre ? Tout est-il même utile à voir, au moins dans les premiers temps »³. De fait, il propose, dans la tradition des « morceaux choisis » de Noël et Delaplace, une sélection de textes tirés de diverses satires et épîtres, voire même du *Lutrin*, à l'exception de l'*Art poétique* fourni dans

¹ Au sujet de cet auteur, voir Pierre « Émile » Fontanier. *La rhétorique ou les figures, de la Révolution à la Restauration*, dir. F. Douay et J.-P. Sermain, Canda, Presses de l'université de Laval, 2007. Malheureusement, hormis quelques citations passagères, aucun article n'a été consacré aux ouvrages de Fontanier sur Boileau (l'édition ici étudiée ou le commentaire de l'*Art poétique* publié en 1850).

² *Le Boileau des Collèges, ou Boileau réduit à ce qu'il peut avoir de plus utile pour les jeunes étudiants, et accompagné d'un commentaire propre à en faire un véritable livre de classe*, par M. Fontanier, Paris, Librairie classique de Maire-Nyon, 1825, p. V.

³ *Ibid.*, p. VI.

son intégralité. Il rejette ainsi les odes et épigrammes aussi bien que les écrits en prose par lesquels Boileau, selon lui, n'aurait jamais pu être « immortalisé »¹.

D'autre part, dans la notice consacrée à l'*Art poétique*, Fontanier rapporte le jugement de Voltaire sur ce poème qu'il affirme partager. Cependant, il précise : « tout en l'adoptant dans toute son étendue, j'oserais croire que la grande perfection du chef-d'œuvre qui en fait l'objet, est moins dans la méthode que dans le style »². Le grammairien s'inscrit ainsi dans la lignée des commentateurs de Boileau : Brossette, Saint-Marc et Saint-Surin. En tant que « premier livre des classiques »³, l'*Art poétique* mérite d'être appris par cœur par tous ceux qui souhaiteraient faire des études en Lettres, car « celui-là ne serait pas censé les avoir bien faites, qui en méconnaîtrait les principes ou dédaignerait de s'y conformer »⁴. Fontanier avait-il en vue les romantiques qui avaient effectué en cette période, disait-on, « un examen tout littéraire de ses inventions et de son style, un interrogatoire sévère sur les qualités du poète qui étaient ou n'étaient pas en lui »⁵ ? Nous pouvons le supposer.

Normatif et conservateur, adepte de la fixation de la langue par des règles, nous pensons que Fontanier fait partie de « l'arsenal antiromantique »⁶ déployé par les institutions idéologiques dont l'école, afin de servir « une doctrine conforme et conformiste »⁷ elle-même au service de la classe dominante. L'attitude puriste de ce grammairien relève de la réaction assez générale du milieu institutionnel aux usages de l'époque : elle trahit sa volonté de combattre l'emploi des « patois » et des tours personnels, dans le but d'une codification et d'unification de la langue française. Par conséquent, publier les « grands écrivains classiques », pourtant choisis comme garants du « bon français », avec des commentaires stylistiques qui en soulignent à la fois la perfection et les erreurs revient, d'une part à défendre la légitimité de la norme grammaticale, d'autre part à combattre la notoriété ascendante du romantisme vulgarisée grâce au roman feuilleton publié dans le périodique. L'élève ne se contentait certainement pas du livre scolaire seul : il lisait avec sa famille et ses amis les journaux de l'époque, était influencé par l'usage de l'argot (à Paris), de son « patois » (en province). L'école est là si ce n'est pour annihiler ce « bas langage » et cette « mauvaise littérature », du moins pour en contenir les effets.

¹ *Ibid.*, p. VII

² *Ibid.*, p. 5.

³ *Ibid.*, p. 1.

⁴ *Ibid.*, p. 1.

⁵ Sainte-Beuve, *Portraits littéraires*, éd. établie par G. Antoine, Paris, Laffont, 1993, p. 10.

⁶ *Mille ans de langue française : histoire d'une passion*, A. Rey, F. Duval et G. Siouffi, Paris, Perrin, 2007, p. 978.

⁷ *Ibid.*, p. 979.

Dans une telle perspective, le Boileau des collèges de Fontanier acquiert une portée éducative double : d'un côté, instruire le poète talentueux dans le respect des normes classiques ; de l'autre, participer à l'éducation civique du jeune français par la maîtrise d'une seule et même langue et fortifier ainsi le pouvoir central. Sur ces entrefaites, il n'est peut-être pas surprenant de voir se dessiner sous la plume de ce professeur de grammaire et d'humanités une figure de Boileau répondant à la fois aux exigences idéologiques de l'époque et à ses propres convictions stylistiques : contenir les passions de la jeunesse qui s'exprime par les premières manifestations du romantisme dont l'un des mots d'ordre était la libération du mot, mais aussi développer en elle la conscience morale afin de prévenir des débordements éventuels qui rappelleraient la période « funeste » de la fin du siècle précédent.

3.1.2. Charles Aubertin¹

Une autre édition² avec un commentaire grammatical et stylistique des *Œuvres poétiques de Boileau* prolonge cette tradition de purisme langagier au service de l'éducation civique des jeunes gens. Son éditeur, tel que nous le présente le libraire, est un ancien maître de conférences de littérature française à l'École Normale, recteur honoraire, correspondant de l'Institut et professeur à la faculté de Lettres de Dijon. S'adressant au « public des classes », sans autre précision, Ch. Aubertin souhaite donner, dit-il,

une appréciation motivée du style de ce maître du goût qui, après avoir exercé sur notre littérature un si ferme empire, a subi de nos jours tant de vives attaques et essuyé des révoltes presque victorieuses. Nous avons tenu à exprimer notre sentiment personnel dans cette controverse ; il nous a semblé nécessaire, en commentant l'*Art poétique*, de juger ces variations de l'opinion, ces contradictions de la critique, bien faites pour troubler et déconcerter de jeunes esprits.³

Aubertin propose ainsi une critique stylistique qui consiste en notes grammaticales pour expliquer certaines expressions de la langue du XVII^e siècle qui, « malgré sa correction et

¹ Outre les fonctions citées ci-dessus, Ch. Aubertin (1825- ?) fut le rédacteur du périodique *Histoire de la langue et de la littérature françaises au Moyen âge (1879-80)*, domaine qui lui a inspiré de nombreux ouvrages. Pour des renseignements biographiques complémentaires, consulter H.-P. Thieme, *Guide bibliographique de la littérature française 1800-1906*, Paris, H. Welter, 1907.

² *Œuvres poétiques et fragments des œuvres en prose de Nicolas Boileau Despréaux*, par M. Ch. Aubertin, Paris, Librairie classique Eugène Belin, [1867] 1887.

³ *Œuvres poétiques*, par Ch. Aubertin, op. cit., p. V-VI.

quelquefois à cause de sa perfection même » ! sont tombées en désuétude à l'oreille du public du XIX^e siècle. De par la formation et les occupations professionnelles du commentateur, l'on peut supposer que cette édition s'inscrit dans la tradition philologique qui s'est affirmée par un intérêt accru pour la langue, son histoire, ses variantes et qui a marqué la seconde moitié du XIX^e siècle en réponse à l'influence du mouvement « réaliste » qui a laissé infiltrer dans le français écrit, un français familier voire argotique en donnant la parole au peuple. L'école, en tant que garante du conformisme, doit contrer l'influence d'une telle littérature et maintenir un usage plus « classique » de la langue.

D'autre part, comme le confirme le commentateur lui-même, cette édition fait écho aux controverses de l'époque : les débats autour de la suppression du cours de rhétorique et de l'intégration du cours d'histoire littéraire, les disputes entre partisans du canon classique français (limité au noyau : Boileau, Racine, Molière, Corneille et Bossuet) et ceux réclamant son ouverture aux autres siècles (notamment aux XVI^e, XVIII^e et XIX^e siècles), mais aussi les démêlés autour de la capacité des classiques français à transmettre les valeurs auparavant assignées à l'enseignement latin¹. C'est particulièrement les secondes disputes, nous semble-t-il, qu'Aubertin a en vue : il veut éviter, dit-il, de tomber dans les mêmes erreurs que certains éditeurs des poètes « classiques » font, en « dénonçant comme solécismes les traits hardis ou familiers du génie de notre langue »².

3.2. De quelques exemples

Nous reproduisons ci-dessous deux exemples de Morceaux choisis : le premier reprend quelques passages où il est question des qualités attribuées au style de Boileau ; le second illustre ce type de manuels et montre les genres dans lesquels Boileau est le plus souvent cité.

Nouvelles leçons françaises de littérature et de morale ou Recueil de Morceaux choisis dans les meilleurs écrivains français des 17^e, 18^e et 19^e siècles, Ouvrage classique à l'usage des collèges et des institutions, pour servir de suite aux leçons françaises de MM. Noël et De la

¹ Voir M. Jey, *La littérature au lycée: invention d'une discipline (1880-1925)*, op. cit.

² *Œuvres poétiques*, par Ch. Aubertin, op. cit., p. VIII.

Place, publié par Charles Berriat-Saint-Prix, t. I, Paris, Brunot-Labbe, Libraire de l'université royale, 1828.

Avertissement

Les leçons françaises de littérature et de morale de MM. Noël et De La Place sont entre les mains de tout le monde: quinze éditions dans l'espace de vingt années attestent et la faveur du public et celle de l'Université, qui les a mises au nombre des livres que l'on donne en prix, ou qui servent aux études dans les collèges et les institutions. Ce recueil, estimable à beaucoup d'égards, a cependant des défauts que l'on ne devrait pas rencontrer dans un ouvrage aussi éminemment **classique**. Des écrivains y ont une part trop grande, d'autres une part trop petite; nombre d'autres, dont la réputation est solidement établie, semblent avoir été négligés pour faire place à des noms d'un mérite plus contesté; des morceaux portent le nom d'un auteur auquel il n'appartiennent point; et faute de s'être tenu au courant des nouvelles éditions de nos classiques anciens et modernes, une foule d'autres morceaux, et des plus intéressants, ne sont en quelque sorte, plus reconnaissables à cause des améliorations qu'ont apportées les auteurs ou les éditeurs aux ouvrages d'où ils sont tirés. [Exemple de la lettre de Julie de J-J Rousseau amputée au milieu et dans laquelle l'on a introduit un extrait de la lettre de D'Alembert.]

On pouvait, on devait même s'attendre à ne pas retrouver des imperfections si notables dans les recueils qui ont paru, en 1822, sous le titre d'Études de littérature et de morale, et de *Nouvelles Leçons françaises de littérature*, etc. Malheureusement, dans ces imitations un peu trop fidèles de M. Noël, les emprunts qui lui ont été faits s'étendent, pour ainsi dire, jusqu'aux fautes d'impression, et les additions ne remplacent pas toujours avec avantage les parties que l'on a cru devoir supprimer.

Nous avons suivi une marche différente. Notre pensée n'a point été de refaire un livre dont les défauts ne balancent pas assurément les qualités nombreuses, mais de le continuer et de le compléter. Ainsi, ces Leçons nouvelles ne reproduiront aucun des morceaux qui composent les Leçons françaises de MM. Noël et De La Place, elles en formeront la suite et le complément nécessaire: notre littérature est assez riche pour que ces deux nouveaux volumes, sans rien emprunter à leurs aînés, n'en soient pas tout à fait indignes sous le rapport de la quantité et de la qualité; et la lecture assidue d'un grand nombre d'ouvrages de critique littéraire nous a rarement laissé sans autorités pour justifier, au besoin, des extraits de près de 250 auteurs des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles.

La division des matières est la même que celle de M. Noël; seulement, l'auteur a ajouté au deuxième volume une section pour les pièces de peu d'étendue, qu'on a coutume d'appeler « poésies fugitives »: ce volume sans cela eut été incomplet, la plupart des « meilleurs poètes ayant excellé dans ce genre de composition ». L'auteur continue: « On s'apercevra facilement que nous avons apporté dans notre choix la même sévérité que nos deux devanciers, sous le rapport de la religion et de la morale, surtout pour les écrivains qui ne les ont pas toujours respectées ». Dans la dernière section consacrée aux Caractères et portraits, l'auteur donne le portrait littéraire de Boileau.

Boileau passe Juvénal, atteint Horace, semble créer les pensées d'autrui et se rendre propre tout ce qu'il manie. Il a dans ce qu'il emprunte des autres, toutes les grâces de la nouveauté et le mérite de l'invention. Ses vers, forts et harmonieux, faits de génie, quoique travaillés avec art, plein de traits et de poésie seront lus encore quand la langue aura vieilli, et en seront les derniers débris: on y remarque une critique sûre, judicieuse et innocente, s'il est permis du moins de dire de ce qui est mauvais, qu'il est mauvais.

Boileau ne s'est pas contenté de mettre de la vérité et de la poésie dans ouvrages; il a enseigné son art aux autres. Il a éclairé tout son siècle; il en a banni le faux goût autant qu'il est permis de le bannir de chez les hommes. Il fallut qu'il fût né avec un génie bien singulier pour échapper, comme il a fait, aux mauvais exemples de ses contemporains, et pour leur imposer ses propres lois. Ceux qui bornent le mérite de sa poésie à l'art et à l'exactitude de sa versification, ne font pas peut-être attention que ses vers sont pleins de pensées, de vivacité, de saillies, et même d'invention de style. Admirable dans la justesse, dans la solidité et la netteté de ses idées, il a su conserver ces caractères dans ses expressions, sans perdre de son feu et de sa force; ce qui témoigne incontestablement un grand talent.

Si l'on est donc fondé à reprocher quelque défaut à Boileau, ce n'est pas, à ce qu'il me semble, le défaut de génie. C'est, au contraire, d'avoir eu plus de génie que d'étendue ou de profondeur d'esprit, plus de feu et de vérité que d'élévation et de délicatesse, plus de solidité et de sel dans la critique, que de finesse ou de gaîté, et plus d'agrément que de grâce; on l'attaque encore sur quelques-uns de ses jugements qui semblent injustes, et je ne prétends pas qu'il fût infaillible.

Cours de littérature en exemples, ou Morceaux choisis des meilleurs écrivains françois, précédés d'instructions sur les différens genres de style, à l'usage des collèges et des maisons d'éducation de l'un et l'autre sexe, par François-Joseph-Marie Fayolle, Paris, Ménard et Desenne fils, 1817.

Dans son avertissement, l'auteur affirme avoir pris l'essentiel du manuel de MM. De La Place et Noël et a pris le soin de sélectionner parmi les morceaux choisis en rajoutant quelques textes qui lui semblaient méritants.

Dans ses Leçons de Littérature et de Morale, M. Noël a rassemblé les meilleurs morceaux de la langue française, déjà recueillis par MM. Moysant et Lévisac, etc., et reconnus classiques depuis longtemps. Nous avons fait pour eux ce que Delille prescrit au sujet des jardins du genre pittoresque:

Dans ces tableaux choisis vous choisirez encore.

Nous avons tâché d'y répandre plus d'ordre, pour mieux graduer l'intérêt et l'instruction. Enfin, nous y avons ajouté quelques morceaux qui méritent d'être proposés pour modèles.

L'ouvrage présente une organisation générique. Boileau est cité dans tous les genres, à part celui de la philosophie. Voici quelques exemples des textes choisis.

Les Narrations : ce genre s'ouvre sur une épigraphe de Boileau tirée de l'*Art poétique* « Soyez vif et pressé dans vos narrations ». Extrait représentatif tiré du *Passage du Rhin* « Au pied du mont Adulle [...] la victoire et ses bords », suivi d'un autre extrait tiré du *Lutrin*, Chant V « Loin du bruit [...] éperdus et bénis ».

Les tableaux : autre épigraphe de Boileau tirée du Chant I de l'*Art poétique* « Soyez simple avec art / Sublime sans orgueil, agréable sans fard ». Il s'agit d'un extrait du Chant IV de la poétique de Boileau intitulé *Bienfaits de la poésie*, « Avant que la raison [...] dresser des autels ».

Les définitions : Chant III de l'*Art poétique*, extrait intitulé *Les différents âges* « Le temps, qui change tout [...] que l'âge lui refuse ». Chant II de la poétique, extrait intitulé *L'idylle ou l'églogue*, « Telle qu'une bergère [...] la force et la grâce ».

Les allégories : Là encore, une nouvelle épigraphe est citée « Là, pour nous enchanter, tout est mis en usage / Tout prend un corps, une âme, un esprit, un visage », Chant III de la poétique. Chant III, extrait intitulé *La fable et l'allégorie*, « Là, pour nous enchanter [...] chasser l'allégorie ». Chant V du *Lutrin*, extrait intitulé *La Chicane*, « Entre ces vieux appuis [...] de toutes parts ».

Les discours et morceaux oratoires : Qui s'ouvre lui aussi sur ces deux vers de Boileau du Chant III « Que dans tous vos discours, la passion émue / Aille chercher le cœur, l'échauffe et le remue » ; extrait du Chant II du *Lutrin*, intitulé *La Mollesse conjure la Nuit de lui conserver son dernier asile*, « À ce triste discours [...] s'endort » ; extrait du Chant III du même, intitulé *La discorde, sous les traits du vieux Sidrac, ranime ses compagnons effrayés*, « Lâches [...] que l'affront ».

Les portraits, parallèles et caractères : S'ouvre encore par une épigraphe de Boileau du Chant II de l'*Art poétique*, « La Nature, féconde en bizarres portraits / Dans chaque âme est marquée à de différents traits ». Chant III, extrait intitulé *Homère*, « On dirait [...] savoir s'y plaire ». Chant III, extrait intitulé *Les Satiriques*, « L'ardeur de se montrer [...] qui pêche la pudeur ».

CONCLUSION

Quand je voudrai me faire une idée nette des mœurs d'un siècle, je la chercherai moins dans les faits que dans la manière dont ils sont racontés par les contemporains, et dans l'impression qu'ils ont produite sur ceux qui en ont été le témoin.

Guizot, Archives philosophiques, n° 1, 1817.

La langue et les valeurs classiques, affirme M. Leroy, « offrent un rempart, comme naguère le latin, aux séductions du formalisme et du scepticisme, aux pièges d'une langue corrompue autant par l'usage que par l'excès de sensibilité prêté aux écrivains contemporains »¹. Dans cette perspective, on comprend mieux pourquoi les éditeurs de Boileau, au lieu d'avouer leur ignorance, préfèrent compiler, recomposer voire inventer des faits, à tel point que l'aspect historique de la biographie s'efface derrière celui du mythe. Offrir à l'imagination du lecteur la « doctrine classique » en élaboration consacre Boileau en tant qu'« autorité critique », une autorité accordée non seulement par le public et le roi, mais aussi par ses compères. C'est aussi une manière de contribuer à amplifier le sentiment d'appartenance à la nation².

Revendiquer un Boileau parisien et bourgeois, relève non seulement de la vague de centralisation du pouvoir, mais montre également que celui qui fut à la tête d'une « école classique » permet l'unification d'un patrimoine culturel par les valeurs dont il est investi. C'est aussi une manière de légitimer le pouvoir en place et d'éduquer les citoyens de demain dans le respect des valeurs qu'il nourrit et diffuse. Montrer à l'écolier ce qui constitue son patrimoine, c'est participer à l'élaboration et à la consolidation d'une identité culturelle française.

Il semble cependant que ce combat pour une langue « pure » et dépouillée de toute influence « provinciale » ait agacé plus d'un. Joseph Gustave Biers (1799-1851) s'est fait le porte-parole de cette exaspération en entreprenant des attaques inlassables contre le pouvoir central de Paris. Poète et homme de lettres, il se fit une notoriété par la publication d'une série d'ouvrages dans l'intention de comparer la littérature « provinciale » à la « parisienne ».

¹ M. Leroy, « La littérature française dans les instructions officielles au XIX^e siècle », *op. cit.*, p. 227.

² A.-M. Thiesse souligne que les cafés, les associations comme les journaux ont permis, au XIX^e siècle, l'évolution du sentiment d'appartenance à une même nation. Voir « Communautés imaginées et littératures », *Romantisme, Revue du XIX^e siècle. Histoire culturelle / Histoire littéraire*, n°143, Mars 2009.

Alphonse Karr (1808-1890), romancier et journaliste, lui attribua l'épithète de « Charabia Parisphobe de Villeneuve-sur-Lot ». Biers s'en est emparé et en fit son pseudonyme. Décentralisateur à sa manière, il voulait déposséder Paris de toute suprématie littéraire et montrer que le « Génie de la France » réside en Province. Se réclamant tout autant que les défenseurs du « purisme langagier » de Boileau, il n'hésite point à s'y référer dans ses écrits. Voici un avant-propos extrait de *Faiblesse et barbarie actuelle en matière de poésie par un Charabia Parisphobe de Villeneuve-sur-Lot*, Paris, chez Ledoyen, 1841, où il explique son entreprise :

N. B. Voici le *quatrième défi poétique* adressé par nous à Paris afin de décider par une épreuve la question de supériorité en poésie entre Paris et la province, question que Paris a depuis longtemps résolue en sa faveur, comme beaucoup d'autres plus importantes, parce que dans toutes il est à la fois juge et partie. Mais nous voulons user du droit qui nous reste d'appeler de ce jugement au public éclairé et impartial, et nous demandons qu'on en vienne à l'examen des titres respectifs. Nous sommes en effet vraiment curieux d'apprendre si l'on écrit mieux en vers à Paris qu'à Villeneuve, et de savoir au juste de combien de degrés les Muses des bords de la Seine sont supérieures aux Muses des rives du Lot. Nous avons cru jusqu'à présent qu'on pouvait très bien, sous ce rapport, mettre la province au niveau de Paris, ce qui, à la vérité, n'est pas beaucoup dire dans ce moment ; car, malgré quelques réputations usurpées, il est certain que Paris aujourd'hui ne peut compter en poésie un seul talent du premier ordre, un seul de ces talents destinés à résister aux siècles. Pourtant Paris se montre à présent, comme il s'est montré toujours, fort dédaigneux envers la province. Aussi l'orgueil de Paris a dû allumer des haines ardentes qui ne peuvent s'éteindre que dans sa honte, et nous avons, nous, comme un désir violent d'abaisser cet orgueil aux yeux de la France. Mais il est probable que *les grands poètes de Paris de l'époque actuelle* refuseront le combat que nous leur présentons ; c'est leur habitude, et, à n'écouter que l'intérêt de l'amour-propre au lieu de la voix de l'honneur, c'est peut-être en effet ce qu'ils ont à faire de mieux. Quand on n'est pas bien sûr de la trempe de ses armes, il est prudent de ne pas s'exposer au combat. Mais, d'un autre côté, il faudra bien que la France et Paris même finissent par comprendre ce que signifient ces refus réitérés de la part des *grands hommes* ou des *grands génies* qu'on a voulu faire dans notre époque.

Partie 3. Le « pédagogue du génie français » (1880-1914)

INTRODUCTION

Plus qu'une illustration des potentialités de la langue française, c'est bien une *origine* commune que les candidats paraissent chercher en l'auteur de l'*Art poétique*. [...]

Toutefois, le rapport complexe que ce héros entretient avec le temps historique conduit à réévaluer sa fonction symbolique : moins que d'un récit originaire (qui supposerait le dédouchement d'une logique historique, donc d'un véritable écoulement temporel), Boileau apparaît davantage ici comme porteur de l'essence nationale. Ainsi peut-il être salué comme l'incarnation même du 'caractère français'. N'est-il pas d'ailleurs habilité à s'adresser directement à la Nation pour lui rappeler vertement ce que c'est qu'«être français».¹

S. Zékian, *Les aventures de la tradition*, thèse de doctorat, dir. F. Mélonio, Paris IV Sorbonne, 2008, p. 69-71.

Lorsque Alain Viala² affirme qu'un auteur classique est « celui cité par Boileau » ou, pour le moins, celui qui serait « conforme au dogme boléanien », il marque remarquablement la place du « Législateur » au cœur de l'enseignement littéraire. En effet, l'examen de l'usage fait de cette figure emblématique du canon classique au sein des ouvrages pédagogiques, de 1880 à l'aube du siècle suivant, montre que l'œuvre boléviennne a été investie d'une fonction fondatrice de la littérature nationale, dont elle définit les principes et l'excellence. Aux yeux des penseurs de la troisième république, l'auteur de l'*Art poétique* est le modèle de la clarté, de l'ordre et de la raison, celui qui incarne la perfection de « l'esprit national ». Héritier des classiques de l'antiquité, il est pur de toute influence étrangère : c'est par rapport à lui que sont jugés les auteurs des autres siècles avant qu'ils ne soient admis en tant que « classiques français ».

Le dernier axe de cette étude traitera d'un aspect distinct de celui abordé dans la deuxième partie, mais non moins complémentaire. La prédilection pour les ouvrages éducatifs dans cette partie est volontaire dans la mesure où l'école représente l'institution première qui perpétue le succès d'un écrivain et l'inscrit, du coup, dans une fonction doxique : grâce à elle, l'auteur atteint le statut de modèle et devient vecteur de normes civiques et idéologiques. Le système scolaire est, de plus, le lieu où s'entretient et se nourrit une littérature nationale aspirant à représenter l'esprit d'une nation, à forger une identité culturelle qui lui est propre. Nous

¹

² Viala Alain. 'Qu'est-ce qu'un classique?' *Lectures classiques: Qu'est-ce qu'un classique?* , N° 19, automne 1993.

veillerons cependant à ne pas négliger les périodiques, qui font entendre une actualité littéraire et critique passionnante et qui permettent de suivre au plus près l'évolution de la figure de Boileau et l'invention, comme le renouvellement, des différents aspects du mythe.

Dans une telle perspective, l'idée de la littérature qu'élabore l'institution scolaire à travers la figure de Boileau devient nécessairement problématique et, le choix méthodologique comme le choix des textes que l'on retient de lui, déterminant et significatif. Pour ce travail, nous avons retenu deux principaux types de manuels scolaires : les « histoires littéraires » et les « anthologies », qui en présentent un échantillon, en envisageant les rééditions et les aménagements éventuels lorsque nécessaire. Si le découpage chronologique et/ou rhétorique, adopté par ces productions éducatives, met en valeur la portée significative d'une organisation formelle en tant que processus de légitimation et de reconnaissance de l'auteur mais aussi en tant que méthode d'apprentissage ; le choix des textes, lui, illustre les corrélations qui s'établissent entre les qualités censées être transmises par l'œuvre, selon les signataires de ces traités, et la notion d'« esprit français ». Plus encore, la lecture de Boileau construit alors une idée de la littérature française dont la position hégémonique tend vers l'universel, et quelquefois dans une occultation systématique de tout ce qui est étranger.

CHAPITRE 7. L'HISTORICISATION DE BOILEAU

On n'est pas libre en France de ne pas lire Boileau.

D. Nisard, cité par M. Descotes, *Le cas Boileau*, Paris, La Pensée universelle, 1986, p. 19.

La canonisation de Boileau par le système éducatif a imposé une modélisation à laquelle sont soumis tous les écrivains. Mais elle a aussi permis la constitution d'un modèle langagier, intellectuel et social, en étroite relation avec la conception nationale de Citoyen. L'historicisation de Boileau a légitimé la littérature de son siècle et par extension celle des autres siècles aux yeux de la postérité. Elle a ouvert la voie à la constitution d'un patrimoine national unifié.

1. 1880, une date de rupture

La date de 1880 symbolise le commencement d'une nouvelle ère, d'une autre République. Outre la rupture politique, cette date constitue, selon l'unanimité des chercheurs¹ sur le fait éducatif en France, une rupture majeure, à savoir le passage du discours latin à la composition française. Cette date amorce également l'élargissement du corpus jusque-là confiné aux XVII^e et XVIII^e siècles : le patrimoine littéraire national s'ouvre ainsi aux auteurs du Moyen Âge et quelques romantiques. Néanmoins, dans les faits, cette amplification du corpus initial ne change pas le noyau dur précédemment stabilisé par l'école : 55% des auteurs sont tirés du XVII^e siècle, 15% du XVIII^e, et 30% que se partagent le Moyen Âge, la Renaissance et le XIX^e siècle². Malgré cette diversification, il ne fallait pas perdre de vue l'idée d'ensemble du patrimoine national que les programmes d'enseignement doivent véhiculer. D'où

¹ Voir par exemple M. Jey, *La littérature au lycée : invention d'une discipline (1880-1925)*, Université de Metz, 1998 et V. Houdart-Mérot, *La culture littéraire au lycée depuis 1880*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1998.

² Nous devons ces informations à l'ouvrage de M. Jey, *La littérature au lycée : invention d'une discipline (1880-1925)*, *op.cit.*

l'importance accordée au cours de l'histoire littéraire qui finira par s'imposer aux dépens de la rhétorique.

Par ailleurs, les textes officiels de l'enseignement secondaire introduisent, en 1880, quinze questions générales d'histoire littéraire au programme de la classe de Seconde et quatorze en classe de Rhétorique, après avoir introduit l'histoire littéraire en tant que matière en 1840. Ce programme, qui sera maintenu dans les textes de 1885, 90 et 95, est à l'origine de nombreuses « histoires littéraires scolaires » et de « morceaux choisis » où le classement chronologique domine. Pourtant, le destin du cours de l'histoire littéraire fluctue considérablement : supprimée en 1902 en raison de l'enseignement dogmatique qui lui est imputé par ses détracteurs, elle sera rétablie en 1925 du fait de la « nécessité de contextualiser ». De même, alors que les cours d'explication latine et de discours latin sont respectivement remplacés par l'explication française et la composition française, la dissertation littéraire prend graduellement le pas sur les autres sujets du baccalauréat, la lettre et le discours.

Les réformes de l'éducation de la fin du XIX^e siècle ouvrent la voie à une succession de confrontations entre les partisans du modèle « classique » et les défenseurs de l'enseignement « moderne ». Selon Martine Jey, ces mouvements pédagogiques furent à l'origine d'un nouveau formalisme qui succède au formalisme rhétorique : on confère alors à l'enseignement « moderne » le rôle d'une formation « désintéressée » au même titre que l'enseignement « classique ». En effet, après avoir été longtemps taxé d'enseignement « utilitaire », l'enseignement « moderne » se veut porteur d'enseignements esthétiques, moraux et patriotiques illustrés par les classiques français et non plus par l'antiquité gréco-romaine. Michel Leroy fait le même constat lorsqu'il déclare que :

Les classiques, dont la définition est élargie sur des bases éthiques et politiques plus encore qu'esthétiques, et l'histoire littéraire, entée sur l'histoire nationale, ont pour fonction de remplacer le système pédagogique de la rhétorique, tout en protégeant la future élite du 'mauvais goût', du 'dilettantisme'.¹

Ainsi, à la charnière des XIX^e et XX^e siècles, l'enseignement littéraire se trouve marqué non seulement par des tensions idéologiques et culturelles, mais aussi pédagogiques. En 1909, le monde éducatif connaît ce qui est communément appelé « Crise du français », réaction

¹ M. Leroy, *Peut-on enseigner la littérature française ?*, Paris, PUF, 2001, p. 227.

virulente à la réforme de 1902¹ qui « aurait fait de mauvais élèves ». Les manuelistes s'affrontent entre eux sur la question du retour éventuel de la rhétorique ; sur la suppression du cours d'histoire littéraire ; la composition française, particulièrement la dissertation, est âprement décriée. Mais ils se heurtent également à une vague de critiques formulées par quelques hommes de lettres (Proust, Larbaud, Vanderem et Divoire, entre autres) qui veulent libérer la littérature des modèles que les didacticiens imposent, comme le remarque Denis Pernot :

Pour contrer les panthéons admis par l'institution scolaire, on leur oppose de nouvelles gloires que l'école ne reconnaît pas encore (Nerval, Baudelaire, Huysmans). À la critique des 'cuistrés' et des 'Normaliens', tout comme à la dissertation, on oppose la critique nouvelle (Suarès, Rivière, Thibaudet). De là une antithèse tranchée entre les auteurs de la 'vraie littérature' et les 'manuelistes' ; les premiers contestant leur magistère aux seconds et s'offrant à former des débutants littéraires selon leur propres valeurs.²

2. Une lecture historique de Boileau...

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, nous renvoyons au premier chapitre de la deuxième partie de ce travail dans lequel nous avons traité de la place de Boileau dans les programmes de l'enseignement du français. Rappelons brièvement cependant qu'entre 1880 et 1890, l'*Art poétique* est le seul ouvrage imposé, les *Satires* et les *Épîtres* sont étudiées en classes de Troisième et de Seconde. À partir des textes de 1895, on joint à la poétique, les épîtres, les satires et quelques extraits en prose en classe de Première et le *Lutrin* s'impose en classes de Quatrième et de Cinquième. Il faut signaler cependant l'absence du *Traité du Sublime* dans ces productions scolaires, et celle du *Lutrin* dans les morceaux choisis, malgré sa présence dans les histoires littéraires. Le *Traité du Sublime* a longtemps été ignoré par la critique française, malgré son écho dans l'Angleterre du XVIII^e siècle, ce qui pourrait expliquer cette absence. Le *Lutrin*, en revanche, est le texte qui aurait fait de Boileau, selon la majorité de ses commentateurs, un auteur pittoresque et plein d'imagination. D'autres cependant (l'abbé Marc, 1884, par exemple) l'accusent d'être à l'origine de la poésie de « café », sans élévation

¹ Nouvelle division de l'enseignement secondaire : latin-grec / latin-langues / latin-sciences / langues-sciences.

² D. Pernot, « Écrivains et critiques face au livre d'enseignement : 'La [vraie littérature] est ignorée des pédants et des cuistrés », *Romantisme. Revue du XIX^e siècle. Histoire culturelle/Histoire littéraire*, Arand Colin avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique et le Centre National du Livre, n°143, mars 2009, p. 9.

et dont la matière basse a marqué le siècle philosophe. Ce qui explique, à notre avis, sa présence dans certaines histoires littéraires et son absence dans d'autres.

1.1. ... dans les « *Histoires littéraires scolaires* »

En 1882, Charles Gidel publie une *Histoire de la littérature française*¹, divisée en treize chapitres. L'auteur se propose de présenter « l'esprit littéraire » qui prévalut tout au long de deux siècles. Au chapitre XII, intitulé « Le siècle de Louis XIV », la place qui y est réservée à Boileau ne manque pas d'intérêt. Le « Législateur du Parnasse » est placé avant Molière, Racine et La Fontaine. Une telle disposition, qui par ailleurs va à l'encontre du souci de la chronologie affiché par le pédagogue, permet à celui-ci de montrer Boileau à l'initiative de la réussite des œuvres de ses « amis ». L'auteur de la poétique est au cœur de son siècle et, en tant que codificateur de l'esthétique classique, il permet la réalisation des chefs-d'œuvre du Grand siècle. Pour Gidel, Boileau était un « novateur »² dans la critique. Il a su reconnaître le talent en défendant Molière et Racine contre leurs puissants détracteurs³. Comparé à ses prédécesseurs français en poétique, il est meilleur que La Fresnaye dont la langue est encore barbare ; quant à Régnier, il a su parfois le surpasser mais pas assez. Le processus de légitimation par l'instance des manuels scolaires prend ainsi tout son sens dans la mesure où il ne permet pas seulement d'introduire un auteur dans le système scolaire⁴, mais aussi de légitimer un auteur et, dans le cas de cet ouvrage, celui de renforcer l'idée du rôle de Boileau en tant que poéticien de son siècle, position que certains critiques de la fin de siècle tendaient à lui dénier⁵.

Jean-Baptiste Domecq, quant à lui, reproche à certaines histoires littéraires d'imposer aux écoliers de longues lectures souvent « ennuyeuses » et infructueuses. Par souci de clarté, dit-il, l'auteur divise le troisième volume (destiné à la classe de Rhétorique) de son *Mémento des*

¹ Gidel Charles-Antoine. *Histoire de la littérature française depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVIIe siècle*. Paris : A. Lemerre, 1882.

² *Ibid.*, p. 441.

³ *Ibid.*, p. 442.

⁴ Cf. Milo Daniel, 'Les classiques scolaires' in *Les Lieux de mémoire*, dir. Nora Pierre, Tome II, La Nation***. Paris : Gallimard, 1986.

⁵ Cf. les travaux de Revillout, publiés entre 1890 et 1895 : « La légende de Boileau », *Revue des langues romanes*.

*auteurs classiques*¹ en trois parties : la première, consacrée aux auteurs « classiques », la deuxième à un aperçu général de la littérature française ainsi qu'une étude d'auteurs et d'œuvres « secondaires », la troisième aux littératures étrangères. Il l'avantage d'une telle méthode, selon le manueliste, est « d'enrichir l'intelligence de l'enfant et former son goût »², mais aussi contribuer à réussir l'art de la composition, d'éveiller en lui le sens critique et l'aider à comprendre et sentir ce qu'il lit. Cette méthode, assure Domecq, est meilleure que celle communément utilisée dans les histoires littéraires où s'enchaînent de longues analyses d'œuvres. Lui proposerait donc une sorte d'anthologie accompagnée de commentaires historiques afin de rendre les analyses plus vivantes. Son manuel est aussi un ouvrage qui en regroupe plusieurs autres, affirme-t-il, de telle sorte à ce que l'élève ne perde pas son temps dans de longues lectures auxquelles il ne comprendrait pas grand-chose. En choisissant ce type de méthode, il assure que l'enseignant pourra ainsi prévenir l'influence des romans « naturalistes » sur le goût de ses élèves et leur faciliter, grâce au sens de la critique qu'ils auraient ainsi acquis, le commerce des Anciens³. Par sa démarche, Domecq déplace les frontières du canon classique et revendique l'ouverture aux textes, non seulement des autres siècles, mais aussi à la littérature dite « mineure » du siècle de référence, en l'occurrence le XVII^e siècle.

Toutefois, même si l'auteur affirme que « l'*Art poétique* exprime l'instinct de l'esprit français »⁴, suivant un mot de Nisard, la portée de l'œuvre se limite au XVII^e siècle. Les erreurs et les lacunes du théoricien dans l'histoire de la littérature française en général, dans la division des genres en particulier, sont soulignées. L'auteur reproche à Boileau une division artificielle et inexacte des genres mais aussi de n'avoir pas compris la poésie lyrique « dont le sentiment s'exprime dans le désordre »⁵. De plus, Boileau a donné de l'importance à des genres qui ne le méritent point « comme le sonnet ». Mais c'est surtout en omettant La Fontaine, en critiquant Molière, l'auteur qui a le mieux peint les classes sociales, selon Domecq et en prenant parti pour Racine aux dépens de Corneille que Boileau a véritablement failli. De plus, l'ignorance du Moyen Âge par Boileau le pousse à émettre des jugements erronés sur les auteurs de l'époque et ceux du XVI^e siècle. Il méconnaît par exemple Marot,

¹ Domecq Jean-Baptiste (abbé). *Mémento des classiques français et de la littérature française: à l'usage des classes de Troisième, Seconde, rhétorique et de tous les étudiants en lettres. Ouvrage conforme au dernier programme tracé par le conseil de l'instruction publique, en vue de l'explication française.* 3 Vols. Tours : A. Cattier, 1897, puis Lille : Desclée, 1900-1902.

² *Ibid.*, p. III.

³ *Ibid.*, p. IV-V.

⁴ *Ibid.*, p.369.

⁵ *Ibid.*, p. 355.

qui aurait, dit le didacticien, continué « la race de ces poètes gaulois »¹. Enfin, influencé par l'antiquité, Boileau a méconnu le merveilleux chrétien en dédaignant le théâtre des Mystères en vogue au Moyen Âge. De telles défaillances condamnent l'œuvre à être un ouvrage incomplet. L'effort fait par Domecq pour inscrire l'œuvre de Boileau dans une évolution historique, trahit sa volonté de montrer les limites du code bolévien.

1.2. ... dans les « Anthologies »

De leur côté, les anthologies n'échappent pas à l'usage de la méthode historique. Leurs auteurs s'en réclament ouvertement et insistent sur l'utilité de leur démarche née concurremment aux éditions complètes des classiques². Voici ce qu'en disent Ducros et Pellissier :

L'utilité des anthologies est aujourd'hui incontestée; avec l'importance qu'a prise dans nos écoles l'étude de la littérature et de la langue françaises, les livres d'extraits sont appelés à rendre les plus grands services. Les programmes officiels en les introduisant dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement primaire, n'ont pas voulu que la jeunesse qui sort des établissements scolaires pût croire que notre richesse littéraire se compose uniquement des quelques auteurs mis entre ses mains. Quelle histoire plus intéressante d'ailleurs pour de jeunes intelligences que la glorieuse suite de ces grands génies qui ont honoré l'esprit humain? [...] ; car, si d'une part, il y a peu d'élus, de l'autre, les élus eux-mêmes y sont représentés par un petit nombre de leurs ouvrages. Il faut donc à l'aide d'extraits convenablement choisis, et complétés par des notices, offrir un tableau aussi exact que possible de notre littérature. [...] Ceux même dont l'infériorité sera reconnue serviront de comparaison avec les maîtres et montreront comment des génies et des talents divers ont interprété le vrai, le beau et le bien. La lecture de ces fragments des meilleurs écrivains inspirera à la jeunesse le désir de les lire un jour en entier, et l'éducation commencée au collège se continuera dans le commerce de ces grands précepteurs du genre humain.³

Ce qu'il importe de mettre dans la mémoire de nos enfants, ce ne sont pas des spécimens de toutes les formes de styles, ce sont plutôt des modèles achevés, d'un goût parfait, d'une irréprochable pureté quant aux idées et aux sentiments,

¹ *Ibid.*

² Lebaigue Charles. *Morceaux choisis de littérature française, du XI^e au XIX^e siècle (prose et poésie), avec notices biographiques et littéraires. Classe de Première.* 8^e édition. Paris : Belin frères, 1907, Préface.

³ *Morceaux choisis des prosateurs et des poètes français, depuis le XVII^e siècle jusqu'à nos jours, avec notices biographiques, jugements littéraires, rapprochements, notes explicatives.* Cours Moyen à l'usage des classes de Grammaire (6e, 5e et 4e), de l'enseignement secondaire spécial (1e et 2e année), des écoles normales primaires, de l'enseignement primaire supérieur et des cours secondaires de jeunes filles. Par M. L. Ducros. Paris, Librairie classique de F.-E. André-Guédon, 1891.

non moins qu'au langage. C'est dans cet esprit que j'ai pris plaisir à composer moi-même le Manuel littéraire que je dédie à la jeunesse française [...].

Tous les mots qui pourraient éveiller des idées ou offrir des images malsaines ont été supprimés. Le respect pour nos maîtres en littérature passe après le respect des jeunes âmes qui nous sont confiées; je ne me suis donc fait aucun scrupule à cet égard. On dit bien que tout est sain aux âmes saines et que c'est notre propre corruption qui voit du mal aux choses les plus innocentes: argument spécieux, masque commode dont le cynisme épicurien use très volontiers. Je n'en veux point et j'ai la satisfaction d'être assuré que la mère la plus attentive pourra mettre ce livre entre les mains de sa fille sans crainte de voir rougir son jeune et chaste front. Elle aura, de plus, la certitude qu'après avoir étudié et repassé ces morceaux choisis, son enfant aura l'esprit meublé de tout ce que notre littérature a produit de plus beau [...].

En un mot, les élèves de nos écoles, de nos pensionnats, de nos collèges et de nos lycées trouveront dans ce volume le bagage littéraire indispensable à tout homme bien élevé. Ce sont les morceaux les plus beaux de notre littérature, solides ornements de la mémoire qui, une fois entrés dans l'esprit doivent y rester pour le meubler et l'enrichir. L'enfant aime à les balbutier; l'homme fait et le vieillard se plaisent à y revenir; ils se dérobent aux soucis du monde quand ils en réveillent le souvenir lointain, et lorsqu'ils les redisent avec une douce émotion, ils croient presque rajeunir.¹

Selon ce discours préfaciel, les extraits seraient soumis à deux critères principaux : la morale et la méthode. De fait, on comprend mieux pourquoi le découpage chronologique y domine, même si certaines éditions en deux volumes présentent une division générique : le premier volume consacré à la « Prose », le second à la « Poésie ». Le passage d'un siècle à l'autre est, le plus souvent, indiqué en chiffres romains (XI-XV, XVI, XVII...), et s'accompagne quelquefois, à l'ouverture d'un siècle, d'un « tableau d'ensemble » et/ou de notes étymologiques, grammaticales, historiques ou encore de notices biographiques.

Certains pédagogues semblent se contenter d'utiliser les morceaux choisis, sans aucune annotation, comme des *modèles de composition*, et ce bien avant les instructions officielles de 1923². Il s'agirait alors d'apprendre à l'écolier l'art d'écrire en s'appuyant sur une démarche « inductive » et non plus sur les traités de rhétorique. Léo Ducros³, par exemple, malgré ce

¹ A. Pellissier (1819-1894), *Morceaux choisis des classiques français (prose et vers), précédés de conseils pour la lecture à haute voix et la récitation. Recueil composé d'après les derniers programmes officiels pour l'enseignement moderne (classes supérieures)*, Neuvième édition, Paris, Hachette, 1898

² Au sujet des finalités de l'explication de texte, Cf. les instructions officielles de 1923 ainsi que l'ouvrage de Houdart-Merot Violaine, *La culture littéraire au lycée depuis 1880*. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 1998.

³ Ducros Léo. *Morceaux choisis des prosateurs et des poètes français depuis la formation de la langue jusqu'à nos jours avec notices biographiques, jugements littéraires extraits des meilleurs critiques, rapprochements, imitations, notes explicatives*. Cours supérieur à l'usage des classes supérieures (Troisième, Seconde,

qui est annoncé dans le titre de son manuel, choisit deux extraits tirés des Chants II et III de la poétique de Boileau. En tant que modèle et leçon, les deux textes indiquent à l'élève, les principes de l'écriture de l'idylle, de l'ode, de l'épopée et de la poésie dramatique. Un autre exemple est celui du manuel de J. Labbé, dont voici les extraits :

Extrait 1: Épître à Racine sur l'utilité des ennemis, « Que tu sais bien, Racine, (...) l'équitable avenir. » (p.177-180)

Extrait 2: Aimez la raison, « Quelque sujet qu'on traite (...) n'a souvent qu'une voie. », (p.180).

Extrait 3: Aimez la vertu, « Que votre âme (...) illustre écrivain. », *Art poétique*, (p.181-182).

Extrait 4: Le trésorier de la Sainte-Chapelle, « Dans le réduit obscur (...) sa molle épaisseur », *Lutrin*, (p.182).

Extrait 5: La Mollesse, « La lune, qui du ciel (...) ferme l'œil et s'endort. », *Lutrin*, (p.182-184).

Extrait 6: Les âges de la vie, « Le temps, qui change tout, (...) lui refuse. », *Art poétique*, (p.185).¹

En revanche, l'exemple de l'anthologie publiée par Maurice Pellisson², montre que les choses ne sont pas toujours aussi simples. L'ouvrage ne comporte aucune répartition : les morceaux se suivent du XVI^e au XIX^e siècle sans aucune autre indication que celle du nom de l'auteur, des dates de naissance et de décès et des notices biographiques précédant quelques-uns de ces auteurs. Boileau y apparaît avec cinq textes : un extrait de la *Satire I*, trois autres des *Épîtres V, IX et X* et enfin un extrait de sa dernière préface. L'intitulé des textes choisis est pourtant bien suggestif : la « sincérité de Boileau », le « désintéressement de Boileau », montrent l'auteur porteur de valeurs culturelles longtemps attribuées à la littérature antique, représentées ici par un auteur du siècle classique français³. L'abolition des frontières est pour le moins éloquente : l'éclatement du canon ouvre la voie à une littérature plus large et

Rhétorique), de l'enseignement secondaire spécial (3e, 4e, 5e et 6e années), des lycées et collèges de jeunes filles et des écoles normales primaires. 12e édition. Paris: Librairie classique de F.-E. André-Guédon, 1891.

¹ J. Labbé, Ancien élève de l'école normale supérieure, Agrégé de l'université, Professeur au collège municipal Rollin, *Morceaux choisis des classiques français (Prose et poésie) à l'usage des écoles municipales, Cours Supérieur*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1881.

² Pellisson Maurice, *Morceaux choisis de prose et de poésie du XVI^e au XIX^e siècle, publiés sous la direction de Ferdinand Brunetière, de l'Académie française*. Paris: Librairie Ch. Delagrave, 1900.

³ J'emprunte ces expressions à M. Jey, « Les classiques de l'ère Ferry : les auteurs dans les programmes scolaires au tournant du siècle », *Lectures classiques*, N°19, 1993, qui précise, par ailleurs, que le classique est toujours défini et jugé par rapport aux Anciens.

pourtant unie par la langue. L'organisation et le choix des textes comme leurs titres pallient l'absence des notes historiques, lieux privilégiés pour l'orientation du jeune lecteur, souvent vecteurs des positionnements intellectuels mais aussi éthiques et politiques.

1.3. ... dans le paratexte

Les notes et les notices biographiques comme le discours iconographique qui accompagnent les histoires littéraires scolaires ou les anthologies, contribuent pareillement à une lecture historique de Boileau.

Dans son avertissement, François Marcou¹ précise le rôle de ces notes : elles sont destinées, dit-il, « à faire connaître le sujet, l'ensemble et quelquefois le caractère général de l'œuvre tout entière »². La figure qu'il trace de Boileau est celle d'un « chef d'orchestre qui a conduit, dit-il, avec sévérité et autorité le chœur du Grand Siècle »³. Malgré quelques « omissions », l'auteur de l'*Art poétique* n'en reste pas moins, aux yeux du didacticien, « le défenseur du bon goût »⁴. Néanmoins, les extraits qu'il donne de cette poétique, sont tirés des Chant I et II et font de Boileau tantôt un historien (Une page d'histoire littéraire par Boileau: Villon, Marot, Ronsard, Malherbe), tantôt un critique (Quelques jugements de Boileau: Lucilius, Horace, Juvénal, Perse). Boileau est moins celui qui conseille les écrivains à écrire, que celui qui fait l'objet d'une lecture : ses « vers excellents »⁵ n'en contiennent pas moins des erreurs sur Villon, Marot et Ronsard contre lesquelles l'auteur du manuel met en garde l'écolier qui, dans les classes d'humanités, apprend l'Histoire littéraire.

D'autres manuelistes réduisent Boileau au critique, lui déniaient toute qualité de poète, puisqu'il manque, à leurs yeux, d'imagination et de sensibilité. C'est le cas par exemple de J. Labbé :

Nicolas Boileau-Despréaux, né à Paris, en 1636, est mort en 1711. C'est le plus grand de nos critiques, bien qu'il ne soit pas un des plus grands poètes, l'imagination et un certain genre de sensibilité lui ayant fait quelquefois défaut.

¹ Marcou François-Léopold. *Morceaux choisis des classiques français des 16^e, 17^e, 18^e et 19^e siècles, à l'usage du 2^e cycle de l'enseignement secondaire (classes de Seconde et de Première) : Poètes*. 23^e édition, refondue, augmentée et accompagnée de notes nouvelles, Paris, Garnier frères, 1909 [1881].

² *Ibid.*, p.VII.

³ *Ibid.*, p.261.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*, p.266.

Ce qu'il avait d'excellent, c'était le bon sens, et surtout une probité rigide qui l'élève parfois jusqu'à la poésie. - Ses ouvrages sont: les *Satires*, les *Épîtres*, l'*Art poétique*, enfin le *Lutrin*, poème héroï-comique, qui, au point de vue de la versification, est peut-être son chef-d'œuvre.¹

La démarche chronologique est tout aussi présente dans le Boileau de Des Granges² (1914) qui se donne pour but de renverser la méthode littéraire dans le système scolaire. Il part du constat que les élèves, tous niveaux confondus, font preuve d'une ignorance inattendue lorsqu'il s'agit de concorder un texte de Boileau à la date de sa rédaction. Pour remédier à cet état de fait, Des Granges propose une disposition d'après l'ordre chronologique de la parution des œuvres de Boileau et promet que ce classement historique aura un objectif double : d'une part, faciliter les explications du professeur aux élèves ; de l'autre, « révéler un Boileau beaucoup plus vivant, allant sans cesse d'un genre à l'autre »³.

Ainsi, il ponctue son édition, en un seul volume, de trente-deux illustrations : gravures, dessins, cartes, allégories, premières pages. Pour n'en citer que les plus frappantes, l'allégorie de l'édition de 1666⁴ ouvre les satires de jeunesse, le portrait de Molière la *Satire* qui lui est dédiée, celui de Lamoignon l'*Épître VI*, celui de Racine leur correspondance. Nous retrouvons également la carte de Tendre insérée dans le roman de Mlle de Scudéry : elle illustre ici le Dialogue des héros de roman. Près d'une dizaine de figures de Bernard Picart reproduisent des scènes du *Lutrin*. Les dernières années de Boileau sont accompagnées d'une gravure d'Auteuil et sa mort par la très populaire gravure de Picart : le portrait de Boileau porté sur le Parnasse par la muse satirique qui l'offre à Apollon.

La raison première qui justifie l'usage de l'image est invoquée par le libraire lui-même : « Par les illustrations de ce volume, qui toutes sont tirées de documents contemporains de l'auteur, nous avons voulu restituer le milieu même de Boileau : aussi bien la figure de ses principaux amis, l'image des événements qu'il a chantés ou la vue des lieux dont il parle, que l'aspect même de ses livres tels qu'ils furent donnés pour la première fois au public »⁵. Néanmoins, au-delà de la recreation de l'univers dans lequel Boileau aurait vécu et qui permet, dans une

¹ J. Labbé, *Morceaux choisis des classiques français (Prose et poésie) à l'usage des écoles municipales, Cours Supérieur*, op.cit., p. 177.

² Boileau. *Œuvres classiques, disposées d'après l'ordre chronologique*, par M. Des Granges, Paris, Hatier, 1914.

³ *Ibid.*, n. p.

⁴ Voir en annexe.

⁵ Boileau. *Œuvres classiques*, Des Granges, op. cit., n. p.

certaine mesure, de deviner l'accueil qui lui a été réservé, il semble que l'attitude de Des Granges soit le résultat direct des événements que connaissait alors la question de l'enseignement de l'histoire littéraire.

En effet, la suppression du cours d'histoire littéraire en 1902 a suscité un grand émoi parmi ses partisans au point d'aboutir, en 1909, à ce qui est appelé « la Crise du français » et qui s'est traduite, dans le milieu critique et éducatif, par la publication d'une série d'articles dans des revues spécialisées pour dénoncer la réforme de 1902 qui aurait fait de « mauvais élèves »¹. Pour mieux comprendre cet aspect des choses, il faut avoir en tête l'histoire du passage de la classe de Rhétorique à la classe de Première, symbole-clé du passage d'un apprentissage vers un autre.

Même si la suppression des traités de rhétorique date de 1880, elle devance la suppression de la classe elle-même qui surviendra en 1902. On parlait alors de rupture, du passage d'un apprentissage de l'écriture (rhétorique) que symbolisent le Discours et l'amplification (*elocutio*), à un apprentissage de la lecture (herméneutique) que symbolise la composition française, censée faire appel à la réflexion personnelle (*inventio*), et donc à l'analyse². Les œuvres de Boileau imposées au programme³ montrent que ce passage est effectif puisque à l'art d'écrire que représente la poétique, on ajoute des œuvres éminemment inscrites dans leur « milieu littéraire », telle que la notion est conçue par les fondateurs de l'histoire littéraire⁴. Les satires comme les épîtres de Boileau sont des œuvres de combat : toutes les anthologies, les histoires littéraires comme les éditions le répètent. Cependant, si l'*Art poétique* comme l'affirme Émile Faguet est « à la fois une œuvre polémique et un code littéraire »⁵, sa lecture est nécessairement double. Ainsi, à la lecture de Boileau comme un exercice de style, pour en apprécier la forme, la clarté et la précision, on joint une lecture historique qui inscrit l'œuvre dans un moment de l'évolution de l'histoire littéraire. On passe alors d'une lecture exclusivement rhétorique de l'*Art poétique* à une lecture plus herméneutique au même titre que les *Satires* et les *Épîtres*. L'usage herméneutique marque ainsi le passage de la classe de Rhétorique à la classe de Première : il ouvre la voie à une culture de la lecture en phase avec le siècle de la critique, et supplante celle de l'écriture en vogue jusqu'alors.

¹ Le cours sera réhabilité en 1923-25. Voir M. Jey. *La littérature au lycée: invention d'une discipline (1880-1925)*, Metz, Université de Metz, 1998.

² Voir les travaux de V. Houdart, M. Jey et L. Michel.

³ Voir les tableaux 1 à 5, Partie II, Chapitre 1, de ce travail.

⁴ Lanson, Sainte-Beuve, Brunetière, Faguet. Voir L. Fraisse : « La littérature du XVII^e siècle chez les fondateurs de l'histoire littéraire », *XVII^e siècle*, n°118, janvier 2003.

⁵ É. Faguet. *Notices littéraires sur les auteurs français prescrits par le nouveau programme du 11 août 1884*. 3^e édition revue et augmentée, Paris, H. Lecène et H. Oudin, 1887, p. 350.

Préférer la classification chronologique à l'organisation générique et appuyer l'enseignement qui en découle par l'image, relève d'un processus de fixation du savoir dispensé dans la mémoire de l'élève : vie et œuvres de Boileau et, du coup, son statut de « législateur », la réalité d'une « doctrine classique », d'une esthétique codifiée par l'*Art poétique* ; tout prend vie et sa réalité devient indiscutable grâce à la force conjuguée du discours verbal et iconographique, car il suffit en effet « Que la chose soit montrée par l'image et son existence n'est plus mise en doute. Elle frappe l'imagination et persiste dans la mémoire »¹. Toujours est-il que, non seulement montre-t-on à l'élève le milieu dans lequel Boileau aurait évolué, mais aussi le caractère pictural et la force de création de ses œuvres. Le retour en force du *Lutrin* et des *Satires* plus particulièrement, est une mise en valeur de l'optique réaliste à travers laquelle on entreprend une nouvelle lecture de Boileau. Pour Des Granges, mieux lire Boileau nécessite la compréhension de l'œuvre et son auteur que nulle méthode, à part l'historique, ne peut satisfaire. Publier Boileau relève alors d'une double finalité : d'un côté, perpétuer une légende et défendre un patrimoine littéraire, de l'autre légitimer la position pédagogique de l'éditeur et l'esthétique critique dont il se fait le porte-parole.

¹ A.-M. Bassy, « Le texte et l'image », *Histoire de l'édition française*, op. cit., t.2, p. 182.

CHAPITRE 8. BOILEAU AU SERVICE DE L'ÉDIFICATION NATIONALE

Même si la valeur esthétique du code bolévien s'inscrit dans un moment historique et tend, par là même, à devenir prescrite, l'œuvre de Boileau ne cessera pas pour autant de véhiculer certaines qualités en corrélation avec la notion d'« esprit français ». À la portée significative de la périodisation et du choix des textes, s'ajoute alors celle du discours para-textuel. Comme nous le savons, la modélisation de Boileau repose sur la cohérence interne de ses œuvres. Les pédagogues s'accordent généralement pour dire que la clarté, l'ordre et la raison sont les mots d'ordre de la doctrine boléviennne. Selon François Marcou, par exemple, si les textes de Boileau sont à la fois « leçons et modèles », c'est parce que l'auteur y « enseigne le choix et l'enchaînement des idées, la proportion du développement, la netteté de l'expression, [...] l'aisance et la tenue [...], l'élégance même »¹. De son côté, l'abbé Éloi Ragon, trouve que l'auteur de l'*Art poétique* n'eut qu'un goût : « celui du bon sens et du vrai »² : une raison « lumineuse », un « goût sûr » et une « noblesse dans ses conseils »³. Néanmoins, certains didacticiens considèrent que son œuvre est dépassée. Certes, son *Art poétique* est un ouvrage majeur du patrimoine littéraire français, mais il contient des erreurs et des jugements erronés sur des auteurs notamment que la « raison » et l'Histoire littéraire ont corrigé. De fait, une ouverture du « canon dur » aux autres siècles s'avère, à leurs yeux, nécessaire.

1. Boileau et le sentiment d'appartenance à une nation

La vague de purisme qui a marqué le XIX^e siècle se caractérise par la perte d'influence du latin, la mise sous-tutelle des langues minoritaires ou régionales et un rejet radical des langues étrangères. L'effort de restauration du prestige de la France en cette fin de siècle, conséquence

¹ F. I. Marcou, *Morceaux choisis des classiques français...*, *op.cit.*, p.261.

² E. Ragon (Abbé), *Morceaux choisis de prosateurs et de poètes français, depuis l'origine de la langue jusqu'à nos jours, avec des notes et des notices. Cours Supérieur: classes de Seconde et de Rhétorique, Cinquième et Sixième de l'enseignement spécial*. Paris, Ch. Poussielgue, Coll. Alliance des Maisons d'éducation chrétienne, 1889, p.395.

³ *Ibid.*, p.396.

de sa défaite contre la Prusse de 1870, s'accompagne entre autres de l'argument de nocivité du bilinguisme. Considérer l'unité de la langue comme le seul moyen de garantir celle du pays se traduit donc par un sentiment d'aversion contre les autres langues auquel s'ajoute le sentiment de la toute-puissance qu'exercerait la langue française sur ses homologues étrangères au nom de sa « Clarté ».

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, un courant d'unité autoritaire a marqué la première moitié du XIX^e siècle. Il s'est manifesté avec autant d'absolutisme dans le domaine politique que dans ceux du social et du langage. Les régimes impériaux, monarchiques et républicains se sont succédé ; les luttes de classes ont approfondi l'écart social ; l'expression du français s'est fait, de façon résolue, au détriment des dialectes et des patois.

Le siècle des Encyclopédistes lègue ainsi à son successeur une langue « parfaite », « diplomatique » et « universelle ». Le nouveau siècle choisit d'en faire une langue nationale, la langue de « l'égalité » dans un siècle de « liberté », sans pour autant renier les qualités acquises au cours de son cheminement historique. Le génie de la langue française est donc toujours aussi incontestable, mais il ne s'agit plus de la même clarté que celle des siècles précédents. Comme le remarque D. Mornet, « la langue classique cherchait une clarté abstraite, la détermination nette de l'idée ou de l'objet et le passage logiquement aisé d'une idée en idée ou de l'idée d'un objet à l'idée d'un autre objet »¹. Au XIX^e siècle, il s'agit plutôt d'un « ensemble de clartés » : de la clarté « des idées quand il se trouve, mais aussi et surtout de la clarté sensible, celle qui s'impose à l'imagination impérieusement, sans qu'il soit besoin de réfléchir ; ou celle qui conquiert la sensibilité sans que nous ayons besoin de comprendre notre émotion »². Il est évident que ces « clartés » sont les héritières directes du style « sensible » de J.-J. Rousseau comme de quelques-uns de ses contemporains qui recherchaient l'harmonie, la musicalité et l'émotion dans le langage. La clarté « classique » se voulait « permanente », « universelle », à la recherche de la « vérité ». Celle du XIX^e siècle se veut plus « réaliste », plus proche de la vie et de ses ambiguïtés. Ce qui est, sans doute, à l'origine du style pittoresque qui marque les œuvres des écrivains de l'époque, de Chateaubriand à Hugo.

Même si les grammairiens, les philologues et les linguistes se gardent bien de proclamer la clarté française, cela n'empêche pas ses défenseurs de se multiplier. C'est le cas de C. Allou

¹D. Mornet, *Histoire de la clarté française*, *op.cit.*, p. 347.

²*Ibid.*

(*Essai sur l'universalité de la langue française*, 1829) qui affirme que l'« un des principaux caractères [du français], c'est d'abord son extrême clarté qui la rend moins susceptible qu'aucune autre, d'obscurité, d'équivoques et de double sens »¹. Ou encore le cas de C. Desmarais (*De la littérature française*, 1854) et de P. Eliade (*De l'influence française sur l'esprit public en Roumanie*, 1898).

Comme le souligne P. Swiggers, l'argumentation de ces écrivains est essentiellement fondée sur « l'ordre des mots », « la précision du vocabulaire » et « la simplicité du style »²: c'est-à-dire l'ensemble des arguments déjà avancés par leurs prédécesseurs des siècles écoulés; mais aussi sur un argument « d'autorité »: « le français est clair parce qu'il a été illustré par des esprits clairs, par des Lumières »³. F. Brunetière s'engage plus avant dans cet esprit. Selon lui, « On a vanté la 'clarté', la 'logique', la 'netteté' de la langue française, et on a eu raison. Mais ce n'est pas la langue française qui est de soi plus logique ou plus claire qu'une autre, c'est la pensée française »⁴. La notion de clarté se détache donc du concept à portée linguistique que lui avait connu le siècle de Louis XIV, pour s'appliquer à l'esprit français, à tel point que la défense de la langue se confond avec celle de la nation.

Pour défendre cette langue, symbole de l'unité nationale, elle doit être « une » comme la République. Il faut donc étouffer ces « idiomes grossiers », ces « dialectes corrompus » qui participent à la régression des nouvelles valeurs républicaines et de l'égalité humaine. Les dénonciations se multiplient et le député montagnard B. Barère monte à la tribune de la Convention, en 1794, pour crier aux périls que font courir à la République « les idiomes anciens, welches, gascons, celtiques, wisigots, phocéens et orientaux »⁵. Il ajoute: « Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton, l'émigration et la haine de la république parlent allemand, la contre-révolution parle italien et le fanatisme parle basque »⁶. Un peu moins agressif, l'abbé Grégoire soutient la même idée: « Pour extirper tous les préjugés, développer toutes les vérités, tous les talents, toutes les vertus, fondre tous les citoyens dans la masse nationale, (...) il faut identité de langage »⁷. La langue française devient le moyen d'accès aux « vérités », aux « talents » et aux « vertus ».

¹P. Swiggers, « À l'ombre de la clarté française », *Revue Langue française* sous la direction de Wilmet, Marc, N° 75 'La Clarté française', Paris, Larousse, 1987, p.15.

²*Ibid.*

³*Ibid.*

⁴*Ibid.*, p.14, note 27.

⁵Cité par C. Hagège, *Le français, histoire d'un combat*, Editions Michel Hagège, 1996, p.82.

⁶*Ibid.*

⁷*Ibid.* p.85.

Dès lors, première autorité culturelle en matière de « canon moderne » depuis 1800, l'école impose des modèles « purs », « parfaits » et symboles de la clarté française. L'orthographe devient « d'État » en 1832, selon l'expression de F. Brunot, et la langue classique le 'nœud' de l'histoire du français.

Cet état de choses se renforce sous la troisième république, lorsque commence la réédition des œuvres d'auteurs « classiques » sous le titre « Grands Écrivains de France » à destination des écoles secondaires. La culture scolaire, enseignée dans l'école républicaine et laïque, est exclusivement littéraire dans la perspective politique de fonder un esprit et une nation. Les « classiques » font partie du patrimoine culturel de la nation et c'est en ce sens qu'il faut les célébrer, au même titre que l'histoire des Gaulois ou de Charlemagne. On remplace alors les auteurs antiques, éloignés par le temps et par l'histoire, par les écrivains français du XVII^e siècle, richesse du passé national et futurs éléments du 'canon classique'. C'est alors que Boileau devint l'Aristote de la France.

Toutefois, comme le souligne D. Milo, « Pour qu'un canon se cristallise, puis s'universalise, il faut qu'il bénéficie d'une promotion institutionnelle. Le canon antique, a-national, avait l'Église universelle comme autorité; le canon moderne, national, avait besoin de l'État »¹. L'État fait donc appel aux institutions, organes de diffusion de l'idéologie gouvernementale. L'école comme l'université et l'Académie, sous l'influence des notables bourgeois, favorisent l'enseignement des classiques. Et malgré la succession de différents régimes politiques, « aucun gouvernement, aucun système d'enseignement n'a retranché Boileau [mais aussi La Fontaine, Racine et Molière] des études nécessaires »², car il personnifie « la grandeur de l'esprit français »³.

En effet, dans tous les systèmes d'enseignement, depuis la Convention jusqu'au début du XX^e siècle, les « classiques » restent en tête des auteurs cités dans la composition française au baccalauréat et, par conséquent, envahissent tous les manuels scolaires⁴. Boileau n'est pas le seul à figurer au programme. Au contraire, il est nécessairement accompagné de ses « amis »: Racine, Molière et La Fontaine; mais aussi de Pascal et Corneille. Cela revient, selon A. Compagnon, au cliché qui suppose la primauté du collectif sur l'individuel. Dans l'article

¹D. Milo, « Les classiques scolaires », *Les lieux de mémoire*, P. Nora, *op.cit.*, p.528.

²D. Nisard cité par M. Descotes in *Le cas Boileau*, *op.cit.*, p.19.

³*Ibid.*

⁴Voir Graphique I 'Représentation des époques littéraires françaises dans les manuels', p.537 et le Tableau IX « Auteurs cités par les sujets du baccalauréat », p.554-555, « Les classiques scolaires » de D. Milo, *Les lieux de mémoire*, *op.cit.*

Qu'est-ce qu'un classique? (Leçon inaugurale à l'École normale supérieure, 1858) de Sainte-Beuve, Compagnon remarque que la définition du « classique » y est « proche du cliché scolaire sur le classicisme du Grand Siècle, du nationalisme linguistique et culturel promu par la III^e République »¹. La vision du 'classique' en tant que « membre d'une classe, le maillon d'une tradition » masque

une apologie subreptice de la littérature française, qui n'a pas de classiques au sens de Dante, Cervantès, Shakespeare et Goethe, ces génies prééminents, ces sommets isolés qui sont censés résumer l'esprit des autres littératures européennes, alors que les classiques français – ainsi va le cliché – forment un tout, composant un paysage unifié².

Le privilège accordé à l'histoire et aux hommes qui l'ont marquée ainsi qu'à la nation et aux écrivains qui l'auraient célébrée, se ressent dans tous les secteurs et dans tous les domaines. Hors des institutions, les « classiques » sont célébrés avec autant d'enthousiasme: les rues portent leurs noms et la nation les vénère comme l'incarnation la plus pure du génie français. Leur « clarté » devient celle de la France, cette « nation éclairante » dont « la lumière libre » s'aperçoit « sur la face de tous les peuples de l'univers »³.

Outre le sentiment de supériorité de la France et de l'universalité de ses valeurs, se développe un impérialisme linguistique étouffant les parlers régionaux, mais aussi un empire colonial rejetant la différence de l'autre. La littérature officielle comme les recherches scientifiques, y compris les théories évolutionnistes, justifient l'entreprise coloniale par le préjugé qui suppose que « la civilisation occidentale [est] seule détentrice de la vérité civilisatrice »⁴. Le dogmatisme critique de la fin du siècle en est influencé à tel point que F. Brunetière formule sa théorie de l'évolution des genres à partir des conclusions évolutionnistes.

En effet, selon Brunetière⁵, puisque le genre humain évolue, les genres littéraires évoluent également. Mais après avoir atteint la perfection, ils peuvent déchoir. Aussi, trois conditions

¹A. Compagnon, *Le démon de la théorie*, *op.cit.*, p.288.

²*Ibid.* p.281.

³V. Hugo, *Écrits politiques*, anthologie établie et annotée par F. Laurent, Paris, Librairie générale française, coll. Livre de poche, 2001, p.132.

⁴*Encyclopédia Universalis*, art. 'Civilisation', J. Cazenueve, Paris, Encyclopédia Universalis France, 1996, p. 925.

⁵F. Brunetière, *L'évolution des genres dans l'histoire de la littérature française. Leçons professées à l'École normale supérieure*, Paris, Hachette et C^{ie}, 1890.

parfaitement réunies permettent la perfection d'une œuvre d'art: la perfection de la langue, l'indépendance de sa littérature à l'égard des littératures étrangères et la perfection du genre duquel l'écrivain fait usage. Si Brunetière clame un retour aussi radical à l'idéal classique, c'est parce que la Grand Siècle est le seul, selon lui, à avoir atteint cette perfection.

L'amour « académicien » de Brunetière pour la langue française est attaché à l'idée du classicisme qui prévaut sous sa plume. Son purisme lui inspire de violentes diatribes contre « l'encanaillement verbal » d'un Zola et l'obscénité du « mystificateur doublé d'un maniaque »¹ que représente, à ses yeux, Baudelaire.

Brunetière soutient que « l'âme française est résumée dans [les] grands écrivains du XVII^e siècle »². Le prestige de la nation comme celui de sa littérature est profondément lié à l'idéal classique. Quelqu'un a dit : « On lit Dante ou Shakespeare [et pourquoi pas Boileau ou Racine !] pour s'élever au niveau du meilleur...et aussi pour se voir soi-même, son peuple, sa société, sa tradition, sous le meilleur jour »³.

En cette fin du XIX^e siècle où l'idée de 'race' est si vive et exacerbée, A. Bourgoïn n'hésite pas à affirmer, à partir des mêmes observations que celles de Brunetière, que la critique littéraire est propre à la « race » française: « À vrai dire, la critique littéraire répond à un des besoins du caractère français, il a ce qu'il faut pour y réussir (...): cela signifie qu'il y a en nous une disposition naturelle à la satire, à la raillerie, à la critique »⁴. Un vocabulaire qui rappelle sur plus d'un point celui du régime de Vichy.

Loin d'être les seules, ces idées étaient cependant à l'origine de la littérature coloniale qui représentait le colonisé comme un vaincu subjugué par son vainqueur dont la langue, la littérature, l'intelligence et la force étaient universelles et absolues.

Le XIX^e siècle a vu l'apogée du prestige de la langue française. Plus tard, Rémy de Gourmont ira jusqu'à diviser l'humanité en deux sortes de peuples: « ceux qui imposent leur langue et ceux qui se laissent imposer une langue étrangère »⁵. Son purisme langagier dégénère lorsqu'il affirme que « la connaissance d'une langue étrangère est en général un danger grave pour la

¹Cité par R. Fayolle, *La critique littéraire*, op. cit., p. 25.

²Cité par H. Meschonnic, *De la langue française. Essai sur une clarté obscure*. Paris, Hachette Littératures, 1997, p. 280.

³E. W. Saïd., *Culture et impérialisme*, trad. P. Chemla, Librairie Arthème Fayard, le Monde diplomatique, 2000, p. 13.

⁴A. Bourgoïn, *Les maîtres de la critique française*, [1889], Genève, Slatkine Reprints, 1970, p.6.

⁵Cité par H. Meschonnic, *De la langue française. Essai sur une clarté obscure*. Paris, Hachette Littératures, 1997, p. 268.

pureté de l'élocution et peut-être aussi pour la pureté de la pensée. Les peuples bilingues sont presque toujours des peuples inférieurs»¹. C'est dire combien la conviction de l'absolutisme d'un idéal peut engendrer de dangereuses dérives, inadmissibles aujourd'hui.

2. Usage de Boileau dans la vague d'unification linguistique de la France

2.1. Boileau au cœur d'un « idéal antique dépassé »

Suivant la tradition selon laquelle tout mouvement naît nécessairement en réaction à son précédent, Anne-Marie Thiesse remarque, qu'en France, « le mouvement de la littérature nationale est né en opposition à la culture française classique et sa position hégémonique »². En effet, par la volonté d'abolir les frontières d'un siècle à l'autre, certains pédagogues s'en prennent, et parfois violemment, au classicisme et ainsi aux fondements mêmes de l'esprit littéraire du grand siècle³.

Frédéric Godefroy, par exemple, trouve que « le privilège du beau et bon style n'appartient pas à l'époque de Louis XIV privativement à tout autre siècle »⁴. Il ajoute qu'en imitant une « nature choisie », les auteurs du XVII^e siècle « restreignent considérablement le champ de la nature »⁵. De plus, l'art du XVII^e siècle reflète souvent un certain « beau de convention »⁶ plutôt que le beau en soi. Néanmoins, il appelle à faire preuve de beaucoup de prudence dans le choix des nouveaux auteurs introduits. Ainsi, concernant les romantiques, il désapprouve leur inclusion puisqu'ils sont, à ses yeux, à l'origine de la décadence littéraire du début du

¹ *Ibid.*

² Thiesse Anne-Marie. 'Communautés imaginées et littératures' in *Romantisme, Revue du XIXe siècle. Histoire culturelle / Histoire littéraire*, N°143, Mars 2009, p.63.

³ Positions qui, par ailleurs, font écho aux querelles entre écrivains et 'manuelistes' sur le rôle de l'école dans l'apprentissage de la création littéraire. Voir à ce sujet les articles virulents de F. Vandérem in *Revue de France* et l'article de D. Pernot : 'Écrivains et critiques face au livre d'enseignement: [La vraie littérature] est ignorée des pédants et des cuistres'. *Romantisme, Revue du XIXe siècle. Histoire culturelle / Histoire littéraire*. N °143, mars 2009.

⁴ Godefroy Frédéric. *Morceaux choisis des prosateurs et poètes français des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles*. 5 vols. Vol 4 : Cours supérieur 'Poètes'. 2e édition. Paris: Gaume et C^{ie}, 1873-1882, p.V.

⁵ *Ibid.*, p.4.

⁶ *Ibid.*

dix-neuvième siècle, même s'il fait quelques concessions : quelques-uns d'entre eux, estime-t-il, ont la qualité du détail, de la variété, de la couleur et du pittoresque.

L'abbé Marc, pour sa part, estime que l'esprit littéraire du siècle classique a été trop influencé par l'antiquité : Boileau, par exemple, a ignoré le merveilleux chrétien et le théâtre « national »¹ issu des Mystères du Moyen âge. Par ailleurs, il propose une division originale pour l'époque du XVII^e siècle. Il commence par remettre en question l'appellation « Siècle de Louis XIV » et justifie son opinion en montrant que de nombreux auteurs avaient publié leurs œuvres avant son règne. D'où le nouveau découpage qu'il avance : règne de Louis XIII, la Fronde puis le règne de Louis XIV.

Léo Ducros, lui, se montre encore plus virulent :

Nous avons accordé une bonne place aux auteurs contemporains. Si le XVII^e siècle a ouvert 'des horizons d'où jaillissent encore des faisceaux de lumière éblouissante' ; si le XVIII^e siècle brille par la clarté du style et la générosité de la pensée, le XIX^e n'a pas à rougir de ses aînés. La littérature anémique de l'Empire se rajeunit sous la Restauration et s'épanouit dans toute la fraîcheur de la jeunesse et de la santé. La poésie lyrique s'élève à une hauteur entrevue seulement par Racine. Cette sève salutaire qui a ranimé notre littérature n'est pas près de tarir. Ce serait du fanatisme dangereux de ne voir dans notre histoire littéraire que le XVII^e siècle, et dans le XVIII^e siècle que huit ou dix noms. Malgré la fièvre de productions qui caractérise notre époque, et quoi qu'en disent ses détracteurs, le XIX^e siècle peut montrer avec orgueil ses prosateurs et ses poètes. La langue possède ses qualités les plus françaises de clarté, de naturel, de précision, de finesse et d'esprit.

[...] Ainsi on fera aimer nos bons écrivains, on rendra attrayantes ces leçons à peine si péniblement au commencement de chaque classe. En apprenant à bien lire aux enfants, on leur inspirera l'amour de notre belle langue, le respect des grands modèles et des nobles leçons, l'ambition de devenir de bons et utiles citoyens.²

Ainsi, pour s'autoriser l'élargissement du canon classique aux auteurs modernes, il passe par la défense de la langue du XIX^e siècle³, comme la défense de la littérature du XVII^e siècle est

¹ Marc Élie-Jean-Ernest (Abbé). *Manuel d'histoire de la littérature française où sont particulièrement étudiés et analysés les auteurs français du Baccalauréat, conformément au programme officiel du 2 août 1882, à l'usage des classes de troisième, seconde et rhétorique*. Paris : Putois-Cretté, 1884, p.840.

² Ducros Léo. *Morceaux choisis des prosateurs et des poètes français depuis la formation de la langue jusqu'à nos jours avec notices biographiques, jugements littéraires extraits des meilleurs critiques, rapprochements, imitations, notes explicatives*. Cours supérieur à l'usage des classes supérieures (Troisième, Seconde, Rhétorique), de l'enseignement secondaire spécial (3e, 4e, 5e et 6e années), des lycées et collèges de jeunes filles et des écoles normales primaires. 12e édition. Paris: Librairie classique de F.-E. André-Guédon, 1891, p.5.

³Cf. G. Siouffi in *Mille ans de langue française : histoire d'une passion*, en collaboration avec A. Rey et F. Duval. Paris, Perrin, 2007.

passée par celle de la langue française contre la latine, qui possède, à ses yeux, tout autant que la classique, « ses qualités les plus françaises de clarté, de naturel, de précision, de finesse et d'esprit »¹. Il ne veut pas, dit-il, que « la jeunesse qui sort des établissements scolaires pût croire que la richesse de la littérature française se compose uniquement des quelques auteurs mis entre ses mains »²: c'est la « glorieuse suite des grands génies » français qui ont honoré l'esprit « humain »³.

Quant aux abbés Bailleux, Martin et Hubineau, ils considèrent que le XIX^e siècle est celui qui a le mieux compris la nature et qui a su « raviver la poésie »: il est aussi le seul, disent-ils, à avoir « chanté la terre et le ciel, la famille, la Patrie et Dieu »⁴. Aveuglée par l'antiquité, la littérature classique aurait, d'après eux, imité une nature étroite, ignoré le Moyen âge et la Renaissance et n'aurait pas été assez chrétienne. À leurs yeux, « la véritable poésie est la chrétienne seule »⁵.

De même, dans une édition de 1879, Pellissier soutient que Boileau n'a pas su deviner « le génie chrétien et moderne »⁶, et que sa poétique ne vient que pour préciser une longue tradition de « génie classique ». C'est au romantisme que revient le mérite d'avoir abrogé un code qui régissait la littérature française depuis trop longtemps, en emportant d'assaut la législation incarnée par Boileau. Le dix-septième siècle devient une « troisième antiquité » et son code « guère plus approprié à la poésie contemporaine que celle d'Aristote ou d'Horace »⁷. *L'Art Poétique* ne peut plus être en rapport avec une société transformée par les bouleversements politiques et le renouveau chrétien. Boileau, sa poétique et les maîtres du Grand Siècle deviennent un « patrimoine de [la] race »⁸ française, un héritage que la poésie du dix-neuvième siècle « a conservé tout en l'élargissant »⁹.

¹ *Ibid.*, p.6.

² *Ibid.*, p.5.

³ *Ibid.*, p.6.

⁴ Bailleux Lucien, Martin Victor et Hubineau Louis-Pierre (abbés), *Recueil de morceaux choisis. Tome second, Poésie: à l'usage des classes de 3e, 2e, rhétorique et 1ère moderne, des Brevets élémentaire et supérieur, et des classes supérieures des jeunes filles: formant un cours de littérature complet et contenant des morceaux de tous les auteurs modernes et anciens.* Tome second : Poésie. Paris : Tricon, 1901, p.XI.

⁵ *Ibid.*, p. 8.

⁶ *Œuvres complètes de Boileau*, avec une notice et un commentaire par G. Pellissier, Paris, Librairie Ch. Delagrave, 1897, p.20.

⁷ *Ibid.*, p.28.

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

2.2. Réponse des partisans du « Grand siècle »

Trois points reviennent sans relâche sous la plume des partisans du Grand siècle. C'est ainsi qu'à l'argument de l'étroitesse de la nature classique, Léon Levrault oppose celui de la doctrine « réaliste » de Boileau. À ses yeux, la conception esthétique du siècle classique développée dans l'*Art poétique* aurait été « vraiment réaliste »¹ si son auteur n'avait été retenu « par les habitudes contemporaines sur la pente glissante du naturalisme »². Les restrictions qui y sont imposées (« le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable », le « badinage noble », la bienséance...) viennent atténuer les déclarations trop réalistes. Toutefois, insiste Levrault, cette étroitesse ne peut être comprise que comme « la preuve d'un amour ardent pour la littérature de son pays »³. L'on peut donc, continue l'auteur, considérer le code boléanien comme incomplet: ses principes n'en restent pas moins justes et sa doctrine liée au « génie de la race et de la langue françaises »⁴ et au bon sens essentiellement « gaulois »⁵.

Le sujet de devoir proposé par Jean-Baptiste Domecq à la fin de son analyse des œuvres de Boileau illustre admirablement le point de vue des partisans des classiques français. À la question « Expliquez ce mot de Nisard: 'On n'est pas libre en France de ne pas lire Boileau' »⁶, il propose à l'élève un plan de composition dont voici les axes:

- 1- L'Art poétique est la déclaration littéraire d'un grand siècle.
- 2- Boileau, mesuré et raisonnable, est un des principaux représentants de l'esprit français.
- 3- Boileau n'est pas seulement pour nous l'homme du XVII^e siècle et de l'esprit français, mais de la raison sans distinction de temps et de pays.
- 4- En reconnaissant ce que cette raison a chez lui parfois d'un peu étroit, on conclue...

Le premier axe suggère l'historicisation de Boileau. Le second le rapproche, par la « mesure » à l'antiquité et par le « bon sens » à l'esprit français. Le troisième marque son accès à l'intemporalité et à l'universalisme. Le quatrième en montre les limites.

¹ Levrault Léon. *Auteurs grecs, latins, français, op.cit.*, p.450.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*, p.436.

⁴ *Ibid.*, p.452.

⁵ *Ibid.*, p.435.

⁶ Domecq Jean-Baptiste (abbé). *Mémento des classiques français et de la littérature française, op.cit.*, p.369.

En publiant un *Précis de l'histoire de la littérature française* en 1905, Anselme Mouchard, quant à lui, reproche à certaines histoires littéraires d'avoir trop « exalté »¹ les autres siècles aux dépens du XVII^e. Or, le siècle de Louis XIV seul, insiste l'auteur, a donné des « chefs-d'œuvre incontestés »². Après la Renaissance, ajoute-t-il, la littérature française « n'est pas complètement nationale; c'est au XVII^e siècle qu'elle va le devenir »³. L'auteur marque ainsi un moment fort de l'évolution du génie national qui correspond, selon lui, au grand siècle. En outre, la connaissance de la littérature classique est déterminée par la connaissance du « critique qui en a formulé les lois »⁴. Par la précision, la correction et l'élégance de son style, Boileau est le « créateur de la critique littéraire en vers »⁵; il est le sauveur du « goût national »⁶. Théoricien de son siècle, sa conception de l'art est « élevée » : elle est « tout à fait française, les qualités et les défauts qu'elle suppose étant précisément ceux de [la] race [française] »⁷. L'*Art poétique* vivra donc, ajoute l'auteur, « aussi longtemps que le génie national français restera ce qu'il est, fait de bon sens et de clarté, de logique et de naturel »⁸.

De telles réactions suscitent, bien évidemment, un sentiment d'appartenance à une même nation. L'on peut dire alors, comme le souligne Michel Leroy, que « le savoir biographique [...] contribue à la formation de l'esprit national » dans la mesure où il « magnifie les gloires littéraires de la France »⁹. Outre cela, Anne-Marie Thiesse souligne que les cafés, les associations comme les journaux, surtout au XIX^e siècle, ont permis l'évolution de ce sentiment. Ce qui expliquerait, peut-être, que les notices biographiques consacrées à Boileau répètent incessamment l'anecdote qui met en scène la société des quatre amis : cette réunion de grands génies qui aurait permis la naissance de l'esthétique classique et dont Boileau aurait été le directeur. Les pédagogues s'ingénient à imaginer les discussions de Racine, Molière, La Fontaine et Boileau et, pour les rendre plus vivantes, insistent sur le caractère à la fois gai et sérieux de ces rencontres. Ce sont des « entretiens dont il est resté des traditions »¹⁰ affirme Nisard et que perpétue le XIX^e siècle. Le discours para-textuel contribue ainsi à amplifier le sentiment d'appartenance à la nation et participe à l'élaboration d'une identité culturelle

¹ Mouchard Anselme. *Histoire de la littérature française*, *op. cit.*, Préface.

² *Ibid.*, p.215.

³ *Ibid.*, p.211.

⁴ *Ibid.*, p.371.

⁵ *Ibid.*, p.374.

⁶ *Ibid.*, p.372.

⁷ *Ibid.*, p.376.

⁸ *Ibid.*

⁹ Leroy Michel. 'La littérature française dans les instructions officielles au XIX^e siècle' in RHLF, *Op.cit.*, p.380.

¹⁰ Cité par Ducros, *op. cit.*, p.438.

française qui s'accompagne, néanmoins, d'un rejet dogmatique de tout ce qui est étranger conjugué à un sentiment de supériorité.

Du fait même de son inspiration républicaine, l'enseignement révèle, d'un côté les inquiétudes politico-sociales de son époque, de l'autre le dogmatisme critique de la fin de siècle dont la théorie évolutionniste des genres de Brunetière représente un exemple frappant. Face à la dégénérescence de la littérature romantique, réaliste et symbolique, Brunetière oppose celle du XVII^e siècle par la perfection et de sa langue et du genre adopté, ainsi que par son indépendance à l'égard des littératures étrangères. C'est ce dernier argument qui sera repris en chœur par les partisans des classiques français. À leurs yeux, la langue française doit sa perfection à l'absence d'une influence étrangère, résultat que l'on doit au « vaillant » Boileau. C'est lui qui, selon Levraut, a combattu « le barbarisme des langues étrangères »¹. Lebaigue concentre le principal rôle de Despréaux dans la constitution du 'goût national' en « affranchissant les esprits de l'imitation italienne et espagnole »².

Trois éléments sont, cependant, à signaler : d'abord ce que l'on reproche à ces langues ; ensuite, le vocabulaire qu'on emploie pour le faire ; enfin, les attaques contre ces langues se double toujours des attaques contre le 'pédant'. Les reproches, sans être détaillés, reviennent généralement sur 'la pointe italienne' et 'l'emphase espagnole'. Des reproches dont on retrouve déjà les prémices dans les piques vengeresses de Bouhours³. Le vocabulaire, quant à lui, ne manque pas de nous faire sourire : les métaphores, à connotation négative, viennent à la rescousse du purisme des pédagogues, tantôt par un effet repoussant, tantôt par un effet humoristique. Sous la plume de Levraut, le *concetti* (ou pointe) italien devient une « maladie » qui « infecte »⁴ les genres littéraires. Pour Faguet, le roman précieux est « bouffi dans sa fraise espagnole »⁵. La raison est « outragée »⁶ mais elle finit par prendre sa revanche de la main de Boileau. C'est, en effet, lui qui s'attaque au principal véhicule de ces « mauvaises influences » : le pédant. Despréaux, l'exemple parfait de « l'honnête homme », s'oppose ainsi au « pédant ». L'analyse du discours para-textuel de ces manuels scolaires montre qu'un tel clivage est vite remplacé par un autre, plus actuel, entre l'élève influençable

¹ Levraut, *op. cit.*, p.440.

² Lebaigue, *op. cit.*, p.399.

³ Cf. Bouhours Dominique. *Les entretiens d'Ariste et d'Eugène* [1671]. Paris : Champion, 2004.

⁴ Levraut, *op. cit.*, p.440.

⁵ Faguet, *op. cit.*, p.346.

⁶ Levraut, *op. cit.*, p.440.

à tendances polyglottes et l'élève d'une seule langue, celle de son pays, le citoyen républicain par excellence¹.

Dans cet effort d'unification républicaine, le purisme langagier se double du prestige de la nation que traduit l'universalité des valeurs censées être transmises par sa littérature. D'où le rapprochement des œuvres de Boileau à celle de l'antiquité, caractères qui lui permet de tendre vers l'universel. Car, même si l'on reconnaît la prépondérance de l'antiquité sur l'esprit boléanien qui l'aurait empêché de sentir les « poètes gaulois »², la majorité des pédagogues s'accordent, pour dire qu'il fut « un mélange ingénieux de l'esprit moderne à l'art des anciens »³ et que, c'est par là même, que sa conception de l'art devient universelle. C'est ainsi, selon Godefroy, que « l'alliance de l'esprit français et de l'esprit antique constitua l'éclatante supériorité »⁴ de la littérature française. La France devint alors le modèle de l'Europe et son inspiratrice, tant dans les lettres que dans les arts⁵.

¹ Voir à ce propos les discours de Rémy de Gourmont : de l'opposition dominé/dominant, fréquente en fin de siècle, il déduit que le peuple bilingue est toujours un peuple inférieur. Cité par Meschonnic Henri, *De la langue française. Essai sur une clarté obscure*. Paris : Hachette Littératures, 1997.

² Domecq, *op. cit.*, p.355.

³ Gidel, *op. cit.*, p.438.

⁴ Godefroy, *op. cit.*, p.7.

⁵ Une certitude abondamment appuyée par divers textes dont ceux de Rivarol (*Discours sur l'universalité de la langue française*), de Hugo (*La suprématie intellectuelle de la France*)... que les pédagogues publient volontiers dans leurs ouvrages.

CHAPITRE 9. RÉÉVALUATION DES ŒUVRES DE BOILEAU

1. Réévaluer l'œuvre de Boileau

Influencé par les considérations de Taine sur la race, le milieu et le moment, Brunetière détermine la « doctrine » de Boileau par son esprit bourgeois de parisien. Dans une notice précédant les Œuvres poétiques de celui-ci, publiée en 1905, il fait de lui « le sauveur de la poésie française »¹, le guide de « l'école des quatre amis »². « L'idéal classique » de l'auteur de l'Art Poétique s'inspire de l'être bourgeois qu'il fut et cette bourgeoisie se distingue par le souci de respectabilité et de considération. Sa 'doctrine' tend vers l'universel sans, à la fois, ni se rattacher au passé ou à l'avenir, ni les méconnaître. Sous sa plume, Boileau devient 'frondeur', dénonciateur des guerres, de la casuistique et des hérésies. Mais c'est aussi un 'libertin'. Boileau est donc le plus 'national' des écrivains français. Son idéal « si français, ne laissât pourtant pas d'être encore assez humain »³. C'est ce qui fait de l'idéal classique celui de la France et de l'Europe à la fois. Aussi, continuant la tradition de Ronsard, Boileau ramène la langue française « à sa pureté première »⁴, en la purgeant de la 'préciosité' de son 'italianisme' et de la 'pédanterie' de 'l'alexandrinisme'.

Un an avant sa mort, devenu un fervent défenseur 'laïc' du catholicisme français, Brunetière reproche à Boileau de n'avoir pas su voir le mérite du merveilleux chrétien. Il dénie également toute importance à la *Satire sur l'Equivoque* et reproche à son auteur d'avoir méconnu l'imagination.

Le commentateur profite de cette notice pour dénigrer la critique de ses contemporains, celle de Théophile Gautier ou de Philarète Chasles qui auraient « essayé (...) de réhabiliter les 'victimes de Boileau' »⁵ au temps de la campagne romantique. Il dénonce plus fortement les 'mutilateurs' de la nature que représentent, pour lui, les romanciers naturalistes qu'il accuse

¹*Œuvres poétiques de Boileau*, précédées d'une notice biographique et littéraire par F. Brunetière, Paris, Librairie Hachette, 1905, p.VIII.

²*Ibid.*

³*Ibid.*, p.XXV.

⁴*Ibid.*, p.XVI;

⁵Il s'agit de la pièce théâtrale *Les Grottesques*, citée par A. Bourgoïn in *Les Maîtres de la critique au XVII^e siècle* [1889], Genève, Slatkine Reprints, 1970, p.141.

de vouloir « simplifier l'art en mutilant la nature » par « la représentation des parties inférieures de la nature humaine »¹. C'est ainsi que cet académicien prône le réalisme voire le naturalisme de Boileau. Pour celui-ci, « comme pour Molière, le mot 'nature' ne signifie que ce qu'il peut signifier pour des Parisiens du XVIIe siècle, et nous ne devons l'entendre uniquement que de la nature humaine »². De plus, cette nature qui s'exprime par la vérité est une 'nature choisie' qui s'écarte du malséant et de l'in vraisemblable pour ne retenir que ce qui est humain et général.

L'interprétation de l'idéal classique de Boileau par son tempérament bourgeois et le milieu citadin auquel il appartient reviendra encore souvent dans les éditions du dix-neuvième siècle. Comme Brunetière, G. Lanson s'y appuie, particulièrement lorsqu'il publie, en 1929, la célèbre monographie intitulée Boileau. Selon lui, Boileau est un parisien, « un vrai, un pur bourgeois (...) de race et d'âme »³ comme La Bruyère et comme Voltaire. Cartésien, sous le chrétien qu'il était « sommeillait le déiste »⁴ et c'est son sens commun qui l'éloigne des disputes théologiques. Lanson n'hésite pas à colorer son vocabulaire d'une touche de modernisme. Boileau est pour lui « un réaliste dans toute la force, (...), dans toute l'étroitesse du terme » car il « sait voir et rendre »⁵. Il n'a cependant pas « l'imagination créatrice » et « le sens des réalités invisibles lui manque »⁶. Mais « si l'on refuse à Boileau le nom de poète, c'est la poésie réaliste elle-même qu'il faut nier »⁷. La 'doctrine' de Boileau repose sur un « positivisme littéraire »⁸ et l'axiome 'positiviste' « 'rien n'est beau que le vrai' (...) fonde le caractère expérimental de la théorie »⁹.

Lanson assure que les principes de Boileau « représentent les exigences fondamentales et permanentes du goût français »¹⁰ et toute littérature qui s'en inspire se sauve de l'oubli, mais celle qui s'en éloigne est vouée à la disparition. Car tous les Français ont « Boileau dans le sang, dans les moelles » et ne sauraient se « passer de vérité, d'agrément, de clarté, de précision »¹¹.

¹ *Œuvres poétiques de Boileau*, précédées d'une notice biographique et littéraire par F. Brunetière, *op.cit.*, p.XX.

² *Ibid.*, p.XIII.

³ G. Lanson, *Boileau*, Paris, Librairie Hachette, 1929, p.6.

⁴ *Ibid.*, p.36.

⁵ *Ibid.*, 53.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*, p.64.

⁸ *Ibid.*, p.157.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ *Ibid.*, p.204.

¹¹ *Ibid.*, p.205.

La découverte de documents inédits semble justifier, selon E. Fournier, la publication de l'édition de 1873 des œuvres de Boileau. En effet, le commentateur affirme n'avoir trouvé aucun de ces documents dans les éditions, pourtant dites complètes, de Boileau. C'est ainsi qu'il publie des fragments de *La Bastonnade*¹ qu'il attribue à un corsaire dont il ne cite pas le nom, amant de la prétendue fiancée de Despréaux. Les autres documents consistent en deux billets, l'un de novembre 1683 adressé à M. de Gaignières²; l'autre, non daté, est une déclaration du mobilier antique que possédait le poète³. On y trouve également deux lettres adressées à Racine, l'une date du 6 octobre 1692 à Auteuil⁴, l'autre de 1695 à Paris⁵.

L'image que se fait E. Fournier de Boileau ne diffère pas de celle que s'en sont fait ses prédécesseurs du dix-huitième siècle. Pour prouver sa sensibilité, il fait du poète un amoureux de Mlle Brétouville qui, ayant perdu son oncle, se retrouvait sans dot et se voyait ainsi obligée d'entrer au couvent. Boileau aurait également envisagé de se marier, mais sa fiancée, Mlle Cramoisi, l'aurait trahi pour un corsaire. Ce qui justifie, selon le commentateur, la satire sur les femmes.

Aussi, Boileau est généreux, modeste, croyant et passionné par le bon sens. Il est partisan des jansénistes et adversaire des jésuites. De plus, il « ne mordit jamais à la débauche »⁶. Toutefois, Fournier revient à ses contemporains (Brunetière et Lanson) et prétend qu'en s'inspirant de son entourage pour les personnages de ses *Satires* et du *Lutrin*, Boileau était 'réaliste'.

Vers la fin du dix-neuvième siècle, l'on tend à retrouver le Boileau moraliste mais aussi le puriste, particulièrement lorsqu'il s'agit d'éditions destinées aux classes ou au grand public. Tel est le cas de l'édition de 1887 qui s'ouvre sur une « appréciation du style de Boileau et une vie de l'auteur » par Ch. Aubertin. Celui-ci assure que cette 'appréciation' du « maître du goût » est motivée car « après avoir exercé sur notre littérature un si ferme empire, [Boileau] a

¹Publiée intégralement, pour la première fois, par E. Magne in *Bibliographie générale des œuvres de N. Boileau...*, *op.cit.*, et attribuée à P. Perrin et Cotin

²Cité, pour la première fois, in *Le Bulletin du Bibliophile*, février 1870, p.53-54. F. Escal le cite dans les 'Lettres à divers' in *Œuvres complètes de Boileau*, Bibliothèque de la Pléiade, 1966, p.785.

³Cette déclaration se trouve dans les papiers du commissaire De la marre à la Bibliothèque selon E. Fournier. Publiée par la *Revue contemporaine*, 30 novembre 1856, p.311. F. Escal ne la cite pas.

⁴Citée par le Marquis de la Rochefoucauld-Liancourt in *Études morales et littérature de Racine*, 1856, in-8°, partie 2, p.178. F. Escal la cite in 'Lettres attribuées' à Boileau, p.770.

⁵E. Fournier affirme qu'elle se trouve dans le *Recueil des Lettres familières de Boileau et Brossette*, Tome III, p.83. Mais F. Escal ne la cite pas.

⁶*Œuvres complètes de N. Boileau*, précédées de la vie de l'auteur par E. Fournier, Paris, Laplace, Saanchez et C^{ie}, 1873, p. XXXV.

subi de nos jours tant de vives attaques et essuyé des révoltes presque victorieuses »¹. Il est donc devenu ‘nécessaire’ de commenter une nouvelle fois l’Art poétique afin de « juger ces variations de l’opinion, ces contradictions de la critique, bien faites pour troubler et déconcerter de jeunes esprits »². Le style de Boileau et de son ‘disciple’ Racine est pur car « d’un goût plus sévère »³, contrairement aux ‘archaïsmes’ que l’on retrouve souvent chez Corneille, Molière et La Fontaine. En passant en revue les œuvres de l’auteur, Aubertin avertit son lecteur de la suppression de la *Satire sur l’Équivoque* et de l’*Épître sur l’amour de Dieu*, sous prétexte qu’elles sont secondaires et de moindre importance.

Le temps est celui où l’on allègue l’autorité de Boileau pour défendre telle ou telle conviction, mais où on la lui dénie lorsqu’elle s’en éloigne. Ch. Aubertin ne s’intéresse qu’à l’image d’un Boileau de la pureté et du goût, en cette période de fin de siècle où germe le nationalisme. Peu importe que ce législateur ait consacré sa vieillesse à des débats théologiques. L’école est laïque et le plus important est de valoriser le génie de la langue française à travers son patrimoine littéraire.

La succession des professeurs libéraux et du clergé dans le contrôle de l’Université explique, sur plus d’un point, la diversité et l’orientation du discours éditorial. Ainsi, jusqu’au dix-neuvième siècle, la légende de Boileau se consolide et rien ne semble pouvoir l’ébranler. Tous les critiques sont unanimes pour voir en Despréaux celui qui a fixé les règles classiques, le docte respecté et craint par ses contemporains, le modèle par excellence que la postérité doit imiter. À cette époque où les hommes de lettres étaient convaincus de l’éminence de la langue française et de son génie, aucun éditeur n’aurait dénié à Boileau la notoriété internationale que ses œuvres lui ont consacré : il est l’initiateur de l’Europe à l’idéal classique. Brunetière attribue à l’auteur de l’Art Poétique le rôle universel d’avoir « plus nettement conçu, défini, et fixé, que personne »⁴ ‘l’idéal classique’ et de transmettre à la postérité le siècle de « la perfection de la langue et la maturité du génie de la nation »⁵.

2. Démystifier la légende

¹*Œuvres poétiques et fragments des œuvres en prose de Nicolas Boileau*, Paris, Librairie E. Belin, 1887, p.V.

²*Ibid.*, p.VI.

³*Ibid.*, p.VII.

⁴*Œuvres poétiques de Boileau*, précédées d’une notice biographique et littéraire par F. Brunetière, Paris, librairie Hachette et C^{ie}, 1905, p.II.

⁵*Ibid.*

De 1890 à 1895, Revillout consacre de célèbres articles¹ à détruire ‘la légende de Boileau’. Selon lui, la critique a été victime d’une longue mystification collective. Boileau n’aurait jamais exercé la dite magistrature sur ses contemporains par sa *Poétique*. En revanche, il soutient que la tradition la plus certaine et la moins vague est celle qui montre Boileau, La Fontaine, Molière et Racine réunis dans la salle d’un cabaret.

Comme Revillout, Jean Demeure devient le grand démystificateur de Boileau au début du vingtième siècle. S’appuyant sur les recherches très documentées du premier mais en rejetant quelques-unes de ses conclusions, J. Demeure s’acharne, de 1928 à 1934, contre la ‘Société des quatre amis’. C’est ainsi qu’il publie, en 1929, son célèbre article intitulé “L’introuvable Société des Quatre Amis: 1664 – 1665” dans la *Revue d’Histoire de la France*². Afin de démanteler cette société, Demeure montre la confusion qui existe autour du lieu de rencontre où se réunissaient, selon la légende, Racine, Boileau, Molière, Chapelain et La Fontaine. Il affirme que l’existence de ce lieu repose sur des ‘spéculations érudites’ qui répétaient inlassablement « Mouton-blanc– Pomme-de-pin– Croix-de-Lorraine »³ sans se rendre compte qu’elles confondaient trois cabarets en un seul.

D’un autre côté, comme le rappelle Demeure, il est vrai que Desmaizeaux ou De Boze, biographes de Boileau, ont ignoré l’existence de cette société que l’on prétend avoir été fameuse. Mais cela n’avait pas empêché les partisans de la légende des quatre amis à y croire. Selon lui, les historiens de cette société « ont emprunté au XVII^e siècle deux textes surtout: le premier, de Titon du Tillet (1727)⁴; le second, de Saint-Marc (1755)⁵ »⁶.

Sur le *Parnasse français* en bronze, J. Demeure explique qu’après l’avoir conçu, Titon du Tillet a écrit une description de ce monument et, en appendice, « a dressé une ‘liste alphabétique des poètes et des musiciens’ [...] et rédigé, sur chacun d’eux, une notice dont le but est, tout naturel, de justifier la présence de tel musicien ou de tel poète »⁷. C’est ainsi que Titon du Tillet aurait justifié la présence de Chapelain dans ce groupe allégorique par la « charmante société »⁸ qui l’unissait à Racine, Molière, Boileau et La Fontaine.

¹Voir la *Revue des langues romanes, 1890-1895*, art. ‘La légende de Boileau’, repris dans *Essais de philologie et de littérature*, Montpellier, 1899.

²*Histoire littéraire de la France*, Paris, Librairie Armand Colin, 1929.

³*Ibid.*, p.166.

⁴Voir le *Parnasse français* de Titon du Tillet, joint en annexe.

⁵Voir les *Œuvres de Boileau*, avec notice et commentaire par Saint-Marc, *op.cit.*, Chapitre II-2 de ce travail.

⁶*Histoire littéraire de la France, op.cit.*, p.170.

⁷*Ibid.*

⁸*Ibid.*, p.175.

Quant à Saint-Marc, J. Demeure cite l'un des passages, selon lui, à l'origine de cette légende: « Lorsque Molière (...) eut fixé son théâtre à Paris et que Racine se fût annoncé par ses premiers essais, il se fit entre eux, Chapelle, Despréaux et La Fontaine, une société fondée sur l'estime qu'ils faisaient tous réciproquement de leur esprit et de leurs talents »¹. Une légende que Saint-Marc va appuyer par deux chapitres intitulés 'Les Quatre Amis au logis de l'un d'eux' et 'Les Quatre Amis au cabaret'.

Dès lors, les reprises de ces deux discours multiplient sans souci ni des anachronismes, ni de la confusion entre les noms propres de personnes et de lieux. J. Demeure revient alors à la légende de Boileau dont « un élément essentiel était la thèse de Despréaux le grand (et généreux?) vainqueur de Chapelain »². Il soutient qu'en 1664, Boileau était « ce qu'il est resté toute sa vie: un écho sonore »³ de La Mesnardière, Scarron, Ménage, Marolles, Furetière, Linières et Gilles Boileau, véritables protagonistes de la lutte contre Chapelain.

Selon J. Demeure, la légende des quatre amis est, au fond, la légende de Boileau enrichie de celle de Chapelle. Ses origines? Des « Vues sommaires et simplistes, habiles mélanges de silences et de confidences, de mensonges et de vérités.(...) Ensuite sont venues les rivalités entre les confidents de Boileau (...). Puis les anecdotiers du XVIII^e siècle. Enfin le XIX^e siècle avec son goût des théories littéraires, de l'érudition pittoresque et des explications 'scientifiques' »⁴.

J. Demeure refuse le Boileau légendaire inventé par une succession de critiques irrespectueux des faits historiques et de la chronologie. Il en adopte un autre: celui qui fut le reflet des Salons et de l'érudition de ses prédécesseurs dans la critique.

¹*Ibid.*, p.174.

²*Ibid.*, p.333.

³*Ibid.*, p.334.

⁴*Ibid.*, p.336.

CONCLUSION

La première décennie du XX^e siècle s'achève sur ce qui est communément appelé « la crise du français ». Les querelles se multiplient. Certains déplorent l'abandon de la rhétorique, d'autres la suppression de l'histoire littéraire. Pour les uns, « contextualiser » est une nécessité; pour les autres, seule une fréquentation assidue des grands textes permet un enseignement 'culturel'. En écho à la critique qui fait de Boileau un auteur 'réaliste', le prédécesseur de la critique telle que l'entend le XIX^e siècle, et dont l'esprit bourgeois a permis la consécration des valeurs bourgeoises dans l'idéal classique¹, les textes choisis de l'œuvre boiléanienne changent de nouveau. Leurs titres parlent d'eux-mêmes : 'Satires bourgeoises', 'Boileau réaliste', 'Boileau critique', 'Le pittoresque de Boileau'...². L'école continue pourtant à accomplir son rôle de 'garante' et de 'gérante' du patrimoine culturel au cœur duquel Boileau tient une place de choix. Ses qualités d'homme au même titre que les qualités de son œuvre, restent éminemment liées au génie de la langue française. La notion de clarté, détachée du concept à portée linguistique telle que l'a conçue le XVII^e siècle, s'applique désormais à 'l'esprit français'. C'est à ce titre que le français se réclame langue de l'humanité, et la France la nation initiatrice de l'Europe.

Attaquée de toute part par les démythificateurs de la première moitié du XX^e siècle³, la poétique de Boileau est pourtant restée au programme officiel jusqu'en 1973. Aucun régime politique ni méthode éducative ne l'a retranchée. Jusqu'alors, en tant que système normatif, son rôle dans l'apprentissage de l'esprit poétique lui était incontestable. Aujourd'hui, après avoir consacré d'innombrables pages au seul Boileau, voilà que les manuels scolaires oublient de le citer ou s'embarrassent dans quelques pages vite expédiées : le statut du législateur démythifié déconcerte. L'ascension collective des écrivains 'classiques' qu'a favorisé le XIX^e siècle, est suivie d'un déclin toutefois individuel. La Fontaine, Racine et Molière restent les meilleurs représentants de la tradition 'classique' ; mais qui de nos élèves connaît encore Boileau ?

¹ Cf. G. Lanson (*Boileau*, 1929) et F. Brunetière (*Œuvres poétiques de Boileau*, 1905).

² Voir, par exemple, l'anthologie de Des Granges Charles-Michel : *Morceaux choisis des auteurs français du Moyen âge à nos jours (842-1900), préparés en vue de la lecture expliquée*, Classes de Lettres, 4^e édition. Paris: Librairie A. Hatier, 1914.

³ Ch. – G. Revillout et J. Demeure entre autres.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Dans l'une des définitions qu'il donne du livre classique, Italo Calvino écrit : «Un classique est une œuvre qui provoque sans cesse un nuage de discours critiques, dont elle se débarrasse continuellement »¹. Appliquée à l'œuvre de Nicolas Boileau-Despréaux, cette citation en fait un classique qui a réussi un voyage dans le temps, depuis sa naissance jusqu'au XXI^e siècle, mais dont les discours critiques qu'il a provoqué, et desquels il n'a toujours pas réussi à se débarrasser, suscitent encore notre intérêt.

En effet, qui mieux que Boileau a fait naître autant de débats idéologiques sur la scène littéraire ? Une partie de ses contemporains lui refusaient le titre de 'critique' tandis que d'autres le traitaient comme tel. Le XVIII^e siècle en fait l'oracle du Parnasse et le poète qui fait le plus d'honneur à la langue française, comme l'affirmait Voltaire. La critique du XIX^e siècle le prend pour le modèle à imiter et fait remonter à lui la naissance de la critique. Elle consolide une légende qui le consacre comme l'initiateur de l'Europe à l'idéal classique et le représentant de la précellence et du génie de la langue française. Pourtant, le XX^e siècle va finir par démythifier cette légende dans sa tentative, plus ou moins objective, de réévaluer l'œuvre boilevienne, afin de restituer à l'homme et à l'œuvre leur statut littéraire.

La divergence des débats suscités par la réception de l'œuvre de Boileau indique l'importance du rôle joué par l'apparat critique, les institutions scolaire et/ou universitaire et même l'Académie. L'influence de ces appareils idéologiques est donc incontestable dans la mesure où elle peut être à l'origine, à la fois, de la création et de la destruction d'une légende. Elle contribue à fortifier l'idée énoncée par I. Calvino, selon laquelle les classiques, « quand ils nous parviennent, portent en eux la trace des lectures qui ont précédé la nôtre et traînent derrière eux la trace qu'ils ont laissée dans la ou les cultures qu'ils ont traversées »².

L'œuvre de Nicolas Boileau-Despréaux porte en elle deux siècles d'orientation éditoriale, de conflits politiques, religieux et esthétiques, d'une espèce d'idéal de la clarté française, de l'humanisme et de l'universalisme du génie français. Aux yeux du lecteur d'aujourd'hui, cet homme de Lettres traîne encore derrière lui une image fade d'une idéologie dépassée. Mais serait-il raisonnable de recommander la lecture des œuvres de Boileau sans une documentation préalable, en affirmant « qu'aucun livre parlant d'un livre n'en dit davantage que le livre en question »³. Qu'en serait-il donc des Satires, du Lutrin, de la Dissertation sur Joconde, des Épîtres, et même de ce fameux 'code officiel' que représentait pour certains

¹*Ibid.*, p. 10.

²*Ibid.*, p. 9.

³*Ibid.*

l'Art poétique, qui sont résolument des œuvres de combat; sans les restituer préalablement dans leur contexte socio-historique ?

L'illisibilité de l'œuvre boileauienne est-elle réelle ou un leurre ? L'interrogation que cette illisibilité suppose se tient dans sa longévité : le lecteur contemporain ne lit-il plus les œuvres de Boileau parce qu'il renie pour toujours cette partie de son passé ; ou- bien ne fait-il que 'bouder', pour un temps déterminé, l'idéologie que cet homme de Lettres semble avoir véhiculé ? Il est fort probable que le temps va contribuer à dissiper l'ennui que provoque pour certains la lecture des œuvres de Boileau, et inciter ainsi à les lire et / ou les relire, avec plus d'impartialité, afin de découvrir ce classique parmi d'autres « qui exercent une influence particulière aussi bien en s'imposant comme inoubliables qu'en se dissimulant dans les replis de la mémoire par assimilation à l'inconscient collectif ou individuel »¹.

Ce travail se voulait impartial dans la mesure où nous nous sommes contentée d'observer l'évolution d'une tradition qui avait pesé, et pèse encore parfois, sur les 'lectures' de Boileau. Certes, il est inutile de prétendre à l'exhaustivité: un corpus bien plus large renfermant d'autres éditions du XVIII^e siècle ainsi que d'autres types de textes tels les manuels scolaires anciens, aurait élargi nos perspectives. Malheureusement, il est bien difficile de mettre la main dessus car ce sont généralement des ouvrages rares. Nous avons donc essayé de rendre compte uniquement d'un certain nombre de textes qui ont contribué, dans une large mesure, à la formation de différents 'visages' de Boileau et à la consolidation de sa légende, au service d'un idéal classique et du mythe de la clarté française. Nous espérons ainsi avoir fait sentir au lecteur qu'il est possible, dans le cadre de notre recherche, de tenter d'autres voies d'approche et d'aborder cet auteur 'classique' d'une manière, sinon nouvelle, du moins différente.

Aux éditions des œuvres de Boileau publiées au siècle des Lumières, correspond le visage de Boileau-professeur comme Horace. Il est l'héritier du poète latin comme la langue française est l'héritière de la latine. Les jésuites et les régents de collèges en font le précepteur de la jeunesse, et Voltaire le hisse au trône de la perfection et de la clarté. Le génie de la langue française est intimement lié au Législateur du Parnasse, qui a su conduire la littérature du XVII^esiècle, commencement de l'histoire littéraire française selon le siècle des Lumières, à son excellence. C'est à Boileau et à la précellence de sa littérature, à l'origine des chefs-d'œuvre du siècle classique, que la langue doit sa perfection et son génie.

¹*Ibid.*, p.8.

En effet, à l'aube du XVIII^e siècle, Boileau fait ses adieux à la postérité: il est le dernier représentant d'une tradition déjà lointaine, mais encore présente dans les esprits et très fascinante pour la génération des encyclopédistes. Il est, à leurs yeux, le médiateur entre l'âge classique et le nouveau siècle; le passeur d'une langue parfaite, pure et claire.

La mainmise de l'Église sur l'Académie française et les collèges explique le visage de Boileau théoricien comme Horace, et la cristallisation du 'canon antique' à côté duquel étaient admis les nouveaux 'classiques'. La domination des ecclésiastiques sur l'Académie, et à leur tête le cardinal Fleury, nourrit le mythe de Boileau 'noble', dont les mœurs irréprochables constituent une vie modèle pour la jeune génération. On entreprend alors de 'fixer' la langue française susceptible de corruption et de dégradation. Les auteurs 'classiques' deviennent les modèles de régularité, de clarté et d'élégance, et Boileau l'Horace Français, initiateur de l'Europe à la théorie du 'sublime'.

De leur côté, les jésuites et les régents de collèges entretiennent le respect de l'antiquité, enseignent Boileau en mutilant ses œuvres, en fonction de leurs intérêts; et imposent sa *Poétique* en tant que code officiel de la poésie. Boileau devient le satirique qui instruit en amusant mais aussi, et surtout, le fondateur d'une école, le Législateur du Parnasse français. Il est donc 'naturel' qu'il devienne le guide des poètes du nouveau siècle, comme il fut celui des poètes du siècle précédent. Dès lors, Boileau acquiert une nouvelle mission: celle de pédagogue de la postérité.

L'arrivée des encyclopédistes à l'Académie ouvre une nouvelle ère pour les 'modèles classiques'. Célébrés en tant que 'Grands Hommes de la Nation française', ils représentent la gloire nationale. Aux yeux de Voltaire, Boileau surpasse Horace par le 'vrai' et la 'raison', comme la langue française surpasse et remplace la latine: c'est la langue universelle car langue parfaite et langue de la diplomatie. La position de Voltaire annonce le détachement de l'antiquité qui va marquer le XIX^e siècle en se référant à l'héritage culturel national.

La fin du siècle est marquée par le visage de Boileau insensible, dont la satire conduit à la corruption de la jeunesse et le code poétique à étouffer les talents. Boileau est aux yeux de ses détracteurs un censeur royal et un inquisiteur moral. La montée de cette opposition va de pair avec une nouvelle conception de la clarté de la langue française: un langage peut conjuguer la logique et la sensibilité, l'éducation de l'esprit et l'harmonie. Le style de Boileau est donc loin du 'style sensible' tel que le préconisait Rousseau: c'est l'image qu'en garderont les romantiques.

Le XIX^e siècle offre un nouveau visage de Boileau: c'est le Boileau rhétoricien comme Aristote. Il est le symbole de l'idéal classique et du goût français qui permet de s'affranchir de la tutelle de l'héritage antique pour adopter celui de l'âge classique. Les 'Grands Écrivains de France' constituent alors un patrimoine culturel où le collectif prime sur l'individuel, et Boileau symbole de la perfection du génie de la langue française. La clarté de la langue française illustrée par ces écrivains, n'est pas seulement une clarté de langage mais aussi une clarté de 'l'esprit français'. C'est à ce titre que le français se réclame langue de l'humanité, et la France la nation initiatrice de l'Europe.

Le début du siècle trace le portrait d'un Boileau sensible et moraliste, en réponse à l'opposition des détracteurs de Boileau de la fin du siècle précédent, à l'origine de la querelle littéraire entre romantiques et partisans des 'classiques'. Les défenseurs des Anciens prônent les valeurs du passé, à travers Boileau, comme un refuge qui leur permet de s'opposer à une actualité qu'ils rejettent. Une actualité marquée par la vie de bohème et de désordre que mènent les romantiques. Aussi, au lendemain de la Révolution, où le rejet des 'traditions' semble devenir la règle, on modernise l'image de Boileau en fonction des événements historiques, des régimes politiques et des croyances ou intérêts personnels. C'est ainsi que quelques commentateurs font de Boileau un partisan d'un 'jansénisme laïcisé'¹, comme leurs prédécesseurs du XVIII^e siècle en avaient fait un défenseur du jansénisme contre l'autorité oppressive des jésuites.

La mainmise des notables bourgeois sur l'Académie et sur le système d'enseignement favorise la cristallisation du 'canon classique'. Dans l'Académie française, les seigneurs perdent progressivement du terrain et les ecclésiastiques se raréfient. Le 'canon antique' imposé par l'Église, cède la place au 'canon moderne', fruit de l'Académie des encyclopédistes. Un canon que 'fixe' l'école avec l'appui de l'État, et que tous les régimes politiques s'emploient à imposer, malgré les divergences de leurs interprétations idéologiques des œuvres. Les modèles classiques deviennent le symbole de la clarté de la pensée française et de la langue nationale. Une langue unique, ciment de l'unification de la France et seule capable de véhiculer les valeurs de la République. Apprendre à écrire la langue française devient le précepte primordial et l'orthographe instaure son impérialisme dans l'enseignement. Dès lors, la réédition des œuvres de Boileau, exemple de clarté, devient

¹Voir Partie II, Chapitre 2 de ce travail pour les défenseurs de 'Boileau sensible, janséniste laïc'

nécessaire afin de prévenir l'élève contre les 'fautes' d'orthographe et justifier les 'omissions' reprochées au Législateur.

Par ailleurs, la défense du goût français, nécessaire face aux dégénérescences du romantisme, du réalisme et du symbolisme, passe par la défense de l'idéal classique. Vers la fin du siècle, le 'vieux corps' académicien est remplacé par la jeune génération et l'influence de Sainte-Beuve consacre la légende de Boileau. Celui-ci devient le critique par excellence, le prédécesseur de la critique telle que l'entend le XIX^e siècle. S'introduisant au sein de l'Académie, le corps universitaire (Brunetière, Taine, Faguet...) fait de l'amour de la langue et de la 'sagesse' classiques, le lieu commun français.

Le discrédit de l'antiquité à travers la langue latine au profit de la française, ébauché par l'Académie du XVII^e siècle, trouve son prolongement et se précise au XIX^e siècle avec l'abandon de l'héritage antique au profit de l'idéal classique. Fort de son patrimoine culturel et de son héritage classique auxquels le siècle se réfère, le divorce avec l'antiquité se consomme: Boileau, écrivain national, 'libertin' et 'frondeur', devient l'Aristote de France.

La notion de clarté se détache du concept à portée linguistique telle que la conçoit le classicisme pour s'appliquer à 'l'esprit français'. La clarté classique, permanente, universelle et à la recherche de la 'vérité', cède la place à une clarté 'réaliste', plus proche de la vie et de sa complexité. Boileau devient alors un poète 'réaliste' dont le style 'pittoresque' peint d'après une nature 'choisie' (Brunetière, Lanson...). Sa clarté, certes classique, annonce déjà celle du XIX^e siècle: c'est une autre tentative de moderniser le 'fondateur de l'école classique' par un vocabulaire contemporain. Une modernisation qui vient en réponse aux démythifications de Boileau qui naissent à la fin du siècle et se prolongent jusqu'au nouveau siècle.

Au XX^e siècle, l'image de Boileau comme celle du génie de la langue française, devient plus complexe. Une critique démystificatrice dénonce l'imposture de la légende du Législateur; mais l'école prolonge, jusqu'aux années cinquante, le canon 'classique' au sein duquel le Régent du Parnasse occupe le statut de fondateur. Mais le déclin de ce canon au profit de la montée en puissance des auteurs récents précipite la chute de Boileau.

Dès Revillout, puis J. Demeure et enfin A. Adam, la légende de Boileau devient une imposture, une création des jésuites, des régents de collèges et des théoriciens du XIX^e siècle. Loin d'être le critique puissant auquel obéissent les poètes de son siècle, Boileau devient le

satirique dont les victimes méritent le nom de critique bien plus que lui. Il est le ‘suiveur’ et le ‘reflet’ de ses amis et des salons qu’il fréquente, et non le fondateur d’une école dont l’idéal existait bien avant lui.

Le mythe de Régent du Parnasse est une imposture voulue par le ‘vieillard’ d’Auteuil et de ses premiers commentateurs, avides d’anecdotes et de succès. Une imposture qui s’explique également par les soubresauts de la critique et les querelles littéraires. L’on veut rendre aux œuvres de Boileau leur importance originelle en les débarrassant des aléas de l’histoire. Pourtant, cette critique devient plus accusatrice que démystificatrice.

Face à elle, l’école reste d’abord sourde et continue à accomplir son rôle de ‘garante’ et de ‘gérante’ du patrimoine culturel, tel que le lui a légué le siècle écoulé. L’accès des militaires à l’Académie favorise l’esprit nationaliste et renforce le culte de la nation et les légendes qui s’y appuient. Toutefois, l’éclatement du ‘canon classique’ avec l’ouverture de l’école sur les auteurs contemporains, remet en question le système scolaire en tant qu’arbitre de la littérature. On délaisse alors les ‘classiques’ pour en adopter d’autres. Et après avoir consacré d’innombrables éditions au seul Boileau, voilà que les manuels scolaires oublient de le citer ou s’embarrassent dans quelques pages vite expédiées, car le statut du Législateur démythifié déconcerte. L’ascension collective des écrivains ‘classiques’ que favorisait le système d’enseignement du XIX^e siècle, est suivi d’un déclin toutefois individuel. La Fontaine, Racine et Molière restent aujourd’hui les meilleurs représentants de la tradition classique; mais qui se souvient encore de Boileau?

Quelques critiques tentent, cependant, de réévaluer l’œuvre de Boileau avec plus d’impartialité que leurs prédécesseurs, de discuter son influence sur la dite ‘école classique’ afin de démonter une légende qui a longtemps empêché d’apprécier l’homme de lettres. Boileau poète, aboutissement d’une tradition plutôt que son commencement: voici l’écrivain que la critique actuelle tente de découvrir à nouveau. Le mythe du Régent est définitivement enterré, mais celui de la clarté française, auquel Boileau aurait contribué trouve encore quelques échos dans la critique et chez quelques promoteurs du français et défenseurs de son génie.

ANNEXES

« Avis au lecteur », *Satires du Sieur D****, avec un avis du libraire, Paris, chez Claude Barbin, 1666.



LE LIBRAIRE

AV LECTEUR.

CEs Satires dont on fait part au Public, n'auroient jamais couru le hazard de l'Impression, si l'on eust laissé faire leur Auteur. Quelques applaudissemens qu'un assez grand nombre de personnes amoureuses de ces sortes d'Ouvrages, ait donnez aux siens ; sa modestie lui persuadoit, que de les faire imprimer, ce seroit augmenter le nombre des mé-

à iij

448

A V I S

chans Livres , qu'il blâme en tant de rencontres , & se rendre par là digne lui-mesme en quelque façon , d'avoir place dans ses Satires. C'est ce qui lui a fait souffrir fort longtemps , avec une patience qui tient quelque chose de l'Heroïque dans un Auteur , les mauvaises Copies qui ont couru de ses Ouvrages , sans estre tenté pour cela de les faire mettre sous la presse. Mais enfin , toute la constance l'a abandonné à la veüe de cette monstrueuse Edition qui en a paru depuis peu. Sa tendresse de pere s'est reveillée à l'aspect

AV LECTEUR.

de ses enfans, ainsi defiguez
& mis en pieces. Surtout lors
qu'il les a veus accompagnez
de cette Prose fade & insipide,
que tout le sel de ses vers ne
pourroit pas relever : Je veux
dire de ce *Jugement sur les Scien-*
ces, qu'on a cousu si peu judi-
cieusement à la fin de son Li-
vre. Il a eu peur que ses Sati-
res n'achevassent de se gaster
en une si méchante compa-
gnie : Et il a crû enfin, que
puisqu'un Ouvrage, tost ou
tard, doit passer par les mains
de l'Imprimeur, il valoit
mieux subir le joug de bonne
grace, & faire de lui-mesme

à iiij

A V I S

ce qu'on avoit déjà fait malgré lui. Joint que ce galant Homme qui a pris le soin de la premiere Edition, y a meslé les noms de quelques personnes que l'Auteur honnore, & devant qui il est bien aise de se justifier. Toutes ces considerations, dis je, l'ont obligé à me confier les veritables Originiaux de ses pieces, augmentées encore de deux autres, pour lesquelles il apprehendoit le mesme sort. Mais en mesme temps il m'a laissé la charge de faire ses excuses aux Auteurs qui pourront estre choquez de la liberté qu'il s'est

AV LECTEUR.

donnée, de parler de leurs Ouvrages, en quelques endroits de ses Escrits. Il les prie donc de considerer, que le Parnasse fut de tout temps un pays de liberté: que le plus habile y est tous les jours exposé à la censure du plus ignorant: que le sentiment d'un seul homme ne fait point de loi; & qu'au pis aller, s'ils se persuadent qu'il ait fait du tort à leurs Ouvrages, ils s'en peuvent vanger sur les siens, dont il leur abandonne jusqu'aux points & aux virgules. Que si cela ne les satisfait pas encore; il leur conseille d'avoir recours à cette

AVIS AU LECTEUR.

bienheureuse tranquillité des grands Hommes, comme eux, qui ne manquent jamais de se consoler d'une semblable disgrâce, par quelque exemple fameux pris des plus célèbres Auteurs de l'Antiquité, dont ils se font l'application tous seuls. En un mot, il les supplie de faire réflexion; que si leurs Ouvrages sont mauvais, ils méritent d'être censurés: & que s'ils sont bons, tout ce qu'on dira contre eux ne les fera pas trouver mauvais.



V
A V E R T I S S E M E N T

D E

L' E D I T E U R.

EN publiant un Commentaire sur les Oeuvres de Monsieur Boileau-Despréaux, j'ai eu dessein de donner une édition du Texte, plus parfaite que toutes celles qui ont paru. Pour la rendre telle, j'ai rassemblé avec soin tout ce qui est sorti de la plume de cet illustre Ecrivain. Je donne des Pièces entières qui n'avoient pas encore vû le jour; je conserve les endroits qu'il avoit retranchés de quelques éditions: enfin, jusqu'aux moindres fragmens, tout se trouve ici, revû plus exactement que jamais.

J'ajoute des Eclaircissemens historiques au Texte de l'Auteur; & je n'impose point quand j'annonce dans mon titre, qu'ils m'ont été donnez par l'Auteur lui-même: car je n'avance presque rien qui ne soit tiré, ou des conversations que j'ai eues avec lui, ou des lettres qu'il m'a écrites. La haute idée que j'avois de ses Ouvrages, m'ayant fait souhaiter de le connoître, je ne trouvai en lui ni cette fausse modestie, ni cette vaine ostentation, si ordinaires aux personnes qui ont acquis une réputation éclatante: &, bien différent de ces Auteurs renommés qui perdent à être vûs de près,

(a) 3

VI *A V E R T I S S E M E N T*

il me parut encore plus grand dans sa Conversation que dans ses Ecrits.

Cette premiere entrevûe donna naissance à un commerce intime qui a duré plus de douze années. La grande inégalité de son âge & du mien, ne l'empêcha point de prendre confiance en moi : il m'ouvrit entierement son cœur ; & quand je donne ce Commentaire, je ne fais proprement que rendre au Public le dépôt que cet illustre Ami m'avoit confié.

S'il eut la complaisance de m'apprendre toutes les particularitez de ses Ouvrages, je puis dire que de mon côté je ne négligeai rien de ce qui pouvoit me donner d'ailleurs une connoissance exacte de certains faits, qu'il touche légèrement, & dont il m'avoüoit qu'il ne fa-voit pas trop bien le détail. Mes recherches ne lui déplaisoient pas ; de sorte qu'un jour, comme je lui rendois compte de mes découvertes : *A l'air dont vous y allez, me dit-il, vous saurez mieux vôtre Boileau que moi-même.*

Ce n'est donc pas ici un tissu de conjectures, hazardées par un Commentateur qui devine : c'est le simple récit d'un Historien qui raconte, fidèlement, & souvent dans les mêmes termes, ce qu'il a appris de la bouchè de l'Auteur original. En un mot, c'est l'Histoire secrète des Ouvrages de Mr. Despréaux. Mais c'est aussi, en quelque façon, l'Histoire de son Siècle. Car comme il y a eu peu d'Ecrivains de ce tems-là qu'il n'ait nommez, en bien ou en mal ; peu d'événemens de quelque importance, qu'il n'ait indiqués ; mon
Com-

Commentaire embrasse le détail de ces diverses matières. Ainsi, l'on y trouvera quantité d'anecdotes littéraires & historiques, peut-être assez curieuses d'elles-mêmes pour attacher les Lecteurs, & pour suppléer à ces graces intéressantes que je serois peu capable de répandre sur mon Ouvrage.

Bien loin de m'abandonner à cette aveugle prévention tant reprochée aux Commentateurs, j'ai rapporté assez exactement les critiques qu'on a faites de mon Auteur, pour peu qu'elles m'aient paru sensées. J'ai crû, qu'à l'égard de mes Lecteurs, je devois moins me regarder comme l'Ami de sa Personne, que comme l'Interprète & l'Historien de ses Ecrits.

En parlant des personnes qui y sont nommées, je me suis attaché particulièrement à faire connoître celles qui sont plus obscures, & dont les noms seroient peut-être ignorés sans les Satires de nôtre Auteur. Dans le tems auquel il les publia, telle Personne étoit fort connue à la Cour ou à la Ville, qui ne l'est plus maintenant: comme l'*Angéli*, le *Sarvoiard*, & un tas de mauvais Ecrivains qui sont nommés dans les Satires. Tel Evenement faisoit alors l'entretien de tout Paris, qui peu de tems après fut entierement oublié: comme le Siège soutenu par les Augustins, dont il est fait mention dans le premier Chant du Lutrin. Voilà principalement quels sont les sujets abandonnés à la prévoiance d'un Commentateur contemporain, dont la fonction est de fixer de bonne heure la connoissance des choses qui vrai-semblablement ne passeroient pas jusqu'à la posterité.

VIII *AVER T I S S E M E N T*

Cette réflexion s'adresse sur tout à ceux qui seroient tentés de rejeter quelques-unes de mes Remarques, parce qu'elles leur paroïtroient moins importantes que la plupart de celles qui entrent dans ce Commentaire. J'ai eu dessein d'écrire pour tout le monde ; pour les Etrangers aussi bien que pour les François ; pour la Posterité encore plus que pour nôtre Siècle. Dans cette vuë, ne devois-je pas expliquer ce qui regarde nos usages, nos modes & nos coutumes ? Un François qui lira aujourd'hui mon Commentaire, ne sentira pas le besoin de cette explication ; mais nos Neveux sans doute m'en sauront gré : & les Notes qui peuvent maintenant paroître inutiles, ou qui semblent n'avoir été écrites que pour la simple curiosité, deviendront toujours plus nécessaires, à mesure que l'on s'éloignera du País & du Siècle où nous vivons.

Quelle satisfaction & quel avantage ne seroit-ce pas pour nous, si les Anciens avoient laissé des Eclaircissements de cette sorte, sur Horace, sur Perse, sur Juvenal ! S'ils nous avoient instruits sur une infinité de faits, d'usages, de portraits, d'allusions, que nous ignorons aujourd'hui, que l'on ignorera toujours, & dont néanmoins l'explication donneroit un grand jour à ces Auteurs ! Au défaut de ces connoissances, les Commentateurs qui sont venus après, ont été obligés de se renfermer dans la critique des mots, critique sèche, rebutante, peu utile ; & quand ils ont tenté d'éclaircir les endroits obscurs, à peine ont-ils pu s'élever au dessus des doutes & des conjectures.

L'obf-

L'obscurité que l'éloignement des tems ne manque jamais de jeter sur les ouvrages de mœurs & de caractères, ressemble à la poussière qui s'attache aux tableaux, & qui en ternit les couleurs, sans les détruire entièrement. Un œil habile peut quelquefois percer à travers ce voile, & découvrir les beautés cachées de la peinture: il en voit l'ordonnance & le dessein, quoique le coloris en paroisse presque effacé. Un Commentateur tâche, pour ainsi dire, d'enlever la poussière qui couvroit son Auteur, & de faire revivre les couleurs du tableau. Mais celui qui prépare un Commentaire sous les yeux de l'Auteur même, & de concert avec lui, prévient toute obscurité, & conserve jusques aux moindres traits, ces traits délicats & presque imperceptibles qui l'effacent si aisément, & qu'il est impossible de rappeler quand une fois ils sont effacez.

J'ai donc quelque sujet d'espérer que ce Commentaire fera utile & agréable au Public: On peut dire de ce genre d'ouvrage, ce qu'un Ancien a dit de l'Histoire, qu'elle plait, de quelque manière qu'elle soit écrite*. La peinture qu'elle fait des vertus & des vices, des guerres, des changemens d'Etats, des révolutions mémorables, lui donne ce privilège. On ne verra ici que très-peu de ces faits éclatans, mais on y trouvera des particularités secrètes, souvent plus intéressantes par leur singularité & par leur nouveauté. C'est double satisfaction, quand, à la connoissance générale des faits, on ajoute celle des motifs & des causes qui les ont produits. Un Lecteur

(b)

* *Historia quoquomodo scripta delectat.* Plin. L. 5. Ep. 8.

x *AVERTISSEMENT*

s'appaudit de devenir en quelque manière, le Confident d'un Ecrivain célèbre, & d'être admis dans le secret de ses pensées. Il entre dans cette espèce de confiance, un air de mystère qui flatte également la curiosité & l'amour propre.

Mes Notes sont distinguées par les titres de *Changemens*, *Remarques*, & *Imitations*.

Dans le premier ordre de Notes, j'ai rapporté les *Changemens* que l'Auteur a faits dans les diverses éditions de ses Ouvrages, & quand je l'ai crû nécessaire, j'ai expliqué les raisons qui l'ont obligé à faire ces Changemens. Il ne se contentoit pas de dire bien : il vouloit que l'on ne pût pas dire mieux. Souvent il a changé des endroits qui auroient passé pour achevés, s'il n'en avoit pas fait apercevoir les défauts, ou la foiblesse, par ses corrections. Rien peut-être ne pouvoit mieux faire connoître son génie, que de rapprocher ainsi ses différentes manières de penser & de s'exprimer sur un même sujet, quoique moins heureuses les unes que les autres. C'est, si j'ose user de ce terme, la succession généalogique de ses pensées. On y voit, par des exemples fréquens & bien marqués, les accroissemens de l'esprit humain, & les progrès d'une critique aussi sévère qu'éclairée. Qu'y a-t-il d'ailleurs de plus propre à former le gout, que la comparaison qui se peut faire à tout moment, des endroits changés de mal en bien, ou de bien en mieux?

Les *Remarques* suivent les Changemens, & font l'essentiel de mon Commentaire. Elles contiennent l'explication de tous les faits qui ont rapport aux Ouvrages de

l'Auteur; & dont la connoissance est nécessaire pour la parfaite intelligence du Texte. Une matiere si abondante & si riche n'avoit pas besoin d'ornemens étrangers. Aussi n'ai-je rien tant recherché qu'un stile simple, tourné uniquement au profit des Lecteurs, & débarrassé de toutes ces vaines superfluités qui, au lieu d'éclaircir le Texte, ne font que dégouter de la Critique.

Enfin, après les Remarques viennent les *Imitations*, c'est-à-dire, les passages que Mr. Despréaux a imités des Anciens. Bien loin qu'il eût honte d'avouer ces ingénieux larcins, il les proposoit, par forme de défi, à ses Adversaires qui s'avoient de les lui reprocher : & c'est lui qui m'a indiqué, dans la lecture suivie de tous ses Ouvrages, les sources les plus détournées où il avoit puisé. Aussi n'imitoit-il pas d'une maniere servile. Les Poètes médiocres ne font que rapporter des passages, sans y rien mettre du leur que la simple traduction, n'ayant ni assez d'adresse ni assez de feu pour fondre la matiere, selon la pensée d'un de nos meilleurs Ecrivains *, ils se contentent de la souder grossièrement, & la soudure paroît. On distingue l'Or des Anciens, du Cuivre des Modernes. Mr. Despréaux au contraire s'approprioit les pensées des bons Auteurs, il s'en rendoit, pour ainsi dire, le maître, & ne manquoit jamais de les embellir en les employant. On ne doit pas cependant mettre sur son compte tous les passages que j'ai rapportés : car il y en a plusieurs qu'il n'a jamais vûs, ou qu'il n'a vûs qu'après-coup. Mais je ne laisse pas de les citer, parce qu'il est toujours

(b) 2

* D'Ablancourt, Lett. I. à Patru.

xii *AVERTISS. DE L'EDITEUR.*

agréable de voir comment deux esprits se rencontrent, & les differens tours qu'ils donnent à la même pensée.

C'est l'envie d'être clair, qui m'a assujetti à l'ordre que je viens d'expliquer touchant le partage de mes Notes; & il m'a paru qu'en prenant sur moi le soin de faire cette distribution, j'épargnois de la fatigue à mes Lecteurs. Car les uns peut-être ne s'embarrasseront pas des Imitations, d'autres mépriseront les Changemens, la plupart s'en tiendront aux Remarques historiques. Si j'avois tout confondu, il auroit fallu lire tout, pour trouver ce qu'on cherchoit: au lieu que de la maniere dont les choses sont disposées, chacun peut en un coup d'œil choisir ce qui est de son goût, & laisser le reste.

Je finis par une réflexion importante, & peut-être la plus nécessaire de toutes, puis qu'elle contient l'Apologie de mon Commentaire. Quoi-que j'y fasse mention d'une infinité de personnes, on ne doit pas craindre d'y trouver de ces verités offensantes, ni de ces faits purement injurieux, qui ne servent qu'à flater la malignité, & qui déshonorent encore plus celui qui les publie, que ceux contre qui ils sont publiez. Il est de la prudence d'un Ecrivain qui met au jour des faits cachés & des personnalités, de distinguer ce que le Public doit favoir, d'avec ce qu'il est bon qu'il ignore. Suivant cette règle, je n'ai pas dit toutes les verités; mais tout ce que j'ai dit est véritable, ou du moins je l'ai reçu comme tel. Enfin, je me suis défendu séverement tout ce qui n'auroit pu m'acquérir la gloire de Commentateur exact, qu'aux depens de la probité & de la religion.

La Poétique d'Horace a ses beautés, tout y est dans le vrai, dans la nature, cependant tout le monde convient qu'elle n'est pas exempte de défauts. Outre celui de la méthode, qui n'en est pas un médiocre, il est évident que tout ce qu'il dit sur le théâtre des Latins, par exemple, n'est pas applicable au nôtre, les mœurs ont changé avec le temps, et ce qui était bon à Rome, sous le règne d'Auguste, eut déplu à Paris sous celui de Louis le Grand, et choquerait peut-être encore d'avantage aujourd'hui. Il n'est pas moins certain que la découverte de quelques nouveaux genres de poésie, la différence de notre langue avec celle des Romains, le Mécanisme de notre versification, outre les principes généraux qui se trouvent dans Horace, exigent encore des règles et des notions particulières qui rendent insuffisants des préceptes tracés, il y a plus de seize siècles. Quelqu'admirateur que l'on soit des anciens, il faut convenir de bonne foi qu'ils ont leurs imperfections. Ils ont écrit pour leur siècle et pour la postérité, mais si celle-ci a ajouté à leurs découvertes, elle peut aussi ajouter aux lois qu'ils ont établies [...].

Il nous fallait donc une Poétique écrite en notre langue, et qui eût des rapports intimes avec nos mœurs, nos usages, notre goût. M. Despréaux nous l'a donnée, et personne n'était plus capable que lui de s'en bien acquitter: enrichi des trésors de l'antiquité, il en a fait un heureux usage par rapport à notre poésie, en mettant dans sa Poétique plus d'agrément que dans celle d'Aristote, plus d'ordre que dans celle d'Horace, plus de détails, et néanmoins plus de précision que dans celle de Vida.

En effet, nous n'avons rien en notre langue de plus complet ni de mieux traité: il convenait sans doute que les règles de la poésie, nous fussent prescrites par l'homme qui les a le mieux connues, et qui pour instruire ses lecteurs, pouvait le mieux identifier l'exemple avec le précepte, sans cependant rien ôter à l'un de sa clarté, ni à l'autre de force et de sa justesse. Les critiques les plus acharnés contre M. Boileau n'ont pu s'empêcher convenir que son Art poétique était un chef-d'œuvre, et le reproche qu'ils lui ont fait d'en avoir tiré tout le fonds d'Horace, n'est rien moins que vrai, comme nous le montrerons ailleurs. Tout le monde reconnaît que les embellissements qu'il a faits à son sujet, sont également heureux dans le choix et dans la distribution [...].

M. Despréaux a dit d'excellentes choses; mais a-t-il tout dit? A-t-il approfondi, épuisé tous les genres de poésie; n'en a-t-il omis aucun, et depuis, cet art ne s'est-il point enrichi de nouvelles découvertes, ou perfectionné par les travaux des grands hommes qui l'ont cultivé? Les préceptes que 'établis sont presque tous fondés sur ceux de la Poétique de Boileau: mais je n'ai pas cru que mon respect pour un si grand maître m'imposât la nécessité d'adhérer toujours à ses sentiments. J'ai quelquefois osé m'en écarter, parce qu'en matière de goût, l'autorité, quand elle forme une erreur, ne prescrit jamais contre la raison. Enfin par l'application des règles à des ouvrages modernes, par des exemples choisis et des morceaux de comparaison, j'ai tenté de tracer aux jeunes gens les routes qu'ils doivent suivre soit pour cultiver leur génie, soit pour former leur goût.

C'est eux principalement, c'est leur utilité que j'ai eu en vue, voilà mon véritable objet. J'ai voulu les mettre en état de lire les poètes avec fruit, avec réflexion; et pour cet effet j'ai rassemblé tout ce que j'ai trouvé dans les auteurs modernes, de meilleur relativement à cette

fin, en sorte qu'à proprement parler, ce n'est point moi qui instruirai mes lecteurs, mais Despréaux, et ses amis, ses contemporains, ses élèves. C'est le P. Rapin, Racine, Corneille, Molière, Rousseau, qui prendront le ton dogmatique; et personne plus qu'eux n'a droit de le prendre avec le public. Ces écrivains aussi bons critiques que poètes célèbres, éclaircissent par leurs réflexions les préceptes de l'Horace Français, ou les démontrent par des exemples dans le choix desquels j'ai moins consulté mon goût particulier, que celui du public, décidé depuis longtemps sur le mérite de ces auteurs.

Principes abrégés de la littérature, à l'usage des élèves de l'école militaire, faisant partie du Cours d'études rédigé et imprimé par ordre du Roi. Seconde édition augmentée. Première partie, contenant l'Apologue, avec des fables choisies de La Fontaine, et l'indication des Fables de Phèdre, auxquelles quelques-unes peuvent servir de traduction, par l'abbé Charles Batteux, T. I, Paris, Chez Nyon l'aîné, 1784, p. 50-53.

Tableau des livres classiques selon l'ordre des classes

Pour la Septième,

- 1- Petit abrégé de la Grammaire française avec vingt des plus petites fables de La Fontaine.
- 2- Petit abrégé de la Grammaire latine, avec quelques morceaux de prose latine traduits mot à mot, et les parties grammaticales.
- 3- Petit abrégé de la grammaire grecque, avec le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo* en grec, traduits mot à mot, et avec les parties grammaticales.

Petit Catéchisme du Diocèse.

Pour la Sixième,

- 1- Principes abrégés de Littérature, I. Partie: De l'apologue, avec des fables choisies de La Fontaine.
- 2- Extraits des auteurs latins en prose, I. Partie: de *Sulpice de Sévere*, d'*Europe*, d'*Aurelius Victor*.
- 3- Poésies latines: Phèdre et quelques autres fables latines, ou traits choisis qui ont rapport aux fables.
- 4- Abrégé de l'Histoire Sainte, tiré du Catéchisme historique de M. Fleuri.
- 5- *Feuilles grecques*: quelques fables d'Esopé, avec la traduction et les parties.

Catéchisme et Diocèse: Épîtres et Évangiles des Fêtes et Dimanches.

Pour la Cinquième,

- 1- Principes abrégés de la littérature: II. Partie: *De la poésie pastorale, et de la poésie didactique*, avec des morceaux choisis de nos poètes français.
- 2- Extraits des auteurs latins, II. Partie: *De Cornelius Népos, de Justin, de Q. Curce, de César.*
- 3- Choix de poésies latines: les *Églogues de de Virgile*, et les extraits de Térence et de Plaute.
- 4- Abrégé de l'*Histoire ancienne ou des Egyptiens, des Assyriens, des Grecs, de la Fable, etc.*
- 5- *Feuilles grecques*: Extrait du Nouveau Testament.

Catéchisme et Diocèse: Épîtres et Évangiles.

Pour la Quatrième,

- 1- Principes abrégés de la littérature, III. Partie: *De la satire et de la poésie lyrique*, avec des morceaux choisis de nos poètes français.
- 2- Extraits des auteurs latins: III. Partie: *de Cicéron, de Salluste et de Suetone.*
- 3- Choix des poésies latines: les satires d'Horace et les Géorgiques de Virgile.
- 4- Abrégé de l'Histoire Romaine.
- 5- *Feuilles grecques*: Dialogues de Lucien avec la traduction et les parties.

Catéchisme et Diocèse: Épîtres et Évangiles.

Pour la Troisième,

- 1- Principes abrégés de la Littérature, IV. Partie: *De la poésie dramatique en général, et de la tragédie et de la comédie en particulier*, avec des morceaux de Corneille, de Racine, de Molière.

2- Extraits des auteurs latins, IV. Partie: de *Vegece, de Velleius Paterculus, de Valere Maxime, de Columelle, d'Aulugelle, de Macrobe, etc.*

3- Choix de poésies latines: les deux premiers livres de l'*Énéide*, et les *Épîtres* d'Horace.

4- Abrégé de l'Histoire de France: I. Partie.

5- *Feuilles grecques: Isocrate ad Demonicum.*

Catéchisme et Diocèse: Épîtres et Évangiles.

Pour la Seconde,

1- Principes abrégés de Littérature, V. Partie: *De la poésie épique*, avec des Morceaux de la *Henriade* et du *Lutrin*, suivis de l'*Art poétique* de Despréaux.

2- Extraits des auteurs latins, V. Partie: de Tite-Live, etc.

3- Choix de poésies latines: les *Odes* d'Horace, *Les III, IV, V et VI livres de l'Énéide.*

4- Abrégé de l'Histoire de France, II. Partie.

5- *Feuilles grecques*: quelques morceaux d'Hérodote, et 200 vers de l'*Iliade*, avec la traduction et les parties.

Premier volume du Catéchisme de Montpellier, lu et expliqué les samedis.

Pour la Rhétorique,

1- Principes abrégés de la Littérature, VI. Partie : *Des genres en prose, avec des morceaux choisis de Fléchier, de Bossuet, de Bourdaloue.*

2- Extraits des auteurs latins, VI. Partie : *Extraits de Tacite, et vingt-quatre discours choisis de Quint-Curce, de Salluste, de Tite-Live, les quatre Catilinaires de Cicéron, ses Oraisons pro Marcello et pro Archiâ Poétâ.*

3- Choix de poésies latines: trois des six derniers livres de l'*Énéide*, l'*Art poétique* d'Horace et une partie du III chant de la *Poétique de Vida.*

4- Extraits de l'*Histoire Universelle* de Bossuet.

5- *Feuilles grecques*: un morceau de Démosthène et 200 vers de l'*Iliade.*

Le samedi, deuxième volume du Catéchisme de Montpellier.

Jean-Marie-Bernard Clément, *Boileau à M. de Voltaire*, [s. n.], 1772

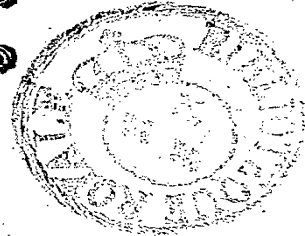
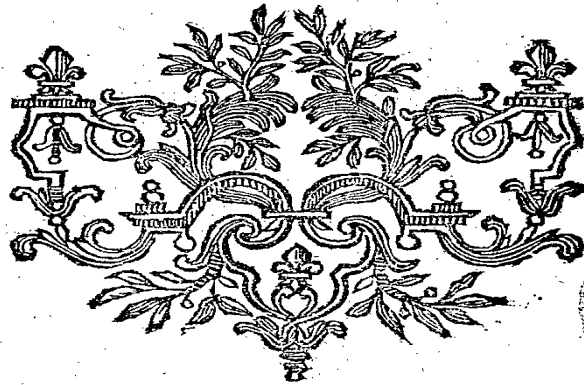
BOILEAU,

A

M. DE VOLTAIRE.

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor. (Virg. *Æneid.* lib. IV.)

(*Par J.-M.-B. Clément*)



M. DCC. LXXII.



AVERTISSEMENT.

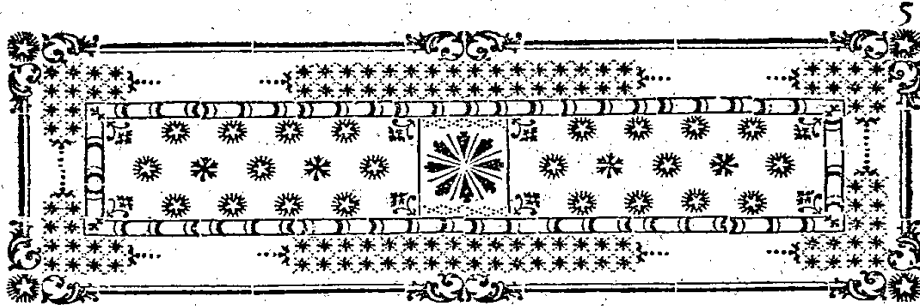
M. de Voltaire, très-hardi contre les Morts, & contre ceux qui ne peuvent pas se défendre, en adressant une Epître injurieuse à Boileau, ne s'attendoit guère à une Réponse. Cependant la voici. Peut-être cette Réponse lui fera-t'elle quelque peur des Revenans; & le dégoutera de faire le Fanfaron avec les mânes des Corneille, des Boileau, des Crébillon, &c.

Si nous vivions dans un Siècle moins lâche que le nôtre, où l'esprit & le goût fussent moins corrompus, plusieurs Plumes auroient brigué l'honneur de venger Despréaux des paquinades dont on ose barbouiller son tombeau; & on ne l'auroit pas réduit à se défendre lui-même.

Mais son ombre insultée, ayant porté ses regards parmi nous, n'y a vu, d'un côté, que la foule de ses détracteurs, aussi nombreux que la foule des fots; de l'autre, le petit nombre éclairé de ses admirateurs, qui, pusillanimes & sans courage, n'ont point osé se présenter en lice pour lui, contre un homme justement admiré de son Siècle à plusieurs égards, & justement détesté à beaucoup d'autres; qui n'est jamais plus à craindre

que quand il a tort ; qui a toujours repouffé la raison par les injures ; & qui , n'ayant pas le talent de la bonne plaisanterie , fait rire au moins , comme le Singe , par ses grimaces & sa malignité.

Despréaux s'est donc élevé lui-même pour repouffer la main qui est venu remuer sa cendre satirique : il n'a pas cru que l'immense réputation de son adversaire dût lui en imposer ; ni qu'il dût s'effraier de ses quolibets. Il a même jugé qu'il étoit d'autant plus à propos de faire parler avec force la raison & le bon sens ; que son ennemi paroît mettre sa plus grande adresse à esquiver l'un & l'autre. Il n'a pas , pour cela , négligé la raillerie , ni le sel de la satire , quand il s'est trouvé sous sa main : mais il s'est bien douté que l'enjouement délicat de la raison égaieroit difficilement des esprits accoutumés au rire amer , & aux contorsions du Farceur. Il sera trop content d'avoir amusé les honnêtes gens , en vengeant la vérité , le goût & les mœurs ; & si ce sujet paroît trop sérieux à de certaines personnes , il laissera M. D. V. donner la farce au petit peuple , aux dépens de tout ce qu'il y a d'honnête & de sacré parmi les hommes. Nous ne dirons rien de la Poësie ni du stile de cet Ouvrage. C'est au Public à voir s'il pourra reconnoître Boileau dans son ombre.



É P Î T R E

DE BOILEAU ,
A M. DE VOLTAIRE.

Exoriare, aliquis nostris ex ossibus ultor. (Virg. *Æneid.* lib. iv.)

VOLTAIRE, Auteur brillant, léger, frivole & vain,
(a) Zoïle de Corneille, & flatteur de S****,
Qui, sans cesse affectant de blâmer la satire,
As vaincu l'Arétin maître en l'art de médire :
A quoi bon, d'un esprit si foible à son déclin,
Sur un ton familier, moins plaisant que malin,
En des Vers dépourvus de cadence & de nombre,
Venir apostropher & gourmander mon ombre ?

(a) M. D. V. a, quelque part, comparé *Spartacus* aux meilleures Pièces de Corneille. Boileau avoit trop de goût pour commencer cette Épître par une Antithèse, s'il n'avoit voulu parodier le commencement de celle de M. D. V. dont voici les deux premiers Vers :

Boileau, correct auteur de quelques bons écrits,
Zoïle de Quinault & flatteur de Louis.

A iij

Anonyme, *Étrennes à M. Clément, Par Un Ami de M. de Voltaire Ou Dénonciation de
L'Ombre de Boileau*, Genève, 1773.

É T R E N N E S
A M. CLÉMENT,
PAR UN AMI DE M. DE VOLTAIRE;
O U
D É N O N C I A T I O N
D E
L' O M B R E D E B O I L E A U,
A L'AUTEUR DES OBSERVATIONS,
*Avec une courte Digression sur quelques Ecrits en
Vers contre M. DE VOLTAIRE.*



A G E N E V E,

M. DCC. LXXIII.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

L'AUTEUR de cette Dénonciation est un homme de quatre-vingt-douze ans , qui vit loin de Paris , dans une profonde retraite : il est aveugle ; & pour se désennuyer , en attendant le jour du Seigneur , qui n'est pas éloigné , il écoute avec plaisir la lecture des nouveautés qu'on lui envoie de la Capitale. Dans le nombre de ces nouveautés , il s'est trouvé une Satyre intitulée *Boileau à Voltaire* , dont notre bon Vieillard a été indigné ; il l'a été bien davantage , lorsqu'il a su que cette Satyre , d'abord colportée clandestinement , était devenue publique. Depuis qu'il s'amuse à lire ou à se faire lire les sottises qu'on imprime , & les beaux complimens que les Auteurs se font quelquefois , il n'a rien vu de plus répréhensible.

Sur le compte qu'on lui a rendu que *M. Clément* , autrefois Régent à Dijon , était aujourd'hui à Paris un grand faiseur d'observations grammaticales , & qu'il était d'ailleurs un grand admirateur de *M. de Voltaire* , notre vieux Hermite a pris la liberté de lui dénoncer cette Satyre dont il n'a pu découvrir l'Auteur , mais qu'à son langage , il croit être né & élevé loin d'Athènes.





L'HERMITE NONAGÉNAIRE,

A M. CLEMENT.

J'AI lu, Monsieur, les Vers que vous avez faits à la gloire de *M. de Voltaire*, & la Fable dans laquelle vous désignez ce chantre de *Henri IV* sous l'emblème d'un rossignol (1). Cet hommage prouve que vous êtes son admirateur & son ami.

On me mande aussi que vous faites des observations sur les bons ouvrages qui paraissent. Il n'y a certainement que la gloire d'être utile, & l'extrême envie de vous faire beaucoup d'amis qui aient pu vous faire embrasser un métier dans lequel *Gacôn*, *Faidit* & *Desfontaines* se sont immortalisés. Vous rendrez dans cet état de très-grands services aux Belles-Lettres & à ceux qui les cultivent. La Langue des *Bossuet*, des *Racine*, & des *Fénelon*, reprendra bientôt par vos soins l'éclat dont elle brilla dans les beaux jours de Louis XIV.

C'est sous ce double titre de vengeur de notre Langue & d'admirateur de *M. de Voltaire*, que je vous dénonce l'*Ombre de Boileau*. C'est une Satyre qui fourmille de contre-sens, de pensées fausses, de barbarismes, de vers durs, de vers pillés & profaïques, de contradictions, de répétitions, de calomnies, &c.

Un tour cruel joué à *Boileau* de son vivant, fut de se servir de son nom pour déchirer des hommes

(1) Les Vers & la Fable de M. Clément se trouvent chez Valade, rue S. Jacques.

en place. Les jaloux ne pouvant l'égaliser, voulaient le perdre. La tombe ne l'a pas mis à couvert de cette indignité : plus de soixante ans après sa mort, on fait parler son ombre, & cela pour insulter le premier homme de l'Europe. S'il vivait encore, il se ferait justice du malhonnête Ecrivain qui profane son nom. Je vous la demande cette justice, au nom de ce même *Boileau* qui fut mon ami, & qui en mourant se recommanda à moi.

Ma vieillesse, les infirmités dont je suis accablé, le peu de relation que j'ai avec les honnêtes gens, qui dans la Capitale cultivent les Lettres, ne me permettent pas d'engager le combat. Ce serait trop exposer la gloire de mon ami que de vouloir le défendre ; mais vous, *mon cher Monsieur Clément*, qui, outre les avantages de la jeunesse, avez un nom très-connu, beaucoup d'amis, & un mérite qui ne vous fait point d'envieux, c'est à vous à prendre les armes. Vieux Athlète, appuyé sur la barrière, la sagesse veut que je me borne à vous voir combattre & à vous applaudir.

Vous devez d'ailleurs cette marque d'amitié à *M. de Voltaire*, à qui vous avez tendrement écrit :

O toi que j'aime autant que je t'admire !

Il est, ainsi que moi, vieux & malade. Le peu de jours qui lui restent, doit être mieux employé qu'à faire la guerre aux ombres. Il se reproche trop d'avoir perdu, dans l'espace de soixante ans, deux fois vingt-quatre heures, pour se battre contre une douzaine de moulins à vent. C'est l'office d'une ame honnête & généreuse telle que la vôtre, de défendre son ami des attaques des revenans. C'est assez pour lui de repousser de tems en tems les calomnies des vivans ; il faut que votre amitié le venge des injures des morts.

Outre ce beau sentiment qui vous sollicite en faveur de cet illustre Vieillard, la gloire de la France vous appelle au combat. Quand les étrangers nous reprochent d'avoir persécuté *Descartes*, nous répondons que *Mallebranche*; l'un des plus beaux génies de l'Europe, vengea ce Philosophe des calomnies de *Voet*, & de vingt autres petits fanatiques aussi insolens que *Voet*.

Lorsqu'on nous dit que nous accusâmes d'athéisme *Pascal*, *Arnaud*, *Gassendi*, *Thomassin*, *Regis*, nous produisons cent preuves que cette abominable délation a été désavouée, & que tous les honnêtes gens se sont soulevés contre le fou qui l'avait formée (1). Si ces mêmes étrangers, cherchant à nous humilier, nous reprochent d'avoir voulu accabler un Vieillard de soixante-dix-neuf ans, nous leur imposerons silence, en leur montrant qu'un ami généreux, l'a encore mieux défendu qu'il n'a été attaqué.

Enfin, mon cher *Clément*, la cause de *Boileau* dont vous êtes l'admirateur, celle de notre Langue dont vous vous êtes déclaré le défenseur, la cause de *M. de Voltaire* dont vous vous dites l'ami, celle de la France littéraire dont vous êtes l'ornement, sont toutes entre vos mains. C'est à vous à défendre de si grands intérêts. Je vais vous dire, en trente pages seulement, ce qui m'a le plus révolté dans la Satyre du *Secrétaire de Boileau*, & avec le précieux talent que vous avez de commenter, de paraphraser, & de répéter dans un ouvrage ce que vous avez dit dans un autre, vous pourrez faire deux gros & bons volumes d'observations qui instruiront le Public, & qui ne l'ennuieront pas.

(1) Ce fou est le Jésuite *Hardouin*: on l'appellait de son vivant le Père éternel des petites maisons.



DÉNONCIATION

D E

L'OMBRE DE BOILEAU.

§. I.

Injustice.

C'EN est une grande de dire que *M. de Voltaire* a outragé *Boileau*. La vérité est que dans ses conversations comme dans ses écrits, il en a toujours parlé avec respect. Peut-être bien a-t-il dit qu'il était beaucoup moins aimable qu'*Horace*, ce qui est très-vrai : mais a-t-il été question de poétique ? Il n'a pas hésité à donner la préférence à celle de *Boileau*. A-t-il fallu décider entre le *lurin* & la *boucle de cheveux* de *Pope* ? Avouons qu'il est le seul Français qui ait pris son parti contre les Ecrivains Anglais que l'amour de leur patrie rendait injustes à son égard. Il les a détrompés fort poliment, & ne leur a point dit d'injures. On pourrait encore lui reprocher de s'être un peu égayé aux dépens de ces mêmes Anglais, qui mettaient dans la même

A iv

Moutonnet Clairfons, *Lettre à Clément dans laquelle on examine son épître de Boileau à M. de Voltaire*, Paris, chez Valade, 1772.

L E T T R E

A M. CLÉMENT,

DANS LAQUELLE ON EXAMINE

SON ÉPITRE DE BOILEAU

A M. DE VOLTAIRE,

Par un Homme impartial.

Je veux dans la Satyre un esprit de candeur.
(*Art. Poët. de Boil.*)



A GENEVE;

Et se trouve, A PARIS;

Chez VALADE, Libraire, rue Saint-Jacques, vis-à-vis
la rue de la Parcheminerie.

M. D C C. L X X I I.

 A V E R T I S S E M E N T .

C E L U I qui a la hardiesse de faire parler les Grands Hommes , & de les introduire sur la scène après leur mort , doit être nécessairement bien sûr de lui-même , & se croire sur-tout en état de prendre leur esprit , leur maniere & leur ton. Quand on ne peut atteindre au génie , à la sublimité d'un Auteur célèbre , il ne faut pas se charger de lui faire jouer un mauvais rôle , indigne de la haute réputation qu'il s'est acquise par des Ouvrages excellens. Si M. Clément eût été bien pénétré de ces vérités , il n'auroit pas entrepris de réveiller les mânes de Boileau , pour lui prêter une *Épître* dans laquelle on méconnoît à chaque vers un Poëte qui écrivoit avec tant de correction , de pureté , de sens & de raison. L'*Épître* de Boileau à M. de Voltaire n'annonce aucun talent pour la vraie poésie ; tout est travaillé , guindé , gêné : on s'apperçoit que l'Auteur laborieux fait de continuels

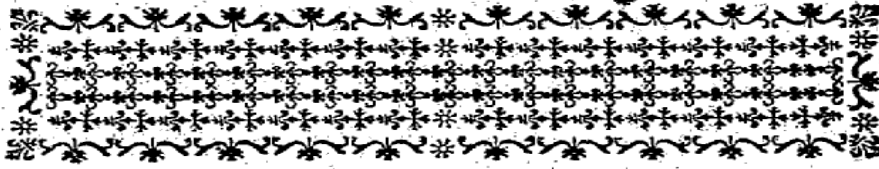
(4)

efforts , & qu'il enfante ses vers avec peine ;
avec difficulté.

C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire Auteur ,
Pense de l'art des vers atteindre la hauteur :
S'il ne sent point du Ciel l'influence secrète ,
Si son astre en naissant ne l'a formé Poète ,
Dans son génie étroit il est toujours captif ;
Pour lui Phébus est sourd , & Pégase est rétif.

Cette *Épître* est encore plus condamnable par la manière outrageante dont l'Auteur parle en général de différens Auteurs , & en particulier de l'Académie Françoisé. Il invective continuellement sur le même ton. Il est aisé de s'appercevoir qu'il n'a entrepris cette *Épître* calomnieuse que pour avoir lieu , non de critiquer sans aigreur les Ouvrages , mais de distiller malignement tout son venin sur les Auteurs. Quel étrange abus de la critique !





L E T T R E
A M. CLÉMENT,
DANS LAQUELLE ON EXAMINE
S O N É P I T R E D E B O I L E A U
A M. D E V O L T A I R E,
PAR UN HOMME IMPARTIAL.

Et si non aliqua nocuisses, mortuus esse.

(*Virgil.*)

TOUTES les personnes de goût, Monsieur, ont été révoltées à la lecture de votre *Épître* de Boileau à M. de Voltaire; elles ont été indignées de votre avertissement qui est écrit d'un style dur, barbare, trivial & rampant. Vous y insultez mal-à-propos tous ceux qui font leurs

plus chères délices des Ouvrages de Boileau , de Racine , & de tous les Écrivains sublimes qui ont illustré le siècle dernier , si fécond en merveilles. Ils ne sont nullement *pusillanimes* , & sans courage , & oseroient se présenter en lice ; mais avec des armes moins empoisonnées que les vôtres. Ils ne veulent faire ni les rodomonts , ni les paladins : ils vous laissent le ton de fanfaron , & ne veulent se servir que d'un langage honnête & décent qui convient si bien à des gens de lettres. En effet , étoit-il nécessaire de répandre à grands flots le fiel & l'amertume , pour venger les mânes de Boileau. Il falloit laisser tomber dans l'oubli toutes les *pasquinades* dont on ose barbouiller son tombeau. Les ouvrages du chantre harmonieux du *lutrin* le défendent beaucoup mieux que des vers secs , maigres , décharnés , entortillés , martelés , durs , raboteux & rocailleux. Puisque vous vouliez venger ce fameux satyrique , il falloit le faire sans malignité , avec un style pur , correct , facile & poli , & sur-tout imiter la cadance , l'harmonie , & la facilité de ce Poète.

Je vais entrer avec vous dans le détail , & vous prouver que votre *Épître* chérie est très-mal écrite , qu'elle annonce l'aigreur & la malignité d'un censeur amer & injuste , & que vous

n'aviez pas sous les yeux ce vers latin qui devoit être écrit en gros caractères sur le bureau de tous les critiques :

Parcere personis , dicere de vitiis.

Quelques personnes se sont imaginées que vous aviez bien du courage pour parler aussi librement : pour moi qui vous juge sans partialité , j'appelle le courage dont vous êtes tout enorgueilli , impudence , injustice & folie. En effet , vous aviez débuté dans la carrière littéraire par des sarcasmes , des critiques outrées & malignes , en sorte que l'on vous craint , l'on vous hait , l'on vous déteste. (Tant de fiel entre-t-il dans l'ame des dévots !) (1).

Commençons , Monsieur , par votre Épigramme. Vous vous êtes sans doute beaucoup applaudi de l'avoir trouvée : cependant elle an-

(1) Pour moi ja n'ai pas le fol orgueil de M. Clément , qui débite par-tout avec emphase qu'il ne prétend point au fauteuil de l'Académie Française. Tout homme de lettres doit être intérieurement flatté d'entrer dans une compagnie dont les membres sont distingués par leurs talens , & souvent même par leur naissance illustre. J'avoue naïvement que j'ai la foiblesse , & la petitesse de désirer bien sincèrement d'être quelque jour le confrère de M. D. V. quand ce ne seroit que pour le convertir. M. Clément me le pardonnera sans doute , en faveur d'un motif aussi louable. Enfin , comme l'a très-bien dit un homme de mérite , *le fauteuil de l'Académie est le tabouret des beaux esprits.*

Jean-Marie-Bernard Clément, *Mon dernier mot*, Genève, [s. n.], 1775.

M O N
D E R N I E R
M O T.

Par M. Clément.



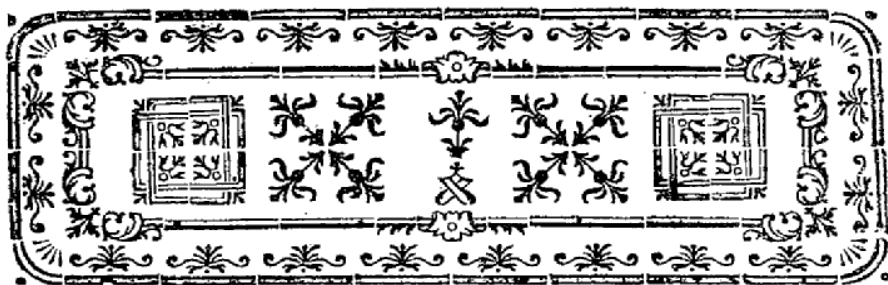
M. D C C. L X X V.

©

Y+

Ann. 1775

Satyre contre les prétendus
Maîtres du génie, M^{rs} Dalember-
Thomas, Condorcet &c. et contre
les détracteurs de nos bons auteurs
Fragiques.



M O N
DERNIER MOT.

B.

D'OU vient que sur foi-même on a si peu d'empire ?
Savez-vous quel instinct , en naissant , nous inspire
Contre certains objets d'invincibles dégoûts ,
Que l'art ni la raison ne peut guérir en nous ?
L'un pâlit à l'aspect de cet insecte agile ,
Qui rapisse les murs de sa toile fragile ;
L'autre , à l'odeur d'un mets digne de le tenter ,
Sent , contre l'appétit , son cœur se révolter :
Souvent au plus grand bruit une oreille endurcie
N'entend qu'en frémissant l'aigre cri de la scie ;
Et Rameau déchiré par un son discordant ,
Le sourcil hérissé , l'œil de fureur ardent ,
Brisoit l'instrument faux qui faisoit son supplice.
Moi , par un même instinct , & non point par malice ,
Je ne saurois souffrir les esprits de travers ;
Je ne puis de sang-froid ouïr de méchans vers :
J'ai beau gronder souvent ma naïve franchise ,

A ij

Dès qu'un Auteur m'ennuie, il faut que je le dise.
 Aussi ne suis-je point l'Auditeur de Belloi,
 Depuis qu'aux Spectateurs un Mousquet fait la loi,
 Et qu'un Sot affranchi des sifflets du Parterre
 Nous force à l'écouter, à souffrir & nous taire.
 Enfin c'est là l'humeur dont je suis dominé,
 Des mauvais Ecrivains je suis ennemi né:
 Traitez-moi d'homme dur, chagrin & difficile,
 Imputez ma franchise aux aigreurs de ma bile;
 Mais envain vos conseils me voudroient corriger:
 Ce qu'a fait la nature, on ne peut le changer.

M.

Je vous plains; car enfin je vois que dans le monde,
 Maint Rimeur contre vous déjà s'irrite & gronde.
 Pour vous peindre, ils n'ont point de crayon assez noir.
 Les Brochures sur vous commencent à pleuvoir.
 Tantôt quelque Grimaud, en prose, ou bien en rime,
 Vous décoche, dans l'ombre, une injure anonime;
 Tantôt de votre nom se jouant plaisamment,
 Un fin Railleur vous nomme un Censeur *inclément*;
 Et si quelques Esprits, amis de la critique,
 Applaudissent par fois à votre humeur caustique,
 Mille autres, qui, craignant les traits que vous lancés,
 D'un seul coup à la fois, en secret, sont blessés,
 Elevent, en tous lieux, leurs cris pour vous maudire.
 Quel plaisir trouvez-vous à voir qu'on vous déchire!
 Cent fois plus redouté de tous nos Beaux-Esprits

Que SARTINE n'est craint des Filoux de Paris,
On vous fuit : cependant qu'il feroit doux de vivre
Avec des gens si bons, si sages dans un livre !
Ah, combien la vertu doit les unir entr'eux !

B.

Hé ! soit ; je les croirai bienfaifans, généreux ;
Je croirai, s'il le faut, que la vertu les touche,
Et qu'elle est dans leur cœur comme elle est dans leur bouche,
Je croirai chacun d'eux Philosophe en tout point,
Et, pour le croire mieux, je ne les verrai point.
Mais comptez-vous pour rien la douceur peu commune
De me voir à l'abri d'une foule importune
D'Auteurs qui, nuit & jour, inspirés par l'ennui,
Se tourmentent fans fin pour tourmenter autrui ?
Lemierre, aux durs accords de son Apollon Suiffe,
Ne mettra pas du moins mon oreille au supplice.
Dorat ne viendra point, en galant précieux,
Me lire, avec fadeur, ses vers délicieux,
Où fans cesse il décrit mille faveurs reçues
Des plus rares beautés que jamais il n'a vues.
Un Financier, jaloux du fauteuil immortel,
Et d'être assis au Louvre auprès de Marmontel,
Pour devenir Auteur à prix d'or & fans peine,
Ne marchandera point mon esprit ni ma veine,
Et Lacombe, en un mot, ne me viendra jamais
Prier d'être, à sa folde, un menteur par extraits.

M.

Fort bien ; mais , dans ce champ d'épine & de fatire ,
 Où sont , pour tant de soins , les fruits que l'on retire ?
 Despréaux , tant chéri de Louis , de Condé ,
 Des Héros de nos jours feroit mal secondé.
 On ne courtise plus les Filles de Mémoire.
 Pour briguer leurs faveurs , il faut aimer la Gloire :
 La Gloire veut des soins , des exploits , des vertus ;
 Et tout cela , pour vivre encor quand on n'est plus !
 Dieu merci ! nos Seigneurs ont , dans leurs bonnes têtes ,
 Des projets plus sensés & des goûts plus honnêtes.
 Voyez-les , à grands frais , par la mode entraînés ,
 Posséder , sans desirs , de brillantes Phrynés ,
 Qui cultivent leurs mœurs avec un zèle extrême ,
 Et prennent à leurs biens plus d'intérêt qu'eux-même ,
 S'ils veulent toutefois , dédaigneux Protecteurs ,
 Faire , au bout de leur table , asséoir d'humbles Auteurs ,
 Qui des bons plats , de loin , dévorant la fumée ,
 Amusent les laquais de leur mine affamée ;
 Ils font venir , par choix , Sedaine , ou Poinfinet ,
 Toujours pour les Phrynés prêts à faire un couplet ,
 Vrais Bouffons qui , jouant ou proverbe , ou parade ,
 Font rire Monseigneur quand son Singe est malade ,
 Mais favez-vous pourtant de quel malin courroux
 Tout un sexe bruyant va s'armer contre vous ,
 Car il faut qu'en ami de tout je vous instruisse :
 Les femmes (qui l'eût cru ?) n'aiment plus qu'on médise .

Leur esprit goûte mieux des Ouvrages profonds ,
Des Contes bien moraux , des Opera-Bouffons ,
Des Drames , à la fois , & bourgeois & tragiques ,
Et les impiétés les plus philofophiques :
Souvent même à l'Auteur d'un Roman libertin
Elles font , en fecret , le plus heureux deftin ;
Mais tout Auteur critique est sûr de leur déplaire ,
Comme Voltaire au Pape , & la Bible à Voltaire.
Par leurs mains cependant tout fe fait bien ou mal.
Les Arts leur font fournis , Phébus est leur vaffal ;
Parmi leurs Beaux-Esprits , elles verfent les graces ,
Les pouffent aux faveurs ; aux penfions , aux places ;
Et vous , par votre faute , obscur & dédaigné ,
De toute récompense à jamais éloigné ,
On ne vous verra point , décoré d'un beau luftre ,
Des quarante Immortels groffir la troupe illuftre.

B.

Je ne le cache pas : c'est un fort affez beau
De s'affeoir à la place où fut affis Boileau ;
Mais , malgré la douceur d'une gloire auffi pure ,
Vis-à-vis Saint Lambert , on fait triste figure ,
Et pour vous dire tout à l'oreille , en deux mots ,
Je vois fort peu de gloire où je vois tant de fots.
Qu'irai-je y faire ? aux pieds d'une Secte hardie ,
Encenfer le Veau d'or de l'Encyclopédie ,
Ou m'entendre appeller pédant par d'Alembert ,
Si j'osois préférer Virgile à Saint Lambert ?

Suis-je assez patient pour y souffrir l'empire
D'un ignorant hautain que le faux goût inspire,
Et pour voir triompher mille fots jugemens,
Dont l'esprit raisonneur fait frémir le bon sens ?
C'est de ce nid fécond en schismes littéraires,
Que sortent, chaque jour, tant de loix téméraires,
De systêmes nouveaux, où de si doctes mains
Veulent au Dieu du goût tracer d'autres chemins.
Là regne un monstre étique, à l'œil creux : sa manie
Est d'aller, sous la tombe, insulter au Génie :
Les grands noms sont en proie à ses jaloux efforts ;
Vil flatteur des vivans, il déchire les morts :
Mégère l'enfanta dans ses cavernes sombres,
Et ce nouveau Cerbere aboie après les ombres.
Quoi ? l'on veut méconnoître un Poëte divin
Dans celui qui chanta le fier Vainqueur du Rhin,
Qui fût, de tant de grace, & de fleurs poétiques,
Orner de l'art des vers les leçons didactiques,
Et qui, pour un *Lutrin*, variant ses accords,
Des riches fictions ouvrit tous les trésors
Que n'a pu faire naître, en un champ plus épique,
Des faits du grand Henri le Rimeur historique ?
Un lâche complaisant viendra donc, sans pudeur,
Des deux Rois de la Scene abaisser la grandeur
Aux pieds d'un Bel-Esprit qui, par-tout, dans ses Pièces,
Riche de leur dépouille, a mis leurs vers en pièces ?
Un Pigmée aura dit : qu'on respecte ma loi ;

Rouffean , je te défends d'être plus grand que moi !
On ofera traiter Crébillon de barbare !
Enfin ce que la France eut jamais de plus rare
Se verra , tous les jours , dans fa gloire , insulté
Par mille impertinens sûrs de l'impunité !
Et moi je ne pourrai , fans qu'on s'en formalife ,
Des Charlatans d'esprit démafquer la fottife ;
Je ne pourrai trouver d'Alembert précieux ,
Dorat impertinent , Condorcet ennuyeux ,
Et Thomas affommant , quand fa lourde Eloquence
Souvent , pour ne rien dire , ouvre une bouche immense !
Oh ! je veux fur ce point me mettre en liberté.
Se plaigne qui voudra de ma fincérité ,
J'ai brifé pour toujours le baillon tyrannique
Qui vouloit , dans ma bouche , étouffer la critique :
(Car aujourd'hui le Pinde a fes tyrans auffi .)
Mais qu'un autre , s'il veut , aille , d'effroi tranfi ,
Courber , fous leur orgueil , un front menteur & lâche ,
Moi j'irai , d'un œil ferme , attaquer , fans relâche ,
Ces ennemis du goût trop long-tems impunis ;
Et tous , contre moi feul , de leurs coups réunis
Duffent-ils faire enfemble éclater la tempête ,
Moi tout feul contre eux tous , je puis leur faire tête ,
N'en doutez point.

M.

Voilà parler en vrai Romain ,
Au-deffus du péril , au-deffus du deflin.

Hé bien ! mon Brave , allez où le goût vous appelle ,
Victorieux Martyr d'une cause aussi belle ,
En nouveau Curtius , allez-vous dévouer
A la rage des fots que vous voulez jouer.
Encor si vous pouviez , au prix de tant de haines ,
Voir au profit du goût fructifier vos peines !
Mais vous aurez beau dire , écrire & raisonner ;
Le talent qu'on n'a pas , le pouvez-vous donner ?
Dites-moi ; ferez-vous un Boileau de R * * * * ,
De la Harpe un Racine , & de Barthe un Moliere ?
Dorat , dont vous blâmez le jargon , en tout lieu ,
Va-t-il , à votre gré , devenir un Chaulieu ?
Et par vos bons avis , pensez-vous que Delile
Puissé autre chose enfin que rimer à Virgile ?
Croyez-moi : sans vouloir envain nous réformer ,
Au ton de votre siècle il faut vous conformer.
Flattez son goût : on plait sans prendre tant de peine ;
On est charmant , divin , au moins une semaine ,
On est prôné , couru , fêté , même à la Cour ;
Et le fat de la veille est le héros du jour.
Quittez donc le vieux goût ; le nôtre est plus facile.
N'allez point vous charger d'un savoir inutile ,
Et laissez prudemment Aristote à l'écart ,
Tracer sur la raison les préceptes de l'art.
En effet , à quoi bon vous mettre à la torture ,
Suivre , plein de scrupule , Horace ou la Nature ,
Apprendre à discerner le bon esprit du faux ,

Intraitable ennemi de vos propres défauts,
 Gothique partisan de regles surannées,
 Sur un papier ingrat consumer des années ?
 Sans l'esprit du moment, quel suffrage aurez-vous ?
 Comment de vos Censeurs surmonter les dégoûts ?
 » De Boileau, diront-ils, misérable copiste,
 » D'un pas timide, il fuit son modele à la piste.
 » Si l'un n'eut point raillé ni Pradon, ni Perrin ;
 » L'autre n'eut point sifflé Marmontel, ni Saurin.
 » Eut-il nommé *la Ligue* une Histoire rimée,
 » S'il n'eut vu par Boileau la Pharsale opprimée ?
 » Après tout, son Boileau, qu'il nous a tant vanté,
 » Faisoit d'assez bons vers, mais froids & sans gaieté.
 » Voltaire seul nous plaît, Voltaire nous amuse,
 » Quand du Béguin de Gilles il a coëffé sa muse,
 » Et que, dans les accès d'un délire bouffon,
 » Il couvre de farine ou Jean-Jacque, ou Buffon.
 » Nous aimons son esprit, son riant badinage,
 » Lorsque de la dispute égayant le langage,
 » Au style des Pédans opposant le bon ton,
 » Il traite l'un de *Chien*, & l'autre de *Giton* ;
 » Et pour se délivrer de tous ses adverfaires,
 » Dans un vers plein de fel, les envoie aux Galeres ».

B.

Hé mon Dieu ! laissons là Voltaire & ses flatteurs.
 Plaignez-moi quand j'aurai de tels admirateurs.

M.

Je plains le triste sort que pour vous j'envifage ;
Car enfin quel sera votre appui ?

B.

Mon courage.

M.

On criera contre vous.

B.

Je laisserai crier.

M.

Cent bouches vont s'ouvrir pour vous calomnier.
De vos moindres propos on vous fera des crimes :
Vous recevrez par jour vingt billets anonymes.

B.

Je ne les lirai point.

M.

Voulez-vous soulever

Tout un parti puissant ?

B.

Oui, je veux le braver.

M.

Malheur à qui s'attaque à l'Encyclopédie !
On fait courir soudain, pour noircir votre vie,

Ceux qui, par *le Bon Sens* (*) instruits à raisonner,
Vont, aux dépens de Dieu, chercher un bon dîner;
Et ceux qui, chez les Grands épris de leur morale,
En chassant la vertu font entrer leur cabale.
L'un vous fait séquestrer sans forme de procès,
Un autre rend sa plainte, & vous traîne au Palais.

B.

J'en appelle au Public qui me fera justice.

M.

Le Public? c'est bien dit : comptez sur son caprice.
Eole est moins changeant, moins orageux que lui :
Il condamne demain ce qu'il loue aujourd'hui.
Ah ! sans vouloir fixer ce Protée indocile,
Libre de tant de soins, vivez heureux, tranquile.

B.

Mais je ne puis dormir si je ne fais des vers.

M.

Hé bien ! Exercez-vous sur cent sujets divers.

B.

Sur tout autre sujet que reste-t-il à dire !

(*) Livre d'Athéisme.

On a tout épuisé ; mais on peut toujours rire.
 La fottifé est un fonds qui jamais ne tarit ;
 Et la Satyre enfin n'aura jamais tout dit.

M.

A de plus doux succès animez votre veine.
 Entre mille rivaux paroissez sur la scene.
 Là , des vers , que souvent le Lecteur eut maudits ,
 A l'aide de Lekain , sont pourtant applaudis.
 C'est là que le talent avec éclat s'annonce.
 Ecoutez mon conseil.

B.

Ecoutez ma réponse.

Un Sanfonnet sifflait , jasoit si joliment
 Que de tout son canton il faisoit l'agrément :
 Pour l'entendre on venoit d'une lieue à la ronde,
 De petits mots piquans il agaçoit son monde,
 Faisoit rire aux éclats ceux dont il se mocquoit ,
 Et voyant qu'on prenoit plaisir à son caquet ,
 Il ne finissoit point. Un matin que l'Aurore
 Amenoit un beau jour de la saison de Flore ,
 Il entend retentir l'ombre épaisse d'un bois
 Des accens redoublés d'une touchante voix ;
 Le printemps & l'amour éveilloient Philomèle.
 Sanfonnet s'attendrit ; puis veut chanter comme elle ;
 Il veut , d'un gosier rauque & peu fait à gémir ,
 Tirer un son plaintif , un douloureux soupir ;

Et bientôt veut chanter , d'une voix éplorée ,
Les douleurs de Progné , les fureurs de Térée.
Alors il se rengorge , & d'un œil glorieux ,
Demande aux Spectateurs d'applaudir de leur mieux :
Mais on rit , on le huë , on le force à se taire ;
Et quelqu'un lui donna cet avis salutaire :
Sanfonnet mon ami , quittez le ton dolent.
Sifflez plutôt , sifflez , si c'est votre talent.



F I N.

Ximénez, Augustin-Louis de (1728-1817), *De l'influence de Boileau sur l'esprit de son siècle*, Paris, Chez l'Esclapart et Bailly, [1786], 1787, 16 p. BNF Cote : 8-LN27-2201.

L'auteur commence par un court éloge qu'il adresse à l'académie de Nîmes¹.

De l'influence de Boileau sur son siècle.

Boileau était né quelques mois avant Louis XIV, comme pour annoncer, disait-il agréablement, les merveilles de son règne. Il entendit retentir, autour de son berceau, les acclamations que la France prodiguait à l'auteur du Cid. Au milieu de ce concert de louanges, une voix s'éleva. Richelieu ne dédaigna point de montrer sa jalousie et ne pouvant supporter une gloire, qui fut plus durable que la sienne, il ordonna à son Académie de condamner le premier chef-d'œuvre de Pierre Corneille et du Théâtre.

On sait qu'elle se tira d'un si mauvais pas avec plus d'adresse que de courage. Mais le Ministre-Roi mourut et Boileau vengea Corneille. Tout le monde répéta ces vers que le goût paraît avoir dictés à la raison.

En vain contre le Cid (...) s'obstine à l'admirer.

L'académie n'avait pas alors le Roi pour Protecteur: mais le nom de Corneille enflait déjà ses espérances. Cependant, elle était déjà en proie, ainsi que la scène française, aux Duryer, aux Boyer et aux Scudéri. Molière avait la douleur de voir un Montfleury, avec le *Mari sans femme*, balancer la réputation du *Misanthrope*.

La nature avait rassemblé dans le cercle étroit d'un demi-siècle Corneille, Molière, Racine, Pascal et Bossuet. Ils ne furent point écoutés: ce fut Chapelain que consulta Colbert dans la distribution des libéralités du Roi. Boileau s'indigna et la France apprit qu'elle avait aussi un Horace et un Juvénal.

Les véritables muses ce sont nos passions. La passion de Boileau fut l'amour de la vérité. Il commença par mettre Corneille et Molière à la place qui leur est assignée par la postérité.

La gloire des armes prépara celle des lettres. Boileau chanta le vainqueur du Rhin qui *se plaint de sa grandeur qui l'attache au rivage*, et le poète fit passer le Monarque de l'amour de la louange à l'amour des vers. Boileau fut le premier des auteurs français qui eut du goût, et il inspira à Louis XIV le désir d'en avoir. Louis XIV le récompensa en Roi.

L'édifice que Malherbe avait commencé, Boileau l'acheva.

C'est ainsi que la ville de Romulus n'avait été bâtie que de briques².

L'art poétique est le plus beau monument qui ait été élevé à la gloire des muses.

La révolution que fit Boileau dans la République des Lettres fut aussi subite que celle de Descartes dans le Monde savant: mais il y avait cette différence que Descartes délivra l'esprit humain du joug de l'autorité, et que Boileau le plia sous des règles invariables comme la Nature. L'un avait renversé les autels d'Aristote, l'autre releva ceux d'Homère. Boileau

¹ Extrait : « Votre gloire sera désormais associée à celle de Boileau: vous avez le double mérite d'affermir la réputation du premier de nos poètes dans le même temps que vous allez découvrir et restaurer un beau monument de l'orgueil de Rome », p. 3.

² En note dans le texte : « Convenons que Malherbe les avait déjà entourées de marbre ».

familiarisé de bonne heure avec les Grecs et les Latins, initié à tous les mystères de leur langage, n'enseigna que ce qu'il avait appris d'eux. L'art d'écrire cessa d'être un secret. Le disciple égala souvent ses maîtres: leurs dépouilles furent ses trophées, et il força une langue longtemps timide à des hardiesses qui l'étonnent encore et à des conquêtes qui lui demeurent¹. En un mot, Boileau fut le poète de la raison². Il réconcilia, pour un moment, les Français avec elle et la route, où s'égarèrent les plus grands esprits, fut abandonnée sans retour, comme l'avait été celle du commerce lorsqu'on eut découvert le Cap de Bonne Espérance.

Enfin, c'est Boileau qui forma Racine.

On croit être retourné aux plus beaux jours de la Grèce et de Rome. L'hommage que rendit Sophocle aux mânes d'Euripide son émule et quelquefois son vainqueur, Boileau le rendit à Racine vivant: ce fut Boileau qui présenta Racine à Louis XIV, comme autrefois Virgile donna Horace au jeune Auguste.

Sans Boileau, la Phèdre de Pradon allait être mise par des connaisseuruses au-dessus de la Phèdre de Racine.

Et l'on demande quelle influence eut Boileau sur son siècle?

Demandez-le à ce Pradon si méprisé parmi nous, à ce bienheureux Scudéri qui avait bravé Corneille, à ce pauvre Cottin dont le nom seul est une injure.

Demandez-le à ce célèbre hôtel de Rambouillet où tous les talents venaient recevoir le prix des mains de la Beauté³: où Corneille avait subi plus d'un arrêt, où Molière trouvait, parmi ses censeurs mêmes, les modèles de ses peintures ineffaçables.

C'est surtout par son caractère⁴ que Boileau fut digne de dominer son siècle. Il eut l'orgueil du génie et la fierté de la vertu, sans aucune des petites vanités de la vanité.

Que penser d'un Poète dont Racine même n'éveilla point la jalousie?

Arnaud persécuté trouva dans Boileau un défenseur courageux, et le même Souverain, qui avait eu la faiblesse d'exiler un grand homme, fut du moins assez juste pour honorer Boileau qui n'avait point abandonné son ami.

On reproche à Boileau d'avoir été injuste envers Quinault. Il ne fut que sévère. La mollesse du style de cet aimable lyrique ne pouvait trouver grâce devant le juge incorruptible qui ne pardonnait pas au Tasse d'avoir mêlé un peu de clinquant à l'or de Virgile.

L'admiration qui se renouvelle aujourd'hui pour les Opéra d'Atys, de Thésée, d'Armide et de Roland, portée jusqu'à l'enthousiasme⁵, ne sert qu'à prouver, ce me semble, que la poésie n'est plus en honneur, et si l'on veut, que ceux qui ont remplacé Quinault contribuent encore à le faire regretter.

Me permettra-t-on de la dire? Jamais Boileau ne fut plus recommandable que dans une

¹ En note dans le texte : « quatre vers de la satire IV de Boileau: 'T'accommodes-tu mieux (...) parfaite santé' ».

² En note dans le texte : « Le défaut des petits esprits est de s'emparer des expressions trouvées par le génie. Ce sont des nains qui ont volé l'habit d'un géant ».

³ En note dans le texte : « Julie d'Angennes, depuis Duchesse de Montausier ».

⁴ En note dans le texte : « On sait que Boileau ayant reçu le brevet d'une pension de 2000 liv. obtint de M. Colbert qu'elle passât sur la tête de Corneille oublié ».

⁵ En note dans le texte : « Ce ne sont point les Satyres de Boileau qui ont déprimé Quinault, c'est Racine qui le tue. Hermione et Phèdre tiennent seules ce miroir magique devant qui disparaissent tous les prestiges de la baguette d'Armide ».

époque où dégénèrent à la fois tous les arts d'imitation, la musique exceptée¹.

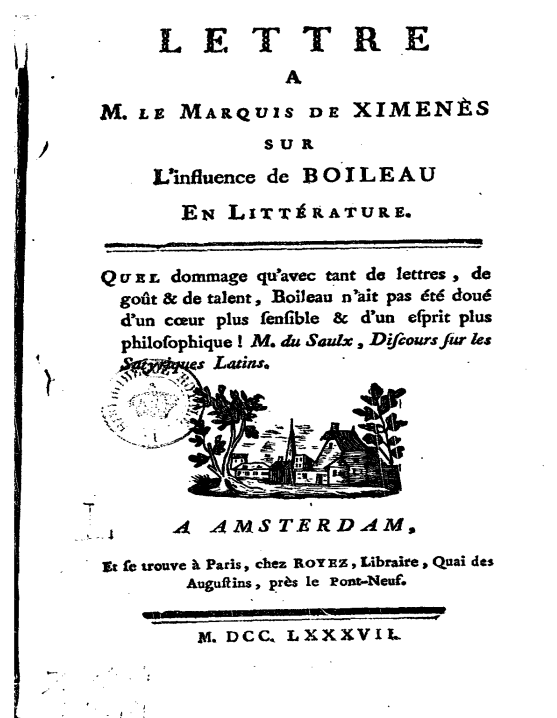
M. de Voltaire a régné avec plus d'éclat, sans doute: mais son empire a cela de commun avec celui de d'Alexandre, qui est déchiré par ses successeurs. Boileau semble, au contraire, avoir fondé une école qui durera autant que la vérité.

Ce siècle raisonneur voudrait-il oublier que ce fut Boileau qui renvoya Fontenelle aux sciences? Un si beau présent n'a-t-il pas mérité la reconnaissance de tous les philosophes? Il est vrai que la plupart de nos précepteurs n'estiment pas les vers parce qu'ils n'ont font point, et qu'ils aiment bien mieux des poèmes en prose: ou des traités de morale enluminés de couleurs poétiques, mais ils sauront gré peut-être à Boileau d'avoir devancé leurs dégoûts, en prononçant une sentence de mort contre tous les poètes médiocres.

*N'allez pas sur des vers, sans fruit vous consumer,
Ni prendre pour génie un amour de rimer.*

¹ En note dans le texte : « Aux progrès que font la musique et la danse, l'opéra peut très bien se passer des paroles ».

Michel de Cubières-Palmézeaux, *Lettre à M. le Marquis de Ximènes sur l'influence de Boileau en littérature*, Amsterdam (se trouve à Paris), chez Royez, 1787. Gallica : ouvrage numérisé.



AVIS DES EDITEURS.

CETTE Lettre à M. le Marquis de Ximenès, qui a été achevée le 1 mai de cette année 1787, venait d'être livrée à l'impression, lorsqu'il a paru dans le Journal de Paris des réflexions sur Boileau, signées par M. Nigood d'Outremer. Nous ne savons quel est ce M. Nigood qui se dit Peintre ; mais il nous semble que ses idées sont ingénieuses, et annoncent un esprit philosophique et cultivé : il s'est rencontré en deux ou trois endroits avec l'Auteur de la lettre que nous publions, et c'est tant mieux pour l'un et l'autre. Il est bon que de tems en tems on secoue les fers des préjugés littéraires, et les Brutus sont rares dans tous les pays. On ne donnera point les mêmes éloges à M. Daunou de l'Oratoire, qui vient aussi de mettre au jour son *Discours sur l'influence de Boileau* ; mais ce Discours a été couronné par l'Académie de Nîmes, et il méritera

des encouragemens d'un autre genre. Nous observerons cependant à M. Daunou de l'Oratoire, qu'on ne doit point appeller *Ecrivains obscurs et Littérateurs subalternes* tous ceux qui ont critiqué Despréaux, ou qui ne l'ont point admiré exclusivement. Voltaire, Helvetius, Fontenelle, d'Alembert, Huet Evêque d'Avranches, Thomas, parmi ceux qui ne sont plus, et MM. de Marmontel, de Condorcet, du Saulx, Mercier, &c. ne sont ni subalternes, ni obscurs. Cette maniere de s'exprimer peut avoir cours à l'Oratoire ou dans les Colleges de l'Oratoire; mais à Paris on parle plus poliment, et lorsque l'on se permet de juger avec modération un Ecrivain qui a jugé presque tous ses contemporains avec assez d'amertume, on ne croit pas s'exposer à de pareils reproches; ils ne sont dignes ni de l'homme qui les fait, ni des hommes sur qui ils tombent. Les Satyriques d'ailleurs qui en général font profession de sévérité, et sont quelquefois un peu enclins à la partialité et à l'injustice.

sont-ils donc les seuls hommes envers lesquels il soit défendu d'être juste ?

Nous observerons encore à M. Daunou, qu'il s'est trompé évidemment dans une de ses notes, en disant que le Perraut, qui fut Architecte et Médecin, fut aussi l'Auteur du *Parallele des anciens & des modernes*. Il y a eu quatre Perraut, qui tous quatre étaient freres comme les quatre fils Aimont, et qui tous quatre avaient du mérite. Celui à qui nous devons l'admirable façade du Louvre, et qui se nommait *Claude*, n'est point le même qui a composé le *parallele*, lequel s'appellait *Charles*. N'importe, ce n'est pas un crime de prendre Charles pour Claude, et nous ne faisons pas un crime à M. Daunou d'errer sur ces bagatelles. Ce qui est beaucoup moins permis même à un Oratorien, c'est de dire que *l'intérêt de la littérature exigeait les railleries du Satyrique contre les Perraut*. Jamais il ne faut railler un homme de génie, et l'Architecte Perraut en avait; jamais il ne faut railler un Philosophe,

(vij)

lorsqu'il cherche la vérité, et Ferraut le
Philosophe l'a cherchée dans son parallele.
L'intérêt de la littérature exige au contraire
qu'on encourage par des éloges mérités,
et les Philosophes et les hommes de génie,
parce que, sans eux, il n'y aurait point de
littérature. Tout le reste du discours de
M. Daunou est excellent, et méritait la
couronne.

LETTRE



LETTRE

A

M. LE MARQUIS DE XIMENÈS.

MONSIEUR LE MARQUIS,

C'ÉTOIT un crime à la Cour d'Alexandre que de remarquer la moindre faute dans Homère ; je n'en suis pas étonné ; Homère a été le premier & le plus grand de tous les Poètes. Homère s'éleve à la hauteur des Dieux qu'il chante, ou plutôt on diroit que l'Olympe se détache à sa voix de la voûte éthérée, qu'il s'abaisse jusqu'à lui, & que ces Dieux en forment & viennent eux-mêmes offrir leurs traits à ses pinceaux, fiers de se contempler & de s'admirer dans ses ouvrages. C'est le souffle même d'Apollon qui les anime ; il n'est pas un de ses vers qui ne resplendisse de

A

Anonyme, *Lettre d'un provincial à M. Despréaux. Réflexions critiques sur l'art poétique de Boileau*, [s. n.], 1701.¹

**L'ouvrage, en quatre pages, est écrit en 1701 mais publié par l'imprimerie de Louis Henry en 1865.*

Monsieur,

Je n'ai pu voir sans étonnement l'attitude prise par vous et par M. Racine dans les débats dont l'académie est aujourd'hui le théâtre. Vous le dirai-je, Monsieur? Vous me paraissez injuste envers vous-même, et c'est trop sacrifier votre gloire à celle des autres. Permettez à un ami des lettres de recueillir aujourd'hui un argument en faveur de nos modernes, que vous condamnez avec une si étrange persévérance.

Grâce à vous, Monsieur, notre littérature a maintenant un *art poétique*: les latins n'en eurent jamais. Je n'ignore pas combien cette proposition paraît étrange à certaines gens: elle est pourtant la seule vraie et la seule favorable à la gloire d'Horace. Vous avez étudié l'épître aux Pisons, Monsieur, et votre poème nous prouve que vous avez senti mieux que personne ce qu'elle a de décousu et d'incomplet. On y cherche en vain ces transitions ingénieuses, qui font souvent le charme de votre livre, et que vous regardez comme *le plus difficile chef-d'œuvre de la poésie*. Mais cette allure légère est une qualité dans une épître, et Horace n'a point fait autre chose. Il se pose comme le mentor littéraire des Pisons au début de leur carrière poétique; il leur trace, dans une esquisse ingénieuse et rapide, les préceptes généraux de la poésie:

*Undè parentur opes, quid alat formetque poetam;
Quid deceat, quid non: quo virtus, quo ferat error.*

Puis comme affligé de l'infériorité des Latins dans le genre dramatique, il essaie d'éveiller en de jeunes intelligences l'amour de Thalie ou de Melpomène et indique en termes piquants les préceptes et les modèles du genre. Louons Horace d'avoir semé dans son œuvre tant d'esprit et de grâce, admirons la comparaison des feuilles se renouvelant d'après les lois constantes, l'histoire de la poésie et le charmant tableau des quatre âges; félicitons-le d'avoir si bien retrouvé cette pureté, cette souplesse de langage, cet atticisme enfin qu'il souhaite à ses concitoyens; mais ne faisons pas d'une épître un traité de poétique. Ce que vous avez exécuté avec tant de bonheur, Monsieur, Horace n'a point voulu ou n'a point osé l'entreprendre. C'est là son excuse aux yeux de la postérité: contentons-nous de lui reprocher des défauts réels sans lui en imputer d'imaginaires.

Vous savez, Monsieur, qu'au temps d'Horace il s'était élevé entre la nouvelle et l'ancienne génération une querelle analogue à celle qui divise aujourd'hui l'académie. Horace se jeta dans la mêlée avec ardeur, et l'on peut dire à sa louange qu'il tint mieux la compagnie qu'à Philippes; mais dans la chaleur du combat il eut recours à des expédients peu dignes de lui et de la cause qu'il défendait: il calomnia la vieille littérature de sa patrie pour mieux assurer la gloire de ses contemporains. Vous me permettrez de ne point épouser les haines d'Horace et de ne pas souscrire aux anathèmes qu'il formule contre Plaute. Qu'on stigmatise l'immoralité du vieux poète, je ne ferai qu'applaudir au zèle du critique; je passerai même condamnation, s'il le faut, pour la métrique de Plaute, bien que plusieurs savants croient pouvoir le disculper:

¹ En note dans le texte, date de la lettre à M. Perrault sur la querelle des anciens et des modernes.

mais quand on lui refuse avec tant d'assurance le sel comique et l'esprit de bonne société, quand on va jusqu'à accuser de sottise ses admirateurs, je ne puis m'empêcher de penser qu'on attaque sans connaissance de cause l'auteur des *Captifs* et du *Rudens*, ou qu'on fait office de courtisan en censurant les auteurs dont le génie n'avait grandi aux rayons vivifiants de l'astre impérial.

Ce n'est pas à vous, Monsieur, que la postérité adressera de pareils reproches: quand on peut écrire

Le vers se sent toujours des bassesses du cœur

on n'est point accessible à des jalousies ou à des faiblesses de ce genre. Vous le dirai-je pourtant, Monsieur? Vous savez combien certaines gens ont été scandalisées des traits de satire lancés par vous contre les écrivains de l'ancienne école; ces mêmes gens, Monsieur, auraient désiré, dans l'intérêt de la paix, que vous eussiez cité les noms de Pradon et de Cotin à propos du madrigal. On s'est encore plus étonné de votre silence au sujet de l'opéra et de l'apologue. Peut-être eût-il été souhaitable que vous eussiez relevé dans votre poème la réputation d'un écrivain, auquel vos satires ont nui dans le monde littéraire. Quant à La Fontaine, il est peut-être le seul, Monsieur, qui n'ait pas remarqué votre silence à son endroit: préoccupé par les séances de l'académie ou rêvant aux mœurs des bêtes, il n'aura pas songé qu'il avait droit de siéger sur le Parnasse français. Nous n'accusons pas votre loyauté; nous savons depuis la publication de *Joconde* quelle haute estime vous avez toujours professée pour le talent du bonhomme. Vous avez pensé peut-être que l'apologue ne devant point survivre à La Fontaine, il était inutile d'en tracer les règles; mais laissez-nous regretter que vous ayez détaché par mégarde une perle aussi précieuse de la couronne littéraire du grand roi, et permettez à un admirateur de votre poème d'ajouter au nom de la postérité:

*Quod si correxeris unum,
Nullus in egregio corpore noevus erit.*

Horace n'aura point le même bonheur devant nous, Monsieur; il y a bon nombre d'erreurs dans son épître. Il n'est pas vrai, comme il l'assure, que les vers de mesure inégale aient d'abord servi à l'expression de la tristesse, puis à celle de la joie. Callinus et Tyrtée, les deux premiers élégiaques connus, ne chantèrent point pour exprimer leurs douleurs ou leurs joies, mais pour ranimer le courage des guerriers; et vous savez que Solon ne justifie guère mieux l'assertion d'Horace. Catulle même emploie le mètre élégiaque à toute autre chose qu'à l'expression de ses passions. Il est vrai qu'Horace avait le droit de ne pas se rappeler les distiques de Catulle: ne s'est-il pas un jour vanté d'avoir animé le premier la lyre latine? Sans doute il oubliait que Catulle lui était antérieur.

Je regrette, Monsieur, que votre respect pour l'antiquité vous ait parfois rendu victime des erreurs d'Horace, et que vous ayez consenti à admettre tout ce qu'il raconte des origines de la tragédie, le tombeau de Thespis et toutes les belles inventions d'Eschyle. Sans doute, Monsieur, la tragédie doit son nom à l'étymologie grecque; mais quand Horace écrivait:

çarmine qui tragico vilem certavit ob hireum

il avait oublié qu'au rapport de Pindare un bœuf était le prix du plus habile choreute; et que le bouc immolé sur l'autel de Bacchus aux accents de ses dévots donna seul naissance au mot *tragédie*.

La fable du tombereau n'est guère mieux faite pour inspirer la confiance. Comment croire qu'un poète ait jamais imaginé de représenter sur une machine roulante une tragédie composée dans le silence du cabinet? Est-il aujourd'hui personne qui voulût soumettre une tragédie à une épreuve de ce genre? Eh bien, Monsieur, Horace reconnaît lui-même que les pièces de Thespis n'étaient point de simples improvisations: voici ce qu'il dit de ses concitoyens dans la première épître du second livre:

*Et post punica belle, quietus quoerere coepit
Quid Sophocles et Thespis et AEschylus utile ferrent.*

Il y a plus, l'antiquité nous a transmis le titre d'une des pièces de Thespis. Quel succès pouvait donc espérer l'auteur d'une *Alceste*, en figurant dans une attitude plaisante et grotesque devant des milliers de spectateurs, qui pouvaient à peine saisir à la dérobée quelques paroles? Je préfère admettre la leçon donnée par certains auteurs et attribuer à Susarion l'honneur de cette invention: ce grossier appareil me semble mieux répondre aux quolibets et aux bouffonneries de la comédie naissante.

Enfin, Monsieur, Eschyle n'a eu ni théâtre ni costume à créer. Athènes avait fait construire un théâtre de bois pour les acteurs de Choerilus, et je ne puis m'habituer à l'idée d'un Darius ou d'un Xerxès représenté sous l'accoutrement grossier du dorien Pratinas ou de l'athénien Phrynicus. Oui, Monsieur, Eschyle est le père de la tragédie, parce qu'elle est sortie toute armée de son génie; mais c'était assez pour sa gloire de l'avoir animée de son souffle immortel, sans qu'il fût nécessaire de ravir à ses devanciers la découverte de l'accessoire.

Ce n'est là d'ailleurs qu'une question d'histoire, et vous avez prétendu composer, avant tout, un *rt poétique*. Vous avez été plus précis et plus complet qu'Horace dans la question du genre dramatique. Il est vrai que la littérature latine n'avait eu ni ses Racine ni ses Molière, et que la complication savante de nos pièces était inconnue aux anciens. Mais il faut le dire, le génie de nos poètes nous a rendus sévères, et la loi des unités que vous avez exprimée d'une manière si exacte et si concise en est une preuve sans réplique. Toutefois, Monsieur, la postérité vous saura gré de n'avoir pas imposé à notre tragédie la loi des cinq actes formulée par Horace: c'est peut-être à votre indulgence que notre langue est aujourd'hui redevable d'un chef-d'œuvre de plus¹.

J'ai peine à quitter le troisième livre de votre poème, Monsieur, il y a là tant de chose à admirer! Vous avez mieux qu'Horace défini le genre prétentieux et emphatique qui messied au début d'une épopée. Je comprends sans doute ce qu'il y a de trop ambitieux dans ce vers:

Fortunam Priami cantabo, et nobile bellum

mais j'aime bien mieux votre exemple:

Je chante le vainqueur des vainqueurs de la terre.

Vous vous êtes bien gardé de reproduire la froide comparaison, par laquelle Horace prétend caractériser le début modeste de l'*Odyssée*. Je ne sais s'il est possible de trouver dans Homère la fumée, d'où jaillit la lumière; j'avoue que mes regards n'y ont jamais rencontré que le beau ciel de la Grèce avec ses horizons lumineux nuancés d'or et d'azur.

¹ En note dans le texte : « Esther ».

Permettez-moi, Monsieur, d'ajouter à l'éloge un mot de critique. Je regrette que vous ayez rendu un si faible hommage au génie du Tasse et que vous ayez paru exclure le merveilleux chrétien du poème épique: il nous semblait que la *Jérusalem délivrée* et le *Paradis perdu*, malgré l'étrangeté de certaines conceptions, avaient suffisamment démontré sa puissance et sa fécondité. Mais vous l'avez dit, Monsieur,

Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un autre:

vous avez redouté pour notre langue l'influence de la littérature italienne, et vous avez exagéré le péril en le signalant.

Certaines gens croient que vous vous êtes trop souvenu du bruit qu'ont fait en France les Uranistes et les Jobelins: c'était le travers d'une époque, Monsieur, et je crains que la postérité n'attache pas la même importance au sonnet sans défaut. Je n'oserais insister davantage sur ces vétilles, vous demander une définition plus large pour l'épigramme, vous reprocher votre silence au sujet du poème didactique: vous avez mieux fait que d'en tracer les règles, Monsieur, vous en avez composé le modèle.

J. D.

81



A MONSIEUR F. D.

Il est bon, en effet, mon cher F: fils,
De donner un conseil, de dire son avis;
Mais il n'est pas non plus, quelquefois inutile
De recevoir d'un autre un avis non futile.
(Pardon si je vous fais, comme vous le voyez,
Un emprunt de rimes, vous m'en excuserez :
Ne possédant alors aucun dictionnaire,
Pour trouver les rimes. chose si nécessaire.)

Or, je me permettrai, sans volonté hostile,
Des observations, d'abord sur votre style;
Puis, j'examinerai si votre jugement,
Aux habitants d'ici s'applique justement.
Veuillez donc m'enseigner, citoyen, j'é vous prie,
Où vous avez puisé votre art de poésie?
Où vous avez vu que des vers masculins,
Sans être séparés par des vers féminins,
Pouvaient être placés s'ils ne rimaient ensemble?
Vous n'avez vu cela dans aucun livre, il me semble.

Voulez-vous devenir un poète nouveau,
Foulant sous vos pieds l'art dépeint par Boileau;

1848

37131

V+

ye

Ou pour lors, imiter son talent admirable ?
Eh ! pourquoi, dans ce cas, votre ordre détestable
Où seize de vos vers à la fin sont rangés,
Sans séparation, sans être entremêlés ?
Il m'est impossible, malgré mon indulgence,
De pouvoir vous passer une telle licence.
Certes, c'est suffisant de laisser de côté
Les rimes *conseiller* avec *homme entêté*,
Impôts avec *trop haut*, un *terme* avec *du terme*.
Mais de critique ardue, laissons ici le germe ;
Passons au jugement que vous avez émis
Sur des concitoyens traités en ennemis.

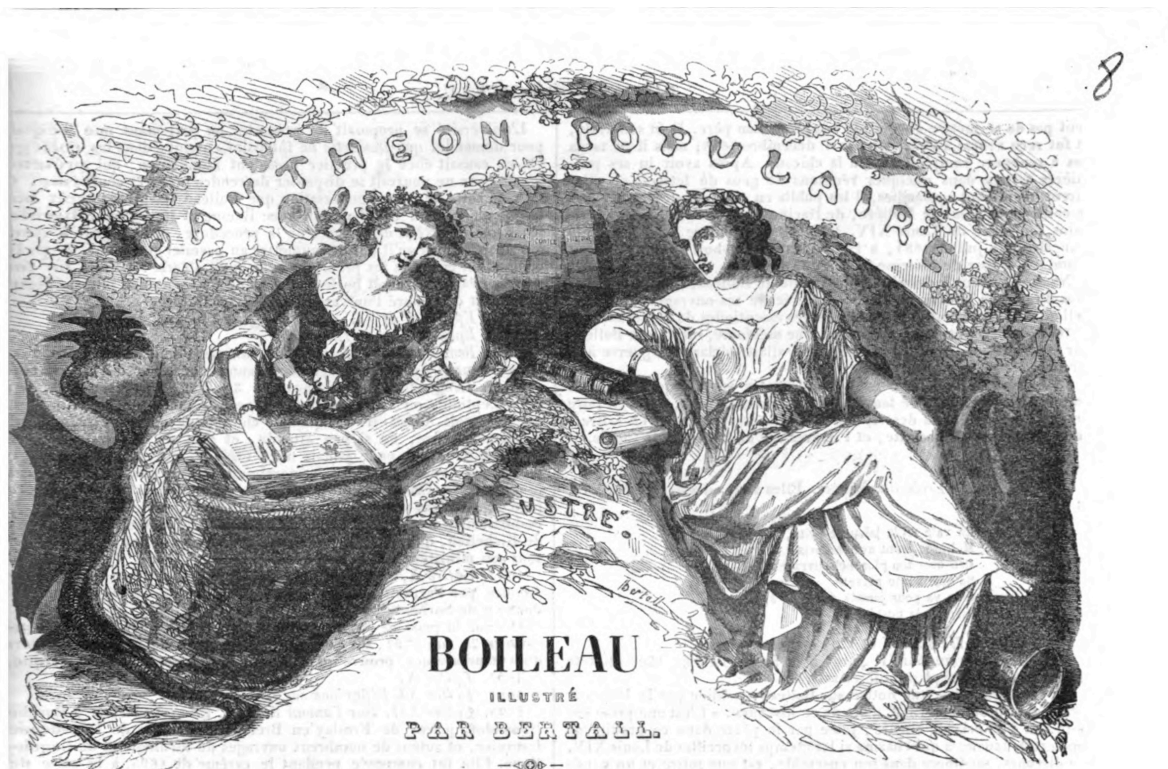
J'ai hâte de venir, dans ceci les défendre,
Car mon opinion n'est pas la même à rendre.
Quoi ! vous trouvez ici d'horribles intrigants,
Des mendiants de voix et des extravagants !
A qui s'appliquent donc semblables épithètes ?
Je ne puis deviner tous ces gens malhonnêtes
Dans notre commune : j'ai beau voir l'orient,
Ou le sud, ou le nord, ou même l'occident,
Je ne vois personne méritant votre injure.
Je la repousse donc, comme fausse imposture,
Au nom de mes frères de la localité,
Où je suis honoré d'avoir droit de cité.

Mais je croirais trahir ma franchise ordinaire
Si, sur certains propos, je venais à me taire.
Sachez qu'en repoussant pour leurs amis et eux
L'écrit dont il s'agit, comme étant outrageux,
Des habitants d'ici l'appliquent à votre père,

(Comment trouverez-vous cette leçon sévère?)
Ils savent sans doute comment, à Pontvallain,
Il rentrait en avril, les votes dans sa main,
Pour en donner d'autres appuyant ses idées;
Et cela sans parler de ses autres menées.

Tout bien examiné, citoyen F.
En prenant le parti de vous faire imprimer,
Vous deviez songer aux vertus de vos frères
Et non à leurs défauts : c'est aigrir les misères,
Que de venir souffler à des esprits chagrins
Que de vils intrigants sont leurs proches voisins.
N'est-il pas avéré que dans cette commune,
Où l'on ne voit, hélas! que petite fortune,
Chacun que je sache ne veut l'oppression,
Mais le bonheur de tous sans opposition.

X. Y. Z.



GUSTAVE BARBA, ÉDITEUR.

DEST. BOYRIN ET RÉGNIER, GRAVEURS.

ŒUVRES POÉTIQUES.

NOTICE SUR BOILEAU.

Tant que vivra la langue française, et puisse-t-elle vivre éternellement! on admirera dans les œuvres de Boileau l'élegance de la forme, l'enchaînement logique des idées, la propriété des termes, la raison alliée à l'esprit.

En publiant une édition nouvelle de cet immortel écrivain, nous croyons devoir la faire précéder de renseignements utiles à l'intelligence du texte. A la biographie de l'auteur nous ajouterons la table chronologique de ses ouvrages avec des détails sur les circonstances qui les ont inspirés, et sans la connaissance desquelles ils perdent une partie de leur intérêt. Nous y joindrons des notes sur les personnages, aujourd'hui oubliés, dont ses éloges ou ses critiques ont seuls conservé les noms à la postérité.

Nicolas Boileau, sieur des Préaux, était né à Paris le 1^{er} novembre 1635. C'était le onzième fils de Gilles Boileau, greffier de la grand-

18.



Un va et le portait, marchant à pas comptés... (Sat. II.)

Paris Typographie Plon frères, rue de Vaugirard, 36.

chambre du parlement de Paris. Deux de ses frères ont mérité les éloges de leurs contemporains: l'un, Charles Boileau, abbé de Beaulieu, par ses *Homélies* et ses *Sermons*; l'autre, Jacques Boileau, grand vicaire de Sens, par son *Histoire des Flagellants*.

Nicolas fit ses études au collège d'Harcourt, rue de la Harpe, en face de la Sorbonne. Il y achevait sa quatrième, lorsqu'il fut attaqué de la pierre. Il subit l'opération dangereuse de la taille, qui le sauva, mais qui le laissa toute sa vie dans un état valétudinaire. Une fois guéri, il entra au collège de Beauvais, rue Saint-Jacques, et y reprit avec ardeur l'étude de l'antiquité, sous la direction d'un savant professeur, François Sevin, qui reconnut et cultiva dans le jeune homme le goût de la poésie. A l'âge de quinze ans, Boileau débuta par un sonnet sur la mort d'une de ses nièces, mademoiselle Dongeois; et, pendant sa philosophie, il composa une chanson bachique, dont le refrain était:

On est savant quand on boit bien:
Qui ne sait boire ne sait rien.

Ces essais ne l'empêchè-

1

PROFESSION

DE FOI

DES

POÈTES A LA MODE,

PAR Mr. MUS,

membre de l'Athénée de Bordeaux.



A BORDEAUX,

**DE L'IMPRIMERIE DE LAWALLE JEUNE,
ALLÉES DE TOURNY, N°. 20.**

—
Octobre 1811.

47

PROFESSION DE FOI

DES

POÈTES A LA MODE.



VIVE la bonne chère et ses charmans plaisirs !
Elle nous rend heureux au gré de nos désirs.
A présent c'est le ton, le grand ton dans la France,
De vivre pour manger, et de faire bombance.
Qu'est-ce que le goût des arts ? Qu'est-ce que l'urbanité ?
Cela n'engraisse point, et nuit à la santé.
Avoir un beau cheval, et maîtresse jolie,
Être passionné pour la gastronomie,
Emprunter, point payer, bannir toute pudeur,
Oh ! c'est le vrai moyen de jouir du bonheur !
Il faut un passe-temps..... Nous avons la manie
D'acquérir un renom par notre poésie.

Du sommet du Parnasse, Apollon culbuté,
N'a plus le droit divin de monter notre lyre :
Son pouvoir décrépît, tombe de vétusté,
Et c'est le dieu Bacchus qui lui seul nous inspire.

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Les illustrations qui ont fait l'objet d'une analyse dans cette thèse sont tirées des œuvres suivantes :

*Satires du Sieur D****, avec un avis du libraire, Paris, chez Claude Barbin, 1666.

Frontispice aux *Satires du Sieur D****, avec un avis du libraire, Paris, chez Claude Barbin, 1666.

Frontispice aux *Œuvres diverses du Sieur D***, avec le Traité du Sublime ou du merveilleux dans le discours*, traduit du grec de Longin par M. N. Boileau-Despréaux, Paris, chez Denis Thierry, 1674.

*Œuvres diverses du Sieur D***, avec le Traité du Sublime ou du Merveilleux dans le discours*, traduit du grec de Longin, nouvelle édition revue et augmentée, Paris, chez Denis Thierry, 1683.

*Œuvres diverses du Sieur D***, avec le Traité du Sublime ou du merveilleux dans le discours, traduit du grec de Longin, et les réflexions critiques sur ce rhéteur : où l'on répond aux objections faites contre quelques Anciens*, T. II, Paris, chez Denis Thierry, 1694.

Portrait de Claude Brossette (1671-1743). Archives municipales de Lyon.

Œuvres de Monsieur Boileau-Despréaux, avec des éclaircissements donnés par lui-même, commentaire de Brossette, Genève, Fabri et Barillot, 1716.

Œuvres de Nicolas Boileau-Despréaux, avec des éclaircissements historiques donnés par lui-même. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée de diverses remarques, enrichie de figures gravées par Brenard Picart le Romain, David Mortier, à la Haye, chez P. Gosse et J. Neaulme, [1718] 1729.

Les œuvres de M. Boileau-Despréaux, avec des éclaircissements historiques. 2 vols. Paris, chez la veuve Alix, 1740.

Œuvres de Boileau-Despréaux avec un commentaire de Saint-Surin. T. I. Paris, chez J. J. Blaise, 1821.

*Satires du Sieur D****, avec un avis du libraire, Paris, chez Claude Barbin, 1666.

SATIRES

*Du Sieur D****



A PARIS,

Chez CLAUDE BARBIN, au Palais,
sur le second Perron de la Sainte
Chapelle.

MDCLXVI.

Avec Privilege du Roi.

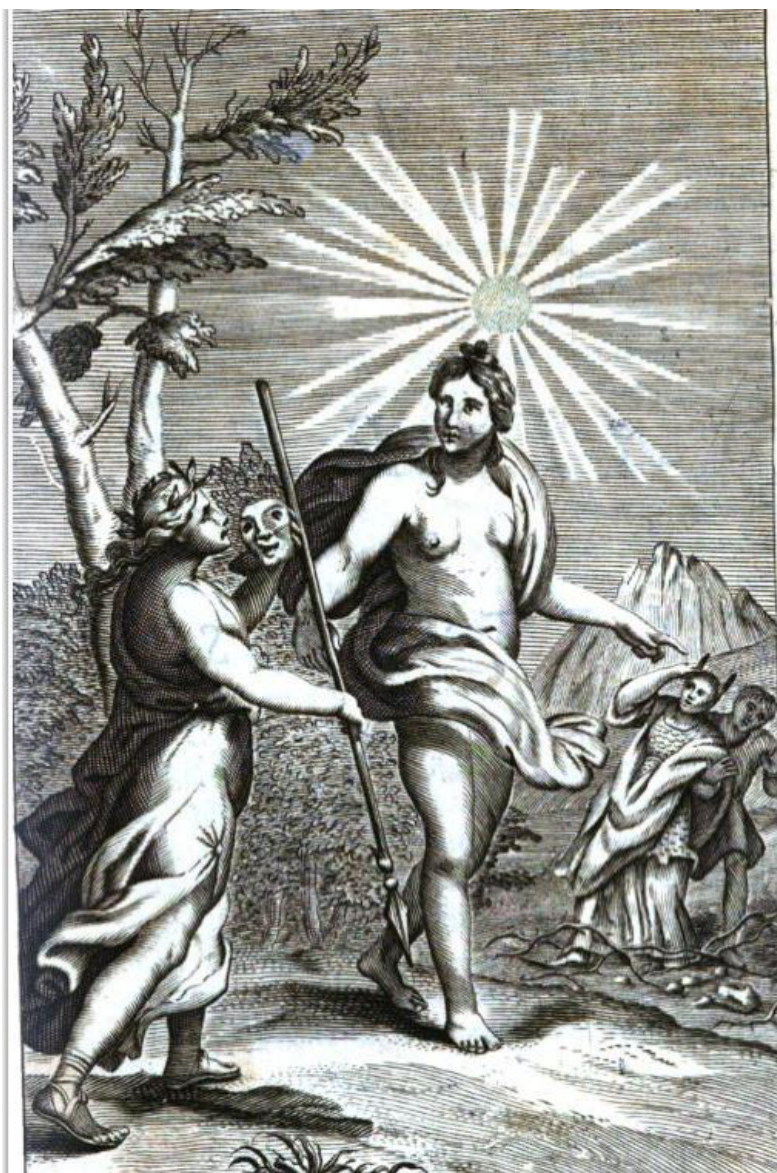
Frontispice aux *Satires du Sieur D****, avec un avis du libraire, Paris, chez Claude Barbin,
1666.



Frontispice aux *Œuvres diverses du Sieur D***, avec le Traité du Sublime ou du merveilleux dans le discours*, traduit du grec de Longin par M. N. Boileau-Despréaux, Paris, chez Denis Thierry, 1674.



*Œuvres diverses du Sieur D***, avec le Traité du Sublime ou du Merveilleux dans le discours, traduit du grec de Longin, nouvelle édition revue et augmentée, Paris, chez Denis Thierry, 1683.*



*Œuvres diverses du Sieur D***, avec le Traité du Sublime ou du merveilleux dans le discours, traduit du grec de Longin, et les réflexions critiques sur ce rhéteur : où l'on répond aux objections faites contre quelques Anciens, T. II, Paris, chez Denis Thierry, 1694.*



Portrait de Claude Brossette (1671-1743). Archives municipales de Lyon.



Œuvres de Monsieur Boileau-Despréaux, avec des éclaircissements donnés par lui-même, commentaire de Brossette, Genève, Fabri et Barillot, 1716.



Portrait de Philippe d'Orléans Santerre, suivi du portrait de Boileau par Rigaud.

Œuvres de Nicolas Boileau-Despréaux, avec des éclaircissements historiques donnés par lui-même. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée de diverses remarques, enrichie de figures gravées par Brenard Picart le Romain, David Mortier, à la Haye, chez P. Gosse et J. Neaulme, [1718] 1729.



Les œuvres de M. Boileau-Despréaux, avec des éclaircissements historiques. 2 vols. Paris,
chez la veuve Alix, 1740.



Œuvres de Boileau-Despréaux avec un commentaire de Saint-Surin. T. I. Paris, chez

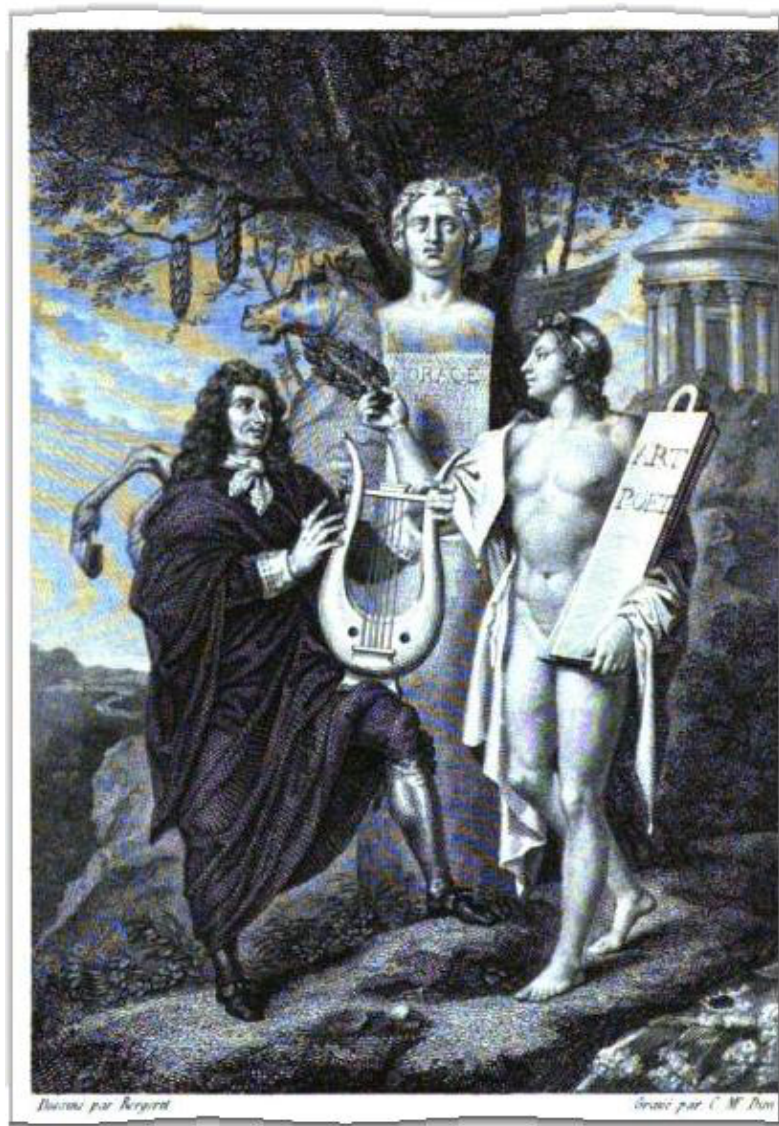
J.-J. Blaise, 1821.



Œuvres de Boileau-Despréaux avec un commentaire de Saint-Surin, Paris, chez J.-J. Blaise, 1821 (Fig. 1, T. I).



Œuvres de Boileau-Despréaux avec un commentaire de Saint-Surin, Paris, chez J.-J. Blaise, 1821 (Fig. 2, T. II).



Œuvres de Boileau-Despréaux avec un commentaire de Saint-Surin, T. IV. Paris,
chez J.-J. Blaise, 1821.



INDEX

Allou, 202
 Amar, 15, 148, 155, 165, 324
 Andrieux, 160
 Aristote, 16, 22, 53, 57, 61, 62, 63, 84, 88,
 89, 112, 113, 114, 129, 133, 164, 204,
 209, 226, 227, 244, 280, 328, 346
 Arnauld, 164, 166
 Arnault, 160
 Aubertin, 179, 180, 217, 218, 326
 Auger, 13, 160, 168, 323, 364
 Auguste, 17, 40, 86, 89, 115, 156, 244,
 281, 329, 335, 337, 339, 340, 347
 Bailleux, 209, 332
 Barba, 161
 Barbe, 15, 81, 82, 327
 Barbin, 46, 230, 300, 301, 302, 322, 327
 Barère, 203
 Barral, 117, 118
 Batteux, 16, 18, 81, 88, 89, 90, 91, 111,
 113, 114, 115, 125, 126, 127, 246, 328,
 339, 346
 Baudelaire, 191, 206
 Baumon, 104, 105
 Beauvoir, 33, 351
 Berriat-Saint-Prix, 14, 15, 17, 160, 161,
 166, 167, 174, 323, 324, 326, 337
 Bertall, 161
 Biers, 184
 Bossuet, 76, 89, 180, 247, 280
 Bouhours, 25, 26, 100, 167, 212, 347
 Bourdaloue, 53, 167, 247, 363
 Boursault, 95, 96, 133
 Brossette, 14, 25, 26, 37, 38, 39, 40, 41,
 42, 43, 44, 45, 48, 49, 94, 102, 104, 119,
 130, 164, 174, 176, 178, 217, 236, 300,
 306, 307, 322, 324, 347, 351, 352, 353,
 359, 362
 Brunetière, 15, 17, 39, 148, 196, 199, 203,
 205, 206, 212, 215, 216, 217, 218, 221,
 227, 326, 335, 337, 347
 Casteletro, 112
 Changuion, 14, 131, 324, 325
 Chapelain, 46, 96, 97, 118, 220, 280, 347
 Chapelle, 96, 110, 123, 176, 219, 220
 Chardon, 75
 Charlemagne, 169, 204
 Chateaubriand, 202
 Chaussard, 18, 111, 152, 153, 154, 155,
 347
 Chereau, 49
 Chéron, 15, 156, 324
 Chevalier de Méré, 95
 Cicéron, 15, 58, 60, 61, 76, 81, 89, 92,
 246, 247, 328
 Cizeron-Rival, 14, 130, 322
 Clément, 5, 18, 19, 111, 115, 116, 117,
 118, 248, 252, 258, 264, 346, 347, 348,
 349
 Comte de Guiche, 82
 Comtesse de la Suze, 78
 Condé, 164
 Condorcet, 31, 34, 138
 Coras, 95, 132
 Corneille, 25, 36, 38, 46, 55, 64, 75, 76,
 78, 89, 93, 110, 112, 116, 122, 126, 127,
 164, 166, 168, 180, 204, 218, 245, 246,
 280, 281, 336, 338, 351, 361, 362
 Cossin, 26
 Cotin, 95, 96, 97, 132, 217, 291
 Cubières-Palmézeaux, 18, 111, 118, 120,
 121, 284, 348
 d'Alembert, 62, 111, 119, 121, 163, 168
 D'Holbach, 29
 Dacier, 93, 103, 105, 112
 Dante, 147, 205, 206
 Daunou, 15, 19, 118, 119, 120, 121, 122,
 123, 124, 128, 155, 157, 163, 166, 324,
 349
 De Boze, 219
 Delaplace, 177
 Demeure, 219, 220, 221, 227, 355
 Des Granges, 198, 199, 200
 Desmaizeaux, 219, 348
 Desmarais, 203
 Diderot, 34, 59, 62, 77, 92, 351
 Divoire, 191
 Domairon, 16, 81, 85, 86, 87, 328
 Domecq, 17, 192, 193, 210, 213, 333
 Du Monteil, 42, 43, 325
 Du Ranché, 96
 du Treuil, 26
 Ducros, 16, 63, 194, 195, 208, 211, 330,
 333
 Eliade, 203
 Faguet, 17, 148, 199, 212, 227, 339

Fayolle, 133, 149, 206, 339, 348, 356
 Feugère, 16, 172, 173, 331
 Fléchier, 53, 247
 Fleury, 25, 70, 225
 Fontanier, 177, 178, 179, 348
 Fournier, 15, 217, 323, 343
 Fréron, 17, 111, 132, 343, 348
 Furetière, 38, 46, 96, 123, 220, 321
 Gabriel-Bernard de Rieux, 51
 Gaillard, 16, 65, 70, 71, 72, 73, 74, 76, 328
 Gaullyer, 16, 36, 44, 56, 57, 58, 61, 328
 Genlis, 32, 34, 35, 65, 76, 77
 Gibert, 36, 44, 59, 60, 61, 76, 348, 351, 352
 Gidel, 15, 17, 167, 192, 213, 323, 324, 326, 339
 Ginguené, 154
 Godefroy, 63, 207, 213, 339
 Gourmont, 206, 213
 Graffigny, 34
 Gramont, 96
 Guizot, 30, 139
 Hardou, 76
 Homère, 17, 40, 42, 48, 73, 78, 93, 103, 105, 114, 147, 280, 292
 Horace, 16, 20, 22, 24, 36, 37, 38, 40, 42, 43, 44, 51, 52, 56, 57, 58, 61, 62, 63, 64, 65, 68, 73, 75, 76, 79, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 96, 99, 100, 104, 112, 113, 114, 116, 119, 124, 129, 130, 131, 132, 133, 136, 146, 164, 175, 197, 209, 224, 225, 244, 245, 246, 247, 280, 281, 290, 291, 292, 328, 329, 340, 346, 348, 360
 Houbigant, 29, 36, 40, 54, 55, 56, 79, 363
 Hubineau, 209, 332
 Huet, 25, 100, 109, 355
 Hugo, 147, 148, 202, 205, 213, 364
 Joannet, 77
 Jouvancy, 28, 55
 Juvénal, 42, 44, 52, 56, 86, 87, 96, 97, 99, 104, 114, 124, 131, 132, 197, 280
 L'Estrange, 107
 La Chalotais, 30, 31, 34, 77
 La Fontaine, 25, 35, 51, 52, 75, 78, 88, 89, 90, 120, 123, 175, 176, 192, 204, 211, 218, 219, 220, 221, 228, 246, 291, 338, 349, 351
 La Frenaye, 112
 La Fresnaye, 192
 La Harpe, 16, 117, 120, 128, 129, 158, 328, 339, 353
 La Monnoie, 26, 132
 La Mothe Le Vayer, 96
 La Motte, 78, 93, 107, 108, 358
 Labbé, 196, 197, 198, 334
 Lacoutz, 171, 340
 Lafontaine, 175, 176
 Lahure, 15, 148, 165, 175, 323
 Lalandelle, 26
 Lambert, 31, 35, 338, 343, 351, 364
 Lamoignon, 95, 146, 164, 198
 Landry, 47
 Lanson, 17, 27, 73, 148, 199, 216, 217, 221, 227, 340, 359, 360
 Larbaud, 191
 Le Clerc, 37, 98, 100, 101, 104, 108, 109, 124, 132
 Le Tasse, 78, 86, 121
 Lebaigue, 16, 169, 194, 212, 331, 334, 340
 Lebossu, 112
 Lemaître, 148
 Lemonnier, 174, 341
 Lenglet, 26
 Levrault, 210, 212, 334, 339
 Linières, 168, 220
 Longin, 47, 48, 56, 60, 61, 100, 105, 135, 165, 300, 303, 304, 305, 325, 326, 357
 Louis XIV, 16, 40, 41, 47, 49, 53, 63, 86, 89, 104, 115, 118, 119, 128, 156, 157, 165, 192, 203, 207, 211, 280, 281, 326, 328, 359, 360, 361, 363
 Louis XV, 30, 88
 Louis-Philippe, 65
 Malherbe, 89, 114, 156, 157, 158, 197, 280, 349, 358
 Mallet, 16, 62, 63, 74, 119, 244, 328, 329
 Marc, 16, 63, 191, 203, 208, 220, 322, 330, 333, 335, 357, 363
 Marcou, 197, 201, 331, 332, 335
 Maréchal de Tessé, 165
 Marmontel, 77, 111, 112, 113, 120, 128, 168, 339, 349
 Marquis de Ximenès, 18, 19, 120, 121, 122, 123, 125, 284, 348, 349
 Martin, 130, 135, 159, 209, 332, 340, 354, 358, 363
 Massalska, 35
 Ménage, 26, 220
 Mezabarba, 26

Mirabeau, 30
 Mme de Maintenon, 31, 32
 Mme de Pompadour, 30
 Molière, 25, 36, 55, 64, 75, 78, 89, 90, 96, 97, 123, 126, 164, 166, 167, 175, 176, 180, 192, 198, 204, 211, 216, 218, 219, 220, 221, 228, 245, 246, 280, 281, 292, 338, 359
 Montausier, 101, 281
 Montauzier, 95, 96
 Montesquieu, 29, 33
 Mortier, 14, 49, 50, 104, 300, 308, 325
 Mouchard, 211, 341
 Moutonnet Clairfons, 120, 258
 Mus, 19, 149, 150, 349
 Musset, 148
 Napoléon, 6, 31, 138, 337
 Nisard, 189, 193, 204, 210, 211, 341
 Noël, 17, 136, 169, 177, 335, 337, 338, 339
 Ourry, 164, 323
 Panckoucke, 16, 65, 66, 67, 68, 70, 72, 74, 329
 Papon, 81, 83, 84, 86
 Pascal, 99, 100, 122, 157, 163, 166, 204, 280
 Patru, 25, 38, 53, 168, 349
 Pellissier, 17, 194, 209, 323, 335, 337, 342
 Pellisson, 196, 335
 Perrault, 52, 95, 96, 163, 167, 290, 326, 363
 Perse, 52, 56, 86, 104, 131, 132, 197
 Phèdre, 51, 88, 89, 90, 246, 281
 Philippe d'Orléans, 49, 307, 326
 Picart le Romain, 14, 49, 300, 308, 324, 325
 Pierre Henry, 98
 Pope, 111, 167, 359
 Pradon, 98, 281, 291
 Prévost d'Exmes, 120, 121, 122, 123, 124, 127
 Proust, 191
 Quinault, 78, 86, 96, 97, 107, 114, 115, 117, 120, 121, 122, 123, 126, 281, 338
 Quintilien, 53, 60, 61, 348
 Racine, 19, 25, 36, 54, 55, 64, 75, 76, 78, 82, 89, 107, 110, 119, 120, 121, 122, 123, 126, 127, 163, 164, 165, 166, 167, 174, 175, 176, 180, 192, 198, 204, 206, 211, 217, 218, 219, 220, 221, 228, 245, 246, 280, 281, 290, 292, 322, 336, 338, 348, 349, 351, 363
 Ragon, 201, 332, 335
 Rapin, 25, 64, 167, 245
 Regnard, 97, 338
 Régnier, 86, 132, 336, 349
 Renaudot, 44
 Resnel, 111
 Revillout, 192, 219, 221, 227, 349
 Riccoboni, 31, 34, 35
 Richelieu, 30, 110, 122, 139, 280
 Rigaud, 49, 160, 175, 307
 Roland, 29, 76, 281, 351
 Rollin, 26, 29, 31, 32, 33, 35, 44, 53, 56, 57, 59, 60, 61, 74, 79
 Roucher, 19, 349, 363
 Rousseau, 33, 34, 55, 64, 65, 74, 75, 78, 89, 90, 110, 114, 167, 202, 225, 245, 338, 345, 356, 365
 Rousselot, 31, 33, 67, 70, 77, 358
 Saint Aignan, 96
 Sainte-Beuve, 15, 40, 73, 148, 152, 155, 156, 157, 158, 175, 178, 199, 205, 227, 324, 349, 350
 Saint-Flour, 177
 Saint-Hyacinthe, 103
 Saint-Marc, 14, 39, 40, 45, 49, 131, 160, 164, 178, 219, 220, 324
 Saint-Pierre, 32, 33, 34, 66, 67
 Saint-Surin, 14, 148, 155, 164, 166, 178, 300, 310, 311, 312, 313, 324
 Santerre, 49, 307
 Schelte, 94, 98, 131, 132, 348
 Scudéry, 198
 Sénèque, 51, 84, 92
 Sévigné, 76, 149, 348
 Shakespeare, 147, 205, 206
 Souchay, 43, 44
 Stuart, 50, 107
 Talleyrand, 30
 Terrasson, 105
 Valincour, 44
 Valincourt, 76
 Van Effen, 18, 102, 103, 106, 108, 109, 110, 345, 357
 Vanderem, 191
 Vauvenargues, 128, 171
 Vida, 62, 63, 87, 88, 112, 113, 244, 247, 346

Virgile, 42, 48, 52, 60, 87, 89, 90, 112,
131, 246, 281, 329, 363
Voltaire, 5, 11, 18, 25, 30, 31, 34, 50, 61,
65, 66, 73, 75, 76, 77, 78, 87, 90, 109,
110, 111, 115, 116, 117, 118, 119, 120,

121, 163, 167, 168, 178, 216, 223, 224,
225, 248, 252, 258, 282, 338, 346, 347,
348, 350, 352, 356, 357, 358, 359, 360,
361
Zola, 206

BIBLIOGRAPHIE

USUELS ET OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

Bibliographie d'Histoire littéraire française, KLAPP, Otto, Frankfurt am Main, V. Klostermann, 1970.

Bibliographie de la littérature française du XVII^e siècle, CIORANESCU, Alexandre, Paris, CNRS, 1965-1966.

Bibliographie de la littérature française moderne (XVI^e-XX^e siècles), Société d'histoire littéraire de la France Auteur, Paris, Armand Colin, 1986.

Bibliographie générale des œuvres de Nicolas Boileau-Despréaux et de Gilles et Jacques Boileau, suivi des luttes de Boileau : essai bibliographique et littéraire, documents inédits, MAGNE, Émile, Paris, L. Giraud -Badin, 1929.

Dictionnaire de biographie française, sous la direction de BALTEAU, Jules, BARROUX, Marius, et PREVOST, Michel, Paris, Librairie Letouzy et Ané, 1933.

Dictionnaire du Grand Siècle [1990], sous la direction de BLUCHE, François, Paris, Fayard, 2005.

Encyclopédia Universalis, Paris, Encyclopédia Universalis France, c1996.

FURETIERE, Antoine, *Dictionnaire universel*, Paris, 1984. (B. Sorbonne: USR 415 vol.1-3, Réserve).

Nouvelle biographie générale, publiée par MM. FIRMIN DIDOT frères, sous la direction de M. le Dr. HOEFER, Copenhague, Rosenkilde et Bagger, 1964.

SGARD, Jean (dir.), *Dictionnaire des journaux 1600-1789*, Paris, Universitas, 1991.

SOURCES

1. DISCOURS PREFACIEL

Boileau: Œuvres classiques, disposées d'après l'ordre chronologique avec introduction bibliographique, notes, grammaire, lexique et illustrations documentées, par DES GRANGES, Charles-Marc, coll. « Auteurs Français », Paris, Librairie Hatier, 1914 (BU Aix-Marseille 1).

Coenae Descriptio Satira, Ex Gallicâ Claris. Viri Nicolai BOILEAU DESPREAUX, Auctore Antonio HENNEGRAVE, Parisiis, Apud Ludovicum Sevestre, viâ Amygdalinâ, sub Monte S. Hilarii, 1707. Cum Permissu. (Mazarine: 36407)

*Dialogue ou Satire X du Sieur D****, Paris, Chez Denys Thierry, 1694. Avec Privilège du Roy (Gallica).

*Épître au Roi du Sieur D****. Paris, Chez Louis Billaine, Denys Thierry, Frédéric Leonard et Claude Barbin, 1660. (Mazarine: A. 15472)

*Épîtres nouvelles du Sieur D****, Paris, Chez Denys Thierry, 1698. Avec Privilège du Roy. (Mazarine: 10370 A2).

Le Lutrin, Poème Héroï-comique, de Boileau Despréaux, traduit en vers latins, précédé d'un Discours préliminaire sur les auteurs qui ont traduit le Lutrin, sur l'utilité de cette traduction, et dans lequel, à l'occasion de ce poème, on donne une idée du genre burlesque, avec une notice de quelques auteurs qui ont écrit en ce genre, et de leurs ouvrages. Par un ancien professeur d'éloquence, à Paris, chez le Breton, premier imprimeur ordinaire du Roi, 1767. Avec approbation et permission. (Mazarine: 41949).

Les premières satires de Boileau (I-IX), édition critique et commentaire par ADAM, Antoine, Lille, Bureaux de la Revue d'Histoire de la Philosophie, 1941.

Lettres d'une amitié : correspondance, 1687-1698, Nicolas Boileau, Jean Racine ; éd. établie, présentée et annotée par LEROY, Pierre-Eugène, postface de ZUBER, Roger; Paris, Bartillat, 2001.

Lettres familières de Messieurs Boileau-Despréaux et Brossette, pour servir de suite aux œuvres du premier, publiées par M. CIZERON-RIVAL, Lyon, chez Louis Rosset, 1770 (Médiathèque du Pontiffroy à Metz).

Nicolas Boileau-Despréaux, *œuvres complètes*, texte établi et présenté par BOUDHORS, Charles-Henri, Paris, Société Les Belles Lettres, [1930-1934], 1952 (BU Nancy II).

Œuvres complètes de Boileau, accompagnées de notes historiques et littéraires et précédées d'une étude sur sa vie et ses ouvrages par GIDEL, Charles Antoine, Paris, Garnier frères, 1870-1873, vol.1 à 4. (BU Nancy II).

Œuvres complètes de Boileau, avec avertissement de l'éditeur et l'Éloge de Despréaux (1774) par D'ALEMBERT, coll. 'Les Classiques Français', Paris, Henri Plon, 1866 (BNF).

Œuvres complètes de Boileau, avec un commentaire de AUGER, Louis-Simon, Tomes I, II, IV et V, coll. 'Les Classiques Français', Paris, Lefèvre et Brière, 1825 (BU Tours).

Œuvres complètes de Boileau, avec une notice de OURRY, Maurice, Paris, Ménard et Desenne fils, 1820 (BNF).

Œuvres complètes de Boileau, collationnées sur les anciennes éditions et sur les manuscrits, avec des notes historiques et littéraires, et des recherches sur sa vie, sa famille et ses ouvrages, par M. BERRIAT-SAINT-PRIX. Nouvelle édition ornée du fac-simile de l'écriture de Boileau, et d'un tableau généalogique de sa famille, contenant plus de 500 parents ou alliés de ce poète. Paris, C.-H. Langlois et Delaunay Librairie, 1830 (BU Tours).

Œuvres complètes de Boileau, éd. de LAHURE, Charles, Paris, Hachette, 1857 (BU Nancy II).

Œuvres complètes de Boileau, édition nouvelle avec notice, commentaire et lexique par PELLISSIER, Georges, éditeur scientifique, Paris, Librairie Ch. Delagrave, coll. Paul Caran, 1897 (BU Paul-Verlaine Metz).

Œuvres complètes de Boileau, précédées d'une notice sur l'auteur par l'éditeur, Tours, Cattier Libraire-éditeur, 1881 (BNF).

Œuvres complètes de Boileau, précédées d'une notice sur l'auteur. Paris, Librairie Hachette, Imprimerie Paul Brodard, 1904 (BNF).

Œuvres complètes de Boileau, précédées de la vie de l'auteur d'après des documents nouveaux et inédits par M. FOURNIER, Édouard, Paris, Laplace, Sanchez et Cie, 1873 (Gallica).

Œuvres complètes de Boileau, précédées d'une notice littéraire et biographique par l'éditeur, Paris, Froment, 1824 (BNF).

Œuvres complètes de Boileau-Despréaux, avec des notes historiques et critiques, précédées d'un Discours sur les caractères et l'influence des œuvres de Boileau (1787) et d'une vie abrégée de ce poète par M. DAUNOU, Paris, A. Belin, 1812 (BNF).

Œuvres complètes de Boileau-Despréaux, Nouvelle édition accompagnée de notes pour l'intelligence du texte et précédée d'une notice historique sur la vie et les écrits de l'auteur, Paris, R. Ruel éditeur, 1847 (BNF).

Œuvres complètes de Nicolas Boileau, introduction par ADAM, Antoine, textes établis et annotés par ESCAL, Françoise, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1966.

Œuvres complètes de Nicolas Boileau-Despréaux, Nouvelle édition conforme au texte de BERRIAT-SAINT-PRIX, avec des notes de tous les commentaires, publiées par M. P. CHERON, précédée d'une notice sur la vie et les ouvrages de Boileau par. SAINTE-BEUVE, Charles-Augustin, de l'Académie française, Paris, Garnier frères, 1860 (BNF).

Œuvres de Boileau Despréaux. Tome premier. Imprimé par ordre du Roi pour l'éducation de Monseigneur le dauphin. Paris : Didot l'aîné, 1789. Avec le Blason de la famille Didot. (Mazarine: 296 K).

Œuvres de Boileau, avec un choix de notes des meilleurs commentateurs et précédées d'une notice par Monsieur AMAR DU RIVIER (éditeur scientifique), Paris, chez Firmin Didot frères, [1821], 1843 (BU Nancy II).

Œuvres de Boileau, texte de l'édition de GIDEL, Charles, avec une préface et des notes par MONGREDIEN, Georges, Paris, Garnier frères, 1952 (BNUS Strasbourg).

Œuvres de Boileau-Despréaux avec des éclaircissements historiques de M. SAINT-MARC, Paris, chez David et Durand, 1747 (Médiathèque de Pontiffroy à Metz).

Œuvres de Boileau-Despréaux, avec des éclaircissements historiques donnés par lui-même et rédigés par M. BROSSETTE, augmentées de plusieurs pièces, tant de l'auteur qu'ayant rapport à ses ouvrages avec des remarques et des dissertations critiques. Nouvelle édition enrichie de figures gravées d'après les dessins du fameux PICART LE ROMAIN, Amsterdam, chez D.J. Changuion, 1772 (Médiathèque de Pontiffroy à Metz).

Œuvres de Boileau-Despréaux, avec un commentaire de Monsieur de SAINT-SURIN, Paris, J. - J. Blaise, [1821?] (Médiathèque de Pontiffroy à Metz).

Œuvres de M. Boileau Despréaux, avec des éclaircissements historiques. Tomes 1 et 2. Paris : chez la Veuve Alix, 1740. Avec Privilège du Roi (Mazarine: 10917 A-B).

Œuvres de M. Boileau-Despréaux, avec des éclaircissements historiques, Paris, chez la veuve Alix, 1740 (Gallica).

Œuvres de Monsieur Boileau-Despréaux, avec des éclaircissements historiques donnés par lui-même. Tome 1er. Genève : chez FABRI et BARILLOT, 1716. (Mazarine: A 17597 1-2).

Œuvres de Nicolas Boileau, avec des éclaircissements historiques donnés par lui-même et la reproduction des avertissements de l'éditeur de Genève, DU MONTEIL, Amsterdam, chez François Changuion, 1729 (Médiathèque de Pontiffroy à Metz).

Œuvres de Nicolas Boileau-Despréaux, avec des éclaircissements historiques donnés par lui-même. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée de diverses remarques. Enrichie de figures gravées par PICART LE ROMAIN, Bernard. Tome 1. La Haye : chez Pierre de HONDT, 1729. (Mazarine: 296 I -J).

Œuvres de Nicolas Boileau-Despréaux, avec des éclaircissements historiques donnés par lui-même. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée de diverses remarques, enrichie de figures gravées par PICART LE ROMAIN, Bernard, MORTIER, David, à la Haye, chez P. Gosse et J. Neaulme, [1718], 1729 (Médiathèque de Pontifroy à Metz).

Œuvres de Nicolas Boileau-Despréaux, Nouvelle édition, revue et augmentée; avec un portrait de Boileau gravé par DREVET, Pierre, d'après DE TROY, François, Paris, chez E. Billiot, 1713 (Gallica).

*Œuvres diverses du Sieur D****, avec Le Traité du Sublime ou du Merveilleux dans le discours, traduit du grec de Longin et les réflexions critiques sur ce rhéteur: où l'on répond aux objections faites contre quelques Anciens. Nouvelle édition revue et augmentée. Tome second. Paris : chez Denis Thierry, 1684. Avec privilège du Roi. (Mazarine: 21844)

*Œuvres diverses du Sieur D****, avec le Traité du Sublime ou du Merveilleux dans le Discours, traduit du grec de Longin. Nouvelle édition revue et augmentée. Paris : chez Denis Thierry, 1683. (Mazarine: 21843X)

*Œuvres diverses du Sieur D****, avec le Traité du Sublime ou du Merveilleux dans le Discours, traduit du grec de Longin. Paris : chez la Veuve de la Coste, 1674. (Mazarine: Far 8° 15)

*Œuvres diverses du Sieur D****, avec le Traité du sublime ou du Merveilleux dans le discours, traduit du grec de Longin par Monsieur Nicolas Boileau-Despréaux, Paris, chez Denis Thierry, 1674 (Gallica).

Œuvres en vers de M. Boileau-Despréaux, avec des éclaircissements historiques donnés par lui-même, dédiées à Philippe d'Orléans et accompagnées du portrait de l'auteur gravé non signé, Amsterdam, chez les Frères G. et R. WESTEIN, 1717 (Gallica).

Œuvres poétiques de Boileau, conforme au texte donné par Monsieur Berriat-Saint-Prix, augmentée des écrits de Boileau les plus intéressants en prose, dissertations, réflexions critiques et lettres et une étude sur la querelle de Boileau avec Charles Perrault par Monsieur GIDEL, Charles, Paris, Garnier Frères [n.,d.] (BU Tours).

Œuvres poétiques de Boileau, précédées d'une notice biographique et littéraire et accompagnées de notes, par BRUNETIERE, Ferdinand, Paris, Librairie Hachette et Cie, 6ème édition, 1905.

Œuvres poétiques et fragments des œuvres en prose de Nicolas Boileau-Despréaux, Nouvelle édition collationnée sur les meilleurs textes et renfermant une annotation générale d'après tous les commentateurs, un nouveau commentaire grammatical; des notices littéraires sur les auteurs de satires et d'arts poétiques en français; une appréciation du style de Boileau et une vie de l'auteur par AUBERTIN, Charles, Paris, Librairie Classique Eugène Belin, Vve E. Belin et fils, 1887 (BNF).

Œuvres posthumes de M. Boileau Despréaux, de l'Académie française et Historiographe du Roi Louis XIV, enlevées du Cabinet de l'Auteur après sa mort. Amsterdam : Imprimerie anonyme, 1712. (Mazarine: 41891)

Satire XII de M. Boileau Despréaux sur les Équivoques, éditeur anonyme, 1711. (Arsenal: 8 B-Z. 37595).

Satire XII De M. Boileau-Despréaux Sur les Équivoques, éditeur anonyme, 1711. (Mazarine: 42541)

Satires de Boileau, édition critique avec introduction et commentaire par CAHEN, Albert, Paris, Librairie E. Droz, 1932 (BU Nancy 2).

*Satires du Sieur D****, avec un avis du libraire, Paris, chez Claude BARBIN, 1666 (Gallica).

*Satires du Sieur D****. Paris: chez Louis Billaine, Denys THIERRY, Frédéric LEONARD et Claude BARBIN, 1668. Avec Privilège du Roi. (Mazarine: 10891).

*Satires du Sieur D****: Satire IX, Paris: Louis BILLAINE, Denys THIERRY, Frédéric LEONARD et Claude BARBIN, 1668. (Arsenal: 8 B-Z. 37584).

Satires, Épîtres, Art poétique, édition présentée, établie et annotée par COLLINET, Jean-Pierre, Paris, Gallimard, 1985.

2. OUVRAGES DIDACTIQUES

2.1. Avant 1802

Anonyme, *L'art de parler, réduit en principes ou préceptes abrégés de Rhétorique, avec des exemples choisis, pour former l'esprit et le cœur de la jeunesse de l'un et de l'autre sexe*. Paris: chez la Veuve Savoye, 1777. BNF Cote: X-13355.

Anonyme, *L'art du poète et de l'orateur, Nouvelle rhétorique à l'usage des collèges*, précédée d'un essai d'éducation. Troisième édition. Lyon: chez les frères Perisse, libraires des collèges, 1774. BNF Cote: 16-X-9030.

Anonyme, *Rhétorique française à l'usage des collèges, dans laquelle on a recueilli les observations sur l'art de bien dire, répandues dans les meilleurs auteurs. Seconde édition corrigée*. Dijon: de l'imprimerie de L.-N. Frantin, et se vend à Paris: chez Barbou, 1781. BNF Cote X-18529.

BARBE, Philippe (Père), *Manuel des rhétoriciens, ou Rhétorique moderne, Qui mettra toutes sortes de personnes, même sans études, en état de comprendre clairement et facilement toutes les parties de cet art, d'en parler avec sûreté et connaissance de cause, et de les employer à propos; Avec une récapitulation en vers de la Rhétorique, une analyse raisonnée suivant les*

règles de cette science, des oraisons choisies de Cicéron, et des principes clairs et surs, pour bien traduire les auteurs, et en entendre les endroits les plus difficiles. Ouvrage utile, non seulement aux jeunes gens qui étudient, mais aussi à toutes personnes obligées de parler en public, et qui se piquent d'une certaine exactitude dans leur parler, ou dans leurs écrits. Tome premier. Vitry: chez Seneuze, 1759. BNF Cote: MFICHE X-18511.

BATTEUX, Charles (abbé), *Cours de Belles-lettres distribué par exercices*, 1747. Microfiche M-17197 (2).

BATTEUX, Charles (abbé), *Principes abrégés de la littérature, à l'usage des élèves de l'École militaire, faisant partie du cours d'études, rédigé et imprimé pour l'École militaire*. 6 tomes. Paris : chez Nyon l'aîné, 1784-1802. Cote: Z-23729 BNF

BATTEUX, Charles (abbé), *Principes de la littérature*, Paris : chez Saillant & Nyon : veuve Desaint , 1774. Réunit trois ouvrages: *Les Beaux arts réduits à un même principe*, *Cours de belles lettres distribué par exercices* et *Construction oratoire*, respectivement publiés pour la première fois en 1746, 1747-1750 et 1763, cinquième édition.

BROSSE SAINT-LAURENS, *Cours de langue et belles-lettres françoises et latines ou Introduction à la connoissance des langues mortes par les vivantes*, dédié a monseigneur le duc de Bourgogne, Paris : [s.n.] , 1754. BNF

DOMAIRON, Louis, *Principes généraux des Belles-Lettres*, Tomes 1 et 2. Paris: chez Laporte, 1784-1785. BNF Cotes Z-10705 (T1); Z-10706 (T2).

GAILLARD, Gabriel-Henri, *Rhétorique française, à l'usage des jeunes demoiselles, avec exemples tirés, pour la plupart, de nos meilleurs orateurs et poètes modernes*. Troisième édition, corrigée et augmentée. Paris: Chez Savoye, 1752. BNF Cote: X-18499.

GAULLYER, Denis, *Règles de poétique, tirées d'Aristote, d'Horace, de Despréaux et d'autres célèbres auteurs*. Paris: chez G.-F. Quillau Fils, 1728. BNF Cote: Y-374.

LA HARPE, Jean-François de, *Lycée ou Cours de littérature ancienne et moderne*. 8 Vols : Tome sixième, Siècle de Louis XIV – Poésie. Paris: chez Depelafol, 1825 [1794]. Gallica: ouvrage numérisé.

MALLET, Edme (Abbé), *Essai sur les Belles-Lettres*. Paris: chez Louis-Etienne Ganeau, 1747. BNF Cote: MICROFILM M-3408.

MALLET, Edme (Abbé), *Principes pour la lecture des poètes*, Tome premier. Paris: chez Durand, 1745. BNF Cote: Y-427

PANCKOUCKE, André-Joseph, *Les études convenables aux demoiselles, contenant la grammaire, la poésie, la rhétorique, le commerce des lettres, la chronologie, la géographie, l'histoire, la fable héroïque, la fable morale, les règles de la bienséance, et un court traité d'arithmétique. Ouvrage destiné aux jeunes pensionnaires des communautés et maisons religieuses*. Tome 1. Lille: Chez A.-J. Panckoucke et se vend à Paris: chez Tilliard libraire, 1749. BNF Cote: R-22340.

RIEUX, Gabriel-Bernard de, *Exercice de belles lettres sur les poètes français et latins, G.-B. de Rieux expliquera Virgile, Horace, Juvenal et Ovide. Au collège de Louis le Grand. Le fameux neuvième jour de juillet mille sept cent quarante à deux heures et demie*. De l'imprimerie de Thiboust, Imprimeur du Roi, Place de Cambrai, 1740. BNF Cote: Y-232.

2.2.De 1802 à 1880

2.2.1. Classes de Cinquième, Quatrième et Troisième (dites classes de Grammaire ou Cours moyen, 6e à 4e ou Premier cycle, 6e à 3e ou Cours préparatoire, 6e à 4e)

BESSOU, Auguste et ELWALL, George, *Morceaux choisis d'auteurs français du XV^e au XX^e siècle (prose et poésie), précédés de notions pratiques de composition française et contenant des aperçus sur les différentes périodes de notre littérature, prose et poésie, des notices biographiques et critiques sur les auteurs, et suivis de tableaux chronologiques de littérature française. Conforme aux programmes: enseignement secondaire classique (classes de 6e, 5e et 4e), enseignement secondaire moderne (1re et 2e années), enseignement secondaire des jeunes filles, Écoles normales, Écoles primaires supérieures*. Paris: Librairie de l'éducation nationale, A. Picard et Kaan éditeurs, 1901. BNF: MFICHE 8-Z-15570.

CAHEN, Albert, *Morceaux choisis des auteurs français publiés conformément aux programmes de l'enseignement secondaire, avec des notices et des notes. Classe de*

Quatrième (Division A), XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles (Prose et Poésie). 6e édition revue et corrigée précédée de textes antérieurs au XVI^e siècle pour servir à l'étude élémentaire de l'histoire de la langue française. Paris: Librairie Hachette et Cie, 1907. BNF: 8-Z-6169.

CAHEN, Albert, *Morceaux choisis des auteurs français, classiques et contemporains, à l'usage de l'enseignement secondaire moderne, avec des notices et des notes. Classes de sixième, cinquième et quatrième (prose et poésie).* 2e édition. Paris : Hachette, 1894. BNF: 8-Z-13565.

CAHEN, Albert, *Morceaux choisis des grands écrivains français du XVI^e au XIX^e siècle suivis de pages célèbres des littératures étrangères, ouvrage rédigé conformément aux programmes des écoles primaires supérieures avec des notices et des notes, Quatrième édition revue et augmentée,* Paris, Hachette, 1911. In-16, VIII-486 p.

CHAPELOT, BOUCHEZ, HOCDE (Mesdames), *Morceaux choisis à l'usage des classes préparatoires.* Troisième degré. 7e édition revue et augmentée. Paris: Masson et Cie, 1920. BNF: 8-Z-7342.

CORIOLE, G., *Morceaux choisis de récitation, recueil composé de deux parties: la première partie, contenant 94 morceaux, est conforme au Programme officiel des écoles primaires de la Ire circonscription d'Angers; la deuxième partie renferme 34 morceaux dont les auteurs ne sont pas portés sur le dit programme. Cours moyen et supérieur,* Angers: Imprimerie Lachèse et Dolbeau, 1887. BNF: 8-Z-11016.

DES GRANGES, Charles-Marc, *Les grands écrivains français des origines à nos jours. Histoire littéraire et textes, spécialement à l'usage des élèves de la division B du premier Cycle et de la section D du second cycle de l'enseignement secondaire et des écoles normales, écoles primaires supérieures et maisons d'éducation.* 2e édition. Paris: Hatier, [s.d.]. BNF: 8-Z-20226.

DES GRANGES, Charles-Marc, *Morceaux choisis des auteurs français du Moyen âge à nos jours (842-1900), préparés en vue de la lecture expliquée. Classes de Grammaire, 1er cycle.* 2e édition. Paris: Librairie A. Hatier, 1914. BNF: 8-Z-6878 ?

DUCROS, Léo, *Morceaux choisis des prosateurs et des poètes français, depuis le XVII^e siècle jusqu'à nos jours, avec notices biographiques, jugements littéraires, rapprochements, notes explicatives. Cours Moyen à l'usage des classes de Grammaire (6e, 5e et 4e), de*

l'enseignement secondaire spécial (1e et 2e années), des écoles normales primaires, de l'enseignement primaire supérieur et des cours secondaires de jeunes filles. Paris: Librairie classique de F.-E. André-Guédon, 1891. BNF: Mfiche 8-Z-12136.

DUHAMEL, E., *Morceaux choisis de récitation, prose et poésie, avec analyses, explications, et maximes. Cours moyen.* Deuxième édition, Paris: Hachette, 1912. In-16, 64 p.

DULONG, Gustave et YVON, Henri, *Morceaux choisis des auteurs français. Classes de Sixième, Cinquième et Quatrième.* 9e édition. Paris: Librairie Delalain, 1938. BNF: EL 8-R-4415.

FEUGERE, Léon, *Morceaux choisis de prose et de vers des classiques français à l'usage des classes de grammaire, recueillis et annotés.* 36e édition. Extraits de poésie. Paris: Imprimerie et librairie classiques, Maison Jules Delalain et Fils, Delalain Frères successeurs, 1885 [1852]. BNF: 8-Z-3683.

FEUGERE, Léon, *Morceaux choisis de prose et de vers des classiques français, à l'usage de la classe de Cinquième, recueillis et annotés. Nouvelle édition revue et augmentée d'extraits des auteurs des XVIIIe et XIXe siècles.* Paris: Imprimerie et librairie classiques, Delalain frères successeurs, [1886]. BNF: MFICHE 8-Z-10465.

LEBAIGUE, Charles, *Enseignement secondaire. Programmes officiels de 1902. Morceaux choisis de littérature française, poètes et prosateurs, du moyen âge au XVIIIe siècle, Premier cycle,* 7e édition, Paris : Belin frères, 1903, In-12, CXVII-468 p.

LEBAIGUE, Charles, *Morceaux choisis de littérature française (prose et poésie) à l'usage des classes supérieures. Classe de Troisième, 2e édition.* Paris: Librairie classique d'Eugène Belin, 1879. BNF: Mfiche 8-Z-1145.

LEBAIGUE, Charles, *Morceaux choisis de littérature française (prose et poésie), avec remarques et questions. Classe de Cinquième, 4e édition. Enseignement secondaire classique et enseignement secondaire moderne.* Paris: Librairie classique Eugène Belin, Belin Frères, 1892. BNF: Mfiche 8- Z-13140.

MARCOU, François-Léopold, *Morceaux choisis de prose et de vers des classiques français, à l'usage du 1er cycle de l'enseignement secondaire (Classes de 6e, 5e, 4e, 3e). Tome 3. Classe de Quatrième. Recueil conforme aux arrêtés du 31 mai 1902.* 7e édition, Paris: Garnier Frères, libraires-éditeurs, 1910. BNF Cot: MFICHE 8-Z-6464.

MARCOU, François-Léopold, *Morceaux choisis des classiques français, à l'usage de l'enseignement secondaire classique. Recueils conformes aux programmes du 22 janvier 1883*. Tome 2. Classe de Cinquième. Paris: Garnier frères, Libraires-éditeurs, 1889. BNF: 8-Z-11919 (2).

MELIN, Jean-Baptiste, *Morceaux choisis de prose et de vers des classiques français, d'après le plan d'études et les nouveaux programmes de l'université. Cours préparatoire*. Moulins: André Paris, libraire éditeur, 1885. BNF: 8-Z-2057.

RAGON, Eloi (Abbé), *Morceaux choisis de prosateurs et de poètes français, depuis l'origine de la langue jusqu'à nos jours, avec des notes et des notices. Cours Moyen, 4e édition*. Paris: Librairie Ch. Poussielgue, Coll. Alliance des Maisons d'éducation chrétienne, 1895. BNF: 8-Z-13912.

RASSAT, Jules, *Morceaux choisis de poètes français. Tome 2. Cours élémentaire*. Paris: Librairie Ch. Delagrave, 1886. BNF: MFICHE 8-Z-10029 (2).

ROSSIGNOL, Georges (pseudonyme Roger Debury), *Morceaux choisis d'auteurs français. Cours moyen*. Paris: Juven, [1910]. BNF: MFICHE 8-Z-6962.

SAUVAGEOT, David, *Morceaux choisis des classiques français, prose et vers, Programmes de 1902, Premier cycle, édition revue et augmentée par Paul Glachant*, Paris : A. Colin, 1903, In-16, II-486 p.

2.2.2. Classes de Seconde et de Rhétorique (dites Cours normal ou Cours supérieur, 3e à Rhétorique ou Deuxième cycle, 2e à Philosophie-Terminale)

Anonyme, *Morceaux choisis des meilleurs poètes français, désignés par la Commission d'Instruction publique, pour la Classe des Belles-Lettres des Lycées*. Paris: chez M. de Stoupe, veuve Richard, 1805 – An XIII. BNF: YE-12060.

BAILLEUX, Lucien et MARTIN, Victor et HUBINEAU, Louis-Pierre (abbé), *Recueil de morceaux choisis. Tome second, Poésie: à l'usage des classes de 3e, 2e, rhétorique et 1ère moderne, des Brevets élémentaire et supérieur, et des classes supérieures des jeunes filles: formant un*

cours de littérature complet et contenant des morceaux de tous les auteurs modernes et anciens. Tme second : Poésie. Paris : Tricon, 1901. BNF : MFICHE 8- Z- 15324 (2).

CALVET, Jean, *Morceaux choisis des auteurs français, du Xe au XXe siècle pour servir à la lecture expliquée dans les classes de 3e, 2e, 1re. 11e édition revue et corrigée.* Paris: J. de Gigord, 1941. BNF: 8-Z-29151.

CARUEL, C (Père), *Études sur les auteurs français des classes supérieures, troisième, seconde, rhétorique. Tome II, Poètes.* 3e édition. Tours : Cattier, 1884. BNF : MFICHE 8- Z- 2413 (2).

CRUCE, Patrice-François-Marie (abbé), *Manuel littéraire du baccalauréat ès-sciences, présentant les notions littéraires, la biographie des auteurs français, l'analyse et la critique des ouvrages exigés par le programme de cet examen.* Paris : Librairie de Jacques Lecoffre et Cie, 1855 [1854]. BNF :

DES GRANGES, Charles-Marc et BOUDOUT, Jean, *Morceaux choisis des auteurs français, Classes de Lettres. Nouvelle édition (2e). Guides pour l'explication. Questions et sujets de devoirs.* Paris: Librairie A. Hatier, [s.d.]. BNF: 16-Z-5362 (4 tomes en 1).

DES GRANGES, Charles-Marc, *Morceaux choisis des auteurs français du Moyen âge à nos jours (842-1900), préparés en vue de la lecture expliquée. Classes de Lettres 2d cycle. 4e édition.* Paris: Librairie A. Hatier, 1914. BNF: 8-Z-6878.

DOMECQ, Jean-Baptiste (abbé), *Mémento des classiques français et de la littérature française: à l'usage des classes de Troisième, Seconde, rhétorique et de tous les étudiants en lettres. Ouvrage conforme au dernier programme tracé par le conseil de l'instruction publique, en vue de l'explication française.* 3 Vols. Tours : A. Cattier, 1897, puis Lille : Desclée, 1900-1902. BNF : MFICHE 8- Z- 14575.

DUCROS, Léo, *Morceaux choisis des prosateurs et des poètes français depuis la formation de la langue jusqu'à nos jours avec notices biographiques, jugements littéraires extraits des meilleurs critiques, rapprochements, imitations, notes explicatives. Cours supérieur à l'usage des classes supérieures (Troisième, Seconde, Rhétorique), de l'enseignement secondaire spécial (3e, 4e, 5e et 6e années), des lycées et collèges de jeunes filles et des écoles normales primaires.* 12e édition. Paris: Librairie classique de F.-E. André-Guédon, 1891. BNF: 8-Z-3854.

F., J., *Enseignement primaire supérieur et secondaire moderne. Précis d'histoire littéraire. Littérature française suivie d'un aperçu des littératures étrangères anciennes et modernes.* Nouvelle édition (la 7^e). Tours : A. Mame et fils, 1896. BNF: 8- Z- 4318.

GABRIEL-MARIE (frère des écoles chrétiennes), *Morceaux choisis de littérature française, Moyen Age, Renaissance, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, Classes supérieures. Enseignement secondaire moderne, Troisième recueil*, Tours : A. Mame et fils, 1897, In-16.

GERUZEZ, Eugène, *Cours de littérature, rédigé d'après le programme pour le baccalauréat ès-Lettres.* Paris: Imprimerie et librairie classiques de Jules Delalain et Cie, 1841. BNF: MFICHE Z-49514

GUILLAUME, Louis, *Morceaux choisis: à l'usage de la troisième et de la seconde : partie de l'élève*, Bruxelles ; Paris ; Rome: Desclée, de Brouwer, Collection des classiques latins, 1897, 404 p.

LABBE, J., *Morceaux choisis des classiques français (prose et poésie) à l'usage des écoles municipales. Cours Supérieur.* Paris: Librairie Hachette et Cie, 1881. BNF: 8-Z-1872.

LE ROY, Albert, *Mémento du baccalauréat ès lettres conforme aux programmes de 1880. Premier examen. Partie littéraire comprenant : conseils sur les épreuves écrites ; notices sur les auteurs et les ouvrages grecs, latins, français, allemands et anglais ; notions de rhétorique et de littérature classique.* Paris : Hachette, 1882. BNF : 8- Z- 1873.

LEBAIGUE, Charles, *Morceaux choisis de littérature française (prose et poésie) à l'usage des classes supérieures. Classe de seconde.* Troisième édition, Paris: E. Belin, 1886, VIII-498 p.

LEBAIGUE, Charles, *Morceaux choisis de littérature française. Classe de rhétorique et classe de première. précédée d'extraits des auteurs du XIe au XVIe siècles*, 5^e édition. Paris : Belin frères, 1891, In-12, CIII-592 p.

LEBAIGUE, *Morceaux choisis de littérature française, du XIe au XIXe siècle (prose et poésie), avec notices biographiques et littéraires, Classe de première.* 8^e édition, Paris : Belin frères, 1907, In-12, CIII-592 p.

LEVRAULT, Léon, *Auteurs grecs, latins, français : études critiques et analyses. Classes de Troisième, Seconde et Rhétorique.* 3 vols : tomes 2 et 3. Paris : P. Delaplane, 1902 [1897]. BNF : Microfiche 8-Z-14499.

MARC, Élie-Jean-Ernest (Abbé), *Manuel d'histoire de la littérature française où sont particulièrement étudiés et analysés les auteurs français du Baccalauréat, conformément au programme officiel du 2 août 1882, à l'usage des classes de troisième, seconde et rhétorique*. Paris : Putois-Cretté, 1884. BNF : MFICHE 8- Z- 2403.

MARCOU, François-Léopold, *Morceaux choisis des classiques français des 16e, 17e, 18e et 19e siècles, à l'usage des classes de Troisième, Seconde et Rhétorique: Poètes*. Paris : Garnier frères, 1881. Gallica: ouvrage numérisé.

MARCOU, François-Léopold, *Morceaux choisis des classiques français des 16e, 17e, 18e et 19e siècles, à l'usage du 2e cycle de l'enseignement secondaire (classes de seconde et de Première) : Poètes. 23e édition, refondue, augmentée et accompagnée de notes nouvelles*. Paris : Garnier frères, 1909 [1881], In-18.

MESTRE, Le P. (S. J.), *Analyses des auteurs français, latins et grecs prescrits pour la première épreuve du baccalauréat ès lettres*, par le P. Mestre. 2e édition. Lyon : Briday, 1877. BNF : 8- Z- 307.

NOËL, Auguste, *Morceaux choisis de littérature française (Prose et Poésie) à l'usage des classes supérieures, recueillis et annotés. Classe de Rhétorique*. Paris: Librairie classique d'Eugène Belin, 1863. BNF: Z-56360.

PELLISSIER, Augustin (1819-1894), *Morceaux choisis des classiques français (prose et vers), précédés de conseils pour la lecture à haute voix et la récitation. Recueil composé d'après les derniers programmes officiels pour l'enseignement moderne (classes supérieures)*, 9e édition, Paris : Hachette, 1898. BNF: 8-Z-4688.

PELLISSON, Maurice, *Morceaux choisis de prose et de poésie du XVIe au XIXe siècle*, publiés sous la direction de Ferdinand Brunetière, de l'Académie française. Paris: Librairie Ch. Delagrave, 1900. BNF: 8-Z-5298.

PELLISSON, Maurice, *Morceaux choisis de prose et de poésie du XVIe au XIXe siècle*, sous la direction de Ferdinand Brunetière, Paris : C. Delagrave, 1900-1901, 2 vol., Vol. 1 : Classe de seconde, 521 p.; Vol. 2 : Classe de rhétorique, 554 p.; in-16.

RAGON, Eloi (Abbé), *Morceaux choisis de prosateurs et de poètes français, depuis l'origine de la langue jusqu'à nos jours, avec des notes et des notices. Cours Supérieur: classes de*

Seconde et de Rhétorique, Cinquième et Sixième de l'enseignement spécial. Paris: Librairie Ch. Poussielgue, Coll. Alliance des Maisons d'éducation chrétienne, 1889. BNF: 8-Z-11529.

TOUTEY, Emile, *Morceaux choisis des classiques français, publiés avec des notes, analyses des idées, questions d'examens et devoirs écrits. Lectures primaires. Cours supérieur et complémentaire. Brevet élémentaire.* Paris: Librairie Hachette et Cie, 1907. BNF: MFICHE 8-Z-6268.

2.3. Divers (enseignement secondaire spécial, enseignement féminin et autres)

ANCELIN, A., VIDAL, E., *Morceaux choisis d'auteurs français (prosateurs et poètes) des XVIe, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, avec des notices biographiques sur les auteurs et des notes historiques, géographiques, grammaticales et littéraires. Lecture, Explication et Récitation d'auteurs français. Recueil conforme aux derniers programmes. A l'usage des classes de grammaire, de l'enseignement spécial (2e et 3e années) et de tous les établissements d'instruction. Cours moyen.* Paris: Nouvelle Librairie classique, scientifique et littéraire; Bruxelles: Alfred Castaigne libraire-éditeur, 1887. BNF: MFICHE 8-Z-10834.

Anonyme, *Analyses d'auteurs français, grecs et latins.* Cambrai : imp. de Régnier-Farez, 1877. BNF : 8- Z- 812.

Anonyme, *Cours de littérature à l'usage des jeunes personnes du Pensionnat Maquart,* Rheims: Imprimerie de E. Luton, 1843. BNF: MFICHE Z-46387 (1)

Anonyme, *Morceaux choisis de différens auteurs. Recueil destiné aux jeunes gens qui s'exercent de traduire de françois en latin,* Genève : chez J.-P. Bonnant, 1802, In-12.

Anonyme, *Morceaux choisis de littérature. Poésie,* Paris : Philippart, 1849, In-16.

Anonyme, *Morceaux choisis des meilleurs poètes françois propres à orner la mémoire des jeunes gens* [Esther et Athalie de J. Racine, Polyeucte de P. Corneille, Ruth et Tobie poèmes de Florian, etc...], Lyon : Rolland, 1819, 248 p. ; In-16

Anonyme, *Morceaux choisis des meilleurs poètes françois,* Paris : Ve Richard, 1805, In-8.

B. V. J. S, *Morceaux choisis de littérature française, prose et vers. Suivis d'un recueil de pensées instructives et morales*, Mézières : F. Devin, 1861, In-12.

BARRAU, Théodore-Henri, *Morceaux choisis des auteurs français, à l'usage des écoles normales primaires, des instituteurs et des institutrices*. Paris : L. Hachette, 1860 [en rouge sous cette date: 1859].

BAURET (Mlle), PELLISSIER, Georges, *Morceaux choisis du XVIe au XXe siècle. Cours Moyen : 1e, 2e et 3e années. Enseignement secondaire des jeunes filles*. 4e édition. Paris: Librairie Ch. Delagrave, 1910. BNF: EL 8-R-3559.

BERNARDIN, Napoléon-Maurice, *Morceaux choisis des classiques français du XVIIe siècle (Prosateurs et poètes), rédigés conformément aux programmes officiels de 1882, précédés d'un tableau de la littérature française au XVIIe siècle. Cours Complet d'enseignement secondaire spécial*. Paris: Librairie CH. Delagrave, 1883. BNF: 8-Z-2516.

BERRIAT-SAINT-PRIX, Charles, *Nouvelles leçons françaises de littérature et de morale ou Recueil de Morceaux choisis dans les meilleurs écrivains français des 17, 18 et 19e siècles, Ouvrage classique à l'usage des collèges et des institutions, pour servir de suite aux leçons françaises de MM. Noël et De la Place*. Tome Premier, Paris: Brunot-Labbe, Libraire de l'université royale, 1828. (Biblio. Arsenal. Cote: 8-Z-43928).

BOUCHER, Auguste, *Morceaux choisis de littérature française (prose et poésie) à l'usage des élèves de l'enseignement secondaire spécial des lycées et des collèges. Première partie. Approuvé par le Conseil supérieur de perfectionnement de l'enseignement secondaire spécial*. 7e édition. Paris: Librairie classique E. Belin, Vve Eugène Belin et Fils, 1883. BNF: Mfiche 8-Z-3532.

BRUNETIERE, Ferdinand, *Manuel de l'histoire de la littérature française*, 1 vol. 3e édition Paris : Ch. Delagrave, 1897.

BUQCALLOS, *Morceaux choisis de littérature et de morale, ou recueil en prose et en vers des traits brillants de nos plus célèbres auteurs*, Lille : Castiaux, 1822, 2 vol. in-12: I. Prose; II. Vers.

CAHEN, Albert, *Morceaux choisis des auteurs français des XVIe, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, publiés avec des notices et des notes. Cours supérieur. Deuxième partie (Poésie), précédée d'un choix de textes en vers tirés des auteurs du moyen âge. Collection d'ouvrages*

de littérature à l'usage des jeunes filles, publiée sous la direction de M. Eugène Manuel, ancien inspecteur général de l'instruction publique, conformément aux programmes officiels. 4e édition revue et augmentée. Paris: Librairie Hachette et Cie, 1905. BNF: 8-Z-5926.

CAHEN, Albert, *Morceaux choisis des auteurs français. IIe partie, Poésie, cours supérieur: 3e, 4e, 5e années: des origines jusqu'à nos jours*, Paris: Hachette, 1889, 657-1169 p.

CHATAU, P.-J., *Morceaux choisis de Corneille, Molière, La Fontaine, Quinault, Boileau, Deshoulières, Racine, Regnard, J.-B. Rousseau, Crebillon, Racine le fils, Voltaire, Gresset, Saint-Lambert, Delille*. Paris, chez J. Gratiot, 1814. BNF: YE-12192.

CHATEL, Gustave, *Morceaux choisis des auteurs français des XVIe, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, premier cycle (section A), avec une préface de Gabriel Compayré et des notices biographiques et bibliographiques, notes et questionnaires*, Paris, H. Paulin, 1910, In-12, CVIII-641 p.

COUTANT, Ernest Charles, *Morceaux choisis de littérature française. Première partie, Enseignement moral et civique: prose et vers*, Deuxième édition, Paris : C. Delagrave, 1889, 300 p.

COUTANT, Ernest Charles, POPET, Antonin, *Morceaux choisis de littérature française. Deuxième partie, Les genres littéraires: prose et vers*, Paris : Ch. Delagrave, 1891, VII-552 p.

Curo, Marie, *Cours de littérature et de belles-lettres suivi d'un recueil de citations et de modèles, extraits de nos chefs-d'œuvre littéraires et enseignant le style par l'exemple, à l'usage des familles et des maisons d'éducation*. Paris: Bernardin Béchét, Libraire éditeur, 1869. BNF: Z-46579.

DAXHELET, Arthur, *Manuel de littérature française, par le professeur de rhétorique à l'Athénée royale de Bruges*, Bruxelles: J. Lebègue et Cie Libraires et éditeurs, 1901.

DE LA PLACE, François, NOËL, François-Joseph-Michel, *Leçons françaises de littérature et de morale, ou Recueil, en prose et en vers, des plus beaux Morceaux de notre Langue dans la Littérature des deux derniers siècles; ouvrage classique à l'usage de tous les établissements d'instruction, publics et particuliers, de l'un et de l'autre sexe*. 2 Vols : Tome premier. 6e édition. Paris: Le Normant et H. Nicolle, 1813, [1804]. BNF: Z23278.

DE LA PLACE, François, NOËL, François-Joseph-Michel, *Leçons françaises de littérature et de morale, ou Recueil, en prose et en vers, des plus beaux Morceaux de notre Langue dans la Littérature des deux derniers siècles, avec des Préceptes de genre et des Modèles d'exercices* par La Harpe, Marmontel, Maury, Le Batteux, etc. Ouvrage classique adopté par l'Université Royale de France, à l'usage des collèges et institutions. 2 Vols : Tome second. 22e édition. Paris: Le Normant, 1836 [1804]. Gallica: ouvrage numérisé.

DEBIEUVRE, Auguste-Marie-Louis (Lieutenant), *Manuel littéraire, à l'usage des sous-officiers candidats aux écoles militaires et aux emplois civils*, Paris : Berger-Levrault, 1899, In-16, VI-126 p.

DERIAT, Jules, *Morceaux choisis des auteurs français, poètes et prosateurs, du moyen âge à nos jours, lectures expliquées*, Paris, Belin frères, 1914, In-18, VII-536 p.

FAGUET, Émile, *Dix-septième siècle: études littéraires*. 6ème édition. Paris : Lecène : Oudin, 1890. BNF : 840.900 4 FAGU d.

FAGUET, Emile, *Notices littéraires sur les auteurs français prescrits par le nouveau programme du 11 août 1884*. 3e édition revue et augmentée. Paris : H. Lecène et H. Oudin, 1887. Google books.

FAYOLLE, François-Joseph-Marie, *Cours de littérature en exemples, ou Morceaux choisis des meilleurs écrivains français, précédés d'instructions sur les différens genres de style, à l'usage des collèges et des maisons d'éducation de l'un et l'autre sexe*. 2Vols. Paris : Ménard et Desenne fils, 1817-1821. BNF: Z-48760 'T 1'; Z-48763 'T 2'.

FELLENS, Jean-Baptiste, *Manuel poétique et littéraire, ou Modèles et principes de tous les genres de composition en vers*. Paris : Roret, 1838. BNF :

GIDEL, Charles-Antoine, *Histoire de la littérature française depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVIIe siècle*. Paris : A. Lemerre, 1882. BNF : 8- Z- 2019.

GODEFROY, Frédéric, *Morceaux choisis des prosateurs et poètes français des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles*. 5 vols. Vol 4 : Cours supérieur 'Poètes'. 2e édition. Paris: Gaume et Cie, 1873-1882. Gallica : ouvrage numérisé.

GUYET DE FERNEX, *Morceaux choisis de la littérature française, ou le Style enseigné par les plus beaux exemples, extraits des meilleurs écrivains modernes, Précédé d'un coup d'œil sur chaque genre*, Paris : B. Renault, 1845, In-18, 356 p.

HAUTPOUL (Comtesse de), *Cours de littérature ancienne et moderne, à l'usage des jeunes demoiselles. 2e édition revue, corrigée et augmentée d'un volume sur la littérature étrangère, avec figures*. Tome second. Paris: chez Bossange; Londres: chez Martin Bossange et Comp., 1821. BNF: MFICHE Z-50257.

HENNEQUIN, Jean-Pierre, *Cours de littérature ancienne et moderne, contenant un traité complet de poésie, extrait des meilleurs critiques et commentateurs, enrichi de 700 notices sur les poètes les plus célèbres, de tous les temps et de toutes les nations. Ouvrage orné de citations et de traductions de différents poètes en français, en latin, en grec, en anglais, en allemand, en espagnol et en portugais*. 4 Vols. Moscou: Impr. d'Auguste Semen, 1821-1822. BNF: Z-50398 ; MFICHE Z-50399 ; MFICHE Z-50400 ; MFICHE Z-50401.

LACOUTZ, Jean-Pont-Victor (abbé de Lévizac), *Cours de littérature française, extrait des meilleurs auteurs*. Tome 1. Paris: chez Léopold Collin, 1807. BNF: Z-24159.

LALANNE, Jean-Philippe-Auguste (abbé), DOUAY, Maurice A., *Art poétique d'Horace avec l'exposition analytique du plan de l'auteur, suivi d'une analyse didactique de l'art poétique de Boileau-Despréaux, avec des notes de critique littéraire, les indications des lieux d'imitation et des anecdotes historiques empruntées à la dernière édition que Boileau ait revue et annotée lui-même, Traduction littérale de l'art poétique d'Horace, notes philologiques accompagnant le texte latin et index historique*. Paris: Imprimerie, Librairie et Papeterie classiques Gedalge Jeune, 1877. BNF: YC-10852.

LANSON, Gustave, TRUFFAU, Paul, *Manuel illustré d'histoire de la littérature française*, Paris: Hachette, [s.d.], 1 vol. 813 p. ; in-12.

LEBAIGUE, Charles, *Morceaux choisis de littérature française (prose et poésie), à l'usage des classes de l'enseignement secondaire spécial et des cours de jeunes filles. Cours Moyen*. 6e édition. Paris, Librairie classique Eugène Belin, Vve Eugène Belin et fils, 1885. BNF: 8-Z-3694.

LEGEAY, J.-P., *Traité élémentaire de l'art poétique ou la poésie de Boileau développée et appuyée des exemples tirés des meilleurs auteurs français, suivis des éléments de la*

versification française. Ouvrage utile aux Instituteurs et aux jeunes gens qui désirent connaître les règles de la poésie française. Paris: chez Ducauroy, Imprimeur-Libraire, An X-1802. BNF: Y-436.

LEMONNIER, André Hippolyte, *Nouvelles leçons françaises de littérature et de morale, contenant 1°. un Précis élémentaire de Rhétorique et de Versification, suivi de l'Art poétique de Boileau; 2°. des Morceaux choisis des prosateurs et des poètes français, avec les Imitations des anciens; 3°. des Maximes et Pensées, extraites de nos meilleurs écrivains; 4°. de courtes Notices sur le principaux auteurs anciens et modernes.* Tomes premier et second. Paris: chez Haut-coeur et Gayet jeune, libraires, 1882. BNF: Z-53404/Z-53405.

LHOMME, Marie-François, *Morceaux choisis du Moyen âge au XVIIIe siècle.* Paris: Librairie classique Paul Delaplane, 1892. BNF: 8-Z-12964.

LOUIS, Eugène, *Morceaux choisis des principaux écrivains français depuis l'origine de la langue,* Paris : A. Boyer, 1876, In-18, 384 p.

MANSART, E. A, *Lycée ou Analyse critique des chefs-d'œuvre littéraires des dix-septième et dix-huitième siècles, augmenté de notes.* Londres: chez Longman, Rees, Orme, Brown et Green, 1830. BNF: Z-54460.

MARTY, B. V., *Morceaux choisis de littérature,* Paris : N. J. Philippart, 1861, In-16.

MOUCHARD, Anselme, *Histoire de la littérature française.* Paris : Librairie Vve Ch. Poussielgue, 1905. BNF :

NISARD, Désiré, *Histoire de la littérature française.* Paris : Librairie Firmin Didot frères, 1854.

P. M., *Manuel littéraire à l'usage des aspirants et aspirantes au brevet supérieur (Programme du 3 août 1881).* Lyon: Librairie Briday, Charrat successeur, 1882. BNF :

P. M.? , *Manuel littéraire : Cours de littérature Style, Composition, Poétiques : Histoire littéraire des genres,* Paris ; Lyon : Delhomme et Briguet, 1897, 1 vol. 468 p ; 19 cm, dixième édition.

PERIE, G., *Morceaux choisis des meilleurs auteurs français des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles avec des notions générales d'histoire littéraire.* 2e édition. Paris: Dunod, 1925. BNF: MFICHE 8-Z-23255.

PETIT DE JULLEVILLE, Louis, *Morceaux choisis des auteurs français, poètes et prosateurs, des origines à nos jours avec notes et notices*. Paris: G. Masson éditeur, 1886. BNF: MFICHE 8-Z-10089.

PLOETZ, Charles, *Manuel de littérature française*, Berlin : F. A. Herbig, 1877, 1 vol. XLVIII-784 p ; In-8°, 5e édition.

RAYNAUD, *Manuel littéraire ou Cours de littérature française en forme de dictionnaire, à l'usage des maisons d'éducation et des jeunes gens dont les études n'ont pas été complétées*. 8e édition. Paris: chez l'auteur, à la Librairie de l'enseignement catholique, et chez Delaunay, 1839. BNF: Z-58356.

RICHARDSON, Jean, *Morceaux choisis des meilleurs auteurs anglais et français, en prose et en vers, pour traduire des deux manières et servir de manuel pour un cours de langue anglaise*, Paris : l'auteur, 1822, 2 tomes en 1 vol. in-8.

SOUPEY, Marguerite, PELLISSIER, Georges, *Morceaux choisis du XIe au XXe siècle. Cours Supérieur 4e, 5e et 6e années. Enseignement secondaire des jeunes filles*. Paris: Librairie Ch. Delagrave, 1904. BNF: 8-Z-5751.

THERY, Augustin, *Cours de littérature générale. Première partie: Cours d'histoire littéraire*, Paris: Hachette et Cie; Alger, Hachette et Cie, 1847. BNF: MICROFILM M-18396.

TROUFLEAU, Charles, *Manuel de Littérature française*, Paris : Aillaud, 1907, In-12.

3. PÉRIODIQUES (documents numérisés : Gallica, sauf indication contraire)

AIGNAN, Constant, et LACRETELLE, Etienne, etc., *La Minerve française*. Paris : au bureau de la Minerve française, 1818-1820. Hebdomadaire.

AQUIN DE CHATEAU-LYON, Pierre-Louis d', *Almanach littéraire ou Étrennes d'Apollon*. Paris, Veuve Duchesne, 1777-1805.

Bibliothèque ancienne et moderne (1714-1730), Genève, Slatkine Reprints, 1968.

Bibliothèque choisie (1703-1713), Genève, Slatkine Reprints, 1968.

DE CHAUMEIX, Abraham, et D'AQUIN, Pierre-Louis, *Le Censeur hebdomadaire*. Tomes 1 à 5. Utrecht: chez Cuissart, 1760-1761. Hebdomadaire.

DOMERGUE, François-Urbain, *Journal de la langue française, soit exacte soit ornée*. Genève: Sltakine Reprints, 1978. Réimpression de l'édition de Lyon-Paris, 1784-1792. Hebdomadaire.

DUSAULCHOY DE BERGEMONT, Joseph-François-Nicolas, COLNET DU RAVEL, Charles-Joseph et PORTHMANN, Jules-Louis-Melchior, *Journal des arts, de littérature et de commerce*. Paris : [s.n.], 1801-1813.

Écho de la littérature et des beaux-arts en France et à l'étranger. Paris : [s.n.], 1840-1848. Mensuel.

ÉCOUCHARD-LEBRUN, Ponce-Denis et ÉCOUCHARD-LEBRUN DE GRANVILLE, Jean-Etienne, *La renommée littéraire, Nouvel ouvrage périodique*. Paris : chez Laurent Prault quay des Augustins et chez tous les libraires, 1762-1763. Bimensuel.

FRERON, Elie-Catherine, *L'année littéraire*. Amsterdam (et se trouve à Paris) : chez Michel Lambert, 1754-1802.

FRERON, Elie-Catherine, *Lettres de Mme la comtesse de *** sur quelques écrits modernes*. Genève : chez les frères Philibert, 1746. Mensuel.

FRERON, Elie-Catherine, *Lettres sur quelques écrits de ce temps*. 13 vols. Genève : chez Cailleau et Duschene, 1749-1754. BNF : FB- 32540-32552 < T. 1-13 >. Mensuel.

FURCY, B., *L'Écho du Parnasse, ou choix des œuvres inédites des auteurs contemporains*. Paris : chez B. Furcy et chez Pillet aîné, 1823.

GACON, François (dit le Poète sans fard), *Le secrétaire du Parnasse, au sujet de la tragédie d'Inès de Castro, et souscriptions désintéressées par le P. S. F.* Paris: François Fournier, 1723. Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Gazette littéraire: revue française et étrangère de la littérature, des sciences et des beaux-arts. Paris : [s.n.], 1829-1831. Hebdomadaire.

Gazette nationale ou Moniteur universel. Paris, [s.n.], 1799-1823.

Histoire Critique de la République des Lettres, tant ancienne que moderne, Utrecht, chez Guillaume à Poulsum, puis chez Desbordes, 1713-1718.

Journal de Neuchâtel, ou Journal helvétique, ou Annales littéraires de l'Europe, et principalement de la Suisse, dédié au Roi. Neuchâtel, [s.n.], 1781-1782. Mensuel.

Journal des débats politiques et littéraires. Paris, [s.n.], 1814-1830. Quotidien.

Journal des savants. Paris, [s.n.], 1713-1911. Mensuel.

Journal littéraire, La Haye, Johnson et Van-Duren, 1713-1737.

La Semaine littéraire : revue hebdomadaire, Genève, [s.n.], 1893-1911. Hebdomadaire.

Le Ménestrel : journal de musique, Paris, Heugel, 1833-1909. Hebdomadaire.

Le Mentor moderne ou Discours sur les mœurs du siècle, traduit de l'anglais du Guardian de Mrs ADDISSON, STEELE et autres auteurs du Spectateur. Tome second. La Haye, chez les frères Vaillant et Prévost, 1723.

LECLERC, Jean, *Bibliothèque ancienne et moderne,* Genève, Slatkine Reprints, 1968. Réimpression de l'édition d'Amsterdam, 1714-1730, 29 vols. Trimestriel.

LECLERC, Jean, *Bibliothèque choisie,* Genève, Slatkine Reprints, 1968. Réimpression de l'édition d'Amsterdam, 1703-1713, 28 vols. Trimestriel.

MALO, Charles, *La France littéraire (puis) Journal de la littérature, des sciences et des arts.* Paris, Paris : [s.n.], 1832-1843.

MASSON, Samuel, *Histoire Critique de République des Lettres, tant ancienne que moderne,* Utrecht, chez Guillaume à Poulsum, puis chez Desbordes, 1713-1718.

Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-arts (1701-1767), Genève, Slatkine Reprints, 1968.

NADAL, Augustin, et PIGANOL DE LA FORCE, Jean-Aymar, *Le Nouveau Mercure, dédié à son altesse sérénissime Monseigneur le Prince de Dombes.* Avril 1711. Trévoux (et se vend à Paris): chez Michel Brunet et Etienne Ganeau, (1708-1711). Mensuel.

Nouvelles Littéraires contenant ce qui se passe de plus considérable dans la République des Lettres, La Haye, chez Henri du Sauzet, 1715-1718.

Nouvelles littéraires, contenant ce qui se passe de plus considérable dans la république des lettres. La Haye, chez Henri du Sauzet, 1715-1720. BNF : MFICHE Z- 21875. Hebdomadaire.

PIDANSAT DE MAIROBERT, Matthieu-François, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France, depuis 1752 jusqu'à nos jours ; ou Journal d'un observateur.* 36 tomes. Londres : chez John Adamson, 1777. BNF : Z- 16780-16815 < t. 1-36.

PREVOST, Antoine-François, *Le Pour et Contre ouvrage périodique d'un goût nouveau, dans lequel on s'explique librement sur tout ce qui peut intéresser la curiosité du public, en matière de sciences, d'arts, de livres, d'auteurs, &c. sans prendre aucun parti, et sans offenser personne.* Paris, Didot, 1733-1740. 20 vols. BNF : MFILM Z- 12827-12846. Hebdomadaire.

Recueil de toutes les feuilles de la Spectatrice qui ont paru et de celles qui n'ont point paru. Paris, chez la Veuve Pissot et chez Jean de Nully, 1730. Bimensuel.

Revue de Paris. Paris, [s.,n.], 1829-1845. Hebdomadaire.

ROUSSEAU, Pierre, *Journal encyclopédique, par une société de gens de lettres.* Liège, Everard Kints, 1756-1793. BNF : MFILM Z- 51274-52118. Bimensuel.

SAUTREAU DE MARSY, Claude-Sixte, *Annales poétiques, ou Almanach des muses, depuis l'origine de la poésie française.* Paris, chez Delalain, 1778.

TOURNEMINE, René-Joseph de, et BERTHIER, Guillaume-François, *Journal de Trévoux ou Mémoires pour l'histoire des sciences & des beaux-arts, recueillis par l'ordre de Son Altesse Sérénissime Monseigneur Prince souverain de Dombes.* 67 tomes. Trevoux : de l'imprimerie de S. A. S. et se vendent à Paris, chez Jean Boudot, 1702-1758. Mensuel.

VAN EFFEN, Justus, *Journal littéraire, seconde édition revue et corrigée.* La Haye, chez T. Johnson puis chez Van Duren, [1713] 1715-1736.

VINCENT, Monique: « Mercure Galant » (Extraordinaire, Affaires du temps). Table analytique contenant tous les articles publiés, 1672-1710. Ps: Champion '98. 1051 p.

4. AUTRES SOURCES

Anonyme, *Étrennes à M. Clément, par un ami de M. de Voltaire, ou Dénonciation de l'ombre de Boileau, à l'auteur des Observations, avec une courte digression sur quelques écrits en vers contre M. de Voltaire*. Genève, [s.,n.], 1773. Gallica : ouvrage numérisé.

Anonyme, *A mitraille sur les agioteurs, par un Paysan*. Paris : Albert frères, 1847. Gallica, ouvrage numérisé.

Anonyme, *Adieux à la ville de Paris. Imitation de la première satire de Boileau*. [S.l., après 1666].

Anonyme, *Boileau aux prises avec les jésuites et des éclaircissements sur les œuvres de ce poète*. Cologne, chez les héritiers de Pierre Marteau, 1706. BNF: YE-8795.

Anonyme, *Faiblesse et barbarie actuelle de Paris en matière de poésie, par un Charabia-parisphobe de Villeneuve-sur-Lot*. Paris, chez Ledoyen, 1842. Gallica: ouvrage numérisé.

Anonyme, *Lettre à M. Clément, dans laquelle on examine son épître de Boileau à M. de Voltaire, par un homme impartial*. Genève (et se trouve à Paris), chez Valade, 1772. Gallica : ouvrage numérisé.

Anonyme, *Lettre à Madame la marquise de Mén..., sur les éloges prodigués à Boileau dans le Cours de Belles-Lettres de l'abbé Batteux*. Genève (se trouve à Paris), chez de Senne et chez les Marchands de Nouveautés, 1788. BNF: 8-LN27-2203.

Anonyme, *Lettre sur le drame à M P....* Amsterdam (se trouve à Paris), chez les libraires qui vendent des nouveautés, 1774. Gallica : ouvrage numérisé.

ARISTOTE, *Poétique*, éd. et trad. Roselyne DUPONT-ROC et Jean LALLOT, Paris: Seuil, 1980.

BABOIS, Victoire, *Épître aux romantiques*. [s.,n.], 1830. Gallica: ouvrage numérisé.

BATTEUX, Charles (abbé), *Les quatre poétiques : d'Aristote, d'Horace, de Vida, de Despréaux, avec les traductions et des remarques*. Paris, chez Saillant et Nyon, 1771. Gallica : ouvrage numérisé.

BELIERES, Hyacinthe, *Procès à la rime*. Saint-Omer, chez Tumerel-Bertram, 1858. Gallica : ouvrage numérisé.

BERVILLE, Albin de, *Étude sur les rythmes de la poésie française*. Cean, A. Hardel, 1862. Gallica : ouvrage numérisé.

BERVILLE, Albin de, *Un mot sur Boileau, à propos d'un jugement de Voltaire*. Amiens : Impr. de E. Herment, 1857.

BOUHOURS, Dominique, *La manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit, dialogues* [1687], Paris, Fl. Delaulne, 1705, texte reproduit avec une introduction et des notes de S. Guellouz, Toulouse, S.L.C., 1988.

BOUHOURS, Dominique, *Les entretiens d'Ariste et d'Eugène* [1671], Paris, H. Champion, coll. « Sources classiques », 2004.

BOURGOIN, Auguste, *Les Maîtres de la critique au XVII^e siècle: Chapelain, Saint-Évremond, Boileau, La Bruyère, Fénelon* [1889], Paris, Slatkine, 1970.

BROSSETTE, Claude, *Mémoires sur Boileau-Despréaux. Correspondance entre Boileau-Despréaux*. Éd. Auguste Laverdet, Paris, Techener, 1858.

BRUNETIERE, Ferdinand, 'Boileau', *La Grande Encyclopédie: inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts, par une société de savants et de gens de lettres, sous la direction de MM. Hartwig Derembourg, F.- Camille Dreyfus, A. Giry*. Paris, H. Lamirault, 1885.

CHAUSSARD, Pierre-Jean-Baptiste, *Epître sur quelques genres dont Boileau n'a point fait mention dans son art poétique*. Paris, Imprimerie de P. Didot l'aîné, 1811. BNF: YE-5604.

CLEMENT, Jean-Marie-Bernard, *Boileau à M. de Voltaire*, [s.,n.], 1772. Gallica : ouvrage numérisé.

CLEMENT, Jean-Marie-Bernard, *Lettre de M. Clément à M. de L.H., au sujet d'une satire intitulée Mon dernier mot, qui court dans le monde sous le nom du premier*. [s.,n.], [s.,d.]. Gallica : ouvrage numérisé.

CLEMENT, Jean-Marie-Bernard, *Mon dernier mot*. Genève, [s.,n.], 1775. Gallica : ouvrage numérisé.

CLEMENT, Jean-Marie-Bernard, *Satire sur la fausse philosophie*. [s.,n.], 1778. Gallica : ouvrage numérisé.

CLEMENT, Jean-Marie-Bernard, *Satyre à M. Palissot de Montenoy*. Ouvrage posthume. Genève, [s.,n.], 1769. Gallica : ouvrage numérisé.

CUBIERES-PALMEZEAUX, Michel de, *Lettre à M. le Marquis de Ximenès sur l'influence de Boileau en littérature*. Amsterdam (se trouve à Paris), chez Royez, 1787. Gallica : ouvrage numérisé.

D'OLIVET, l'abbé, *Histoire de l'Académie française, avec une introduction, des éclaircissements et des notes par M. Ch.-L. Livet*. T. I et II, Genève-Paris, Slatkine Reprints, 1989.

DESMAIZEAUX, Pierre, *La vie de monsieur Boileau-Despréaux*, Amsterdam, H.Schelte, 1712.

FAYOLLE, Francois-Joseph-Marie, *Dialogue des morts : Racine et Mme de Sévigné*. Sur l'opinion. Paris, Imprimerie J.-B. Sajou, 1814. Gallica: ouvrage numérisé.

FONTANIER, Michel, *Le Boileau des collèges, ou Boileau réduit à ce qu'il peut avoir de plus utile pour les jeunes étudiants et accompagné d'un commentaire propre à en faire un véritable livre de classe*. Paris, Librairie classique de Maire-Nyon, 1825. Gallica: ouvrage numérisé.

FRERON, Elie, *Voltariana ou éloges amphigouriques de François-Marie Arouet, Sieur de Voltaire, discutés et décidés pour sa réception à l'Académie française*. Paris, [s.,n.], [s.,d.]. Gallica : ouvrage numérisé.

GIBERT, Balthazar, *Jugements des savants sur les auteurs qui ont traité de la rhétorique, avec un précis de la doctrine de ces auteurs. Tome premier contenant les auteurs grecs et les latins jusqu'à Quintilien*. Paris, chez Jacques Estienne, 1713. BNF : Microfilm M-4343 (1).

HONESTA (Mlle), *Satire contre les hommes du XVIIIe siècle ou Récrimination des femmes contre la Satire X de Boileau, parodiée sur les mêmes rimes avec le texte en regard*. Paris : chez Pillet, 1816. Gallica: ouvrage numérisé.

HORACE, *Art poétique*, éd. et trad. E. TAILLEFERT, Paris: Hachette, 1980.

J.D., *Lettre d'un provincial à M. Despréaux. Réflexions critiques sur l'art poétique de Boileau*. Paris : Imprimerie de Louis Henry, 1865 [1701]. BNF :

LE CORVAISIER JUNIOR, *Une parodie curieuse de l'art poétique de Boileau, tirée d'un almanach de poche du XVIIIe siècle, réimprimée par les Pantagruélistes*. Rouen : chez J. Lemonnier, 1879. BNF: MFICHE YE-34261.

LE PREVOST D'EXMES, *Examen des jugements opposés portés par MM. Le Marquis de Ximenès, Daunou et le Chevalier de Cubières, sur la question suivante: De l'influence de Boileau sur la littérature française*. Genève (se trouve à Paris): chez Royez, 1787. BNF : ZP-1861.

MARMONTEL, Jean-François, *Poétique française*. 2 Vols. Paris : Lesclapart, 1763. Gallica : ouvrage numérisé.

MEAUME, Edouard, *Boileau et Bussy-Rabutin. Extrait du Bulletin du Bibliophile publié par Léon Techener*, avril 1877. BNF: 8-LN27-30088.

MERCIER, Louis-Sébastien, *Satyres contre Racine et Boileau, dédiées à A. W. Schlegel*. Paris : chez Hénez et Tourneisen fils, 1808. Google books.

MUS, *Profession de foi par les poètes à la mode*. Bordeaux : Imprimerie de Lawalle Jeune, 1811. Gallica: ouvrage numérisé.

PALISSOT DE MONTENOY, Charles, *La Dunciade : Poème en dix chants*. 2 vols. Londres : [s.,n.], 1771. Gallica: ouvrage numérisé.

QUERARD, Joseph-Marie, *La littérature française contemporaine, accompagnée de notes*. Paris : F. Bourquelet, 1842.

REVILLOUT, Charles-Jules, *Les maîtres de langue française au XVIIe siècle : Olivier Patru (1604-1681), ses relations avec Boileau-Despréaux*, Montpellier, Imprimerie de C. Boehm, [1892 ?]

ROUCHER-DERATTE, Clément, *Petit art poétique, en six cent trente-six vers, sous forme de placet, sur les lois et le mécanisme des vers et de la césure. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée de plus que du double, avec une préface en cinquante-huit vers, et de notes et remarques intéressantes*. Montpellier : J.-G. Tournel, 1818. Gallica : ouvrage numérisé.

SAINTE-BEUVE, Charles-Augustin, *Les grands écrivains français : Etudes des lundis et des portraits, XVIIesiècle : « Les poètes Malherbe, Racan, Maynard, Mathurin Régnier, Théophile de Viau, Saint-Amant, Voiture, La Fontaine, Boileau*, Paris, Garnier Frères, 1927.

SAINTE-BEUVE, Charles-Augustin, *Portraits littéraires, par Géraud Antoine*, Paris, éd. Robert Laffont, S.A., 1993.

VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique, avec préface, avertissement et notes par M. Beuchot*, Paris, Werdet et Lequien fils: Firmin Didot frères, 1829.

XIMENEZ, Augustin-Louis de, *De l'influence de Boileau sur l'esprit de son siècle*. Paris: chez l'Esclapart et Bailly, 1787. BNF: 8-LN27-2201.

BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE

ADAM, Antoine, *Histoire de la littérature française au XVIIe siècle*, Paris, éd. Domat, t. 3, 1961.

ALBRIEUX, Léone, et PRALON-JULIA, Dolorès, *Ratio studiorum : plan raisonné et institution des études dans la Compagnie de Jésus : édition bilingue latin-français*, annotée et commentée par COMPERE, Marie-Madeleine, Paris, Belin, 1997.

AMALVI, Christian, *Répertoire des auteurs de manuels scolaires et de livres de vulgarisation historique de langue française de 1660 à 1960*, Paris, La Boutique de l'Histoire, 2001, 288 p.

ARGOD-DUTARD, Françoise, *Quelles perspectives pour la langue française? Histoire, enjeux et vitalité du français en France et dans la francophonie*, Presses Universitaires de Rennes, coll. 'Interférences', 2003.

ARIES, Philippe, DUBY Georges, *Histoire de la vie privée: de la Renaissance aux Lumières*, tome 3, Paris: éditions du Seuil, 1986, 637 p. (B. Municipale Vaugirard: 909 HIS).

ARIES, Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon, 1960..

Atlas de la Révolution : 2-L'enseignement, dir. JULIA. Dominique, Paris, éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1987.

AUROUX, Sylvain, *Histoire des idées linguistiques*, vol. 1-3, Bruxelles, 1989.

BANDERIER, Gilles, « A propos d'un autographe (perdu) de Boileau », *XVII^e siècle LIV* ('02) 155-156

BARBAFIERI, Carine: « Du mauvais goût, en gastronomie et en littérature, selon Boileau », *Lettres Romanes*, 2008 Feb-May; 62 (1-2), p.37-53.

BARTHES, Roland, *Critique et vérité*, Paris, éd. du Seuil, 1966.

BASSY, Alain-Marie, « Le texte et l'image », *Histoire de l'édition française*, op. cit., t.2.

BASSY, Alain-Marie, « Du texte à l'illustration: pour une sémiologie des étapes », *Semiotica*, 11/4/1974, pp. 297-334.

BEAUCE, Thierry de, *Nouveau discours sur l'universalité de la langue française*, Paris, Gallimard, 1988.

BEAUVOIR, Simone de, *Le deuxième sexe*, Paris, Gallimard, 1949.

BECQ, Annie (automne 1998), « Le XVIIe siècle au miroir du XVIIIe », *Littératures classiques* (34), pp. 251-266.

BECQ, Annie, *Genèse de l'esthétique française moderne: de la raison classique à l'imagination*, 2 vol., Pise: Pacini, 1984.

BELLESSERT, André, *Sur les grands chemins de la poésie classique: Ronsard, Corneille, La Fontaine, Racine, Boileau*, Paris: Perrin, 1914.

BEN MESSAOUD, Samy (2001), « Une nouvelle source d'étude de Boileau: les papiers Brossette », *Studi Francesi* (135), pp. 585-96.

BEN MESSAOUD, Samy, « Boileau and Mademoiselle le Froid, or the friendship of a librettist with a performer of Lambert », *Revue de musicologie*, 1998.

BEN MESSAOUD, Samy, « Claude Brossette », *Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon*, n° 5684, lundi 2 avril 2007.

BEN MESSAOUD, Samy, « L'enseignement rhétorique de Gibert », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie. La formation de D'Alembert*, revues.org, avr. 2005, N°38, 33 p.

BEN MESSAOUD, Samy, « Visages de Claude Brossette », *Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon*, n° 5961, lundi 23 juillet 2012.

BEN MESSAOUD, Samy, « Lettre de Boileau à Antoine Arnaud. Étude critique d'une copie inédite », *XVIIe siècle L* ('98), p.709-714

BEN MESSAOUD, Samy, « Un ami inconnu de Boileau », *XVIIe siècle* XLVIII ('96), p.177-179. (Gibert)

BEN MESSAOUD, Samy, « Une Nouvelle Source d'étude de Boileau: Les Papiers Brossette », *Studi Francesi*, 2001 Sept-Déc. ; 45 (3 [135]): p.581-96.

BEN MESSAOUD, Samy, dont « Claude Brossette, éditeur de Boileau », *Bulletin de la Société historique, archéologique et littéraire de Lyon*, années 2008-2009, 2011, t. XXXVI, pp. 125-142.

BEUGNOT, Bernard et ZUBER, Roger, *Boileau. Visages anciens, visages nouveaux, 1665-1970*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1973.

BEUGNOT, Bernard, « Boileau et la distance critique », *Études françaises* (Montréal) 5 (1969): pp. 195-206.

BEUGNOT, Bernard, « Boileau, une esthétique de la lumière », *Studi francesi* 44 (1971): pp. 229-237.

BEUGNOT, Bernard, et ZUBER, Roger, *Boileau. Visages anciens, visages nouveaux, 1665-1970*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1973.

BEUGNOT, Bernard, *Les Muses classiques : essai de bibliographie rhétorique et poétique, 1610-1716*, Paris, Klincksieck, 1996.

BEUGNOT, Bernard, *Les Muses classiques : essai de bibliographie rhétorique et poétique, 1610-1716*, Paris, Klincksieck, 1996.

BILLAZ, André, *Les écrivains romantiques et Voltaire : essai sur Voltaire et le romantisme en France (1795-1830)*, Service de reproduction des thèses de Lille III, 1974.

BLOCKER, Déborah, « Territoires de savoirs et espaces de temporalités. Le sublime de Boileau aux prises avec quelques modernités », *Seventeenth Century French Studies* XXIX ('07) 113-23

Boileau. Poésie, esthétique. Colloque / organisé par BURY, Emmanuel. Ds: Papers on French Seventeenth Century Literature XXXI ('4).

Boileau: poésie, esthétique, colloque organisé avec le concours de DECLERQ, Gilles, KAPP, Volker, et PHILLIPS, Henry, Versailles, 22-23 mai 2003, Tübingen, G.Narr, 2004.

BOMBART, Mathilde, « Le savoir des clés : note, érudition et lecture à clé. Un annotateur de Boileau au XVIIIe siècle, Claude Brossette », Notes. Études sur l'annotation en littérature, dir. ARNOULD, Jean-Claude, et POULOUIN, Caludine, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2008.

BONNET, Jean-Claude, *Naissance du Panthéon : Essai sur le culte des grands hommes*, Paris, Fayard, 1998.

BOUDROT, Pierre : *L'écrivain éponyme. Histoire sociale et culturelle des clubs et sociétés prenant nom d'écrivain en occident. De la révolution française aux lendemains de la seconde guerre mondiale*. Université de soutenance : Paris 1.

BRAY, Bernard, « Le classicisme de Boileau: les personnages et leur fonction pratique dans les Satires », *Französische Klassik: Theorie, Literatur, Malerei*, Munich: Fink, 1985.

BRAY, René, *Boileau : l'homme et l'œuvre*, Paris, Boivin, 1942.

BRAY, René, *La formation de la doctrine classique en France*, Paris, Librairie Nizet, 1966.

BRIOT, Frédéric, « Boileau ou la voie libre », *Postérités du Grand Siècle* / s.l.dir. de Guellouz, Suzanne; éd.p. Alain Goulet. Presses univ. de Caen '00, 394 p. (Elseneur 15-16), p.137-147

BRIOT, Frédéric, « La Harpe, le brillant et le singe », *La littérature et le brillant* / ét. réunies par Chamayou, Anne. Arras: Artois Presses Université '02, p.211-229

BRIX, Michel, « Pindare en France: De Boileau à Villemain », *Les Etudes Classiques*, 1995 Apr; 63 (2): 135-53.

BRODY, Jules, *Lectures classiques*, Usa, Rookwood press, Inc, Charlottesville, Virginia, 1996, 370 p.

BRUNOT, Ferdinand, *Histoire de la langue française, des origines à nos jours*, Tomes IV à VI, Paris, Librairie Armand Colin, 1966.

BRUNOT, Ferdinand, *Histoire de la langue française, des origines à nos jours*, Tome VI « Le XVIIIe siècle », Deuxième partie: La langue post-classique. Paris, Librairie Armand Colin, 1966.

BURY, Emmanuel, « De la rhétorique classique au classicisme rhétoricisé: les leçons américaines (1950-1980) », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, avril-juin 2007, p. 331 à 346.

BURY, Emmanuel, *Le classicisme: l'avènement du modèle littéraire français, 1660-1680*, Paris, Nathan, 1993.

CARON, Philippe, *Des « Belles-Lettres » à la littérature : une archéologie des signes du savoir profane en langue française (1680-1760)*, Louvain-Paris, éd. Peeters, 1992.

CHANTALAT, Claude, *A la recherche du goût classique*, Paris: Klincksieck, 1992.

CHANTALAT, Claude: Boileau et la pratique de l'imitation créatrice: L'Exemple de la Satire I ; Confronto Letterario: Quaderni del Dipartimento di Lingue e Letterature Straniere Moderne dell'Università di Pavia e del Dipartimento di Linguistica e Letterature Comparete dell'Università di Bergamo, 2001; 18 (35): p.51-69.

CHARTIER, Roger, MARTIN Jean-Henri, *Histoire de l'édition française, Tome II, 'Le livre triomphant: 1660-1830'*, éd. Fayard / Cercle de la Librairie, ouvrage publié avec le concours du Centre National des Lettres, 1990 [1984].

CHAURAND, Jacques, *Histoire de la langue française*, Paris, PUF, 1969.

CHAUVEAU, Agnès, Tetard Philippe, *Introduction à l'histoire des médias en France de 1881 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1999.

CHERVEL, André, *Histoire de l'enseignement du français du XVIIe au XXe siècle*, Paris : Retz, impr. Coll. Les usuels Retz, 2006.

CHERVEL, André, *Les auteurs français, latins et grecs au programme de l'enseignement secondaire de 1800 à nos jours*; avec la collaboration de COLL, Pierre, HORDE, Tristan, LOVIGHI, Christian, ORIGONI, Gabrielle, PELTIER-LALOI, Liliane, ROUAH, Lydie, Paris, Institut national de recherche pédagogique, 1986.

CHIARINI, Maria, *Un Adversaire de l'influence italienne en France: Nicolas Boileau-Despréaux*, Imola: P. Galeati, 1911.

CLARAC, Pierre, *Boileau*, Paris, Hatier, coll. Connaissance des Lettres, 1964.

CLARK, Alexander F. B., *Boileau and the french classical critics in England (1660-1830)*, Paris: Champion, 1925.

CLARK, Alexander Frederick Bruce, *Boileau and the French classical critics in England (1660-1830)*, Paris, Honoré Champion, 1925.

COMPAGON, Antoine, *Le démon de la théorie. Littérature et sens commun*, Paris, éd. du Seuil, 1998.

COMPERE, Marie-Madeleine, *Du collège au lycée (1500-1850). Généalogie de l'enseignement secondaire français*, Éditions Gallimard / Julliard, Collection Archives dirigée par NORA, Pierre et REVEL, Jacques, 1985, 286 p. (B. Municipale Vaugirard: 373 COM).

CRONK, Nicholas, «The Classical Sublime: Boileau's 'Traité du sublime' in the Context of Contemporary Poetic Theory, 1650-1720 », *Dissertation Abstracts International*, 1993 Apr; 53 (10): 3546A. U of Oxford

CUENIN, Micheline, ZUBER, Roger, *Le classicisme 1660-1680*, Tome 4, coll. 'Littérature française', Paris, Éditions Arthand, 1990.

DAINVILLE, François de, *L'éducation des jésuites*, Paris, éd. de Minuit, 1978.

DAUZAT, Albert, *Le génie de la langue française*, Paris, Librairie Guénégaud, 1977.

DE SALIGNAC DE LA MOTHE-FENELON, François, *De l'éducation des filles* [1687], éd. J. Le Brun, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de La Pléiade », 1983.

DECLERCQ, Gilles, Boileau-Huet: La Querelle du Fiat lux. IN: Guellouz, Suzanne (ed.) Pierre-Daniel Huet (1630-1721). Paris: PFSCL; 1994, pp. 237-62

DELALAIN, Paul, *Les libraires et imprimeurs de l'Académie française*, Paris, 1907.

DEMEURE, Jean, « L'introuvable Société des Quatre Amis 1664-1665 », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, publiée par la Société d'Histoire littéraire de la France, 36e année, Paris, Librairie Armand Colin, 1929.

DESCOTES, Maurice, *Le cas Boileau*, Paris, La Pensée universelle, 1986.

DOUAY-SOUBLIN, Françoise, « La rhétorique en Europe à travers son enseignement », *Histoire des idées linguistiques : le développement de la grammaire occidentale*, dir. AUROUX, Sylvain, T. 2, Liège Mardaga, 1992, p.467-507.

DREYFUS-BRISAC, Edmond, *Un faux classique, Nicolas Boileau: études littéraires comparées*, Paris: Calmann-Lévy, [1901].

DUBOIS, Alfrieda, « Ingenium et Judicium: quelques réflexions sur la nature de l'art poétique' », *Critique et Création littéraires en France au XVIIe siècle*, Paris: CNRS, 1977, pp. 311-324.

DUCHENE, Roger, « D'un siècle à l'autre, Anciens et Modernes », Actes du XVIe colloque du C.M.R. 17 (janvier 1986), éd. L. Godard de Donville, Marseille, C.M.R. 17, 1987.

EDELMAN, Nathan, « L'art poétique: longtemps plaire et jamais ne lasser », *The Eye of the Beholder: Essays in French Literature*, Éd. Jules Brody, Baltimore: John Hopkins UP, 1974, pp. 142-153.

ESCAL, Françoise, *Œuvres complètes de Boileau*, Paris, Gallimard, 1966.

ET-TAOUSY, Mohamed, *L'éducation féminine chez Jean-Jacques Rousseau et Mary Wollstonecraft*, Thèse doctorat, Université Paris Sorbonne-IV, Lille, Atelier national de reproduction des thèses, 2003.

FAISANT, Claude, « Lieux communs de la critique classique et post-classique », *Études françaises* (Montréal) 13 (1977): pp. 143-162.

FAYOLLE, Roger, *La Critique littéraire*, Paris, Librairie Armand Colin, coll.U, 1964.

FERRET, Olivier: « Voltaire et Boileau », *Voltaire et le grand siècle*, sous la direction de DAGEN, Jean et BARROVECCHIO, Anne-Sophie, p.133-146

Fiction d'auteur ? Le discours biographique sur l'auteur de l'Antiquité à nos jours, textes réunis par DUBEL, Sandrine, et RABAU, Sophie, Paris, H. Champion, 2001.

FRAISSE, Emmanuel, « L'invention d'une littérature scolaire: les manuels de morceaux choisis de 1872 à 1923 », *Études de linguistique appliquée*, juillet 1985.

FRAISSE, Emmanuel, *Les anthologies en France*, Paris: PUF, 1997.

FRAISSE, Luc (2003/1). « La littérature du XVIIe siècle chez les fondateurs de l'histoire littéraire », *XVIIe siècle* (118), pp. 3-26.

FRANÇOIS, Moureau, *Répertoire des nouvelles à la main : dictionnaire de la presse manuscrite clandestine, XVIe-XVIIIe siècles*, Oxford, Voltaire Foundation, 1999.

FUMAROLI, Marc, *Critique et création littéraire en France au XVIIesiècle*, op.cit.

FUMAROLI, Marc, *L'Âge de l'éloquence*, Genève, Droz, 1980.

FUMAROLI, Marc, *La querelle des Anciens et des Modernes*, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2001.

FUMAROLI, Marc, *Trois institutions littéraires*, Paris, éd. Gallimard, coll. Folio, 1994,

GALLERON, Ioana, « Van Effen dans ses journaux : le moraliste critique littéraire », *Critique, Critiques au 18e siècle*, dir. COOK, Malcolm et PLAGNOL-DIEVAL, Marie-Emmanuelle, Bern, Peter Lang, 2006, p. 41-61.

GENETIOT, Alain, « Boileau et les institutions littéraires », *Travaux de Littérature XIX* ('06) 163-185

GENETIOT, Alain, « Boileau poète dans l'Art poétique », *Papers on French Seventeenth Century Literature XXXI* ('04), p.347-366

GENETTE, Gérard, *Seuils*, Paris, Seuil, 1987.

GILBY, Emma, « Sous le signe du sublime: La Rencontre de Boileau et Longin », *Papers on French Seventeenth Century Literature*, 2004; 31 (61): p.417-25.

GIRAUD, Yves, « Arts poétiques et histoire littéraire », *L'Histoire littéraire à l'aube du XXIe siècle. Controverses et consensus*. Actes du colloque de Strasbourg, 12-17 mai '03, réunis par Fraisse, Luc, p.54-64

GONTARD, Maurice, *L'enseignement secondaire en France: de la fin de l'Ancien Régime à la loi Falloux (1750-1850)*, Aix-en-Provence, 1984.

GOYET, Francis, « Raison et sublime dans le premier livre de l'Art poétique de Boileau », pp. 137-60. Ds: Marot, Patrick (ed. and preface) *La Littérature et le sublime*. Toulouse, France: PU du Mirail; 2007. 519 pp.

GRANDIERE, Marcel, *L'idéal pédagogique en France au dix-huitième siècle*, Oxford, Voltaire foundation, 1998.

GRELL, Chantal, *Le Dix-huitième siècle et l'antiquité en France, 1680-1789*, Oxford : Voltaire foundation, 2008.

GRISCELLI, Paul, *L'enseignement de la rhétorique dans les collèges français (1660-1760)*, thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne IV, 1989.

GROSPERRIN, Jean-Philippe, « Houdar de La Motte librettiste (1697-1703) ou comment faire époque autour de 1700 », *L'année 1700*. Actes du colloque du "Centre de recherches sur le XVIIe siècle européen". Univ. Michel de Montaigne, Bordeaux III, 30-31 janv. '03, p.171-193

GUENOUN, Solange M, « Peut-on parler de "littérature" et d'"esthétique" au XVIIIe siècle? Ou d'une question reformulée à partir de l'œuvre de pensée de Jacques Rancière », *Papers on French Seventeenth Century Literature* XXXII ('05) 15-32.

GUICHEMERRE, Roger, *Quatre poètes du XVIIesiècle: Malherbe, Tristan L'Hermitte, Saint-Amant, Boileau*, Paris, SEDES, 1991.

H. de LEYMONT, *La pédagogie féminine extraite des principaux écrivains qui ont traité de l'éducation des femmes depuis le XVIe siècle*, éd. P. Rousselot, Paris, Delagrave, 1881.

H. STEIN, *Boileau en Hollande, essai sur son influence au XVIIe et XVIIIe siècles*, Utrecht, N.V. Dekker et Van de Vegt en J.W. Van Leewen Nijmegen, 1929.

HACHE, Sophie, *La Langue du ciel. Le sublime en France au XVIIesiècle*, Paris, Champion, coll. « Lumière classique » n° 27, 2000.

HAGEGE, Claude, *Le français, histoire d'un combat*, Editions Michel Hagège, 1996.

HAYNE, David, « Boileau au Québec », *Langue, littérature du XVIIe et du XVIIIe siècle: Mélanges offerts à M. le Professeur Deloffre, Frédéric*, Paris, Soc. d'Édition d'Enseignement Supérieur, 1990, p. 647-654.

Histoire de l'édition française, dir. CHARTIER, Roger, et MARTIN, Henri-Jean, t.2 et 3, Paris, Fayard, 1990.

Histoire de la littérature française au XVIIe siècle, Tome III: L'apogée du siècle, 'Boileau, Molière', Paris, Éditions Domat, 1961.

HOFFMANN, Paul, *La femme dans la pensée des Lumières*, Genève, Slatkine, 1995.

HOUDART-MEROT, Violaine, *La culture littéraire au lycée depuis 1880*. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 1998.

HUTCHINGS, William, « Boileau, Pope and the Mock-Heroic », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, 1991; 292: 107-17.

JACQUEMIN, Hélène, *Livres et jeunes filles nobles à Saint-Cyr (1686-1793)*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 2007.

JACQUEMIN, Hélène, *Livres et jeunes filles nobles à Saint-Cyr (1686-1793)*.

JEY, Martine, « Les classiques de l'ère Ferry : les auteurs dans les programmes scolaires au tournant du siècle », *Lectures classiques*, N°19, 1993.

JEY, Martine, *La littérature au lycée : invention d'une discipline (1880-1925)*, Université de Metz, 1998.

JORET, Paul, *Nicolas Boileau-Despréaux, révolutionnaire et conformiste*, Seattle, Papers on French seventeenth century literature, 1989.

KAPP, Volker, « Les "Bolæana". Losme de Monchesnay et Brossette témoins des propos de Boileau et l'image du poète "classique" », *Papers on French Seventeenth Century Literature* XXXI ('04), p.607-622.

KERSON, Arnold L., « L'Art poétique de Boileau en Espagne », Actas Irvine-92, Asociación Internacional de Hispanistas, Irvine, University of California, 1994.

L'histoire littéraire, ses méthodes et ses résultats. Mélanges offerts à Madeleine Bertaud / réunis p. FRAISSE, Luc. Genève: Droz '01. XVI, 869 p., ill. Voir l'article de MOUREAU, François: « La presse dans l'histoire littéraire du "Siècle de Louis XIV" », p.199-207

LABROSSE, Claude, et RETAT, Pierre (dir.), *L'instrument périodique. La fonction de la presse au dix-huitième siècle*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1985.

LANSON, Gustave, *Boileau*, 8e éd., Paris, Hachette, 1929.

- LANSON, Gustave, *Histoire de la littérature française*, Paris, Hachette, 1951 [1895].
- LAURENS, Pierre, « Memoriae haerent. Matériaux pour une histoire de l'épigramme polémique », dans *La parole polémique*, DECLERQ, Gilles, MURAT, Michel et DANGEL, Jacqueline (dir.), Paris, Champion, 2003.
- Le collège de Riom et l'enseignement oratorien en France au XVIIIe siècle*, dir. EHRARD, Jean, Paris, CNRS/Oxford, Voltaire foundation, 1993.
- LEBRUN, François, et MAYEUR, Françoise, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation en France*, tome II « De Gutenberg aux Lumières, 1480-1789 » et tome III « De la Révolution à l'école républicaine », Paris, éd. Perrin, 2003-2004.
- LEBRUN, François, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Tome II « De Gutenberg aux Lumières (1480-1789) », Paris, éd. Perrin, 2003.
- LELIEVRE, Claude, *Histoire des institutions scolaires (1789-1989)*, Paris, Nathan, 2004.
- LEROY, Michel, (2002/3), « La littérature française dans les instructions officielles au XIXe siècle », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 102, pp. 365-387.
- LU, Jin, « La critique littéraire dans les Mémoires de Trévoux (1734-1745) », dans *Critique, Critiques au 18e siècle*, COOK, Malcolm et PLAGNOL-DIEVAL, Marie-Emmanuelle,(dir.), Bern, Peter Lang, 2006.
- M.-M. PELAYO, *Historia de las ideas estéticas en España*, Madrid, Artes gráficas Plus-Ultra, 1923.
- MAGNE, Bernard, *Crise de la littérature sous Louis XIV: humanisme et nationalisme*, sous la direction de FROMILHAGUE, René, Lille, Atelier Reproductions des thèses, 1976, (2vol.)
- MAGNE, Emile, *Bibliographie générale des œuvres de Nicolas Boileau-Despréaux et de Gilles et Jacques Boileau ; suivi des Luttés de Boileau*, Paris, L. G. Giraud-Badin, 1929.
- MARASESCU, Ioanna, « Poésie et versification chez les jésuites. Le cas du Père Du Cerceau », *SVEC 2003*: 1 ('0 »), p.397-408.
- MARMIER, Jean, *Horace en France au XVIIe siècle*, Paris: PUF, 1962.
- MARROU, Henri-Irénée, *Histoire de l'éducation dans l'antiquité*, Paris, 1955.

MAUGAIN, Gabriel, *Boileau et l'Italie*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1912.

MECHOULAN, Éric (printemps 1993), « De la mémoire au public et de l'allégorie à la subjectivité dans quelques épîtres de Guiraut, Riquier, Lemaire de Belges, Corneille et Boileau », *Lectures classiques: L'épître en vers au XVIIe siècle* (18), pp. 29-66.

MENANT, Sylvain (2002/3). *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 102, p. 355 à 364.

MENANT, Sylvain, et de DELON, Michel, sur la 'stérilité poétique' du siècle des Lumières.

MERCIER, R. (1969). « La querelle de la poésie au début du XVIIIe siècle », *Revue des Sciences Humaines*, pp. 19-46.

MERON, Evelyne, « Influences de Boileau: La Poésie classique en Nouvelle-France », *Papers on French Seventeenth Century Literature*, 31, 61, 2004, p. 427-445.

MERVAUD, Christiane: « Du Siècle de Louis XIV aux Questions sur l'Encyclopédie: Voltaire et l'abbé Jacques Boileau », pp. 275-89 in Pratt, Terry (ed.); McCallam, David (ed.); Mason, Haydn (foreword) *The Enterprise of Enlightenment*. New York, NY: Peter Lang; 2004.

MESCHONNIC, Henri, *De la langue française. Essai sur une clarté obscure*. Paris, Hachette Littératures, 1997.

MESNARD, Jean, « Vraie et fausse beauté dans l'esthétique du XVIIIe siècle », *La Culture du XVIIIe siècle*, Paris: PUF, 1992, pp. 210-235.

MESNARD, Jean, *Précis de littérature française du XVII^e siècle*, Paris, PUF, 1990.

Mille ans de langue française : histoire d'une passion, REY, Alain, DUVAL, Frédéric, et SIOUFFI, Gilles, Paris, Perrin, 2007.

MILLER, John Richardson, *Boileau en France au dix-huitième siècle*, London, Oxford University Press, 1942.

MILO, Daniel, « Les classiques scolaires », *Les Lieux de mémoire*, dir. NORA Pierre, Tome II, La Nation***. Paris, Gallimard, 1986.

MORNET, Daniel, *Nicolas Boileau*, Paris, éd. C-L, coll. 'Écrivains et penseurs', 1942.

NATHAN, Michel, *Splendeurs et misères du roman populaire*, PU Lyon, 1990.

NERLICH, Michael (1990), « Il faut devenir contemporain de Corneille : réflexions sur le rapport Boileau-Stendhal » *Études littéraires*, 22 (3), pp. 57-75.

NIES, Fritz, « L'Épître en vers dans son contexte social et générique », *Littératures classiques* 18 (1993): pp. 47-57.

NOILLE-CLAUZADE, Christine, « Boileau, moraliste cynique? », *Papers on French Seventeenth Century Literature*, 2004; 31 (61): p.591-605.

NORA, Pierre, *Les Lieux de mémoire*, Tome II, La Nation***, Paris, Gallimard, 1986.

NORMAN, Larry F. (2007, Avril-Juin), « Historiciser le sublime, ou le classicisme entre modernité et antiquité », *Revue d'Histoire Littéraire de la France* (2), p. 347 à 358.

PERNOT, Denis : « Écrivains et critiques face au livre d'enseignement: '[La vraie littérature] est ignorée des pédants et des cuistres' », *Romantisme, Revue du XIXe siècle. Histoire culturelle / Histoire littéraire*. N °143, mars 2009.

PETIT, Philippe (1937, mai 25), « Boileau, Brossette et Lyon », *Le Bulletin des Lettres* , pp. 149-154.

PICCO, Dominique, « Les Dames de Saint-Louis, maîtresses des Demoiselles de Saint-Cyr » dans *Femmes éducatrices au siècle des Lumières*, dir. I. BROUARD-ARENDS et M.-E. PLAGNOL-DIEVAL, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

PIEJUS, Anne, *Le théâtre des demoiselles : tragédie et musique à Saint-Cyr à la fin du grand siècle*, Paris, Société française de musicologie, 2000.

Postérités du Grand Siècle / s.l.dir. de Guellouz, Suzanne; éd.p. Alain Goulet. Presses univ. de Caen '00, 394 p. (Elseneur 15-16) Voir article de BURY, Mariane: « Le XVIIe siècle dans la "Revue des Deux Mondes", 1835-1885, cinquante ans de critique. »

RETAT, Pierre, « Mémoires pour l'histoire des sciences et des Beaux-arts : signification d'un titre et d'une entreprise journalistique », *Dix-huitième siècle*, n° 8, 1976.

RETAT, Pierre, « Rhétorique de l'article de journal : les Mémoires de Trévoux 1734 », dans *Études sur la presse au XVIIIe siècle*, Lyon, Centre d'études du XVIIIe siècle, 1978.

ROHOU, Jean. (2002/5). « La périodisation : une reconstruction révélatrice et explicatrice », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 102, pp. 707-732.

ROSSEL, Virgile, *Histoire des relations littéraires entre la France et l'Allemagne*, Paris, Fischbacher, 1897.

SAÏD, Edward Wadie, *Culture et impérialisme*, trad. CHEMLA, Paul, Librairie Arthème Fayard, le Monde diplomatique, 2000.

SANI, Filippo, *Educazione e retorica nell'età delle 'Querelles'*. Charles François Houbigant et il 'De la manière d'étudier et d'enseigner', Milano, Vita e Pensiero, 2003.

SAPEDE, Georges, « Roucher, 1745-1794 », *Les poètes de l'An II. Du Languedoc au Paris de la Révolution. Presses du Languedoc* '04, p.9-46

SASAKI, Ken-Ichi, « Le sens historique de Boileau. Volonté de la métapoétique dans son "Art poétique" », *Papers on French Seventeenth Century Literature XXXI* ('04), p.447-459

SCHRÖDER, Volker, « Écolier, ou plutôt singe de Bourdaloue ». Portrait du satirique en prédicateur, *Papers on French Seventeenth Century Literature XXXI* ('04), p. 539-553

SCHRÖDER, Volker, « D'Ariste à Z...: Sur quelques clés de Boileau », *Littératures Classiques*, 2005 Spring; 54: p. 153-67.

SETH, Catriona, « Mort du vers? », *Revue des Sciences Humaines* (Lille) 276 (oct-déc '04), p.81-94

SIMONS, Martin, « Why can't a man be more like a woman? A note on John Locke's educational thought », *Educational Theory*, no 40.1, 1990, p. 135.

SONNET, Martine, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, éd. du Cerf, 1987.

SORIANO, Marc, *La brosse à reluire sous Louis XIV: L' « Epître au Roi » de Perrault annotée par Racine et Boileau*, Fasano, Schena; Paris, Nizet, 1989.

STEPNOVSKI, Adam, « Les belles-lettres dans les lettres de Boileau », *La Lettre. Actes du colloque international franco-polonais organisé par la chaire de philologie romane avec la coopération de l'Univ. Lumière Lyon 2, du 7 au 9 oct. '97 / éd. par Zbigniew Naliwajek et Witold Konstanty Pietrzak*, '00, p.73-83

SWIGGERS, Pierre, « À l'ombre de la clarté française », *Revue Langue française* sous la direction de Wilmet, Marc, N° 75 'La Clarté française', Paris, Larousse, 1987.

TAMADA, Atsuko, « La laïcisation de la notion de sublime “rhétorique” au XVIIIe siècle », *Etudes de Langue et Littérature Françaises* (Tokyo) 90 (mars '07) 51-65.

Thieme, Hugo Paul, *Guide bibliographique de la littérature française 1800-1906*, Paris, H. Welter, 1907.

THIESSE, Anne-Marie. « Communautés imaginées et littératures », *Romantisme, Revue du XIXe siècle. Histoire culturelle / Histoire littéraire*, N°143, Mars 2009.

THOMAS, Catherine, *Le Mythe du XVIIIe siècle au XIXe siècle*, éd. Champion, 2003.

TIMMERMANS, Linda, *L'accès des femmes à la culture (1598-1715). Un débat d'idées de Saint-François de Sales à la marquise de Lambert*, Paris, Champion, 1993.

TONOLO, Sophie, *Divertissement et profondeur: l'épître en vers et la société mondaine en France de Tristan à Boileau*, Paris, H. Champion, 2005.

TOURNIER, Isabelle (2002/5). « Événement historique, événement littéraire. Qu'est-ce qui fait date en littérature? », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 102, pp. 747-758.

TREMOLIERES, François, « Naissance de la littérature », *Revue de métaphysique et de morale* (Paris) C ('95), p.221-230

Un classicisme ou des classicismes? Actes du colloque international organisé par le centre de recherches sur les classicismes antiques et modernes, Univ. de Reims, 5-7 juin '91 / s.l.dir. de FORESTIER, Georges et NERAUDAU, Jean-Pierre. Publ. de l'Univ. de Pau '95, 285 p. Voir l'article de MERLIN, Hélène: « Classicisme, langue, État ».

VIALA, Alain (automne 1998), « Institution littéraire, champ littéraire et périodisation: l'institution du siècle », *Littératures classiques* (34), pp. 119-129.

VIALA, Alain, « Qu'est-ce qu'un classique? », *Lectures classiques: Qu'est-ce qu'un classique?*, N° 19, automne 1993.

VOLPILHAC-AUGER, Catherine, *Œuvres majeures, œuvres mineures*, Lyon, ENS Éditions, 2004.

VOLZ, Gunter (coord.), *Individu et autorités : positions de la Presse des Lumières*, CRINI, Nantes, 2004.

VON KULESSA, Rotraud, « Le code de la sensibilité et l'éducation morale chez les femmes éducatrices au XVIIIe siècle », *Femmes éducatrices*, op.cit.

VUILLEMIN, Jean-Claude, « En finir avec Boileau. Quelques réflexions sur l'enseignement du théâtre "classique" », *Revue d'Histoire du Théâtre* (Paris) LIII ('01) 125-146

WAGNER, J. (2002/4), « La modernité dans le Journal encyclopédique de Pierre Rousseau (1756-1786) », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 102, pp. 545-561.

WEIGERT, Roger-Armand, PREAUD, Maxime, *Inventaire du fonds français: graveurs du XVII^e siècle*, Paris, 1939.

WOOD, A. G. (printemps 1993), « La poétique de l'épître chez Boileau » *Lectures classiques: L'épître en vers au XVII^e siècle* (18), pp. 290-299.

ZEBOUNI, Selma, « Mimesis et je ne sais quoi: Boileau, Kant et Derrida », *Cahiers du Dix-septième: An Interdisciplinary Journal*, 1991 Fall; 5 (2): 53-61

ZEKIAN, Stéphane, « Portrait de Boileau en Hercule bourgeois. Notes sur un prix d'éloquence à l'Institut national (1801-1804) », dans *Portrait de l'homme de lettres en héros*, HAMEL, Yan et BOUCHARD, Mawy (dir.), @analyses, 2006.

ZEKIAN, Stéphane, « Les aventures de la tradition », *Critique*, N°714, éd. de Minuit, 2006.

ZUBER, Roger, *Perrot d'Ablancourt et ses 'belles infidèles': traduction et critique de Balzac à Boileau*, Paris, Presses du Palais-Royal, 1968.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	7
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	10
PARTIE 1. D'HORACE A BOILEAU (1711-1802)	24
INTRODUCTION	25
CHAPITRE 1. CADRE HISTORIQUE DE LA PREMIÈRE PARTIE	28
1. Esquisse de la situation de l'enseignement masculin au siècle des Lumières	28
2. L'idéal éducatif féminin.....	31
CHAPITRE 2. L'IMITATEUR-TRADUCTEUR D'HORACE.....	37
1. Et au début fut Brossette	37
1.1. La consécration par le verbe	38
1.1.1. « Lutter contre son original »	39
1.1.2. De quelques annotateurs	42
1.1. La consécration par l'image.....	46
1.2.1. Du satirique au critique.....	46
1.2.2. Le représentant d'une tradition.....	48
2. L'exception boléviennne	51
2.1. De quelques <i>ratios</i>	52
2.1.1. Rollin.....	53
2.1.2. Houbigant	54
2.2. Boileau Horace-Français	56
2.2.1. Gaullyer.....	56
2.2.2. Gibert.....	59
2.2.3. Mallet.....	62
3. Boileau et les prémices d'une éducation moderne	64
3.1. Boileau expérimenté chez les filles	66
3.1.1. Panckoucke	66
3.1.2. Gaillard	71
3.1.3. Et quelques autres	75
3.2. Le Boileau de l'école militaire.....	79
3.2.1. Le Père Barbe.....	81
3.2.2. Le Père Papon de l'Oratoire.....	83
3.2.3. Louis Domairon.....	85

3.2.4. L'abbé Charles Batteux	88
CHAPITRE 3. DE QUELQUES CONTESTATAIRES	93
1. Un portrait inhabituel	95
1.1. Le « Pédant déclaré qui ramasse les balayures du collège, ce qu'ont dit les pédants, les critiques »	95
1.2. Le « corsaire », le « copiste », l'imitateur sans originalité.....	98
2. Discréditer l'homme de lettres	102
2.1. Boileau n'entend pas les Anciens	102
2.2. Boileau asservi aux Anciens.....	105
3. Au nom d'une autre esthétique.....	106
4. « Tout n'est pas Despréaux et chacun prétend l'être »	111
4.1. On se veut poéticien comme Boileau.....	111
4.1.1. Marmontel.....	111
4.1.2. Batteux.....	113
4.1.3. L'« ombre de Boileau »	115
4.2. Concours et animosités	118
4.2.1. Le Prévost d'Exmes	121
4.2.2. Lettre d'un anonyme	125
CONCLUSION.....	130
PARTIE 2. VERS LE « BOILEAU DES COLLEGES » (1802-1880)	134
INTRODUCTION.....	135
CHAPITRE 4. CADRE HISTORIQUE DU XIX^e SIÈCLE	137
1. L'idéal éducatif au XIX ^e siècle.....	137
2. Boileau dans les programmes de l'enseignement du français au XIX ^e siècle.....	140
a. Boileau en classe de Cinquième	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
b. Boileau en classe de Quatrième	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
c. Boileau en classe de Troisième	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
d. Boileau en classe de Seconde.....	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
e. Boileau en classe de Rhétorique/P.....	Erreur ! Le signet n'est pas défini.
CHAPITRE 5. ENTRE CONTESTATION ET ADMIRATION.....	148
1. De quelques pamphlétaires	149
2. Les héritiers de Boileau	153
2.1. Chaussard, poéticien	153
2.2. Boileau vu par Sainte-Beuve.....	156

CHAPITRE 6. DE QUELQUES LIEUX DE MYTHIFICATION.....	160
1. Les œuvres illustrées de Boileau.....	160
2. Boileau, un modèle pour vivre.....	164
2.1. De quelques « vies » de Boileau.....	164
2.2. De quelques exemples des « vies » de Boileau.....	169
2.3. Un « Législateur » parisien, bourgeois, pieux et sensible.....	175
3. Boileau, un modèle pour écrire.....	178
3.1. Le « purisme langagier » de Boileau.....	178
3.1.1. Fontanier.....	178
3.1.2. Charles Aubertin.....	180
3.2. De quelques exemples.....	181
CONCLUSION.....	185
PARTIE 3. LE « PEDAGOGUE DU GENIE FRANÇAIS » (1880-1914)	187
INTRODUCTION.....	188
CHAPITRE 7. L’HISTORICISATION DE BOILEAU	190
1. 1880, une date de rupture.....	190
2. Une lecture historique de Boileau.....	192
1.1. ... dans les « Histoires littéraires scolaires ».....	193
1.2. ... dans les « Anthologies ».....	195
1.3. ... dans le paratexte.....	198
CHAPITRE 8. BOILEAU AU SERVICE DE L’ÉDIFICATION NATIONALE	202
1. Boileau et le sentiment d’appartenance à une nation.....	202
2. Usage de Boileau dans la vague d’unification linguistique de la France.....	208
2.1. Boileau au cœur d’un « idéal antique dépassé ».....	208
2.2. Réponse des partisans du « Grand siècle ».....	211
CHAPITRE 9. RÉÉVALUATION DES ŒUVRES DE BOILEAU	215
1. Réévaluer l’œuvre de Boileau.....	215
2. Démystifier la légende.....	218
CONCLUSION.....	221
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	222
ANNEXES.....	229

TABLES DES ILLUSTRATIONS	300
INDEX.....	314
BIBLIOGRAPHIE	320
USUELS ET OUVRAGES DE RÉFÉRENCE	321
SOURCES	321
1. DISCOURS PREFACIEL	321
2. OUVRAGES DIDACTIQUES	327
2.1. Avant 1802.....	327
2.2. De 1802 à 1880.....	329
2.3. Divers (enseignement secondaire spécial, enseignement féminin et autres).....	336
3. PÉRIODIQUES (documents numérisés : Gallica, sauf indication contraire).....	342
4. AUTRES SOURCES	346
BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE.....	350

Réception de Nicolas Boileau-Despréaux

Résumé

Nicolas Boileau-Despréaux fut longtemps considéré comme l'initiateur de l'Europe à « l'idéal classique », le représentant de la précellence et du « génie de la langue française ». Incarnant la perfection de « l'esprit national », c'est par rapport à lui que sont jugés les auteurs des autres siècles avant qu'ils ne soient admis en tant que « classiques français ». Interroger les rouages de l'élaboration de la mythification de l'auteur de l'*Art Poétique* suppose l'examen des tenants et des aboutissants de la référence à Boileau. Notre propos est de mesurer l'usage qui en a été fait par l'institution scolaire et les formes éditoriales, afin de nous éclairer sur sa réception. L'analyse de cette figure emblématique du « canon classique français » montre que l'œuvre boilevienne a été investie d'une fonction fondatrice de la littérature nationale, dont elle définit les principes et l'excellence. Évaluer le rôle de ces discours dans la consécration de l'auteur et leur participation dans la diffusion de sa notoriété, permet de juger de leur impact sur la constitution d'un idéal esthétique, qui passe par la canonisation de l'œuvre boilevienne dans le but d'une édification nationale. De plus, si la légende de « Législateur » a trouvé ses assises dans des « lieux de mythification », notamment l'annotation et les discours biographique et iconographique, sa démythification s'élabore au lendemain même de la mort de l'auteur et à contre-courant de la légende elle-même. La concurrence qui s'opère entre les discours pro et anti-canonisation de Boileau permet de mesurer jusqu'à quel point la réception de l'auteur interfère dans le regard que pose le siècle des Lumières sur son prédécesseur.

Mots-clés : Nicolas Boileau-Despréaux (1636-1711) ; réception ; canon classique ; édification nationale ; mythe ; critique ; manuel ; édition ; journal littéraire ; législateur ; XVIII^e siècle ; XIX^e siècle ; éditions-France-XVIII^e siècle ; traités didactiques-France-XVIII^e siècle ; périodiques-France-XVIII^e siècle ; éditions-France-XIX^e siècle ; manuels-France-XIX^e siècle ; périodiques-France-XIX^e siècle.

Reception of Nicolas Boileau-Despréaux

Summary

Nicolas Boileau-Despréaux was long considered the initiator of Europe to the 'classical ideal', the representative of the preeminence and the 'génie' of the French language. As the representative of the 'spirit of the French nation', it is to him that authors of other centuries are compared before they are accepted as 'French classics'. Questioning the inner workings of the mythologizing's creation of Boileau, imply examining the ins and outs of the reference to him. Our purpose is to measure the use of the 'French Legislator' by school and editorial forms to enlighten us on his reception. The analysis of this emblematic figure of the 'French classical canon' shows that Boileau has been invested with the principles and excellence of the national literature. Our observations point out that edition as much as periodic and educational works had a major role in the consecration of the author. It is to them that we owe the author's reputation and the creation of an aesthetic ideal of which the major purpose is nation building. Furthermore, if the 'Legislator's' legend was built in Boileau's works' annotation and biographical and iconographic discourse, its demystification started just after the death of the author and against the legend itself. This contestation instructs us on the reception of the « Legislator of French Parnassus » as well as on how the eighteenth century perceived its predecessor.

Keywords : Nicolas Boileau-Despréaux (1636-1711), reception ; classical canon ; nation building ; myth ; criticism ; manual ; publishing ; literary newspaper ; legislator ; Eighteenth century ; Nineteenth century ; editions-France-18^e century ; educational works-France-18^e century ; literary newspaper-France-18^e century ; editions-France-19^e century ; manuals-France-19^e century ; literary newspaper-France-19^e century.

UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

ÉCOLE DOCTORALE :

ED III : Littérature française et comparée

Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris, FRANCE.

DISCIPLINE : Lettres modernes